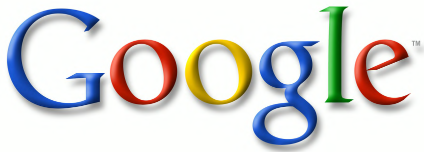
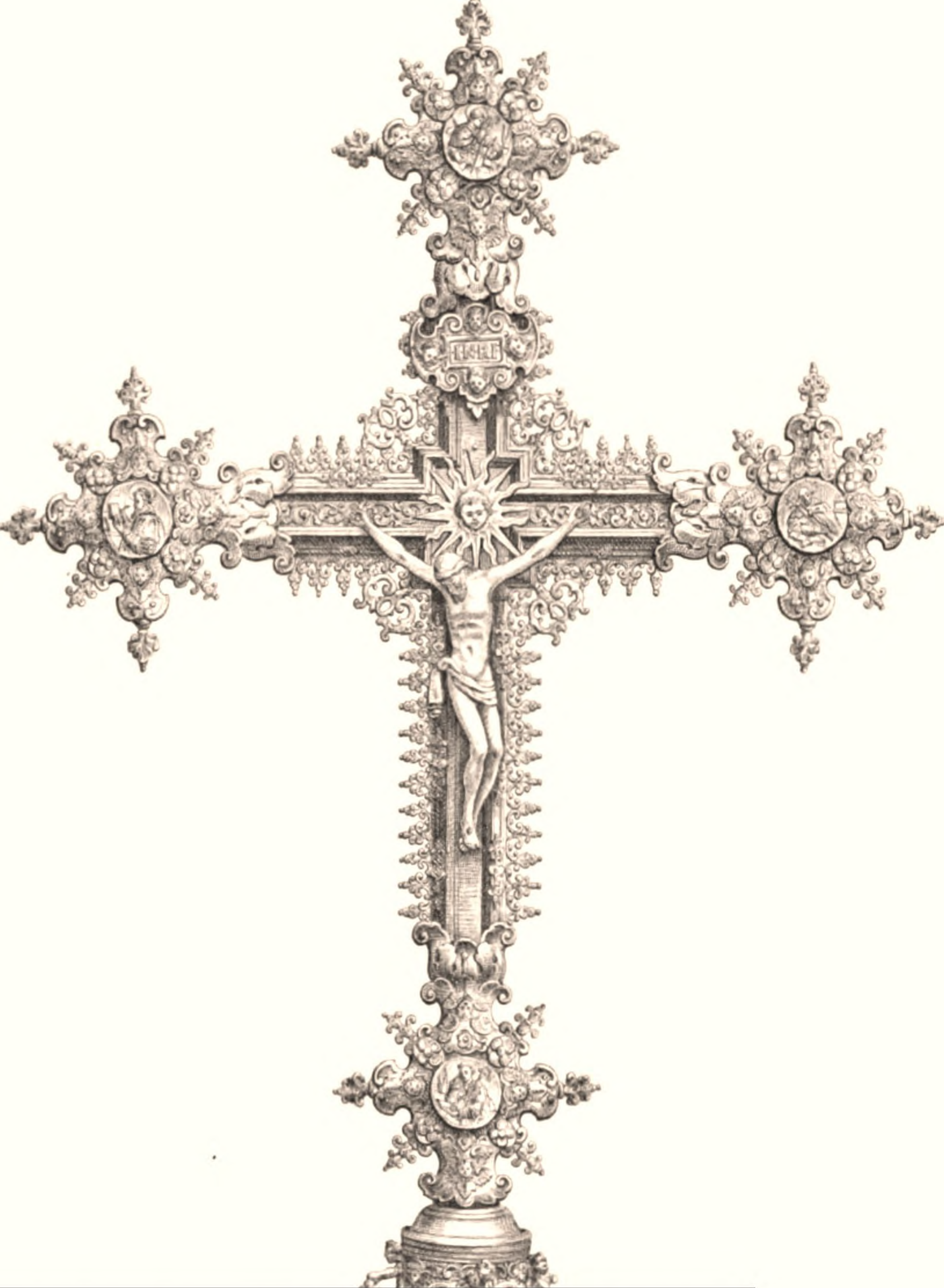







HARVARDIANA · IN · NOV · ANG ·
ACADEMIA
CHRISTO ET ECCLESIAE
VE RI TAS

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE SCIENCES & D'ARTS

SÉANT A DOUAI

Article 23 du Règlement intérieur de la Société.

Toute publication de la Société porte cette mention : « La Société déclare qu'elle laisse à chaque auteur la responsabilité de ses doctrines et de ses assertions. »

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE SCIENCES ET D'ARTS

SÉANT A DOUAI

CENTRALE DU DÉPARTEMENT DU NORD.

Deuxième Série.

TOME XI. — 1870-1872.



DOUAI
LUCIEN CRÉPIN, ÉDITEUR
Imprimeur des Sociétés scientifiques et littéraires de Douai
23, RUE DE LA MADELEINE, 23.
1873

SOCIÉTÉ
D'AGRICULTURE, SCIENCES & ARTS
DE DOUAI,
CENTRALE DU DÉPARTEMENT DU NORD.

SÉANCE PUBLIQUE
DU DIMANCHE 3 NOVEMBRE 1872.

Présidence de M. le docteur MAUGIN.

La Société a tenu sa séance publique solennelle dans la salle des fêtes de l'Hôtel-de-Ville mise à sa disposition en cette circonstance par l'administration municipale.

La Musique de la ville prêtait son concours à cette cérémonie, qu'elle a rehaussée et à laquelle elle a donné un nouvel attrait en exécutant avec un remarquable ensemble et un profond sentiment des nuances les plus délicates plusieurs morceaux de choix de son répertoire.

La séance a été ouverte à une heure.

M. Maugin, Président de la Société, avait à sa droite M. le Général Renault d'Ubexi, Commandant l'artillerie de la Division; M. Mention, Sous-Préfet de l'arrondissement de Douai; M. Montée, Secrétaire-Général de la Société; et

à sa gauche, M. Merlin, Maire de Douai ; M. Hardoüin, 2e Vice-Président de la Société et M. Vasse, Secrétaire de la Section agricole.

Etaient en outre présents : MM. le baron Cassagne, colonel commandant la place ; Abel Desjardins, doyen de la Faculté des Lettres ; Lagarde ; Corne ; Courtin ; Minart ; Ach. Fiévet ; Delplanque ; Paix ; R. de Guerne ; A. Asselin ; Preux fils ; Maurice père ; Farez ; de Ternas ; Constant Fiévet ; Varlet ; le colonel Briant ; Fabre ; Giroud ; de Marcère ; Boulanger ; De Mot ; Barbier-Delayens ; Grimbert ; Watelle.

Dumont, d'Auberchicourt ; Delhay, de Cuincy ; Humez-Courmont, de Douai ; Brachelet, de Cantin.

Tous Membres de la Société ou Associés agricoles.

M. Fleury, Recteur de l'Académie, membre honoraire de droit, et M. Pilat, Président de la section agricole, s'étaient excusés par lettres de ne pouvoir assister à la séance.

Un auditoire choisi avait voulu donner, par sa présence, à la Société un précieux témoignage du sympathique intérêt que la population douaisienne ne cesse de porter à ses travaux.

M. le Président a donné lecture d'une allocution, écoutée avec la plus religieuse attention, sur l'assistance publique dans les campagnes. Les considérations les plus élevées et les observations les plus pratiques se réunissaient dans ce travail pour lui valoir les marques les plus significatives de l'approbation de l'auditoire.

M. le Président a ensuite donné la parole à M. Montée, Secrétaire-Général, qui a présenté le compte-rendu des travaux de la Société pendant les trois dernières années, et payé un juste tribut de regrets aux membres de la Compagnie décédés pendant le même laps de temps.

Puis M. Abel Desjardins, doyen de la Faculté des Lettres, membre honoraire de droit de la Société, a lu une intéressante et savante étude sur la Saint-Barthélemy, d'aprés des documents originaux et particulièrement d'après la Relation de Cavriana.

M. Vasse, Secrétaire de la Section agricole, a ensuite donné lecture du Rapport sur le Concours tenu à Arleux le 18 août 1872. (Voir le *Bulletin agricole.*)

La séance a été terminée par la proclamation et la distribution des récompenses accordées par la Société à la suite du concours d'Arleux. M. le Président a fait aux lauréats la remise des primes et médailles qu'ils avaient méritées, en accompagnant cette remise des paroles les plus encourageantes et les plus sympathiques à tous les progrès agricoles. (Voir le *Bulletin agricole*).

La solennité prenait fin à quatre heures et demie, aux sons des harmonieux accords de la Musique de la Ville.

Les applaudissements répétés du public ont accuelli les différentes parties de cette solennité, récompensant ainsi la Société de ses constants efforts et de ses persévérants travaux.

Le Secrétaire général,
MONTÉE.

Le Président,
MAUGIN.



DISCOURS

DU PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

PRONONCÉ

PAR M. LE DOCTEUR MAUGIN

Dans la Séance publique du 3 Novembre 1872.

DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE DANS LES CAMPAGNES.

MESSIEURS,

La séance publique de la Société d'agriculture devait avoir lieu en 1871. Les malheurs de la patrie nous ont forcés d'ajourner cette solennité consacrée à l'exposé de nos travaux pendant les trois années précédentes. Une voix plus éloquente que la mienne devait donc se faire entendre, mais j'ai dû m'incliner devant les circonstances et compter sur votre indulgence qui ne sera pas moindre, je l'espère, que la bienveillance constante de tous mes collègues.

A M. le secrétaire-général incombe la lourde tâche de faire un rapide résumé des œuvres de tous, des discussions importantes, de payer un tribut de regrets à ceux que la mort nous a enlevés, de poursuivre en un mot l'œuvre déjà considérable de ses devanciers qui constitue l'histoire de la Société d'agriculture de Douai depuis plus d'un demi-siècle.

M. Montée, travailleur infatigable, vous montrera que nous ne sommes pas restés inactifs pendant la triste période de 1870 à 1872, et dans la crainte qu'il ne s'oublie trop lui-même dans le tableau qu'il va vous présenter, je veux dès à présent lui dire toute la reconnaissance de notre compagnie pour le dévouement qu'il lui témoigne.

M. Vasse est chargé de faire le rapport sur le concours d'Arleux que nous avons tenu dans le cours du mois d'août dernier. Nul ne pourrait parler des choses de l'agriculture avec plus de compétence, nul, surtout, ne saurait y intéresser davantage par un accent plus sincère uni à une science plus élevée.

Enfin, il est d'usage parmi nous de choisir entre tant de travaux qui nous sont soumis, un de ceux qui, par la nouveauté des vues, par la profondeur des recherches, par l'éclat du style, par l'intérêt enfin que présentent toutes ses parties, soit susceptible de plaire au public instruit et délicat qui nous fait l'honneur de répondre à notre appel.

Si cet usage n'avait pas existé, il aurait fallu l'inventer pour M. Desjardin et pour la remarquable étude historique qu'il vous lira dans un instant.

Je devrais peut-être m'arrêter ici après vous avoir présenté ceux de nos collègues qui doivent occuper la séance ; je devrais ne pas exciter trop vivement l'impatience de nos lauréats, heureux de voir leurs efforts et leurs succès applaudis une seconde fois ; permettez-moi, cependant, de suivre l'exemple de nos prédécesseurs et de livrer brièvement à vos méditations un sujet d'une importance capitale pour l'avenir de toute société civilisée : je veux parler de *l'assistance publique*.

S'il est au cœur de tous les hommes un sentiment vivace,

c'est la compassion pour la misère ou la souffrance qui s'offrent à leur vue ; s'il est un besoin, c'est de chercher à soulager, à guérir cette misère et cette souffrance, c'est de céder à ce premier mouvement toujours bon qui nous porte d'une façon presqu'instinctive à venir en aide aux malheureux. Aussi pouvons-nous trouver chez tous les peuples, suivre à toutes les époques les diverses manifestations de la charité.

Je ne pourrais entreprendre d'énumérer seulement les mille moyens variés de soulager les infortunes, amenés par la diversité des mœurs, sans lasser votre patience tout en ne faisant que copier d'excellents travaux historiques. Ils peuvent au surplus se ranger dans deux catégories distinctes : tantôt, en effet, l'homme vient seul au secours de son semblable pauvre et malade, poussé par besoin d'aimer qui fait partie de sa nature, ou sous l'empire d'idées religieuses ; tantôt mettant en commun la vertu et les ressources, il fonde des réunions, des associations librement consenties qui facilitent la lutte contre le dénuement et la maladie. L'homme pratique alors l'aumône — la bienfaisance.

Un autre cas se présente : L'Etat devenant humain, ou craignant les désordres qui succèdent aux coupables suggestions de la faim règle les secours à accorder à ceux qu'il juge en avoir besoin, il crée des hôpitaux, il organise des bureaux de bienfaisance, il fonde des ouvroirs, il ouvre des crèches, il nomme des administrateurs, des inspecteurs, des délégués, il inscrit enfin à son budget un chapitre spécial. La Société fait alors de l'assistance publique.

La bienfaisance et l'assistance peuvent exister en même temps, il faut même qu'elles se prêtent un mutuel appui. Dans les états où la nation conduite par un maître absolu

doit s'incliner et vivre dans un muet respect, la bienfaisance qui ne peut mourir doit seule suffire à toutes les misères, et si au spectacle d'une de ces horribles famines du XVII siècle, bientôt suivie d'épidémies non moins funestes le trône s'émeut et sent battre son cœur, c'est encore la bienfaisance qu'il exerce, avec sa grandeur et son insuffisance. Tel est en effet, tel a toujours été le seul reproche qu'on puisse adresser à la bienfaisance privée chez les peuples civilisés : son insuffisance.

Il ne faut pour s'en convaincre que se souvenir des leçons du passé ou même encore aujourd'hui jeter les yeux sur certaines contrées tellement deshéritées que tous leurs habitants sont également malheureux et ne peuvent se soulager mutuellement.

L'assistance par les associations peut encourir le même reproche, jusqu'à présent du moins. Je ne nie pas qu'elle ne puisse un jour ou l'autre devenir assez puissante pour atteindre partout le mal, pour le dompter, pour ne pas craindre les catastrophes les plus terribles et les plus étendues ; mais avant d'arriver à ce résultat il faudra changer tellement nos mœurs, nos habitudes, notre organisation tout entière que vous me permettrez de ne pas m'arrêter à ce lointain et séduisant mirage.

Revenons sur la terre et surtout en France; nous y verrons qu'après quelques timides essais, l'assistance publique est créée dans les années qui suivent le grand mouvement d'opinion de 1789. A partir de cette époque tous les penseurs, tous les hommes d'Etat, tous les gouvernements qui se sont succédés ont agité le grand problème dont la solution définitive est encore à trouver, cette solution qui répondra dans une juste mesure (suivant les paroles de

M. Villemain en 1857) « à la sollicitude principale de notre temps, au besoin des esprits prévoyants autant que des nobles âmes, d'alléger le malheur ici-bas et d'améliorer le sort du plus grand nombre. »

A partir de cette époque les questions sont posées, la discussion des réponses commence; les bases de l'assistance sont jetées et poussent de solides racines; dans les villes, dans quelques départements même des résultats sont obtenus, mais les campagnes moins favorisées attendent encore qu'on vienne à leur secours. Ce n'est pas qu'on ait pas déjà tenté de les doter d'un bon système d'assistance, on a décrété des hopitaux cantonaux, des colonies agricoles, sortes d'ateliers pour les vagabonds et les mendiants valides, on a essayé la médecine cantonale ; les caisses d'épargne, les bureaux de bienfaisance sont ouverts. Pourquoi avec ces éléments qui sont excellents, avec des intentions parfaites, l'assistance dans les campagnes est-elle encore à essayer ses premiers pas dans plusieurs départements, tandis qu'elle n'existe que de nom dans beaucoup d'autres? Les causes sont nombreuses, ce sont celles qui s'opposent à tous les genres de progrès. C'est l'insuffisance de l'instruction, je la mets la première parce c'est la plus importante et cependant la plus facile à détruire. Ne voulons nous pas tous en effet l'instruction obligatoire, demandons la à grands cris jusqu'à ce qu'on nous l'ait donnée. Répandre l'instruction, n'est-ce pas combattre la misère, fille de l'ignorance ? remplacer le cabaret par l'école, n'est-ce pas faire de l'assistance, puisque c'est détruire le repaire de la ruine et de la maladie ?

Une autre cause c'est l'instabilité de nos institutions, c'est la fâcheuse tendance que nous avons à faire de la

politique au lieu de faire de l'administration, de façon que les réformes nécessaires sont à chaque instant interrompues par des révolutions.

C'est encore le manque de ressources ou plutôt la prépondérance des dépenses de luxe sur les dépenses de nécessité.

Enfin c'est notre manque d'initiative, c'est la déplorable habitude que nous avons de passer notre temps à critiquer ceux à qui nous laissons le pénible soin de nous conduire, au lieu de travailler chacun pour notre part et avec ardeur à la chose commune.

Passons rapidement en revue les principaux projets législatifs relatifs à la question qui nous occupe. Je n'entrerai pas dans le détail, quelques jalons vont suffire à tracer la route déjà parcourue et à indiquer d'excellentes intentions malheureusement non suivies encore de résultats définitifs.

En 1791, Larochefoucauld-Liancourt présente devant l'Assemblée nationale sept rapports successifs sur l'assistance publique dans toutes ses parties. Quelques projets de loi adoptés par l'Assemblée consacrent les éléments principaux du système d'assistance que nous possédons aujourd'hui.

En 1848, la République présentait, le 27 novembre, par l'organe de M. Dufaure, ministre de l'intérieur, un nouveau projet de loi sur l'assistance publique. Un des rapporteurs de la Commission définissait ainsi l'institution qu'il s'agissait de fonder : « La sollicitude de la Société, entrant dans la maison de l'ouvrier pour assainir son logement, dans son atelier pour rendre l'air plus pur et le

travail moins dangereux, facilitant ses économies, encourageant sa prévoyance, prenant soin de lui dans les moments d'inaction volontaire, le soignant dans ses maladies et ses infirmités, et lui donnant son appui pour les jours stériles et souvent délaissés de son enfance ou de sa vieillesse. »

Ce programme était à coup sur le plus vaste qu'on eut conçu jusque-là.

L'empire a cherché à répandre l'institution de la médecine cantonale. Le zèle des préfets, seuls chargés de réglementer ce service, a amené de fort beaux résultats.... sur le papier.

Dans certains départements, je ne l'ignore pas, la médecine cantonale réussit depuis longtemps, et les pauvres des campagnes sont soignés avec zèle dans leurs maladies. Mais à l'heure qu'il est, plus de la moitié de la France agricole nécessiteuse manque encore des secours gratuits de la médecine officielle.

Il était réservé à quelques membres de l'Assemblée nationale actuelle de présenter un projet de loi sur l'organisation de l'assistance médicale dans les campagnes. Voici le préambule de l'exposé des motifs présenté le 9 juillet 1872 par MM. Th. Roussel et Morvan : « La question des secours à donner aux malades indigents, particulièrement dans les campagnes et dans les bourgs et les petites villes dépourvus d'hôpitaux, est la plus sérieuse et la plus pressante des questions d'assistance publique que l'Assemblée nationale a décidé (1) de soumettre à ses délibérations. On peut dire

(1) Résolution adoptée les 15 janvier, 12 février et 11 mars 1872, portant qu'une commission de quinze membres sera chargée d'étudier les moyens d'organiser l'assistance publique dans les campagnes.

que c'est, entre toutes, celle dont la solution pratique s'impose à nous avec le caractère d'une nécessité non douteuse, en même temps que d'un devoir social rigoureux. » Ce projet d'assistance médicale est accompagné d'une série d'autres projets complétant l'assistance publique en général, en tant que s'appliquant aux populations rurales.

Je ne puis que vous renvoyer à ces travaux fort étudiés, appuyés sur des statistiques étendues, émanant d'hommes compétents; nous pouvons, nous devons avoir toute confiance en leurs lumières, en leurs excellentes intentions, mais nous devons aussi reprendre leurs calculs, discuter leurs principes, émettre nos idées et dire ce que nous savons. Quand la loi sera faite, il faudra s'incliner; aujourd'hui on la travaille, la lumière doit venir de partout et il n'est si humble citoyen qui ne puisse donner son avis. On ne l'écoutera pas, me répondez-vous, c'est une erreur: les Sociétés d'agriculture sont un intermédiaire naturel entre le citoyen et le gouvernement, c'est là un de leurs rôles et elles le remplissent chaque jour.

Commençons dès aujourd'hui, si vous le voulez, à aborder le problème, nous n'irons pas jusqu'au bout, mais si j'ai décidé quelques-uns d'entre vous à nous aider, je n'aurai pas perdu ma journée.

Nous sommes donc en face de l'assistance publique, nous reconnaissons qu'il faut l'organiser dans les campagnes; jusqu'où doit-elle aller? faut-il que se substituant pour ainsi dire à la Providence, elle subvienne à tous les besoins de tous ceux qui la solliciteront? Faut-il qu'en même temps qu'elle se proclamera un devoir pour la Société, elle crée un droit pour l'individu? Nous ne pouvons pas le penser. En-

tendue de cette façon l'assistance tuerait la bienfaisance et le travail du même coup.

« Livrer à la loi toute l'œuvre de l'assistance et suppléer à une vertu par impôt, c'est braver un danger certain et durable pour un avantage équivoque et fragile. La somme légale à rémettre au percepteur ne serait-elle pas, aux yeux du plus grand nombre, comme un abonnement annuel à l'aumône publique ? et chaque citoyen après avoir fidèlement acquitté sa dette de charité comme une redevance fiscale, ne se croirait-il pas exempt de donner encore quelque chose sur ce que la loi aurait négligé de lui prendre (1)? »

Il y a, il y aura toujours une large place à la bienfaisance privée plus discrète, plus délicate, sachant mieux atteindre et consoler le malheureux.

Ce n'est pas là, du reste, la seule raison à opposer au rêve d'une assistance publique non restreinte à certains cas spéciaux et bien définis. Nous verrions bientôt, en effet, augmenter d'une façon inquiétante le nombre des indigents au grand détriment du budget de l'état et des communes, au non moins grand dommage de la production agricole.

L'exemple de l'Angleterre doit nous faire réfléchir. Le poids de sa taxe des pauvres l'écrase; depuis qu'elle a chargé ce fardeau sur ses épaules, il augmente d'années en années sans que la misère toujours croissante en soit allégée. Dès 1536, les magistrats des comtés, des provinces, des cités et des villes étaient tenus de donner assistance aux gens nécessiteux et de procurer un travail journalier aux vagabonds et aux mendiants valides. Les officiers des cor-

(1) A Monnier Histoire de l'assistance publique.

porations municipales et les marguillers des paroisses devaient recueillir les aumônes et en surveiller l'emploi. En 1572 et en 1601, Elisabeth par ses édits transforma définitivement la charité en devoir légal. Le droit au secours pour tous, le droit au travail pour les indigents valides, qui échangeaient un secours régulier contre un travail stérile amena rapidement l'élévation de la taxe des pauvres et le nombre de ceux, qui n'étant plus retenus par l'humiliation de l'aumône ou par la crainte de la faim, se faisaient pauvres pour recevoir les secours des paroisses et des Workhouses. Dans certains comtés agricoles, outre la taxe régulière, on en est arrivé à obliger « les contribuables(1) à payer suivant le tarif un certain nombre d'ouvriers en raison, non des travaux à exécuter, mais du revenu de la propriété, de la quantité des attelages ou de la part due sur les taxes paroissiales. De là des charges indirectes non chiffrées aux rapports officiels. Voici un exemple : un fermier qui exploite un domaine de 200 hectares contribue à la taxe des pauvres pour 31 fr. 25 c. par hectare, c'est-à-dire pour 6,250 fr. Mais en outre il est contraint d'employer constamment vingt et un journaliers au lieu de 16 qui lui pourraient suffire, et ces ouvriers surnuméraires, que la paroisse lui impose, coûtent trois fois autant que vaut leur travail ; ce qui porte le chiffre vrai de la taxe à 8,750 fr.

Ce système de secours produit des résultats bizarres ; là, c'est un fermier qui, pour occuper des pauvres, est réduit à renvoyer des ouvriers libres dont il est satisfait ; ici c'est un cultivateur qui s'avoue contraint de renoncer à son exploitation, ailleurs, c'est un fermier qui, à demi ruiné par la négligence des individus qu'il emploie malgré lui, offre de payer pour qu'on l'en débarrasse. »

(1) A. Monnier. — Ouvrage cité.

Quels résultats obtient-on en fin de compte ? Quelques chiffres suffiront : en 1855, l'Angleterre et le pays de Galles comptaient 18,840,000 habitants, — 46 indigents inscrits sur 1000 habitants — et les sommes dépensées pour secours aux pauvres s'élevaient à 148 millions 1/2.

En Écosse, en Hollande, partout où l'État a voulu se faire le seul et universel bienfaiteur, il est arrivé à accroître la paresse, loin de guérir la plaie du paupérisme.

L'assistance publique appliquée à des situations spéciales, à des catégories bien définies de misères ou de souffrances est appelée à rendre d'immenses services. Il serait impossible dans une étude aussi rapide d'indiquer toutes les circonstances dans lesquelles elle serait utile. D'une manière générale, elle doit ne pas s'occuper des adultes valides, mendiants ou vagabonds qui ressortissent à une autre branche de l'administration, son rôle principal est de s'appliquer aux cas de force majeure dans lesquels le travail et l'esprit de conduite ne peuvent venir en aide à l'indigent. L'application de la loi sur les enfants assistés en est un exemple frappant. Les soins médicaux et pharmaceutiques à donner aux populations agricoles, semblent pouvoir également être réglementés par l'État. Pourquoi ? c'est que la plus grande facilité qu'on trouvera à se faire soigner n'augmentera pas le nombre des malades dans une proportion inquiétante pour le budget ou pour le travail productif. Actuellement en France trois modes d'assistance médicale existent dans les campagnes. Par le premier, celui dont j'ai prononcé le nom tout à l'heure, un ou deux médecins par canton sont nommés par l'État et payés par lui pour visiter tous les pauvres d'une circonscription ; ils doivent souvent aussi fournir les médicaments. Outre

l'inconvénient qu'il y a à créer de nouveaux fonctionnaires, on peut craindre que le médecin ne soit souvent trop loin de ses malades. Le second mode d'assistance pour lequel je ne dissimulerai pas ma préférence est celui que nous voyons appliqué autour de nous. C'est le système des bureaux de bienfaisance communaux. Chaque commune ayant son bureau, s'associe avec une ou plusieurs communes voisines pour faire soigner les indigents inscrits, par le ou par les médecins domiciliés dans une des communes associés. On pourrait demander que la formation de la liste fut entourée de plus de garanties, que les communes voulussent bien se pourvoir d'un certain mobilier médical indispensable dans les cas d'urgence ou dans des occasions fréquentes, mais ce sont là réclamations de détail qu'il suffit d'indiquer et qui sont trop justifiées pour n'être pas immédiatement acceptées.

Enfin il y a le système de la charité privée individuelle est libre. Celui-lá est condamné par l'expérience. (1) « Partout où le service gratuit des indigents n'a pas été sérieusement organisé, on voit le fardeau de l'assistance médicale retomber tout entier sur les médecins ruraux. Ceux-ci sans doute font partout leur devoir et on sait qu'ils ne refusent ni leur temps ni leurs soins, » mais outre l'injustice qu'il y aurait à laisser peser sur une seule classe d'hommes le fardeau de l'assistance, on verrait bientôt se produire ce qui se passe en certaines régions de la France : l'abandon par les médecins des situations rurales qui ne leur permettent pas de vivre honorablement de leurs rudes travaux.

Tout en laissant aux communes ou aux départements,

(1) Th. Roussel. — Rapport à l'Assemblée nationale.

meilleurs juges que qui que ce soit, la faculté de choisir entre les deux premiers modes d'assistance médicale, nous croyons pouvoir nous joindre aux auteurs du projet de loi présenté à l'Assemblée nationale, d'accord en cela avec la plupart des rapporteurs de lois analogues depuis 80 ans, pour réclamer *l'obligation légale* de l'assistance médicale dans les campagnes. On doit entendre par là que les communes seraient obligées de faire soigner gratuitement leurs pauvres, qu'elles devraient dès lors s'imposer des centimes comme ceux de l'instruction primaire ou des chemins vicinaux et qu'elles auraient le droit de réclamer en cas d'insuffisance l'aide du département ou de l'Etat.

L'importance de cette assistance spéciale serait déjà très considérable quand on songe que M. le docteur Roussel estime que le nombre des indigents à inscrire dans les campagnes et les bourgs s'élèverait à 2 millions 1/2, ce qui entrainerait une dépense de 6 millions. D'autres économistes pensent qu'on atteindrait aisément une dépense de 12 millions. La discussion de ces chiffres, et de la manière de les obtenir serait en vérité trop aride pour vous être présentée ainsi de vive voix, ils seront mieux saisis à la lecture, ainsi que la statistique de l'assistance médicale de l'arrondissement de Douai, qui formera un appendice à ce travail, appendice que mes occupations et la longueur des recherches me forceront d'ajourner au volume suivant de vos Mémoires. Ce serait abuser de votre patience que vous imposer ces détails arides.

Un mot encore cependant est nécessaire pour compléter ces généralités; il a été question tout-à-l'heure du droit à l'assistance, vous avez entendu naguère parler du droit au travail. Ce sont là des phrases sonores, mais dangereuses; elles

cachent un sophisme. Que l'assistance publique soit un devoir, c'est possible ; mais le travail aussi est un devoir et la reconnaissance n'en est pas un moins évident. En fait comme en conséquence, le droit à l'assistance, comme le droit au travail, issu des doctrines socialistes, est dangereux pour l'ordre public et attentatoire à la liberté, il faut le combattre par le raisonnement et l'exemple de ce qu'il a produit. Chasser l'erreur, ouvrir à la vérité la porte toute grande, répandre à pleines mains l'instruction qu'on a reçue, c'est encore là de l'assistance et excellente, croyez-le bien. « Ne nous contentons pas d'ouvrir froidement la main à l'aumône qui humilie ou pervertit; faisons-nous un devoir, nous tous qui avons *quelque loisir*, quelque superflu, d'en consacrer une partie à la recherche ou à la réalisation des moyens propres à diriger honorablement le peuple, c'est-à-dire la nation entière, vers l'amélioration morale et matérielle de son sort. » (Monnier ouvr. cité.)

RAPPORT

De M. MONTÉE, Secrétaire-Général,

SUR LES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

DE 1869 A 1872.

Messieurs,

C'est une des meilleures traditions des Sociétés savantes de venir publiquement exposer, à des époques régulières, le résultat de leurs efforts et de leurs travaux. En se rendant compte du chemin parcouru et en embrassant d'un coup d'œil rapide l'ensemble de tout ce qui constitue un passé d'hier, on comprend mieux encore les nécessités et les besoins du présent et de l'avenir. Il s'établit ainsi, entre les Compagnies et le public, un courant d'opinion dont ce ne sont pas les Compagnies qui profitent le moins, un échange direct ou indirect de sentiments ou d'idées qui est nécessairement utile aux grands intérêts qu'elles ont pour mission de sauvegarder et de défendre.

Les malheurs de notre patrie ont empêché la préparation de la séance publique générale de la Société d'agriculture, sciences et arts de Douai, qui aurait dû se tenir l'année

dernière, et cependant notre Compagnie, les yeux fixés sur l'avenir pour ne point se laisser complètement abattre par les tristesses infinies du présent, n'a jamais complètement interrompu le cours ordinaire de ses travaux, et elle a continué de tenir fidèlement toutes les séances prévues par son règlement. C'est alors surtout que nous avons reconnu, Messieurs, ce noble et consolant caractère de nos études, dont les plus mauvais jours ont pour effet de faire apprécier tout le prix, en ouvrant en quelque sorte à notre activité et à notre désir d'être utiles de nouveaux et plus larges horizons.

Mais, Messieurs, au sein même de notre Compagnie, que de deuils dans ces dernières années! que de vides dans ses rangs! Nous ne nous rappelons pas qu'à d'autres époques la mort impitoyable, en frappant à coups redoublés autour de nous, nous ait enlevé en si peu de temps un aussi grand nombre de nos collègues les plus éminents et les plus dévoués.

Je considère, Messieurs, comme mon premier devoir, — et vous ne m'excuseriez pas d'agir autrement, — de ramener un instant votre pensée sur le souvenir, toujours présent d'ailleurs, des pertes que nous avons faites et d'exprimer publiquement l'hommage de vos regrets les plus durables pour les hommes si distingués à divers titres dont la mémoire et les exemples ne cesseront de vivre parmi nous.

C'est une mission douloureuse que j'accomplis en ce moment au nom de la Société tout entière, car il n'est pas un seul des collègues que nous avons perdus qui ne fût pour chacun de nous l'objet du respect le plus sincère, de la plus profonde estime ou de la plus étroite affection.

Des voix plus autorisées que la mienne ont déjà redit

ou rediront pour chacun d'eux les qualités et les mérites qui les rendaient si chers à notre Compagnie. Je ne puis aujourd'hui, quant à moi, que rappeler, avec la plus triste émotion, leurs noms dans cette enceinte.

Le premier des collègues dont vous ayez eu, par ordre de date, à déplorer la perte est M. Thurin, ancien agent-voyer principal de l'arrondissement de Douai. M. Adolphe-Théophile-Edouard Thurin, né à Lille le 31 août 1808, n'était âgé que de 61 ans : élu membre résidant de votre Compagnie le 13 juillet 1849, vous l'aviez récompensé en 1868 de la collaboration active et dévouée qu'il n'avait cessé de vous prêter pendant vingt ans, en le nommant membre honoraire de notre Société. Cette distinction enviée était un juste hommage rendu par vous au zèle infatigable avec lequel M. Thurin s'était si longtemps consacré à la propagation des idées utiles qui doivent profiter à l'agriculture et favoriser son développement et ses progrès. Notre *Bulletin agricole* renferme à cet égard de nombreuses communications et d'intéressantes études qui témoignent aujourd'hui encore des importants services de notre regretté collègue. Permettez-moi d'ajouter que, pendant bien des années, c'est son zèle, son expérience et ses connaissances spéciales qui ont contribué à vous rendre plus facile et plus féconde l'organisation de vos concours cantonaux ; que c'est à son goût exercé que vous avez dû en partie pendant bien longtemps aussi le soin de la disposition et de l'entretien de vos jardins. L'affectueuse facilité de ses relations lui assurait en même temps l'amitié de tous ses collègues, qui pouvaient espérer jouir encore de longues années de son précieux concours et de son dévouement sympathique ; aussi la nouvelle de sa mort fut-elle accueillie parmi vous, malgré l'af-

faiblissement de sa santé, comme l'une des nouvelles les plus douloureuses qui pussent affliger notre Compagnie.

M. l'abbé Bourlet, qui a appartenu à votre Société pendant plus de vingt-cinq ans et que les infirmités physiques avaient éloigné de vos séances depuis un assez grand nombre d'années, vous avait fourni jadis les preuves de son actif dévouement et vous avait fait profiter des résultats de sa science et de ses recherches.

Nous pourrions en effet peut-être avoir le droit de dire que la vie de M. l'abbé Bourlet, consacrée tout entière à adoucir les souffrances et les misères humaines, s'appliquait encore avec une sorte de prédilection, dans les rares moments où la charité la plus vive peut permettre d'autres soins à la libre activité de l'esprit, à la pratique de la botanique, dont il appréciait toute l'utilité et dont il connaissait les secrets. C'est par là, Messieurs, qu'il était l'un de vos auxiliaires les plus utiles, et les archives de votre Compagnie conservent encore, avec une sollicitude particulière et une pieuse reconnaissance, l'herbier que nous devons à sa patiente sagacité. Ces études qui, en rapprochant l'homme de la nature, le rapprochent invinciblement de l'auteur de toutes choses, ces études, à propos desquelles M. de Chateaubriand écrivait que « c'est dans le cœur de l'homme que sont les grâces de la nature» (1), n'éloignaient pas, à vrai dire, votre collègue de la mission sacerdotale à laquelle il avait dévoué son existence. Curé de campagne, ou aumônier de la prison de cette ville, il aurait pu s'appliquer à lui même cette parole si profonde de l'auteur de l'*Imitation*: « *Pro magno reputo beneficio non multa*

(1) Chateaubriand, *Génie du Christianisme*, 3me partie, liv. II, chap. 2.

habere » (1), que notre grand Corneille, par une inspiration qu'il ne doit qu'à lui-même, traduisait ainsi dans sa version si peu lue et si souvent sublime :

« La pauvreté même est un présent de Dieu. »

Ceux qui aiment et acceptent la pauvreté avec la simplicité de cœur et d'esprit de M. l'abbé Bourlet, ceux-là sont vraiment en effet les élus de Dieu.

Votre souvenir, Messieurs, conserve présentes la tristesse et la consternation qui se répandirent dans notre cité tout entière le jour où parvint à Douai la mort de M. Lambrecht, décédé ministre de l'Intérieur le 8 octobre 1871. Ce deuil unanime de la cité, que chacun de nous avait tant de motifs particuliers de ressentir au fond du cœur, devait être aussi l'occasion des manifestations les plus touchantes de votre Compagnie, qui était si heureuse et si fière de compter au nombre de ses membres celui dont le patriotique dévouement et les éclatants services rejaillissaient sur sa cité natale qu'ils honorent. Que pourrais-je aujourd'hui, Messieurs, répéter de M. Lambrecht que vous ne sachiez tous mieux que moi ? Aussi bien ce n'est pas en quelques mots que je pourrais vous rappeler les mérites du citoyen et les éminentes qualités personnelles qui le signalaient entre tous au respect public, à la reconnaissance ou à l'affection de chacun.

Né à Douai le 4 avril 1819, Félix-Edmond-Hyacinthe Lambrecht n'avait point cessé un seul jour de se consacrer avec l'ardeur de sa belle intelligence aux plus sérieuses études, dont la constante et fidèle pratique, en lui assurant dès sa jeunesse les succès les plus considérables et les plus

(1) *Imitation*, liv. III, chap. 22.

enviés (1), lui préparait pour l'avenir une place à part parmi ses contemporains. Ajouterai-je que chez lui la science la plus solide et la plus étendue n'était pas, si je puis le dire ainsi, seulement une science abstraite et froide, mais qu'elle s'échauffait sans cesse aux inspirations d'une âme d'élite et d'un cœur ouvert à la vérité ? Comment pourrais-je vous rappeler, sans en affaiblir l'impression et la mémoire, cette exquise affabilité de sa nature bienveillante et sincère ? Soit que nous nous placions, Messieurs, à ce point de vue, soit que nous considérions en M. Lambrecht l'homme des méditations élevées et des observations profondes, nous avons certainement le droit de dire que « Dieu lui avait donné l'œil qui regarde et l'oreille qui écoute. (2) »

Messieurs, Royer-Collard écrivait naguère cette parole qui nous paraît admirablement expliquer et résumer toute la conduite de notre illustre collègue : « Les croyances de l'esprit sont les forces de l'âme et les mobiles de la volonté (3). » Oui, Messieurs, nous ne pouvons quelque chose que par la certitude que nous trouvons dans les principes qui nous dirigent, et que par la foi qui éclaire pour nous ces principes supérieurs et nécessaires d'une lumière éclatante et souveraine. M. Lambrecht réunissait au plus haut point ces qualités qui sont les conditions primordiales de l'unité de notre existence et de nos actes : la fermeté et l'élévation de son esprit communiquaient à son âme et à sa volonté ces vertus et ces résolutions qui sont la pierre de touche

(1) On sait que M. Lambrecht était sorti, avec le numéro 1, de l'école polytechnique.

(2) « Aurem audientem, et oculum videntem, Dominus fecit utrumque. » (Salomon, *Proverbes*, XX, 12.)

(3) Œuvres de Reid, traduites par M. Jouffroy, t. III, p. 450.

à laquelle nous reconnaîtrons toujours l'homme de bien, et qui font que celui-ci n'est pas différent dans sa vie publique de ce qu'il est dans sa vie privée, et n'a qu'à se souvenir de ses inspirations de tous les jours et qu'à rester lui-même pour devenir, s'il le faut, un grand citoyen.

C'est là, Messieurs, le noble spectacle dont nous avons été témoins dans les derniers jours de M. Lambrecht : les malheurs de la France le trouvèrent à la hauteur de la tâche la plus difficile et la plus périlleuse, dont son filial dévouement et son abnégation chrétienne ne pouvait décliner l'honneur et le danger.

En nous léguant, Messieurs, ce grand exemple, il nous faisait voir avec une incomparable éloquence qu'il est bien vrai qu'en l'amour de la patrie, comme l'écrivait il y aura bientôt deux mille ans Cicéron, viennent se réunir et se confondre tous les autres amours (1), ainsi que des gouttes d'eau dans la mer. Lorsque cet amour si pur est lui-même soutenu, Messieurs, comme il l'était dans le cœur de M. Lambrecht, par la religion et la foi la plus simple et la plus ferme, on ne peut manquer de remplir sur la terre la mission la plus noble et la plus féconde, car on est guidé sans cesse par les sentiments les plus désintéressés et les mobiles les plus puissants qui nous peuvent diriger en ce monde pour faire le bien.

M. le Président Cahier, dont les annales de notre Compagnie conservent à chaque page le souvenir, et qui aurait pu compter par les services qu'il vous rendait les années qu'il a passées parmi nous, était un de ces travail-

(1) « *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* » (Cicéron, *De officiis*, I, 17.)

leurs infatigables qui trouvent dans leur amour du beau et du vrai le moyen de ne pas passer un seul jour sans donner au travail et à la science, objet de leurs prédilections, la meilleure partie d'eux-mêmes. *Laboremus :* travaillons. C'est la devise qu'aurait pu justement prendre M. Cahier. Que de choses, Messieurs, dans ce seul mot! L'activité de l'esprit, l'effort de l'intelligence, la propagation des sentiments les plus élevés qui soient au-dedans de nous-mêmes, la diffusion des idées utiles et des nobles pensées ! Si nous pouvions, Messieurs, calculer et connaître au juste l'influence qu'exercent autour d'eux les travailleurs de l'intelligence, nous la jugerions immense et véritablement féconde. C'est la loi même de la nature, où rien ne se perd et ne se fait en vain : les germes que vous déposez sur le sol, si stérile et si ingrat que vous puissiez le croire d'abord, finiront par donner eux-mêmes une abondante moisson, si vous ne vous lassez pas de les cultiver et si vous ne leur ménagez pas vos labeurs.

La trace de M. Cahier ne se perdra pas à Douai, car il s'est montré digne par son travail persévérant et ses œuvres d'être du nombre de ceux dont le poëte a dit qu'ils méritent de laisser aux autres leurs exemples et leur mémoire :

Quique suî memores alios fecere merendo (1).

Tous ceux qui s'occupent parmi nous de Beaux-Arts et d'archéologie rediront à nos successeurs le sens artistique, le jugement fin et délicat, l'ardeur presque juvénile après la soixantième année que notre collègue apportait à toutes ses études véritablement aimées. Il m'est impossible de songer à vous rappeler ici tous les travaux que lui doit

(1) Virgile, *Enéide*, liv. VI, v. 664.

notre Compagnie, dont il fut pendant tant d'années le secrétaire si compétent et si heureux, et qui lui conféra comme une récompense si légitime l'honneur de la présidence, vos souvenirs sont à cet égard plus précis que ne pourraient l'être mes paroles, et je me contente d'affirmer qu'il restera l'historien définitif du Musée de Douai, auquel il consacrait avec tant de plaisir une si large part de son zèle et de son dévouement.

Dans une autre enceinte, on célébrerait à leur valeur les qualités supérieures du magistrat qui était si universellement estimé et qui a laissé un si grand vide dans la Cour de Douai. Je ne veux voir ici que le membre dévoué de la Société d'agriculture, à laquelle il a légué par son testament, comme marque de sa pensée fidèle et constante, quelques précieux souvenirs, à laquelle il ne restait jamais étranger, et dont il suivait affectueusement les études, même depuis que la maladie le retenait loin de nous.

C'est par un coup de foudre qu'Anatole Corne a été enlevé à votre profonde affection. Nature d'élite, intelligence pénétrante et élevée, cœur noble et généreux, rien ne lui manquait pour se conquérir à lui-même, uniquement par son mérite personnel et sa valeur propre, l'une de ces situations, heureusement toujours enviées en ce monde, que peut seule assurer l'union du caractère et du talent, et qui pour lui semblait naturellement faire partie de l'héritage paternel. Une voix éloquente et émue vous a retracé, en des pages qui restent gravées dans votre mémoire, sa vie si courte et que son amour du bien avait déjà si heureusement remplie.

Tous ces travaux si sérieux et si purs, devant l'austérité desquels n'avait point reculé son adolescence, fortifiée par

le dévouement le plus solide à toutes les idées généreuses, tous ces travaux qui préparaient pour lui l'avenir avec tant de promesses, ils sont là aujourd'hui comme les pierres du monument inachevé dont les premières assises nous font assez reconnaître et pressentir la beauté. Qu'ils vous fassent, Messieurs, comprendre pardessus tout ce que sa pensée renfermait pour l'avenir de méditations fécondes et d'inspirations utiles.

Ai-je besoin encore de vous rappeler quelles qualités exquises, qui sont à la fois le charme et l'honneur de la vie, prêtaient un attrait si puissant à sa noble jeunesse, déjà mûrie par la virilité de la pensée et par ce je ne sais quoi qui s'impose non-seulement à l'estime universelle et au respect de tous, mais à la plus profonde affection? Vous le verrez longtemps, Messieurs, au milieu de vous comme l'une de ces figures amies que Dieu, dans ses mystérieux desseins, ne fait que nous montrer en quelque sorte, pour nous laisser un plus vif regret de ce que nous avons perdu. Laissez-moi le dire, Messieurs, si l'on s'attachait si vivement et si facilement à lui, c'est que l'on voyait sans peine que son cœur était à la hauteur de son intelligence et de son esprit, et que l'on sentait bien que, lorsqu'il aimait une fois, il devait aimer toujours. Aussi, Messieurs, vos regrets, en s'adoucissant, ne s'effaceront point : vous vous résignerez à l'impénétrable décret de la Providence, mais vous n'oublierez point Anatole Corne. Aussi bien, selon ce mot qui nous semble si touchant et si vrai, « Dieu, qui a fait la consolation, n'a point fait l'oubli » (1).

A quelques jours seulement d'intervalle, M. Augustin

(1) Mme Swetchine, *sa vie et ses œuvres*, publiées par le comte de Falloux, 4me édition, tome II, page 372.

Evrard, Ingénieur civil, suivait Anatole Corne dans la tombe. Qui de nous eût pu prévoir, lorsque dans votre séance du 28 octobre 1870, il vous donnait lecture de la Notice nécrologique qu'il avait composée pour vos Mémoires sur M. Plazanet et où se révélaient si heureusement les véritables caractères de sa nature, je veux dire un profond amour de la science et de ses applications utiles et la droiture et l'élévation de son esprit et de son cœur, qui de nous eût pu prévoir que d'autres auraient bientôt à lui rendre le même hommage funèbre et qu'il ne nous resterait bientôt plus, avec les traces ineffaçables de son existence, que son souvenir non moins durable? Dans une civilisation comme la nôtre, Messieurs, où trop souvent une sorte de fièvre et de factice ardeur prend la place de l'activité régulière et féconde qui n'emprunte ses aspirations qu'au désir de faire le bien et qu'aux connaissances les plus sûres et les plus solides, on ne saurait élever trop haut les exemples des hommes qui, comme M. Evrard, conservent toute leur vie cette simplicité qui est à nos yeux la marque la plus certaine de la vraie distinction et qui ne cherchent dans une science profonde que les moyens d'être utiles.

Messieurs, vous avez souvent sans doute remarqué comme moi-même dans l'Ecriture cette parole qui m'a toujours paru nous tracer une règle de conduite à laquelle je voudrais voir tout le monde se soumettre : « *Si spiritu vivimus, spiritu et ambulemus* » (1). Oserai-je dire que cette devise si élevée et si noble, M. Evrard la mettait en pratique dans sa vie quotidienne et qu'elle nous donne le secret de ce caractère si sincère et si calme, de ce dévouement éprouvé qui mettait si volontiers au service de tous ses lu-

(1) Saint Paul, *Epître aux Galates*, V, 25.

mières et son inaltérable obligeance? Le vide que laissent parmi nous de tels hommes ne saurait être comblé, et notre Compagnie, dont il était l'un des membres les plus actifs et à laquelle il se consacrait avec tant de satisfaction et de facilité, conservera pieusement, avec l'honneur dont il est digne, son nom respecté.

Le 13 janvier 1872, vous perdiez M. Prosper-Louis Merlin d'Estreux de Maingoval, que vous aviez nommé membre honoraire de notre Société le 27 avril 1866, après l'avoir compté pendant vingt ans au nombre de vos membres résidants. Né le 22 mai 1806, M. Prosper de Maingoval n'avait point eu de peine à comprendre, si nous en jugeons par la manière dont il les pratiquait sous nos yeux, les devoirs que lui imposait une situation brillante de fortune et la plus enviable position de famille. Ancien élève de l'école polytechnique, après avoir suivi pendant quelque temps avec distinction la carrière militaire où il aurait pu rencontrer un brillant avenir, M. de Maingoval se fixa définitivement dans notre cité. où chacun de nous a pu depuis lors apprécier les qualités de son esprit et de son cœur. Très-amateur et très-expert en horticulture, il fut pendant bien des années l'un des membres de votre Compagnie, qui s'occupait avec le plus de sollicitude et de succès de l'entretien de vos jardins et qui recueillait pour vous avec le plus d'intérêt et d'utilité les indications pratiques renfermées dans les publications horticoles de votre bibliothèque.

Ami des arts, il ne les aima jamais en égoïste heureux d'avoir pu ressentir lui-même les jouissances variées et toujours élevées qu'il nous procurent. Je ne parle ici qu'incidemment des objets rares et précieux dont il avait eu le bonheur de s'assurer la possession et qu'il laissait si volon-

tiers apprécier autour de lui, mais ne dois-je pas rappeler particulièrement, dans la ville de Douai qui a pu tout entière en jouir et qui conserve certainement, comme je l'ai conservé moi-même, le souvenir des solennités musicales si exceptionnelles et si brillantes que nous avons dûes à sa générosité, ne dois-je pas rappeler comment pendant plusieurs années M. de Maingoval s'est dévoué parmi nous à la prospérité et aux progrès de la Musique de la ville par un patronage dont on ne saura jamais trop reconnaître les bienfaits ?

Enfin et surtout, Messieurs, les pauvres de notre cité n'oublieront pas quel usage M. de Maingoval savait faire de la fortune que la Providence lui avait si libéralement départie : ce titre d'honneur suffirait à sa mémoire, car nous ne saurions oublier que Dieu aime l'homme qui donne avec joie et qui se complaît dans ses bienfaits.

M. Lequien était trop universellement connu et aimé dans notre cité douaisienne, pour que sa perte n'ait point été fort vivement ressentie par notre Compagnie. Unissant à la science la plus solide et aux connaissances les plus variées une obligeance devenue parmi nous proverbiale, M. le docteur Lequien nous est toujours apparu comme l'un de ces rares hommes de bien qui consacrent aux autres leur vie tout entière et qui croient n'avoir rempli leur mission sur la terre que lorsqu'ils n'ont point un seul jour cessé d'être utiles à ceux qui les entourent. Cet amour du devoir aussi noblement compris peut seul expliquer l'activité féconde dont M. Lequien a donné tant de preuves, pour ainsi dire, jusqu'à son dernier jour. Médecin habile et dévoué, vaccinateur renommé entre tous, ami des pauvres dont les familles n'oublieront point son désintéressement

et son active sympathie, il trouvait encore dans son désir de faire le bien et dans l'élévation de son intelligence les moyens de se rendre particulièrement utile à sa cité natale, qui conservera de ses services une inaltérable reconnaissance. Il nous suffit ici de rappeler qu'il n'a cessé pendant plus de trente-sept ans de siéger, par le libre suffrage de ses concitoyens, au premier rang du Conseil municipal aux travaux duquel il a constamment pris la part la plus importante, et de faire pendant trente-deux ans partie du Conseil d'arrondissement, dont il était le Président respecté. Les fonctions délicates de Maire de Douai, qu'il a remplies dans des circonstances difficiles avec une fermeté, un tact et une équité dont le souvenir n'est pas encore effacé, nous le savons, de toutes les mémoires, ont également mis en lumière les honorables sentiments qui n'ont cessé d'être la règle invariable de la conduite de notre vénéré collègue.

Je n'ai jamais connu personne à qui s'appliquât plus naturellement qu'à M. le docteur Lequien cette parole significative de Platon, à laquelle plus de deux mille ans écoulés n'ont rien fait perdre de son opportunité : « Celui qui ne commet pas d'injustice mérite qu'on l'honore, mais celui qui ne souffre même pas que les autres soient injustes, mérite deux fois plus d'honneur que le premier (1). Le culte et la pratique de la justice et du bien ont rempli la longue existence de M. le docteur Lequien, et c'est pour cela que, fidèle aux convictions et aux sentiments de sa vie tout entière, il a pu voir arriver, avec une confiance et un calme qui ne se sont jamais démentis, l'aurore de la vie nouvelle dont il attendait les promesses, appuyé sur

(1) Platon, *Lois*, V, 730, D.

la foi chrétienne qui l'avait constamment soutenu dans sa laborieuse carrière et son infatigable dévouement.

M. Daix, élu membre résidant de votre Compagnie le 14 novembre 1814, avait été nommé membre honoraire le 27 février 1835. Il navait donc point cessé d'appartenir à la Société pendant plus de cinquante-huit ans. Ce n'est jamais, Messieurs, sans une sincère émotion que nous pouvons nous séparer de ceux de nos collègues les plus anciens que la mort vient nous ravir. Il semble en effet, même lorsqu'ils ont laissé se relâcher les liens qui les unissaient à vous, que vous deviez continuer encore à retrouver en eux, avec l'expérience de l'âge et les souvenirs du passé, les traditions utiles dont vous vous honorez de reconnaître toujours l'importance et la valeur. Pour apprécier, Messieurs, comme ils le méritent, les services que vous ont autrefois rendus d'anciens membres qui depuis longtemps ont cessé d'assister à vos séances, il faut faire appel à la mémoire de ceux de vos collègues qui les ont le mieux connus, et, sous l'expression de leurs souvenirs, vous voyez revivre, avec leur précieuse activité et leurs traits essentiels, des figures et des caractères pour lesquels vous retrouvez aussi vivace qu'au premier jour le sentiment et la reconnaissance du dévouement qu'ils ont témoigné à votre Compagnie. Ce dévouement s'affirme en effet à la fois, Messieurs, par des travaux personnels et par une participation féconde aux détails quotidiens qui s'imposent à l'attention des associations comme des individus eux-mêmes : si des travaux personnels peuvent quelquefois être appréciés à distance comme au premier jour, la participation dont je parle, si intéressante et si utile qu'elle puisse être, laisse nécessairement des traces moins durables. Heureusement pour nous, Messieurs, il reste dans le sein

de notre Société assez de témoins pour y conserver la mémoire des qualités par lesquelles se distinguait M. Daix dans votre Compagnie et pour y rappeler ce goût des beaux-arts dont il était animé et ce rare talent de musicien dont la réputation n'est pas évanouie dans notre ville.

En 1854, M. Léon Nutly écrivait dans sa biographie de Pierre Lecomte, fondateur de l'académie de musique de Douai: « Un homme simple et bon, un artiste richement doué, est mort il y a vingt-quatre ans. Sa mémoire est demeurée chère et sympathique au cœur de ses amis.... Dans ses relations, il apportait une mansuétude, une aménité, une bonté de cœur, une simplicité de mœurs qui le faisaient estimer et chérir de tous. Jamais non plus, cette nature douce, indulgente, ne connut la haine et le ressentiment; il n'eut et ne mérita d'avoir que des amis (1). » Messieurs, il me semblait, en relisant dernièrement ces lignes empreintes d'un sentiment vif et sincère, que M. Léon Nutly, en retraçant les qualités de Pierre Lecomte, se peignait lui-même et s'était pris pour modèle. Mon impression n'est-elle pas confirmée par l'éloquente unanimité des regrets dont nous venons d'être, au lendemain de sa mort, les témoins attristés et que nous partageons nous-mêmes du fond du cœur ? On aimait M. Nutly pour lui-même : comment ne le pleurerait-on pas ? Vous n'avez pas connu, Messieurs, d'esprit plus ouvert, plus franc à la fois et plus français que le sien, de caractère plus droit et plus loyal, de nature plus obligeante et plus sympathique, me permettrez-vous d'ajouter : de meilleur et de plus fidèle Douaisien ? Ce patriotisme local, qui, non plus que l'amour de la famille ou du foyer paternel, n'en-

(1) *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts de Douai*, 2me série, tome II, Douai, 1854, pages 84 et 108.

lève rien de sa force au patriotisme qui nous attache à la nation par les liens les plus étroits et les plus indissolubles, ce patriotisme local n'est pas si peu de chose, Messieurs, quand il est, comme chez M. Nutly, la source d'un dévouement quotidien aux intérêts de la cité et l'inspirateur d'une activité féconde dont une ville tout entière doit recueillir les fruits. Dieu veuille que de semblables sentiments aient souvent des imitateurs !

Musicien délicat et consommé, il pouvait mieux que personne nous donner ce que nous ne possédions pas avant lui, je veux dire l'histoire musicale, l'histoire de la musique et des musiciens à Douai. Je ne puis vous rappeler ici que quelques-unes des meilleures pages des *Mémoires* de notre Société : les Biographies de Pierre Lecomte et d'Ildefonse Luce, les notices sur Eloy de Vicq et Willent. Son érudition musicale, si je puis l'appeler ainsi, ne lui venait-elle pas encore en aide dans la tâche devant laquelle il ne recula jamais et dans laquelle il réussit si bien, de réunir dans une seule pensée les principaux éléments musicaux de Douai, pour préparer et assurer leurs triomphes ? Vous savez, Messieurs, pendant combien d'années le nom de M. Léon Nutly se trouve associé de la façon la plus étroite à toutes nos victoires musicales, à tous nos succès artistiques. Puis-je oublier, dans cet ordre d'idées, le dévouement infatigable, et, pour ainsi dire, paternel, avec lequel, dans la direction de notre Académie de musique, il formait en même temps nos jeunes générations pour les succès de l'avenir, en leur rendant familières les meilleures traditions et en leur léguant, avec les éléments de l'art, l'amour de la cité ?

C'est à cette noble mission que s'est volontairement

consacrée l'existence de M. Léon Nutly, dans les moments de liberté que lui pouvait laisser la magistrature de conciliation qu'il était si digne d'exercer et de comprendre dans toute son étendue et dans son sens le plus généreux et le plus large. Que ce mot seul me suffise pour exprimer le respect avec lequel nous considérons M. Léon Nutly dans ses délicates fonctions de juge-de-paix.

Vous le voyez donc, Messieurs, c'est véritablement à bien des titres que M. Nutly appartenait à la Société des arts de Douai, et l'on n'a pas de peine à comprendre comment vous l'aviez choisi naguère pour votre Président, et combien sont vifs et seront durables les regrets qu'il a laissés parmi vous.

Messieurs, ce n'est pas seulement dans les rangs de vos membres honoraires et de vos membres résidants que vous avez vu se produire les vides les plus pénibles et les plus douloureux. Les mêmes épreuves ne vous ont pas manqué par la perte de quelques-uns de vos associés agricoles et de vos membres correspondants dont vous aimiez le plus à reconnaître les rares mérites et les précieuses qualités. Si le cadre de ce compte-rendu pouvait me le permettre, je serais heureux de consacrer par quelques traits expressifs et fidèles leur souvenir parmi vous : vos impressions personnelles suppléeront facilement à un silence auquel je ne me condamne pas sans les plus vifs regrets. Vous ne sauriez en effet, Messieurs, oublier des membres correspondants tels que M. le docteur Panien, si connu dans le monde littéraire par ses curieuses et savantes recherches sur Montaigne, et qui apportait dans l'exercice de sa noble profession toutes les qualités désintéressées qui peuvent en assurer la féconde utilité; M. Henri Lecocq, professeur à

la Faculté des sciences de Clermont-Ferrand, qui aimait aussi à se mettre en communication avec notre Société, se rappelant ainsi qu'il était enfant du département du Nord, et dont le monde savant a tant de fois apprécié les travaux de botanique, de géologie et d'agriculture; M. Achmet de Servins d'Héricourt, maire de Souchez, archéologue dont vous connaissiez la science, l'érudition et la compétence; M. Desplanque, archiviste du Nord, dont l'éloge devrait particulièrement retentir dans la ville de Douai dont il était originaire et dont je n'ai point à louer ici, — je serais certainement à cet égard au-dessous de votre pensée, — les profondes connaissances et l'amour du vrai, en même temps que le caractère obligeant et facile; M. Foulon, ancien notaire, ancien membre résidant de votre Compagnie, qui se consacrait avec un zèle infatigable à la pratique de l'histoire naturelle pour laquelle chacun de nous aimait à reconnaître son aptitude, sa sagacité et son talent, précieuses qualités dont notre musée conservera longtemps les traces, et qui aimait l'horticulture, dont il faisait encore, malgré son âge déjà avancé, son active occupation, avec une ardeur et une sollicitude qui ne se sont jamais démenties; M. Dovillers, qui s'était fait dans notre agriculture l'une de ces positions honorables et enviées dont son fils se montre aujourd'hui le digne continuateur; M. Duchet, ancien proviseur du Lycée de Douai, ancien membre résidant de notre Société, qui l'avait compté pendant plusieurs années au nombre de ses membres les plus érudits et les plus dévoués, et dont la mort prématurée a été pour vous l'occasion de la plus sincère et de la plus vive douleur, car vous aviez su, Messieurs, non moins apprécier les qualités de son caractère et de son cœur que les mérites de son esprit. Enfin, Messieurs, vous avez perdu,

tout récemment encore, parmi vos associés agricoles, MM. Brachelet de Cantin et Mannier de Raimbeaucourt, dont vous connaissiez si bien la remarquable expérience et l'infatigable dévouement aux intérêts agricoles.

Et maintenant quelles conclusions, Messieurs, devons-nous tirer du sentiment de ces douleurs et de notre tristesse profonde, de ces deuils qui sont véritablement le deuil de notre Société tout entière ? Non pas une idée de découragement, mais au contraire la résolution généreuse et le vœu sincère d'une ardeur nouvelle pour rester dignes de ceux que nous perdons et qui, en nous léguant leurs exemples, nous montrent la voie que nous devons suivre pour maintenir à la hauteur de son vieux renom la Société d'agriculture de Douai, et accroître s'il est possible, et son utilité féconde et sa bienfaisante influence.

Hâtons-nous, Messieurs, de le reconnaître : c'est ce sentiment qui anime notre Compagnie et grâce auquel elle a pu, dans ces derniers temps, recevoir encore la récompense de ses persévérants efforts et de ses généreuses intentions. Bien loin de restreindre le cercle de son initiative, elle a pu l'étendre dans une certaine limite, grâce au dévouement de quelques-uns de ses nouveaux membres, par la création de cours publics de botanique et d'arboriculture. Le succès qui couronne le zèle de MM. Gosselin et Barbier-Delayens nous est un sûr garant de l'avenir réservé à cette innovation, dont le besoin, on peut le dire, se faisait du reste de plus en plus sentir parmi nous : un assez grand nombre d'auditeurs attentifs et fidèles se réunissent pour ces leçons utiles et pratiques, que ne cessent d'animer un seul instant une irréprochable clarté, une exposition facile et régulière,

et des démonstrations sur les objets eux-mêmes qui sont compris dans l'enseignement théorique. Ce succès dont nous devons nous applaudir s'explique autant, Messieurs, par la compétence et le talent des professeurs que par la nature même de leur enseignement qui a pour résultat immédiat de combler dans une certaine mesure l'une des lacunes les plus évidentes de l'enseignement public dans nos contrées.

L'initiative de notre Compagnie s'efforce ainsi de jeter en quelque sorte, si nous l'osons dire, les premiers fondements d'une École d'horticulture pratique qu'elle nourrit le ferme espoir de voir un jour s'établir avec plus de réalité et sur de plus larges bases dans l'arrondissement de Douai. Elle sera bien récompensée de ses efforts et de ses démarches le jour où ce résultat définitif vers lequel elle aspire sera positivement acquis au profit de nos intelligentes et laborieuses populations.

Tout se tient en effet, Messieurs, et s'enchaîne. Il est impossible que dans un pays où l'agriculture a progressé plus qu'en aucune autre partie de la France, l'horticulture ne soit point en honneur et ne soit point elle-même soigneusement cultivée : ce sont deux sources de la richesse commune qui, en conservant chacune leurs propriétés particulières, pourraient presque se confondre.

Ce n'est point l'agriculture, Messieurs, qui nous reprochera jamais de montrer trop de sollicitude pour une branche des produits du sol qu'elle aime si souvent, par une pente bien naturelle, à s'associer spontanément à elle-même. L'agriculture, au surplus, ne cessera jamais d'avoir la première et la plus large part des études, des préoccupations et des efforts de notre Compagnie : aussi bien elle a des

droits, qui ne sauraient jamais être méconnus parmi nous, à nos plus vives sympathies et à nos encouragements les plus sérieux. Nous nous garderons bien d'oublier jamais que, par une faveur toute spéciale de la Providence, la France n'a pas cessé, comme au temps de Sully, d'avoir « le bonheur de se voir si heureusement distinguée qu'excepté peut-être l'Egypte, c'est le pays le plus universellement abondant en ce qui est de nécessité, ou de simple commodité pour la vie, qui soit au reste de la terre (1). »

C'est par l'agriculture, que nous ne devons jamais, même en présence des incroyables progrès des autres branches de l'activité humaine, nous lasser de considérer comme la première et la plus vitale de toutes nos industries, c'est par l'agriculture que nous pouvons surtout continuer à donner à notre patrie une prospérité réelle et durable à l'aide de laquelle elle puisse se relever de ses ruines et se consacrer tout entière à elle-même. Aimons donc l'agriculture, Messieurs, aimons-la particulièrement en venant à son aide par tous les moyens qu'une incomparable expérience unie à une science profonde met à la disposition d'une Compagnie comme la nôtre qui compte dans son sein des agriculteurs dont s'honore notre pays tout entier et qui ne cesse d'appliquer son activité la plus féconde à rallier autour d'elle, en méritant leurs suffrages, par son initiative et ses services, tous les hommes de bonne volonté dont les intérêts ou les recherches spéciales peuvent faciliter sa noble et généreuse mission. C'est cette union et cette communauté nécessaire d'idées et d'action que nos concours ont pour but de consacrer et d'étendre, et c'est pour cela que nous

(1) *Mémoires de Sully*, édition de Londres, 1745, tome II, page 288.

attachons une si légitime importance à leurs résultats et à leurs succès.

Rien ne nous avait été plus pénible dans ces deux dernières années que l'obligation que nous ont imposée les évènements de suspendre nos concours cantonaux annuels.

Aussi le récent concours d'Arleux a-t-il été pour nous à double titre l'occasion de la plus vive satisfaction : non seulement les résultats ont paru sur quelques points répondre complètement à votre espoir, mais vous y avez trouvé le moyen de renouer en quelque sorte d'une façon plus étroite avec les nombreux agriculteurs qui vous entouraient, des relations que vous appréciez à toute leur valeur, parce qu'elles profitent dans une très-large mesure aux intérêts agricoles. Notre excellent collègue, M. Vasse, dont vous avez tant de motifs d'aimer les rapports et qui mérite bien d'être honoré du titre de secrétaire perpétuel de notre section agricole, vous redira tout-à-l'heure les détails de ce concours, dont je ne parle en ce moment que pour en constater d'un mot le succès, en remerciant bien vivement, au nom de la Société tout entière, la population et l'administration municipale d'Arleux de l'hospitalité si empressée et si courtoise qu'elle a bien voulu nous offrir une fois de plus en cette intéressante circonstance.

Il est un fait, Messieurs, dont chaque occasion nouvelle consacre la réalité et que la Société d'agriculture de Douai a le droit de compter au nombre de ses meilleures récompenses, si faible que puisse être sa part dans les progrès agricoles incessamment réalisés autour de nous : ce fait, c'est la constatation officielle et publique du rang honorable que ne cesse d'occuper dans notre département essentiellement agricole l'agriculture de notre arrondissement. Le dernier concours

départemental tenu à Valenciennes au mois de septembre 1872 est à cet égard pour nous le plus précieux encouragement, car l'arrondissement de Douai y a obtenu les récompenses les plus significatives et les plus enviables. Qu'il me soit permis du moins de citer ici les noms des lauréats : MM. de Mot, d'Arleux ; Varlet, de Monchecourt, et Dumont, d'Auberchicourt.

Le but utile que la Société poursuit dans les concours, elle ne cesse de le poursuivre également par les expériences et les travaux des plus compétents de ses membres. C'est ainsi que, toujours soucieuse de rendre à l'agriculture et aux cultivateurs de nos cantons leur tâche moins difficile et moins onéreuse, elle a institué, grâce à l'initiative éclairée de MM. Farez, de Mot et de sa section agricole, des expériences de cultures diverses et comparatives dans le but de se rendre un compte exact des résultats obtenus, particulièrement pour la production de la betterave, par l'emploi des engrais industriels. Ces expériences si intéressantes et si utiles seront poursuivies avec la plus soigneuse constance par le dévouement éclairé de M. Farez aux intérêts généraux de nos campagnes qui sont, à vrai dire, les premiers intérêts de chacun de nous, jusqu'à ce que l'influence individuelle ou collective de chaque agent sur la végétation de la betterave se soit accusée d'une façon bien concluante. Ces fécondes expérimentations, dont les résultats comparatifs ne seront bien évidents qu'après épuisement complet des substances apportées au sol par le prélèvement de trois récoltes, nous servent en même temps à l'analyse du sol par les engrais, et à la détermination de la forme sous laquelle l'azote produit le meilleur effet sur la betterave. Les observations recueillies par M. Farez et les premiers

résultats constatés par lui ne sont pas l'un des fragments les moins précieux du *Bulletin agricole* de la Société dans lequel ils ont reçu la publicité si désirable qui leur convient.

Nous devons reconnaître également un degré d'utilité pratique fort élevé aux indications très-facilement applicables que M. Frey a fournies à la Société sur un travail de M. Nast relatif à l'emploi de l'engrais humain et des engrais de ville. Ces indications n'ont pas été perdues par notre Compagnie, et MM. Vasse et Frey ont bien voulu se charger de la rédaction d'une instruction spéciale destinée à faire connaître à tous les petits cultivateurs de notre région les moyens simples et certains par lesquels ils peuvent s'assurer, à leur grand profit, la conservation d'excellents engrais pour fertiliser leurs champs et préparer l'abondance de leurs récoltes. Des primes ont été promises par la Société aux instituteurs et aux cultivateurs qui établiraient dans les meilleures conditions, sur les données fournies par elle, des laboratoires d'engrais domestiques.

M. Frey a également attiré l'attention de la Société sur une question du plus haut intérêt au double point de vue de l'assainissement des villes et du développement de la culture, nous voulons parler de l'emploi des eaux d'égoûts en agriculture. Il a résumé devant vous, Messieurs, avec une compétence et un soin qui vous ont vivement frappés, le rapport de la Commission spéciale instituée à Paris, sous la présidence de M. Dumas, pour l'expérimentation de l'emploi des eaux d'égoûts de la capitale, et les conclusions qu'il est permis de tirer de ces nouvelles expériences vous ont très-justement paru mériter l'examen le plus soigneux et le plus précis. Les eaux employées en irrigations ont, en

effet, donné des résultats merveilleux tant pour la grande culture que pour la prairie et les légumes : il me suffit de rappeler ici ce fait assez significatif que les expériences dont a été l'objet la culture maraîchère et qui ont porté sur vingt-sept espèces de légumes d'une vente courante à la halle de Paris, ont produit des légumes de première qualité, avec un rapport de 4,400 francs à l'hectare.

La Société d'agriculture de Douai ne perd d'ailleurs aucune occasion de manifester ses tendances et ses sympathies les plus vives pour la défense constante des intérêts agricoles ; elle sait même, quand il le faut, leur venir en aide sur ses propres ressources, malgré leur insuffisance et leur exiguité. C'est ainsi que, sur l'initiative et la proposition de votre Commission d'agriculture, vous avez cru pouvoir verser dans la caisse de la Société des agriculteurs de France une somme de six cents francs pour achat de semences de blé, en faveur des cultivateurs qui ont été empêchés par la guerre et dans les provinces occupées par l'ennemi de préparer la récolte de 1871. Ce fait exceptionnel de votre part est assez éloquent pour n'avoir besoin d'aucun commentaire.

Partout d'ailleurs vous restez fidèles à votre programme et à votre mission, en prenant la part la plus active à la solution des graves questions et des problèmes sur lesquels il est du devoir de tous de porter la lumière. La peste bovine, qui a malheureusement si profondément fait sentir ses ravages dans notre contrée, vous a permis de chercher une fois de plus à être véritablement utiles à l'agriculture : vous n'avez point hésité à recueillir tous les documents qui vous ont paru de nature à faire connaître la marche du redoutable fléau, de manière à pouvoir rechercher avec un peu plus de chances de succès les moyens d'en prévenir le

retour ou d'en arrêter l'invasion. Vous avez à cet effet ouvert une enquête pour laquelle vous avez sollicité le concours de toutes les Sociétés d'agriculture du département et des départements limitrophes en même temps que celui de tous les vétérinaires et de tous les hommes compétents qui, par leur expérience et leurs connaissances spéciales, pouvaient apporter quelques idées ou constater quelques faits utiles dans cette question qui intéresse à un si haut point notre agriculture tout entière.

Ce que désire par-dessus tout notre Compagnie, Messieurs, c'est de se rendre utile autour d'elle, de propager les bonnes et saines méthodes, de combattre les préjugés nuisibles, et de faire pénétrer insensiblement dans nos campagnes les bénéfices et les fruits des découvertes scientifiques et des applications usuelles dont l'expérience lui a préalablement démontré l'efficacité.

Les recherches écrites et les travaux de ceux de ses membres qui s'occupent le plus spécialement d'agriculture n'ont pas un autre but que celui-là : l'étude même et la mémoire du passé semblent surtout y servir à éclairer le présent. Au premier rang de ces productions qui enrichissent le *Bulletin agricole* de la Société et ne cessent d'en faire une publication du plus haut intérêt pour tous ceux qui, soit à la ville, soit à la campagne, savent comprendre l'importance d'une statistique agricole dont une intelligence exercée déduit pour nous les conclusions utiles, et pour tous ceux qui s'efforcent ou ont besoin de s'initier aux détails de l'économie rurale que l'on ne saurait entièrement séparer de l'économie domestique, au premier rang de ces productions, disons-nous, nous devons comme toujours placer les

travaux de M. Vasse, ces travaux que je ne sais comment définir, tant ils sont remarquablement originaux et personnels, où se réunissent dans le plus harmonieux ensemble les détails les plus précis, les déductions les plus justes et les plus utiles, la science la plus éprouvée, une compétence universellement reconnue, et par-dessus tout ce que je me contenterais volontiers d'appeler ce je ne sais quoi qui donne la vie, l'attrait et le charme, si je ne croyais pouvoir leur appliquer ces expressions d'un ancien, *gratiam novitatis et florem* (1), la grâce et la fleur de la nouveauté. Oui, Messieurs, les belles études agricoles de M. Vasse ne cessent à mes yeux comme aux vôtres de réunir toujours de la façon la plus heureuse ces deux conditions qui semblaient enviables entre toutes à l'auteur romain que je viens de citer, *severitatem et comitatem* (2), le sérieux et l'enjouement que nous pouvons nous contenter d'ailleurs, si nous le voulons, de traduire selon l'antique usage : l'utile et l'agréable. Je ne puis caractériser autrement ces belles études que M. Vasse a lui-même intitulées : *Promenade à la suite de nos produits agricoles dans les voies qu'ils suivent en sortant de nos cultures*. Il faut lire, Messieurs, ces travaux que notre *Bulletin agricole* reproduit avec tant de profit pour tous et que tous ceux qui en ont entendu la lecture ne me pardonneraient pas de dessécher ici par une froide analyse qui les rendrait méconnaissables à leurs yeux, à peu près comme Bernardin de Saint-Pierre se plaignait que, pour nous montrer le caractère d'une fleur, les botanistes nous la fissent voir décolorée et étendue dans un herbier.

C'est encore à M. Vasse que vous devez, Messieurs, les

(1) Pline le jeune, *Lettres*, liv. V, lettre 20.

(2) Pline le jeune, *Lettres*, liv. VIII, lettre 21.

réponses au Questionnaire adressé à la Société dans l'Enquête parlementaire ouverte en 1870 sur la situation de l'agriculture française. Forcé de me borner, je vous demande seulement de me permettre de dégager de cet important travail trois des principales conclusions qui en découlent, et dont l'une du moins est essentiellement favorable à notre arrondissement : je veux parler de la prospérité croissante de la petite culture dans nos environs, et dont les deux autres malheureusement, dont ce n'est pas entre nos mains que se trouve le remède, n'ont pas cessé de nous être applicables dans de plus larges proportions tous les jours, c'est-à-dire une augmentation de 45 0/0 de 1860 à 1870 dans les prix de la viande de boucherie vendue aux consommateurs, augmentation qui a profité dans une bienplus large mesure aux bouchers qu'aux engraisseurs ; et enfin l'accroissement considérable et continuel du nombre de cabarets qui s'ouvrent de tous côtés, non sans qu'il en résulte trop souvent les plus graves inconvénients pour les populations des campagnes elles-mêmes. Il est superflu pour moi d'ajouter maintenant Messieurs, en parlant des travaux de M. Vasse, que notre honorable collègue a poursuivi avec son talent, ses soins, sa science et sa compétence ordinaires la statistique agricole de l'arrondissement de Douai pendant ces dernières années.

Les applications de la science dont vous aimez tant, Messieurs, à faire profiter avant tout l'agriculture, sont aussi, pour plusieurs de nos savants collègues, un puissant instrument de vulgarisation des connaissances utiles, qu'ils ne laissent échapper aucune occasion de propager et d'étendre, soit à l'aide de leurs observations et de leurs expériences personnelles, soit par l'analyse des travaux les plus utiles qu'ils rencontrent dans les publications scientifiques de la

Bibliothèque de la Société. Le cadre de ce rapport ne me permet pas, à mon grand regret, de vous faire connaître en détail, comme je l'aurais souhaité, les intéressantes communications qu'ils vous ont faites à cet égard, et je suis obligé de me contenter de rappeler ici les curieux et doctes rapports que vous ont tant de fois présentés, au sein de notre Commission des sciences exactes et naturelles, MM. Offret, Frey, Boulanger, Maugin et Maurice fils.

Mais je voudrais au moins indiquer en quelques mots rapides divers travaux que vous a soumis M. Boulanger, et dont l'importance me paraît devoir être tout particulièrement signalée devant vous : sans prétendre les faire ainsi connaître, je serais heureux d'inspirer au moins le désir de cette connaissance. C'est d'abord un travail sur l'analyse des sucres dans lequel l'auteur, après avoir décrit les procédés d'analyse employés par le commerce, se livre à une étude critique de la méthode suivie à cet égard, en faisant voir par des chiffres combien elle est imparfaite, et décrit lui-même un procédé qui lui a permis d'obtenir des résultats comparables aux résultats donnés par le saccharimètre. C'est ensuite l'exposition des modifications apportées par lui à un appareil destiné à doser volumétriquement l'acide carbonique, ou bien encore une très-remarquable et savante étude intitulée : *Etude chimique de la bière*, dans laquelle, après avoir passé en revue avec une rare compétence les différentes opérations de la brasserie, il s'attache à l'étude des différentes méthodes suivies pour l'analyse des bières : méthode chimique et méthode saccharimétrique. Après avoir signalé les inconvénients de ces deux méthodes, notre collègue vous a proposé une méthode intermédiaire, qui consiste à déterminer la densité de la bière dépouillée

de son acide carbonique, puis la quantité d'alcool que renferme cette bière ; connaissant la quantité d'alcool à l'aide de tables *ad hoc*, il détermine ensuite la densité d'une eau-de-vie renfermant cette quantité d'alcool ; cette densité, retranchée de la densité totale de la bière, donne, par différence, la densité de la bière considérée comme composée d'eau et d'extrait, et à l'aide de tables, il trouve enfin, comme résultat définitif, la quantité d'extrait qui correspond à la densité calculée. Cette méthode nouvelle d'analyse de la bière vous a paru, Messieurs, mériter une attention particulière, dans une ville où la quantité des bières livrées à la consommation bourgeoise ne semble pas près de décroître et de s'amoindrir.

M. Offret, à qui vous devez déjà de si intéressantes communications sur l'éclairage au point de vue économique, vous a lu un rapport sur l'appareil aéro-photogène de M. Drake, qui emploie les huiles légères provenant de la rectification du pétrole brut. Cet appareil fournit une lumière très-blanche, très-belle, et incontestablement supérieure à celle du gaz de la houille : à égal volume, le gaz à air fournit une quantité de lumière qui vaut deux fois et demie celle du gaz de la houille. M. Offret vous a d'ailleurs signalé ce fait qu'il conviendrait peu d'oublier, que M. Drake ne songe pas à faire concurrence aux grandes usines à gaz actuelles et qu'il ne construit ses appareils que pour alimenter 12, 25 ou 50 becs.

Ce qui donne, Messieurs, à ces diverses études toute leur importance et leur valeur, c'est assurément la science théorique sur laquelle elles s'appuient et qui en est à la fois la base et la lumière. N'est-ce point précisément pour cela que vous aimez tant à accueillir avec une non moindre

faveur les travaux où la science pure se manifeste à vous, dépouillée de ses applications industrielles, et se nourrissant en quelque sorte d'elle-même? Qu'il me soit permis, à ce point de vue, malgré ma profonde incompétence, de rappeler du moins devant vous la suite que M. Ricour, membre correspondant de la Société, a bien voulu donner pour votre Compagnie à ses études originales d'application de la Géométrie à l'Arithmétique.

Messieurs, je m'estimerais heureux si, à défaut des qualités qui me seraient nécessaires pour mettre dans ce compte-rendu quelque agrément et quelque attrait, je savais du moins trouver dans la variété des sujets dont j'ai à vous entretenir le moyen de rompre la monotonie et l'uniformité de mon exposition. J'ose à peine m'en flatter, Messieurs, et je poursuis, en sollicitant en ma faveur la continuation de votre indulgente attention, cette pérégrination à travers les œuvres les plus récentes de notre Compagnie.

Messieurs, on n'a pas tous les jours en voyage la bonne fortune qui échut une fois à Mme de Grignan d'avoir à décrire, sans sortir de France, un canton si agréable que la description même suffit pour donner à chacun le désir de s'y fixer, un canton où, selon ses propres expressions, on n'a rien à craindre que de vivre trop longtemps, où l'on ne voit que des personnes qui meurent à cent dix ans, où l'on ne connaît point les maladies, où l'on ne voit que de jolis visages, que des hommes bien faits et où les vieux, comme les jeunes, ont les plus belles dents du monde (1). Mais ce qui n'est peut-être pas beaucoup moins rare,

(1) *Lettre à Mme de Coulanges*, du 5 février 1703.

Messieurs, qu'une si heureuse faveur de la plus favorable des étoiles, c'est de rencontrer un narrateur dont les connaissances précises, le facile enjouement, l'esprit et la bonne humeur donnent au récit de ses impressions l'agrément et la vie, aux lieux ou aux monuments qu'il dépeint ou qu'il se contente de rappeler à notre souvenir leur aspect véritable et leur caractère spécial qui les fixe dans notre mémoire sous leurs traits essentiels. Ce sont ces divers mérites peu communs que M. Maugin réunit dans les Impressions de voyage qu'il vous a communiquées à deux reprises, et dans lesquelles vous n'avez pas moins aimé la finesse ingénieuse, les tableaux piquants et parfois satiriques du narrateur que son sens artistique, sa justesse d'appréciation et son heureuse sagacité. M. Maugin me permettra de rappeler encore ici, sans transition, le curieux examen auquel il s'est livré devant vous des *Mémoires* publiés par la Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie et dans lesquels il vous a particulièrement signalé une étude sur Jacques Pelletier du Mans, l'un des poëtes sans inspiration d'une époque où, selon la fine observation de M. Sainte-Beuve, « les esprits studieux embrassaient tout, où la vocation de créer n'était pas distincte du besoin de savoir et où l'on faisait des vers comme on faisait de la médecine, de la jurisprudence, de la théologie ou de l'histoire (1). » Tel est d'ailleurs, Messieurs, le privilége de tout ce qui touche à l'inspiration poétique que notre intérêt le plus vif s'y applique immédiatement sans effort.

La poésie, Messieurs, quelles nobles aspirations et quels doux souvenirs à la fois! C'est une gloire si haute d'être

(1) Sainte-Beuve, *Tableau historique et critique de la poésie française au seizième siècle*, édition de 1843, page 39.

véritablement sacré poëte par le jugement des siècles qu'on comprend en même temps qu'un si petit nombre d'élus y arrivent et s'y maintiennent, et qu'un si grand nombre d'entre nous essaient de s'approcher de cet idéal qui mérite avec nos éternels respects notre admiration, notre culte et notre amour. C'est qu'il ne suffit pas, Messieurs, pour être poëte, de reproduire, même avec la distinction du talent le plus délicat, les tableaux que la nature elle-même nous met sous les yeux ou les impressions fugitives que nous avons pu ressentir en nous-mêmes; il faut que la puissance du sentiment, unie à l'élévation de l'esprit, produise une forme impérissable comme les idées ou les objets qu'elle exprime, pour que le poëte, alors véritablement inventeur, puisse avoir le droit de répéter son *Exegi monumentum*, que notre vieux Malherbe traduisait ou développait si heureusement, lorsqu'il disait :

Apollon, à portes ouvertes,
Laisse indifféremment cueillir
Ces belles feuilles toujours vertes
Qui gardent les noms de vieillir :
Mais l'art d'en faire des couronnes
N'est pas su de toutes personnes;
Et trois ou quatre seulement,
Au nombre desquels on me range,
Peuvent donner une louange
Qui demeure éternellement.

J'aime à m'égarer, Messieurs, dans ces souvenirs poétiques dont le moindre mérite est de reposer notre pensée et de rafraîchir notre cœur. Ce sentiment même me dispose toujours à mieux juger les tentatives aimables où la pureté et, si je puis dire, l'honnêteté sincère de l'inspiration témoignent jusqu'à l'évidence de la délicatesse des intentions de l'auteur. N'est-ce pas ce motif surtout qui

fait accueillir avec tant de faveur par notre Compagnie les petits ouvrages en vers qui lui sont, à de trop rares intervalles peut-être, directement adressés? Je n'ai point oublié, Messieurs, les applaudissements que vous avez donnés aux pièces fugitives qu'a bien voulu composer à votre intention l'un de vos membres correspondants les plus distingués, M. Romieu, Secrétaire perpétuel de l'Académie de la Rochelle. Vous vous rappeliez sans doute, en entendant ces gracieuses poésies, qu'un sentiment vrai, justement exprimé, suffit pour donner le charme le plus vif à ces fines compositions dont la douceur élégante ou la piquante moralité sont l'ornement naturel et la simple parure.

M. Courtin, à la hardie tentative duquel vous avez naguère applaudi lorsqu'il vous communiquait sa traduction en vers de *l'Avare* de Molière, a continué l'épreuve qu'il avait commencée, en vous donnant lecture d'une version poétique du *Médecin malgré lui*. Cette fois encore vous avez su gré à l'auteur du respect avec lequel il s'attachait à conserver dans ses vers les formes et les expressions mêmes de la prose intraduisible de Molière. Assurément, Messieurs, — et M. Courtin partage certainement lui-même notre sentiment, — nous sommes bien loin d'être de l'avis de La Harpe, lorsqu'il n'hésite pas à affirmer que « si Molière ne versifia pas *l'Avare*, c'est qu'il n'en eut pas le temps. » Non, Molière n'a jamais songé à mettre en vers *l'Avare* et le *Médecin malgré lui*; mais en présence des aimables expériences de M. Courtin, nous ne voulons pas oublier que, depuis deux siècles c'est le *Festin de Pierre* mis en vers par Thomas Corneille qui a toujours eu l'honneur d'être représenté sur le Théâtre-Français, et que ce n'est que dans ces dernières années que l'on est revenu à la prose originale de Molière.

Au surplus j'aime à considérer surtout, Messieurs, ces tentatives et ces études comme un hommage rendu à l'un des plus grands poëtes qui aient jamais existé, et comme un moyen de plus d'accroître, s'il est possible, notre admiration et notre reconnaissance pour ces nobles et purs génies qui nous apparaissent comme nos maîtres immortels et comme nos guides éprouvés. N'est-ce pas, si nous savons le bien comprendre, une des formes si variées que peut revêtir l'étude même de ces grands monuments qui s'appellent, dans notre théâtre français du 17e siècle, *le Cid, Polyeucte, Phèdre, Athalie, le Misanthrope* ou *les Femmes savantes*? C'est en rappelant en effet constamment, Messieurs, notre admiration vers les chefs-d'œuvre de la plus grande époque de notre histoire, que nous pouvons espérer rester dignes de nous-mêmes et conserver les vrais titres de notre grandeur et de notre gloire. C'est à nos yeux cette œuvre que la critique littéraire doit soigneusement se proposer à elle-même pour se rendre véritablement utile à notre époque.

C'est ce sentiment qui a déterminé M. Montée à faire choix du théâtre de Corneille comme objet d'études morales et littéraires qu'il a plus d'une fois reproduites devant vous. Persuadé qu'il est impossible de séparer la beauté littéraire de la beauté morale, il ne pouvait trouver pour l'exposition des idées qu'il soutient aucune matière plus naturellement préparée : le théâtre de Corneille n'exprime-t-il pas avec une souveraine puissance et une incomparable vérité ce qu'il a de plus grand au monde, je veux dire la dignité de l'âme humaine ?

Après une biographie morale du grand poëte dans laquelle il a voulu mettre en lumière la simplicité qui lui

semble le trait dominant du caractère de Corneille, et les modestes vertus de l'homme de bien qu'il serait si facile d'opposer de nos jours aux tendances d'une époque qui a voulu parfois voir dans le désordre la condition même du génie, M. Montée a successivement étudié devant vous *Polyeucte*, *Sophonisbe* et *Attila*.

Dans ce chef-d'œuvre de notre scène et de l'esprit humain, dans *Polyeucte*, il s'est attaché particulièrement à montrer comment, dans la peinture de son héros, Corneille a su conserver merveilleusement l'homme dans le martyr, mettant en quelque sorte en action cette profonde parole de Fénelon : « Pour les âmes qui sortent d'elles-mêmes et qui s'oublient véritablement en Dieu, leur amitié est immense comme celui en qui elles aiment. Il n'y a que le retour sur nous qui borne notre cœur, car Dieu lui a donné je ne sais quoi d'infini qui a rapport à lui (1). » Le caractère de Sévère, si noble et si généreux aussi, cette sublime et touchante figure de Pauline, à laquelle on n'aura jamais rien à comparer, ont également été l'objet d'une étude morale attentive, que M. Montée a complétée par un soigneux examen de la façon dont Corneille a reproduit dans *Polyeucte* l'esprit et les traits principaux de l'époque héroïque du christianisme dont il s'est fait l'interprète et le peintre.

Franchissant dans ses études sur Corneille la limite au-delà de laquelle on se refuse d'ordinaire à s'avancer, M. Montée s'est donné pour mission de faire voir que l'on a tort de tout dédaigner dans les dernières productions du grand poëte. *Sophonisbe* et *Attila* lui ont servi d'exemple

(1) Fénelon, *Divers sentiments et avis chrétiens*, chapitre 31.

à cet égard : *Sophonisbe*, qu'il a rapprochée des pièces du même nom de Montchrétien, de Mairet et de Voltaire, et où Corneille lui paraît avoir élevé une peinture historique à la hauteur d'une peinture morale du plus grand intérêt, en conservant à Sophonisbe son patriotisme et son amour de Carthage, et en la représentant en même temps comme une Cléopâtre ou une Jézabel (1), dont le cœur est comme un filet, et dont les mains sont des chaînes (2); et *Attila*, où il a surtout étudié le caractère que Corneille a donné au plus terrible des barbares, en même temps que le sentiment national qui anime en plus d'un passage cette originale composition.

Enfin M. Montée, dans une étude intitulée *De l'amour dans Corneille*, s'est efforcé de montrer que, sous ce rapport encore, Corneille le premier, selon la juste expression de Chamfort, « par un effort de génie, avait pris l'intérêt dans les passions (3), » et qu'il nous apparaît ainsi, dans la peinture du sentiment que tous peut-être comprennent le mieux, simple et vrai au milieu des restes de l'imitation servile de l'antiquité, et faisant parler la nature d'après son propre cœur et d'après nos penchants éternels alors qu'on ne l'étudiait que dans les livres. Vous avez pu voir aussi comment bientôt après Corneille, prenant pour la passion elle-même la forme que la mode lui avait

(1) « Jézabel, vaincue et prise, dit Bossuet, s'imagine encore désarmer son vainqueur, en se montrant par ses fenêtres avec son fard. Une Cléopâtre croit porter dans ses yeux et sur son visage de quoi abattre à ses pieds les conquérants ; et accoutumée à de semblables victoires, elle ne trouve plus de secours que dans la mort, quand elles lui manquent. » (*Traité de la Concupiscence*, chap. XVI.) N'est-ce point là toute l'histoire de Sophonisbe?

(2) Salomon, *Ecclésiaste*, VII, 27.

(3) Chamfort, *Éloge de Molière*.

imposée, cédait aux exemples qu'il avait sous les yeux et au courant général de son époque, rapetissant et dénaturant l'amour dont il faisait alors une idée tout abstraite, et substituant la métaphysique au sentiment.

Messieurs, les tragédies de Corneille sont volontiers regardées par M. Montée comme un hommage rendu à la sainteté du devoir et de la vertu : ne peut-on pas dire en effet que, par l'impression qu'elles produisent, elles élèvent nécessairement le niveau de la morale? Aucun sentiment en effet n'est plus fécond et plus bienfaisant que l'admiration, dont la décadence marquait aux yeux de Montesquieu la décadence morale de son époque (1) : l'admiration que Corneille nous inspire nous attache au culte et à la pratique des grandes choses, elle épure nos sentiments et fortifie notre faiblesse. Les images vivantes du bien qu'il nous met sous les yeux exaltent ce qu'il y a de généreux en nous ; aussi ne serait-il pas téméraire de dire que la représentation d'un chef-d'œuvre de Corneille peut être pour quelques-uns le réveil de la nature morale engourdie, de même qu'elle est pour d'autres un encouragement secret et comme une mystérieuse récompense.

L'organisation même de votre Compagnie reconnaît, Messieurs, cette alliance féconde et naturelle des belles-lettres, ainsi que les appelaient nos pères, de la morale et de l'histoire. Votre Commission des sciences morales et historiques n'a-t-elle point particulièrement pour mission de maintenir parmi vous cette union traditionnelle et nécessaire entre les leçons que nous offrent les œuvres de l'esprit, les enseignements du passé qui servent parfois à

(1) « On ne saurait croire jusqu'où a été dans ce siècle la décadence de l'admiration. » (Montesquieu, *Pensées diverses*.)

jeter quelque lumière sur l'avenir, et les leçons toujours renaissantes ou toujours nouvelles que l'homme de tous les temps, s'il sait s'interroger avec calme, ne cesse de trouver en lui-même et dans son fonds ?

Et d'ailleurs, Messieurs, quelle union plus belle et plus légitime ? La morale, dont il faut bien se garder de trop séparer la littérature et qui est, pour ainsi dire, l'histoire à la fois éternelle et quotidienne de l'humanité, sa régulatrice et son guide ; l'histoire, qui exprime dans la suite des temps les manifestations les plus diverses de l'activité de l'homme et les vicissitudes ou les faits qui signalent l'existence collective des sociétés ! A la double lumière de la morale et de l'histoire, quels problèmes ne s'éclairent pas des plus vives clartés ? Quelles questions pourraient rester insolubles ? N'est-ce pas en quelque sorte l'infaillibilité du témoignage de la conscience unie à l'expérience même des siècles, sans laquelle nous serions, selon l'expression de Cicéron, condamnés à une éternelle enfance (1) ?

L'histoire a trouvé cette année parmi nous des interprètes dont pourrait s'enorgueillir notre Compagnie. M. Abel Desjardins, l'éloquent doyen de notre Faculté des lettres, vous a communiqué une série de *Mémoires* sur l'une des époques les plus agitées et les plus tristes de notre histoire, qui restait encore jusqu'à ce jour à certains égards remplie d'incertitudes et d'obscurités. Vous avez admiré, Messieurs, comment M. Abel Desjardins sait combler les lacunes de l'histoire à l'aide des curieuses dépêches des ambassadeurs florentins à la cour de France, qui trouvaient pour peindre

(1) « Nescire autem quid anteà quàm natus sis acciderit, id est semper esse puerum. Quid enim est ætas hominis, nisi memoria rerum veterum cum superiorum ætate contexitur ? » (Cicéron, *Orator*, chap. XIV.)

et juger les évènements dont ils étaient les témoins, au temps de Charles IX, les traits les plus vrais et les plus expressifs. Les trois *Mémoires* dont M. Abel Desjardins vous a donné lecture méritent tous l'examen le plus attentif et le plus approfondi, car on y retrouve partout ces qualités maîtresses de l'historien, l'exactitude et la sûreté des informations, la scrupuleuse impartialité du jugement, et l'expression à la fois sobre et littéraire qui est à nos yeux l'une des marques et l'un des signes de la vérité.

L'époque douloureuse dont M. Abel Desjardins a réussi à remettre dans leur vrai jour quelques points de la plus haute importance était en effet l'une des époques de nos annales aux historiens et aux narrateurs de laquelle on peut trop souvent appliquer le reproche que fait Montaigne à ces « fines gents » qui « remarquent bien plus de choses, mais ils les glosent; et, pour faire valoir leur interprétation et la persuader, ils ne se peuvent garder d'altérer un peu l'histoire. Ils ne vous représentent jamais les choses pures; ils les inclinent et masquent, selon le visage qu'ils leur ont veu (1). » Nous pouvons dire, Messieurs, que M. Abel Desjardins a restitué leur véritable visage aux hommes et aux choses de la France pendant ces trois années du règne de Charles IX qu'il a spécialement choisies comme sujet de son étude et qui s'étendent de la paix de Saint-Germain à la Saint-Barthélemy. Nous aurons le bonheur de voir nos *Mémoires* renfermer cette année ces précieux travaux, dont vous allez dans quelques instants applaudir un fragment, et que pourrait nous envier l'Académie des inscriptions et belles-lettres ou l'Académie des sciences morales et politiques.

(1) Montaigne, *Essais*, I, 39.

Messieurs, je ne veux pas séparer dans ce compte-rendu le nom de M. Abel Desjardins de celui de son frère, membre correspondant de votre Compagnie, comme lui éminent professeur, l'un de nos épigraphistes les plus savants et les plus distingués, auquel vous devez certainement quelques-uns des meilleurs et des plus vifs souvenirs des travaux qui ont honoré notre Société pendant ces dernières années. Je conserve aussi présente que le jour même où nous les avons entendues la mémoire des deux conférences et des deux causeries si pleines d'attrait, de science et de clarté, que M. Ernest Desjardins nous a faites sur les principaux monuments épigraphiques que nous possédons près de nous, dans le Musée même de Douai. Vous ne pouviez avoir, Messieurs, d'initiateur plus compétent et plus aimable aux secrets de l'épigraphie romaine, cette science nouvelle qui jette parfois un si grand jour sur bien des points obscurs de l'histoire et sur l'administration de l'Empire tout entière, et qui, selon l'expression même employée ailleurs par M. Ernest Desjardins, « en nous révélant le secret de l'administration politique, militaire et religieuse de Rome, à l'aide de documents irrécusables mis en lumière depuis peu, contrôle, explique et complète le témoignage des historiens (1). »

Messieurs, si notre satisfaction est si vive, c'est que notre bonne fortune a été complète sous ce rapport, et que M. Ernest Desjardins a bien voulu promettre à notre Compagnie de fixer lui-même par une rédaction écrite les profonds souvenirs que ses conférences ont laissés dans l'esprit de chacun de nous et d'en assurer ainsi la

(1) Ernest Desjardins, *le grand Corneille historien*, Paris, 1861, préface, page 3.

propagation durable et féconde. Le très-prochain volume de nos *Mémoires* contiendra ces rares études, en même temps qu'une reproduction exacte et fidèle des inscriptions diverses auxquelles s'est appliquée la science et la sagacité de M. Ernest Desjardins.

Vous êtes habitués, Messieurs, à retrouver chaque année sous la plume de vos rapporteurs l'un des noms les plus honorés parmi nous, pour lequel ils ont épuisé toutes les formules de l'éloge, rendant sans cesse le plus éclatant hommage à la profondeur de sa science, à la sincérité de ses recherches, à la sagacité de ses investigations, en même temps qu'à l'élévation de son intelligence et de son esprit : j'ai nommé M. le Président Tailliar. Vous avez retrouvé, Messieurs, toutes les qualités supérieures de M. Tailliar dans l'étude qu'il a composée pour vous sous ce titre : *Les Gaulois au temps de César*. Rien de plus intéressant pour nous, Messieurs, qu'un semblable sujet où nous retrouvons en présence César et nos ancêtres, la civilisation romaine et l'indépendance gauloise, un sujet qui nous ramène au souvenir de ce terrible duel dans lequel l'admiration du vainqueur ne manqua pas à l'héroïsme du vaincu, où, selon une belle remarque de M. Nisard, « nous trouvons, comme inhérent à ce sol qui fut celui de la France, le sentiment de l'honneur national, déjà vif et énergique avant même qu'il y eût une nation (1), » mais où nos pères devaient nécessairement succomber, malgré leur glorieuse résistance, sous le double ascendant de la civilisation et du génie.

(1) D. Nisard, *Etudes de mœurs et de critique sur les poëtes latins de la décadence*, suivies de *Jugements sur les quatre grands historiens latins*, seconde édition, Paris, 1849, t. II, p. 346.

Les premières incursions des Alamani sur le sol de la Gaule ont fourni également à M. Tailliar le sujet d'un travail où la précision des détails et des faits égale seule l'intérêt qu'il a su donner à une sévère étude d'histoire en appelant sur elle notre plus sérieuse attention.

Cet étude a été en même temps pour M. le recteur Fleury l'occasion d'observations qui nous ont une fois de plus révélé la justesse et l'étendue de son sens et de sa science historiques, en même temps que les lumières que la connaissance précise de l'histoire et du génie des peuples peut répandre sur la prévision de l'avenir et sur l'explication du présent.

Vous devez encore à M. Fleury divers rapports très-précieux sur lesquels je regrette de ne pouvoir fixer ici votre intérêt, ainsi que sur les rapports que vous ont à différentes reprises présentés MM. Alfred Dupont, Hardoüin, Fabre et Montée.

C'est encore au vaste domaine des sciences morales et historiques qu'appartiennent, à proprement parler, de remarquables travaux de M. Tailliar sur l'histoire du droit criminel, ainsi que de nobles et savantes études de législation comparée de MM. Carpentier et Hardoüin. Nous pouvons, Messieurs, confondre dans nos éloges ces belles études qui réunissent le sens philosophique le plus sûr et le plus élevé à la connaissance la plus approfondie et la plus complète des époques, des monuments et des lois auxquels s'appliquent les précieuses investigations de leurs auteurs. Si M. Tailliar s'est plus spécialement arrêté cette fois au droit romain, il nous est impossible de ne pas voir quelles lumières répandent ses travaux sur le droit français lui-même, qui en est si directement issu. Si M. Carpentier nous a particulièrement entretenus des mœurs et des lois

de l'antiquité, on sent invinciblement qu'il ne poursuit néanmoins qu'un seul but, celui de mettre en leur pleine évidence les vrais caractères d'une législation véritablement chrétienne et son indicible supériorité sur toutes les tentatives, si honorables qu'elles soient, qui ont marqué l'histoire des temps anciens avant l'Évangile. Si M. Hardoüin, dans de savants préliminaires, examine aussi avec la sûreté du jurisconsulte et de l'érudit la situation que l'antiquité ou le moyen-âge faisaient au débiteur, c'est qu'il veut tirer de l'histoire elle-même, en s'appuyant sur les nobles inspirations que suggère l'idée de l'humanité ou même sur les éclipses que subit parfois cette impérissable idée, la nécessité d'une législation d'où la contrainte par corps disparaisse comme l'un des derniers vestiges de l'esclavage et comme une atteinte directe à la liberté humaine. L'essai de M. Hardoüin sur l'abolition de la contrainte par corps peut être aussi considéré comme une œuvre morale et historique de la plus haute valeur.

Nous devons d'autant plus, Messieurs, honorer de semblables travaux que cette remarque si expressive de Montesquieu n'a point cessé de leur être applicable, lorsqu'on a surtout à cœur, comme nos doctes collègues, de ne tirer aucune conclusion que de l'étude immédiate et approfondie des sources elles-mêmes : « Quand on jette les yeux, dit Montesquieu, sur les monuments de notre histoire et de nos lois, il semble que tout est mer, et que les rivages mêmes manquent à la mer. Tous ces écrits froids, secs, insipides et durs, il faut les lire, il faut les dévorer, comme la fable dit que Saturne dévorait les pierres (1). » Quelle

(1) Montesquieu, *Esprit des lois*, liv. XXX, chap. XI.

reconnaissance ne devons-nous donc pas, Messieurs, aux infatigables travailleurs qui ne craignent pas de consacrer toute leur sagacité et leur talent à fixer exactement les limites de ces vieux monuments, et à les restituer devant nous dans toute leur intégrité, en les éclairant des lumières de leur esprit philosophique et des comparaisons abondantes et instructives que leur fournit leur profonde érudition !

Il faut ajouter que de pareilles études peuvent être considérées, Messieurs, comme un éclatant hommage rendu à la liberté et à la responsabilité humaines, que des théories dont la conscience suffit à faire justice voudraient parfois nier au mépris de l'évidence dont elle est pour chacun de nous le témoin le plus infaillible. C'est pour cela surtout que notre Compagnie se montre fière de semblables travaux, où se réunissent à la fois l'érudition la plus solide, la plus sincère inspiration et le sentiment philosophique de l'histoire et du droit. Ces fragments de l'histoire du droit, à quelque époque qu'ils s'appliquent, ont pour nous ce mérite supérieur, quand ils sont animés par le talent de nos savants collègues, de n'être point seulement une vaine recherche dont la curiosité peut être surtout satisfaite, ni même une agréable excursion faite uniquement dans le but d'arriver à l'exacte connaissance du passé, mais encore de nous éclairer sur nous-mêmes en nous donnant une fois de plus la preuve de la profonde vérité de cette parole de Bossuet : « Les vraies études sont celles qui apprennent les choses utiles à la vie humaine (1). » C'est la conclusion qui se dégage invinciblement et néces-

(1) Bossuet, *Politique de l'Écriture sainte*, liv. V, art. I, proposition VIII.

sairement des beaux travaux dont nous regrettons si vivement de ne pouvoir faire complètement connaître ici le mérite et l'intérêt.

Je vous demanderai la permission, Messieurs, de ranger encore dans le cadre des études historiques et morales, en m'en servant de transition pour vous dire ensuite quelques mots des travaux dont l'archéologie ou l'art ont été l'objet parmi vous, de fort intéressantes études ethnographiques de M. Asselin sur les Gaulois, études qui touchent par bien des points aux curieuses investigations qu'une science récente encore a portées dans le passé le plus reculé de l'histoire de l'homme, et dont il a puisé les éléments principaux et les conclusions essentielles dans l'observation des vieux monuments réunis au musée de Saint-Germain. Aujourd'hui que la ville de Douai, grâce à la libéralité d'un savant écrivain et d'un chercheur infatigable dont le nom restera toujours parmi nous le nom de l'un de nos plus généreux bienfaiteurs, aujourd'hui que nous possédons l'un des musées ethnographiques les plus riches et les plus curieux qui existent, le musée Henry Berthoud, de pareilles études, qu'une si rare collection rend plus faciles, doivent être plus que jamais appréciées comme elles le méritent. Les conclusions qu'un examen attentif a suggérées à M. Asselin sont absolument les mêmes que les conclusions que tire M. Berthoud de ses longues recherches et de ses patientes observations : je veux dire l'unité de l'homme, qu'une science de plus en plus sûre d'elle-même leur permet d'affirmer avec une nouvelle énergie en l'appuyant de plus en plus sur les témoignages que renferment à cet égard les entrailles du sol sur lequel nous vivons.

A un autre point de vue, vous n'avez pas oublié non plus, Messieurs, comment, aux prises avec la délicate définition du caractère gaulois, M. Asselin, quelques mois avant nos douloureux désastres, nous entretenait avec une sorte d'éloquente intuition de notre esprit mobile et persistant, de nos guerres magnifiques et malheureuses. Il terminait son travail en déclarant que le génie gaulois est une électricité qui défiera peut-être toujours la science humaine.

Si les études que je viens de rappeler devant vous, Messieurs, ont un intérêt qui dépasse ainsi l'intérêt ordinaire des recherches que nous faisons dans le passé, elles peuvent être considérées, tout au moins par la forme qu'elles revêtent nécessairement, comme de véritables études d'archéologie. Je n'ai donc aucun effort à faire pour vous indiquer maintenant d'un seul trait, sans transition, les travaux d'archéologie, d'art ou d'histoire locale auxquels vous avez unanimement applaudi dans ces derniers temps. Je me contenterai de rappeler d'un mot à cet égard les intéressantes communications que vous a faites M. Preux sur un petit tableau de notre Musée, le portrait du docteur Majault, dont il a restitué le nom de l'auteur avec une habileté peu commune, ou bien encore sur les panneaux qui ornent la grande salle d'audiences du Palais de Justice de notre ville. M. Brassart, dont vous connaissez aussi les infatigables recherches et l'érudition archéologique, n'a pas fait preuve de moins de perspicacité dans les notes qu'il vous a soumises, soit entre autres sujets sur plusieurs artistes douaisiens et leurs familles, notamment sur celle de Jean Bellegambe, soit sur l'existence au quatorzième siècle à Douai d'une sorte d'ordre de chevalerie établi entre les jeunes gens des familles riches de la bourgeoisie et que l'on appelait l'ordre du paon ; il

vous a cité à cet égard une foule de documents qui s'appliquent aux joûtes et aux tournois du moyen-âge et qui prouvent qu'au treizième et au quatorzième siècles les damoiseaux des villes y figuraient avec les seigneurs et les gentilshommes.

M. E. Tailliar, dont nous retrouvons la trace partout où se retrouve la matière d'un travail utile, vous a lu un savant rapport, au point de vue de l'histoire ancienne de nos contrées et des grandes voies de communication qui sillonnaient la Gaule, sur la récente publication qu'a faite de la table de Peutinger M. Ernest Desjardins. Il a également présenté à votre Commission des arts quelques aperçus fort dignes d'étude sur une question toujours à l'ordre du jour parmi les archéologues et les érudits, sur la question des armoiries.

M. de Ternas, dans une étude sur l'évêque d'Arras Moulart, a exprimé des considérations très-précises et très-justes sur les moyens de retrouver l'authenticité de l'origine des familles, et a rectifié une erreur commise par Saint-Alais sur l'origine de l'évêque Moulart. Cette rectification n'est pas sans importance au point de vue local, parce que l'évêque Moulart a fondé et doté à Douai un séminaire qui a porté son nom et qui a subsisté jusqu'à la révolution. M. de Ternas vous a en outre donné sur ce personnage qui a joué un assez grand rôle parmi nous à l'époque des guerres de religion, une notice biographique, dont les détails, puisés aux meilleures sources, ont pour la plupart un grand intérêt de nouveauté.

Enfin M. Decaudavaine, dans quelques notes sur l'art lyrique, en a fait ressortir devant vous l'influence avec un grand bonheur et une grande vérité : il vous en a montré

d'une façon fort expressive le noble caractère et l'heureux effet, tant qu'il reste dans les limites véritables qui lui sont assignées et qui sont en définitive celles de l'art lui-même en général, s'il est vrai qu'il est souverainement injuste d'appliquer, en le profanant, le nom de l'art à des productions que n'inspirerait à aucun degré le sentiment de la beauté et qui ne s'efforceraient pas de la reproduire librement.

M. Asselin vous a donné lecture d'une très-intéressante Causerie, dont vous avez certainement conservé le souvenir, sur l'Exposition internationale de Londres. Evidemment, Messieurs, un semblable sujet rentre surtout dans le cadre des études artistiques, et M. Asselin, juge si compétent, si délicat et si sûr en matière d'art, n'a pas manqué de vous donner à ce point de vue les indications les plus précieuses et les plus justes; mais je dois le dire, Messieurs, ce qui m'a le plus frappé dans ce travail, et ce que je désire le plus y mettre en lumière, c'est la préoccupation constante qu'il révèle chez son auteur de tout ce qui touche directement ou indirectement aux intérêts les plus élevés et les plus permanents de notre chère cité douaisienne, dont il a eu l'honneur d'être lui-même, pendant plusieurs années, le fidèle représentant et l'infatigable défenseur. On sent que M. Asselin n'a point oublié, — et nous l'oublierions certainement bien plus difficilement que lui-même, — que c'est sous son administration que nos écoles professionnelles ont obtenu la médaille d'or unique décernée par l'Union Centrale des Beaux-Arts appliqués à l'industrie pour la direction et l'ensemble de leur enseignement dans le concours ouvert entre toutes les écoles de France en 1869. C'est pour cela qu'il est si soucieux de tout ce qui peut conserver à notre ville un

rang si honorable et une situation véritablement exceptionnelle, en lui indiquant, par comparaison avec les efforts qui sont tentés et les résultats obtenus ailleurs, les sacrifices et les mesures utiles qui peuvent lui assurer le maintien de ce que nous appellerions volontiers sa suprématie artistique et intellectuelle. Les remarques et les réflexions que suggère à cet égard à M. Asselin l'établissement de Kensington avec ses écoles et son musée sont à nos yeux du plus haut prix.

Du reste, Messieurs, vous vous êtes avec trop d'empressement unis vous-mêmes à la pensée féconde que notre ville aime à prendre pour inspiratrice en matière d'enseignement communal pour ne point toujours fixer volontiers votre attention sur ces graves questions qui nous intéressent tous à si juste titre : vous n'avez point hésité en effet un seul instant à vous associer étroitement à cette œuvre si élevée et si nécessaire, soit en adressant vos félicitations à l'administration municipale, soit en prêtant par la nomination spéciale de délégués pris dans votre sein le précieux concours de votre expérience et de vos lumières au Comité qui devait rester parmi nous en communication permanente avec l'Union Centrale des Beaux-Arts.

Messieurs, c'est en ces matières qu'il faut souvent croire n'avoir rien fait tant qu'il reste quelque chose à faire, car les progrès incessants de l'activité humaine nous créent à cet égard de perpétuels devoirs et ne nous permettraient point de nous endormir dans le souvenir du passé et dans une trompeuse torpeur. La ville de Douai se montre heureuse et fière de ne point l'oublier.

Je ne saurais quitter ce vaste terrain de l'enseignement public sans vous rappeler, Messieurs, les discussions et les démarches auxquelles vous vous êtes livrés, à la suite d'un

remarquable rapport de M. Léon Maurice, au sujet d'une question de la plus haute gravité qui n'a point cessé d'être à l'ordre du jour depuis quelques années, je veux parler de la question de l'enseignement gratuit et obligatoire.

Ce qui vous a permis, Messieurs, de vous associer étroitement à ce mouvement général qui s'est manifesté d'une façon si active au cours de ces dernières années en faveur de la diffusion de l'enseignement primaire et de vous prononcer même énergiquement a cet égard dans le sens de l'instruction obligatoire en réservant pour un temps du moins la question de la gratuité, c'est que dans votre pensée cette obligation même, que personne assurément ne conteste au point de vue moral, ne saurait être en aucun cas séparée de la liberté de l'enseignement, cette conquête toute récente encore et encore incomplète en faveur de laquelle ont lutté pendant tant d'années les hommes les plus illustres de notre pays, à la conservation et au développement de laquelle nous ne cesserons d'attacher l'importance la plus essentielle et la plus capitale, et que l'obligation elle-même, si elle venait à être introduite dans nos lois, rendrait, on peut le dire, plus indispensable et plus inaliénable encore. Au surplus, Messieurs, vos actes eux-mêmes sont là pour témoigner toujours de vos sentiments et pour faire voir que, si vous prenez en main avec tant d'ardeur et de confiance la cause de l'instruction et de la science, si vous combattez sans vous lasser partout et sous quelque forme qu'il se présente ce redoutable fléau de l'ignorance, c'est que vous voyez surtout dans l'instruction et la science un des moyens les plus puissants et les plus actifs du progrès de la moralisation et de l'honnêteté publiques.

Nul n'aurait le droit de s'y méprendre ; ne suffit-il pas

d'ouvrir les programmes de vos concours agricoles, où vous n'hésitez pas à inscrire chaque année toute une série de récompenses exceptionnelles et spéciales en faveur des vieux serviteurs de la ferme qui sont signalés par la voix publique comme des modèles de probité, d'attachement à leurs maîtres et de dévouement? Que signifient, Messieurs, ces récompenses que ceux qui les reçoivent n'ont point cherchées, sinon que, tout en encourageant de toutes vos forces les progrès scientifiques et les découvertes utiles, vous ne cessez en même temps de maintenir ces précieuses traditions dont nous trouvons heureusement tant de traces dans l'histoire intime de notre pays? Vous tenez à montrer ainsi qu'un pays où il n'y aurait que de la science ne renfermerait pas en lui-même tous les éléments d'une vie durable, et qu'il y faut en même temps le culte de la justice et du sentiment moral, la pratique des bonnes actions et de la vertu qui sont véritablement le sel de la terre, dont elles assurent la conservation.

C'est ainsi, Messieurs, que votre action et votre influence peuvent utilement se fortifier et s'étendre même au-delà des limites que vous pourriez songer à vous imposer à vous-mêmes. Je ne veux choisir à cet égard comme exemple des témoignages tout récents encore que vous venez de recevoir de la profonde estime du monde savant et de la confiance publique, que l'honorable invitation que vous a adressée l'Académie royale de Belgique de vous faire représenter aux fêtes par lesquelles elle célébrait cette année le centième anniversaire de sa fondation.

L'accueil empressé qu'a reçu votre savant délégué, notre honorable vice-Président M. Hardoüin, qui compte personnellement tant d'amis au sein des Compagnies même

les plus éloignées de nous par l'espace, cet accueil a été pour vous une précieuse récompense et vous a valu de la part de votre docte représentant une communication écrite, où la chaleur la plus vive, les plus fines observations et les aperçus les plus solides se réunissent pour en faire un fragment aussi original que plein d'intérêt. Chacun voudra lire dans le prochain volume de nos Mémoires cette relation ou nous trouverons tous à nous instruire avec agrément, et qui montrera en même temps à l'Académie de Bruxelles tout le prix que nous attachons à la flatteuse distinction dont nous avons été l'objet de sa part.

Pour continuer à maintenir à votre Compagnie ce rang élévé que personne ne songerait à lui contester, vous n'avez Messieurs, qu'à rester vous-mêmes et qu'à poursuivre votre œuvre avec la franchise et la sincérité qui sont les véritables signes des meilleures intentions. Dans la voie où vous vous êtes placés, que de sujets, Messieurs, ne cessent de s'offrir à votre sollicitude et à votre activité, dès l'instant où vous voyez une vérité utile à répandre, une réforme nécessaire à préparer et à défendre ! Vous rappellerai-je à cet égard d'un mot, — car je sens la nécessité de terminer ce trop long compte-rendu, — l'examen que vous avez fait, à la suite d'un lumineux rapport de M. Courtin, des conclu sions qu'il vous soumettait en faveur du maintien de l'octroi et auxquelles vous vous êtes associés avec une conviction et un sens pratique qui sont les conditions nécessaires de toute résolution profitable? Ou bien encore ai-je besoin de vous signaler l'intérêt avec lequel vous vous êtes unis unanimement aux observations qu'a suggérées à M. Hardoüin le récent travail de l'un de nos plus honorables concitoyens, M. Waternau, sur les réformes urgentes et nécessaires à introduire dans notre système pénitentiaire?

Partout vous justifiez, Messieurs, cette noble devise qui me semble si bien répondre à votre mission : La science est l'instrument du bien. Cette propagation du bien, à laquelle vous vous livrez avec le zèle et l'ardeur du dévouement le plus désintéressé, nous la retrouverions jusque dans les conférences publiques organisées par vos soins et que vous avez dû malheureusement interrompre pendant ces deux dernières années. Si je rappelle d'un mot le souvenir, vivace encore, des remarquables conférences dont vous avez pris l'initiative pendant l'hiver 1869-1870, c'est pour me rendre l'interprète de ce vœu public, que nous ne tarderons point à les voir refleurir avec un nouveau succès parmi nous.

Je pourrais, Messieurs, donner la même expression à ma pensée si j'avais le temps de fixer votre attention sur les programmes des concours que vous venez de publier et de proposer aux amis sérieux de l'étude ou des réformes utiles pour les années 1874 et 1876. Qu'il nous suffise d'en recommander ici le soigneux examen à tous ceux qui se préoccupent, soit par leur situation, soit par leurs intérêts, soit par leur amour de la science et de la vérité, de tout ce qui est capable d'aider au développement et aux progrès des saines idées et des améliorations fécondes.

Vous le voyez bien, Messieurs, le cercle des études de notre Société pourrait n'être circonscrit par d'autres limites que celles que savent toujours se fixer à eux-mêmes des hommes véritablement amis de la science et ne cherchant dans leurs travaux que l'utilité dont ils peuvent être la source. Soit qu'ils se proposent de venir en aide à la pratique quotidienne des diverses branches du travail humain en la rendant plus féconde et plus facile ; soit qu'ils

s'efforcent de développer par leurs théories et leurs expériences personnelles quelques points spéciaux des sciences positives ou quelques-unes de leurs applications; soit enfin qu'ils cherchent de préférence dans l'histoire de la civilisation et de l'esprit humain, dans les œuvres du génie ou dans les différentes formes sous lesquelles se manifeste l'idée du droit les enseignements et les leçons des siècles écoulés, partout une seule et même pensée anime leur talent et leurs recherches, car ils puisent tous leur inspiration et leur force dans l'un des sentiments les plus désintéressés qui puissent nous guider en ce monde, je veux dire le sincère amour de la science, que je ne veux point séparer ici du soin jaloux et du souci continuel de notre élévation morale et de notre dignité.

C'est par la constante pratique de ces traditions que la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Douai s'efforce de rester fidèle à sa mission et de justifier les sympathies si vives et si précieuses qui ne cessent d'encourager ses efforts et de récompenser ses travaux : elle n'ignore pas, Messieurs, que le meilleur moyen de donner à son activité et à ses inspirations toute leur valeur, c'est de les appuyer toujours sur le sentiment essentiellement fécond du bien à poursuivre et du devoir à accomplir.

La présence de ce bienveillant et sympathique auditoire, qui a bien voulu donner à votre réunion le témoignage public de son intérêt, ne m'autorise-t-elle pas en terminant à répéter ces paroles que Pline le Jeune adressait de Rome à l'un de ses amis : « *Gaude meo, gaude tuo, gaude etiam publico nomine: adhuc honor studiis durat* (1). » Réjouis-

(1) Pline le Jeune, *Lettres*, liv. IV, lettre 16.

sons-nous, Messieurs, tous ensemble, réjouissons-nous au nom de tous : les études sincères et désintéressées, le culte du bien et du vrai rencontrent encore de l'honneur parmi nous.

NOTICE

SUR LES

MONUMENTS ÉPIGRAPHIQUES

DE BAVAI

ET

DU MUSÉE DE DOUAI

Inscriptions. — Cachets d'oculistes. — Empreintes de potiers. — Voies romaines

PAR

M. Ernest DESJARDINS,

DE PARIS

Membre Correspondant.

Malgré de grands ouvrages écrits avec talent (1), un livre sérieux fait par un allemand (2) et quelques excellents mémoires (3), l'histoire de la Gaule, sous la domination Romaine est encore à faire.

Les documents qui devront servir à l'historien à venir de cette époque sont de trois sortes :

1° Les textes classiques,

2° L'étude du sol et des vestiges anciens qui s'y rencontrent (topographie et archéologie),

3° Les monuments épigraphiques.

(1) Les histoires de MM. Amédée Thierry et Henri Martin.

(2) *Galliae Narbonensis provinciae romanae historia*, Herzog, Leipzig, 1864, in-8o, avec un appendice épigraphique.

(3) Notamment ceux de M. Léon Renier, dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de France ;* de M. Allmer, dans le *Bullettino dell' Instituto di corrispondenza arch.* de Rome ; de M. Germer Durand, dans les *Mémoires de l'Académie du Gard ;* de M. Th. Mommsen, dans les Mémoires de l'Académie de Saxe, *(Berichte über die Verhandlungen der Koeniglich Saechsischen Gessellschaft der Wissenschaften zu Leipzig), etc., etc.*

I. — Les textes, bien qu'ils soient connus depuis longtemps, doivent être soumis à une révision attentive. Pour avoir les leçons authentiques des textes classiques, on ne peut plus se contenter de l'utile compilation de Dom Bouquet, qu'on vient de rééditer. Nous voulons aujourd'hui avoir sous les yeux les meilleures éditions de chaque auteur, nous sentons la nécessité de recourir même parfois aux manuscrits, ou, tout au moins, aux variantes fournies par les éditeurs les plus autorisés ; enfin on commence à comprendre que les commentaires oiseux et surannés doivent faire place à l'étude plus scrupuleuse des textes eux-mêmes, étude qu'il convient de faire, autant que possible dans les pays qu'ils concernent, en s'aidant des cartes les plus exactes et les plus détaillées, et des précieuses révélations du cadastre.

II. — C'est pour l'examen du sol, de ses moindres accidents, et des débris d'antiquités qui le couvrent, que les travaux des habiles et infatigables chercheurs de chaque province, de chaque canton, nous dirons presque, de chaque village, sont surtout utiles et féconds ; rien ne saurait y suppléer. On peut constater, depuis une vingtaine d'années surtout, les progrès qui ont été faits dans cette voie ; l'on sait de combien de découvertes nouvelles, parfois importantes, s'est enrichi le domaine de la science historique, grâce à l'activité de tant d'investigateurs intelligents, qui joignent à l'amour de l'antiquité celui de leur pays, de leur district, quelquefois même de leur clocher et de leur domaine, prédilection touchante, mais qui, pour le dire en passant, n'est pas toujours sans écueils.

III. — Quant à la troisième source de documents, les monuments épigraphiques, (que l'on pourrait rattacher à

la seconde, comme formant une branche des études archéologiques), il faut dire qu'elle est encore à peu près ignorée du plus grand nombre, et que l'on peut compter les trop rares personnes qui s'en sont occupées jusqu'à ce jour. Il faut ajouter que les monuments sur lesquels repose cette étude n'ont pas encore été recueillis avec assez de soin, ni publiés avec assez d'exactitude ; ils ne le sont pas même entièrement. Cependant des écrivains d'un grand mérite ont raconté l'histoire de la Gaule pendant les quatre premiers siècles de notre ère, c'est-à-dire pendant la période Romaine, et leurs ouvrages sont dans toutes nos bibliothèques; mais ces livres, estimables à tant d'égards, ont été composés dans un temps où l'on ne tenait aucun compte des monuments épigraphiques, que nous pouvons aujourd'hui, grâce à Borghesi et à son école, comprendre et expliquer. Nous savons que ce sont les cinq ou six milles textes épigraphiques concernant la Gaule qui renferment le secret de l'administration Romaine, surtout lorsqu'il s'agit de la période qui précède Dioclétien, période pour laquelle les textes de lois font défaut; or on sait que Dioclétien inaugura un ordre de chose entièrement nouveau. Est-il besoin d'ajouter que, sans la connaissance des institutions antérieures à 284, et à l'organisation politique, civile, religieuse, militaire, financière et municipale, que nous révèlent seuls les monuments épigraphiques, tout essai historique est nécessairement inexact, incomplet ou chimérique. Bien plus : les textes classiques eux-mêmes, et les découvertes faites sur le sol ne peuvent : les premiers être bien compris, les secondes porter tous leurs fruits, que le jour où l'épigraphie leur donnera la lumière et la vie. Les éminents historiens, dont nous parlons plus haut, ont entrepris il est vrai de tracer un tableau de l'administration provinciale et munici-

pale de la Gaule pour les trois premiers siècles de notre ère ; mais, outre qu'ils ont omis la principale source d'informations, c'est-à-dire les textes épigraphiques, ils n'ont su, ni pu, même parmi les autres documents, parmi les textes classiques, par exemple, distinguer les époques ; ils n'ont pas tenu assez de compte de cette ligne profonde de démarcation qui sépare la période qui suit Dioclétien de celle qui le précède; on a cru rencontrer dans les rescrits ou textes de lois des Empereurs du IVe siècle, dans le *Code Théodosien*, et dans la *Notitia dignitatum*, des documents utiles pour toute l'époque Romaine. Or, nous savons maintenant, que c'est là une tentative aussi vaine et aussi malheureuse que celle qui consisterait à reconstruire l'organisation de la France de Louis XIV avec le code administratif en vigueur de nos jours. Comme c'est sur l'étude de l'administration Romaine de la Gaule avant Dioclétien surtout que l'épigraphie nous fournit le plus de renseignements, c'est de ce côté qu'il nous paraît utile de diriger aujourd'hui nos efforts. Par une rencontre favorable, il se trouve que les monuments épigraphiques, si rares à partir de Dioclétien, abondent pour l'époque qui précède et qu'au moment où les pierres parlent, les textes se taisent, et réciproquement. Mais il faut, préalablement à toute étude épigraphique, réunir les informations nécessaires et préparer les instruments du travail. Dans cette vue, il serait à souhaiter que chaque pays, que chaque société savante du moins, voulût bien rechercher, faire copier, et publier tous les monuments épigraphiques qui sont à sa portée.

Les hommes compétents auraient ainsi à leur disposition les textes, que chacun pourrait ensuite étudier avec soin, et que les plus habiles entreprendraient d'expliquer. Plusieurs recueils ont déjà été publiés, et quelques-uns l'ont été

avec soin, comme ceux de M. de Boissieu pour Lyon, de M. Ed. Lambert, pour le Calvados, de M. L. Revon pour la Haute-Savoie, de M. L. Audiat pour la Saintonge, de M. Marcel Canat pour Châlon-sur-Saône, il faut citer aussi les excellents travaux de M. Allmer à Vienne, de M. Mowat à Rennes, de M. Loriquet à Reims, de M. Germer-Durand à Nîmes, etc. Mais combien donc reste-t-il encore à faire! Si le relevé et la publication des monuments épigraphiques étaient un fait accompli sur tous les points de la France, il serait facile de réunir en un faisceau ces publications locales, afin de leur donner le caractère d'ensemble et d'unité, propre à en former un recueil national de documents historiques pour la grande époque comprise entre la conquête de César et les réformes de Dioclétien.

Notre célèbre épigraphiste, M. Léon Renier, a été chargé par le Ministère de l'Instruction publique de réunir et de publier, dans la *Collection des documents inédits relatifs à l'histoire de France*, toutes les inscriptions Romaines de la Gaule. Il n'a jamais cessé de s'occuper de cette œuvre, pour laquelle il a déjà entre les mains d'immenses matériaux; mais il n'a pas tout, et surtout il est nécessaire que les documents qu'il possède déjà, et dont la plupart lui ont été transmis, soient soumis à une révision sévère, qu'il ne peut entreprendre personnellement dans toutes les parties de la France. Il faut donc que les savants de la province continuent à lui venir en aide, que l'on s'enquière des monuments, qu'on ne se contente pas de les copier, qu'on en fasse l'estampage et le dessein, qu'on les publie dans les recueils académiques de chaque localité. C'est l'estampage et le dessein d'un monument qui en révèlent le plus souvent le caractère, et aident parfois à en faire découvrir l'époque.

Il est bon que ces documents soient publiés d'abord dans les pays qu'ils concernent, car ce sont, surtout pour le midi de la France, les éléments fondamentaux de toute histoire locale aussi bien que de l'histoire générale du pays

Ayant tant à apprendre au milieu de vous, Messieurs, nous avons voulu cependant reconnaître votre hospitalité, en vous apportant le modeste tribut de notre bonne volonté et le résultat de nos recherches sur le seul objet, parmi tous ceux qui vous sont familiers, pour lequel nos études spéciales nous donnent quelque compétence, nous voulons parler des monuments Romains.

Nous nous proposons en conséquence d'étudier ceux qui constituent la principale richesse de votre Musée, afin d'en faire ressortir de notre mieux tout l'intérêt devant vous; aussi bien nous donnent-ils plus de renseignements sur les intitutions Romaines municipales qui régissaient ce pays aux premiers siècles que tous les textes classiques ensemble. Souffrez qu'aux monuments du Musée, nous ajoutions la description de quelques autres, qui, comme ceux-ci, proviennent de Bavai, mais qui ne figurent pas chez vous; nous essaierons, dans cet examen, de donner un spécimen du genre de travail préparatoire auquel nos confrères des autres sociétés savantes sont conviés, pour hâter la publication du *Corpus* National des inscriptions Romaines de la France.

Nous nous sommes occupé d'abord des monuments épigraphiques du Musée de Douai, et, comme ils ont tous, à l'exception d'un seul, été tirés de Bavai, *Bagacum*, nous avons été naturellement amené à étudier, non-seulement ceux qui proviennent de cette localité, mais aussi ceux qui la concernent ou lui sont attribués.

Avant de commencer l'inventaire de ces trop rares monu-

ments épigraphiques, il serait bon de rappeler les meilleurs procédés employés jusqu'à ce jour pour obtenir des reproductions parfaitement exactes. Ceux qui consentiraient à nous venir en aide, les trouveront indiqués sommairement ci-dessous (1).

Une fois l'estampage obtenu, on doit dessiner les monuments originaux, en ayant soin de les réduire tous à la même échelle. Pour ceux qui ont des dimensions ordinaires, la réduction au dixième des longueurs est la place convenable.

Il faut ensuite s'assurer de la provenance des monuments, de la date de la découverte, ainsi que des circonstances qui ont amené leur déplacement, dans le cas où ils ne se trouveraient pas dans leur lieu d'origine.

(1) Il convient d'abord de mesurer le monument, dans tous les sens ; puis d'en tirer un estampage, ce qui peut s'obtenir de deux manières : par l'eau et à sec.

1° L'estampage par l'eau s'obtient à l'aide d'une feuille de papier, d'une éponge, d'un sceau d'eau et d'une brosse. On lave d'abord la face dont on veut obtenir l'estampage, à l'aide de l'éponge ; on applique ensuite sur cette surface humide la feuille de papier préalablement trempée dans l'eau. La force de résistance du papier doit être proportionnée au plus ou moins de poli de la pierre ainsi qu'à la profondeur des lettres : Lorsque le papier mouillé adhère complètement à la surface, il faut frapper avec force sur toutes ses parties à l'aide de la brosse, de manière à faire pénétrer le papier dans les moindres creux. On laisse sécher quelques instants le papier sur la pierre, puis on l'enlève avec précaution et l'on emporte une reproduction parfaite de la face estampée.

2° L'estampage sec s'obtient à l'aide d'une feuille de papier plus mince, collée aux angles de la pierre de manière à y adhérer aussi complètement que possible ; on frotte ensuite la surface de ce papier avec un tampon largement imprégné de poussière de mine de plomb, et l'on obtient ainsi un estampage, qui détache, en blanc sur un fond noir, les moindres accidents en creux de la face dont on a pris l'empreinte. Si la pierre est d'un grain très-fin et présente une surface très lisse, on peut employer, au lieu du tampon noirci de mine de plomb, de la cire-à-giberne très dure et pas trop grasse, dont on frotte le papier avec force, mais avec précaution. Ce dernier procédé est préférable quelquefois pour les inscriptions gravées sur bronze ou sur marbre.

On doit rechercher s'il a été publié, comment et par qui ; noter les différences que présentent ces copies, et surtout les inexactitudes des précédents éditeurs ; on doit enfin donner la bibliographie complète des ouvrages où ils figurent.

A cela pourrait se borner la tâche préalable des premiers travailleurs ; mais, si l'on veut y ajouter la lecture de l'inscription, il importe de se rendre bien compte des difficultés de ce second travail. C'est une opinion trop répandue encore de nos jours que celui qui sait le latin, est en état de lire, c'est-à-dire presque d'expliquer, une inscription. On s'imagine assez communément que la pénétration, en ce genre d'étude, peut remplacer l'expérience de l'épigraphiste de profession, et le savoir spécial qui ne s'acquière qu'au prix de beaucoup de temps et de peine dans l'art de déchiffrer et de comprendre les inscriptions. Il faut bien se persuader au contraire que la connaissance du latin ne saurait donner la clé des abréviations usitées dans le langage conventionnel des inscriptions, et que cette connaissance, jointe à celle de l'histoire, ne saurait en aucune sorte suppléer à la science de l'administration Romaine. Ces études, absolument techniques, exigent une longue et laborieuse préparation, qui ne peut être facilitée malheureusement par aucun manuel élémentaire.

Pour ce qui regarde les abréviations, il faut savoir qu'il n'existe pas un signe, pas une lettre dans ces abréviations, dont le sens n'ait été parfaitement déterminé chez les Anciens. S'il s'agit, par exemple, des magistratures Romaines, la lettre Q employée seule signifie *quaestor*, ne peut et n'a jamais dû signifier autre chose pour tous les habitants du Monde Romain, depuis le Rhin jusqu'au désert d'Afrique, depuis l'Océan jusqu'à l'Euphrate ; PRAEF est l'abrévia-

tion régulière de *praefectus* ; COS, celle de *consul*, et PR ou PRAET, celle de *praetor*. Ainsi, dans cette langue, ou plutôt dans cette écriture officielle, tout est convenu, arrêté, soumis à des règles à la fois universelles et inflexibles. On ne saurait donc se montrer trop réservé dans la lecture et l'explication des monuments épigraphiques, et l'on doit avoir présentes à l'esprit les méprises demeurées célèbres de très-grands savants, comme Boeckh ou Hase, lorsqu'ils ont voulu se risquer, sans gouvernail, sur cette mer pleine d'écueils.

Nous comptons nous occuper d'abord des monuments épigraphiques du Musée de Douai. Ils sont au nombre de sept, dont six proviennent de Bavai et un de Carthage ; nous rejetterons l'étude de ce dernier à la suite de celle des autres monuments qui, provenant également de Bavai, ne sont pas à Douai. Ces derniers sont au nombre de quatre : un à Lyon, deux à Paris, un à Bavai ; en tou dix monuments authent~~iques, dont~~ l'origine est certaine, et que nous allons essayer de décrire et d'expliquer dans la première partie de ce travail. Cinq autres inscriptions ont été données par différents auteurs, entre autres par de Bast, comme provenant de Bavai. Nous dirons pourquoi elles nous paraissent fausses ou suspectes.

Mais les monuments de pierre ne sont pas les seuls documents épigraphiques qui se rencontrent dans le Musée de Douai, ni les seuls que Bavai nous ait fournis. Deux autres séries de petits monuments, fort intéressants, et pour lesquels la vieille cité des Nerviens est une mine féconde, méritent de nous occuper aussi : je veux parler des cachets d'oculistes Romains qui feront l'objet de la seconde partie de ce mémoire, et des fragments de terre-cuite portant

des inscriptions, marques de fabrique, ou noms de potiers, que nous étudierons dans la troisième partie. Enfin, pour ne pas multiplier nos communications, nous prenons la liberté de joindre à celle-ci, à titre d'*appendice* (car on ne saurait faire rentrer cette note additionnelle dans le plan du présent mémoire), un renseignement géographique nouveau sur les voies romaines qui rayonnaient de Bavai.

I.

MONUMENTS ÉPIGRAPHIQUES PROVENANT DE BAVAI (1).

§ I. MONUMENT DATÉ DU RÈGNE D'AUGUSTE.

(Voy. pl. I).

Le premier monument dont nous ayons dû nous occuper est celui qui se voit au fond de la salle Henry Berthoud, à la place d'honneur, dont il est digne, car c'est un des plus importants du nord de la Gaule, et, dans sa brièveté, il constitue, comme l'a si bien dit le savant président Tailliar, une véritable page d'histoire (2).

Dimensions. — Ses dimensions sont : 1m40 de large, sur 0,72 de haut et 0,50 de profondeur. Les lettres de la première ligne ont 0,105 de haut et 0,01 de large pour les pleins. Deux lettres dépassent la ligne supérieure commune de 0,01 environ ; les lettres de la seconde ligne ont 0,085 de haut, et quatre d'entre-elles 0,105 ; les lettres de la troisième ligne ont 0,07 de haut ; enfin celles de la dernière 0,08.

(1) A l'étude de ces monuments nous ajouterons l'explication de l'inscription africaine conservée au Musée de Douai.

(2) *Essai sur l'hist. du. régime municip. Romain dans le nord de la Gaule*, p. 136.

Matière. — Pierre calcaire.

Provenance. — Bavai.

Observations. — La face gravée présente la figure d'un quadrilatère irrégulier. Une cassure a enlevé presqu'entièrement deux lettres à la 4ᵉ ligne ; mais il est facile de les suppléer. A la seconde ligne NT sont liés dans ADVENTV.

On remarquera que la dernière lettre de ce mot est surmontée d'un accent, ce qui signifie que cette lettre est longue par nature. Les accents se rencontrent dans un grand nombre d'inscriptions du premier siècle et dans quelques-unes du second siècle ; on n'en trouve plus guère après les Antonins.

Entre chaque mot, à la moitié de la hauteur des lettres, sont gravées de petites feuilles de lierre qui font l'office de points séparatifs, signes particuliers aux inscriptions latines, car les inscriptions grecques n'ont pas de points séparatifs, sauf de très-rares exceptions.

Lecture. — L'inscription doit se lire ainsi : (Dans cette lecture, j'indique, conformément à l'usage, le complément des mots qui sont abrégés sur la pierre, entre parenthèses ; les lettres qui manquent sur l'inscription, par suite d'une cassure, entre crochets et les lettres suppléées en italiques :

1. Ti(berio), Caesari, Augusti f(ilio),
2. Divi nepoti, adventu
3. eius sacrum,
4. Cn(eius), Licini [*us*], C(aii) f(ilius), Vol(tinia tribu), Navos.

Ce qui doit se traduire ainsi :

Traduction. — A Tibère César, fils de [César] Auguste, » petit-fils du Divin [César]; à l'occasion de son [illegible] » Cnæus Licinius Nervos, fils de Caius [Licinius], inscrit dans la tribu Voltinia, a consacré ce monument.

Explication et remarques. — L'abréviation TI ne peut convenir qu'au prénom *Tiberius* (*Titus* s'abrégeant toujours par la seule lettre initiale *T*).

F est l'abréviation de *filio*. Tibère était, comme on sait, depuis l'an 4 de notre ère, fils adoptif d'Auguste, lequel était lui-même fils adoptif de César le dictateur. Tous deux (Auguste et César) s'appelaient *Caius Iulius Caesar*; mais le premier, c'est-à-dire Octave, avait reçu, en outre, du Sénat, le surnom d'*Augustus*, et le second, c'est-à-dire le grand César, avait reçu, après son apothéose, le titre de *Divus*. C'est pour les distinguer qu'on les désigne, le premier, par le surnom d'*Augustus*, le second par le titre de *Divus*, qui fut accordé, dans la suite, à tous les empereurs après leur mort, quand ils étaient jugés dignes de l'apothéose. Auguste était donc vivant quand ce monument a été élevé, puisqu'il n'y est pas encore honoré du titre de *Divus*. De telle sorte que, si l'inscription avait été gravée après la mort de cet empereur, elle commencerait certainement ainsi : *Imp(eratori) Tiberio Caesari Divi Augusti f(ilio), Divi nepoti, Augusto*, etc.

CN est l'abréviation du prénom *Cneius*, qu'on prononçait *Gneius*, comme nous l'apprend Quintilien (1). Les citoyens Romains avaient d'ordinaire trois noms : le *praenomen* ou prénom, le *nomen gentilicium* ou nom de famille, et le

(1) *Instit. Orat.*, I, vii, 28-29.

cognomen ou surnom. Il s'agit donc ici d'un citoyen Romain dont le *gentilicium* est *Licinius*. On plaçait toujours l'indication du nom du père, et celle de la tribu dans laquelle était inscrit le personnage, entre son *gentilicium* et son *cognomen*. Le surnom de *Cn. Licinius* est *Navos*, dont la terminaison, *vos* pour *vus*, est une particularité orthographique appartenant à l'époque que nous avons assignée à ce monument. Quintilien nous apprend en effet (*Instit. Orat.*, I, vii, 25-26), qu'il était de règle dans l'ancienne orthographe latine que le V voyelle précédé d'un V consonne se changeât en O, et que cette règle n'était déjà plus guère observée de son temps. On en rencontre très fréquemment l'application sur les monuments antérieurs à Claude (1) et quelquefois, mais rarement, jusqu'à la fin du premier siècle de notre ère. D'autres monuments du Musée de Douai présentent la même particularité, ce qui indique qu'ils datent à peu près du même temps que celui-ci.

C tout seul ne peut-être que l'abréviation de *Caius*, qu'on prononçait *Gaius*, d'après Quintilien (2). Le fils, portant toujours le même *gentilicium* que son père, il était suffisant, dans l'indication de la filiation, de donner le prénom du père.

L'abréviation VOL à cette place, c'est-à-dire, entre l'indication de la filiation et le surnom, ne peut se rapporter qu'à la tribu dans laquelle le personnage était inscrit, indication qui était synonyme de *civis Romanus*, l'inscription dans une des 35 tribus étant le signe légal de l'état-civil. La seule tribu dont le nom se soit abrégé ainsi, VOL, est la

(1) Sur beaucoup de monuments de cet empereur le V voyelle est distingué du V consonne par le signe Ⅎ (F renversé) qui lui est substitué.

(2) *Loc. cit.*

tribu *Voltinia*, une des seize anciennes tribus rustiques. Les citoyens Romains d'un grand nombre de cités de la Gaule étaient inscrits dans cette même tribu, par exemple ceux d'Antibes, d'Aix, de Vienne, de Toulouse, de Nîmes, d'Apt, de Fréjus, etc. (1). Il est probable que les citoyens Romains habitant dans la cité des *Nervii* étaient inscrits dans cette tribu, si toutefois *Cn. Licinius Navos* était un habitant de cette cité.

Ce monument était compris dans l'acquisition faite, pour le Musée de Douai, par M. de Guerne, alors maire de la ville, d'une partie du cabinet de M. Carlier, curé de Bavai, mort en 1818. On sait que ce curé avait, pendant de longues années, réuni la plupart des objets portatifs découverts dans cette localité. Ce monument, trouvé en 1716, dans le jardin des PP. de l'oratoire de Bavai, figure sous le n° 3, dans l'inventaire que M. Carlier lui-même avait fait de sa collection, inventaire consigné dans le manuscrit conservé à la Bibliothèque de Douai sous le n° 1086, et dont nous devons la connaissance à M. Preux.

Ce qui fait l'importance de cette inscription, c'est surtout le fait historique qu'elle nous révèle touchant le voyage de Tibère. Elle nous apprend en effet que ce prince, après son adoption, et avant la mort d'Auguste, est venu à Bavai, circonstance qu'aucun autre texte ancien ne nous avait fait connaître. Or Tibère fut adopté le 5 des kalendes de juillet (c'est-à-dire le 27 juin) de l'an 4 de notre ère (2), et Auguste mourut le 19 août de l'an 14 (3). Entre l'an 4 et l'an 14,

(1) Grotefend, *Imperium Romanum tributim descriptum*, Hannover, 1863, p. 173.

(2) Vell. Patercul., II. 103

(3) Sueton., *Tib.*, 15.

Tibère fit trois voyages en Gaule ou en Germanie, et traversa par conséquent six fois ce pays. Il fit le premier trois ans après son adoption (1), c'est-à-dire en l'an 7 ; le second en l'an 8 (2), et le troisième en l'an 10 (3), lorsqu'il se rendit en Germanie pour venger la défaite de Varus. Il est à peu près impossible de dire dans lequel de ces trois voyages il faut placer la visite de Tibère à Bavai, mais elle eut lieu certainement entre l'an 7 et l'an 14 ; et le monument que possède le Musée a pour commentaire le texte de Velleius Paterculus, qui parle en détail, et comme témoin oculaire, des réceptions enthousiastes qui furent faites à Tibère dans les Gaules (4). Ce monument est encore intéressant en ce qu'il semble prouver qu'il y avait, dès le commencement du Ier siècle, des citoyens Romains établis à Bavai, fait que confirme le monument que nous allons bientôt étudier.

Je me contenterai de citer en note, sans les rapporter en détail, les publications qui ont été faites de ce monument. Qu'il me suffise de dire qu'aucune d'elles n'est complètement exacte (5). Je ne parlerai pas des explications qui en ont été données.

(1) Vell. Patercul., II, 101.

(2) [illegible]

(3) Id. ibid. 120 et suiv. [illegible]

(4) id. ibid. 104.

(5) P. J. Heylen, *Dissertatio de antiquis Romanorum monum. in Austriaco Belgio* [illegible] *quae apud Tungros et Bavacenses reperti fuerunt* (*Mém. de l'Acad. de Bruxelles*, t. IV, 178?, p. 485.) — Orelli (n. 653), qui la considère comme suspecte sans aucune raison ; [illegible] *Hist. monumentaire* (sic) *du Nord des Gaules*, 1810 — de Bast, *IIe Supplément au Recueil d'antiquités Rom. et Gaul., contenant la descript. de l'anc. ville de Bavai*, Gand, 1815. — V. Derbigny, *Voyage arch. à Bavai*, 1833 (*Mém. de la Soc. d'Agric. sc. et arts de Douai*, VII 1837-38, p. 405), — Aug. Dubois, *Recherches sur Bavai* (*Archiv. hist. et littér. du nord de la France* etc., nouv. série, Valenciennes 1838, t. II, p. 245-264 ; voy p. 257 ; — Lebeau, *Bavai*, même recueil, nouv. série, t. V (1844), p. 113-160, 245-288 ;

§ 2. MONUMENT RELATIF A UN *QVAESTOR CIVIVM ROMANORVM* DE LA CITÉ DES NERVIENS.

Dimensions : hauteur : 0,40 ; larg^r : 1,17 ; épaisseur : 0,59 ; hauteur moyenne des lettres : 0,035.

Matière. Pierre noire de Bavai.

Provenance. Bavai (*Bagacum Nerviorum*), collection du curé Carlier (voyez le man^{it}. de la Biblioth. de Douai, n. 1086). Aujourd'hui au Musée de Douai.

Observations. — Ce monument est composé de deux pierres juxtaposées, et comprend deux inscriptions distinctes. La forme des caractères, aussi bien que le nominatif singulier masculin *vivos* accusent le 1er siècle de notre ère. En examinant ce monument avec attention, on y remarque des vestiges de lettres qui ont appartenu à une inscription antérieure, effacée par un léger martelage pour faire place à celle qu'on lit aujourd'hui ; c'est ce qui explique comment le curé Carlier avait lu, par exemple, à la première ligne de l'inscription de gauche : Q. POMP. CRISPO ET, quoique le dernier mot ne figure pas dans le texte gravé en second lieu sur la pierre ; on ne peut davantage lire un M au

voy. p. 152. Ce travail a été réimprimé [illegible] sous le titre : *Recueil de notices et articles div. sur l'hist de la contrée*, etc., 1859, voy. p. 36. — Cahier (*Mém. de la Soc. de Douai*, 2e série, t. II, 1852-1853, p. 206) — Le Présid^t Tailliar, *Essai sur l'hist. du régime municipal Rom*, p. 136 et pl., 1861 ; — Le même, *Etudes sur les institutions, etc.*, 2e étude, *domination Rom.*, pl. I ; — L Delhaye, *Bavai et la contrée qui l'environne*, Douai 1869, p. 36 ; — enfin par nous, *Note sur quelques inscript. lat. du Musée de Douai* (*Mém. de la Soc. d'Agr. sc. et arts*, 2e série, t. IX, p. 647, et tirage à part, p. 6).

commencement de la troisième ligne avant POMP. Ce qui prouve que la lettre effacée en cet endroit appartenait à une inscription antérieure, c'est que le trait figurant le cadre passe précisément sur cette lettre martelée que l'on a prise pour le prénom de *Pompeius*.

Il faut remarquer enfin qu'un morceau de la première pierre, dans le bas, à gauche, a été rapporté, mais qu'il a dû l'être dans l'antiquité, sans doute par suite d'une cassure faite par la maladresse du lapicide au moment où il gravait les caractères. Il a dû boucher les trous, et remplir les interstices avec une matière plus tendre ; c'est ainsi qu'une partie du T qui termine cette inscription aura été gravée sur la pierre, et l'autre partie de cette lettre sur le remplissage. Les exemples de monuments funéraires ayant servi deux fois et même trois fois sont fort nombreux. Mais on en rencontre peu qui soient dans ce cas à une époque aussi ancienne. Les points séparatifs des mots sont partout marqués, excepté dans les trois dernières lignes de l'inscription n° 2.

Lecture. — INSCRIPTION N° 1.

D(iis) M(anibus).

1 Q(uinto) Pomp(eio) Crispo,

2 Tarq(uiniae) Secundae.

3 Pomp(eius) Victor

4 parentib(us) fecit.

INSCRIPTION N° 2.

D(iis) M(anibus)

1 M(arcus) Pomp(eius) Victor,

2 q(uaestor) c(ivium) R(omanorum) C(ivitatis) N(erviorum),

3 sibi et Ocratiae

4 Secundae uxori,

5 vivos, f(ecit).

Explications. — La formule funéraire, « *Diis Manibus*, aux Dieux Mânes » s'abrège ordinairement ainsi : *D. M.* Si les noms qui suivent sont au génitif, on doit traduire : « aux Dieux Mânes d'un tel ». Si le nom qui suit cette formule est au datif, ce qui est le cas de la première inscription, les mots « aux Dieux Mânes » forment un sens complet et l'on doit traduire ici, par exemple : « aux Dieux Mânes. — A Quintus, etc. »

L'abréviation *Q.* ne peut convenir ici qu'au prénom *Quintus*. Il s'agit d'un citoyen Romain; or, les citoyens Romains avaient d'ordinaire les trois noms, comme nous l'avons vu plus haut. Les écrivains classiques, pour ne pas charger leur texte, se contentent, le plus souvent, de donner le prénom et le surnom des personnages qu'ils mentionnent, lorsque ces personnages sont d'ailleurs connus. Le prénom et le surnom sont en effet les deux appellations qui suffisent à distinguer une personne des autres membres d'une même famille. C'est toujours ainsi que procède Tacite. Les monuments, qui ont un caractère plus officiel ou plus juridique que les récits des historiens, nous fournissent les appellations légales complètes. Il est d'usage

d'y graver le *gentilicium* en toutes lettres. On ne fait d'exception à cette règle que pour les *gentilicia* des empereurs, *Iulius, Claudius, Flavius, Ulpius, Aelius*, qu'on abrège *Iul., Claud., Fl., Ulp., Ael.*, soit que ces *gentilicia* désignent les empereurs eux-mêmes, ou les membres de leurs familles, soit qu'ils désignent les nombreux citoyens ou affranchis qui avaient reçu de ces princes le droit de cité ou la liberté. C'est donc par une exception, dont les exemples sont d'ailleurs assez multipliés, surtout dans les pays éloignés de Rome, et par conséquent dans ceux où les lois épigraphiques perdaient de leur rigueur, qu'on voit, sur notre monument, en abrégé, les *gentilicia Pompeius* et *Tarquinius*. Le *gentilicium* de *Q. Pompeius Crispus* prouve que ce citoyen Romain ou ses ancêtres avaient dû la liberté ou l'obtention de la *civitas* à quelque personnage de la famille de Pompée. *Crispus* est ici un surnom personnel et non héréditaire puisque le fils porte le surnom de *Victor*. Les femmes n'avaient jamais de prénom et portaient le *gentilicium* de leur père. *Tarquinia Secunda* était la femme de *Q. Pompeius Crispus*, et il était superflu d'exprimer cette qualité d'épouse, puisque celui qui a fait le monument nous apprend que c'est à ses parents, « *parentibus* » qu'il l'a élevé. Par une circonstance fortuite, nous voyons que la femme du fils portait le même surnom que sa belle mère, mais cela ne signifie pas qu'elle appartînt à la même famille, puisque le *gentilicium* est différent.

Traduction, — N. 1 : « Aux Dieux Mânes. — A. Q. Pompeius Crispus, à Tarquinia Secunda. Pompeius Victor a élevé [ce monument] à ses parents. »

N. 2 : « Aux Dieux Mânes. — M. Pompeius Victor, [illegible]
» [illegible]teur des citoyens Romains [établis dans] la cité des [illegible]

» viens, a élevé [ce monument] de son vivant, pour lui et
» pour Ocratia Secunda, son épouse. »

Nous savons par la seconde inscription que le prénom de *Pompeius Victor* était *M(arcus)*. L'omission du prénom est assez fréquente. Ici elle s'explique naturellement puisque ce prénom est exprimé à côté.

Ce qui fait l'intérêt de ce monument, c'est la seconde ligne de la deuxième inscription, qu'on a lue et expliquée de différentes manières et qui, cependant, ne comporte qu'une seule lecture. Il s'agit ici, en effet, de la qualité ou plutôt des fonctions de ce personnage ; or l'abréviation Q, en ce cas, ne peut et n'a jamais pu signifier autre chose que *quaestor*. Les deux lettres C· R. qui suivent le Q ne peuvent vouloir dire autre chose, en vertu d'une loi non moins générale, que *civium Romanorum*. Quant aux deux dernières lettres, leur sens pourrait être contesté, si nous n'étions pas édifiés sur la provenance du monument ; mais comme nous sommes assurés qu'il provient de Bavai et que *Bagacum* était le chef-lieu de la cité du *Nervii* (1), ces deux initiales, qui eussent été inintelligibles ailleurs, deviennent parfaitement claires dans cette localité, l'usage étant adopté de désigner par de simples initiales les noms de la cité dans le territoire de laquelle se trouvaient les monuments. C'est ainsi que les inscriptions de Grenoble et de Genève, simples *vici* qui faisaient partie, avant le règne de Gratien, du vaste territoire de la colonie de Vienne, portent les lettres C·V *Colo-*

(1) Νερούιοι ὧν πόλις Βάγακον, Ptolem, II, ix. 11; cf. l'Itin. d'Anton.: « *Bagacum Nerviorum.* » éd. Wesseling, p. 380; et la *Tabul. Peuting.*: Baca conervio accompagné des deux tourelles, signe qui indique, le plus souvent, sur ce document, un chef-lieu de cité, (nouv. édition, segm^t. I, C, 1.)

nia Viennensium, et que les inscriptions de Narbonne C·I·P·N·M. que les habitants de cette cité et les étrangers eux-mêmes qui se trouvaient dans leur pays lisaient sans hésitation *colonia Julia Paterna Narbo Martius*.

Nous avons expliqué dans notre première communication(1) ce que devait être le *quaestor civium Romanorum civitatis Nerviorum*. Nous rappellerons seulement que l'inscription dont il s'agit, étant de beaucoup antérieure à l'époque où le droit de cité fut conféré à la Gaule Belgique, il en résulte qu'il ne peut s'agir ici des *Nervii* en général, ni par conséquent de la questure municipale de cette cité. M. Léon Renier pense que ces *cives Romani*, probablement *negociatores*, comme il s'en établissait généralement dans le voisinage des contrées où séjournaient des armées, formaient ensemble une association ou un *collegium*, qui confiait la gestion de ses intérêts, en tant que collége, à un magistrat portant le titre de *quaestor*. Rien de plus commun en effet que les questeurs de collége (2). Ailleurs, des colléges semblables avaient donné à leurs chefs le titre de *curator* qui se rencontre non moins fréquemment comme dénomination de premier magistrat d'un collége industriel (3). C'est ainsi qu'on trouve un *curator civium Romanorum conventus Helvetici* à Lausanne (4), et à Nyon (5); un *summus curator civium Romanorum provinciae Lugudunensis*, à Lyon(6);

(1) *Note sur quelques inscriptions latines du Musée de Douai (Mém. de la Soc. d'Agric. Sc, et Arts*, 2e série, t. IX, 1866-1867, p. 630.)

(2) Voy. l'Index du Supplémt. d'Orelli par Henzen, p. 178 et 179.

(3) Voy. Henzen, *ibid.*, p. 176.

(4) C·C·R· CONVENTVS·HEL (Mommsen, *Inscr Helv.*, nº 133.)

(5) CVR·C·R· CONVEN[*tus*]HELVETIC (Mommsen, *ibid.*, nº 122).

(6) SVMMVS·CVRATOR·C·R·PROVINC·LVG. (Orelli, nº 4020.)

un *curator civium Romanorum Mogontiaci* dans une inscription de Monza en Italie, inscription où il est question d'un personnage exerçant les fonctions dont il s'agit à Mayence (1). Enfin, à Finthen, près de Mayence, une inscription de l'an 198 de notre ère résout complètement la question. C'est un monument consacré à Mercure par *L. Senilius Decmanus*, qui y est ainsi qualifié : *quaestor, curator civium Romanorum Moguntiaci, negociator Moguntiaci, civis Taunensis* (2) ». C'était un citoyen de la cité de *Taunus*, bien connue d'ailleurs par d'autres monuments, qui était allé s'établir à Mayence pour y exerce le négoce et qui y avait été choisi par les autres citoyen Romains, négociants comme lui, pour leur questeur et leu curateur.

Bibliographie. — Ces deux inscriptions figurent dans le manuscrit du curé Carlier, comme nous l'avons dit plus haut. Elles ont été publiées par G. Deghewiet (3), par de Heylen (4), par de Bast (5), par Lebeau (6), par Auguste Cahier (7), par nous (8), enfin par L. Delhaye (9), mais toujours inexactement.

(1) Orelli, n° 4976.

(2) Q·C·C·R·M·NEG·MOG·C·T (Brambach, *Corp. inscr. Rom. Rhenanar.*, n° 956 ; cf. Henzen, n° 7151).

(3) *Institution du Droit Belgique*, part. II. tit. II, § VI, art. 5, p. 131 de l'édit. de 1736. in-4°

(4) *Op. cit.* (*Mémoires de l'Académie de Bruxelles*, t. IV, p. 487).

(5) *2e Supplément au recueil d'antiquités Romaines et Gauloises*, etc. p. 249.

(6) *Bavai*, dans les *Arch. hist. et litt. du Nord*, nouvelle série, t. V (1844), p. 158, et réimpression, par Michaux aîné : *Recueil de notices et articles divers sur l'hist. de la contrée formant l'arrondissement d'Avesnes*, (1859), p. 35.

(7) *Mém. de la Soc. d'Agric. sc et arts de Douai*, nouvelle série, t. II, 1852-1853, p. 206.

(8) *Loc. cit.*, p. 649 et tirage à part, p. 8.

(9) *Bavai et la contrée qui l'environne*, Douai, 1869, p. 43-44.

§ 3. MONUMENT DE *JVLIA FELICVLA.*

(Voy. pl. III.)

Dimensions : hauteur, 1,28 ; largeur : 0,63 ; épaisseur : 0,45 ; lettres, hauteur de la première ligne : 0,05 ; lignes suivantes : 0,035.

Matière : Pierre noire de Bavai.

Provenance.— Bavai ; collection du curé Carlier, découvert en 1777. Devant cette pierre était une grande urne posée sur un socle cubique. Un dessin exécuté dans l'inventaire du curé (manuscrit de la bibl. de Douai, n° 1086) nous a conservé cette disposition et nous l'avons reproduite dans notre planche. On a trouvé dans cette urne des ossements, trois lacrymatoires en verre, deux lampes et une monnaie d'Hadrien. Ce monument est aujourd'hui au Musée de Douai.

Observations.—Cette pierre, de forme allongée, présente, dans un cadre formé par un trait creux, une inscription en beaux caractères du second siècle. A la ligne 2, LA sont liés dans FELICVLAE.

Lecture.

1 Dis Manibus
2 Iuliae Feliculae
3 C(aius) Iulius Ulpianus
4 fecit.

Cette inscription n'a besoin ni d'explication ni de traduction. Le nom de *Felicula* n'est pas très rare : Voy. Mommsen, *Inscr. Regni Neap.* n° 5269.

Bibliographie. — Elle figure dans le manuscrit Carlier déjà cité. Elle a été publiée par J. de Bast (1). par Lebeau (2) par Aug. Cahier (3) et par nous (4).

§ 4. MONUMENT D'*VTILIS* ET D'*OPTATA*.

(Voy. pl. IV, fig. 4.)

Dimensions. — h^r.: 0,36 larg^r.: 0,42; épaiss^r.: 0,12; lettres, h^r. moy.: 0,045.

Matière. — Calcaire.

Provenance. — Bavai; collection Carlier (voy. le ms^t. de la Bibl. de Douai n. 1086); aujourdhui au musée de Douai.

Observations. — La partie supérieure du monument fait défaut. On distingue seulement au dessus du cadre de l'inscription le bas d'un feston qui doit avoir appartenu à une draperie grossièrement sculptée. L'inscription est gravée avec soin en beaux caractères du second siècle. Rien ne nous autorise à en préciser davantage l'époque. A la ligne 3, CH sont liés dans BROCCHI. Les T dépassent presque tous la ligne supérieure, le graveur ayant cherché à gagner de la place.

Lecture.

1 Utilis et Opta-
2 ta, Q(uinti) Sutori
3 Brocchi,
4 h(ic) s(iti) s(unt).

(1) *Deuxième supplém^t.*, etc., 1813.

(2) *Bavai* dans les *Arch. hist. et litt. du Nord,* nouv. série, t. V. (1844); voy. p. 159, et réimpression de Michaux ainé, *Recueil*, etc., *loc. cit.*, p. 36.

(3) *Mém. de la Soc. d'Agr. sc. et arts* de Douai, nouv. série, t. II, 1852-1853, p. 207.

(4) *loc. cit.*, p. 651, et tirage à part, p. 11.

Traduction. — « Utilis et Optata, esclaves de Q. Sutorius Brocchus, reposent ici. »

Remarques. Les deux personnages nommés ici, *Utilis* et *Optata* sont des esclaves, ce qui s'exprime le plus souvent, non par le mot *servus*, mais par le nom du maître au génitif, forme qui indique, en latin; la possession.

Utilis est probablement un nom d'homme. On donnait très-rarement aux femmes des noms ayant la même forme au masculin qu'au féminin. Ainsi *Felicula* est très-commun et *Felix* est très-rare donné une femme.

Le génitif ici ne peut signifier « [femme] de Q. Sutorius Brocchus »(ce qui d'ailleurs s'indiquerait aussi par le génitif): il y a, en effet, deux personnes nommées, *Utilis* et *Optata*. On sait que les esclaves étaient désignés d'ordinaire par un seul nom. Leur maître était probablement citoyen Romain, quoique cela ne soit pas assuré; mais il est pourvu régulièrement de ses trois noms. S*utori* est la véritable ortographe du génitif de *Sutorius;* c'est seulement aux époques tardives qu'on double la lettre I au génitif des noms en *ius*. Le nom de famille *Sutorius* est peu répandu et il vient lui même d'un *cognomen*.

Brocchus est un surnom connu et qui a été porté surtout par les personnages historiques des *gentes Furia* et *Annaea*. C'est un de ces surnoms qui étaient dérivés d'un défaut corporel (des dents proéminentes), comme *Cicero, Strabo*, *Balbus*, etc.

Hic siti sunt s'exprime le plus souvent par les trois lettres initiales, H·S·S.

Bibliographie. — Ce monument figure dans le manuscrit du curé Carlier (déjà cité). Il a été publié par nous (1).

(1) *Loc. citat.*, p. 643, et p. 1 du tir. à part.

§ 5. MONUMENT VOTIF A APOLLON.

(Voy. pl. IV, fig. 5.)

Dimensions : — hr : 0,47 ; largr. du fut : 0,17, de l'entablement : 0,21 ; épaisseur : 0,15 et 0,19 ; hr moy. des lettres : 0,06.

Matière : — Calcaire.

Provenance. — Ce monument ne figure pas sur l'inventaire Carlier mais il provient certainement de Bavai. Aujourd'hui au musée de Douai.

Observations. — Ce petit cippe votif est brisé à sa partie inférieure et la base manque en entier ; il est probable cependant que l'inscription est complète ; en tout cas, il ne pourrait guère y manquer que la formule votive V·S·L·M *votum solvit libens merito.* L'entablement était composé d'une architrave et d'une frise surmontées chacune de leur corniche. La corniche supérieure est brisée à ses deux extrémités. Les caractères annoncent une époque assez basse.

Lecture.

1 Apol-
2 lini,
3 Timin-
4 cius.

Traduction. — « A Apollon [cippe élevé par] Timin- » cius. »

Remarques. — Ce petit monument a été élevé par un personnage qui ne prend qu'un seul nom et dont il est impossible de dire la condition.

Ce monument est, croyons-nous, inédit.

Ici se termine l'inventaire des monuments épigraphiques provenant de Bavai et conservés au musée de Douai. Nous nous proposons maintenant d'étudier les autres monuments dont l'origine est la même ou qui concernent la cité des Nerviens ; puis nous interrogerons les manuscrits et les collections particulières afin de grouper ensemble tous les documents épigraphiques relatifs à cette cité.

§ 6. CIPPE DU CABINET DE FRANCE.

(Voy. pl. IV, fig. 7.)

Il existe, à Paris, dans le magasin du cabinet des médailles, à la bibliothèque nationale, un fragment de cippe votif dont la provenance de Bavai est certaine.

Dimensions : h^{r} : 0,27 ; larg^{r} : 0,17.

Matière : Marbre.

Provenance : Bavai. Recueilli, au siècle dernier, par le Cte de Caylus, transporté dans sa collection, à Paris, et légué par lui, avec tous les objets qui la composaient, au cabinet de France.

Observations. Ce petit cippe est cassé à sa partie inférieure ; une lettre manque à la dernière ligne. A la 2e ligne, TE et TI sont liés dans TERTIVS.

Lecture.

1. Nervini[*s*].
2. C(aius) Iul(ius) Tertius
3. [*v*(*otum*)] s(olvit l(ibens m(erito).

Traduction. — « Aux Divinités Nerviennes (c'est-à-dire » aux Dieux protecteurs des Nerviens). C. Julius Tertius a » accompli son vœu volontiers. »

Remarques.—Le mot *Diis* est souvent sous-entendu dans les monuments consacrés aux divinités locales. La formule votive de la fin ne peut d'ailleurs laisser aucun doute sur le sens de la première ligne. Ces Divinités protectrices du sol et de la ville furent assimilées aux *Lares Augustes* par la politique intelligente de Rome (1).

Bibliographie.—Ce monument a été publié par Caylus (2), par de Bast (3) et par Lebeau (4).

Au même endroit, dit Lebeau (5), on aurait trouvé un autre fragment portant

BAG
CEP

Ce fragment avait été aussi publié par de Bast (6). Nous ne dissimulerons pas qu'il nous est suspect. Il a disparu sans que nous ayons pu en retrouver la trace.

Chez M. Anatole Crapez, à Bavai, est un petit fragment haut de 0,08; large de 0,04, en pierre dure d'un grain très fin, portant gravé à la pointe les lettres

II QVI TI
. . . .

Ces deux barres verticales représentent vraisemblablement l'E cursif.

(1) M. L. Renier l'a démontré dans son cours du Collége de France, leçon du mardi 14 mai 1872.

(2) *Recueil d'antiquités*, II, (1756) p. 394-395, pl. CXVIII, fig. 1-2.

(3) *Second supplément*, etc., p. 31.

(4) *Bavai* dans les *Arch. hist. et litt. du Nord*, nouv. série, t. V (1844), p. 141 ; dans les *antiquités de l'arrondissement d'Avesnes*, p. 21, et réédité par Michaux aîné, p. 37.

(5) *Ibid.*, *ibid.*, et dans le t. V, (nouv. série) des *Arch. du Nord*, p. 256.

(6) *IIe supplémt.*, p. 42.

§ 7. MONUMENT DE LYON.

On conserve, au palais St-Pierre, à Lyon, un fragment d'inscription qui présente un grand intérêt pour l'histoire de Bavai et de la cité des Nerviens dont *Bagacum* était le chef-lieu. Le voici, d'après M. de Boissieu (1) :

L O S I D I O. . . . . . .
QVIETI FILIO . . . .
N E R V I O
O M N I B H O N O RI[*bus apud*]
SVOS FVNCT.SA[*cerdoti*]
AD ARAM CAES N[*ostri apud tem-*]
PLVM ROMAE ET [*Augusti in-*]
TER CONFLVE N[*tes Araris*]
ET RHODA[*ni*]
T R E S P R O V[*inciae*]
G]A L L I A R[*um*]

Traduction. — « A L. Osidius......, fils de Quiëtus,
» .... Nervien, ayant exercé, dans sa cité, tous les hon-
» neurs, prêtre à l'autel de notre César, dans le temple de
» Rome et d'Auguste, situé au confluent de la Saône et du
» Rhône ; les Trois Provinces des Gaules [ont élevé ce mo-
» nument].

La forme des lettres accuse le Ier siècle.

Remarques.—Nous voyons, par cette inscription, qu'un certain L. Osidius, fils de Quiëtus, de la cité des Nerviens, avait d'abord obtenu, dans cette cité, tous les honneurs; c'est-à-dire, avait rempli les emplois ou exercé les magistratures

(1) *Monuments antiques de Lyon*, p. 114, n. 23.

annuelles. Ces emplois, qui constituent la carrière municipale, étaient d'abord la fonction de *decurio*, membre du Conseil de la cité ou *ordo*, auquel on était admis par le choix des duumvirs en fonction à l'époque du cens, c'est-à-dire tous les cinq ans, ensuite les charges de *quaestor*, *d'aedilis*, et enfin de *duumvir*, charges annuelles auxquelles on était nommé par le peuple réuni à cet effet en *curia*. Telle était du moins le mécanisme administratif en usage en Italie et, par suite, dans les colonies et les municipes des provinces (1), c'est-à-dire dans toutes les cités romaines de l'Empire. La question est de savoir, si, à partir du jour où Auguste organisa, à Narbonne (2), l'an 27 avant J.-C. (3), les trois nouvelles provinces de la Gaule : Aquitaine, Belgique, et Lyonnaise, les soixante cités qu'il créa (4), en leur laissant les limites des circonscriptions territoriales des anciens peuples, furent organisées immédiatement sur le modèle des cités de droit latin, ou si cette constitution municipale ne fut établie que progressivement et dans la suite.

Ce qui est certain, c'est qu'à la fin du 1er siècle, cette constitution existait partout avec des variantes peu importantes, et ce qui l'est également, c'est que, dans le courant de ce même siècle, les inscriptions nous font connaître l'existence de magistrats municipaux, *duumvirs* ou autres, dans diverses cités des trois provinces. Il est cependant assuré que ces trois provinces ne jouirent pas d'abord du *jus*

(1) Voy. pour le détail de ces institutions et pour l'étude de toute la constitution municipale des cités provinciales au Ier siècle, les fameuses tables de bronze de Malaga & de Salpensa, publiées par M. Berlanga et commentées par Th. Mommsen : *Die Stadtrechte der latinischen Gemeinden Salpensa und Malaca* (Mémoires de l'Acad. de Saxe, III, p. 364–490.

(2) *Epit.* T. Liv. cxxxiv.

(3) Dio Cassius, LIII, 22.

(4) Strabo, IV, iii, 2.

civitatis ni même de la *latinitas* (droit qui, tout en conférant le droit de cité Romaine, ne donnait pas accès aux honneurs publics de l'Empire); nous savons même que, sous Claude, il n'y avait encore que la cité des Éduens qui eût obtenu, pour ses *primores* (1), c'est-à-dire pour ceux qui avaient exercé les charges municipales, le *jus civitatis*; il est donc bien évident que ce ne fut que postérieurement qu'on accorda aux *primores*, puis, plus tard, aux habitants libres, *ingenui*, des autres cités, la *latinitas* d'abord, puis, beaucoup plus tard, le *jus optimo jure*. Il faut donc admettre que les soixante cités ont du être constituées de bonne heure sur le modèle de l'administration municipale Romaine sans pour cela que les habitants fussent citoyens Romains. Il est probable toutefois qu'on accorda d'assez bonne heure la *latinitas* à tous les *primores*, et ce qui semble le prouver, c'est l'existence du culte officiel de Rome et d'Auguste organisé à Lyon à l'autel décrit par Strabon, créé par Agrippa, par conséquent antérieurement à l'an 10 avant notre ère, et où étaient conviés les représentants ou délégués de ces soixante cités, pris toujours parmi les plus considérables de la classe des *primores*, « *omnibus honoribus functi.* » Il est à croire que les hauts personnages de la race indigène, associés et initiés à la fois au culte Romain, introduits en quelque sorte par le sacerdoce de Rome et d'Auguste dans le cœur des institutions religieuses et politiques qui symbolisaient Rome elle-même, durent être admis d'assez bonne heure

(1) Tacit. *Annal.* XI, 25: « primi Aedui senatorum in urbe jus adepti sunt »; cf. les Tables Claudiennes, Boissieu, *Inscr. ant. de Lyon*, p. 136 et suiv. Le *jus senatorum* est la même chose ici que le *jus civitatis optimo jure*, c'est-à-dire qu'il conférait le droit de prétendre aux honneurs de la grande carrière publique de l'Empire; tandis que ceux qui n'avaient que la *latinitas* ne pouvaient pas y prétendre.

dans la cité Romaine. Cette mesure dut comprendre non-seulement les *sacerdotes Romae et Augusti*, mais les autres délégués, et enfin les *primores*, qui formaient la pépinière du sacerdoce officiel (1). Grâce à cette institution d'une puissante habileté, le *druidisme* fut vaincu, et, du même coup, il se forma dans la Gaule, une véritable aristocratie Romaine composée de Gaulois assimilés aux vainqueurs, tandis que la classe inférieure et les habitants des campagnes surtout durent conserver longtemps les mœurs et le caractère Gaulois, non pas tant par libre volonté et par fierté nationale, comme on le croit assez communément, que par impuissance d'aspirer à cette condition essentiellement enviable de citoyens Romains.

L'inscription qui nous occupe est relative précisément à un de ces indigènes, de la classe des *primores* de la cité des Nerviens, lequel avait été envoyé à Lyon comme délégué et qui y avait été élu *sacerdos* au temple de Rome et d'Auguste pour les *Tres provinciae*. Nous savons, par de très nombreux monuments, et par le texte de Strabon (2), ce qu'était ce temple, où les soixante cités des *Trois provinces* étaient figurées par 60 statues, et où les 60 délégués se réunissaient entre le confluent du Rhône et de la

(1) A l'autel même de Rome et d'Auguste, à Lyon, autel des soixante cités, les délégués nommaient un *sacerdos* unique: « *ara Caesari ad* confluentem Araris et Rhodani dedicata, sacerdote creato C. Iulio Vercondaridubno Æduo » (Epit. T. liv. CXXXIX). Mais les soixante délégués annuels étaient nommés chacun par leur cité. Sur les *sacerdotes Galliae*. voy. le travail tout récent de M. Marquardt, intitulé *De provinciarum Romanarum conciliis et sacerdotibus*, dans les *Ephemérides epigraphicae Corporis inscr. latin. supplém.*, 1872, fasc. III, p. 200-214.

(2) IV, III, 2.

Saône (1), en assemblée religieuse et, à la fois, politique. Nous trouvons du moins dans cette assemblée désignée au III[e] siècle sous le nom de *concilium Galliae*, réunion dans laquelle les représentants des cités avaient le droit de discuter la conduite et de rechercher les actes des Gouverneurs des provinces impériales ou *legati Augusti pro praetore provinciae*, comme cela est clairement exprimé dans le fameux marbre de Thorigny trouvé au XVI[e] siècle à Vieux (chez les *Viducasses*) et conservé aujourd'hui à la mairie de S[t]-Lô (2).

§ 8. PLAQUE DE BRONZE DU CABINET DE FRANCE.

Nous avons dit que la cité des Nerviens dut avoir de bonne heure son collége de six magistrats annuels comme toutes les cités Romaines de l'Empire. Nous n'avons pas d'inscriptions faisant connaître des édiles ou des questeurs, mais une plaque de bronze de la bibliothèque nationale et provenant de la colection Caylus, nous offre l'exemple d'un *duumvir*.

TIB·IVL·TIBE
RINO II VIR
NER

« Tib(erio) Iul(io) Tiberino, duumvi(ro)
» Ner(viorum). »

(1) La colonie de Lyon, *Colonia Copia Claudia Augusta Lugudunensium*, située toute entière sur la rive droite de la Saône, étagée le long des riants coteaux de Fourvières & de S[t]-Irénée et dans le quartier de S[t]-Jean, était essentiellement distincte de la ville sacerdotale, qui se groupait entre les deux fleuves et avait pour centre la place moderne des Terreaux, à l'angle N.-O de laquelle on a trouvé, il y a quelques années, un débris de l'autel de Rome & d'Auguste (*Comptes rendus des séances de l'Ac. des Inscript., et Belles lettres*, t. VI, 1[re] série, p. 226-227 ; séance du 12 décembre, année 1862).

(2) Voy. surtout, parmi les nombreux éditeurs de ce monument, capital pour notre histoire, Th. Mommsen, *Epigraphische Analekten* dans les Mémoires et Bulletins de l'Académie de Saxe, Leipzig, 1852, t. IV, p.235-253.

§ 9. RÉCAPITULATION.

Les monuments épigraphiques que nous venons d'étudier sont les seuls authentiques qui proviennent de Bavai ou soient relatifs à la cité des Nerviens. De l'ensemble des informations qu'ils nous fournissent, il résulte : 1° que la cité des Nerviens, correspondant à l'ancien territoire de ce peuple avant la conquête, et constituée par Auguste, en 27 avant J.-C., a dû avoir, dès l'origine, pour chef-lieu *Bagacum*, dont le nom n'apparaît, il est vrai, dans les textes qu'avec Ptolemée au IIe siècle (1), mais où l'arrivée de Tibére a été célébrée vers l'an 10 de notre ère ; 2° que des citoyens Romains établis à *Bagacum*, sans doute pour y faire le commerce, formaient une petite société ou un collége à part sur le territoire de cette cité ; 3° que l'un d'eux appartenait à la tribu *Voltinia* ; 4° que la cité des Nerviens avait, dès le 1er siècle, un collége complet de magistrats et une organisation calquée sur les constitutions municipales Romaines ; 5° que, dans le collége de ses magistrats, étaient des *duumviri iure dicundo;* 6° qu'elle envoyait, comme les autres cités des *Trois provinces* de la Gaule, un délégué à l'autel de Rome et d'Auguste à Lyon, et qu'un de ces délégués fut élevé à la dignité de *Sacerdos Romae et Augusti* ; 7° qu'elle était donc entrée dans la communauté religieuse du grand culte officiel de Rome et qu'elle avait transformé ses divinités topiques en *Divinités Augustes* ou en *Dieux Lares*, protecteurs de la cité, tout en adoptant les Dieux du Panthéon Romain, comme Apollon, par exemple, sans parler

(1) II, IX (VIII), 11 : Νερούιοι ὧν πόλις Βάγακον.

de ceux dont les temples en ruines, les statuettes (1), le trépied du Musée de Douai (2), etc., nous ont révélé la présence.

§ 10. MONUMENTS FAUX OU SUSPECTS.

Il n'est pas sans intérêt d'ajouter à l'étude des monuments authentiques de Bavai, l'examen des inscriptions fausses ou suspectes publiées par la plupart des auteurs qui se sont occupés des antiquités Nerviennes ; aussi bien n'est-il pas inutile de bien établir quels signes doivent, ou nous inspirer la défiance, ou nous faire repousser absolument les monuments du même genre.

Après avoir cherché dans les collections publiques et privées les inscriptions relatives à la cité des Nerviens, nous avons dû nous occuper aussi de celles qui lui étaient attribuées et qui avaient, disait-on, disparu. Deux manuscrits importants étaient propres à nous aider dans la recherche que nous poursuivions, car nous avions quelque bonne raison de nous défier, *a priori*, des monuments qui ne figuraient ni dans l'un ni dans l'autre. Ces deux manuscrits sont : 1° le catalogue explicatif du cabinet Carlier, que nous avons déjà eu l'occasion de citer plus haut et qui est conservé à la Bibliothèque de Douai sous le n° 1086. Ce manus-

(1) Entre autres celle de l'Hercule dit *de Bavai*, publié dans la pl. XVII des *Monumenti inediti* de l'Institut de correspondance archéologique de Rome ; avec un article de M. Quatremère de Quincy, *Annali dell' Inst.*, 1830, p. 59 et suiv.

(2) La provenance de ce précieux monument est certaine ; quoiqu'il n'ait pas fait partie de la collection Carlier. Il a été cédé au Musée plus anciennement, par Lambiez qui en avait fait la découverte dans les fouilles exécutées par lui même sur la chaussée du nord, le 24 novembre 1790.

crit émanant du curé lui-même, dont on reconnaît l'écriture, est enrichi de dessins, exécutés sous sa surveillance et donnant un certain nombre d'objets dont quelques uns ont disparu. On y voit, représentés dans leur état de conservation première, les monuments épigraphiques décrits plus haut (un seul excepté). Le curé y a reproduit, entre autres restes Romains, des substructions d'hypocauste ou de bains, avec inscriptions, et des bijoux avec caractères gravés, dont nous parlerons plus bas. Mais on ne voit figurer dans le manuscrit 1086 aucun des monuments épigraphiques qui nous restent à examiner et que nous tenons pour suspects.

L'autre manuscrit est en la possession de M. Anatole Crapez, de Bavai, fils de M. Martial Crapez, le collectionneur bien connu, qui avait continué l'œuvre conservatrice du curé et qui a légué à son fils un cabinet intéressant. C'est à l'obligeante communication de M. Anatole que nous devons la connaissance de ce manuscrit ou plutôt de cet album de dessins, qui est intitulé : « *Bavai ancien et moderne. Ouvrage composé d'un recueil de dessins des antiquités trouvées dans son territoire depuis 1824 jusques fin 1829,* par Antoine Niveleau, architecte de la ville de Valenciennes, ancien élève médailliste de l'École spéciale de Paris. Planches. Copié exactement par Clément Meurs, élève de 1re classe sect. d'archit. de l'École Roy. des Beaux arts de Paris, 1839. »

On nous a assuré, à Valenciennes, que le travail original de Niveleau existait encore, mais qu'il était demeuré entièrement inédit.

I. — Dans cet album figure le dessin d'un fragment de pierre portant une inscription de 4 lignes dont les commencements nous manquent. On lit au-dessous : « *fragment d'une pierre tumulaire trouvée en 1825 dans la maison de M. Ravaux Prévost, employée comme matériaux dans d'anciens murs.* » Or cet album, daté de 1839, ne donne que la copie des dessins de M. Niveleau, dessins qui furent exécutés après 1829. Mais on lit dans l'ouvrage de M. Lebeau (*Antiquités de l'arrondissement d'Avesnes*), p. 22 : « les quatre bouts de lignes qui suivent (ici l'inscription) couvraient une autre moitié de pierre qui fut trouvée, en 1621, dans l'intérieur de Bavai (1) ». Nous avons cherché ce monument qui a disparu ; nous sommes allé aux informations dans la maison Ravaux ; mais on n'a pu nous fournir aucun renseignement à cet égard. On peut s'étonner qu'il ne soit pas mentionné dans les catalogues antérieurs à celui de Niveleau, et que le curé Carlier n'en ait pas eu connaissance, si, en effet, comme le dit M. Lebeau, il a été découvert en 1621. Nous ignorons d'où Lebeau a tiré cette dernière indication. Voici l'inscription telle qu'elle est reproduite sur la copie de M. Clément Meurs dans l'album de M. Anat. Crapez :

CAES
RO ALEXAN
ICI AVG
NERVIOR

Il ne pourrait s'agir ici, comme on voit, que d'un monument élevé en l'honneur de l'Empereur Alexandre Sévère par la cité des Nerviens, et l'inscription, dont la moitié, à peu près manquerait, pourrait être restituée ainsi :

(1) Cf., du même, *Arch. hist. et litt. du Nord*, nouv. série, t. V. p. 256.

imp CA E S
*M. Aur. Seve*RO ALEXAN
dro *Pio Fel*ICI A V G
Civitas NERVIOR

Mais cette inscription nous parait fausse. Nous ne savons rien des dimensions, de la provenance de la pierre, ni de la forme des lettres, que le dessin ne reproduit nullement, car celles qui figurent sur la copie de M. Meurs, ne sont pas les caractères usités au temps d'Alexandre Sévère. Quant à ses noms, ils sont exactement indiqués, mais les inscriptions de ce genre comprenaient d'ordinaire l'énoncé des titres de ce prince : voy. les monuments de Rome (1) et de Pouzzoles (2), sur lesquels les noms de l'empereur sont martelés, car la mémoire d'Alexandre Sévère avait été abolie par décret du Sénat, sur l'ordre de son successeur Maximin.

Cette inscription a été publiée par Lebeau, et dans la réimpression de son ouvrage par Michaux aîné, p. 37.

Si l'inscription précitée est suspecte, celle qui suit ne l'est pas : elle est certainement fausse. Il s'agit d'une borne milliaire trouvée, dit-on, à *Quarte* (le *locus quartensis* de la *Notitia dignitatum* (3), est mentionné ainsi « *altare de Quarta supra Sambram* » dans la charte collégiale de S[t]-Géri à Cambrai, de l'année 1125), localité située entre Boussière et Pont-sur-Sambre, au sud de Bavai, dans la direction d'Avesne, et sur la voie Romaine qui se rendait de

(1) Aldini, *Marmi Comensi*, p. 58.

(2) Th. Mommsen, *Inscr. Regni Neapol.* n. 2493.

(3) Boecking, T. II, p. 109 : « praefectus *classis Sambricae* in loco *Quartensi*, sive *Hornensi*, » aujourd'hui Quarte et Hargnies.

Bagacum à *Verbinum* (Vervins), en passant par *Duronum* (Etrœungt). Quarte est bien, en effet, à quatre milles Romains de Bavai (1). C'est Dom Bévi qui découvrit en 1777, non pas la borne milliaire comme il le prétendit, mais le socle ou le dé qui en formait la base ; quant au milliaire lui même ce n'est certainement pas dans la terre qu'il a été trouvé, mais dans l'imagination de quelque faussaire illétré. L'inscription, en tout cas, fait peu d'honneur à celui qui l'a composée. Malgré l'ignorance dont elle témoigne, on s'est disputé la gloire de la publier. Elle le fut successivement dans Des Roches (2), dans les *Mémoires de l'Académie de Bruxelles* (3); par J. Bast (4); puis par Lebeau (5). La voici telle qu'ils l'on donnée :

IMP·C·IVL · DIVI
F·CAES·AVGVSTVS
COS XI·TR·P·X·P·P
VIAS ET MILLIARIA
PER M·VIPS·AGRIP
PAM PR CLAS·PR·COS
NER·ET·PRAES·PROV·GA·B
CONST
AD QVATM HATP
CCXXXXVIII·T·NIPR·P·C

(1) Le mille Romain est de 1481 mètres, et non de 1472 m. 50 comme il a été mesuré sur la *Carte archéologique du Dép*[t]. *du Nord*, publiée en 1866 par la Commission historique. La lieue gauloise ne vaut pas 2208 m. 75, mais bien 2222 m. 25.

(2) *Hist. anc. des Pays-Bas*, 4°, p. 507.

(3) T. V. p. xxxix et xl, Compte rendu, par extraits, d'un Mémoire de l'abbé Bévy intitulé : *Sur les huit grands chemins milit. constr. par M. Vipsanius Agrippa*, etc., séances des 4 et 18 fév. 1785.

(4) *Second supplém.*, etc., p. 87.

(5) *Antiq. de l'arrond*[t]. *d'Avesne*, p. 2, et réimpression de Michaux, aîné, p. 38.

Ce qui, dans la pensée de ce faussaire naïf, devait vouloir dire : *Imperator Caesar Augustus, C. Julii Divi filius, consul undecimum, tribuniciae potestatis decimum, pater patriae, vias et milliaria, per M. Vipsanium Agrippam, praefectum classis, proconsule Nerviorum et praesidem provinciae Galliae Belgicae, construxit.—Ad Quartum milliarium hoc a Taurinis passus* (?) *CCXXXXVIII T*(itus) *Vipr.....* (?) *ponendum, curavit* (1).

A première vue on peut se convaincre que cette inscription a été inventée, autant parcequ'elle s'écarte des règles de la langue latine, de l'administration romaine et de l'épigraphie, que parcequ'elle renferme des erreurs historiques capitales et de graves anachronismes

Si l'on passe au détail, on s'aperçoit aisément qu'il n'y a, pour ainsi dire, pas un mot qui ne trahisse la fausseté du monument, et, à la fois, l'ignorance du faussaire. En voici les raisons :

1° Le mot CAES*ar* se place toujours avant la filiation ; il aurait donc fallu écrire : « *Imperator Caesar, Divi, Julii filius, Augustus* » et non « *imperator, C. Julii divi filius, Caesar.* »

2° La qualité que prenait Auguste de fils adoptif de César, ne s'exprime d'ordinaire que par les mots *Divi filius*, très rarement par ceux de *Divi Julii filius*, mais jamais par ceux de *C. Julii Divi filius.*

3° Ce monument serait daté de l'année 14 avant notre ère, qui est en effet celle où Auguste reçut la puissance tri-

(1) Dans la lecture présentée à l'académie de Bruxelles on a reproduit cette explication fantaisiste de la fin : CONST*ruxit* AD QVA*r*T*u*M H*unc* A*n*T*e* P*assuum* CCXXXXVIII T*emplum* N*im*P*ha*R*um* P*oni* C*uravit*.

bunicienne pour la 10e fois, et, comme il fut consul pour la 11e l'an 23, et pour la 12e, l'an 5, le chiffre du consulat pour l'an 14, est bien XI; mais il ne reçut le titre de *Pater Patriae* que l'an 2 avant notre ère; c'est donc un anachronisme de 12 ans que de faire figurer ce titre en même temps que celui de sa 10e puissance tribunicienne.

4° Ce qu'il fallait faire figurer de toute nécessité au lieu de *Pater Patriae* et avant le consulat, c'était le titre de *pontifex maximus*, qu'il reçut précisément l'an 14, à la mort de Lépidus, l'ancien triumvir auquel Octave l'avait laissé en lui faisant grâce de la vie;

5° Il fallait, immédiatement après le titre de PONTIFEX MAXIMVS, inscrire la salutation impériale. On sait que le mot *Imperator* dans les inscriptions concernant les empereurs a deux sens très distincts. Dion Cassius nous apprend que ce titre fut donné à Auguste comme un titre perpétuel et héréditaire (1); c'est pour cela qu'il est inscrit en tête des noms et des titres des Césars comme un véritable prénom; et, en second lieu, sous l'Empire, on continua à accorder, comme sous la République, le titre d'*Imperator* pour chaque victoire remportée sur les ennemis, par un chef militaire revêtu de l'*imperium*. Auguste étant, ainsi que ses successeurs, proconsul de toutes les provinces impériales, recevait une salutation impériale pour chaque victoire remportée par lui, soit personnellement, soit par ses lieutenants, comme Cicéron, par exemple qui fut salué *imperator*, pendant son gouvernement de la province de Cilicie pour quelques avantages obtenus par son lieutenant. Auguste avait obtenu la IXe salutation impériale l'an 20 avant notre ère, pour la victoire de Tibère sur les Arméniens. La Xe,

(1) LIII, 18.

en l'an 12, pour la victoire d'Agrippa sur les Pannoniens. On aurait donc mis sur un monument de l'an 14, après PONT. MAX, les mots : IMP. IX.

6° Ce qui a servi de prétexte à l'inscription soi-disant trouvée à Quarte, c'est le fameux passage de Strabon (l. IV ch. IV, § 2) dans lequel ce géographe nous apprend que le gendre d'Auguste, M. Vipsanius Agrippa, fut chargé d'ouvrir quatre grandes routes dans les Gaules en les faisant partir de Lyon ; à savoir : une vers le pays des *Santones* (la Saintonge) et l'Aquitaine, une passant par les Cévennes, une autre vers le Rhin ; une troisième vers l'Océan, en passant par le pays des *Bellovaci* (Beauvaisis) et par celui des *Ambiani* (Amienois) : καὶ τρίτην (ὁδὸν) τὴν ἐπὶ τὸν Ὠκεανόν, τὴν πρὸς Βελλοάκοις καὶ Ἀμβιανοῖς, la quatrième enfin vers Marseille, par la province de Narbonnaise. Nous ne savons en quelle année Agrippa fut chargé de ce grand travail ; mais il y a lieu de supposer que c'est avant l'an 18, ou que c'est l'an 19, époque où Dion Cassius place la dernière mention d'un séjour de ce personnage dans les Gaules, lorsqu'il alla faire la guerre aux Cantabres en Espagne (l. LIV, 11). Agrippa est mort l'an 12 avant notre ère. C'est deux ans avant sa mort seulement que l'on a supposé que le milliaire de Quarte aurait été mis en place. Mais, comme on vient de le voir par le texte de Strabon, il n'est pas possible qu'une route partant de Lyon pour aboutir à l'Océan, et traversant le Beauvaisis et l'Amienois, passe par Bavai.

7° Les noms d'Agrippa ne pouvaient s'écrire dans un monument officiel, M VIPS · AGRIPPA, mais on eut écrit : M·VIPSANIVS·AGRIPPA, avec le *gentilicium* en toutes lettres.

8° Il est bien vrai qu'Agrippa a été chargé en 38 (1), et en 31 (2), par Auguste, de commander toute la flotte, mais cette mission ne pouvait s'exprimer par les mots *praefectus classis*, qui désignent un commandement partiel et permanent de la flotte Misène ou de celle de Ravenne, commandement qui n'était exercé que par des chevaliers Romains et par des personnages d'un rang très inférieur à celui du lieutenant et de l'ami d'Auguste.

9° Les mots *Praefectus classis* ne peuvent s'abréger PR·CLAS, mais PRAEF·CLASS.

10° Les mots *pro consule* ne peuvent s'abréger PR COS, mais PRO·COS.

11° *Pro consule Nerviorum* n'a aucun sens; il n'a jamais existé en Gaule, ni ailleurs, une charge de *pro consule* d'un peuple quelconque Il n'y avait, en Gaule, qu'un *pro consule*, c'était le gouverneur de la province sénatoriale de Narbonnaise qui portait le titre de PRO COS PROV NARBONENSIS. Un personnage comme Agrippa aurait pu, tout au plus, être le *Patronus* ou le *curator* d'un peuple, c'est-à-dire d'une cité de la Gaule, ce qui se serait exprimé ainsi : PATRONVS, ou PATR, ou même P·NERV; CVRATOR, ou CVR·NERVIORVM; mais Agrippa n'a été, que nous sachions, ni patron ni curateur d'aucune des cités de ce pays.

12° On ne se serait pas servi du mot *praeses provinciae*, *Galliae Belgicae* pour désigner le gouverneur de la province

(1) Dio Cassius (l, XLVIII, 49) : τῷ Αγρίππᾳ τὴν τοῦ ναυτικοῦ παρασκευὴν ἐγχειρίσας.

(2) *Id.* (l. L, 14) : τῷ γὰρ Αγρίππᾳ ἅπαν τὸ ναυτικὸν ἐπετέτραπτο.

de Belgique; mais cette province, étant impériale et par conséquent administrée par un légat de l'Empereur, le titre officiel de ce gouverneur était *legatus Augusti pro praetore provinciae Belgicae*, ce qui s'abrégeait ainsi LEG·AVG·PR·PR·PROV·BELGICAE.

13° La Province de Belgique était administrée par un personnage qui avait exercé la préture mais non le consulat; c'était, en conséquence, ce qu'on appelait une province impériale prétorienne; or Agrippa était, en l'an 14, le plus grand personnage de l'Empire, après Auguste. Il avait été trois fois consul: en 37, en 28 et en 27 av. J.-C. Il est certain qu'en aucun temps il n'a été *legatus Augusti pro praetore provinciae Belgicae.*

14° Jamais le nom de la province de Belgique n'a pu s'abréger : PROV·GA·B. Outre qu'on ne rencontre pas le mot *Gallia* joint à celui de *Belgica*, du moins pour exprimer le nom de cette province, l'abréviation régulière de *Gallia* serait GAL, et celle de *Belgica*, BELG ; mais les noms des provinces s'abrègent rarement dans les monuments officiels.

15° *Construxit* n'est pas latin en parlant d'une route ; il faudrait *fecit* ou *restituit.*

16° AD·QUAT ne peut désigner le lieu où était la borne milliaire, car ces mots signifient : « *vers le lieu* appelé Quarte, *jusqu'à* Quarte ». Le nom de la localité où était le monument se serait mis au génitif ou à l'ablatif. De plus, les noms inscrits sur les bornes milliaires étaient toujours des localités de quelque importance, jamais des stations secondaires.

17° La distance totale depuis une tête de ligne comme Lyon ou Turin n'a jamais pu être exprimée sur chaque

milliaire de la route. Ces bornes nous indiquent toujours des distances partielles, soit pour une province, soit même entre les chefs-lieux de cité de la même province, à moins qu'il ne s'agisse des grandes voies de l'Italie rayonnant à partir de Rome, centre de l'Empire.

18° Si le faussaire a voulu exprimer par les initiales A·T les mots. « A·T(*aurinis*) », ce serait encore une faute de désigner par une simple initiale une ville aussi éloignée de la cité des Nerviens que l'était Turin. Les habitants de la Belgique n'auraient pu comprendre en effet le sens de ces initiales. En outre, le nom officiel de Turin est *Augusta Taurinorum*, ce qui aurait été abrégé AVG·TAVR ou AVG·TAVRIN. D'autre part, la distance exprimée ici serait très-insuffisante. S'il a voulu désigner Trèves, *Augusta Treverorum* (en supposant qu'elle portât déjà ce nom l'an 14 avant J.C.), l'abréviation serait AVG·TREV, la distance serait trop forte et, de plus, il ne pourrait s'agir même d'un embranchement d'une des quatre grandes routes faites par Agrippa et rayonnant de Lyon.

19° Les mots *millia passuum* doivent précéder immédiatement le nombre marquant la distance, et ils s'abrègent toujours ainsi M·P.

20° Le personnage que l'on suppose avoir été chargé de faire poser cette borne milliaire n'aurait pu être que le *legatus Augusti pro praetore*, c'est-à-dire le gouverneur de la province de Belgique, ou bien un chef militaire supérieur et, dans l'un, comme dans l'autre cas, les titres de ces personnages auraient été énoncés.

21° Le *gentilicium* de cette personne, quelle qu'elle fût, ne pouvait avoir été abrégé et, l'abréviation même admise,

on ne peut citer aucun *gentilicium* romain auquel puissent convenir les lettres NIPR.

Tels sont les 21 motifs pour lesquels l'inscription de la prétendue borne milliaire est fausse. Si, par impossible, on venait à découvrir une borne milliaire qui aurait été élevée, en l'an 14 avant notre ère, sur un point quelconque de la Belgique, à Quarte par exemple, cette borne porterait une inscription conçue en ces termes :

IMP·CAES
DIVI·FILIVS · AVGVSTVS
PONT·MAX·IMP·IX
COS·XI·TRIB·POT·X
A·B·N
M·P·IIII

III.—De Bast donne, dans son *deuxième supplément*, p. 42, l'inscription suivante :

P·VARRVSIVS LAVSIC·C·F
EX·IVSSV RELLIGIONIS
PRO SALVTƎ MA
TƎRN·L·F·M

Elle a été reproduite par d'autres écrivains de ce pays, entre autres par Lebeau (1). M. Léon Renier la déclare fausse. On se demande en effet pourquoi la filiation se trouve après le *cognomen* au lieu de l'être avant, pourquoi l'E de SALVTE est retourné, cette particularité ne se rencontrant que lorsque cette lettre est liée à une autre ; pourquoi la formule inusitée *ex jussu relligionis ?* etc, etc.

(1) *Bavai*, dans les *Archives hist. et litt. du Nord*, Nouv. série, t. V. p. 256

IV.—J. Bast nous dit qu'en 1762 (1), à 1/4 de lieue de la porte Gomerie à Bavai, on découvrit, à 5 pieds de profondeur dans la terre, un caveau dans lequel se trouvaient plusieurs monuments, entre autres, une pierre de 2 pieds de long sur 1/2 pied de large, portant l'inscription suivante :

HIC DEPOSITVS IN·P·LVCINVS
SCRINIAR·BENE MERENS
D·HON·AVG·VI·C·S
VIXIT ANNOS XXIIII



Ce dernier signe indiquerait que le personnage était chrétien, aussi bien que la formule IN · P, « *in pace* » qu'on lit à la 1re ligne. Ce *Lucinus* aurait été *scriniarius* de l'empereur Honorius. L'inscription doit se lire :

1 Hic depositus, in p(ace), Lucinus,
2 Scriniar(ius) bene merens
3 D(om ni) Hon(orii) Aug(usti),
Sextum c[*o*]n(sulis).
4 Vixit annos quadraginta quattuor.
5 Christus.

Le sixième consulat d'Honorius, si célèbre par le poëme que Claudien lui a consacré, est de l'an 404.

Malgré les détails circonstanciés que Bast nous donne

(1) *Second supplém.*, etc., p. 62.

touchant la découverte de ce monument, on s'étonne que le curé Carlier ne l'ait pas connu ; on se demande ce qu'il est devenu et l'on y remarque certaines particularités qui achèvent de le rendre suspect. Par exemple, on ne trouve jamais, pour désigner l'Empereur le mot de *Domini* sans que l'initiale D soit suivie de N, « *nostri* » ; on n'abrège pas non plus le nom principal d'un Empereur ; on abrège consul ainsi COS et jamais CS. M. Le Blant doute aussi de l'authenticité de ce monument et M. Léon Renier partage ce doute.

Il a été publié par East (1), par Lebeau (2), par M. Delaye (3), enfin par M. Le Blant (4).

Il n'est pas nécessaire d'insister non plus sur la fausseté de l'inscription gravée en creux, et à la main, sur un vase de bronze qui aurait été trouvé à Bavai, le 27 novembre 1834, sur la route de Reims par Quarte, et portant : DIS · M · HIRTIVS · C · ANNO VIICX, ce qui est inintelligible. (Voy. l'article consacré à cette découverte par M. Arthur Dinaux dans les *Archives hist. et litt. du Nord de la France*, etc. t. IV, Valenciennes, 1834, p. 124-128.)

(1) *Loc. citat.*

(2) *Bavai*, dans les *Arch. hist. et litt. du Nord*, nouv. sér., t V, p. 219, et réimpression de Michaux ainé, p. 56.

(3) *Bavai et la contrée qui l'environne*, p. 44.

(4) *Inscr. chrét. de la Gaule*, t. II, p. 566, n. 675.

APPENDICE AU CHAPITRE I

Inscription d'Afrique

MUSÉE DE DOUAI

(Voy. pl. IV, fig. 6.)

Dimensions : h^r : 0,73; larg^r : 0,50; épaiss^r : 0,11; lettres, h^r moy. : 0,09.

Matière. — Pierre d'Afrique, d'un grain très-fin et très-dur.

Provenance : — Province sénatoriale consulaire d'Afrique. Ce monument a fait partie de la collection-Jomard, à Paris, donnée en partie, par sa succession, à M. Henry Berthoud de Cambrai; léguée et donnée par celui-ci, de son vivant, au Musée de Douai. On sait que M. Jomard, qui avait été membre de la Société pour les fouilles de Carthage, possédait un certain nombre de monuments apportés de la Régence de Tunis par les soins de cette Société. Ce monument ne concerne donc en rien l'histoire locale.

Observations. — Les caractères, de forme allongée, avec des déliés très-fins, les T se distinguant à peine des I, les G et les C terminés en haut par une longue queue, constituent

les signes propres à l'écriture usitée en Afrique au IIe et IIIe siècle, signes qui se rencontrent déjà dès le Ier sur d'autres points de l'Empire ; les lettres allongées et serrées caractérisent l'époque et même le règne d'Hadrien ; mais, en Afrique, il est plus difficile de lui assigner une date précise.

A propos de ce monument, nous prendrons la liberté de signaler à la savante Compagnie, et, s'il nous était possible, en empruntant la publicité de ses séances, de signaler à Messieurs les conservateurs de musées d'antiques, l'inconvénient grave qui résulte de l'emploi, malheureusement trop fréquent, du *minium*, pour faire ressortir les lettres des inscriptions. Si ce procédé a l'avantage d'en faciliter la lecture, il arrive (outre qu'on ne doit jamais porter la main sur un texte) que le coloriste moderne n'est pas toujours assez versé dans la science de l'épigraphie pour bien lire lui-même ce qui est gravé sur la pierre, qu'il omet ou dénature souvent les lettres, et empêche des yeux plus exercés que les siens de retrouver les caractères qu'il n'a pas su voir. C'est précisément ce qui a lieu pour ce monument. Ainsi, à la fin de la ligne 2, on a lu et colorié VI, ce qui est tout-à-fait inintelligible : le monument porte VE, initiales qui expliquent la qualité du personnage auquel l'inscription est consacrée. Ce monument est privé de sa base et de la plus grande partie de son entablement ; il a dû être employé dans quelque construction et c'est dans ce but qu'il aura été martelé et égalisé. La lecture de la 5e ligne est très difficile, et celle de la 6e nous a paru impossible. C'est probablement un monument honoraire, comme le piédestal d'une statue.

Lecture :

1 L(ucio) Flavio Felici
2 Gabiniano, v(iro) e(gregio),
3 fl(amini) p(er)p(etuo) et duumviralic(io)
4 splend(idissimae) col(oniae) Karthag(iniensium), cu-
5 ratori suo A[*bitin*]ini [f-
6 [ecerunt ....]

Remarques. — Le personnage en question porte quatre noms : un *praenomen*, un *gentilicium*, un *cognomen* et un *agnomen*. Les abréviations V·E signifient *viro egregio*, c'est-à-dire « chevalier romain ».

Le flamine perpétuel d'une cité était le flamine d'Auguste. Le culte de la divinité de l'Empereur était établi dans toutes les cités, et, comme il était associé à celui de Rome divinisée, il était inutile d'exprimer le nom *Augusti* après le mot *flamen*. Lorsque ce sacerdoce concernait une autre divinité que l'Empereur, on avait toujours soin de la nommer.

Duumviralicius veut dire ancien *duumvir*, comme *consularis* signifie ancien consul et *tribunicius* ancien tribun. *L. Flavius Felix* avait donc été *duumvir jure dicundo* de la colonie de Carthage. L'épithète de *splendidissima* qu'on donne ici à cette colonie se rencontre fréquemment appliquée à un grand nombre de cités de l'Empire. Le K initial est la vraie orthographe de *Karthago* (1).

Le *curator* était un personnage choisi parmi les anciens

(1) Quintilien nous dit qu'il était d'usage d'employer devant l'*a* le K de préférence au C (*Instit. orat., loc-cit.*)

magistrats, ou notables d'une cité étrangère, quelquefois parmi les sénateurs de Rome, pour rétablir l'ordre dans les finances d'une autre cité. Il est donc certain que ce personnage, ayant exercé les fonctions susdites à Carthage, était curateur d'une autre cité et que c'est cette cité-là même qui l'avait honoré en lui élevant le monument en question.

Quelle est cette cité de la province d'Afrique, sans doute peu éloignée de Carthage, dans laquelle *L. Flavius Felix Gabinianus* avait exercé les fonctions, ou mieux, rempli la mission de curateur? Malheureusement c'est ce nom géographique qui se trouve presqu'entièrement effacé sur la pierre. Il est du moins certain qu'il commençait par un A suivi, soit d'un B, soit d'un P, soit enfin d'un R, et qu'il se terminait par ININII ou ININIA. En interrogeant la liste de Morcelli (1), qui nous donne les noms des évêques de la province d'Afrique assistant au 1er concile de Carthage, sous St Cyprien, en 251, avec les noms des cités dont le territoire correspondait à leurs diocèses, nous trouvons, commençant par AP, AB ou AR les noms suivants : *Abaritana*, *Abbenzensis*, *Abbir Major*, *Abbir Germaniciana*, quae et *Abbiritana*, *Abitinensis*, *Aborensis*, *Absasallensis*, *Abtugnensis*, quae et *Autumnitana* et *Aptugensis*, *Abziritensis*, quae et *Abderitana*, *Aptucensis*, *Araditana*, *Arensis*. De tous ces noms celui qui semble le mieux convenir aux caractères encore visibles de notre inscription, est *Abitinensis civitas*; le nom du chef-lieu aurait été *Abitiniae*, et celui des habitants, *Abitininii* ou *Abitinienses*. C'est le premier de ces deux noms que nous croyons retrouver sur le monument. Avec la liste du concile, notre inscription serait le seul texte

(1) *Africa Christiana*, I, p. 34-38.

qui mentionnerait cette cité. Morcelli dit, à propos de cette ville : « *Abitinae* urbs et colonia, in Provincia Consularis, » nec longe a *Membressa* (1), quae est Medjezel-Bab ».

Cette inscription doit se traduire ainsi :

« A L. Flavius Felix Gabinianus, chevalier Romain, fla- » mine perpétuel, ancien duumvir de la splendide colonie » de Carthage ; les Abitiniens [ont élevé ce monument] à » leur curateur......... »

Ce monument est, croyons-nous, inédit.

(1) Mentionnée dans l'Itinéraire d'Antonin (Wesseling, p. 45), dans Procope (*De bello, Vandalico,* II, 15), et dans Morcelli.

II

CACHETS D'OCULISTES ROMAINS

Le musée de Douai ne possède qu'un seul cachet d'oculiste. Il faisait partie de la collection du curé Carlier. Les autres, provenant aussi de Bavai, sont au nombre de six, dont quatre sont conservés aujourd'hui dans le cabinet de M. Anatole Crapez à Bavai et deux sont en la possession de M. de Moras, son beau père, propriétaire du chateau de Gussignies près Bavai. Nous joindrons à l'étude des sept pierres provenant de Bavai, celle de deux autres : l'une provenant de Thérouane, et dont nous avons reçu tout récemment l'empreinte ; et l'autre qui vient d'être trouvée dans la forêt de Laigues, derrière le château du Plessis-Brion, canton de Ribécourt (Oise), qui est en la possession de M.Peigné-Delacourt et dont la pierre originale est sous nos yeux. De ces neuf monuments, aucun n'est inédit, mais ils ont été, pour la plupart, publiés très-inexactement.

Il faut d'abord dire quelques mots ici des cachets d'oculistes en général et montrer quel intérêt présente cette sorte de monuments pour l'épigraphie, et, en particulier pour l'histoire de la médecine.

Ces cachets, toujours en pierre, d'un grain très-fin, le plus souvent de serpentine, de schiste ardoisier ou de stéatite, étaient ordinairement plats et de forme quadran-

gulaire. Sichel, en 1866, n'en connaissait que deux affectant une forme différente : l'une triangulaire, l'autre ronde ; celui de la collection Crapez, que nous avons publié, présente la figure d'un hexagone irrégulier.

Les tranches de ces pierres portent des inscriptions gravées en creux et au rebours, ce qui leur donne le caractère de cachets propres à imprimer des estampilles sur des matières molles. Quelques-unes ne présentent de lettres ou de signes gravés que sur une, deux ou trois faces de la tranche ; on remarque aussi quelque fois des lettres ou des figures gravées sur le plat de la pierre.

Les inscriptions indiquent d'ordinaire : 1° les noms de l'oculiste fabricant ou dépositaire et débitant des médicaments employés pour la guérison des diverses affections de l'œil ; 2° le nom du médicament, le plus souvent collyre solide ou liquide, ou des ustensiles requis pour son application sur l'organe malade ; ce nom nous permet de connaître parfois la nature et la composition du remède ; 3° enfin son emploi, c'est-à-dire que l'on y trouve marquées, soit l'affection ophthalmique qu'il était propre à guérir, soit la guérison elle même qu'il devait opérer.

Sichel constate (1) que ces pierres sigillaires ont dû quelquefois changer de propriétaires, soit par héritage, soit en vertu d'une transaction ou cession de clientelle, soit enfin par suite d'une association ; c'est ce qui explique, dit-il, la présence sur quelques-unes de ces pierres de deux noms propres différents. Nous pensons qu'on peut aussi expliquer les deux ou plusieurs noms d'oculistes sur la même pierre par l'usage des *dépôts*, comme cela a lieu chez les pharmaciens de nos jours.

(1) *Nouveau recueil de pierres sigillaires d'oculistes Romains*, Paris, Victor Masson, 1866, p. 117.

Les termes employés pour désigner les remèdes, aussi bien que les noms des affections auxquelles ils s'appliquaient, sont conformes aux usages de la médecine des Anciens et aux données fournies par les auteurs spéciaux.

Pour ne parler que des collyres, il est indubitable que, si quelques-uns étaient liquides (1), la plupart d'entre eux étaient des pommades ou onguents, mieux encore, des pâtes, offrant, à l'état frais, une certaine consistance molle qui permettait de leur appliquer l'estampille. Elles devaient durcir assez vite de manière à présenter l'aspect, soit de bâtons de cosmétique, soit, sous une autre forme, de nos pâtes pectorales (2). Peut-être ces collyres solides étaient-ils solubles à l'aide de certaines préparations, afin d'être employés comme la plupart de nos médicaments ophthalmiques, c'est-à-dire à l'état liquide, pour frictions (3). Peut-être aussi les appliquait-on, en certains cas, à l'état mou, sous la forme d'emplâtres, comme semble en témoigner un passage de Scribonius Largus (4), passage dans lequel, il est vrai, il ne s'agit pas des affections ophthalmiques. Toujours est-il que le collyre à l'état solide et sous la forme de petits bâtonnets était d'un usage très répandu et que c'était sur une des faces de ces pains que l'on appliquait le plus souvent l'estampille. Ce que nous venons de dire de la forme et du mode d'emploi des collyres chez les Anciens, résulte

(1) Dans le formulaire des recettes de Marcellus Empiricus, par exemple, on spécifie toujours *collyrium liquidum* et *collyrium siccum* : voy. *Lib. de medicam.*, 8.

(2) L'onguent Canet se vend aujourd'hui sous cette forme de bâton mou. On frotte, avec ce bâton, un linge qu'on applique sur les plaies. Peut-être en usait-on de même avec les bâtons des oculistes (Dr Ch.-Martin).

(3) On verra un peu plus bas qu'ils n'étaient pas tous solubles dans les dissolvants, même les plus actifs.

(4) *De compositione medicam. libellus*, CCX : « basilicon emplastrum nigrum Tryphonis ». Nous avons beaucoup d'exemples analogues.

de la découverte faite avant 1863, à Reims, de la trousse complète d'un oculiste Romain. Cette trousse était composée de dix-huit instruments de chirurgie oculistique : *pinces* de formes diverses, *spatules*, *scalpels*, *érignes* simples et doubles, petite balance, le tout en bronze. A cela étaient joints plusieurs fragments de bâtons de collyres secs et un cachet d'oculiste. Ces fragments de collyres affectent la forme de petites tablettes quadrangulaires, ou de petites règles carrées comprimées aux extrémités, les uns d'un brun foncé, les autres rouge-brique ; leur longueur devait être à peu près celle des tranches sigillaires. « Le collyre brun, réduit en poudre et successivement traité par l'eau, l'alcool et l'éther n'a rien cédé à aucun de ces dissolvants (1) ».

Il est également certain pour nous que d'autres collyres étaient coulés dans des boîtes, *pyxides* (de πύξος) et que l'estampille s'appliquait alors à l'extérieur, sur le couvercle; quelquefois ces boîtes devaient renfermer, non pas des collyres en pâte, mais des objets servant au malade pour ses frictions, comme par exemple le *penicillum* que l'on a traduit généralement, jusqu'à ce jour, par pinceau et que M. Sichel explique par *pinceau de charpie* ; mais qui était une petite éponge, comme nous le prouverons bientôt, et comme l'avait compris M. Eloi Johanneau (2).

Enfin, nous avons la preuve aussi que ces estampilles étaient appliquées, dans certains cas, qui paraissent avoir été assez rares, sur des vases fabriqués à cette effet, et, par

(1) Voy. l'art. publié dans le *Journal de Pharmacie et de Chimie*, janvier à juillet 1863, par MM. Ernest Baudrimont et Duquénelle, pharmaciens à Reims, et par la *Gazette médicale de Paris* 1864, n. 3, 13 janvier ; analysé par Sichel, *op. cit.* 1866, p. 77-79.

(2) *Lettre à M. Bottin (Mélanges d'Archéologie de Seb. Bottin, 1831, page 114).*

conséquent, avant qu'ils fussent soumis à la cuisson. Dans ce cas, il est évident qu'il s'agissait d'un collyre liquide : il n'existe que deux témoignages qui nous fassent connaître cette forme de préparation des collyres à l'état liquide (*hydrocollyrium*): ce sont les deux vases semblables dont l'un a été publié par Millin (1) et reproduit par Tôchon d'Annecy (2), et le second, par ce dernier savant (3). Ces deux vases portent la même inscription : IACONOC ΛΥΚΙΟΝ. M. Tôchon d'Annecy a démontré qu'il s'agisgissait d'un collyre appelé *lycium*, que Scribonius Largus regarde comne souverain pour la maladie des yeux (4), et que le nom de Jason est celui de l'oculiste ou du pharmacien qui le fabriquait et le vendait. Il est possible aussi que des collyres liquides aient été renfermés dans des vases sans marques, mais bouchés à la cire et que le *sigillum* de l'oculiste-pharmacien ait été apposé sur le lutage (5).

L'usage de ces pierres sigillaires ne semble pas remonter plus haut que le commencement du second siècle de notre ère, ni descendre plus bas que la fin du quatrième, d'après la forme des lettres qui y figurent et les objets, notamment les monnaies, qui ont été trouvées dans les mêmes fouilles.

(1) *Description d'un vase trouvé à Tarente*, Paris, 1814, in-8°.

(2) *Dissertation sur l'inscription grecque d'*IACONOC ΛΥΚΙΟΝ, *et sur quelques pierres antiques qui servaient de cachets aux médecins oculistes*, Paris, 1816, in-4o, pl. II, fig. 1.

(3) *Id. ib.* pl. I, fig. 1-3.

(4) *De compositione medic. libell.*, XXX; cf. Dioscoride, I, 133, etc.

(5) Il a été trouvé, dans ces dernières années, à Cumes, un vase portant une inscription en grec archaïque que M. Minervini, lit ainsi : ΤΑΤΑΙΗΣ ΕΜΙ Λ|ΗΚΥΘΟΣ· ΗΟΣ·Δ' ΑΝ ΜΕ ΚΛΕΨ|Ηι ΘΥΦΛΟΣ ΕΣΤΑΙ, « je suis *l'unguentarium* de Tataia Celui qui m'aura volé sera aveugle », *Bullettino Archeolog. Napolit.*, 1843-44, p. 20, pl. I, fig. 2,

Galien, mort, comme on sait, vers 200, connaissait les cachets d'oculistes.

Quoique les oculistes Romains aient mauvaise réputation auprès des hommes de l'art qui se sont occupés d'eux de nos jours, tant à cause des écrits de Marcellus Empiricus qui nous révèlent les remèdes de charlatans et les formules cabalistiques employés par ces empiriques, qu'à cause des progrès réels de la science médicale moderne sur celle des Anciens, il faut supposer toutefois qu'il en était de la médecine d'alors, comme de celle d'aujourd'hui; qu'il se trouvait des praticiens sérieux ayant étudié, et de véritables charlatans cherchant à transformer l'art de guérir en une honteuse spéculation sur la crédulité publique. Ce qui est certain, c'est que l'analyse chimique des substances pharmaceutiques trouvées à Reims, avec la trousse de l'oculiste Romain, a donné, sur 100 parties :

33,	de matières organiques,
4,	de silice.
16,	de péroxide de fer.
4,32	d'oxyde de cuivre.
23,	d'oxyde de plomb.
17,	de carbonate de chaux.
1,69	de perte.
100	

Ce qui, en somme, malgré l'altération que le temps a dû apporter à ces médicaments, nous permet d'y retrouver les éléments essentiels des remèdes employés dans certains collyres par la médecine moderne (1).

(1) Cette composition nous donne un collyre au 25e à l'oxyde de cuivre. Le fer, étant une substance très peu active sous forme d'oxyde, ne s'y trouve que par suite de la difficulté d'en séparer le cuivre pour les Anciens dont les procédés chimiques étaient très-pauvres.

Lorsque Tôchon d'Annecy publia, en 1816, son travail sur la matière qui nous occupe, il n'y avait que 30 cachets d'oculistes connus. Lorsque Sichel donna, en 1866, son second mémoire qui fut le dernier, la mort l'ayant empêché de réaliser le projet qu'il avait formé de composer un recueil complet et explicatif de ces monuments, il y en avait 100 à sa connaissance ; Grotefend en connaissait 108 en 1867. M. Léon Renier, qui a réuni les inscriptions de tous ceux que Sichel connaissait et qui a continué son recueil depuis 1866, en possède aujourd'hui 126 ; celui de Bavai et du Plessis-Brion, que nous venons de publier dans la *Revue archéologique* d'avril (1873), en portent le nombre à 128. M. Ch Robert vient de donner le 129e. Enfin un cachet provenant de Nuits, inséré dans un mémoire manuscrit et encore inédit de M. Aurès, donne le nombre total de 130 cachets aujourd'hui connus.

Les ouvrages anciens sur les maladies des yeux, que peuvent consulter les lecteurs que le sujet intéressera au point de vue technique, c'est-à-dire médical, sont : Celse (1), Galien (2), Scribonius Largus (3), Aetius (4), Marcellus Empiricus (5), Actuarius (6), Nicolaus Myrepsus (7), Paul d'Egine (8), sans parler des auteurs qui ont traité, dans le

(1) L. VI, surtout le ch. VI, §§ 1-39, éd. de Leyde, 1785.

(2) *De compositione pharmac.*, surtout le l. IV, ch. 8, *diagnosis morborum* ; — *Therap.* XII, éd. Kühn ; — Voy. le mot *oculi* dans le *Theat. Gal.*, Basle, 1568.

(3) *De compositione medicamentor lib.*, ch. 3 et 4 (*alias*, 19-38).

(4) *Tetrab.* : voy. l. II, serm. III, ch. 32, *de malignis oculorum ulcerib.* ; c. 33, *de myocephalis* ; ch. 97 — 113 et notamment ch. 110 : *collyria ad aspritudines*.

(5) *De medicam. empiricis, physicis et rationalibus lib.*, c. 8 et suiv.

(6) *Meth. medendi*, l. VI : voy. *De affectionib. oculorum*, l. VI, c. 5, Lugd. 1556.

(7) *De composit. medicam.*, sect. XXIV, éd. Francf., 1626.

(8) *De oculorum morbis et primum dolore*, l. III, ch. 22, éd. de Basle, 1538.

cours d'écrits moins spéciaux, soit des mêmes affections, soit des remèdes qui étaient en usage pour les guérir et de la préparation pharmaceutique de ceux-ci, comme Pline en de nombreux passages, Dioscoride, Oribase, Alexandre de Tralles. etc. Parmi les modernes, qui ont traité la matière au point de vue de l'histoire médicale, nous devons citer surtout Kühn (1).

• Les auteurs auxquels nous devons des dissertations spéciales sur les cachets d'oculistes Romains sont : Walch (2), Saxe (3), Dulaure (4), Tôchon d'Annecy (5), Grivaud de la

(1) *Index medic. ocularior. inter Roman.* et *Graecos.* Leips. 1832.

(2) *Sigillum medici ocularii Romani nuper in agro Jenensi repertum. Accedunt reliqua sigilla et inscriptiones medicorum ocularorium veterum,* Iena, 1763, in-4°. Dans un second ouvrage, intitulé *antiquitates medicae selectae,* Iena, 1772, in-8, Walch reproduit tous les cachets qu'il avait décrits dans le précédent et il y ajoute ceux de Caylus et quelques-uns nouvellement découverts, entre autres celui de Bérald.

(3) Christophori Saxii epistola ad virum amplissim, eruditiss. que Henric. Van Wyn *De veteris medici ocularii gemma sphragide prope Traiectum-ad-Mosam* (Maestricht) *nuper eruta. Alii simul duodeviginti eius generis lapilli quotquot adhuc in notitiam hominum venerunt recensentur et illustrantur,* Traiecti-ad-Rhenum (Utrecht), 1774, in-8. C'est l'ouvrage le plus complet sur la matière qui ait été publié avant celui de Tôchon d'Annecy. Il donne 19 cachets. Saxe publia un second travail, en 1782, intitulé : *Verhandelingen uitgegeven door het zeeuwch geuootschap der Wetenschappen te Vlissingen, negende zeel ;* Middelbourg, in-8. Il y donne un nouveau cachet trouvé près d'Honfleur et qui fut publié de nouveau par Tôchon, n. 20. Dans ce second ouvrage Saxe dresse la liste des médecins oculistes connus par les textes ou par les inscriptions.

(4) *Explication de deux nouveaux cachets d'oculiste découverts à Nais* (dans les *Mémoires de l'Acad. celtique,* t. IV, 1809 ; p. 104-114) ; compléter ce travail par les n. du *Narrateur de la Meuse* des 4 février, 2 mars, 8 mai, 5 et 18 juin, pour les cachets découverts à Nais.

(5) Ouvrage cité au début de ce chapitre. Ce mémoire, célèbre sur la matière, a été publié en 1816 chez Michaud ; il comprend 73 p. in-4° et 2 pl. 30 cachets y sont publiés.

Vincelle (1) Sébastien Bottin (2), Eloi Johanneau (3), Rever (4), Fevret de Saint Mémin (5), Duchalais (6), Way (7), Simpson (8), Schreiber (9), Sichel (10), Phi-

(1) *Recueil de monuments antiques, la plupart inédits et découverts dans l'ancienne Gaule*, Paris, 1817, in-4°, 2 vol. de texte et 1 vol. de pl. ; voy. t. II. p. 279-289 et pl. XXXVI, fig 1-4 (quatre nouveaux cachets).

(2) *Mémoires de la Soc. des Antiquaires de France*, t. II, (1820), p. 449-463. Le travail est daté du 10 mai 1815.

(3) *Lettre à M. Bottin sur les inscriptions de pierres sigillaires de Bayeux, de Vieux, de Brumath et d'Ingweiler et sur celles des deux cachets antiques du musée de Strasbo urg* (dans les *Mélanges d'archéologie* de Séb. Bottin, 1831, p 109-118).

(4) *Appendice au mémoire sur les ruines de Lillebonne, contenant l'explication de deux cachets inédits d'oculistes anciens*, Evreux 1821 ; cet appendice a 56 p. in-8 et une pl.; cf. la pl. 2 de l'ouvrage lui-même (le tout extrait des *Mém. des Antiq. de Norm.* I. p. 472 et suiv.)

(5) *Description de deux cachets d'oculistes Romains trouvés récemment dans le département de la Côte-d'Or, précédée d'une notice sur les autres cachets du même genre découverts et publiés précédemment.* (Rapport fait à la Commission départementale d'antiquités de la Côte-d'Or, séance du 10 avril 1833. — Tirage à part in-8. de 28 p. et 1 pl. Lagiée, Dijon, 1834).

(6) *Observations sur les cachets des médecins oculistes anciens, a propos de cinq pierres sigillaires inédites*, 1846. (Extr. du t. XVIII des *Mém. de la Soc. des Antiq. de Fr.*, p. 159-239). Duchalais donne dans cet ouvrage toutes les pierres sigillaires qui lui étaient connues, depuis 1816 jusqu'en 1845, époque où il écrit ce mémoire; mais on peut s'étonner de l'inexactitude des transcriptions pour un assez grand nombre de ces monuments.

(7) *Notice of a stamp used by a Roman oculist or empiric, discovered in Ireland*, publiée dans l'*Archaeological journal*, VII, p. 333-359 et traduit en allemand dans le *Bonn.-Iahrb.*, XX, p. 176 et suiv.

(8) *Notices of ancient Roman medicine-stamps found in Great Britain*, publiées dans le *Monthley Journal of medical science*, janvier et mars 1851, p. 236, 245, n. 7, et 248; pl. III. fig. 8, Edimbourg; traduites en français dans les *Annales d'oculistique* de Bruxelles, t. XXVI, p. 91-94. pl. I, fig. 1.

(9) *Ueber die Siegelsteine alter Augenaerzte überhaupt und den neuentdeckten Riegler Siegelstein insbesondere*, publié dans les *Mittheil. des histor. Vereins* für Steiermark, VI, p. 63 et suiv.

(10) Nous devons à ce savant praticien spécialiste deux publications: 1° *Cinq cachets inédits de médecins oculistes Romains*, Paris, 1845. br. de 22 p. in-8. (Extr. de la *Gazette médicale de Paris*, 1855, n. 38 et 39); — 2° *Nouveau recueil de pierres sigillaires d'oculistes Romains pour la plupart inédites* br. de 119 p. in-8, V. Masson, Paris, 1866. (Extr. des *Annales d'o-*

lippe (1), Dufour (2), Fr. Osann (3), Grotefend (4), qui a publié le dernier recueil et le plus complet que nous possédions sur la matière ; enfin M. Robert (5), et nous-même (6).

Outre ces ouvrages, il serait bon, surtout pour ceux de nos confrères que la question peut intéresser à un point de vue spécial, d'avoir l'indication des recueils dans lesquels ont été publiées les pierres sigillaires des oculistes Romains avec les noms des auteurs qui les ont données, qui ont traité ce sujet en passant, ou l'ont accompagné de courtes

culistique de Bruxelles, t. LVI, p. 97-132 et 216-297). Cette étude est tirée elle-même d'une monographie complète et raisonnée sur la matière, à laquelle le savant docteur travaillait lorsque la mort est venu le surprendre. Ce travail est inachevé. Quelques fragments de Sichel sur les cachets d'oculistes ont paru aussi dans l'*Union médicale* de septembre 1851.

(1) *Cachets des oculistes Romains*, article publié dans le recueil intitulé *Travaux de l'Académie de Reims*, 1847, p. 246-258.

(2) *Notice sur un cachet d'oculiste Romain*, br. in-8 de 27 p. Extr. des *Mem. de la Soc. des Antiq. de Picardie*, t. VIII, (1843-1844) p. 575-601.

(3) *Philologus*, Goettingen, XIV, p. 633.

(4) *Die Stempel der roemischen Augenaerzte*, Hannover, 1867, in-8 de 130 p. (Extr. du *Philologus* t. XIII (1858), p. 122-164 ; t. XIV (1859), p. 627-630 ; t. XXV (1867), p. 153-157). Réimprimé avec additions. Ce travail méthodique, comprend une liste de médecins oculistes, et une table des collyres et des maladies auxquelles ils s'appliquaient. C'est un manuel indispensable pour tous ceux qui s'occuperont désormais de cette étude. La bibliographie y est faite avec assez de soin, quoiqu'incomplète. — Depuis la publication de ce livre, M. Grotefend a donné, dans le *Bullettino dell' Instituto di corrispondenza archeologica* de Rome, deux articles complémentaires, l'un en 1868, p. 104-108 ; l'autre en 1870, p. 188-191. Il répond aux critiques qui lui ont été adressées surtout par M. Klein dans le *Heidelberger Iahrbücher der Litteratur* de 1867, n. 38, p. 599 et suiv., et il publie trois nouveaux cachets. Mais celui de Nantes l'avait été déjà l'année précédente par M. Parenteau, *Catalogue du Musée de Nantes*, 1869, p. 103. Malheureusement M. Grotefend a reproduit, sans les contrôler, un grand nombre de cachets.

(5) *Nouveau cachet d'oculiste Romain*, 20 p. in-8° et 1 pl., dans ses *Mélanges d'archéologie*, Paris, A. Franck, 1870.

(6) *Deux nouveaux cachets d'oculistes Romains. Un mot sur l'ouvrage de M. C. L. Grotefend*, etc., dans la *Revue archéol.*, nouv. série, XIVe année, t. XXV, p. 256-266, avril, 1873 ; et tirage à part.

notices explicatives; c'est dans cette intention que nous avons fait les recherches bibliographiques consignées dans la note ci-dessous, sans avoir la prétention d'être complet (1).

(1) SMETTIUS. *Antiquitates Neomagenses* (Nimègues), p. 94. C'est Smet qui a publié, le premier, des cachets d'oculistes, en 1678.

WESSELING. *Acta soc. lat. Ieninsis*, t. III, p. 48 et suiv., 1754.

MURATORI. *Thesaur. inscrip.*, cachets, t. I (1739), p. DVIII, n. 1 — 3.

DUNOD. *Hist. des Séquanais*, I, p. 205, en 1735.

MAFFEI. *Galliae antiquitates* (1751), 1 cachet; — *Museum Veron.* (1749), 1 cachet, p. CXXXV. n. 3.

SCHOEPFLIN. *Alsatia illustrata*, III, p. 129, pl. XVII (Ravenez), 1751.

BERALD. *Gentleman's magazin*, janvier, 1754, p. 25.

SPON. *Miscell.* (1685), p. 237. Spon a publié, de nouveau, les 2 cachets de Smet et il en a ajouté un troisième.

CHISHULL. *Dissertation sur une médaille d'Ephèse*, adressée à Nic. Fr. Haym et publiée par ce dernier en tête du t. II de son *Tesoro Britannico*.

GENTLEMAN'S MAGAZIN. XLII, 1772, p. 415.

CAYLUS. *Recueil d'Antiquités*, (1752-1764), t. I p. 225-232. Il a donné tous les cachets connus de lui à cette époque; il y en a onze dont un est gravé, pl. XC, n. 2.

GOUGH. *Observations on certain stamps or seals used anciently by the oculists*, dans l'*Archaeologia*, London, t. IX (1789), 224-228, n. 1 et p. 236 et 240, n. 4.

C. G. LENZ, dans le *Magas. encyclopéd.* de Millin (1809), t. I, p. 102.

BAUDOT AINÉ, dans le *Magas. encyclop.* de Millin, t. II, p. 105.

ORELLI. *Inscr. lat. select.*, n. 4234.

MONGEZ. Dans les *Mém. de l'Instit. nation.*, III, an IX, p. 380-394: *Mémoire sur deux inscriptions latines et sur l'opobalsamum, qui est notre baume de la Mecque.*

BUCHMANN ET NEUMARCH. *Illustrat. of the remains of Roman art in Cirencester*, p. 117.

BULLETIN MONUMENTAL de M. de Caumont: t. XXI, p. 289, (abbé Cochet). T. XXXIII, p. 33-40 (1866), P. Baudry, *Notice sur un cachet sigillaire dit cachet d'oculiste, trouvé à Saint-Aubin-sur-Gaillon*, en 1865.

L. S. F. JANSSEN. 581 Dans le *Bonn.-Jahrb.*, VII, p. 74-75, n. 16; — *Revue Archéolog.* de Paris, VI (2e part.), p. 576 (1850): *Note sur un cachet*, etc., *trouvé près de Vervins*, publié d'abord dans le *Journal de Vervins*, 14 oct. 1850. — *Musée de Leyde* (*Musei Lugduno-Batavi Inscr. graec. et lat.*), 1842, p. 163 no 542, pl. XXXII.

BIRCH. *Archaeological Journal*, VIII, p. 210. FRANKS, *ib.*, IX, p. 187.

GERHARD. *Archaeol. Anzeiger*, IX. p. 40.

Aux noms des médecins oculistes que nous fournissent les auteurs et les pierres sigillaires il faut ajouter ceux que nous rencontrons dans les inscriptions. Une d'elles nous apprend qu'un de ces médecins appartenait à la classe des affran-

LERSCH. *Bonn. Jahrb.* II, p. 87, n. 20 et 21.

BECKER. *Jahrb. für Philol. und. Paedag.* (1858), LXXVII, p. 587 et suiv.

WETZEL. *Cachets d'oculistes.* Montbéliard, 1860.

DORET. *Essai hist. sur la ville de Nuits*, Dijon (1845), p. 370.

PELET. *Catal. du musée de Nîmes*, p. 41. 1re éd.

ZELL. *Delectus inscr, Romanar.* (1850), n. 1898.

DE BOISSIEU. *Insccript. antiq. de Lyon* (1846-1854), p. 452-454.

COMARMOND. *Musée lapid. de Lyon*, p. 423, 425.

A. PARIS, d'Angoulême. *Annales d'oculist.* de Bruxelles, t. LVI (1866), p. 48-50. *Sur un cachet d'oculiste récemment découv.* (à St-Privat-d'Allier).

SOC. DES ANTIQ. DE LA MORINIE. *Bullet. histor.* I (1852), p. 11-12, le cachet de Thérouanne.

ED. LAMBERT. *Épigraphie Rom. du Calvados* (1869), p. 33-37, et pl. V, n° 12, 13, 14. Ce sont les cachets déjà publiés par Rever.

CH. LORIQUET. *Reims pendant la domination Rom., d'après les inscript.* (1860), p. 281-290, 4 pierres sigillaires.

JOURNAL DE PHARMAC. ET DE CHIMIE, 3e sér., t. XLIII (février 1863). *Analyse chimique d'anciens collyres Romains* par Ern. Baudrimont et Duquenelle, p. 97-99.

Dr BOURGOUIN. *Étude sur la Sologne ancienne et moderne.* (*Mém. de la Soc. des Sc. et Lettres de Loir-et-Cher*, VII. p. 177), cachet de *C. Romanus Stephanus*, trouvé à Villefranche.

ATHENAEUM FRANÇAIS. 16 février n° 7. 1856. p, 138, cachet du Quesnoi.

BRAMBACH. *Corpus inscr. Rhenan.*, n. 75, 76, 358, 887, 1297, 1652, 1868, 1875, 1920.

W. HENZEN. Supplém. au Rec. d'Orelli, n. 7248, 7249, 7250; cf. *Giornale Arcad.* de Rome, 1838, t. LXXIV, p. 123; cf. encore *Bullett. di corr. arch.* 1866, p. 66.

ED. VON SACKEN et FR. KENNER. *Die Sammlungen des K. K. Münz und Antiken-Cabinets*, Wien, 1866, p. 127-128; — cf. Akner et Müller, *Die roem. Inschrift. in Dacien*, p. 112, n. 536.

KLEIN. *Bonn.-Iahrb.*, XXVI, p. 173-175.

WRIGHT. *The Celt, the Roman and the Saxon*, p. 243-247.

ROACH SMITH. *Catalogus of the Mus. of London. Antiquities*, p. 47, n. 208; — et *Journal of the Brit. arch. Assoc.* IV, p. 280.

WILDE. *Descriptive catalogue of the Roy. Irish. Acad.*, I, p. 126.

chis (1). Il devait en être de même de la plupart de leurs confrères, car ils sont ordinairement pourvus de leurs trois noms dont le *cognomen* est souvent un nom étranger (2).

M. Léon Renier propose de suivre la méthode de M. Grotefend quant au classement des inscriptions sigillaires des cachets d'oculistes, et d'abandonner, pour ces seuls documents, le mode suivi, avec raison, pour les autres monuments épigraphiques, c'est-à-dire le classement d'après la provenance. Les petits monuments qui nous occupent gagneront à être répartis, au contraire, d'après les noms des médecins; car, outre que ces pierres sont trop portatives pour que la provenance en soit toujours certaine, elles ne nous apprennent jamais rien sur les localités où on les a trouvées. Sans attacher, par conséquent, une grande importance à la provenance de Bavai, nous étudierons pourtant ici les sept pierres sigillaires certainement trouvées en ce lieu, comme devant se rattacher aux antiquités épigraphiques de la cité Nervienne, et nous commencerons par celle qui est conservée au Musée de Douai.

OWERBECK. *Katalog des Bonner-Mus.*, p. 150, n. 9, 10.
SCHUERMANS. *Revue Archeol.* de Paris, nouv. série, XVI (1867), p. 74-77.
ROULEZ. *Ib. ib.*, p. 180-183.
Etc., etc.

(1) Voy. la liste des médecins oculistes dans Grotefend, *Die Stempel*, etc.

(2) Maffei *Mus, Veron.* p. CXXXV, n. 1

P· NVMITORIVS·P·L·ASCLEPIADES
IIIIII VIR MEDICVS·OCVLAR·SIBI·ET
SEMPHONIAI·L·F·GALLAI·VXORI
TESTAMENTO·FIERI IVSSIT

Cf. *id ib* n. 2:

M·IVLI·SECVNDI
MEDICI·OCV
IN·FR P·XIIII
IN·AG P·XIIII

Voy. enfin Mommsen, *Inscr, Regni Neapolit.*, n. 4121:

CN·HELVIVS·CN·l·IOLLA
MEDICVS OCVLARIVS

§ 1. — CACHET DE *L.SILIVS BARBARVS* ET DE *C. JVLIVS FLORVS*
n. 46 de Grotefend.

(Voy. pl. V, fig 1)

Dimensions. — h^r.: 0,009 ; tranche, longueur du plus grand côté : 0,042; petit côté : 0,038.

Provenance. — Bavai. Le musée de Douai l'a acquis, moyennant 100 f., de la collection Carlier.

Observations.— Les lettres étant gravées en creux et au rebours sur la pierre, c'est l'empreinte, et non le creux, qui est reproduite en relief sur notre planche. Deux des quatre côtés de la tranche seulement portent des inscriptions. 1er côté, l. 1, le *nomen gentilicium* SIL[*ii*] est abrégé, parce-que l'espace manquait pour écrire les mots en toutes lettres sur ces petits monuments gravés en dehors des règles ordinaires de l'épigraphie. — 2e côté, l. 2, dans CIKAT[*rices*], les lettres KAT forment un monogramme.

Lecture

I 1 L(ucii) Sil(ii) Barbari
2 palladi(um) ad cic(atrices)

II 1 C(aii) Iul(ii) Flori ba-
2 silium ad cikat(rices).

Traduction

I « Palladium de L. Silius Barbarus pour la guérison » des cicatrices [de la cornée transparente]. »

II « Basilium de C. Julius Florus pour la guérison des » cicatrices [de la cornée transparente]. »

Bibliographie.—Publié par Tochon d'Annecy (*Cachets ant.*, n. 30, p. 72), très-inexactement ; — par Grivaud de la Vincelle (*Recueil des monum. ant.*, t. II, p. 284, pl. 36), inexactement ; — par Sébastien Bottin (*Mém. de la Soc. des Antiq. de Fr.*, 1820, p. 449), inexactement ; — par Duchalais, *Observations sur les cachets des méd. ocul.*, dans les *Mém. de la Soc. des Antiq. de Fr.*, t. XVIII, p. 204), inexactement ; — par Aug. Cahier (*Mém. de la Soc. d'Agric. Sc et Arts de Douai*, 2e série, t. II, p. 213) ; — par Grotefend, *Stempel*, etc., n. 46, p. 67-68 de son tirage à part, extr. du *Philologus*), très-inexactement, d'après Tôchon.

Remarques. — Cette pierre sigillaire porte deux noms de médecins oculistes inventeurs ou débitants de deux remèdes propres, tous deux, à la même affection. L'un est *L. Silivs Barbarus*, l'autre est *C. Julius Florus*. Il est probable que l'un des deux était dépositaire du collyre de l'autre. C'étaient probablement des affranchis (1). Leurs noms ne figurent sur aucun autre cachet d'oculiste (2).

Palladium, collyre mentionné sur le premier côté de la tranche, à la 2e ligne, est un mot qui ne semble indiquer ni la nature ni la composition du remède. On peut croire, avec M. Grotefend, que c'est un de ces noms sonores imaginés par l'inventeur et qui n'ont rien de scientifique. Il ne serait pas impossible qu'il rappelât le nom même de cet inventeur ou bien qu'il fît allusion à la marque d'enseigne du débitant. Bottin (3) croit, sans fondement, que le

(1) Voy. Grotefend, *op. cit.* p. 68 ; Cf. Galien (*Therapeut.*, XII, p. 768).

(2) Grotefend remarque (*Die Stempel*, p. 68) qu'un occuliste du nom de *Florus* empêcha Antonia, femme de Drusus, et mère de Claudo et de Germanicus, de perdre la vue (Galen., *De compos med.*, IV, 8, voy. t. XII, p. 768 de l'éd. de Leips., 1826).

(3) *Mém. de la Soc. des Antiq. de Fr.*, p. 449 *passim.*

palladium est le même médicament que le *leontopodium*, plante vulnéraire astringente, et il appuie cette opinion sur un passage, d'ailleurs apocryphe, de Dioscoride (1), où le *leontopodium* est aussi appelé *palladium*; or, ni Dioscoride, ni Pline, à propos du *leontopodium* (2), ne parlent, ainsi que le remarque judicieusement Sichel (3), des affections opthalmiques, mais d'une toute autre maladie (4). Il n'est pas plus exact de dire que le nom de *leontopodium* (pied-de-lion) figure sur d'autres pierres sigillaires d'oculistes Romains. Bottin aura confondu avec le *leontarium*, qui ne s'est pas rencontré, il est vrai, sur les cachets, mais que Galien mentionne comme un des collyres safranés d'Antigone, tirant son nom de l'emblême avec lequel il était cacheté, emblême représentant la figure d'un lion (5). Sichel croit, en conséquence, que le *palladium*, qui se trouve sur deux cachets d'oculistes : 1° sur le nôtre; 2° sur celui de *L. Varius Heliodorus* (n. 98 de Grotefend), publié par Sichel lui même (6), est un collyre particulier, propriété de l'inventeur et auquel il aura imposé une appellation emphatique n'ayant aucun sens médical; mais peut-être pourrons-nous retrouver, si non la composition, du moins la base principale de ce médicament, en passant en revue les remèdes employés par la médecine des Anciens pour guérir l'affection ophthalmique dont il s'agit ici. Sichel a, le premier, démontré, que les mots

(1) IV, p. 129, *alias* 131.

(2) *Hist. nat.*, XXVI, XXXIV (VIII), 1.

(3) *Cinq cachets inédits*, p. 10.

(4) Il s'agit des tranchées et cours de ventre.

(5) *De compositione pharmac. secund. locos*, IV, 8; éd. de Basle, II, p. 216, ou t. XII, p. 773 de l'éd. de Leips.

(6) *Cinq cachets*. etc. p. 9, sous le titre de *lapis Parisiensis tertius* (conservé au Cabinet de France, Biblioth. Nationale).

ad cicatrices, qui se montrent si fréquemment dans les inscriptions sigillaires, ne peuvent désigner que les cicatrices de la cornée transparente (1), affection assez sérieuse et pour laquelle on devait employer autre chose que des remèdes anodins. Voyons d'abord ce que nous apprennent les écrivains spécialistes. Scribonius Largus vante beaucoup pour les affections de l'œil et, en particulier, pour les *cicatrices non veteres*, le collyre appelé *athenippum* par les uns, et par les autres *diasmyrnes*, par d'autres enfin *euvodes*, εὐῶδες, d'une odeur agréable (2); mais il s'agit ici précisement d'un de ces remèdes assez insignifiants qui faisaient l'office d'adoucissants, comme aujourd'hui l'eau de rose et de plantin, car les noms *diasmyrnes* et *euvodes* nous indiquent simplement une base de myrrhe et un parfum quelconque; aussi l'écrivain ne recommande-t-il ce collyre que pour les cicatrices non invétérées (3). Sans nous arrêter davantage au *stratioticum*, collyre décrit par Marcellus Empiricus et recommandé par lui « ad calignes » et cicatrices ex itinere et pulvere et fumo collectas (4) »,

(1) *Cinq cachets*, etc., p. 9.

(2) *De compositione medicam.* ,c. 26; cf. la pierre sigillaire, dans Sichel, *op. cit.*, p. 9: L·VAR·HELIODORI | EVVODES AD CICA(trices); voy. encore Tôchon, *op. cit.*, n. 15, p. 66: PHRONIMI EVODES AD ASPRIT(udines) ET. CIK(atrices).

(3) Cependant la myrrhe est, en solution alcoolique, un tonique assez puissant, très amer, et pouvant être employé utilement dans certaines ulcérations de la cornée transparente avec nuages (D[r]. Ch. Martin).

(4) *De medicam.empiric.*,8; selon le D[r] Ch. Martin,« *cicatrices* signifierait, tantôt les ulcérations, qui sont le mal primitif, tantôt les taches de la cornée qui en sont la conséquence, tantôt enfin les opacités rapides de la cornée qui sont des ulcères microscopiques réunis en masse et qui, à première vue, devaient être confondus par les Anciens avec les vraies cicatrices. Le *stratioticum* aurait été, dans ce cas, un collyre de campagne, à l'usage des militaires, servant contre des ulcères très récents et se composant de simples toniques, myrrhe, etc. » *Marcellus Empiricus* en donne bien la recette, mais on voit qu'elle était empruntée à quelque formulaire de charlatan : « *cerussae, crocodili stercorum*, etc. »

nous trouvons le collyre *dialepidos* employé AD CICA-TR(ices) sur le cachet, déjà cité, de *Varius Heliodorus*, n. 98 de Grotefend (1), sur celui de *L. Junius Philinus*, n° 54 de Grotefend (2), et, uni au safran, sur celui de *Junius Taurus* (3), et sur celui de Thérouanne (n° 25 de Grotefend, voy. plus bas). Or, nous verrons plus loin que le *dialepidos* devait être un oxyde de fer. S'il s'agit de guérir les cicatrices anciennes et invétérés de la cornée transparente, nous voyons qu'on employait aussi le collyre *dialepidos* (4), mais surtout le *diamisus*, collyre à base de *misy*. C'est ce que nous lisons sur la pierre de *C. Julius Dionysodorus* (5) et sur celles de *Divixtus* (6), de *Celsinus* (7), de *Fiditius* (voy. plus bas), de *Julius Clarus* (8), de *Junianus* (9), de *Tutianus* (10), etc. Nous verrons plus bas que le *diamisus* ou *diamisyos*, était probablement un sous-sulfate d'oxyde de fer hydraté.

(1) Sichel, *Cinq cachets*, etc., p. 9: . . . ELIODORI | DIAL | EPID(os) AD CICATR.

(2) Tôchon, *op cit.*, n. 29, p. 71 : L·IVNI·PHILINI DIALE | PI·DOS·AD·ASPR(itudines) ET CICAT(rices).

(3) Tôchon, p. 50 et frontispice: IVNI TAVRI CROCO DIALE-P(idos) | AD CICATRIC(es) ET SCABRIT(iem).

(4) Voy. la pierre de Calenus (n. 79, Grotef.: SE·PO·CALENI·DIALE-PIDOS·AD·VETERES·CICATRICES (Grivaud de la Vincelle, *Rec. de mon. ant.*, II, p. 287).

(5) Tôchon, *op. cit.*, n. 10, p. 64: C·IVL·DIONYSODORI | DIA-MISVS·AD·VET·CI(catrices); cf. n. 43 de Grotef.

(6) Grotefend, *Die Stempel*, n. 7 : T·ATI·DIVIXTI DIAMI | SVS·AD·VETERES·CIC.

(7) Duchalais (*Mém. de la Soc. des Ant. de Fr.*, XVIII p. 230). M·C CELSINI | DIAMISVS·A V·CIC·; cf. n. 8 de Grotefend.

(8) Tôchon, *op. cit.*, n. 21: TIB·IVL·CLARI | DIAMIS·AD·V·C· cf. n. 42 de Grotefend.

(9) Duchalais, *op. cit.*, p. 227 : T· IVNIANI · DIAMISVM | AD VETERES·CICATRICES.; cf. n. 53 de Grotefend.

(10) Grotefend, *op. cit.*, n. 61 : M·IVVENT·TVTIANI | DIAMI-SVS·AD·VET·CIC.

Enfin nous trouvons encore l'emploi du *stactum* recommandé aussi pour les cicatrices invétérées sur le cachet de *C. Sulpicius Hypnus* (1) ; mais nous ne savons au juste ce qu'était le *stactum*, dont le nom ne nous apprend rien. Nous bornant donc à signaler les collyres sérieux employés pour la guérison des cicatrices de la cornée transparente, nous dirons que ceux dont les Anciens faisaient surtout usage étaient : le *dialepidos*, et, plus spécialement pour les cicatrices anciennes, et le *diamisus*, préparations à bases métalliques de cuivre et de fer; d'où nous pouvons conclure que, si le *palladium* n'était pas un simple adoucissant parfumé, il devait se composer des éléments que nous venons de dégager des textes épigraphiques, et nous pouvons noter dès à présent que ces remèdes se rapprochent sensiblement de ceux qu'emploie l'oculistique moderne.

Passant à la seconde face de la tranche du cachet du musée, nous voyons que *C. Julius Florus* débitait, pour la même affection, un collyre appelé *basilium*, qui était probablement le *basilicum* (2) de Galien (3), de Celse, qui cite le nom de l'inventeur de ce collyre, un certain *Euelpis* (4); de Scribonius Largus, qui mentionne bien l'emplâtre noir de *Tryphon*, appelé *basilicon*, mais qui le rerecommande pour d'autres affections que celle de l'œil (5).

(1) Tôchon, *op. cit.*, 4: 8, p. 63 : C·SVLP·HYPNI STACTUM OPOB·AD· C· V (stactum opobalsamatum ad cicatrices veteres; cf. n. 91 de Grotef.)

(2) La plante *basilicum* est excitante en infusion, à la façon de la menthe.

(3) *De composit.*, etc., t. II, p. 218, Basle, ou vol. XII, p. 782, Leip., 1826. Βασιλίκον

(4) L. VI, *De asprit. palpeb.*, 6, n° 31 : « *basilicon* ad omnes affectus » oculorum idoneum qui non lenibus medicamentis curantur. »

(5) *De Compos. medic. libell.*, CCX. — L'emplâtre *basilicum* est toute autre chose que l'infusion, et, d'après le Dr Ch. Martin, la résine est la matière active de cet emplâtre. On devait s'en servir pour les vieux ulcères. Il y entrait de la poix, de la résine, du galbanum, de l'huile de cyprès et de l'huile commune (voy. Scrib. Larg., *loc. cit.*).

Dans Alexandre de Tralles, le *basilicon* est un onguent (1). On ne rencontre le mot *basilion* sur aucun autre cachet d'oculiste. Le mot grec βασίλιον n'existe pas dans le dictionnaire d'Henry Estienne; mais on trouve au mot Βασιλικόν: « est et emplastri nomen apud medicos, quod alias τετραφάρμακον appellatur (2) ».

Passons maintenant aux pierres sigillaires du cabinet de M. Anatole Crapez à Bavai.

§ 2. CACHET DE *CLAVDIVS FIDITIVS ISIDORUS.*
N. 19 de Grotefend.

(Voy. pl. V, fig. 2).

Dimensions. — Hauteur de la tranche : 0,015 ; longueur : 0,065 ; largeur du plat : 0,025.

Matière. — Stéatite.

Provenance. — Bavai.

Observations. — Cette pierre, d'une forme peu commune, présente deux faces gravées : ce sont les deux côtés longs les plus étroits de la tranche. Eu égard à cette longueur, le plat a beaucoup moins de largeur que dans les autres pierres sigillaires. Celle-ci se trouve engagée dans une scorie qui enveloppe toutes les faces d'une de ses extrémités, adhérence qui ne peut s'expliquer que par l'effet d'un foyer de calorique très intense, produit par un grand in-

(1) IX, p. 158.

(2) La composition de cet emplâtre, selon le Dr Ch. Martin, serait : 1° poix noire, 2° résine de pin, 3° cire jaune, 4° huile d'olive.

cendie. Il résulte de cette même adhérence qu'on ne peut voir les commencements des lignes d'une des deux inscriptions, ni les fins des lignes de l'autre. Une cassure dans le sens opposé à la scorie a enlevé le commencement de la 1re lettre de la 2e ligne d'une des deux inscriptions.— Face I, l. 2, après AD, il y a un V, et, après cette lettre, plutôt un L qu'un E, car, si c'était un E, on verrait le crochet du milieu. Cet L est suivi d'un jambage droit ; nous lisons donc VL Γ/////////; face II, l. 1, on distingue, après le D, un I et un T liés ensemble.

Lecture.

I 1 Cl(audii) Fidit [*ii Isidori dia*]-
2 misus ad ul(cera) [*mal*(*igna*)] ?
- *vel* [*recentia*]

II 1 [*C*]l(audii) Fiditi(i) Isidori dias-
2 [*my*]rnes, post imp(etum).

Traduction.

I. « Collyre diamisus de Claudius Fiditius Isidorus » pour la guérison des ulcères récents » (?).

II « Collyre diasmyrnes de Claudius Fiditius Isidorus » à employer après la première attaque [de l'ophthalmie]. »

Bibliographie. — Publié par Sichel (*Nouveau recueil de pierres sigillaires d'oculistes Romains*, p. 28-29, n° 67, sous ce titre : *lapis Bagacensis quartus*), très inexactement ; — par Grotefend (*Die Stempel*, etc., n° 29, p. 37), très inexactement, d'après Sichel.

Remarques.—Les noms de cet oculiste sont bien *Claudius*

Fiditius Isidorus; il porte un *nomen gentilicium*, *Claudius*, un *cognomen*, *Fiditius*, et un *agnomen*, *Isidorus*. La restitution de la première ligne de la face Iᵉ est certaine, puisque nous pouvons compléter le nom du médecin à l'aide de l'autre face et que le remède dont le nom se termine par MISVS ne saurait être que le *diamisus*, collyre fort employé par les oculistes Romains. Marcellus Empiricus recommande le *diamisus*, ou, mieux, le *diamisyos* pour les granulations des paupières et les épanchements lacrymaux, « ad aspri» tudines oculorum tollendas et ad lacrymas substrin» gendas (1) ». Nous venons de voir dans l'article précédent qu'il était employé pour les cicatrices anciennes ou invétérées de la cornée transparente. L'usage qu'on en faisait indique donc que c'était un remède très sérieux. Son nom dit assez que c'était un collyre à base de *misy*. Or Dioscoride nous apprend que le misy était une substance métallique et il ajoute que, pour les préparations des remèdes ophthalmiques, le *misy* de Chypre était préféré à celui d'Egypte (2). Sichel dit bien que c'était une substance métallique, mais dont nous ne connaissons pas la nature (3); or, en citant Dioscoride et Marcellus Empiricus, le savant médecin français semble avoir oublié le passage de Pline qui nous fournit quelques explications précieuses sur cette substance : « le *misy*, qui entre, dit le Naturaliste, avec le cui» vre et le *sory*, dans la composition de la *chalcitis*, pro» vient, selon quelques-uns, de la calcination d'une cer-

(1) *De medicam. empir.*; 8.

(2) *Mater. med.*, l. V, c. 116, *alias* 117; il dit de son aspect : χρυσοφάνες, σκληρόν, καὶ ἐν τῷ θραυσθῆναι χρυσίζον, καὶ ἀποστίλβον ἀστεροειδῶς.

(3) *Cinq cachets*, etc., p. 10.

» taine pierre dans des fosses. C'est une poudre jaune que » l'on mêle à la cendre de bois de pin ; mais, dans le fait, » c'est une substance que l'on trouve à l'état naturel et qui » est toute formée sur cette pierre, en masses compactes, et » que l'on en détache. Le meilleur vient des ateliers de l'île » de Chypre ; sa cassure doit être brillante comme de l'or. » Lorsque le *misy* est trituré, il offre une apparence grave- » leuse ou terreuse comme la *chalcitis*. Il est employé dans » l'affinage de l'or ; on l'injecte, avec de l'huile rosat, » dans les oreilles qui suppurent ; on l'applique, enveloppé » dans de la laine, sur les ulcères de la tête ; il dissipe » l'affection appelée *scabritiae oculorum inveteratae*, » granulations invétérées des paupières ; il est bon sur- » tout pour les amygdales, les angines et les suppurations. » Pour ces diverses affections, prenez seize drachmes de » *misy* et faites aussi une addition de miel, dans une » hémine de vinaigre, jusqu'à ce que le mélange devienne » *filant* ; c'est la préparation la plus efficace dans les cas » précités. Toutes les fois qu'ils est nécessaire d'atténuer » la force du *misy*, on y ajoute du miel. Les fomentations » de *misy* et de vinaigre consument les callosités des fis- » tules. Il entre dans la composition des collyres, il arrête » le sang, les ulcères serpigineux, les ulcères putrides ; il » consume les chairs bourgeonnantes ; il est particulièrement » utile dans les affections des organes de la virilité et il » arrête la métrorrhagie (1) ». D'après toutes les données fournies par l'antiquité, M. Haussman (2), cité par M. Marx (3), et ensuite par Sichel (4), croit que le *diamisyos*

(1) XXXIV, XXIX (XII), 1.
(2) *Minéralogie*, Goetting, 1813, p. 1061.
(3) *Goettingische gelehrte Anzeigen*, 1846, juillet, p. 1159.
(4) *Nouveau recueil*, etc., p. 26.

était un sous-sulfate de fer hydraté. Le mot διά, dans la composition, lorsqu'il s'agit de préparations pharmaceutiques, indique la base du remède ; *diamisyos*, par exemple, peut se traduire par les mots « à base de *misy* ».

Nous ne savons pour quelle affection le collyre de *Claudius Fiditius Isidorus* était employé, car après le mot AD on lit seulement VL, suivis d'un jambage droit. Sichel, qui n'avait sous les yeux qu'un estanpage très imparfait de cette inscription, a lu :

CL FIDIIS....................
MISVS AD VE..............

qu'il restitue : « Cl[audii) Fidi(i) Is[*idori dia*]misus ad » ve[*t*(*eres*) *cic*(*atrices*)] ». Mais il y a sur le monument, à la seconde ligne : ADVLI, que nous proposons de restituer: « ad ul(cera) [*r*(*ecentia*)] », ou « ad ul(cera) [*m*(*aligna*)], » ou « ad ul(cera) [*et*......] ». Il est d'autant plus difficile de se prononcer que le collyre *diamisyos* s'appliquait à un grand nombre d'affections ophthalmiques, c'est ainsi que nous avons le *diamisyos* de *L. Varius Heliodorus*, *ad aspr*(*itudines*), contre les granulations des paupières (1); le *diamisus* de *L. Junius Philinus ad diath*(*esim*) *toll*(*endam*), enflûre de l'œil (2) ; le *diamisus* d'un assez grand nombre d'oculistes dont nous avons cité les cachets plus haut « *ad vet*(*eres*) *ci*(*catrices*), cicatrices invétérées de la cornée transparente ». Notre conjecture : « *ad ulcera maligna* » pourrait être justifiée par le passage du traducteur latin d'Aétius : « de *malignis oculorum ulceribus* ». Tôchon

(1) Sichel, *Cinq cachets*, etc.. p. 9, pierre du Cabinet de France ; cf. n. 98 de Grotef.

(2) Tôchon, *op. cit.*, n. 29, p. 71, pierre de Nais (n. 54 de Grotef.); cf. *Id. ibid.*, n. 25, p. 70, autre pierre de Nais (n. 57 de Grotef).

explique l'inscription d'un cachet de *Junius Taurus*, portant AD CICAT ET REVM, par cette lecture : « *ad cicat(rices) et re(centia)u(lcera) m(aligna)* (1) ».

La lecture de l'inscription de la seconde face ne laisse aucun doute. Bien que les deux premières lettres de la seconde ligne manquent, il faut lire certainement DIAS|[my] RNES, c'est-à-dire collyre à base de myrrhe, διὰ σμύρνη ou μύῤῥα (2). Ce collyre est cité par Marcellus Empiricus (3) et par Scribonius Largus (4). Il est écrit dans d'autres inscriptions sigillaires, *diasmyrnen* et *diasmyrnum*. Nous savons ce qu'est la myrrhe ; la base, sinon la composition de ce collyre, nous est donc connue. Il est employé *post impetum lippitudinis* sur un grand nombre de cachets (5).

Sichel a expliqué, le premier, très scientifiquement, le sens des mots *ad impetum, post impetum. Ad impetum* signifie « pour combattre la première violence de l'ophthalmie, avant qu'il ne soit survenu de secrétion muqueuse » ; toutefois, ajoute le savant docteur, les mots *pituitae impetus* dans Celse (6) semblent désigner l'irruption même de cette secrétion muqueuse ; il faudrait par conséquent traduire « contre la secrétion muqueuse de l'ophthalmie ». En tout cas, il s'agit d'un collyre qui doit être em-

(1) *Cachets antiques*, etc., p. 52-53.

(2) Sur la myrrhe, voy. Plin., *Hist. nat*, XII, xv, xvi, (xxxiii-xxxv de l'édit. Littré.)

(3) *De medicam, empir.*, xxvi.

(4) *De composit. medic. libel.*, 8.

(5) Voy. Grotefend, *op. cit.*, n. 7, 19, 24, 29, 49, 55, 59, 66, 76, 87, 90 C'est, sans aucun doute, l'affection pour laquelle il est le plus souvent employé.

(6) VI, 6.

ployé peu après l'invasion du mal, pendant la période aiguë ou inflammatoire. *Post impetum* signifie, au contraire, que cette période est terminée, que l'ophthalmie est déjà sur son déclin ou qu'elle est accompagnée de secrétion muqueuse (1).

§ 3. CACHET DE *G. ANNIVS CENSORINUS.*

(Voy. pl. VI, fig. I.)

M. Anatole Crapez nous a communiqué un autre cachet, qui était inédit et que nous avons publié tout récemment dans la *Revue Archéologique* de Paris. (Nouv. sér., t. XXV, p. 260-261, avril, 1873).

Dimensions. — Hr de la tranche : 0,004; longueur de la face n. 2 de la tranche : 0,021 ; de la face n. 3 de la tranche : 0,012.

Matière. — Serpentine vert-pâle.

Provenance. — Bavai.

Observations. — Ce petit monument présente la figure d'un hexagone irrégulier ; il est donc composé de huit faces qui portent toutes des lettres ou des signes. C'est le seul jusqu'à ce jour qui affecte cette forme. Sur les faces 1, 2, 3 de la figure reproduite par notre planche, sont des inscriptions de plusieurs lettres ; sur la face comprise entre 2 et 3, est seulement gravé un C ; les deux autres faces de la tranche offrent chacune un petit ornement. Un des côtés du plat porte un grand C, et l'autre, un petit dessin fouillé avec soin et représentant une racine de plante. La face n. 2 de la tranche a cette particularité que le nom qui y est gravé est à l'endroit, ce qui fait que notre empreinte le donne au rebours.

(1) Sichel, *Cinq cachets*, etc., p. 14 ; cf. *Nouveau rec.*, etc., p. 29.

Lecture.

Tranche I 1 G(aius) An(nius) Censori-
2 nus.
II Victor.
III C.
IV Cen.
V (*ornement*)
VI (*ornement*)
Plat VII C.
VIII (*racine*)

Remarques. — Ce monument peut être rapproché de celui que Sichel a décrit sous le n. 96 et sous le titre de *lapis Vesontinus quintus* (1), le seul, avec le cachet rond de Simpson (2), dont la forme diffère de celle qui était universellement adoptée pour les pierres sigillaires des oculistes Romains. Une autre particularité, commune à ces trois pierres, c'est qu'elles ne portent aucune indication de remèdes ni d'affections ophthalmiques, mais seulement des noms propres. On remarquera que, si le nom de *Gaius Annius Censorinus* est le principal, puisqu'il est gravé en entier, ou en abregé, ou enfin rappelé par ses initiales, sur quatre des huit faces de ce monument, le nom de *Victor*, gravé à l'endroit, ne saurait se rapporter au même personnage. Peut être faut-il voir dans *Censorinus* le débitant ou pharmocopole, et dans *Victor* le nom du médecin inventeur du remède. Quand au remède lui même, il est probable qu'il était préparé surtout avec la plante dont la

(1) *Nouv. rec.*, p. 115-116.
(2) Voy. *id. ibid.*, p. 117.

racine est représentée sur un des côtés du plat (1). Nous n'avons pas d'exemple de ces sortes de représentations sur les autres pierres ; nous voyons seulement dans Galien que le collyre safrané d'Antigone, appelé *leontarium* portait un sigille à la figure d'un lion (2.)

§ 4. CACHET DE *ROMANVS*.

N. 85 de Grotefend.

(Voy. pl. VI, fig. 2.)

Dimensions. — Haut^{r}. de la tranche : 0,007 ; long. de chaque face : 0,030 à 0,032 (le carré n'est pas régulier).

Matière. — Stéatite.

Provenance. — Bavai, conservé dans le cabinet de M. Anatole Crapez.

Observations. — Cette pierre ne présente d'inscriptions que sur trois des faces de la tranche. Un petit rameau termine les lignes des faces 1 et 2. La face n. III a été frottée intentionnellement de telle sorte qu'il est impossible de distinguer ce qui avait été gravé à la l. 2. Sichel a lu, à la l. 1, sur l'estampage qui lui avait été adressé de ce monument, un D après le nom ROMANI, mais nous avons vu sur la pierre un L et, un peu plus à droite, un N.

(1) Nous avons pensé à la racine du safran, mais elle est bulbeuse et dailleurs on ne se sert en médecine que des stigmates de la fleur du safran et point de la racine. Cependant la racine représentée a presque la forme des écailles d'nn bulbe coupé carrément. (D^{r} Ch. Martin.)

(2) *De compos. medicam.*, IV, 8 ; t. II, p. 216 de l'éd. de Basle, et t. XII, p. 773 de l'éd. de Leips., 1826.

Lecture.

I 1 Romani cro-
2 codes ad asp(ritudines)

II 1 Romani dia-
2 psoricum

III 1 Romani l[*e*]n[*e pe-*
2 *nicillum*]....... ?

Traduction.

I. « Collyre safrané de Romanus (ou Romanius) contre » les granulations des paupières. »

II. « Collyre diapsoricum de Romanus (ou Roma- » nius). »

III. « Pinceau (ou éponge légère) de Romanus (ou Ro- » manius) » (?).

Bibliographie. — Publié par Sichel. (*Annales d'oculistique*, LVI, p. 123 et *Nouveau recueil*, etc., p. 29) inexactement; — par Grotefend (*Die Stempel*, etc., p. 108), inexactement, d'après Sichel.

Remarques. — Le médecin ne porte qu'un nom sur cette pierre. Grotefend (1) le rapproche de *C. Romanius Stephanus* de la pierre de Villefranche-sur-Cher, publiée par le Dr Bourgouin; mais rien ne nous autorise à voir le même personnage dans les deux inscriptions, ni un *gentilicium* dans ROMANI.

Le remède indiqué dans la première inscription est le *crocodes* (de κρόκος safran), collyre mentionné sur un assez grand nombre de cachets, et presque toujours pour guérir

Die Stempel, etc., p. 107-108.

la même affection (1). M. le D[r] Ch. Martin se demande si le mot *crocodes* n'aurait pas été employé par les Anciens pour désigner ce qu'on appelle dans la médecine moderne *safran de Mars*, uniquement à cause de sa couleur jaune, car il n'entre pas de safran dans sa composition. Or, on sait que le safran de Mars n'est autre chose qu'un sous-carbonate de fer.

Aspritudines. Aspritudo, affection à laquelle Celse a consacré un chapitre : *de aspritudine oculorum*, et dont il décrit les effets dans les termes suivants : « *ex aspritudine lippitudo fit atque ipsam deinde lippitudinem auget* », a été parfaitement identifiée par Sichel avec l'affection bien connue sous le nom de *granulations des paupières* : cette affection que « sir William Adams, dit le savant oculiste français, prétendait avoir découverte, et qu'avec lui beaucoup de médecins croient être la propriété exclusive de l'opthalmie puriforme, blennorrhagique ou *égyptienne*, se rencontre on ne peut plus fréquemment à la suite de toutes les conjonctivités palpébrales et surtout des ophthalmies catarrhales chroniques ; ce qui ne veut pas dire qu'elles ne soient pas plus nombreuses et plus volumineuses dans l'opthalmie puriforme. Ces élévations de la surface interne des paupières sont si peu d'une origine récente qu'on la rencontre dans l'antiquité la plus reculée. On en parle dans le livre hippocratique de la Vision, περὶ ὄψιος ; on en recommande même la scarification dans un curieux passage de ce traité. Galien en fait mention sous les noms τραχώματα et τραχύτητες (2). Les mots *xerophthalmia*, *sycosis* et *hypersarcomata*, chez Galien et chez d'autres médecins grecs, sont synonymes des

(1) Voy. Grotefend, n. 11, 37, 51, 60 et 65.
(2) *De Comp med.* VI, 2, éd. Kühn, p. 709 *pass.*

deux précédents. Ils semblent désigner les *granulations* à leur différents degrès de développement. Les auteurs latins, Celse, Siribonius Largus, Marcellus Empiricus et les cachets d'oculistes citent cette affection sous le nom de *aspritudo*, ou *scabrities*, *scabritiae*, mots qui correspondent exactement aux dénominations grecques dont se sert le médecin de Pergame. » Xérophthalmie signifie aujourd'hui sécheresse de la conjonctive ; c'est la conséquence de *l'ectropion* et de *l'épiphora* dont nous parlerons plus bas. Sichel s'occupe ensuite des différents topiques employés pour combattre cette affection.

Quant au petit rameau, le savant docteur, croit que c'est un ornement de fantaisie, les remèdes indiqués sur les deux faces où il figure n'ayant pas de feuilles.

Le *diapsoricum* de la seconde inscription est un collyre mentionné par Marcellus Empiricus (1) et dont Pline nous donne la composition et la préparation (2). Après avoir parlé du minerai de cuivre, *chalcitis*, « ex quo et ipso aes coquitur », il dit qu'on le fait tremper pendant quarante jours dans un vase de terre où l'on a mis du vinaigre et qui est luté avec du fumier ; cette substance prend une couleur safranée, et, mêlée alors à un poids égal de cadmie, qui est elle-même la partie la plus tenue de la matière que sépare du même minerai de cuivre l'action de la flamme (3), elle compose le remède appelé *psoricum* (4). Le *diapsori-*

(1) *De medicam empir.*, 8.

(2) XXXIV, XXIX (XII), 2.

(3) *Id.*, *ib.*, XXII (X, 2.

(4) D'après la manière de le préparer, le *psoricum* parait être un sulfo-acétate de cuivre ammoniacal, mêlé à de l'oxyde de cuivre réduit, d'où venait sa couleur safranée. Mais sa couleur devait être variable ainsi que sa composition. Dr Ch. Martin.

cum était donc un collyre à base de cuivre et c'est avec toute raison que Sichel le considère comme renfermant des astringents métalliques, tels que nos oxydes de zinc et de cuivre. Celse nous apprend que la composition en était très variable (1). A cet auteur on peut comparer Scribonius Largus (2), Galien (3), et d'autres encore ; « il semble ressortir de cette circonstance, ajoute Sichel, ainsi que de son emploi contre les érosions des angles, πρὸς περιβεβρωμένους κανθούς, qu'il était surtout destiné à combattre la conjonctivité palpébrale chronique, particulièrement celle que l'on nomme catarrhale et angulaire (4) ». Ces explications sont très précieuses pour nous, car le nom de l'affection que le *diapsoricum* devait combattre n'est pas plus exprimé dans notre cachet que dans celui de *Paulinus* que porte le n° 42 de Sichel, *lapis Parisinus quartus* (5), n. 77 de Grotefend. Il figure dans cinq autres cachets (6). Nous le trouvons employé une fois « *ad scabritias* » (7), deux fois « *ad caliginem* » (8) et une fois « *ad genas scissas et claritatem* » (9). Elles sont intéressantes en outre en ce qu'elles prouvent que les collyres des Anciens se rapprochaient de ceux qu'emploie encore aujourd'hui la médecine oculistique.

La 3° inscription, que nous lisons autrement que M. Sichel, ayant eu le monument entre les mains, nous donne

(1) VI, 6.
(2) *De composit.*, XXXII.
(3) *De composit.* IV, 7.
(4) *Cinq cachets*, p. 12.
(5) *Id.*, *ib.* p. 11.
(6) Grotefend, *Die Stempel*, etc, n. 6, 41, 85, 99 et 108.
(7) *Id.*, *ibid.*, n. 88.
(8) *Id.*, *ibid.*, n. 13 et 21.
(9) *Id.*, *ibid.*, n. 54.

ROMANI suivi d'un L, que nous croyons suivi lui-même, après un court intervalle, d'un N. Le seul mot, sur les cachets, qui commence par cette lettre est *lene* qui précède d'ordinaire le mot *penicillum*, pinceau léger fait d'une petite éponge très fine (nous en parlerons plus bas) ; cette lecture est cependant une simple conjecture de notre part.

§ 5. — CACHET DE *SEX. PIENTIVS SVPERSTES* ET DE *L. IVLIVS AMANDVS*, (N. 39 de Grotefend).

(Voy. pl. VI, fig. 3).

Dimensions. — Hr de la tranche : 0,000 ; longueur : 0,038.

Matière. — Schiste ardoisier.

Provenance — Bavai.

Observations. — Cette pierre sigillaire est gravée sur les quatre faces de la tranche, mais la quatrième de notre figure a été presque complètement effacée par un frottement intentionnel. A la fin de la seconde ligne de la face 1, bien que Sichel n'ait pas paru hésiter à lire sur l'empreinte que M. Martial Crapez lui avait envoyée, après GEN, les lettres SC, elles ne sont certainement par sur la pierre que nous avons examinée à la loupe et estampée avec le plus grand soin. On y voit un monogramme formé de R retourné et lié avec un E ou un T, peut-être même avec ces deux dernières lettres ; la moitié de cette seconde partie du monogramme est coupée par l'arête brisée de la tranche. EN, à la 1re ligne de la même inscription, sont liés dans PIENTI ; à la 2e ligne, AD sont liés. — Sur la seconde ainsi que sur la troisième face de la tranche, les caractères

sont très grossièrement et très irrégulièrement gravés. A la 2e ligne de la face n. 2, S de DIAMISVS est figuré à l'endroit, il vient donc au rebours sur notre empreinte. On distingue une lettre après le mot VET de la même ligne, et cette lettre, bien qu'incomplète, n'est certainement pas un C, mais bien un L retourné; la lecture de Sichel, AD VET(*eres*) C(*icatrices*), n'est donc pas possible. Une rayure diagonale très profonde a coupé plusieurs lettres de cette seconde ligne. — Sur la 3e face de la tranche, l. 1, on ne voit que la fin de la barre horizontale de l'I, AN sont liés dans AMANDI; cette ligne se termine par les deux lettres PE, mais l'E est incomplet; la division des lignes n'est donc pas observée dans la lecture de Sichel :

L · I · A M A N D I
PENICJLEM EX O.

A la ligne 2, N est retourné; l'O final est brisé par l'entame de l'arête, — sur la 4e face, l'inscription a été presqu'entièrement effacée dans l'antiquité et Sichel n'a pu rien distinguer sur l'estampage de M. Martial Crapez. On retrouve cependant sur la pierre, à la fin de la ligne 1, l'indice des lettres SVPER et, à la fin de la l. 2 : IK. Il n'existe, aucun point séparatif.

Lecture.

I 1. S(exti) Pienti(i) Supers(titis)
2. euvod(es) ad ge(nas) retortas.

II 1. L(ucii) Iul(ii) Amand(i)
2. diamis(us) ad vet(erem) l(ippitudinem).

III 1. L(ucii) I(ulii) Amandi pe-
2. nicil(lum), e m(ulso), ex o(vo).

IV 1. [*S(exti) Pienti(i)*] Super(stitis)
2. . . . . [*ad vet(eres) c*]ik(atrices).

Traduction.

I « Collyre parfumé de Sext. Pientius Superstes contre » l'ectropion. »

I « Collyre diamisus de L. Julius Amandus pour les » ophthalmies invétérées. »

III « Pinceau d'éponge douce de L. Julius Amandus » [pour humecter l'œil] avec le vin miellé et le blanc d'œuf.

IV » [Collyre. . . . . de Sext. Pienti]us Superstes » contre les cicatrices invétérées de la cornée transparente.»

Bibliographie. — Publié par Sichel, *Annales d'Oculistique*, LVI, p. 119 et suiv., et *Nouv. rec.*, etc., p. 25-28, très inexactement; — par Grotefend, *Die Stempel*, etc., n. 39, p. 60-61, d'après Sichel; — par nous, *Rev. arch.*, nouv. sér., t. XXV, p. 263, Avril 1873.

Remarques. — Le nom du médecin oculiste, *S. Pientius Superstes*, que Sichel lit *Sextus Pientus Supersus*, ne se rencontre nulle part ailleurs. Le *gentilicium Pientius* est fort rare; nous n'en connaissons même pas d'autre exemple; aussi Grotefend propose-t-il de lire *Sp(urius) Lenti(us)* (*Die Stempel*, etc., n. 39, p. 60-61); mais comment supposer une erreur dans le nom même du médecin débitant? *Euvodes* serait une faute du graveur, selon Sichel, pour *evodes*, mais cette orthographe qui se retrouve dans cinq

cachets (1), sur dix mentionnant ce remède, s'explique naturellement par la simple transcription, en latin, du mot grec εὐώδης, de même que οἶνος fait *vinum;* ὄϊς, *ovis;* ναῦς, gén. ναός, *navis;* νέος, *novus.* Ce mot, signifiant simplement *parfumé*, ne peut nous éclairer sur la composition de ce collyre. Galien donne la description du collyre parfumé d'un certain *Zosimus* (2), et Scribonius Largus vante beaucoup, pour les cicatrices (de la cornée transparente), le collyre *athenippum* ou *diasmyrnes* ou encore εὐῶδες, parcequ'il devait au nard, qui entrait dans sa composition, son odeur agréable (3). On pourrait croire, d'après cela, que ce nom désignait une espèce déterminée de collyre parfumé, mais Galien donne la formule du *diasmyrnon*, collyre εὐώδης de *Syneros*, dont le parfum semble dû, non au nard, comme celui de Scribonius Largus, mais à la myrrhe et au safran (4). Il ne faut donc pas chercher dans ce mot un autre sens que celui qu'il exprime. Il ne s'agit pas d'ailleurs, dans l'inscription qui nous occupe, d'une affection grave et interne, mais, quelle que soit la lecture qu'on adopte, il s'agit évidemment d'une incommodité résultant de l'état extérieur des paupières. Il est probable, en conséquence, que ce collyre inoffensif était du même genre que l'eau de rose et de plantin si souvent employée de nos jours pour la sécheresse, les gerçures ou la contraction des paupières. Nous lisons en effet sur la pierre de M. Crapez : « *ad genas retortas* » ou « *retractas* » et non *scissas,* qui

(1) Voy. 1° Grotefend, *Die Stempel*, n. 15 (14 de Tôchon); 2° le cachet de Thérouanne (plus bas); 3° Grotefend, n. 70; 4° Sichel, *Cinq cachets*, etc., p. 9; 5° Mongez, *Mém. de l'Instit. nat.*, an IX, t. III, p. 380.

(2) *Composit.*, IV, 8.

(3) *De composit.*, XXVI.

(4) Galen., *loc. cit.;* cf. Sichel, *Cinq cacets*, p. 89,

est impossible. Or, *genae* signifie les joues, et, par extension, en médecine, la partie extérieure de la paupière inférieure que l'on peut considérer comme la prolongation de la joue, d'autant plus que la paupière inférieure est toujours la plus malade. Les mots *retractae* ou *retortae* ne se sont pas encore rencontrés sur les pierres sigillaires, mais le sens qu'ils présentent est clair et précis. *Retractae* indiquerait le rétrécissement ou l'état de sécheresse de cet organe ; *retortae* s'appliquerait à une affection plus grave, celle qui consiste en une rétorsion des paupières inférieures en dehors, affection que les oculistes modernes appellent, comme les Grecs, *ectropion ;* ce mot est traduit d'ailleurs parfaitement par *genae retortae* que nous proposons de lire sur le monument; les Latins n'avaient pas de mot technique pour traduire cette affection , puisque Celse (VII vii, 10) emploie le mot grec, qui n'eût pas été compris par les clients des médecins oculistes de la Gaule.

Sur les seconde et troisième faces de la tranche figure un autre médecin. *S. Pientius Superstes* reparait sur la quatrième. Quant à *L. Julius Amandus*, il ne figure pas non plus sur d'autres cachets, le *cognomen* seul *Amandus* se trouve sur le n. 97 de Grotefend.

Nous avons expliqué plus haut comment deux noms pouvaient figurer sur la même pierre.

Le collyre *diamisus* dont nous avons parlé plus haut comme du remède le plus fréquemment employé contre les cicatrices invétérées de la cornée transparente , est recommandé ici pour l'ophthalmie invétérée: *ad veterem lippitudinem.*

Le sens de *lippitudo*, dans le langage usuel, est la chassie, la suppuration naturelle de l'œil; mais son sens médical

est l'ophthalmie en général, toute espèce d'ophthalmie, et, comme c'était le terme le plus répandu dans la médecine oculistique, on pouvait, sans inconvénient l'abréger par un L seul. Probablement le graveur en creusant le jambage vertical aura éclaté la pierre vers le bas : c'est ce qui l'aura réduit à faire la barre horizontale de cette lettre en dedans, n'ayant plus de place pour la graver au rebours comme les autres caractères. Le remède *diamisus*, très énergique, comme nous l'avons vu, n'est employé que pour les affections d'une certaine gravité : « *ad aspritudines* », granulation des paupières (1) ; « *ad cicatrices* » et « *ad veteres cicatrices* » (2) ; « *ad diatheses tollendas* », pour enlever les tumeurs (3) ; enfin, dans le cas qui nous occupe, pour les ophthalmies invétérées. C'est donc par erreur que Sichel, et Grotefend, d'après lui, ont classé ce remède comme s'appliquant, dans le cas présent « *ad veteres cicatrices.* »

La troisième face de notre pierre a été lue par Sichel :

L·I· AMANDI

PENICILEM EX O(vo) (4).

Grotefend corrige le texte et lit :

L·I· AMANDI PE

NICIL(lum) LEN(e) EX O(vo) (5).

Sichel traduit ainsi cette inscription : « pinceau de charpie de L. J(ulius) Amandus qu'on appliquera imbibé de blanc d'œuf » et il ajoute que PENICILEM est une

(1) Voy. Grotefend, *op. cit.* n. 62, 98.

(2) *Id. ibid.*, n. 4, 7, 8, 19, 37, 42, 43, 53, 61, 79, 90.

(3) *Id., ibid.*, n. 54, 75, 81, 86.

(4) *Nouv. rec.*, etc., p. 25.

(5) *Op. cit.*, n. 39, p. 61.

faute du graveur pour PENCIL(I)VM. En effet *penicillum* ou *penicillus* (car l'un et l'autre se disent) est un nominatif singulier signifiant petit pinceau, et, outre que *penicilles* n'existe pas en latin, l'accusatif *penicillem* ne s'expliquerait pas. Mais supposer des fautes de gravure est toujours un moyen désespéré auquel on ne doit avoir recours que lorsqu'on a épuisé les conjectures qui s'accordent avec le texte. L'usage du *penicillum* dans l'oculistique des Anciens est fort répandu. Il est mentionné sur dix autres cachets (1). L'estampage devait s'appliquer sur le lutage de la boîte qui renfermait ce petit objet confié à l'usage du malade. Ce n'était pas à proprement parler un pinceau comme nous l'entendons et encore moins un « pinceau de charpie », comme le croit Sichel. Pline, dans un passage, que ne semble pas s'être rappelé le célèbre oculiste français, dit, en parlant des éponges fines : « mollissimum genus earum *penicilli* : oculorum tumores levant *ex mulso* impositi. Iidem » abstergendae lippitudini utilissimi ; eosque tenuissimos » et mollissimos esse oportet. Imponuntur et spongiae ipsae epiphoris ex posca (2) ». — « Les éponges les plus douces sont employées à faire des pinceaux ; appliquées avec du vin miellé, elles dissipent les tumeurs des yeux et sont très propres à absorber la chassie, mais il faut pour cela qu'elles soient extrêmement fines et douces ; dans les fluxions oculaires, on applique les éponges elles-mêmes [sur l'organe] avec de l'oxycrat ». D'après ce passage nous voyons que *penicillum* est une petite éponge employée pour deux usages : 1° pour imbiber l'œil d'un liquide adoucissant, ou fortifiant, comme le blanc d'œuf, ou le vin miellé; 2° pour

(1) Grotefend, *op. cit.*, n. 14, 20, 22, 49, 59, 64, 69, 76, 77, 78.
(2) *Hist. Nat.*, XXXI, XI (XLVII, 2 de l'édition Littré, *Collect. Nisard*).

absterger, par son application, les épanchements muqueux. Il nous parait donc conforme aux textes et à la pratique médicale des Anciens de lire et de traduire ainsi l'inscription : « L(ucii) I(ulii) Amandi penicil(lum) e m(ulso), » ex o(vo), » — « pinceau d'éponge fine de L. Julius Amandus pour l'application du vin miellé [ou] du blanc d'œuf ». *Ex* indique, dans le langage médical, « employé avec ». M. Eloi Johonneau avait compris le vrai sens de *penicillum* (1) ».

Pour la quatrième face, nous nous en référons à la lecture que nous en avons donnée plus hant ; le nom du remède étant complètement effacé, et les [*c*]ik(atrices) étant une affection connue de nous (voy. plus haut), cette lecture ne comporte aucune explication nouvelle.

§ 6. — CACHET D'*ISADELFVS*.

(Voy. pl. VII, fig. 1.)

Dimensions. — H[r] de la tranche · 0,007 ; longueur : 0,035.

Matière. — Stéatite verte.

Provenance. — Bavai. — Conservée au château de Gussignies, près Bavai, par M. de Moras, qui la tient de son beau-père, M. de Fourmestraulx.

Observations.—Face n. 1, l. 1, EL liés; même ligature dans les quatre inscriptions; face 2, l. 2, THE liés dans DIATHESIM; face 3, l. 1, la 1[re] lettre et une partie de

(1) *Lettre à M. Bottin*, dans les *Mélanges d'archéologie* de ce dernier ; 1831, p. 114.

a 2ᵉ enlevées par une cassure, ainsi que les 2 premières lettres de la l. 2 ; AM liés.

Lecture.

I 1 Isadelfi croco-
2 des ab asprit(udines).

II 1 Isadelfi nardi-
2 num ad diathesi(m).

III 1 [*I*]sadelfi diaopo-
2 [*ba*]lsamu(m) ad cali(ginem).

IV 1 Isadelfii diarh-
2 odon ad omn(em) l(ippitudinem).

Traduction.

I « Collyre safrané d'Isadelfus contre les granulations » palpébrales. »

II « Collyre à base de nard d'Isadelfus contre la tumeur » [des yeux] appelée trachômes. »

III « Collyre opobalsamique d'Isadelfus contre la vue » trouble. »

IV « Collyre à la rose d'Isadelfus contre toute espèce » d'ophthalmie. »

Bibliographie. — Publié par M. Arthur Dinaux dans l'*Echo de la frontière* du 23 février 1837 ; — par Schuermans dans la *Revue archéologique* de Paris, nouv. série, T. XVI, (juillet 1867), p. 75-76, inexactement ; — par Grotefend, *Bullettino dell' Instituto di corrispondenza archeologica* de Rome, 1770, p. 188, inexactement.

Remarques. — *Isadelfus*, nom du médecin qui figure sur cette pierre sigillaire, ne se rencontre nulle part ailleurs.

Le collyre *crocodes*, à base de safran, nous est déjà connu ainsi que l'affection *aspritudines*, granulations des paupières (voy. plus haut).

La face n. 2 mentionne le collyre *nardinum*, c'est-à-dire à base de nard. On sait que le nard est un arbrisseau, *valeriana spica*, dont la feuille a une odeur suave; celui de Syrie était le plus estimé; puis venait celui de Gaule, *valeriana celtica* (1). Le *nardinum*, onguent, pommade ou collyre, était, au dire de Dioscoride (2), préparé avec le suc de plusieurs plantes et principalement avec le νάρδος ἰνδική (le *patrinia iatamansi* ou *valeriana iatamansi*, selon Sprengel). Galien parle aussi des différentes espèces de nard et indique ses divers emplois médicinaux, sans parler des affections des yeux (3). Paul d'Egine donne la formule d'un collyre *nardinum* qui contenait de la cadmie, du cuivre brûlé et de l'antimoine (4). Aëtius indique le nom et l'emploi de plusieurs collyres à base de nard, κολλύρια νάρδινα, composés à peu près des mêmes éléments (5). Dans la trouvaille de Reims, dont nous avons parlé plus haut, sur quatre des petits pains, on lit les empreintes suivantes : IARDIN — NAR — NARDI — IARDINVM (6). Il n'est donc pas étonnant que l'analyse

(1) Plin., *Hist nat*., XII, XII (XXVI de l'édit. Littré, *Collect. Nisard*).

(2) *Mater. med.*, I, 75.

(3) *Simpl. med.*, VIII, 13; *Meth med.*, VIII, 5: *De tuend valetud.*, VI, 10 et 12

(4) VI, c. 16, édit. de Basle, p. 281.

(5) *Tetrab.*, II, 3, c. 113.

(6) Sichel, *Nouv. rec.*, p. 82.

chimique des fragments détachés de ces pains ait permis de constater la présence de substances métalliques et notamment d'oxyde de cuivre, de peroxyde de fer et d'oxyde de plomb (1).

Quant au mot *diathesis* διάθεσις, il aurait eu, selon Sichel (2), une acceptation très étendue et aurait eu pour équivalent le mot *affectus*. Chez les oculistes, il aurait désigné, par conséquent, toutes les affections de l'œil. Il appuie cette opinion de nombreux passages de Galien ; il remarque toutefois que Marcellus Empiricus semble désigner, dans l'emploi unique qu'il fait de ce terme, une affection spéciale « ad scabritudinem et *diatheses tollendas* ». C'est dans le même sens que ce mot figure sur le cachet n° 29 de Tòchon (p. 71) : AD DIATHE(ses) TOL(lendas). Nous nous permettrons de faire observer que, si Galien emploie le terme *diathesis* dans un sens médical très général, ce mot doit avoir ici une acception beaucoup plus restreinte puisque le collyre employé n'est pas inoffensif et que son usage ne pouvait évidemment convenir, comme l'eau de rose par exemple, à toutes les affections de l'œil. On peut amener étymologiquement le sens du mot *diathesis* à l'idée d'enflûre ou de fluxion, de tumeur de l'œil. Peut-être est-ce le cas ici (3).

(1) *Journal de pharm. et de chimie*, 3ᵉ série, t. XLIII, févr. 1863, p. 99.

(2) *Nouv. recueil*, p. 57

(3) Note du Dʳ Ch. Martin, sur le sens du mot *diathesis*.

« Voici le mot *diathesis* qui revient encore une fois, et je vous demanderai la permission d'en discuter le sens. Est-ce bien purement et simplement tumeur qu'il signifie? Voici les raisons qui me tiennent encore en doute. D'abord, le sens *affectus* de Sichel me paraît devoir être rejeté, il a pris diathèse dans le sens moderne, maladie générale ; mais la composition active du *nardinum, ad diathesim* et du *diamysus, ad diathesim* ne permet pas d'accepter ce sens. Maintenant, voyons le sens *tumeur*. Les tumeurs de la cornée transparente, de la conjonctive oculaire ou de la

Dans l'inscription de la troisième face, figure l'onguent *diaopo[ba]lsamu(m)*, c'est-à-dire au baume de Judée, fort estimé à cause de son prix élevé et que Pline nous fait connaître en détail. On sait que le *balsamum* est un arbre dont l'écorce produit une gomme, *opobalsamum*, d'une odeur et d'un goût délicieux (1). Employé comme base principale du topique appelé collyre *opobalsamum*, il ne semble pas avoir dû posséder une grande vertu curative ; c'est ici sans doute, à proprement parler, un parfum, comme les collyres *euvodes*, et *diarhodon* ; et, en effet, on le rencontre, joint à d'autres topiques plus sérieux, pour les parfumer sans doute ; tel est

» sclérotique sous-jacente, enfin de la caroncule lacrymale (qui constituent » les parties externes de l'œil), sont chose rare, et pourtant l'on rencontre bien souvent ces collyres *ad diathesim*. Je crois donc qu'il faut » chercher une affection plus fréquente que les tumeurs ordinaires.

» On peut bien admettre que des caustiques actifs comme ceux-là pouvaient servir à cautériser les tumeurs externes des paupières, peut être du » nez, etc.; mais il y avait évidemment une affection spéciale, fréquente, » rebelle, très connue des oculistes, qui nécessitait l'emploi si fréquent des » collyres très actifs *ad diathesim;* cette affection, je crois que c'étaient les » *trachômes*. *Diathesis* signifierait les trachômes, c'est-à-dire les vieilles » *aspritudines*, les très anciennes granulations, suites d'inflammations » répétées des paupières, et formant tumeur. Si ce sens était le vrai, il » s'accorderait également avec le sens actuel de diathèse, parceque les » trachômes sont presque toujours la suite de l'ophthalmie scrofuleuse, » qui est toujours de très longue durée, *diathésique :* la diathèse scrofuleuse est la mère des trachômes. En sorte que *aspritudines* seraient le » premier degré, les granulations relativement récentes ; *diathesis* serait » la maladie invétérée, les grosses granulations, formant tumeur, renversant les paupières, produisant l'*epiphora*, en un mot les *trachômes*. » Aussi bien, voyons-nous, que les Anciens traitent toujours *diathesis* » par des caustiques très énergiques. Ainsi nous trouvons plus loin un » collyre *dialepidos ad diathesim*, qui est encore composé de sels métalliques de cuivre, etc., comme le *nardinum*. Et Pline dit que ces substances sont employées contre *l'epiphora* : or l'*epiphora*, avec écoulement » des larmes, est encore un des symptômes, un des accompagnements forcés » des trachômes. Enfin cela concorde avec le passage de Dioscoride cité » plus bas. On pourrait donc peut être traduire *diathesis* par *tumeurs trachômateuses* des paupières. »

(1) *Hist. Nat.*, XII xxv (LIV de l'éd. Littré).

le *stactum opobalsamatum*, qui figure sur plusieurs cachets (1).

Ad cali(ginem) exprime les troubles ou faiblesses de la vue, ce que les oculistes appellent aujourd'hui *amblyopie* (2).

La quatrième face mentionne le collyre *diarhodon*, διάρροδον qu'on trouve écrit *diarodon* dans la pierre suivante. Il avait pour base la rose. Galien donne plusieurs recettes de ces collyres (3) qui étaient plutôt des adoucissants parfumés que des topiques efficaces, et dont on pouvait dire comme nous nous le disons aujourd'hui de tant de médicaments de la pharmacie de luxe, que, s'ils ne font pas de bien, ils ne sauraient faire de mal. Aussi le collyre *diarhodon* est-il employé ici « *ad omnem lippitudinem.* »

Isadelfus était donc, d'après ce qui précède, plutôt un empirique qu'un médecin sérieux, vendant de ces remèdes anodins (sauf peut-être le *nardinum*), qui appartiennent à ce que Sichel appelle dédaigneusement la médecine domestique.

§ 7. — CACHET DE *L. ANTONIVS EPICTETVS.*

N. 4. de Grotefend.

(Voy. pl. VII, fig. 2).

Dimensions. — Hr de la tranche: 0,007; longueur: 0,038.

Matière. — Stéatite.

(1) Voy. Sichel, *Nouv. recueil*, p. 23.

(2) Sichel, *Nouv. recueil*, p. 10 et 40.

(3) XII, p. 765; voy. *De comp. med.*, IV, 8; cf. Alexandre de Tralles, II, 1, 7; Paul d'Egine, VII, 16; Oribase, *Synops*, III, p. 52.

Provenance. — Bavai. En la possession de M. de Moras, gendre de M. de Fourmestrault dont il le tient, au château de Gussignies près Bavai.

Observations. — Face 3, l. 1, TE liés ; — face 4, l. 2, le D de AD et celui de DIAT(hesim) sont liés. AT id. La plupart des A n'ont pas de barre horizontale.

Lecture.

I 1. L(ucii) Antoni(i) Epicteti
2. diar(h)odon ad imp(etum).

II 1. L(ucii) Anto(nii) Epicteti
2. stactum ad cla(ritatem).

III 1. L(ucii) Antoni(i) Epicteti
2. diamisios ad l(ippitudinem).

IV 1. L(ucii) Antoni(i) Epicteti
2. dialepidos ad diat(hesim).

Traduction.

I « Collyre diarhodon (a base de rose) de L. Antonius » Epictetus, pour combattre la première attaque aiguë de » l'ophthalmie. »

II « Collyre stactum de L. Antonius Epictetus, pour » rendre la vue claire. »

III « Collyre diamisyos de L. Antonius Epictetus contre » l'ophthalmie. »

IV « Collyre dialepidos de L. Antonius Epictetus contre » les tumeurs trachômateuses de l'œil. »

Bibliographie. — Publié par M. Arthur Dinaux dans

l'*Echo de la frontière* du 10 nov. 1836;—par Schuermans dans la *Revue archéologique* de Paris, n^{elle} série, t. XVI (juillet), p. 76, (1867); — par le journal l'*Institut*, 2e section, 1837, p. 111 ; —par Jac. Becker dans le *Neue Jahrbucher für Philol.*, t. LXXVII, p. 588 ; — par Begin (*Mém. de l'acad. de Metz*, t. XXI, p. 131) ; — dans le *Heidelberg-Jahrb.*, 1858, n. 54, p. 850 ;—par M. Grotefend. (*Die Stempel,* etc., n. 4), inexactement.

Remarques. — Le nom du médecin *L. Antonius Epictetus* ne se rencontre sur aucune autre pierre sigillaire.

Le collyre *diarhodon* nous est déjà connu par la pierre précédente. Les mots *ad impetum* ont été expliqués plus haut.

Le collyre *stactum*, employé ici pour rendre la vue plus claire, « *ad claritatem* », est connu par d'autres cachets, notamment par celui que Sichel a publié sous le n. 69, où il est employé aussi « *ad claritatem* » (1) ; nous le trouvons même recommandé sur la plupart des pierres sigillaires pour le même objet, dans les n°s 5, 11, 12, 18, 21, 52, 54, 91, 95, 101 et 108 de M. Grotefend, c'est-à-dire sur douze pierres, en y comprenant celle qui nous occupe. On l'emploie aussi « *ad genas scissas* » (2), « ad *scabritiem* » (3), « *ad caliginem* (4) », et enfin comme « *delacrimatorium* (5) ». Quant au collyre *stactum*, il est mentionné, outre les cachets précités, dans Scribonius Largus (6) et

(1) *Nouv. rec.*, p. 22.
(2) Grotef., *op. cit.*, n. 11.
(3) *Id. ibid.* n. 21.
(4) *Id. ibid.*, n. 22, 48, 97.
(5) *Id. ibid.*, n. 58.
(6) *De composit. medicam.*, XXXIV.

daus Marcellus Empiricus (1). Il tirait son nom, soit de l'injection, goutte à goutte, dans l'œil, ἔνστακτον de (στάζω, ἐνστάζω instiller), ce que semble confirmer le *stactum Paccianum* de Galien (2), — soit de la στάκτη, huile de myrrhe employée dans sa préparation, τὸ διὰ τῆς στακτῆς σμύρνης (3).

Le collyre *diamisyos*, employé ici « *ad lippitudinem* », nous est déjà connu.

Le collyre *dialepidos* avait pour base la squame, λεπίς, c'est-à-dire les paillettes formées, en partie, d'oxyde de cuivre, *squama ferri* vel *aeris* ». Pline nous apprend que la squame de fer, qu'on tirait de l'acier ou des vieilles armes et qui avait les mêmes propriétés que la rouille, quoique plus active, était employée contre les tumeurs des yeux : « squama ferri, in usu est ex acie, aut mucroni- » bus, maxime simili, sed acriore vi, quam rubigo : qua- » mobrem èt contra *epiphoras oculorum* assumitur (4) ». Remarquons, en passant que le mot *epiphora*, fluxion, tumeur, doit être synonme de *diathesis*, car c'est précisément « *ad diathesim* » qu'est employé le *dialepidos*. Marcellus Empiricus nous donne la recette de ce collyre (5). Dioscoride nous dit « qu'on le mêle aux préparations » opthalmiques, qu'il dessèche les épanchements muqueux » et guérit la paupière (6) ». En effet les pierres sigillaires nous le montrent comme employé le plus souvent contre

(1) Ch. 8.
(2) *De composit medic.*, XII, 8, p. 782.
(3) Galen., *ibid.*, p. 725,
(4) *Hist nat.*, XXXIV, xv (xlvi de l'édit. Littré, collect. Nisard).
(5) Ch. 8.
(6) *Mater. med.*, V, 89.

cette affection (1). Elles ne nous fournissent pas d'autre exemple de son emploi « *ad diathesim* » ; mais le passage de Pline,cité plus haut,y supplée et il démontre clairement que le *dialepidos* était un oxyde de fer et qu'il se rapprochait sensiblement, par conséquent, des collyres à bases métalliques employés par nos oculistes modernes.

§ 8 CACHET DU QUESNOI,

N. 19 de Grotefend.

Nous ajouterons ici, comme se rattachant aux antiquités de la cité de *Bagacum*, l'inscription du cachet trouvé, en 1855 aux environs du Quesnoi, sur le domaine de M. du Sartel, propriétaire de l'antique château de Pottelles, et publié dans l'*Athenaeum français* du 16 février, n. 7, 1856, p. 138 avec un petit article signé *Eug. R.* Deux faces seulement sont gravées :

EVELPISTI DIAS
MYRN POST LIP

EVELPISTI DIAPSO
RIC·OPOB·AD·CLAR

Les explications précédentes nous dispensent de donner le sens, d'ailleurs parfaitement clair, de ces deux inscriptions.

Bibliographie. La provenance de ce cachet est contestée. Selon Becker (*Jahrb für Philol.*, 1858, LXXVII, p. 588), Grotefend (*Philologus*, XIII. p. 138, n. 19), Klein (*Bonn.-Jahrb.*, XXVI, p. 175) et Brambach (*C. I. R.*, n. 1920), il aurait été trouvé à Seppois-le-Haut, H[t] Rhin; (cf. *Rev. Arch.* XIV, p. 189). Il se trouverait aujourd'hui au village d'Altenkirchen.

(1) Voy. Grotefend., *op. cit.*, n. 3, 42, 49, 54, 65, 66, 68, 76, 83.

APPENDICE AU CHAPITRE II.

§ 9 PIERRE DE THÉROUANNE,
N. 25 de Grotefend.

(Voy. pl. VII, fig. 3).

Nous donnerons ici, sous forme d'appendice, la description d'une pierre sigillaire qui provient de Thérouanne et dont l'empreinte nous a été obligeamment adressée par le propriétaire, grâce à l'intervention de M. Terninck, de Bois-Bernard (Pas-de-Calais). Cette pierre n'a certainement pas été publiée exactement et elle présente, selon nous, une particuliarité unique. Nous n'avons pas eu le monument original entre les mains et nous ne pouvons en donner les dimensions et la matière que d'après M. Legrand qui l'a publié le premier.

Dimensions.—Quadrilatère, ou plutôt parallelippipède, long de 0,045 sur 0,040 de large ; épaisseur : 0,007.

Matière.—Stéatite verdâtre.

Provenance.—Thérouanne.

Observations.—Les deux autres faces de la pierre offrent des traces de lettres effacées par un frottenent intentionnel. L'une des deux faces dont les inscriptions sont lisibles a été cassée diagonalement dans le sens de la longueur et l'on ne peut distinguer que le bas de onze lettres.

Lecture.

I « Cor(nelii) dialepidos *(monogramme)*.

II » [*Cor*(*nelii*) *cro*]codes ad cica(trices).

Traduction.

I « Collyre dialepidos de Cornelius (muni de la formule » cabalistique) »

II « Collyre safrané [de Cornelius] contre les cica- » trices [de la cornée transparente] ».

Bibliographie. — Publiée par M. Albert Legrand, dans le *Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie*, 1re livr., 1852, p. 11 ; — par Sichel, dans les *Annales d'oculistique* de Bruxelles, t. LVI, p. 114 ; et dans son tirage à part, *Nouv. rec.*, etc., p. 20 ; — par Grotefend, *Die Stempel*, etc., n. 25 ; chez tous, inexactement.

Remarques. — Sichel, et, après lui, Grotefend ont lu ainsi les deux inscriptions de cette pierre :

I COR DIALEPIDOS AD V

II .... ODES AD CICA.

Cette lecture est impossible. On ne peut trouver les lettres ADV dans le monogramme qui termine la première inscription ; il n'y a certainement pas d'A dans ce monogramme. Les seules lettres qu'il soit permis d'y voir sont VPIEX que l'on peut disposer dans un ordre quelconque, mais dont nous renonçons, pour notre part, après bien des essais, à découvrir le sens. Peut-être n'en présentent-elles aucun et voici l'explication qui nous a été suggérée par la lecture du chapitre 8 de Marcellus Empiricus. Le célèbre empirique de Bordeaux, qui vivait à la fin du IVe siècle, parle des remèdes de charlatans et des formules cabalistiques qu'on employait pour conjurer le mal (1).

Il est possible qu'on ne se bornât pas à prononcer des formules vides de sens ; il est probable qu'on les reproduisait

(1) *Lib. de Medicam.*, 8.

par des initiales ou par tout autre signe convenu. On remarque d'ailleurs que la forme des lettres gravées sur cette pierre se rapporte aux plus bas temps, c'est-à-dire à l'époque de décadence à laquelle vivait Marcellus Empiricus et où florissait l'art des empiriques et des charlatans.

§ 10 CACHET DE *M. L.... MARITVMVS*.

Dimensions. Hʳ de la tranche : 0,018 ; longʳ., 0,055 ; épʳ., 0,036.

Matière. Stéatite verdâtre.

Provenance. Forêt de Laigues, près du château du Plessis-Brion, canton de Ribécourt (Oise).

Observations. Deux faces de la tranche sont gravées ; l'une porte une inscription de trois lignes, l'autre en porte une de deux. Cette dernière inscription est inachevée et la 3ᵉ ligne est tracée comme pour recevoir des caractères.



Lecture.

I 1 M(arci) L(.....) Maritu-
2 mi paccianu-
3 m ad aspritu(dines).
II 1 M(arci) L(.....) Maritumi
2 dialepidos ad
3 . . . .

Bibliographie. — Publiée par nous, tout récemment dans la *Revue Archéol.* nouv. sér. XIV[e] année, t. XXV, p. 256-258, avril 1873 ; — et tirage à part.

Remarques. Le *gentilicium* commençant par un L ne peut être suppléé. Il ne peut s'agir ici de deux frères dont l'un aurait pour prénoms *Marcus* et l'autre *Lucius*, car il faudrait *Maritumorum*. Il est probable que le collyre *dialepidos* (dont il est parlé plus haut), pouvant convenir à plusieurs affections, le médecin débitant se réservait d'inscrire, à l'aide d'un autre cachet, le nom de l'affection pour laquelle il le débitait suivant les besoins de ses clients et surtout de son commerce. Le collyre *paccianum* se rencontre sur quatre autres cachets : 1° sur celui de *C. Julius Dionysodorus* (n° 43 de M. Grotefend), où il est employé *ad diathoses* ; 2° sur celui de *S. Julius Sedatus* (50 de M. Grotefend), sans emploi spécifié ; 3° sur un des cachets de *Q. Junius Taurus* (57 de M. Grotefend), *ad veteres cicatrices et recentia ulcera maligna* (?); 4° enfin sur celui de *Munatius Tacitus* et de *Pompeianus* (n° 74 de M. Grotefend), sans emploi spécifié. — Le cachet du Plessis-Brion nous donne un emploi nouveau du collyre *paccianum : ad aspritudines*.

Quant au nom de ce collyre, il vient d'un médecin célèbre, Paccius Antiochus qui vivait au temps d'Auguste et qui

acquit une si grande réputation pour les remèdes qu'il préparait lui-même et dont il avait le secret, que son nom devint, pour ainsi parler, synonyme de toute préparation efficace. Paccius Antiochus ne semble pas en effet s'être occupé spécialement des affections des yeux, car Galien (1), Scribonius Largus (2) et Marcellus Empiricus (3), qui nous parlent de lui, et ce dernier dans les mêmes termes que le second, mentionnent son remède pour les affections de l'estomac ou d'autres maladies internes (4), et ce remède spécial continua d'être employé « ad lumborum dolorem, etc », jusqu'au temps de Marcellus Empiricus qui vivait à la fin du IV[e] siècle (5). Il est appelé alors remède du médecin Paccius Antiochus; mais Galien parle en outre du collyre *Paccianum* en ces termes :

« On emploie le collyre *Asclepiadeum* de Paccius pour les douleurs aiguës, le flux catarrhal, l'épicaume, les pustules, l'enflûre des paupières, les tumeurs trachômateuses (ou granulations invétérées, κεχρονισμένας διαθέσεις); les malades qui ont abusé des frictions reçoivent du soulagement de ce collyre (6) ». La recette donnée par Gallien est à peu près la même que celle d'Aetius rapportée ci-dessous

Aetius distingue le *collyrium asclepiadeum Pacii* et le *collyrium instillatitium Paccianum appellatum*, et il donne la composition et l'emploi de l'un et de l'autre : le premier est employé « ad doloris vexationes, fluxum tenuem

(1) *Compend. med. sec. loc.*, IX, 4.
(2) *Compositiones medicae*, 97.
(3) *Lib. de medicam.*, 20.
(4) Scribon. Larg., *Compos med.*, 156.
(5) *Lib. de medicam.*, 25.
(6) *De composit. medicam.* IV, 8.

et multum, inustiones, pustulas, pellicularum, eminentias, *aspritudines* (l'affection mentionnée dans notre cachet), diuturnas affectiones » et il ajoute : « et eos qui a multis illitionibus facti sunt confestim opitulatur (1) ». En voici la formule :

« cadmiae lotae :	drachm. (2)	XII	— espèce d'oxyde de zinc.
aeris usti :	dr.	XII	— cuivre brûlé.
croci :	dr.	XII	— safran.
squamae aeris lotae :	dr.	XII	— limaille lavée de cuivre.
myrrhae :	dr.	IIII	— myrrhe.
lapidis haematici :	dr.	IIII	— pierre hématique αἱματικόν (*sanguineum*).
spicae nardi :	dr.	IIII	— épi de nard.
piperis :	grana.	XXIIII	— poivre.
rosarum siccarum :	dr.	IIII	— roses sèches.
opii :	dr.	IIII	— opium.
gummi :	dr.	XII	— gomme.

terito cum vino veteri odorato astringente. Usus est cum ovo. Temperatura vera aquosa. »

On voit que ce collyre est essentiellement métallique et que son emploi est loin d'être insignifiant.

Aetius donne également la formule du *collyrium instillatitium Paccianum*. La base en est également métallique ; sa composition est la suivante : *cadmiae, mysios, stibii* (antimoine), *atramenti sutorii* (poix de cordonnier), *piperis albi, aeruginis* (oxyde de cuivre), *opii, opobalsamum* (beaume parfumé), *gummi* ; excipe aqua pluviali. Facit ad acuendum visum et callos exterit » (3). Enfin la formule d'un collyrium *Paccianum* se rencontre encore dans Nicolaus

(1) Aetii *Tetrabibli*, II, Sermo II, ch. 109 trad. lat. de Jean Cornarius, édit. des Aldes, Venise, 1547.

(1) La drachme = $\frac{1}{8}$ de l'*uncia* (once) Romaine (l'*uncia* = $\frac{1}{12}$ de la livre)

(2) *Id. ib. ib.* C. 111.

Myrepsus : « *Collyrium pacianum* Domini Seleucensis, a nonnullis *Diasmenum* vocatum. Ad ulcera vetera et sordida, ungues (πτερύγια), pustulas, cavitates, procidentias, suggillata, oculos cruentos, dolores et puncturas » (1). La recette est à peu près la même que dans Galien et Aetius ; les proportions seulement en diffèrent quelque peu.

Pour ce qui regarde *Paccius Antiochus* et les collyres qui portent son nom, les hommes spéciaux liront avec intérêt l'Index de Kühn (2).

§ 11 CACHET DE *TI. CLAVDIVS MESSOR*

N. 22 de Grotefend.

Afin d'être complet sur les monuments provenant de Bavai et des environs, nous donnerons, en finissant, le cachet provenant de Famars, près Valenciennes (*Fanum Martis Nerviorum*), déjà publié par Sébastien Bottin (3), Duchalais (4), Sichel (5) et Grotefend (6).

Il présente la figure d'un parallélipipède de 0,068 sur 0,062 de côté, et sur 0,010 de hauteur.

Bottin et Duchalais l'avaient mal lu et ne l'avaient pas compris. La lecture de Sichel reproduite par Grotefend, est la bonne :

(1) *De composit. medicam.*, sect. xxiv, ch. 47.

(2) *Index medicor. ocularior.* c. IX, p. 3, c. VIII, p. 72 c. XII, p. 715.

(3) *Mém. de la Soc. des Antiq. de Fr.* (1820), II, p. 459.

(4) *Observations*, etc. p. 63-65. (Extr. du t. XVIII des *Mém. de la Soc. des Antiq. de Fr*, p. 219-221).

(5) *Union médic.* 1851, sept. 2; — *Annales d'oculist..*, XXVI, p. 178 et LVI, p. 117 ;—*Nouv. rec.*, p. 23-24.

(6) *Philog.* XIII, p. 136, n. 15,—et *Die Stempel*, p. 39, n. 22.

I 1 [*t*] IB · CLAVD · MESSORIS · PENI
2 CILLVM

II 1 TIB · CLAVDI · MESSORIS
2 ...CTON · OPOB · AD · CALIG

Lecture.

I « [*T*]ib(erii) Claudi(i) Messoris peni-
cillum ».

II Tib(erii) Claudi(i) Messoris
[*sta*]cton opob(alsamatum) ad calig(inem) »

Traduction.

I « Pinceau (ou éponge légère) de Ti. Claudius Messor.

II « Collyre stactum opobalsamique (au baume de Judée) de Ti. Claudius Messor contre l'obscurité de la vue (amblyopie).

Nous avons vu plus haut ce qu'étaient les *penicilla*, l'affection appelée *caligo*, et le collyre *opobalsamum;* mais ici, le baume de Judée est uni au *stactum*, qui figure sur ce cachet avec sa terminaison grecque. Sur le *stactum* , voy. Galien et Sichel (*loc. cit*).

III.

MARQUES DE POTIERS

Nous nous occuperons dans cette troisième partie d'une autre espèce de monuments, qui complèteront la série épigraphique de Bavai. Le Musée de Douai est abondamment pourvu de vases et de débris de poteries avec inscriptions, dont la provenance est parfaitement connue : ils faisaient partie de l'acquisition du cabinet Carlier, sous l'administration de M. de Guerne maire de Douai.

Nous n'avons pas à insister ici sur l'intérêt archéologique et philologique qui recommande cette longue suite de noms propres dont un grand nombre appartient à la langue Gauloise et constitue par conséquent un précieux élément pour les études celtiques, car les noms propres ont presque toujours été d'abord des noms communs. Nous avons remarqué que c'était surtout sur les fragments de poterie noire que se rencontraient les noms Gaulois, à Bavai, comme ailleurs ; nous en avons trouvé par exemple, sur les bords du Danube, en Pannonie. Aucune localité en Europe n'a donné un aussi grand nombre de noms de potiers que Bavai. Nous avons d'abord dessiné toutes les empreintes que nous fournissait le Musée de Douai et nous donnons, sur les planches VIII-XXIII les fac-simile de ces empreintes en laissant à droite la place suffisante pour que chacun puisse faire ses rapprochements et y consigner ses notes. Les fragments conservés dans ce Musée nous ont fourni 242 noms différents et 13 fragments non classés, soit, en tout, 255.

Feu le président Aug. Cahier avait dressé et publié, en 1852, une liste de noms tirés également des poteries du Musée (1); cette liste a été reproduite dans divers recueils, tels que ceux de Roath Smith et de Schuermans. Elle comprend 152 noms. Il y a en effet dans les magasins du Musée un nombre considérable de fragments qui nous ont été communiqués par le conservàteur actuel et que M. Cahier n'avait pas connus. Mais, par contre, sur les 152 noms qu'il a publiés, 34 ne figurent pas sur notre liste et ont été tirés de fragments qui ont disparu depuis 1852 ou qui font partie de quelque réserve inconnue. Il est vrai qu'un certain nombre des noms qui sont en plus sur la liste Cahier résultent d'une lecture tellement différente de la nôtre qu'ils sont méconnaissables sur la sienne. C'est ainsi que Cahier lit : DEMODESTI pour OF. MODESTI. Quoiqu'il en soit, nous ajoutons ces 34 noms à notre liste générale de l'atelier de Bavai, soit 289.

Si nous consultons maintenant la liste des noms figurant sur le manuscrit Carlier (n. 1086 de la Biblioth. de Douai), nous y voyons 55 autres noms, dont 5 seulement se retrouvent sur la liste Cahier et sur la nôtre. Il y en a donc 45 à prendre sur cette liste et à ajouter aux précédents : soit 334.

Il résulte de l'étude comparée de ces trois listes, regardant toutes les trois les fragments entrés au musée, que cette collection publique a possédé 334 noms de potiers dont il ne reste, à notre connaissance, que 255. Nous donnerons, bien entendu les 334 noms dans la liste d'ensemble. Mais ce n'est pas tout ce que nous fournit l'atelier de

(1) *Mém. de la Soc. d'Agr. Sc. et Arts de Douai*, t. II, 2e série, 1852-1853, p. 220 et suiv.

Bavai. Nous savons que la liste publiée en 1809 par Bast dans son *Deuxième supplément*, p. 53, comprend aussi des noms de Bavai, et nous avons la preuve de l'authenticité d'origine de ces noms, car l'Album de Niveleau, copié par Clément Meurs, et présentement en la possession de M. Anatole Crapez, donne identiquement la même liste que Bast, et sous ce titre : « *liste de noms de potiers relevés sur les débris de vases existant dans le cabinet de M. Carlier, ancien curé de Bavai.* » Or cette liste comprend 125 noms dont 54 seulement figurent sur l'ensemble des trois listes précédentes. Il y a donc 71 noms à prendre sur la liste Bast-Niveleau, pour les ajouter à la nôtre ; ce qui en portera le nombre à 405.

Mais le même Album Niveleau-Meurs nous donne des fragments de poterie dessinés avec soin et provenant des découvertes faites à Bavai depuis la mort du curé Carlier (1818) jusqu'en 1829. Ces dessins portent 75 noms de potiers dont 34 se rencontrent déjà sur les listes précédentes et dont 41 n'y figurent pas. Il y a donc sur cette 5e liste 41 noms à prendre pour les ajouter à la nôtre, ce qui la porte à 433.

Nous avons encore retrouvé dans le cabinet de M. Terninck à Bois-Bernard (Pas-de-Calais) quelques fragments de poterie dont le savant collectionneur nous a garanti la provenance de Bavai comme certaine. Sur cette liste de 7 noms, 5 ne figurent pas sur les listes antérieures et seront encore ajoutés à la nôtre, ce qui portera notre nombre à 451 noms.

Ajoutons quatre noms figurant dans le catalogue de la Société des antiquaires d'Edimbourg et dont nous devons la connaissance à M. Mowat, et ce nombre sera porté à 455 noms.

Mais en tenant compte des différentes lectures qui nous donnent des noms probablement différents, nous arrivons à un total de 517 noms de potiers, tous provenant de l'atelier de Bavai.

Nous n'avons pu visiter la collection dite de Fourmestrault, aujourd'hui en la possession de M. de Moras, au château de Gussignies. Mais M. Schuermans a consigné avec une mention spéciale dans son livre, les noms qui proviennent de cette collection et ne sont pas sur les listes précédentes; nous les avons reproduits d'après lui, ce qui a augmenté notre liste d'une vingtaine de noms encore. C'est donc 517 noms environ auxquels nous pouvons attribuer avec certitude la provenance de Bavai. En dehors des sept sources d'informations que nous venons d'indiquer nous n'avons nulle confiance dans les attributions.

Si l'on songe maintenant à tous les fragments de poterie qui se sont perdus, par suite, et du peu d'intérêt qu'on y attachait jusqu'à ces derniers temps, et de l'indifférence à peu près générale qui existe encore aujourd'hui dans le pays pour ces débris sans valeur commerciale; si l'on pense à tout ce que la terre en recèle encore sous les décombres de cette ville détruite par le pillage et l'incendie au commencement du Ve siècle; enfin si l'on considère le nombre des collections privées que nous n'avons pas visitées, et dont les fragments de poterie n'ont pas de provenance certaine, mais qui peuvent en renfermer un certain nombre ayant cette même origine ; on pourra se faire une idée de l'importance de premier ordre qui recommandait la fabrique de Bavai. Nous sommes assuré, par ce nombre même, que, si cette industrie était immense, elle n'était pas exercée, comme celle de la fabrication des tuiles ou des briques en

Italie, par de riches établissements, ou sur de vastes domaines comme ceux de ces grands propriétaires des environs de Rome qui donnaient leurs noms aux ateliers figulins et imprimaient leur marque de fabrique sur tous les produits qu'ils livraient au commerce ; c'était évidemment de petits industriels travaillant chacun pour leur compte et ayant des ateliers indépendants de toute grande entreprise.

M. Schuermans, dans son livre sur les *Sigles figulins* (1), dit, avec raison, que les poteries de luxe pouvaient bien être l'objet d'un commerce fort étendu et que, par conséquent, les localités où elles ont été trouvées ne sauraient rien prouver quant à leur provenance originelle, c'est-à-dire quant à leur lieu de fabrication, mais qu'il n'en était pas de même de la poterie commune (c'est le cas de nos fragments) dont le débit n'avait lieu évidemment que dans un rayon très limité (2). Nous ne croyons donc pas nous écarter de la vérité en considérant comme fabriqués par l'atelier de Bavai toutes les poteries dont nous publions les empreintes, surtout si nous nous rappelons l'importance dont jouissait le chef-lieu de la cité des Nerviens, grand centre commercial du nord de la Gaule, et l'une des villes les plus prospères de la Belgique, à en juger par les monuments que nous avons étudiés dans la première partie de ce travail, par les textes qui en parlent et par les ruines imposantes des édifices qu'on y rencontre encore de nos jours.

Pour donner d'une manière utile la liste de nos 517 fabricants de Bavai, et laisser à chaque nom le signe qui

(1) Bruxelles, 1867, in-8° de 292 p.

(2) *Op. cit.*, p. 20.

marque la source d'où nous l'avons tiré, nous adoptons l'ordre alphabétique et nous distinguons sur cette liste :

1° Ceux qui sont actuellement conservés au musée de Douai, par un numéro d'ordre placé à droite et se rapportant aux numéros inscrits dans nos planches VIII-XXIII, où les empreintes sont reproduites d'après les originaux.

2° Les noms de la liste Cahier qui ne se trouvent plus au musée, par le signe (C).

3° Les noms de la liste du Manuscrit Carlier, qui ne sont point sur les précédentes, par le signe (M);

4° Les noms de la liste Bast qui sont dans le même cas, par le signe (B).

5° Les 40 noms tirés des dessins de l'album Niveleau, et qui ne font pas double emploi avec ceux des autres listes, par le signe (N);

6° Ceux de la collection Terninck qui ne sont pas dans les listes précédentes, par le signe (T).

7° Ceux de la Société des Antiquaires d'Edimbourg, par le signe (E).

8° Enfin ceux qui ont été publiés par M. Schuermans et ne sont pas sur les listes que nous venons d'indiquer, par le signe (Sch) suivi du numéro d'ordre de son ouvrage.

Mais, comme le recueil du savant Belge est le plus complet qui ait paru jusqu'à ce jour sur la matière, nous donnons pour tous les noms qui figurent dans son livre, sans distinction, le renvoi à ses numéros d'ordre.

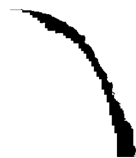
Donc les noms de notre liste qui ne portent pas ce signe (Sch) ne sont pas dans son recueil; ceux qui ne portent aucun des signes (*C*), (*M*), (*B*), (*N*), (*T*), (Sch), sont inédits.

On remarquera, en outre, que M. Schuermans donne souvent des noms qui se trouvent à l'atelier de Bavai, mais qui se rencontrent encore ailleurs et auxquels il attribue une autre provenance; en ce cas le renvoi à son livre est imprimé en *italiques* : (*Sch. n.*)

Les noms que nous considérons comme Gaulois sont marqués d'un astérisque ; nous en comptons 143.

Les mots ordinairement abrégés et placés après ou avant les noms des potiers sont :

officina, qui s'abrége OFFIC., OFF., OFI., OF.
fecit . . . . FEXE., FEC., FC., FIIC., FII., F.
manu . . . . MAN., MN., M., W., MANA.
opus . . . . OP., O.
arte, arte fecit . . . . . A. AOF. AFE. AF.
figulina . . . . FIG., FG.



LISTE DES NOMS DE POTIERS ROMAINS

provenant de l'atelier de Bavai.

1 ACERN (*C*), (Sch. 32).
2 ACOMN (*C*), (Sch. 40).
3 ACVBIA (*B*), (Sch. 47).
4 ACVTI (*N*), (Sch. 53-61).
5 * ACVITVS . . . . Pl. VIII, n. 1
6 * ACVNA F, *fecit* . . . . . . *ib.* n. 2
7 * ACVRIO· F. (Sch. 50) . . . . *ib.* 3
8 * ..ACVS . . . . *ib.* 4
9 ADIVTOR F. (*Sch. 71*) . . . . *ib.* 5
10 ADVOCISIO, *Advocisi opus* (Sch. 74) *ib.* 6
11 AELIANVS (*B*), (Sch. 86).
12 AEQVRVS (*B*), (Sch. 101).
13 * AESIVNA (*M*), (*Sch. 104*).
14 AESTIVVS (*B*), (Sch. 109).
15 AFITTVIM, *manu* . . . . . *ib.* 7
AFRF, *voy.* OFPAFRF.
AIBVCI, pour ALBVCI.
AICICI, *voy.* OEPAICICI.
AIRIC, *voy.* OF· P· AIRIC
16 ALBVCI (Sch. 200-201.) . . . *ib.* 8
17 ALBVCIANI (*M*), (*Sch. 206.*)

18	ALBVC·F, *Albucius fecit*, *voy.* 16 .	Pl. VIII, n.	9
19	ALBVS (Sch. 211.)		
20	A·L·P·I·N·I·M (Sch. 230.)		
	ALSO, *voy.* IASO ALSO ETIR.		
21	AMOA (?)	*ib.*	10
	AMPLIATVS, *voy.* P MPLATVS		
	ANI. . . , *voy.* C·ANI		
22	ANISATVSI, *fecit* (Sch. 324.) . .	*ib.*	11
23	ANTIANI OF, *officina* (*C*) (Sch. 356.)		
24	ANTIAS	*ib.*	12
	ARAM, *voy.* OFARAM		
25	ARAN (*B*), (Sch. 452.)		
26	ARANI (*T*).		
27 *	ARDACI, cf. L·ARDAC, (Sch. 467.)	*ib.*	13
	ARDAC, *id.*		
28	ARIA	*ib.*	14
29 *	ARICVFE, *vel* BRICVFE (?) *fecit* . .	*ib.*	15
30	ARINNIVS F, *vel* BRINNIVS F. . .	*ib.*	16
31	ARRIMR (*B*) (Sch. 493.)		
32 *	ARSACVS (*B*) (Sch. 496.)		
33	ASIATICI (Sch. 506.)	*ib.*	17
	ASIATICVS (Sch. 508.)		
34	ASIN, *vel* NISA	*ib.*	18
35	ASINIAL, *vel* LAINISA *vel* PVINISV .	Pl. IX, n.	19
36	ATAB (*N*) (*Sch. 524.*)		
37	ATEE (Sch. 531.)		
38	ATER. . . . . *voy.* ATERNII . . .		20
	ATER	*ib.*	*ib.*
39	ATERNI	*ib.*	*id.*
40	ATILIANI M. *manu.* (Sch. 572.) .	»	21
41	ATILIANI O, *opus.* (Sch. 571.) . .	»	*id.*
42	ATILIANO (Sch. 563.)		

ATILIANVS (Sch. 572.)
ATTICI, *voy.* OF·ATTICI (Sch. 606.)
43 ATTICVS (Sch. 606.)
44 ATTIVS (*N*), (Sch. 614.)
45 * AVAVRANVS F· (?) . . . . . . Pl. IX, n. 22
46 AVCELIA, peut être pour AVCELI M, *manu*, (Sch. 625.) . . . . *ib.* 23
47 AVCELI F (*C*) (Sch. 624.)
AVENNIN·M (*C*) pour AVENTIN·M (Sch. 640.)
AVENVS, *voy.* TAVENVS.
48 AVENTINI M *manu* (*Sch. 641.*). . *ib.* 24
AVILI, *voy.* MENA AVILI (Sch. 674.)
49 AVITI MA, *manu* (Sch. 684.) . . *ib.* 25
AVITVS (Sch. 689.)
50 AVNODI. . . . . *ib.* 26
51 * AXEMVS I, *fecit*. . . . . . *ib.* 27
BASICO, *voy.* OF BASSICO.
BASSI, *voy.* OF BASSI. (Sch. 742-744.)
BASSVS (Sch. 756.)
52 BAT . . . . *ib.* 28
53 BEAI, *Beli* . . . . *ib.* 29
54 * BELINICI W *manu*. (Sch. 772.) . *ib.* *id.*
BELINICCI M (*id.*). . *ib.* *id.*
id. au rebours, (*id.*) . . *ib.* *id.*
55 * BIILLV, *Bellus* (*N*), (*Sch. 784.*)
56 * BELSA·ARV·F, *B·isaaru fecit* (Sch. 786 *ib.* 30
57 * BENNICVS (*B*), (Sch. 792.)
58 * BILAOITAS (?) . . . . *ib.* 31
59 * BISETO·FE . . . . Pl. X, n. 32
60 * BOIPVS·FEC (*N*)
61 * BORAM (?), *manu* . . . . *ib.* 33
62 * BORILLI·OF (*M*), (*Sch. 847.*)

63 * BORIOMA, *manu*. (Sch. 848, 849.) Pl. X, n. 33
64 * BOVDOI, *Boudo fecit* (?), (Sch. 855.) *ib.* 34
65 * BRABTATVS (*B*), très probablement pour BRARIATVS
66 * BRARIATVS (Sch. 869.) . . . . *ib.* 35
BRARIA·M (Sch. 868.)
67 * BRARINIVS (*B*).
BRICV FE (?), *voy.* ARICV FE (Sch. 873.)
BVASIN, *voy.* OF BVASIN.
68 * BVRDO·F (Sch. 900.) . . . . *ib.* 36
69 BVSSI (Sch. 907.)
70 BVTA (Sch. 908.)
CABATI·M ou CARATI·M, *voy.* ce mot.
CAI, *voy.* OF·CAI
CAIAVA·F (*C*), pour CALAVA·F (Sch. 969.)
71 CAII M (*C*), (Sch. 970.)
CAIXI, *voy.* OF CAIẊI
CAIVA·F (Sch. 869)
72 * CALAVA·F. (*Sch. 981.*) . . . . *ib.* 37
73 CALVIN, *Calvinus*. (*Sch. 1015.*) . *ib.* 38
74 C·ANI (*M*), (*Sch. 1034.*)
75 CANID *Canidius* . . . . *ib.* 39
76 * CARATI·M, ou plutôt CABATI·M. (Sch. 1077.) . . . . . *ib.* 40
CARATVS (Sch. 1080.)
77 CARIVS (*B*), (Sch. 1095.)
78 * CARNARVS (*B*), (Sch. 1097.)
79 * CARVLIRVS (*B*), (Sch. 1114.)
80 CARVS·F (*M*), (*Sch. 1115.*)
81 CASA AVC (*B*), (Sch. 1122.)

82 CASSI. (Sch. 1126.) . . Pl. X n. 41
CASSIVS (Sch. 1128.)
83 CASSVS (Sch. 1132.)
CATVI, *voy*. OF·CATVI.
84 * CAVINTIO (*C*), (Sch. 1187.)
CE, *voy*. OFFI·CE (Sch. 1212.)
85 CECI, *voy*, OF CECI, et CIICI F
86 * CIICI F, *Cecius fecit* . . . . . *ib*. 42
87 * CEILVI . . . . *ib*. 43
CELADI, *voy*. OF CELADI (Sch. 1220)
88 * CENSSO F, au rebours . . . . . *ib*. 44
89 CENωF (*N*)
90 CER·AL M (Sch. 1275).
91 CERI·AL·M (Sch. 1287) . . . . *ib*. 45
CERIALI·MA (Sch. 1291) . . . *ib*. *id*.
92 CERMN, *Cerialis manu* (?) (*C*), (Sch. 1304)
93 CESORIN, *Censorinus* (*M*), (Sch. 1316-1319)
CF, *voy*. OF·CF (Sch. 1327).
94 CF·NI·ALI, peut-être GENIALIS *ib*. *id*.
95 [*C*]HRSI | IIICI *Chrisiu fecit?*, *vel*
HIRSI..... (?) . . . . . . Pl. XI, n. 46
96 CIAT (*B*) (Sch. 1352).
CIC, *voy*. OF· CIC (Sch. 1359)
97 * CICINNS | SI..NSA, *Cicinnus* ..... *ib*. 47
98 * CIKARO (*B*), (Sch. 1364)
99 * CIMIO (Sch. 1370) . . . . . *ib*. 48
100* CIMVO (*C*), peut-être pour CIMIO,
101* CINIA (Sch. 1376).
102 CINIVS MVD . . . . *ib*. 48
CINNAMIO (M), *voy*. PARME | CINNAMIOF.

103 * CINTIS, (*C*) peut-être pour CINTVS, (Sch. 1388).
104 * CINTVCNAP (*N*)
105 * CINTVENRII. . . . . Pl. XI, n. 50
106 * C·IN·T·VSSA. (Sch. 1409). . . *ib.* 51
id. . . . . *ib.* *id.*
107 CINTVS MF. . . . . *ib.* *id.*
108 CIRON (*N*)
109 C·IRO·OFI (Sch. 1418). . . . *ib.* 52
110 CLADIVS GOTH (*E*) classe E, n. 212. (?)
111 COCV (*M*), (*Sch. 1504*).
112 * COCVRO. F. (Sch. 1508) . . . *ib.* 53
COIV..., *voy.* OICOIV...
COLPAI *voy.* F. COLPAI.
COM (*M*), *voy.* OF. COM.
113 ...COMMVNI (Sch. 1553).
114 * COMPRINNI. (Sch. 1559) . . . *ib.* 54
COMMRRINNI (*N*), sans doute le même.
115 COMVNI (*N*), (*Sch. 1560*).
116 CONIAE F peut être IONIAE F.
117 * COSRV F. (Sch. 1647.) . . . . *ib.* 55
118 COSIW . . . . *ib.* *id.*
119 * COVIORC (*N*).
120 * CRACVNA F. (Sch. 1688.) . . . *ib.* 56
CREA, *voy.* OF CREA (*Sch. 1699.*)
121 * CRESTIO (Sch. 1731.(. . . . *ib.* 57
.CRICVRO F (*C*), pour CRVCVRO FE (Sch. 1748).
122 CRISP . . . . *ib.* 58
123 CRISPINA ? (Sch. 1759.)
124 CRIS...F (*N*).
125 CRISPIANA MA (*N*)
126 CRISPVS (Sch. 1765)

127 * CRVCVRO FE (*Sch. 1780*) . . . Pl. XI, n. 59
128 * CTITMA M (*N*)
CVALLI, *voy.* OF. L. CVALLI
129 * CVINTVS (*M*)
130 * DAC (*C*), (Sch. 1828)
131 * DACOMRF, *Dacomarus fecit* (*Sch. 1835*). *ib.* 60
132 * DAGOM (*C*), *Dagomarus* (Sch. 1841)
133 * DAIM . . . . *ib.* 61
134 * DALVSVS (*B*)
135 * DAPIF (?) . . . . *ib.* 62
136 D DIMANI (*N*), sans doute pour O DIMANI, *voy. opus Dimani.*
DECAD (*B*) (Sch. 1870).
137 DECIE, *Decius fecit?* . . . . . Pl. XII, n. 63
138 DECMIMA (Sch. 1881).
DEMODESTI (*C*), fausse lecture pour OF·MODESTI
139 DEMOI (*C*) *id.* pour OF·MOI
140 * DIAMO (Sch. 1909).
DIIXLNVI (Sch. 1914).
141 DIMANI (*N*).
DIV·OF, *voy.* OF·DIV (Sch. 1929).
142 * DIVICATVS (*Sch. 1938*) . . . . *ib.* 64
143 * DOCCA (*M*), (*Sch. 1955*)
144 DOCILIS F (*B*), (Sch. 1968).
145 * DOCRISI (Sch. 1970) . . . . *ib.* 65
146 * DOMS (*C*).
147 * DRLVS (*B*), sans doute I et R liés, lisez DRILVS (Sch. 2029).
148 DAIN (Sch. 2031).
149 * EBVRVS (Sch. 2048) . . . . *ib.* 66

EF, *voy.* OF EF

EL·CR, *voy* .OF·EL·CR.

150 * EMIN (*C*), (Sch. 2072).

151 * EMVMV (?) peut-être ERAVMV . . Pl. XII, n. 67

ER, *voy.* FER

152 * ERI. . . . . *ib.* 68

153 ERICCOF, *Ericci officina* (Sch. 2089).

154 * ERICVS (*B*) (Sch. 2092).

ERAVMV, *voy.* EMVMV

155 EVCARPI (*C*) (*Sch. 2119*).

156 EVRVS (Sch. 2134)

157 EXOMN (Sch. 2136). . . . . . *ib.* 69

158 FABAL (Sch. 2141).

FAL (Sch. 2258).

159 F COLPAI . . . . *ib.* 70

FELI, *voy.* OF FELI

160 FELIX · F. (Sch. 2203-2207) . . *ib.* 71

.FELI ELIXSFC. (?) . . . . . . *ib.* *id.*

161 FELIXS · FEC (Sch. 2213) . . . *ib.* *id.*

162 FELL... MA . . . . *ib.* 72

163 ... FEVE I (?) . . . . *ib.* 73

FL · GER, *voy.* OF · FL · GER

FLIX · FIG (*N*), *voy.* 160 et 161.

164 FLO . . . . *ib.* 74

165 FLOS (*B*), (Sch. 2272).

FONDI, *voy.* OIIONDI, c'est-à-dire *officina Fondi*

166 FORTIS | O | X (*N*).

167 F PAVLINVS. . . . . *ib.* 75

168 FRNI (*N*), lettres liées sans doute : *Firmi.*

169 FRONTI. (*Sch. 2314*) . . . . . *ib.* 76

170 F VATER (*B*) (*Sch.* 5584).

171	F VENIS, *vel* LVENIS	*ib.*	77
172	F VISIVS (*B*) (Sch. 5828).		
173	FVNDATORE, sans doute E pour F		
	GAIBICII, *voy.* O GAIBICII		
	GAIRIMI (*M*), *voy.* O GAIRIMI		
174 *	GASCE (*M*) (*Sch.* 2363).		
	GEMELLI, *voy.* Q. A. GEMELLI (*Sch.* 2379).		
175 *	GEMAO, *vel* GENNA O	Pl. XIII, n.	78
176	GEMINI M (*Sch.* 2386)	*ib.*	79
177	GENIALIS (*M*), (*Sch.* 2390).		
	GE.NI.ALI, lecture plus probable que CE.NI.ALI		
	GER, *voy.* OF.FL.GER (*Sch.* 2402).		
178 *	GERAAI (*B*).		
179	GERIALM (*B*), *Gerialis manu*.		
	GERM, *voy.* OF. GERM (Sch. 2480).		
180	GERMANICI (*M*), (*Sch.* 2419).		
181	GERMANI R (*M*), sans doute R pour F (*Sch.* 2414).		
	GERMANVS (*B*) 81 (Sch. 2421).		
182	GERMO (*N*), *Germani opus ?*		
183	GFFGER (*B*), sans doute fausse lecture pour OFF GER, (Sch. 2404).		
184 *	GIPPI	*ib.*	80
	* GRIMVS, peut-être meilleure lecture que SRIMVS.		
185	ΓRYS (*N*).		
186	HABILIS (*B*) (Sch. 2479).		
187	HAFILIS (*B*), sans doute mauvaise lecture pour HABILIS.		

188 * HAMSIT (*N*) (*Sch. 2485*).
189 * HLOTIA ?, *vel* LHOTIA ? *vel* HOTIA . Pl. XII, n. 81
HOTIA (*B*), *voy*. HLOTIA (Sch. 2527).
190 * IACHO (*B*) (Sch. 2539).
191 * IAPPVS (*B*), (Sch. 2563).
192 IASO ALSO ET IR (*M*) (*Sch. 2567*).
193 IASSO (*B*) (Sch. 2568).
IAVENVS (*C*), fausse lecture pour
T AVENVS (Sch. 2575).

194 *	ICELI	Pl. XIII, n.	82
195 *	ICIONAVI.	*ib.*	83
196 *	I·ICN (?)	*ib.*	84
197 *	ICNVS (*B*).		
198 *	ILLIXO (Sch. 2619).	*ib.*	85
199 *	INIOS (au rebours)	*ib.*	86
200 *	INIVENAIVS	*ib.*	88
	INSVTINI, *voy*. TINSVTINI		
201 *	IOCCAS (*B*), (Sch. 2681), cf. TOCCAE		
202 *	IOCIRNM (*N*) .		
	IONI, *voy*. MAC·IONI		
	IONIAE F, peut être CONIAE F . .	*ib.*	87
203	IOVINO	*ib.*	89
	IR, *voy*. IASOALSOETIR		
	IRO OFI, *voy*. C· IROOFI		
204 *	IRTA.	*ib.*	90
	IRVS, *voy*. C·IRO·OFI		
205 *	IRVAT (*N*).		
	ISINIA F (*T*).		
	ITAC, *voy*. M ITAC		
207	ITAICVS (*B*), (Sch. 2726)		
	IVCVN, *voy*. OF IVCVN		
208	IVCVND (Sch. 2748). . .	*ib.*	91

209 IVCVS (*B*) (Sch. 2755).
210 IVENIS (*C*), *Iuvenis* (?).
211 I·V·F (*N*).
IVLLIINIM (*C*) peut être pour IVLLIENIM (Sch. 2816) . . . . Pl. XIII, n. 92
213 IVMN, *vel* IVMO, peut être *Juni manu, officina*. . . . . *ib.* 93
IVNIM, *vel* MINV *id.*
IVNIO (Sch. 2829).
214 IVNCIIO (*C*), (Sch. 2825).
215* L · ARDAC, cf. n. 27 . . . . . *ib.* 94
LCVILLI, *voy.* OF LCVILLI
216 LEQVRES . . . . *ib.* 95
LEVILLI, *vel* LCVILLI, *voy.* OF LCVILLI
217 LICACI (*C*), (Sch. 2961).
LICINI, *voy.* OF LICINI (Sch. 2963).
LICINIAM, *voy.* OF LICIMIAM (Sch. 2968).
LICI VVS (Sch. 2976).
LICOSIVS, *voy.* OF LICOSIVS.
218 LICNVS (Sch. 2980) . . . . . . *ib.* 96
219 L· I· T (*C*).
220 LOGIRNI (*Sch. 3012*) . . . . . . *ib.* 97
LOGIRNM (*Sch. 3010*). . . . . . *ib.* *id.*
221 LOLLI·M (Sch. 3016). . . . . . Pl. XIV, n. 99
222 L·O· S. . . . . *ib.* 98
223 LOTII (Sch. 3023).
224 LOTTIVS. . . . . *ib.* 100
225 L·R·SECVN . . . . *ib.* 101
226 LVERICC (*B*), (Sch. 3067).
227 LVINVS (*B*), (Sch. 3077).
228 LVPPAF (Sch. 3089). . . . . . *ib.* 102
229 MACER· F (Sch. 3142-3143). . . *ib.* 103

MACIIR (Sch. 3141). . . . . . Pl. XIV, n. 103
230 MACERATI (*M*), (*Sch · 3144*).
231 MAC'IONI . . . . *ib.* 105
232 MACKNI (*M*), mauvaise lecture, sans doute pour MACRINI (Sch. 3158).
233 * MACNONVM (*B*).
234 MACRINVS. (Sch. 3162) . . . *ib.* 104
235 MACRONI (*N*).
236 MACO N'F.. . . . . *ib.* 106
237 * MAIVRILVS. . . . . *ib.* 107
238 * MAIFEDV . . . . *ib.* 108
239 * MALLEDAS (*B*), (Sch. 3206) . .
240 * MALLIAC... (*Sch. 3211*) . . . *ib.* 109
241 * MAOER F (*N*).
242 * MAN (*M*), (*Sch. 3222*).
243 * MANI (*B*), (Sch. 3236).
244 MANL (*C*), (Sch. 3245).
245 MAR (Sch. 3255).
246 MARCELLIN (Sch. 3266). . . . *ib.* 110
247 MARCELLVS (Sch. 3277-3280). . *ib.* 111
248 MARCIN . MAN (*monogr.*) C · F (*M*).
249 * MAREPVSIVS (*B*), (Sch. 3304).
250 MARINIANA (*E*) classe E, n. 213.
251 MARINVS (*C*). (Sch. 3317).
252 MARIT·VS M (*Sch. 3319*) . . . . *ib.* 112
253 MARTIALI (*M*).
MARTIALIS (*B*) (Sch. 3342).
MARTIALVS (?), (Sch. 3351).
254 MARTINVS · F (*M*), (Sch 3361).
255 * MASCIILL·IO, qui se lit MASCELLIO (*Sch. 3378*). . . . . . *ib.* 113

256 * MASCI . ILLIO (*C*), (Sch. 3379).
MASCF (*N*), *voy.* OF MASCF.
MATER, *voy.* OF. MATER. (Sch. 3413).
257 MATORINI (*M*) (*Sch. 3423*).
258 MATORVS (*B*) (Sch. 3424).
259 MATVRI M (*Sch. 3437*). . . . Pl. XIV, n. 114
260 MATVRIN (*C*), (Sch. 3438).
261 MATVS (*B*), (Sch. 3442).
MC, *voy.* OF MC (Sch. 3462).
262 MEDI (*B*), (Sch. 3486).
MEDVS (*B*), (Sch. 3489).
263 MEMMNN (*C*), (Sch. 3514).
264 MEMORIS M (*Sch. 3516*). . . . *ib.* 115
265 * MENA | AVILI (Sch. 3518). . . Pl. XV, n. 116
266 MERCA (*M*) (*Sch. 3529*).
267 MERCATI. . . . . *ib.* 117
ME·R·CATO (Sch. 3536). . . . *ib.* *id.*
MERCATOI (*N*).
268 MERCVLLO (*T*).
269 METIVS (*B*), (Sch. 3559).
270 METTI · M (Sch. 3562) . . . . *ib.* 118
MIITTIM (*C*), *voy.* 270 (Sch. 3562)
271 MILTTI · M . . . . *ib.* 119
272 MINV (au rebours), ou *Juni manu.* *ib.* 120
273 MISCF (*C*), (Sch. 3620).
274 M · ITAC (au rebours) . . . . *ib.* 121
MLLIA (*C*), pour MALLIAC (Sch. 3832).
MMORI, *voy.* ME MURISM (Sch. 3633).
MO, *voy.* OF MO (*Sch. 3639*).
MODESTI, *voy.* OF MODESTI (*Sch. 3651*).
MOD | O (Sch. 3641).
MOI, *voy.* OF MOI (*Sch. 3656*).

MOM, *voy.* OF MOM (*Sch. 3667*).
275 MORA (*B*), (Sch. 3702).
276 MOXSIVS F (*M*), (*Sch. 3721*).
277 MV. . . . . Pl. XV, n. 122
MVDEM, *voy.* VELDVN | MVDEN, etc.
278 M VICTOR FEXE . . . . *ib.* 123
279 NAMAN F. (Sch. 3795. . . . *ib.* 124
280* NASSO (*B*), (Sch. 3805).
NEM, *voy.* OF NEM (*Sch. 3840*) et
281 NIIMF. (*Sch. 3840*) . . . . *ib.* 512
282 NERECVS (*B*), (Sch. 3848).
283 NERICCI . . . . *ib.* 126
284 ...NERICI (*T*).
285 NICEPHOR F (Sch. 3865-3869). . *ib.* 127
286 ...NICI · OF (*M*).
NICIA, *voy.* OF NICIA.
NIGRI, *voy.* OF NIGR (Sch. 3881-3882).
287* NIOIX . . . . *ib.* 128
288 NISA. . . . . *ib.* 129
289 N · M (*B*) (Sch. 3910).
290 NO...O (Sch. 3929).
291* NOL...... NO..V (Sch. 3935). . *ib.* 130
292 NO..VE (Sch. 3935).
293 NRNVS · F (*N*).
294 OAVANNA (Sch. 3959).
OCCAE · M (*C*), pour TOCCAE · M (Sch. 3962).
295* OCIIL (*Sch. 3965*). . . . . . . *ib.* 133
296* OEBVASIN (?). . . . . *ib.* 132
297* OECAIXI (*sic*), *officina Caixi*. . . *ib.* 131
OEIMVS, *voy* .OEVMVS.
298* OE PAICICI *vel* PARICI, *officina P. Airici?* . . . . *ib.* 134

299	OEVITA (*sic*) *officina Vita[lis]* ? (*Sch. 5858*).	Pl. XVI, n.	135
300 *	OEVMVS?, *vel* OEIMVS? (au rebours)	*ib.*	136
301	OF ARAM	*ib.*	137
	variante	*ib.*	*id.*
302	OF ATTICI. (Sch. 606). . . .	*ib.*	138
303 *	OF BASICO (*M*).		
304	OF BASSI (Sch. 744). . . .	*ib.*	139
305	OF CAI	*ib.*	140
	OF CAIXI, *voy.* OECAIXI.		
306 *	OF CATVI (*M*).		
307	OF CECI	*ib.*	141
308	OF CELADI (Sch. 1220).		
309	OF CF....	*ib.*	142
310	OF CIC (Sch. 1352).		
311 *	OF COM (*M*).		
312	OF CREA (*M*) (*Sch. 1699*).		
313	OF DIV (Sch. 1929).		
314	OFEL · CR.....	*ib.*	143
315	OFEF.....	*ib.*	144
316	OF ER....	*ib.*	145
317	OF FELI, *voy.* FELIX.		
318	OFF · GER, *voy.* OF ·FL· GER.		
319	OFFI · CE (*C*) (*Sch. 1210*).		
	OFFLSATIOM, *voy.* plus bas SATIOM, etc.		
320	OF FL · GER (*Sch. 2402*). . .	*ib.*	147
321	OHONDI, *officina Fondi.* . .	*ib.*	146
322	OF · GERM (*C*), (Sch. 2408).		
	OFIC · PONTI, *voy.* OF PONTI.		
323	OFFIC · PRI (Sch. 4410), *cf.* OF PRIM.		
	OF · IVCVN (Sch. 2748), *voy.* IVCVND.		
324	OF LCVILLI, *vel* OF LEVILLI. . .	*ib.*	148

325	OF LICINI (Sch. 3963). . . .	Pl. XVI, n.	149
	OF LICINIAM *vel* LICINI MA (Sch. 2968).		
326	OF LICOSIVS	*ib.*	150
327	OF MASCF (*N*).		
328	OF MATER, *Materni* (Sch. 3413).	Pl. XVII n.	151
329	OF MC (*C*).		
330	OF MO (*Sch. 3639*).	*ib.*	152
331	OF MOI (*Sch 3556*).	*ib.*	*id.*
332	OF MODESTI (*Sch. 3651*). . . .	*ib.*	*id.*
333	OF · MOM (*M*) (*Sch. 3667*).		
334	OF NEM, cf. n. 255 (*Sch. 3840*).		
335	OF NICIA	*ib.*	153
336	OF NIGRI (Sch. 3881-3882).		
337	OF PAFRF *N*, *officina P. Afri, vel Afranii fecit.*		
338	OF · P · AIRIC.	*ib.*	154
339	OF PATRICI (Sch. 4198) . . .	*ib.*	155
340	OFPONTI(Sch. 4367-4369-*4375*) .	*ib.*	156
	OIIPONTI (*id*).	*ib.*	*id.*
	OF PRIM, *voy.* n. suiv. (Sch. 4432 et 4418).		
341	OF PRIMI (Sch. 4432). . .	*ib.*	157
342	OF PVDE (*M*), (Sch. 4520).		
343	OF · RVFI Sch. 4765).		
344	OFRVFIN Sch. 4769).		
345	OF SATOR (*C*), (Sch. 4951).		
346	OF SECVNDI (*C*), (Sch. 5049).		
347	OF SEVER (Sch. 5153). . . .	*ib.*	158
	OF SEVER F (*id*).	*ib.*	*id.*
348	OF SEVERI PVD (Sch. 5179). . .	*ib.*	159
349	OF SID	*ib.*	160

350	OF SILVINI (Sch. 5240, SILVI) . .	Pl. XVII, n.	161
351	OF FL SATIOM, *officina Flavii, Satio manu* (?).	*ib.*	162
352	OF SATOR (Sch. 4951).		
	OF SECVNDI, *voy.* SECVNDI.		
353	OF · VAPS (*N*).		
354	OF VIA (*Sch. 5692*).	Pl. XVIII, n.	163
355	OF · VITA (*Sch. 5837*)	*ib.*	164
356	OF VITALI (Sch. 5863). . . .	*ib.*	*id.*
357	OF VITALIS (Sch. 5863) . . .	*ib.*	*id.*
358	OF VRS, *Ursi* (Sch. 5933). . .	*ib.*	165
359	O GAIB · CII, *opus Gaii B·cii* (?) .	*ib.*	166
360	O GAIRIMI (*M*) ?		
361	OICOIV.	*ib.*	167
	OIAIVS.		
362	ΘINVS, OIAIVS, *vel Oilius* ? . .	*ib.*	168
	OLTVS ? *voy.* SAALO.		
363	OPVIN (au rebours), *opus Vin*. . .	*ib.*	169
364	ORRESTI (au rebours)	*ib.*	170
365	O. . . . SAB	*ib.*	171
	OVIIA (Sch. 5836), peut être pour O · VITA.		
366 *	OVINTF (*N*) pour QVINT F. . .	*ib.*	
367	PACATVS F.	*ib.*	172
	PACATVII (*B*), (*Sch.* 4077).		
	PAFRE, *voy.* n. 337.		
	PAICICI, *voy.* OE PAICICI.		
	PAIRIC, *voy.* OF· P · AIRIC.		
	P · AIRIC, *ib.*		
	PAMPLATVS, *voy.* plus bas, n. 373		
368	PARICVS (*B*), (Sch. 4103).		
369	PAT.	*ib.*	173

PATERN (*Sch.* 4164).
370 PATERNI. (*Sch. 4166*). . . . . Pl. XVIII, n. 173
PATNA (Sch. 4180).
PAT·NA·E (*C*), pour PATNA FE.
PATNAEC (Sch. 4184).
371 * PATNA FE (Sch. 4181). . . . . *ib.* 174
PATNAI (Sch. 4185).
PATRIC (Sch. 4195). . . . . *ib.* 175
PATRIC, *voy.* OF PATRIC.
PATRICI (Sch. 4200). . . . . *ib.* *id.*
PATRICI, *voy.* OF. PATRICI (Sch. 4198).
372 PATRICIVS (Sch. 4207-4208). . *ib.* *id.*
373 PAMPLATVS, *P. Ampl(i)atus.* . *ib.* 176
374 PARME CINNAMIO F (1re ligne rétrograde), (*M*).
375 PAVI (*C*), (Sch. 4221).
376 PAVICRI M . . . . Pl. XIX, n. 177
377 PAVLI· M (*Sch.* 4224). . . . . *ib.* 178
378 PAVLLI M (*Sch.* 4232-4233). . *ib.* *id.*
PAVLLVS (Sch. 4239).
PAVLINVS, *voy.* F. PAVLINVS.
PIINTIIAAM (*C*) pour PIINTII · MAN, (Sch. 4270).
379 PIINTII · MAN, *Pentii manu* (Sch. 4270-4271). . . . . . . Pl. XIX, n. 179
380 PERCVSI (*N*).
381 PERFVG F . . . . *ib.* 180
382 PERVINCI (*M*).
PHNTHMMI (*N*), peut être en grec (?).
383 * PIOLLV (au rebours) ?. . . . . *ib.* 181
384 * PISVSAVIS LR (*T*).
PONT, *voy.* OF PONT (Sch. 4367)
PONTI, *id.* (Sch. 4367).
385 PONTINVS (*B*), (Sch. 4384).

PRI, *voy.* OFFIC PRI.

PRIM, *voy.* OF PRIM.

386 PRIMANI (Sch. 4423) . . . . Pl. XIX, n. 182

PRIMI, *voy.* 341 (Sch. 4426).

PRIMI M, *id.* (Sch. 4427). . .

PRIMVS(Sch. 4454). . . . . *ib.* *id.*

PRISCI (*C*), *voy.* 387 (Sch. 4463).

387 PRISCI MA (*id*). . . . . . . *ib.* 183

PRIS (Sch. 4460).

388 PRISCINVS (*B*), (Sch. 4474).

389 PRISCVS (Sch. 4476).

390 PRISIVS (*B*), (Sch. 4478).

· R · IWVS OF (rebours), (Sch. 4483). lisez PRIMVS OF.

PVDE(*M*), *voy.* OF PVDE, (*Sch. 4520*)

PVF (Sch. 4526).

391 P · V · FA.... (Sch. 4526). . . *ib.* 184

392 QVA (*E*), classe E, n. 190.

393 Q · FL · SAI · VI (*M*).

394 QVARTI M (*C*), (Sch. 4555).

395 QVARTIMS . . . . *ib.* 185

396 QVARTINVS (*C*).

QVARTVS (Sch. 4560).

397 QVERNM (*N*).

398 QVINIRVS (*B*), peut être pour QVIRINVS(Sch. 4586).

QVINTIO (Sch. 4573) cf. le suiv.

399 QVINIIIO . . . . *ib* 186

QVINT F, pour OVINTI F.

400 QVINTI O . . . . *ib.* *id.*

401 QVIRF . . . . *ib.* 187

QVIRINVS, redressement de Schuermans, *voy.* 398.

402	..RAVISV | EVA · FER	Pl. XIX,	n. 188
403 *	RECATISAI ou RECAIISAI, *Recaesa fecit*	*ib.*	189
404	REDE · · I · M	*ib.*	190
405	REDITI · M (Sch. 4620). . . .	*ib.*	*id.*
	REDITVS (Sch. 4621).		
406	REGINI OF (Sch. 4632). . . .	Pl. XX,	n. 191
407	RENT... (Sch. 4656). . . .	*ib.*	192
408	PHNTHMMI (grec), (*N*).		
409	RES (*C*), (Sch. 4660).		
410 *	RIAQ... (*M*).		
411	...RICCI	*ib.*	193
412	... RINNIVS H (*C*).		
413 *	RINNVG (*M*) ?		
414	RTN (*M*).		
415	RVFFI·MA (Sch. 4760). . . .	*ib.*	194
	RVFI, *voy.* OF RVFI.		
	RVFIN (Sch. 4767), *voy.* T·RVFIN et OF RVFIN.		
416	SAALO (Sch. 4813), (*rétrogr.*), peut-être OLVVS.		
417	SACER.	*ib.*	195
418	SACIRO M (Sch. 4859). . . .	*ib.*	196
	SACRILIVS (Sch. 4875).		
419	SACRILLI (Sch. 4876). . . .	*ib.*	197
420	SACROTICI (*N*).		
	SAI VI, *voy.* Q·EL·SAI·VI.		
421	SANCI (*C*), (Sch. 4913).		
422	SANIANI M (*N*), (Sch. 4919).		
423	SANTIANI·O FC (*Sch. 4920*). . .	*ib.*	198
424	SASSI (*C*).		
	SATIOM, *voy.* O · FL · SATIOM.		

SATOR, *voy.* OF SATOR.
425 SATTONS (*Sch.* 4959).
426 SATVRNINI (Sch. 4965). . . . . Pl. XX, n. 199
427 SCALENSIA (*M*), (*Sch.* 4985).
428 SCOTIVS (Sch. 4999) . . . . . *ib.* 200
SDATI·M (*C*), pour SEDATI M (Sch. 5009).
429 ·ECVNDI, *Secundi* (*Sch.* 5043). . *ib.* 201
SECVNDI (OF), (Sch. 5049).
430 SECVNDINVS (*N*), (*Sch.* 5053).
SECVNDINI M (Sch. 5051).
SECVNDVS (*B*), (*Sch.* 5057).
431 SEDATI M (*Sch.* 5062). . . . *ib.* 202
432 SEGVDI M (*Sch.* 5070).
433 SENILA·F (*Sch.* 5091). . . . *ib.* 203
434 SENI·TAF (*C*), (*Sch.* 5096).
435 SENNIVS F (Sch. 5100). . . . *ib.* 204
436 SENTRVS·FE (Sch. 5116-5118). . *ib.* 205
437 SEPA . . . . *ib.* 206
438 SERINIVS (N).
SIIVIIR, *voy.* OF SEVER (Sch. 5158). *ib.* *id.*
SEVER *id.* *id.*
SEVER F *id.* *id.*
SEVERI PVD, *voy.* OF·SEVERI PVD (Sch. 5179).
SEVERVS, *voy.* OF SEVER (*Sch.* 5180). *ib.* *id.*
439 SEVERIVS . . . . *ib.* 207
440 SEXTI M (Sch. 5205). . . . Pl. XXI, n. 208
variante . . . . *ib.* *id.*
SEXTI MA (Sch. 5207).
SFL PL · CERE, *voy.* plus bas, n. 445.
SID, *voy.* OF SID.

441	SILVANI (Sch. 5231)	Pl. XXI, n.	209
	SILVANVS (Sch. 5238).		
442	SILVI, (*C*)(Sch. 5240):		
	SILVINI, *voy.* OF · SILVINI, (Sch. 5248 et 5261).		
	SILVINVS F (Sch. 5258).		
443	* SITNIA	*ib.*	210
444	* SIVIRIL ?, *vel* VVIRIL ?		
445	S FL PL · CERE.	*ib.*	213
446	* SMATA	*ib.*	214
447	SMMA (*C*) ?		
448	SOLINI OFI (Sch. 5282).		
449	SORILLI · M (*M*). (Sch. 2292).		
450	* SRIMVS · FE, ou plutôt GRIMVS FE, peut-être aussi PRIMVS · FE. .	*ib.*	212
451	* STRORM (*N*).		
452	STT (*M*).		
453	* SVCETOEE(*B*), peut-être pour SVCETO FE (Sch. 5330).		
454	* SVOBNEDOE (*Sch. 5346*), et . .	*ib.*	215
	SVOBN · D · OF (*C*) (*Sch. 5346*).		
455	* SVRBVRO (Sch 5351)	*ib.*	216
456	· VMPHORI · M (Sch. 5362) . .	*ib.*	217
457	S · XX · R (*N*).		
458	TAVENVS, *T. Avenus*	*ib.*	218
459	TEN... COLF	*ib.*	219
460	TIBERI · M (Sch. 5446) . . .	*ib.*	220
461	TINSVTINI, *vel* TINNVTINI . . .	*ib.*	221
462	TITTILIM (*C*), (Sch. 5475).		
463	* TITVRONIS (*Sch. 5480*). . . .	*ib.*	222
464	* TOCCAE · M (*Sch. 5488*) . . .	*ib*	223
465	TOCCIVS (Sch. 5498) et . . .	*ib.*	224

TOTTIVS (?) (Sch. 5505).
466 TORNOS VOCARI (E), classe E, n. 184.
467 TRAVCPSB (*N*).
468 TROBS (Sch. 5515).
469 TRPS (*Sch. 5517*) . . . . . . Pl. XXI, n. 225
470 T • RVFIN . . . . Pl XXII, n. 226
471 TVINIS (*B*), (Sch. 5519).
472 * VACASATVS (*T*), (*Sch. 5540*).
473 * VACNAE. . . . . *ib.* 227
VAPS, *voy.* OF · VAPS.
VATER, *voy.* F VATER (Sch. 5584).
474 * VATERAVN | F VATER . . . . *ib.* 228
475 * VAVRANVS F . . . . *ib.* 229
VBHRA, *voy.* VHERA.
476 VEGETI, (Sch. 5598-5600). . . *ib.* 230
VELDVN MV DEM FESIIIN, *voy.* Pl. XXIII, fig. 1 et 2
477 VELOX F (Sch. 5603) . . . . . Pl. XXII, 231
VENIS, *voy.* F VENIS,
478 VER FC. . . . . *ib.* n. 232
479 VERICCI . . . . *ib.* 233
VERICC, *voy.* L VERICC.
480 VESPONI (*M*).
481 * VHERA (*T*), (Sch. 5685).
VHIRA, *vel* VBHRA. (Sch. 5686). . *ib.* 241
VIA, *voy.* OF · VIA (*Sch. 5692*).
482 VIBI (Sch. 5702). . . . . . *ib.* 234
VICTOR (Sch. 5720).
483 VICTOR | CLINTI . . . . . . *ib.* 235
484 VICTORI . . . . *ib.* 236
VICTOR FEXE, *voy.* M VICTOR FEXE.
VIIA, *voy.* OVIIA.
485 ...VINI. . . . . *ib.* 237

VINIS, *voy.* T VINIS.

486 VINN . . . . Pl. XXII, n. 238

VINVS, *voy.* L VINVS.

487 VIRIA (*B*). (Sch. 5782).

488 * VIRMIO (*B*), (Sch. 5813).

489 * VISACVS (*B*), (Sch. 5827).

490 VISAN . . . . *ib.* 240

VISIVS, *voy.* F VISIVS,

491 * VISLRIVO (au rebours). . . . *ib* 242

VITA, *voy.* OF VITA (Sch. 5838).

491 VITA F (Sch. 5833). . . . . . *ib.* 239

VITAL et VITALI, *voy.* OF VITALI (*Sch. 5850*).

492 VITALIS, *voy.* OF VITALIS (Sch. 5863).

493 V · M · M · N N (Sch. 5891).

494 VRITVES | CINCOS (Sch. 5930).

VRS, *voy.* OF · VRS.

495 VOCARI, *voy.* TORNOS VOCARI.

496 * NVSSA *(B)*, (Sch. 5952).

497 YV (Sch. 5960).

WIRIL, *voy.* SIVIRIL.

498 Y · M · N N (*B*).

499 XXX (*B*) (Sch. 5990).

500-513 A la pl. XXIII, nous avons donné 13 fragments qui n'ont pu être classés dans la liste alphabétique.

514 Dans la liste de Bast : IIXIIX.

515 On trouve aussi quelquefois des devises, mais elles sont très rares à Bavai. On lit au fond d'une coupe conservée au Musée de Douai :

ADHVC SITIO

516 Dans l'album Niveleau (pl. 14 fig. 19 de la copie de M. Meurs, chez M. Anatole Crapez), une petite lampe dessinée avec soin porte FORIS et non FORTIS (Sch. 2283).

Nous rattachons à la 3e partie de cette étude quelques monuments épigraphiques provenant aussi de Bavai, qui ont disparu et dont on ne possède plus que les dessins.

HYPOCAUSTE

(Voy. pl. XXIII, fig. 1 et 2).

On trouve dans le manuscrit Carlier (1086 de la bibliothèque de Douai), le dessin d'un hypocauste. On lit au-dessous de ce dessin : « *Ce monument, que j'avais placé dans mon jardin, a été détruit pendant que l'instituteur a occupé ma maison.* » Nous n'avons aucune indication sur les dimensions et le lieu de provenance de ce fragment d'hypocauste. Il prouve qu'il existait un établissement de bains Romains peu éloigné sans doute du lieu où était le presbytère au temps du curé Carlier. Ce fragment est composé de cinq rangées de piliers carrés en briques plates et larges, sur quatre de profondeur. Ces piliers soutenaient une table composée de grandes tuiles plates ajustées ensemble de manière à présenter un seul et même plan dont la surface supérieure était recouverte d'un revêtement en stuc. La partie de ce revêtement qui avait été enlevée laissait voir deux inscriptions gravées en sens contraires : 1° dans un petit carré on lit :

FAL

2° en caractères cursifs, disposés, dans l'autre sens, sur trois lignes :

* VELDVN
* MVDEM ou MVDENA
FESIIIN

sans doute le nom du potier ou celui de l'architecte, et la marque de fabrique de la terre cuite.

PETITS OBJETS DE PIERRE OU DE MÉTAL

1° (Voy. pl. VII, fig. 4).

Dans le même manuscrit, p. 179, figure le dessin d'une bague-clef de grandeur ordinaire, muni d'un dard en pointe de flèche et portant gravées extérieurement les lettres :

IMPAVT, sans doute pour IMP AVG.

2° (Voy. pl. VII, fig. 5).

A la même page du même manuscrit, est dessiné un autre anneau muni d'une clef et portant gravées extérieurement et au rebours :

VCEOV, ou VCLEOV

3° (Pl. VII, fig. 6).

Même manuscrit, p. 178: un petit monument qui n'était probablement pas Romain, de forme hexagonale, présentant sur sa face six compartiments figurant, chacun un trapèze et un septième compartiment, au milieu, offrant par conséquent lui-même la forme d'un hexagone et dans lequel

est gravé un petit dauphin. On lit sur les six compartiments qui entourent le petit hexagone une inscription composée de 12 lettres qui sont distribuées symétriquement dans les six trapèzes deux par deux. Cette inscription, qu'on peut lire en commençant par tel ou tel groupe, est la suivante :

IV—DI—CI—OP—EV—MO.

4° (Pl. VII, fig. 7.)

Dans l'album Niveleau-Meurs du cabinet Anatole Crapez à Bavai, figure (voy. pl. 91, fig. 228) le dessin d'un petit objet probablement de métal portant l'inscription suivante :

DVLC-
IS VI-
VΛS

Nous n'avons pas à nous occuper des nombreux monuments de Bavai qui sont anépigraphes et que l'on conserve au Musée de Douai, à Bavai, dans d'autres collections publiques ou privées, et parmi lesquels on remarque des bornes, *metae,* ayant appartenu à la *spina* du cirque Romain, dont les ruines imposantes se voient encore en place ; une foule de statuettes de bronze dont quelques-unes ont une certaine valeur artistique, surtout celles de la collection Crapez à Bavai ; enfin le fameux trépied en bronze du Musée de Douai, d'un intérêt et d'une conservation uniques. découvert le 24 novembre 1790 sur la chaussée du Nord, par Lambiez, et qui a été publié par M. le président Tailliar, d'après le dessin très soigné de M. Alfred Robaut (1).

(1) *Etude sur les institutions. 2e étude : domination Romaine,* pl. III.

IV

APPENDICE

LES VOIES ROMAINES PARTANT DE BAVAI AU IVe SIÈCLE

(Voy. pl. XXIV)

Dans cet appendice nous voulons simplement signaler à l'attention de la Société un fait qui a passé inaperçu jusqu'à ce jour et qui ajoute un renseignement précieux aux informations recueillies sur les voies Romaines rayonnant autour de Bavai au IVe siècle.

Sans nous arrêter aux légendes touchant les chemins dits *Chaussées* Brunehaut (1), ni à tous les récits que les anciens écrivains du pays nous ont faits sur la haute antiquité des voies Romaines de la Belgique, il faut cependant tenir compte de la tradition qui porte à Bavai le centre d'un rayonnement de sept routes. Cette tradition relative au *septemvium* de Bavai s'est conservée jusqu'à ces derniers temps. Tout le monde connait le monument heptagonal, datant du siècle dernier seulement, qui se voyait sur la place de Bavai et que le curé Carlier, avait retiré chez lui, sans doute vers 1815. On sait qu'après sa mort

(1) Bergier, *Hist. des Grands chem. de l'Empire*, t. I, c. 26 et 27.

(1818), il a été transporté au Musée de Douai où il se voit aujourd'hui (1).

En 1815, on a remplacé, sur la place de Bavai, ce petit monument par un obélisque, aujourd'hui détruit, et sur le dé heptagonal duquel on lisait d'autres noms, sinon d'autres directions (2). Ces deux monuments modernes peu-

(1) Ce monument, taillé dans cette espèce de pierre bleue appelée *pierre de Bavai*, a la forme d'un support d'émissaire de fontaine. On lit sur les sept faces de la frise et du fût, en forme de panse, de ce monument, l'inscription suivante sur trois lignes :

	LES MERS	FERONT	LA FIN	DE SEPT	CHAUSSÉES	BRUNEHAULT
CHAVSSÉE D'AVETTE	CHAVSSÉE DE BINTCH	CHAVSSÉE DE MONS	CHAVSSÉE DE TOURNAY	CHAUSSÉE DE CAMBRAY	CHAUSSÉE DU CATEAU	CHAUSSÉE DE PONS

On remarquera que cette inscription est chronographique et qu'elle porte sa date à la première ligne, comme cela se rencontre dans un grand nombre de monuments des Pays-Bas, et surtout de la Flandre à cette époque. Cette date est figurée par les grandes lettres qui dépassent le niveau commun des caractères de la prémière ligne. Ces lettres sont LMFLICVVVL; seulement, la première étant l'initiale de l'inscription ne doit pas être comptée. En outre le lacipède a grandi, par erreur l'F de FERONT au lieu de grandir le D du mot DE. Cette faute une fois corrigée, nous devons, conformément à l'usage suivi pour recomposer les dates dans ces sortes d'inscriptions, considérer ces lettres comme des chiffres Romains isolés et les additionner ensemble ; nous obtiendrons alors le résultat suivant :

M	1000
L	50
I	1
D	500
C	100
V	5
V	5
V	5
L	50
MDCCXVI	1716

Le monument est donc datée de 1716.

(2) Voici ce qu'on lisait sur cette base :

CE MONUMENT	RECONSTRUIT	EN 1815 POUR	INDICATION	DES SEPT CHAU	SSÉES BRUNEHAUT	CONDUISANT AUX [illegible]
A	A	A	A	A	A	A
ANVERS	OSTENDE	DIEPPE	St-MALO	VENISE	HAMBOURG	MAESTRICHT

vent nous fournir quelque lumière sur les voies Romaines qui avaient dû figurer sur les anciens *septemvia* dont ils conservaient probablement le souvenir, car les poteaux les plus récents n'ayant eu, dans la petite ville de Bavai, aucune utilité pratique, ne peuvent être considérés que comme les témoignages d'une antique tradition touchant les sept routes rayonnant jadis de ce point; or Bavai n'ayant eu d'importance qu'à l'époque Romaine, ces sept voies devaient, au moins quant au nombre, rappeler les voies Romaines. Nous savons d'ailleurs qu'un poteau, beaucoup plus ancien que celui du Musée, poteau que ce dernier avait dû remplacer, avait été vu à une époque plus reculée par Charles Bovel d'Amiens, l'auteur du livre *De hallucinatione Gallicorum nominum* (1).

Entre ces deux documents vient se placer chronologiquement, la carte gravée à Anvers, en 1656, et indiquant le rayonnement des sept anciennes routes auxquelles s'ajoute celle de *Valenchiennes* (2). Ces routes sont les suivantes :

1° sur *Tournay* par *Escaultpont*,

2° sur *Cambray*,

3° sur *Château Cambresis* et *Saint-Quentin*,

4° sur *Avesne* et *Reims*,

5° sur *Charlemont*, laissant *Maubeuge* à droite,

6° sur *Binch* et *Cologne*,

7° sur *Mons*.

(1) C. 23 : « in eo loco quem incolae *Bavais* vocant, in medio ejus foro, » exstat hodie columna lapidea, et super columnam, marmorea tabula, » subqua ab incolis inchoare omnium hujus modi viarum capita proferun» tur, quae ab eo loco in omnes Galliae partes, et sublimi et recto tra» mite exporriguntur ».

(2) Cette carte est insérée dans le *Chronicon Balduini Avennensis*, Anvers, 1693.

Ce qui fait l'importance de ce réseau pour la question qui nous occupe, c'est que ces routes ne desservent pas directement les localités modernes de *Bouchain*, de *Landrechies* et de *Maubeuge* et que, par conséquent elles nous représentent un système de viabilité plus ancien que l'époque de cette carte.

Il est inutile de rappeler les routes figurées sur la carte de Cassini, puisque ce document est moins ancien (1730).

Aujourd'hui huit routes partent de Bavai, mais leurs directions modifient sensiblement celle de la carte de 1656. Ce sont les suivantes :

1° route, dite *Chaussée Brunehaut*, sur Condé,

2° route de Valenciennes, qui détache, à Vargnies, l'embranchement, dit *Chaussée Brunehaut*, sur Cambrai,

3° route directe sur Cambrai par le Quesnoy,

4° route de Saint-Quentin par le Cateau avec embranchement, à gauche, sur Landrecies,

5° route, dite *Chaussée Brunehaut*, sur Avesne et Reims, par Etrœungt et La Capelle,

6° route de Maubeuge,

7° route, dite *Chaussée Brunehaut*, allant à Cologne par Binch,

8° route de Mons.

Quelques auteurs ont prétendu que huit routes Romaines, et non sept, rayonnaient de Bavai, mais il n'y en avait bien que sept partant de *Bagacum* même ; la huitième n'était qu'un embranchement partant, non de Bavai, mais de Gussignies.

Si nous comparons à ces informations modernes les do-

cuments anciens, nous voyons que les deux itinéraires, à savoir celui d'Antonin et la table de Peutinger, nous font connaître d'abord quatre voies Romaines partant de Bavai :

I. Itinéraire d'Antonin :

1° vers le *Portus Gessoriacensis* (Boulogne), par *Ponte Scaldis* (Escautpont), *Turnacum* (Tournai), *Viroviacum* (Werwich-Sud), *Castello* (Cassel) et *Tarvenna* (Thérouanne) (1);

2° vers *Durocortoro Remorum* (Reims), par *Duronum* (Etrœungt), *Verbinum* (Vervins), etc. (2);

3° vers *Castello* (Cassel), par *Camaracum* (Cambrai), *Nemetacum* (Arras), etc. (3);

4° vers *Colonia* (Cologne), par *Vodgoriacum* (Waudrez près de Binch), etc. (4).

II. Table de Peutinger :

1° vers **Gesogiaco**, par **Pontes Caldis**, **Turnaco**, etc. (5).

2° vers **Durocortoro**, par **Duronum**, etc. (6).

3° vers **Castello Menapiorù**, par **Hermomacum**, **Camaraco**, **Nemetaco** et **Tervanna** (7).

(1) Wesseling, p 376-377.
(2) *Id.*, p. 380-381.
(3) *Id.*, p. 377-378.
(4) *Id.*, p. 378.
(5) Segm. I, ABC, 1 de notre édition.
(6) Segm. I, C, 1.
(7) Segm. I, ABC, 1.

4° Vers **Agripina** (Cologne), par **Vogo-Dorgiaco**, **Atuaca**, etc. (1).

On remarquera que, sauf quelques variantes dans le parcours des voies et dans l'orthographe des noms, ces quatre voies sont les mêmes dans les deux itinéraires et répondent à quatre des directions de la carte de 1656 :

1° Celle de Tournai.

2° Celle de Reims.

3° Celle de Cambrai.

4° Celle de Binch et Cologne.

Mais il existe sur la Table de Peutinger l'indication d'une cinquième voie dont le tracé, il est vrai, n'est pas figuré (et c'est pour cela qu'on ne l'a pas comptée), mais dont la distance est exprimée.

En jetant les yeux sur le segment I, on remarque que les traces de voies sont accumulées sur ce point et forment un réseau très serré dont la disposition est telle qu'il était presqu'impossible d'inscrire un tracé de route entre Bavai et St-Quentin, c'est-à-dire entre *Bagacum*, **Bagaco nervio**, et *Augusta Veromanduorum* **Aug· viro Muduor.** (voy. notre pl. XXIV), sans que ce tracé se confondît avec la voie de Bavai à Cambrai ; aussi le dessinateur de la Table l'a-t-il tout simplement supprimé. Ce n'est, d'ailleurs pas la seule omission de ce genre que l'on rencontre dans ce document ; mais la distance est indiquée entre Bavai et St-Quentin par les chiffres **XXI.**

Cette cinquième voie n'a été mentionnée dans le texte d'aucun des éditeurs de la Table et cette même lacune

(1) Segm. I, C, 1, et II, A, 1.

existe aussi dans le nôtre. Nous nous empressons de la signaler et nous la comblerons dans l'appendice qui sera consacré, à la fin de notre ouvrage, à réparer les erreurs et les omissions inévitables dans un travail de ce genre.

C'est donc bien cinq et non pas quatre voies Romaines qui partaient de Bavai au IVe siècle, à ne consulter que les textes anciens.

Si maintenant nous interrogeons le sol, les monuments qui en ont été tirés à diverses époques et les vestiges de routes anciennes, il nous sera possible de reconnaître les deux autres voies anciennes partant de Bavai : l'une dans la direction de Charlemont, coupant la Sambre au-dessous de Maubeuge, passant, à partir de Bavai, par la Longueville, le bois de la Lanière, Feignies, Boussois, Marpent, etc. (1). On n'a pas trouvé, que nous sachions, de vestiges certains de cette voie au moins dans les environs de Bavai ; aussi ne l'avons-nous pas inscrite sur notre planche XXIV, quoique nous soyons à peu près certain de son existence. Ce serait la sixième.

La septième voie est indiquée sur notre pl. XXIV à l'aide d'un pointillé; c'est celle qui suit la direction de Mons.

M. Roulez parle de cette voie Romaine « de *Bavai vers la Batavie* » (2) et cette supposition, car c'en est une, a cependant un grand fondement. Elle s'appuie sur un passage de d'Anville (3) : le célèbre géographe dit qu'une route Romaine se rendait de Bavai à Mons, qui a porté le

(1) Voy. Houzé, *Sur les Voies Rom. dans l'arrondissement d'Avesne* (extr. des *Mém. de la Soc. d'Emulation de Cambrai*, t. XXVI, 1re part. p. 198-225).

(2) *Observ. sur les voies rom. de la Belgique*, p. 7 et suiv.

(3) *Notice de la Gaule*, p. 137.

nom de *Castrilucius* ou *Castrilocus*, « *quia ibi quondam Romanus exercitus castra locaverat* », selon le témoignage d'un moine de S. Guilain qui a écrit la vie de S[te] Aldegonde. D'Anville ajoute que la trace de cette voie lui est indiquée « par une carte qui a été levée dans le plus grand détail et par ordre du Roi dans ses campagnes. » De Mons elle aurait gagné Anvers, dont la plus ancienne mention sous le nom d'*Andaverpenses*, ne remonte qu'à S[t]-Ouen dans sa vie de S[t]-Éloi. De ce point elle aurait atteint peut-être *Duro-traiectum*, Dordrecht.

D'après l'exploration de M. Van der Rit, cette voie entre Bavai et Mons, aurait passé par Sars-la-Bruyère, Genly, Noirchain, Ciply, Mesvin, etc. D'après M. Houzé, elle aurait passé par le village de Hon avant d'arriver à Sars. Mais l'autorité sur laquelle il s'appuie paraît être simplement le tracé qui figure sur la carte de Cassini.

M. Roulez donne encore une autre voie partant de Bavai et qui ne figure pas dans les Itinéraires (1) : il l'appelle « *voie de Bavay vers l'Escaut* ». Elle est généralement connue, dit ce savant archoléogue, sous la dénomination de *chaussée Brunehaut* ». Les renseignements adressés à l'Académie de Bruxelles par les autorités locales attestent le passage de cette voie dans les communes de Montignies-sur-Roc, d'Andregnies, de Hensies, de Pommerœul, d'Harchies, de Grandglise, de Quevaucamps, d'Ellignies-S[te]-Anne, de Wodecq et de Flobecq. Elle a également laissé des traces dans plusieurs communes où elle passe avant d'arriver à ces deux dernières localités. De Pommerœul à Grandglise, la chaussée, au dire de M. le bourgmestre d'Harchies, n'est plus suivie que sur un tiers de son par-

(1) *Op cit.*, p. 7.

cours; pour les deux autres tiers, elle a entièrement disparu. Sur le territoire d'Ellignies, elle ne se montre non plus que de distance en distance. En quittant le territoire de Flobeq, elle entre dans la Flandre orientale à Opbrakel elle reçoit le nom de ***steenstraet*** ». M. Vander Rit (1) pense l'avoir suivie jusqu'à Gand. M. Houzé, qui cite cette voie sous n° 7 (2), dit que toute trace de cette route avait disparu depuis des siècles.

Nous prendrons la liberté de faire observer à MM. Van der Rit, Roulez et Houzé que cette voie, soi-disant Romaine, et dont le caractère antique n'aurait été constaté que par les bourgmestres des villages Belges, gens respectables il est vrai, mais peu compétents en cette matière, voie dont les vestiges, au dire de M. Houzé, auraient disparu depuis des siècles, est fort problématique à nos yeux. Nous ajouterons que la voie de Bavai à Tournai par Escaupont, passant par Bellignies, où l'on en avait remarqué les vestiges en 1825 (3), Bellignies étant précisément encore sur la ligne droite de Bavai à Andregnies, commune de Belgique où M. Roulez fait passer sa voie Romaine, est évidemment la même qui est mentionnée par les Itinéraires anciens entre *Bagacum* et *Turnacum*. ou du moins que cette voie aurait eu, au départ, un parcours commun avec la prétendue voie Romaine de Bavai à Gand. Quant au reste du parcours de cette dernière, rien ne nous parait moins démontré que son existence. Il faut prendre garde en effet qu'elle aurait cotoyé à une

(1) *Op. cit.*, p 8.

(2) *Sur les voies rom. dans l'arr*[t]. *d'Avesne* (*Mém. de la Soc. d'Émul. de Cambr.*, t. XXVI, p. 198 et suiv.)

(3) Houzé, *loc. cit.*

très petite distance celle de Bavai à Tournai et, partant, qu'elle eût été inutile. De plus, ne pouvant avoir eu son origine à Bavai, comme nous venons de le prouver, le *septemvium* Romain de Bavai n'aurait pu la comprendre.

Nous dirons, en terminant ce qui concerne les voies Romaines rayonnant de Bavai, un mot sur les localités qu'elles desservaient et sur les distances qui les séparaient.

Bavai (*Bagacum*), chef-lieu de la cité des Nerviens pendant quatre siècles, depuis Auguste jusqu'à Théodose, disparut tout-à-coup, à la fin du IV[e] siècle ou au commencement du V[e], et sa ruine dût être complète, car, ni la *Notitia Dignitatum*, qui est, comme on sait, du règne d'Honorius, et qui nomme deux petites localités voisines, le « *locus Quartensis* » (Quarte), et le « *locus Hornensis* (1) » (Hargnies), ni la *Notitia provinciarum Galliae*, qui nomme *Camaracum* et *Turnacum* (2), ni l'Anonyme de Ravenne, ni Grégoire de Tours, ni Frédégaire, ni, ce qui est plus significatif encore, la liste des 800 ateliers monétaires Mérovingiens, ne mentionnent Bavai, et aucune monnaie postérieure à Théodose n'y a été trouvée. Ce ne serait qu'au temps de Charles-le-Chauve, c'est-à-dire quatre siècles et demi après la destruction de cette ville, que l'on rencontrerait la première notice de sa bien modeste résurrection, et encore, le document unique sur lequel ce fait nous paraît appuyé est-il interprêté tout différemment par M. de Longpérier, le savant le plus compétent de l'Europe en ces matières.

Il existe, au cabinet de France, une pièce de Charles-le Chauve dont notre pl. XXIV donne la première reproduc-

(1) Boecking, II, p. 108-109 : « praefectus classis Sambricae in *loco Quartensi* sive *Hornensi* ».

(2) Edition de Guérard, dans son *Essai sur le système des divisions territoriales de la Gaule*, p. 18.

tion exacte, car la gravure de Combrousse est très infidèle (1). Cette pièce, qui se trouve au Cabinet en deux exemplaires, provenant, l'un de l'ancien fond, l'autre de l'acquisition Rousseau, existe aussi en un troisième exemplaire, très beau, dans le cabinet du baron James-Édouard de Rothschild ; c'est sur cette pièce, de beaucoup la mieux conservée des trois, que nous avons relevé l'empreinte gravée sur notre dernière planche. Ce denier porte, au droit, le monogramme de *Karolus*, KROLS, entouré de la légende de + GRATIADIIREX ; au revers on lit : + ᒷAVACA CIVITAS, avec la croix dans le champ. La lecture de ce nom géographique serait, selon M. de Longpérier, LAVACA, et non BAVACA (2), et le savant numismatiste propose d'identifier ce nom avec celui de Liège, non, il est vrai, sans faire ses réserves (3). Il se fonde, pour exclure Bavai : 1° sur la forme de la lettre qui est bien, pour lui, un L et non un B comme le représente la gravure inexacte de Combrousse ; 2° sur ce que le nom de *civitas* ne s'applique, sur les monnaies des deux premières races, qu'aux villes épiscopales. Or il n'y a point eu d'évêques à Bavai, du moins depuis la grande invasion des Barbares. Quant à l'identification proposée par lui avec Liège, il l'appuie, « quelque hardi que cela puisse paraître », dit-il, sur le nom *Leudica* donné à cette ville épiscopale, précisément dans le capitulaire célèbre de Charles-le-Chauve, daté de 855, et sur le nom de *Ludivaca* qu'Éginhard lui donne dans sa 23e lettre, et il

(1) *Monn. Nationales de France*, p. 15, n. 109 et pl. où figurent les villes de Charles-le-Chauve, dans la *Description raisonnée des monnaies de la 2e race royale.*

(2) Le Blanc avait lu également BAVACA. Lelewel, le premier, a lu LAVACA.

(3) *Notice des monnaies françaises composant la collection de M. J. Rousseau*, p. 224-225, n. 556.

ajoute : « nous avons tant d'exemples de monnaies Car-
» lovingiennes dans la légende desquelles l'V et l'A sont
» mis l'un pour l'autre qu'il ne serait pas impossible que
» le mot LAVACA ait dû être orthographié LVVACA,
» ce qui le rapprocherait singulièrement du *Ludivaca*
» d'Éginhard, d'autant plus que le D est une lettre évanes-
» cente, qui ne figurait déjà plus dans le nom du pays de
» Liège, à l'époque du partage entre Charles-le-Chauve et
» Louis-le-Germanique. Les deux frères déclarent prendre
» chacun une part du *Liugas*, c'est-à-dire du Liégeois ».

Nous avons eu l'honneur de soumettre à peu près en ces termes, nos doutes, au sujet de l'explication qu'on vient de lire, à M. de Longpérier lui-même :

1° La forme de la lettre qui figure sur la pièce, nous devons le dire, malgré l'autorité exceptionnelle du maître dont nous nous permettons de ne pas partager l'avis, se rapproche pour nous plutôt du B que de l'L. Nous n'avons pas à lui citer, il est vrai, une seule pièce Carlovingienne où le B soit figuré comme sur la monnaie en question, mais nous en trouvons plusieurs exemples pendant la période Mérovingienne. Dans un *triens* d'Avranches on lit AЬRIN-KTAS; sur un autre d'Angers, le nom du monétaire est écrit SISЬERTVS; sur un autre encore on lit ЬORSA, et sur ces trois *triens* du Cabinet de France, le Ь est exactement formé comme la lettre de la pièce de Charles-le-Chauve.

On peut ajouter que, sur ce même denier de Charles-le-Chauve, on voit, du côté de la face, un L parfaitement formé, dans le monogramme de *Carolus* et que cet L a la barre horizontale du bas très droite.

Si le mot *civitas* sur une pièce Carlovingienne suppose de toute nécessité que le lieu de son émission eût été un

siége épiscopal, il est évident que cela ne se rencontre pas à Bavai. *Bagacum* était bien, comme nous l'avons vu, chef-lieu de *civitas* au Ier au IIe et au IIIe siècles. Elle l'était encore au IVe lors de l'organisation de la province ecclésiastique de Belgique IIe (avec Reims pour métropole). Elle a continué à l'être jusqu'à la destruction totale de ce chef-lieu de la cité Nervienne. Nous connaissons même un de ses évêques, Superior, qui assista au concile de Sardique (347) et au concile de Cologne. Mais il est certain que le siége épiscopal fut transporté à Cambrai lorsque Bavai fut détruite et que le vaste territoire de ce diocèse primitif fut ultérieurement divisé en plusieurs diocèses. Est-il impossible de supposer que l'ancien titre épiscopal de Bavai, titre qui subsistait encore à l'époque de la grande invasion, aurait laissé assez de souvenir pour que cette ville renaissante, au IXe siècle, eût revendiqué le titre de *civitas* qui lui avait appartenu. On ne doit pas s'y tromper en effet ni prendre la cause pour l'effet ; les villes furent qualifiées de *civitates* sous les deux premières races, non parce qu'elles avaient été siéges d'évêchés, mais parce qu'originellement, au IVe siècle, c'est-à-dire à l'époque de la paix de l'Église sous Constantin, des évêchés avaient été établis dans tous les chefs-lieux de *civitates*. Autant de chefs-lieux de *civitates*, autant d'évêchés ; — autant de flamines d'Auguste pendant les premiers siècles de l'Empire, autant d'évêques après la paix de l'église, ainsi que l'a démontré M. Léon Renier dans son cours du collége de France.

Sur les plus anciennes monnaies des évêques de Liége, nous lisons le nom de cette ville LEOD, LEGIA (1),

(1) Reinesse-Breidbach, *Hist. numismatique de l'évêché et principauté de Liége* ; voy. pl. II, fig. 2. La monnaie qui porte LEGIA est celle d'un évêque du XIe siècle, de 1048 à 1075.

deux orthographes peu concordantes entre elles, il est vrai, mais égalemement éloignés de LAVACA.

M. de Longpérier a bien voulu répondre par écrit à ces objections par une lettre dont nous extrayons le passage suivant :

« Je n'ai aucun parti pris contre Bavai. Si je ne » crois pas que le denier en question ait été frappé » dans cette ville, c'est d'abord parceque la lettre placée » en tête du nom ne se trouve avec la valeur B dans aucun » monument Carlovingien que je connaisse, et depuis 1847, » j'en ai eu un grand nombre entre les mains; c'est » ensuite, que Bavai n'a pas été évêché. Or, s'il est vrai » qu'on ait fait des évêchés dans presque tous les chefs- » lieux de cités, c'est-à-dire, de divisions territoriales ; il » est encore bien plus vrai que les Francs ne donnaient » le titre de *civitas* qu'à leurs évêchés, qu'ils fussent, ou » non, de création ancienne. Vous discutez la question à » peu près de la même manière que je l'ai étudiée, mais » je n'ai pas trouvé l'argument décisif qu'il nous faudrait; » c'est pour cela que, tout en proposant Liège, je me suis » efforcé de faire voir tout ce qui pouvait infirmer l'at- » tribution. A l'époque Carlovingienne, il s'est produit » un singulier mouvement dans les formes des noms de » lieux ; c'est alors qu'on a écrit OSTEVNIS pour *Augus-* » *todunis* (Autun), AVALONS pour *Aballo*, RODOMO » pour *Rothomago*, etc., ce qui n'a pas empêché les formes » classiques de survivre et de reparaître sur des monnaies » plus récentes. Contre Liège l'argument de *Leodicum* ne » ne peut pas être invoqué. Vous voyez que sur les mon- » naies du même évêque Théoduin de Bavière on lit » LEOD et LEGIA. Trouvez-moi donc un évêque de » Bavai entre l'an 500 et l'an 875 et alors tout ira bien. »

Telles sont les pièces du procès. Nous n'ajouterons qu'un mot ; c'est qu'en supposant même qu'on dût lire LAVACA (ce qui nous paraît toujours très contestable) nous ne croyons pas que cette forme puisse être ramenée d'une manière satisfaisante à aucune de celles qui nous sont connues pour désigner Liège, et si *Lavaca* n'est pas Liège, nous demandons ce que c'est. M. de Longpérier lui-même a trouvé dans une liste d'évêques suffragants de Mayence les mentions suivantes : « Johannes, *Lavacensis* episcopus, » ann. 1312 ; Jacobus, *Lavacensis* episcopus, ann. » 1383 (1) ; on ne sait pas, dit le savant numismatiste, » où était située la résidence de ces prélats », mais il remarque que, précisément en 1312 et en 1383, les évêques de Liège se nommaient Thibaut et Arnold (2).

Ce qu'il nous faudrait chercher c'est, non pas un évêque à Bavai au IXe siècle, ou même entre les années 500 et 875, car nous savons bien qu'il n'y en a pas eu, mais bien d'autres exemples, sur les monnaies, de l'exception qui consiste à conserver à une ancienene cité Romaine, à une ancienne vlle épiscopale détruite à l'époque de la grande invasion, et renaissant de ses cendres après un certain temps, son titre de *civitas*, titre auquel sa noble origine Romaine imprime à nos yeux un caractère en quelque sorte indélébile.

La question en vaut la peine, car ce denier est le seul témoignage que nous ayons de la résurrection de Bavai avant la charte d'Odon, évêque de Cambrai, mort en 1113 (3),

(1) G. Ch. Joannis, *Rer. Mogunt.*, t. II, p. 425-429).

(2) *Notice des monnaies fr. de la collection* Rousseau, p. 225.

(3) Cart. de l'abbaye de Hautmont, cité par Lebeau (*Arch. hist. et litt. du Nord*, nouv. série, t. V, p. 274).

et mentionnant *Bavaium*. Nous avons, dans le même temps, le bref d'Innocent II, daté de Laon le 12 avril 1131 (1); Enfin un acte de 1329 mentionne les « bourgeois de Bavay ».

Pour ce qui regarde les localités qui se trouvent sur la première voie de notre réseau, nous n'avons pas à justifier ici les identifications des villes ou stations anciennes de *Pons scaldis* (Escaupont), et de *Turnacum* (Tournai); nous prendrons la liberté de renvoyer à notre travail (2), aussi bien que pour *Duronum* (Etrœungt), sur la seconde de nos voies, celle qui va de Bavai à Reims (3).

Nous n'avons rien à ajouter non plus à ce que nous avons dit pour la quatrième route, celle de Cologne passant par *Vodgoriacum* (Waudrez) (4).

Pour la troisième, sur *Camaracum* (Cambrai), nous avons une station intermédiaire, *Hermomacum* pour laquelle nous avons donné peu d'indications dans le texte qui accompagne notre édition de la Table de Peutinger. Nous avons pu corriger, sur l'original, à Vienne, l'orthographe vicieuse des éditions antérieures, *Hermoniacum*, pour y substituer la leçon *Hermomacum* qui se lit sur le manuscrit. D'Anville (5), Ukert (6) et Walckenaer (7) avaient placé cette station à Bermerain; Katancsich (8), à Cateau-Cambrésis; Lapie (9), à Escarmaing; Wastelain, à Sommaing, Lam-

(1) *Ib. ib.*

(2) *La Table de Peut.* p. 13, col. I, n. 5 et 6; — *Géogr. de la Gaule*, p. 80-81, n. 5 et 6.

(3) *Ibid.*, p. 16, col. II, n. 1; — *Géogr. de la Gaule*, p. 103-104.

(4) *Table de Peut.* p. 12, col. II et III, n. 1-4; — *Géogr. de la Gaule*, p. 76-79, n. 1-4.

(5) *Notice de la Gaule*, p. 372-373.

(6) *Griech. und Roem. Geogr.*, II, 2e part., p. 530.

(7) *Geogr. des Gaules*, III, p. 63.

(8) *Tab. Peut.*, I, p. 48.

(9) *Itin. anc.*, p. 231.

biez, dit le P. Grégoire, à Vandegies-sur-Escaillon (1); enfin Leglay (2), Lebeau (3) et Bruyelle (4) l'ont fixée, avec raison, à Clairménage, non loin de Bermerain, et qui est bien à XII lieues gauloises de Bavai, comme le veut la Table; on a trouvé, en effet des ruines Romaines en ce lieu, dans les fouilles exécutées en 1823 par la Société d'Émulation de Cambrai.

Quant à la cinquième route, celle que nous venons de retrouver sur la table de Peutinger, et qui conduit de *Bagacum* à *Augusta Veromanduorum* (St-Quentin), nous n'avons rien à en dire puisqu'il n'y a aucune station intermédiaire indiquée entre Bavai et Saint-Quentin (5).

Puisque nous disons un mot des distances marquées sur les itinéraires anciens, permettez-nous de saisir cette occasion, en présence de la diversité d'estimations qui s'est produite, dans ce pays-ci même, sur la valeur du mille Romain et de la lieue Gauloise, de rappeler que ces deux valeurs sont rigoureusement déterminées aujourd'hui et qu'il n'est plus permis de s'en écarter. Nous avons déjà signalé plus haut l'erreur grave où étaient tombés les auteurs de la *Carte archéologique du département du Nord,* publiée en 1866, par la commission historique, lorsque cette dernière a attribué au mille Romain, la valeur de 1472m50, et à la lieue gauloise celle de 2208m75. Nous voyons dans le travail de M. Houzé déjà cité que, pour lui, la lieue est, tantôt de 2500m et tantôt de 1500 pas, c'est-à-dire d'un

(1) Conjectures sur *Hermomacum*, 1805.
(2) *Mém. de la Soc. d'Émul. de Cambrai*, 1823, t. VIII, p. 346.
(3) *Ibid.*, 1824, t. IX, p. 321-328.
(4) *Ibid.*, t. XXVI, 1re part., p, 189.
(5) *Tabl. de Peut.* nouv. édit. p. 14, col. III, n. 1, et p. 15, col. I; — *Geogr. de la Gaule, d'après la Table de Peutinger.*

millle 1/2 (1) ; et nous pourrions signaler encore d'autres divergences chez d'autres antiquaires. Or les résultats suivants, acquis dans ces derniers temps à la science, nous paraissent hors de toute contestation :

le pied Romain est de 0^m2963 ;
5 pieds Romains font 1 pas, *passus* ;
le *passus* valait donc 1^m4815 ;
1000 pas font 1 mille :
millia passuum, ou I mille, valent $1^k481^m50^{cm}$.

Ceci étant établi, le rapport du mille Romain officiel avec la lieue Gauloise légale, nous est fourni par deux auteurs anciens, l'un, du IVe, et l'autre du Ve siècle. Le premier, est Ammien Marcellin dans le passage suivant : « et quo» niam a loco, unde Romana promota sunt signa ad » usque vallum barbaricum *quarta leuga signabatur et » decima*, id est, *unum et viginti millia passuum* (2) ». Donc XIV lieues gauloises valant XXI milles pas, I lieue vaut 1 mille $\frac{1}{2}$; et si le mille égale $1^k481^m50^{cm}$, I lieue gauloise vaudra 2^k222^m.

L'autre témoignage est celui de Jordan ès (telle est la vraie orthographe du nom de cet historien qu'on écrivait à tort Jornandès) : il n'est pas moins explicite et il concorde parfaitement avec le premier : « *leuga* autem *gallica*, *mille et quingentorum passuum* quantitate *metiuntur* (3) ».

Ces données sont confirmées d'autre part par l'Itinéraire d'Antonin qui, pour la route de Lyon à Reims, par exemple,

(1) *Sur les voies Rom. dans l'arr. d'Avesnes (Mém. de la Soc. d'Ém. de Cambrai*, t. XXVI, 1re part. p. 217).
(2) XVI, XII, 8.
(3) *De reb. Getic.*, 36.

nous donne les distances à la fois, en milles Romains et en lieues Gauloises :

« Lugduno
Asa Paulini mpm XV leugas X
Lunna mpm XV leugas X
etc. (Wesseling, p. 359 et suiv).

Nous avons plusieurs monuments itinéraires sur lesquels les distances sont comptées en lieues Gauloises, puisque, à partir de Lyon, on comptait d'après cette mesure, au IV[e] siècle du moins. De ce dernier fait nous avons deux témoignages dans les textes : 1° la Table de Peutinger qui, à côté du nom et de l'emplacement de Lyon, porte

Lugduno caput Galliarum
usque hic legas.

(n[lle] édit. seg. I, C, 1).

2° Ammien Marcellin : « qui locus [*Lugdunum*] exordium est Galliarum. Exindeque non *millenis passibus*, sed *leugis* itinera metiuntur (1) ».

D'après des travaux curieux et récents provoqués par M. de Saint Ferjeux (2), et poussés plus avant par M. Aurès, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées (3), on a été amené à supposer que les Gaulois, avant l'arrivée des Romains, avaient leurs mesures nationales et que les conquérants, tout en conservant les noms de ces mesures, les avait modifiées, d'une façon d'ailleurs peu sensible, afin de les faire rentrer dans leur systême, à peu près de la même manière que

(1) XV, xi, 17.

(2) *Mém. sur l'anc. lieue Gauloise*, Langres, 1852, br. in-8°, 56 p. (Paris, Dumoulin).

(3) *De la lieue gauloise, du pas et du pied Gaulois*, Paris, 1865, 10 p. in-8°, et *Note sur le pied Gaulois*, impr. impér. 1868, br. in-8° de 9 p.

nous disons communément que l'ancien pied-de-roi vaut le tiers du mètre et que, par suite, 3 pieds font un mètre, quoique le pied-de-roi, soit, en réalité, de 0,3248, et que, par conséquent, 3 pieds vaillent exactement, 0,9744, et non 1 mètre. Le nombre rond de pas Romains qui se rapprochait le plus de la mesure nationale-itinéraire, dite *lieue Gauloise*, étant 1500, c'est-à-dire 1 mille 1/2, on s'accorda à compter la lieue Gauloise à raison de I mille 1/2, mais il est évident qu'il devait y avoir un écart, c'est cet écart qu'on a prétendu retrouver dans certaines mesures itinéraires où les distances sont exprimées en lieues, sur quelques bornes par exemple ; et l'on a supposé, avec assez de vraisemblance, que, l'écart, n'ayant pas eu grande importance, on avait dû laisser, après la conquête, les poteaux, destinés à mesurer avant les Romains les distances en lieues nationales, à la place où ils se trouvaient, en admettant (ce qui d'ailleurs est démontré) que les Gaulois aient eu, sur certains points, des routes dont le parcours aurait été exactement suivi par les voies Romaines postérieures. De là vient que, sur les poteaux ou bornes itinéraires de ces routes, il n'est pas impossible de retrouver des indications qui, bien que de l'époque Romaine, peuvent reproduire les distances calculées d'après l'étalon de la lieue nationale primitive ; tel nous a paru être le milliaire d'Alichamps. Mais il n'y a pas la même raison de croire que des milliaires donnant une table de plusieurs distances avec une série de stations, comme le fameux milliaire de Tongres, et comme celui d'Autun, datant des bas temps de la domination Romaine, aient donné les distances calculées sur l'étalon suranné de la lieue Gauloise nationale, au lieu de nous les donner d'après l'étalon de la lieue Gauloise officielle de l'époque Romaine.

Nous avons démontré pour le millaire de Tongres en particulier (1), qu'il donnait, comme on devait s'y attendre, des lieues Gauloises officielles de l'époque Romaine, calculées sur l'étalon de I mille $\frac{1}{2}$ à la lieue, soit $2^{k}222^{m}$.

La difficulté était donc de retrouver l'écart entre la lieue nationale Gauloise et la lieue Gauloise officielle de l'époque Romaine. Selon M. Aurès la lieue nationale Gauloise aurait été de 2436^{m}, valant 7,500 pieds gaulois et le pied gaulois, dans son système n'étant autre chose que la mesure d'où est sorti le pied-de-roi français. Selon M. de St-Ferjeux, la lieue nationale Gauloise aurait été de $2^{k}415^{m}$, ce qui parait avoir moins de fondement. Le système de M. Aurès, esprit moins chimérique qu'on ne le croit communément, en aurait davantage, bien qu'un des éléments de son raisonnement, soit peu satisfaisant : qui nous prouve en effet que la lieue gauloise avait 7,500 pieds ?

Quoiqu'il en soit de ce débat, il n'est pas nécessaire d'y prendre parti, car, pour nos mesures itinéraires, il est indubitable que tous les textes et tous les milliaires donnant des séries de stations ont calculé la lieue gauloise d'après l'étalon officiel Romain de 1 mille 1/2, soit $2^{k}222^{m}$. C'est à cet étalon qu'il faut nous tenir. Quant à la lieue nationale, c'est par une exception, dont nous ne possédons qu'un seul témoignage, qu'elle se trouverait avoir pu servir d'étalon pour mesurer les distances sur les routes Romaines, de même qu'on peut rencontrer, par hasard, sur nos routes actuelles d'anciennes bornes marquant encore la lieue légale de France de $4^{k}444^{m}$.

(1) *Table de Peuting.* éd. in-f° p. 10, col. 2 et 3; et *Géogr. de la Gaule d'apr. la T. de P.*, éd. in-8°, p. 60 et suiv.

Nous ne pouvons, quant à présent, décrire les voies rayonnant de Bavai, ni en signaler les restes encore subsistants. Cette étude, longue et minutieuse, trouvera sa place dans une publication spéciale sur les *voies Romaines de la Gaule et sur toutes les localités anciennes qu'elles traversaient ou desservaient*, travail dont nous nous occupons depuis plusieurs années.

CONCLUSION.

Ce mémoire n'est pas un *spécimen*, mais un essai de ce qui pourrait être tenté, selon nous, pour les publications locales des monuments épigraphiques de notre pays.

Nous avons pris pour sujet d'étude la cité des Nerviens, avec son chef-lieu, *Bagacum* (Bavai).

Les épigraphistes de profession nous reprocheront peut-être d'avoir été trop élémentaire dans nos explications ; mais nous avons voulu être compris de tous les amis de nos antiquités nationales, nous avons voulu leur montrer l'intérêt, trop longtemps ignoré ou méconnu, de cet inappréciable répertoire historique qu'on appelle les inscriptions Romaines, nous avons cherché enfin à leur faciliter la lecture et l'intelligence des textes en suppléant en quelque sorte à un manuel d'épigraphie, livre que tous réclament et qui est encore à naître.

Que l'on fasse pour les autres cités un travail analogue et nous aurons bientôt un *Corpus inscriptionum Galliae*, donnant ce que le grand recueil universel de Berlin lui-même ne saurait offrir au public : c'est-à-

dire, non-seulement les inscriptions; mais, 1° leur explication philologique et historique, et 2° les monuments eux-mêmes, dessinés avec exactitude, et présentant par conséquent l'aspect, le caractère et jusqu'à la forme des lettres des documents originaux.

Si l'Etat peut intervenir avec fruit dans ce grand travail de concentration et lui donner l'ensemble et l'unité, nous avons voulu prouver du moins que la province pouvait préluder à ce recueil par des monographies locales, et que, pour ces études, en quelque sorte préparatoires, elle pouvait se suffire à elle-même. Il n'est pas, en effet, une seule société savante qui ne puisse faire, pour les antiquités épigraphiques de sa circonscription, ce que la société de Douai a fait avec ses seules ressources pour la cité des Nerviens, et encore eût-elle pu être secondée ou devancée dans cette tâche par les sociétés de Cambrai et de Valenciennes dont les origines et l'histoire semblent se lier plus étroitement encore aux monuments provenant de *Bagacum* et de son territoire.

TABLE

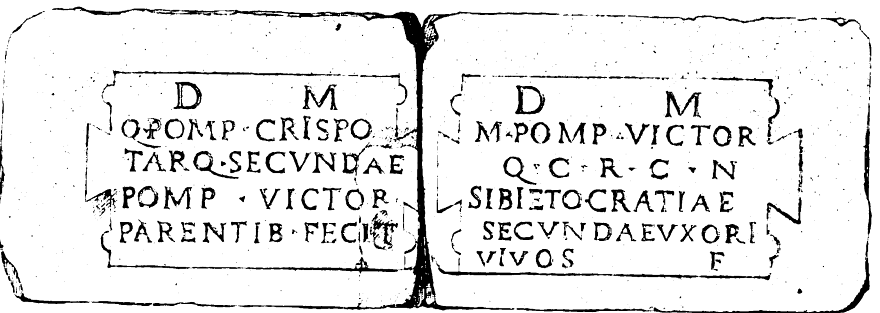
ANALYTIQUE DES MATIÈRES.



TI·CAESARI·AVGVSTI·F·
DIVI·NEPOTI·ADVENTV
EIVS SACRVM
CN·LICINI[illegible] C·F·VOL·NAVOS

1

M.on ROBAUT — DUTILLEUX, SUCC. A DOUAI


D M
Q·POMP·CRISPO
TARQ·SECVNDAE
POMP·VICTOR
PARENTIB·FECIT
D M
M·POMP·VICTOR
Q·C·R·C·N
SIBI·ET·O·CRATIAE
SECVNDAE·VXORI
VIVOS F

2



3


NERVINI
GIVL ERI
S·L·M

7


VTILIS·ET·OPTA
TA·Q·SVTORI
BROCCHI
H·S·S

4

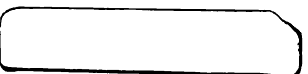

L·FLAVIO·FELICI
GABINIANO·VE

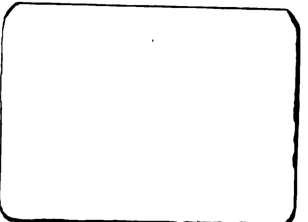
6

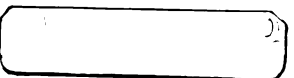

APOL

5

1



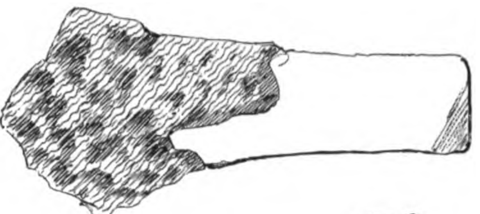


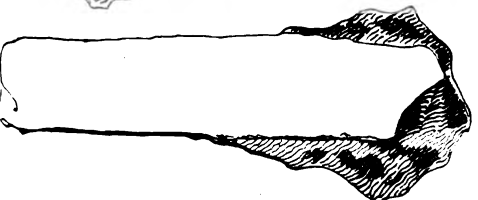


Q SIL BARBARI
PALLADI AD OC

C IVL FLORIBA
SILIVM AD CIA

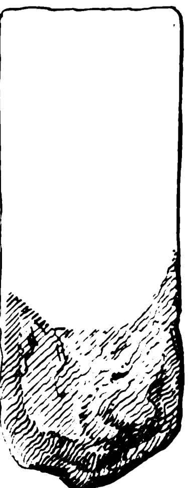
2



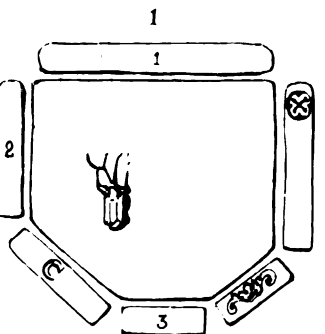


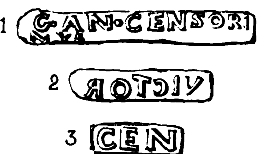
CL FIDIT
AISVS AD VLI

L IVDIVS ISIDORI DIAS
RNES POST IMP

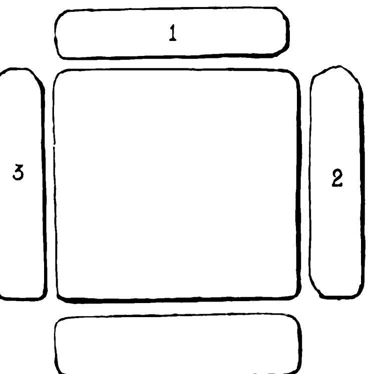


1


1
2
3

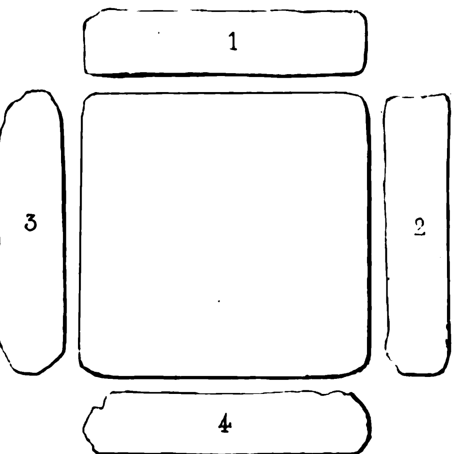

1 G·AN·CENSORI
2 ꓤOTƆIV
3 CEN

2

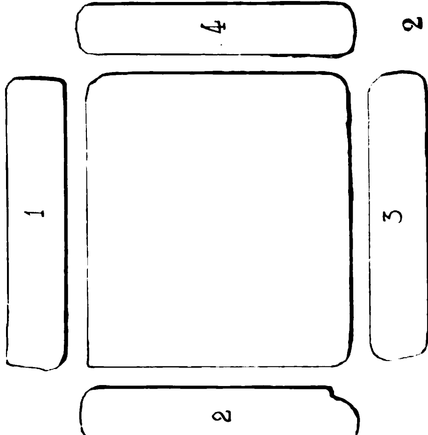

1
2
3

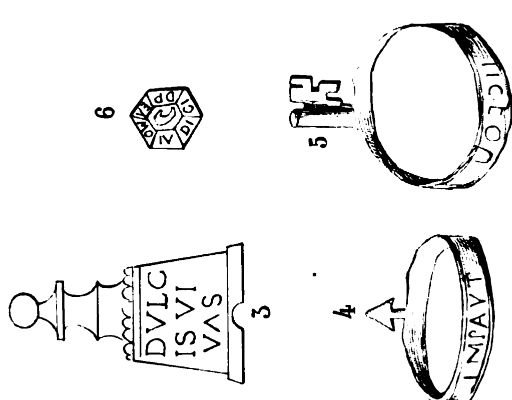

1 ROMANICRO
CODESADASP
2 ROMANIDIA
PSORICVM
3 ROMANIL

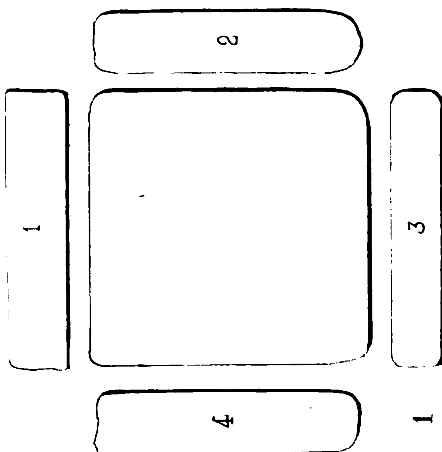
3


1
2
3
4


1 SPIENTISVPERS
EVVODADGENS
2 LIVLAMAND
DIA
3 MANDIPE
ICILEMEX
4 SVPET




DVLC
IS VI
VAS
CORDIALEPIDOS



1 ACVITIS

2 ACVNAE

3 ACVRIO·F

4 ACVS

5 ADIVORE

6 ADVOCISIO

7 ALBITTVIM

8 ALBVCI

9 ALBVC·F

10 AMOA

11 [illegible]VISATVSF

12 [illegible]

13 ARDACI

14 ARIA

15 [illegible]

16 ARIVIVIVSF

17 ASIATICI

13 [illegible]

19 ASINIA L

20 ATER

ATER

ATERN

21 ATILIANIM

ATILIANIO

22 AVRAVVSF

23 AVCELIAF

24 AVENTINI·M

25 AVITIMA

26 AVNODI

27 A MVSI

28 BA

29 BE IMIIICIM

BEAI

BELINICCIM

BELINICIM

30 BELSA·ARVF

31 BILAOIIAS

32 BISETO·FE

33 BORA[illegible]

BORIOMA

34 BOVDOI

35 BRARIATVS

BRARIATVS

36 BVRDO F

37 CALAVA·F

38 CALVIN

39 CANID

40 CARATI·M

41 CASSI

42

43 CCILVI

44

45 CERI·AL·M

CERIALI·M

CF·NI·ALI

46 [illegible]

47 CCIVVS ... SI IVSA

49 CINIVSMVD

48* Voyez plus bas

50 CINTVGN[illegible]

51 C·IN·TVSSA

C·IN·TVSSA

CINTVSM

52 CIRO·OFI

48* CIMIO

53 COCVRO·F

54 COMPRINNI

55 COSRVF

COSI[illegible]

56 CRACVNA·F

57 CRESTIO

58 CRISP

59 CNCVRO FE

60 DACOMRF

61 DAIN

62 [illegible]

63 DECIE

64 DIVICATVS

65 DOCRISI

66 EBVRVI

67 E...

68 ERIO

69 EXOMN

70 COL

71 FELIX·F

ELIX F

FELIXS·FEC

72 L

73 EEVEI

74 FLO

75

76 FRONTI

77 IVENIS

78 GEMMO

79 GEMINI F M

80 GIP

81 HOTI

82 L C E L I

83 ICIOMAVI

84 L ICAI

85 ILLIXO

86 ?OINI

87 IONIAE F

88 INIVENAIVS

89 IOVINC

90 I.TI

92 IVLLINI M

91 IVCVAD

93 IVAV

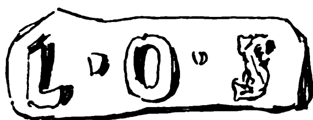
94 L ARDAC

95 LEQVRI

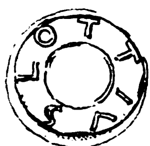
96 LICNVS

97 LOGIRNI

LOGIRNM

98 

99 LOLLI·M

100 

101 L·R·SECVN

102 LVPPA F

103 MACER·F

MACIIR

104 MACRINVS

105 MA C·IONI

106 MAGON.F

107 MAVRILVS

109 MALLIA

110 MARCELLIN

111 MARCELLVS

·108 MAIFEDV

112 MARTIVSM

113 MASCIILLIO

114 MATVRIN

115 M MORIBA

116 MENA
AVILI

117 MERCAD

MER·CATO

118 METTI·M

119 MILTTIM

120 VNIM

121 DATI·M

122 MV

×128 NIOIXI

124 NAMANIO

125 MIIMV

126 NERICCI

127 NICEPHORE

×129 NIKA

×123 MVICTORFEX

130 NOV

131 OFCAIXI

132 OEBVIZIN

133 OCIIL

134 EPARKI

135 [illegible]

136 [illegible]

137 OF ARAN

OF ARAN

138 OF ATTICI

139 OF BASSI

140 OF CAL

141 OF CECI

142 OF C F

143 OF FL·CR

144 OF FEP

145 OFR

OF·FELI Voyez 71

146 [illegible]

147 OF FGER

OF·IVCVN Voyez 91

148 [illegible]

149 OF·LICIN

OFLICINIAA

150 OFLICINIVS

151 OFMATER

152 OFMO

OFMOI

OFMODES

153 DTNUA

154 OF.PAIRIC

155 OF·PATRIC

156 OF PONI

OIIPONTI

157 OFPRIMI

OF PRIM

OFIC·PRI

158 OFSEVER

OSEVERI

159 OSEVERPVD

160 OFSID

161 OFSILVINI

162 OFSATOM

163 OFVIA

164 OF.VITA

OF VIRIS

OFVITALI

165 OF.VRS

166 OGAIDECII

167 OICOIV

168 OIAIVS

169 NIVPO

170 ITERRO

171 O////SAB

172 PACATVII

173 PAT

PATERN

174 PATNAFE

175 PATRII

PATRICI

PATRICIVS

176 PAMPIATVS

177

178

PAVLLI M

179

180

181

PRIMI M Voyez 157.

182

PRIMVS Voyez 157.

183 PRISCI M

184 P·V·FA

185 QVARTI MS

186

QVINTIO

187 QVRI

188 LVA·FER

189

190

REDITI·M

191 REGINIOF

192 RENT

193 RICCI

194 RVFFI·MA

195 SA

196 SACIROM

197 SACRILLI

198 SANIANI·O·FC

199 SATVRNINI

200 SCOTIVS

201 ECVNDI

202 S DATI·M

203 SENILLA·F

204 SENNIVSF

205 SENTRVS·FE

206 SEPA

·SIIVIIR· Voyez 158.

SEVERVS id.

207 CEVERIVM

208 SEXTI M

SEXTI M

209 SILVANI

210 SITNIA

211 IVIRIL

212 SRIMVS·FE

213 SVPACER

214 SNATA

215 SVOBNEDCE

216 SVRBVRO

217 YMHORI·M

218 TAVENVS

219 T OLF

220 TIBERI·M

221 TINNTINI

222 TITVRONIS

223 TOCCAE·M

224 TOCCIVS

225 TRPS

226 ·T·RVFIL

227 VACNAE

228 VVARETAV
FVATER

229 ·VVRAVVSF

230 VEGETII

231 VELOX F

232 VERFC

233 VERICCI

234 ƆBV

235 VICTOR
CVINTIN

236 VICTORI

237 VIND

238 VIMN

239 VITA F

240 VISAN

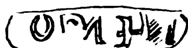
242 OVIRJSIV

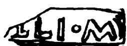
241 VBIRA













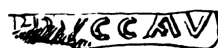


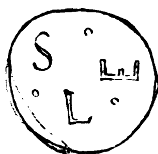


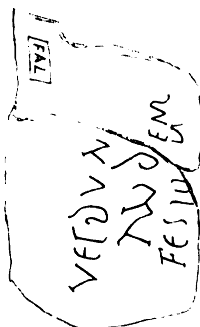




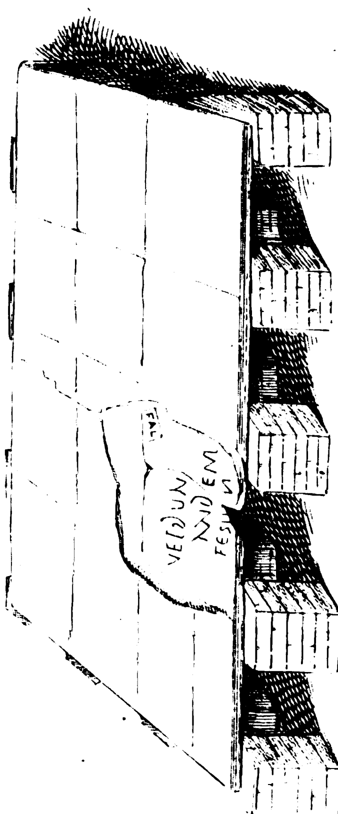




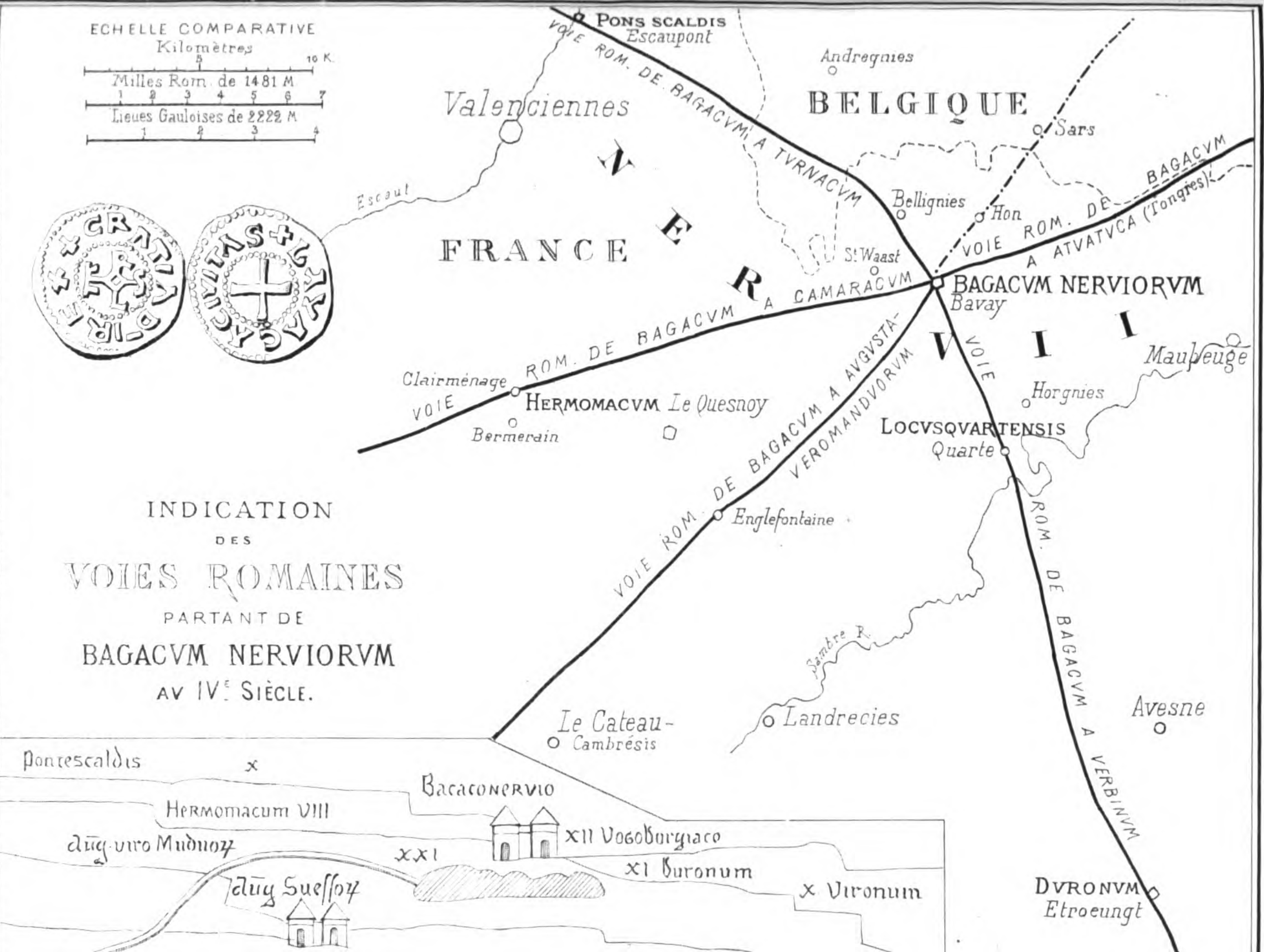




2



1


INDICATION
DES
VOIES ROMAINES
PARTANT DE
BAGACVM NERVIORVM
AV IVE SIÈCLE.
ECHELLE COMPARATIVE
Kilomètres
Milles Rom. de 1481 M
Lieues Gauloises de 2222 M
PONS SCALDIS
Escaupont
Valenciennes
Escaut
Andregnies
BELGIQUE
FRANCE
N E R V I I
Sars
Bellignies
Hon
St Waast
BAGACVM NERVIORVM
Bavay
Maubeuge
Horgnies
LOCVSQVARTENSIS
Quarte
Clairménage
HERMOMACVM
Le Quesnoy
Bermerain
Englefontaine
Sambre R.
Landrecies
Le Cateau-
Cambrésis
Avesne
DVRONVM
Etroeungt
VOIE ROM. DE BAGACVM A TVRNACVM
VOIE ROM. DE BAGACVM A ATVATVCA (Tongres)
VOIE ROM. DE BAGACVM A CAMARACVM
VOIE ROM. DE BAGACVM A AVGVSTA-VEROMANDVORVM
VOIE ROM. DE BAGACVM A VERBINVM
Pontescaldis
Hermomacum VIII
aug. viro Muduor
aug Suessor
XXI
Bacaconervio
XII Vogoborgiaco
XI Buronum
X Vironum

DE LA

PRÉSENCE DU NITRE

DANS LES PRODUITS DE LA BETTERAVE.

NOTE

Par M. FAREZ, Ingénieur civil,

Membre résidant.

Messieurs,

Un chimiste dont la notoriété est bien établie pour tous ceux qui se sont occupés de la fabrication du sucre de betterave, M. Dubrunfaut, a publié récemment une découverte dont les conséquences industrielles peuvent être d'une grande portée.

C'est la présence constante du nitre en quantité très considérable dans les produits de la fabrication et du raffinage du sucre de betterave.

Sans vouloir en quoi que ce soit amoindrir le mérite de la découverte de M. Dubrunfaut, je croirais en cette circonstance manquer à un devoir, si je ne venais revendiquer ici pour un collègue regretté, M. Evrard, non pas un droit au point de vue industriel, mais une priorité, et

cette part d'honneur qui s'attache aux travaux qu'il avai entrepris dans cette voie et que la mort est venu interrompre.

M. Dubrunfaut dans une récente publication rappelle que la détermination du titre alcalimétrique des cendres de mélasses de sucreries et de raffineries lui avait donné dès 1851, pour les premières sept grammes d'acide sulfurique monohydraté, pour les secondes six grammes. Ces chiffres pouvaient laisser supposer une certaine analogie entre les deux produits, alors que la composition intime de ces mélasses au point de vue de leurs éléments salins n'était pas encore bien connue.

Aussi M. Dubrunfaut nous dit-il que lors que l'analyse lui révela la composition chimique des sels, il reconnut *avec étonnement* que le nitre qui ne concourait que pour un sixième dans le titre alcalin des cendres de mélasses brutes constituait les cinq sixièmes du titre des mélasses raffinées.

Les mélasses des raffineries qui ont été prises pour type des analyses récentes sur les quelles s'appuie cette découverte, sont des mélasses de raffineries de sucres de betteraves, qui ont été soumises au travail alcalin. Elles représentent sans altérations ni modifications sensibles les éléments mélassiques préexistant dans les sucres de betterave, ces mélasses contiennent dix pour cent de nitre.

M. Dubrunfaut voit dans la présence de ces hautes doses de nitrates, dans des conditious extractibles, la révélation d'une nitrière abondante, facile à exploiter, et qui dans l'état actuel de notre production de betteraves, pourrait se chiffrer par l'obtention possible de 3,500,000 kilogrammes de nitre. Et si comme suivant les apparences, une quantité égale est laissée dit-il dans les mélasses brutes, c'est un

chiffre total d'environ sept millions de kilogrammes de nitre élaboré par une récolte de betteraves.

C'est aux études si intéressantes qu'il fit sur l'osmose que M. Dubrunfaut doit les recherches analytiques qui l'ont amené aux résultats qu'il nous signale et c'est suivant lui, l'analyse osmotique qui est appelée à réaliser cette fabrication du nitre avec les produits de la betterave.

Devons-nous faire remarquer, dit M. Dubrunfaut, que c'est à nos travaux sur l'analyse osmotique que l'on doit la découverte du nitre comme un fait général dans la betterave. Aucune des analyses, ajoute-t-il, publiée sur cette racine n'avait mis le nitre au nombre de ses éléments.

Lorsque M. Evrard s'occupa de cette question il ne publia pas en effet ses analyses, mais frappé de la valeur toujours croissante des composés azotés et de leur insuffisance dans les usages de l'agriculture, il avait depuis très longtemps vu dans la betterave la source d'une riche et abondante production d'azote. Depuis bien des années il avait cette pensée dont il m'a souvent entretenu, qu'une grande quantité des éléments salins préexistent dans la betterave sous la forme de nitrates.

Ses premiers essais portèrent sur les mélasses de sucreries dans lesquelles, il était parvenu à isoler de un à deux pour cent de nitrate de potasse ; pour lui, il n'eut pas été surpris d'en retrouver une quantité beaucoup plus grande ; il l'y recherchait au contraire avec persévérance, et j'ose dire, avec cette prescience qu'il devait à son immense acquis.

Si le hasard qui parfois joue un grand rôle même dans les recherches sérieuses, lui eût mis sous la main une mélasse de raffinerie, il y eût reconnu la puissante dérivation du nitre que M. Dubrunfaut vient de nous signaler.

L'application de ses moyens d'extraction portant alors sur un produit dix fois plus riche, eût peut être pu lui offrir dans cette voie une méthode pratique.

Mais l'attention à cette époque, n'avait pas encore été attirée sur la présence dans les sucres bruts, d'une abondance si grande d'éléments salins que celle qui a été signalée dans ces derniers temps.

Quoiqu'il en soit ces premiers travaux n'ayant pas donné à M. Evrard le résultat qu'il en attendait, il ne se découragea pas et poursuivit ses recherches sur les vinasses des distilleries ; là ses travaux furent couronnés de succès et dès le 17 juillet 1863 il prenait sous le n° 59258 un brevet ayant pour titre :

Demande d'un brevet d'invention de quinze ans pour la préparation de divers produits au moyen des vinasses de mélasses.

« J'ai cherché, dit M. Evrard, au cours de ce brevet, dans les vinasses, des sels d'une valeur plus grande que ceux contenus dans les salins du commerce. Je suis parvenu à en extraire le nitrate de potasse, pour cela je concentre les vinasses jusqu'à la densité de 40° Beaumé au moins. J'abandonne la matière au repos et au bout d'un temps plus ou moins long, un dépôt abondant se forme dans un liquide devenu beaucoup plus fluide. Ce dépôt égoutté naturellement dans des sacs ou séparé du liquide par la turbine est traité par l'eau bouillante ; le nitrate de potasse se dissout le premier et si l'on emploie a quantité d'eau convenable, on enlève presque tout le nitrate, tandis que les chlorures et les autres sels neutres restent indissous pour la majeure partie. »

La première dissolution fournit par le refroidissement une abondante cristallisation de nitrate de potasse. L'eau mère concentrée donne de nouveaux cristaux de ce même sel.

C'est l'extraction du nitrate de potasse *contenu naturellement dans la betterave* qui fait l'objet de la première partie de ce brevet.

La seconde a pour but de reprendre en les transformant en cyanures les composés azotés des eaux méres. Comme moyen, on opère la distillation sèche et on dirige les produits pyrogénés dans un cylindre porté au rouge, et renfermant les charbons alcalins d'une précédente distillation.

Ce brevet qui remonte à dix années ne fut pas exploité industriellement. Mais M. Evrard n'avait pas abandonné l'étude de cette question ; il voulait rechercher les composés azotés dans leur source même et porta ses investigations sur les jus de betteraves. Là il avait à lutter contre les difficultés de cristallisation qu'entraîne la présence dans les liqueurs de composés organiques. Des circonstances malheureuses vinrent entraver ces travaux, des données précieuses pourtant furent encore acquises affirmant plus formellement que les nitrates sont très abondants dans la betterave.

Un vase contenant du jus de betterave était encore au jour de la mort de M. Evrard dans son laboratoire destiné à cette étude. Et dans un flacon, des aiguilles cristallines mélange de nitrates et d'autres sels obtenues dans un précédent essai.

L'ardeur persévérante que M. Evrard apportait dans l'étude de cette question, peut faire penser qu'il était à la veille de nous révéler une solution nouvelle.

Tout imparfait, Messieurs, et tout succint que soit cet exposé il ne laissera nul doute dans vos esprits sur le droit de priorité de M. Evrard, et il vous permettra d'apprécier à leur haute valeur l'importance de cette longue suite de travaux.

Notre compagnie ne peut d'ailleurs voir avec indifférence la part si honorable que l'un des siens a prise dans l'élaboration d'une question qui peut être appelée à un si bel avenir industriel.



ÉTUDE CHIMIQUE DE LA BIÈRE

Par M. **A. BOULANGER**, Ingénieur civil

Membre résidant.



On donne le nom de bière à la liqueur fermentée obtenue par les décoctions ou les infusions de certaines matières amylacées, modifiées par la germination et auxquelles on ajoute du houblon.

Un des caractères essentiels de la bière, c'est de devoir être consommée alors qu'elle fermente encore. Une bière qui a cessé de fermenter n'est plus de la bière.

Cette boisson remonte à la plus haute antiquité.

Les Égyptiens, les Gaulois, les Grecs, les Romains et les Germains savaient préparer la bière; elle a longtemps porté le nom de cervoise.

A l'époque actuelle, la consommation et par suite la production de la bière sont considérables; c'est surtout dans les pays du Nord où la vigne ne croît pas, qu'elle atteint un chiffre très-élevé. Sans entrer dans les détails de la fabrication, nous en dirons cependant quelques mots au point de vue chimique.

Les différentes opérations de la brasserie sont :

1° Préparation du malt.

2° Brassage.

3° Décoction du houblon.

4° Fermentation.

I. *Préparation du Malt.*

Toutes les matières amylacées, en un mot, toutes les substances susceptibles de se dédoubler en dextrine et en sucre peuvent être employées pour fabriquer la bière. Parmi elles, c'est à l'orge que l'on a donné la préférence.

La préparation du malt nécessite les opérations suivantes :

1° Le mouillage des grains.

2° La germination.

3° La dessication.

4° La mouture.

Le mouillage des grains a pour but de permettre aux différentes substances contenues dans le grain de réagir les unes sur les autres et de déterminer la germination. Quand l'orge est suffisamment trempée, on la fait arriver dans les germoirs. La germination dure de 12 à 15 jours suivant les différents pays. En Autriche pour la fabrication de la bière dite de Vienne on fait en sorte que la germination se fasse aussi lentement possible. Si maintenant nous voulons examiner quels sont les phénomènes chimiques auxquels la germination donne lieu, nous trouvons que les différents chimistes qui se sont occupés de la question ont des avis différents. Les seuls faits sur lesquels on soit parfaitement d'accord sont que dans la germination il y a absorption d'oxygène, dégagement d'acide carbonique et d'oxyde de carbone ; les grains perdent environ 3 % de leur poids.

MM. Persoz et Payen admettent que pendant la germination il se développe dans les grains une substance particulière à laquelle ils ont donné le nom de diastase, cette substance exerce une action énergique sur les matières amylacées ; elle commence par en séparer et en dissoudre les particules, puis elle les décompose en donnant naissance à de la dextrine et à du glucose. D'après eux, une partie de diastase peut saccharifier 2000 parties de matières amylacées. M. Mudler qui s'est beaucoup occupé de la bière, n'admet pas qu'il existe une substance particulière douée de la propriété de saccharifier les matières amylacées. Pour lui, le role de la germination consiste à déterminer la transformation de substances albumineuses insolubles en substances albumineuses solubles, la mise en activité des substances solubles et la transformation de l'amidon. Ainsi quelle que soit la théorie, la germination fait subir aux grains une modification telle que l'amidon se trouve transformé en glucose et en dextrine.

Dessication de l'orge germée Cette dessication s'opère à l'air libre en Belgique. En France, en Angleterre et en Bavière, l'orge est séchée dans des tourailles. La température à laquelle les grains sont soumis doit être modérée au commencement et s'élever progressivement jusqu'à ce qu'ils soient complétement secs, et qu'ils aient acquis la nuance voulue. Si l'orge est soumise immédiatement à une température élevée, l'amidon se transforme en empois qui se racornit et n'est plus susceptible de se laisser saccharifier ; en outre, les parties albumineuses se coagulent et sont complétement perdues. Par la dessication, le grain subit encore une modification dans sa composition chimique, non-seulement il est devenu apte à se conserver, mais encore la quantité de dextrine qu'il renfermait s'est accrue.

Cette dextrine provient de l'action des matières albumineuses sur l'amidon et de la température élevée à laquelle le grain a été porté. Il se produit encore dans le passage aux tourailles divers produits colorés en brun et que Mudler désigne sous le nom de produits de torréfaction. Ces produits donnent au malt un goût spécial, un parfum de matières empyreumatiques qui se retrouvent dans la bière.

Le grain séché il est indispensable de le débarrasser des germes car ces derniers communiqueraient à la bière un goût très-désagréable.

Mouture du malt.

Avant d'être brassé le malt doit être moulu.

Cette opération se fait à l'aide d'un moulin concasseur. La distance des cylindres concasseurs doit être telle que le grain soit écrasé, sans que la pellicule externe soit brisée, ce fait est important, car autrement la filtration du mout ne s'effectuerait pas convenablement.

On estime à 8 °/₀ la perte que l'orge subit pour sa transformation en malt.

Ces 8 °/₀ sont répartis comme il suit :

Au mouillage	1,5
à la germination	3,0
à la touraille	3,0
perte de fabrication	0,5
	8,0

Le malt, préparé comme nous venons de l'indiquer, on passe au brassage

Le *brassage* comprend :

1° L'empatage

2° la cuisson du mout avec le houblon

3° le refroidissement

4° la fermentation.

L'empatage que l'on désigne souvent sous le nom de trempe a pour but de dissoudre les matières solubles du malt, et de déterminer la saccharification des matières amylacées. Ici, encore, on n'est pas d'accord sur les phénomènes qui se passent par l'action des matières albumineuses sur l'amidon et la dextrine. Mudler admet que dans le malt, les substances amylacées se trouvent sous différents états.

Pour lui, l'amidon se trouve remplacé par une substance qu'il désigne sous le nom d'amylo-dextrine qui est un état intermédiaire entre l'amidon et la dextrine. On trouve aussi une substance gommeuse, nommée gomme d'amidon torréfié qui ne se transforme que très-lentement en glucose, et encore la transformation n'est jamais complète ; on y trouve en outre de la dextrine qui, en présence des matières albumineuses, se transforme en sucre. Mudler admet aussi que, de même qu'il existe des substances intermédiaires entre l'amidon et la dextrine, il en existe qu'il faut ranger entre la dextrine et le glucose.

Musculus lui, n'admet pas les substances intermédiaires signalées par Mudler. D'après lui, la substance amylacée en présence de la diastase se dédouble en dextrine puis en glucose. Ce dédoublement a lieu dans la proportion d'une partie de glucose pour deux de dextrine. La diastase n'aurait pas d'action sur la dextrine. Pour M. Payen au contraire, l'action de la diastase est bien de transformer l'amidon en dextrine, puis la dextrine en glucose ; mais, le glucose étant en quantité suffisante arrête l'action de la diastase, si on vient à le faire disparaître soit par la fermentation ou un

autre moyen on voit de nouveau la diastase agir sur la dextrine et donner naissance à une nouvelle quantité de glucose.

En présence d'opinions si différentes émises par des chimistes aussi compétents, nous nous contentons de les mentionner.

Les différentes manières de brasser se résument à deux types; l'un dit brassage par infusion est employé en Angleterre, en Belgique et dans le nord de la France. L'autre connu sous le nom de brassage par décoction est usité en Bavière, en Autriche et dans l'Est de la France. A ces deux méthodes correspondent des modes de fermentation différents.

A la première correspond la fermentation superficielle, à la seconde la fermentation par dépôt.

On comprend qu'il est impossible d'entrer dans le détail des opérations relatives au brassage. Nous nous contenterons de dire que dans le brassage par infusion les matières albumineuses ne sont nullement altérées, qu'elles agissent avec tout leur pouvoir décomposant sur les matières amylacées car on opère à la température reconnue la plus favorable à la saccharification. On obtient de cette manière des bières très alcooliques mais moins nourrissantes que celles obtenues par le brassage par décoction.

Dans le brassage par décoction au contraire, comme on opère à la température de l'ébullition, on détermine la coagulation d'une forte proportion des matières albumineuses qui deviennent sans action sur l'amidon; mais la température élevée amène la dissolution à peu près complète de toutes les matières solubles renfermées dans le malt

et la transformation de l'amidon en empois ; or cet empois est attaqué plus facilement que l'amidon. On a de cette façon un mout renfermant moins de glucose mais beaucoup plus de dextrine que le mout préparé par infusion, la bière sera donc moins alcoolique mais plus nourrissante et en outre se conservera mieux.

Les différentes trempes obtenues, on procède à la cuisson du mout ; cette opération se fait dans des chaudières, c'est alors que l'on ajoute le houblon. Parmi tous les principes contenus dans le houblon, les seuls utiles à la fabrication de la bière sont : le tannin, l'huile essentielle et la substance amère nommée lupuline.

Le tannin précipite les substances albumineuses et permet d'obtenir un liquide limpide.

L'huile essentielle et la lupuline communiquent à la bière le parfum et la saveur qui lui sont propres, et en même temps contribuent à faciliter sa conservation.

Le mout cuit, on procède au refroidissement qui doit-être aussi rapide que possible afin d'éviter son acidification. Pendant le refroidissement, le mout laisse déposer les substances qu'il tenait en suspension et généralement s'éclaircit.

Le mout suffisamment refroidi on procède à la fermentation, cette opération est très délicate, car c'est d'elle seule que dépend le succès de l'opération. Comme nous l'avons indiqué plus haut, il y a deux modes de fermentation, la fermentation par dépôt et la fermentation superficielle. Nous indiquerons ensuite un troisième mode usité en Belgique pour la fabrication du Faro.

Dans la fermentation par dépôt, on procède de la façon suivante :

Le mout refroidi à 10 ou 12° est amené dans des caves profondes et construites de façon à y éviter tout courant d'air brusque, on ajoute dans ces cuves de la levure de bière et de la glace de façon que la température n'excède pas 5 à 6° ; on évite ainsi une fermentation active. En maintenant la température très-basse, le dégagement d'acide carbonique n'est jamais tumultueux, aussi la levure formée ne s'accumule pas à la surface mais tombe au fond de la cuve au fur et à mesure de sa production. L'opération dure en général 10 à 12 jours.

Dans la fermentation superficielle, on opère à une température beaucoup plus élevée, aussi la fermentation est-elle beaucoup plus active, le dégagement du gaz tumultueux et la levure formée vient alors occuper la partie supérieure ; cette levure est recueillie et sert aux usages auxquelles elle est destinée.

Pour la préparation du faro et du lambik, la méthode est différente. Le mout est fabriqué avec du malt et du froment, puis après refroidissement, il est dirigé dans des foudres où on l'abandonne à lui-même sans addition de ferment et à une basse température. La fermentation s'y établit très lentement, c'est donc une fermentation par dépôt. La bière reste trouble très longtemps, mais quand elle est éclaircie, elle se conserve presque indéfiniment.

Analyse de la bière.

Une bière étant donnée, on peut se proposer d'en déterminer la composition.

Les éléments que l'on recherche habituellement sont :

L'acide carbonique ;

L'alcool ;

L'extrait.

La somme de ces trois élements constitue ce que l'on nomme la richesse de la bière, il ne faut pas confondre la richesse avec la qualité, cette dernière dépend en effet uniquement du goût du consommateur. Nous ajouterons que la détermination de l'acide carbonique n'a qu'une importance secondaire, on sait en effet que les bières ordinaires qui ne sont pas mises en bouteilles renferment leur volume d'acide carbonique.

Nous nous bornerons donc à examiner les procédés propres à nous donner la teneur d'une bière en alcool et en extrait.

Il existe différents procédés pour analyser les bières, ces procédés sont :

1° Méthode chimique ;

2° Méthode saccharimétrique ;

3° Méthode halimétrique.

Nous passerons sous silence la dernière méthode, indiquerons sommairement les deux premières pour arriver à une quatrième méthode qui est mixte entre les deux premières et qui nous a permis de faire très rapidement et avec une exactitude suffisante les essais de bière.

Dans la méthode chimique, on détermine l'alcool par la distillation d'un certain volume de bière, on prend la densité du liquide distillé qui renferme tout l'alcool et à l'aide de tables *ad hoc* on connait la proportion d'alcool. Pour l'extrait on évapore à 110° un certain volume de bière de façon à obtenir un extrait sec que l'on pèse. Cette méthode est certainement très simple, mais elle est excessivement longue, il est en effet très-difficile d'obtenir un extrait parfaitement sec. Dans nos différents essais, la dessication nous a demandé sept ou huit heures, la température étant environ 115°.

La méthode saccharimétrique que l'on pourrait aussi désigner sous le nom de méthode densimétrique, est due à M. Balling, elle repose sur la détermination de la densité de la bière dépouillée d'acide carbonique puis sur celle de la bière privée d'alcool.

Pour la détermination de la densité, M. Balling se sert d'un aéromètre employé pour la détermination de la richesse en sucre des sirops ; cet aéromètre porte une échelle sur laquelle sont indiquées les quantités pour cent de sucre qui renferme un sirop.

Toute la méthode s'appuie sur cette supposition d'ailleurs vérifiée, que des sirops et des extraits de malt qui renferment des quantités égales de substances anhydes, ont aussi des poids spécifiques égaux si on les mesure aux mêmes températures. La méthode de M. Balling est très-ingénieuse et conduit assez facilement à l'aide de considérations dans lesquelles nous n'entrerons pas à la détermination de l'alcool et de l'extrait, mais elle nécessite l'emploi d'une balance de précision pouvant peser au moins 200 gr., instrument coûteux et qui n'existe pas dans certains laboratoires.

Les deux inconvénients que nous venons de citer, la difficulté de la dessication d'une part, et la possession d'une balance de l'autre nous ont fait chercher une autre méthode ; c'est la quatrième dont nous avons parlé plus haut ; elle emprunte une partie à la méthode chimique et une autre partie à la méthode saccharimétrique ; c'est cette méthode que nous allons exposer.

Les instruments dont nous avons fait usage sont : 1° l'alambic Salleron pour la détermination de l'alcool ; 2° un densimètre très sensible. Dans nos essais nous nous som-

mes servis du densimètre Rouau qui donne la densité des liquides celle de l'eau étant 10000.

On commence par déterminer à l'aide de l'alambic la quantité d'alcool que renferme la bière, supposons que l'on ait trouvé 4.5.

On introduit ensuite une certaine quantité de la bière dans une bouteille et, par l'agitation on la débarrasse de son acide carbonique, on prend alors la densité de cette bière soit : 1.0060.

A l'aide d'une table dressée à cet effet, on trouve que la densité d'une eau-de-vie contenant 4.5 d'alcool est égale à 0,9926. La quantité d'alcool que la bière renferme a donc abaissé la densité de 1,0000—0,9926=0,0074.

Il en résulte que la bière dépouillée de son alcool aurait pour densité 1,0060+0,0074=1,0134.

Si maintenant nous cherchons dans une table dressée aussi à cet effet a quel degré du saccharimètre Balling correspond la densité 1,0134 nous trouvons en regard de ce nombre le chiffre 3,350 notre bière renferme donc en centièmes 3,350 d'extrait.

Pour avoir la richesse en poids correspondant à la richesse centécimale en volume, il existe aussi des tables, on trouve pour 4,5 une richesse centésimale en poids de 3,62.

La bière analysée renferme donc

Alcool	3,62
Extrait	3,35

Cette bière nous avait donné par la détermination directe de l'extrait, c'est-à-dire en le desséchant aussi bien que possible le chiffre 3,37 soit une différence de 0,02 et encore n'oserions nous pas affirmer que l'extrait obtenu fut parfaitement sec.

Le complément à 100 de la somme de l'alcool et de l'extrait est en général considéré comme étant de l'eau.

Nous avons appliqué cette méthode à l'analyse d'un certain nombre de bières provenant de différents brasseurs de la localité.

Nous indiquons dans le tableau suivant les résultats trouvés pour les bières de débitant.

Alcool	3,280	3,840	3,320	3,200	3,620	3,760	4,440	3,520	4,040	4,040	2,
Extrait	4,516	2,800	3,188	3,608	3,992	3,468	3,608	4,380	3,056	3,932	4,
Eau	92,204	93,360	93,492	93,192	93,388	92,592	91,958	92,100	92,904	92,028	93,
	100000	100000	100000	100000	100000	100000	100000	100000	100000	100000	10

D'après l'inspection du tableau nous voyons que la quantité d'alcool varie de 2,960 minimum à 4,440 maximum. Celle d'extrait varie de 2,800 minimum à 4,516 maximum.

On peut aussi constater que à la valeur minima d'alcool, correspond une des valeurs maxima d'extrait, à 2,960 correspond 4,210, et qu'inversement à la valeur maxima d'alcool 4,440 correspond une des valeurs minima d'extrait 3,608. Ces résultats étaient d'ailleurs faciles à prévoir.

Nous avons aussi fait quelques essais de bières destinées à la consommation bourgeoise.

Alcool	3.520	4.425	3.620	4.420	3.620
Extrait	5.592	4.984	3.584	4.320	4.350
Eau	90.888	90.590	92.796	91.260	93.030
	100000	100000	100000	100000	100000

Nous ferons d'abord remarquer que les deux premières analyses sont celles de la même bière mais faites à un inter-

valle de 27 jours, nous voyons que la quantité d'alcool a augmentée, mais qu'en revanche celle d'extrait a diminué.

Si maintenant nous comparons le tableau des bières de débit à celui des bières de consommation bourgeoise, nous pouvons aussi remarquer qu'en général la somme de l'alcool et de l'extrait est plus grande dans ce dernier, en d'autres termes, la quantité d'eau est moins considérable.

Nous citerons enfin deux autres analyses

1° Celle d'une bière provenant de Gand et ayant trois ans de bouteille, elle renferme

Alcool	6,670
Extrait	3,350
Eau	89,980
	100,000

Nous ferons remarquer que cette quantité 6,670 d'alcool est supérieure à celle que renferme certains vins.

2° Celle d'une bière de Strasbourg qui nous a fourni :

Alcool	4,870
Extrait	7,140
Eau	87,990
	100,000

Comme on le voit, la composition de ces bières est bien différente de celle des bières de notre contrée. Il ne faudrait pas pour cela en tirer une conséquence facheuse pour la composition des bières de Douai ; nous ajouterons même que nous avons été étonné de trouver ces dernières si bonnes relativement aux quantités d'alcool et d'extrait que nous y avons constatées.

Tableau donnant le poids spécifique d'une eau-de-vie connaissant sa richesse alcoolique centésimale en volume.

RICHESSE ALCOOLIQUE.	POIDS SPÉCIFIQUE.
0	9991
1	9976
2	9961
3	9947
4	9933
5	9919
6	9906
7	9893
8	9881
9	9869
10	9857

Tableau donnant la richesse centésimale en poids connaissant la richesse centésimale en volume.

Richesse en vol.	Richesse en poids.	Richesse en vol.	Richesse en poids.
0	0	4	3,20
1	0,80	5	4,04
2	1,60	6	4,81
3	2,40	7	5,62

TABLE

Donnant le degré du saccharimètre connaissant la densité.

Densité	Indication du saccharimètre	Densité	saccharimètre	Densité	saccharimètre
1,0000	0,000	1,0031	0,775	1,0062	1,550
1,0001	0,025	32	800	63	575
2	0,050	33	825	64	600
3	075	34	850	65	625
4	100	35	875	66	650
5	125	36	900	67	675
6	150	37	925	68	700
7	175	38	950	69	725
8	200	39	975	1,0070	750
9	225	1,0040	1,000	71	775
1,0010	250	41	025	72	800
11	275	42	050	73	825
12	300	43	075	74	850
13	325	44	100	75	875
14	350	45	125	76	900
15	375	46	150	77	925
16	400	47	175	78	950
17	425	48	200	79	975
18	450	49	225	1,0080	2,000
19	475	1,0050	250	1,0081	025
1,0020	500	51	275	82	050
21	525	52	300	83	075
22	550	53	325	84	100
23	575	54	350	85	125
24	600	55	375	86	150
25	625	56	400	87	175
26	650	57	425	88	200
27	675	58	450	89	225
28	700	59	575	1,0090	250
29	725	1,0060	500	91	275
1,0030	750	61	525	92	2,300

Application de la Géom

Fig. 1.

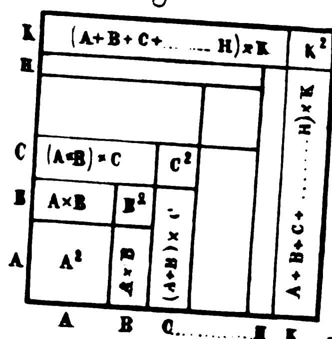


Fig. 2.

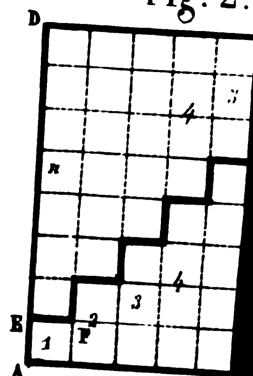
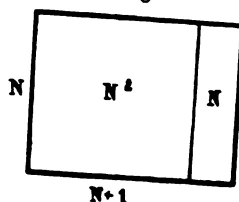


Fig. 5.



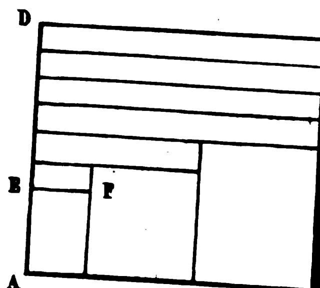


Fig. 8.

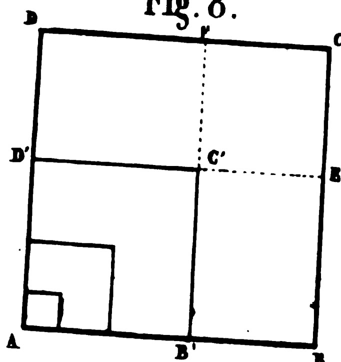
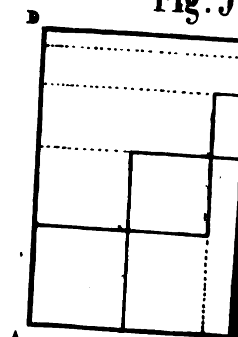


Fig. 9.



Lith de L. Crepin à Douai.



APPLICATION

DE LA

ÉOMÉTRIE ÉLÉMENTAIRE

A L'ARITHMÉTIQUE

Par **A. RICOUR**, membre correspondant.



i l'on partage la base et la hauteur d'un carré ou, plus éralement, d'un rectangle, en un certain nombre de gueurs déterminees et si, par les points de division, on ne des parallèles aux côtés de la figure, la surface totale trouve partagée en une série de rectangles dont il est cile de calculer les aires, et dont la somme est égale à ire du rectangle primitif.

Fig. 9

C'est ainsi que, dans les traités de géométrie élémentaire oir *Legendre, liv.* III, *prop.* VIII), on démontre que si ne ligne est divisée en deux parties, le carré fait sur la igne entière contient le carré fait sur la première partie, plus le carré fait sur la seconde, plus deux fois le rectangle compris sous les deux parties ; proposition qui revient à celle que l'on démontre en Algèbre pour la formation du carré du binôme et qui est exprimée par l'identité :

$$(a+b)^2 = a^2 + 2ab + b^2$$

De même pour trouver le développement du carré du polynôme $(a+b+c+\ldots h+k)$, on forme un carré (Fig^e. 1) ayant pour côté le polynôme donné, et par les points de division on mène des parallèles aux côtés du carré. La figure totale se trouve ainsi partagée en rectangles et en carrés, et la simple inspection de la figure ainsi formée prouve que l'on a la formule générale :

$$(a+b+c+\ldots h+k)^2=a^2+2ab+b^2+2(a+b)c+c^2+2(a+b+c)d+d^2+\ldots\ldots 2(a+b+c+\ldots\ldots h)k+k^2.$$

En faisant varier à volonté le mode de division de la base et de la hauteur de la figure totale, ou en soumettant la variation des rectangles à une loi déterminée, on obtient immédiatement des formules qui donnent la somme d'une suite quelconque de termes d'une série, si elle est divergente, et la valeur de la limite de cette somme, si la série est convergente.

Cette méthode qui s'appuie presque exclusivement sur les théorèmes les plus simples de la géométrie et sur les transformations élémentaires de l'Algèbre, permet aussi d'établir quelques propositions, concernant les propriétés des nombres, qui ne se trouvent pas dans les ouvrages classiques ou qui n'y sont traitées que par des considérations mathématiques d'un ordre plus élevé.

Nous nous proposons de donner, dans cette notice, une partie des résultats qui nous ont été fournis par cette méthode qu'on peut considérer, en quelque sorte, comme une application de la géométrie élémentaire à la sommation des séries.

Afin d'abréger les démonstrations, il peut être utile de rappeler les énoncés de quelques théorèmes connus et de présenter quelques observations générales.

1° La surface d'un rectangle a pour mesure le produit de sa base par sa hauteur.

2° Si l'on mène dans un rectangle des parallèles à la base et à la hauteur, les figures partielles que l'on obtient sont aussi des rectangles.

3° Lorsqu'un rectangle est partagé en deux séries distinctes de rectangles partiels dont l'une a pour somme une valeur connue, on obtient la valeur de la deuxième série en retranchant de la surface totale du rectangle, la valeur connue de la première série.

4° Lorsque la loi de variation des rectangles partiels a été établie d'une manière générale, d'après la considération d'un nombre limité de divisions, on peut admettre, par hypothèse, que la suite de ces divisions et la loi de variation des rectangles partiels se prolongent indéfiniment.

5° Dans les figures géométriques qui servent à établir les formules, il n'est pas indispensable de donner, aux divisions de la base et de la hauteur, des longueurs effectivement proportionnelles aux nombres que l'on veut considérer ; il suffit d'admettre cette proportionnalité par hypothèse.

6° Nous représenterons par le symbole Σ suivi du terme général d'une série quelconque, la somme des n premiers termes de cette série. Ainsi, par exemple, la somme des n premiers cubes sera représentée par Σn^3 ; la somme des n premiers produits des nombres pris trois à trois, dans l'ordre naturel sera représentée par $\Sigma n(n+1)(n+2)$.

Cela posé, nous passons immédiatement à l'application de la méthode.



APPLICATION.

PROP. 1. *Trouver la somme des* n *premiers nombres.*

Considérons le rectangle ABCD qui a pour base n unités de longueur et pour hauteur (n+1) unités.

Par les points de division de la base, élevons des perpendiculaires sur AB ; puis menons la ligne brisée EFGH, qui part de la division 1 de la hauteur et s'élève graduellement jusqu'à la division n. La figure ainsi formée (Fig. 2) montre que la surface du rectangle total est partagée par la ligne brisée EFGH en deux séries identiques de rectangles ayant tous pour base l'unité de longueur et pour hauteur la suite naturelle des nombres 1, 2, 3...... n. La somme des surfaces de ces deux séries de rectangles est évidemment égale à la surface totale ; on a donc :

$$2\,(1+2+3\ldots\ldots n) = n\,(n+1)$$

ou en employant le symbole Σn pour exprimer la suite naturelle des n premiers nombres :

$$2\,\Sigma n = n\,(n+1)$$

d'où (1) $$\Sigma n = \frac{n\,(n+1)}{2}$$

Corollaire. Si l'on admet par hypothèse que les divisions de la base ont chacune α unités de longueur, la figure 2 montre que :

$$2\,\Sigma\,\alpha\,n = \alpha\,n\,(n+1)$$

d'ou $$\Sigma\,\alpha\,n = \frac{\alpha\,n\,(n+1)}{2}$$

formule qui donne la somme des n premiers multiples d'un nombre α.

Si $\alpha=2$, on obtient la formule :

$$(2)\quad \Sigma\, 2\,n = n\,(n+1)$$

qui donne la somme des n premiers nombres pairs.

Remarque. Il résulte du théorème précédent que si α est une quantité constante, on a l'identité

$$\alpha\,\Sigma\, n = \Sigma\, \alpha\, n.$$

PROP. II. *Trouver la somme des* n *premiers nombres impairs.*

Si dans un carré ayant pour côté n unités de longueur, on construit la suite des carrés ayant pour côtés la série naturelle des nombres, on voit immédiatement (Fig. 3) que les différences des aires sont représentées par les nombres impairs 1, 3, 5... (2 n—1). On a donc l'égalité :

$$1+3+5+\ldots(2\,n-1)=n^2$$

d'où la formule (3)

$$\Sigma\,(2\,n-1)=n^2$$

c'est-à-dire que la somme des n premiers nombres impairs est égale au carré de n.

PROP. III. *Trouver la somme des* n *premiers produits des nombres pris deux à deux dans l'ordre naturel.*

Si nous désignons cette somme par $\Sigma n\,(n+1)$, nous avons :

$$\Sigma n\,(n+1) = 1.2+2.3+3.4+\ldots\ldots n(n+1).$$

En divisant par 2 les deux membres de cette identité, on trouve

$$\frac{1}{2}\,\Sigma n\,(n+1) = \frac{1.2}{2}+\frac{2.3}{2}+\frac{3.4}{2}+\ldots\frac{n(n+1)}{2}$$

que l'on peut écrire d'après la formule (1), sous la forme :

$$\frac{1}{2}\Sigma n\,(n+1)=1+(1+2)+(1+2+3)+\ldots(1+2+3+\ldots n)$$

Cela posé, soit (Fig. 4) le rectangle ABCD qui a pour base $AB=1+2+3+\ldots n=\frac{n(n+1)}{2}$ unités de longueur et pour hauteur $CB=n+2$ unités ; la surface du rectangle est égale à $\frac{n(n+1)\,(n+2)}{2}$, et la seule inspection de la figure montre qu'elle est partagée en deux séries de rectangles :

1° La série AEFGHB ou $1.2+2.3+3.4+\ldots n\,(n+1) = \Sigma n\,(n+1)$.

2° La série DEFGHC ou $1+(1+2)+(1+2+3)+(1+2+3\ldots n) = \frac{1}{2}\,\Sigma n\,(n+1)$.

On a donc l'identité

$$\Sigma n\,(n+1)+\frac{1}{2}\,\Sigma n\,(n+1)=\frac{n(n+1)\,(n+2)}{2}$$

d'où l'on tire

$$(4)\quad \Sigma n\,(n+1)=\frac{n\,(n+1)(n+2)}{3}$$

Coroll. 1. En désignant par $\Sigma.\Sigma n$ la suite $1+(1+2)+(1+2+3)+\ldots(1+2+3\ldots n)$ on a

$$(5)\qquad \Sigma.\Sigma n=\frac{1}{2}\,\Sigma n\,(n+1)=\frac{n\,(n+1)\,(n+2)}{6}$$

Coroll. 2. Nous avons vu (2) que $\Sigma\, 2n=n\,(n+1)$, on a donc

$$(6)\qquad \Sigma.\Sigma\; 2n=\Sigma n\,(n+1)=\frac{n\,(n+1)\,(n+2)}{3}$$

Exemple. Soit $n=5$; en appliquant la formule, on trouve

$$2+(2+4)+(2+4+6)+(2+4+6+8)+(2+4+6+8+10)=\frac{5.6.7}{3}=70.$$

Prop. IV. *Trouver la somme des carrés des n premiers nombres.*

Le rectangle (Fig. 5) qui a pour base (n+1) unités et n unités pour hauteur, étant décomposé en un carré n^2 et en un rectangle n, montre que l'on a l'identité

$$n^2 = n(n+1) - n.$$

Prenant les sommes Σ des deux membres on a

$$\Sigma n^2 = \Sigma n(n+1) - \Sigma n$$

ou en remplaçant les Σ connues par leur valeur (4) et (1),

$$\Sigma n^2 = \frac{n(n+1)(n+2)}{3} - \frac{n(n+1)}{2}$$

d'où l'on déduit, en faisant les réductions :

(7) $$\Sigma n^2 = \frac{n(n+1)(2n+1)}{6}$$

Corollaire. Nous avons démontré (3) que

$$\Sigma(2n-1) = n^2$$

en prenant les Σ des deux membres on a aussi

$$\Sigma.\Sigma(2n-1) = \Sigma n^2$$

et par conséquent (7)

(8) $$\Sigma.\Sigma(2n-1) = \frac{n(n+1)(2n+1)}{6}$$

Exemple. Soit $n = 5$. En appliquant la formule on trouve

$$\left.\begin{array}{r} 1 \\ 1+3 \\ 1+3+5 \\ 1+3+5+7 \\ 1+3+5+7+9 \end{array}\right\} = \frac{5 \times 6 \times 11}{6} = 55.$$

Prop. V. *Trouver la somme des n premiers produits des nombres pris trois à trois dans l'ordre naturel.*

Si nous désignons cette somme par $\Sigma n(n+1)(n+2)$, nous avons

$\Sigma n\,(n+1)\,(n+2) = 1\times2\times3+2\times3\times4+3\times4\times5+\ldots.$
$n\,(n+1)\,(n+2)$.

En divisant par 3 les deux membres de cette identité, on trouve

$$^1/_3\Sigma n(n+1)(n+2)=\frac{1.2.3}{3}+\frac{2.3.4}{3}+\ldots.\ \frac{n(n+1)\,(n+2)}{3}$$

que l'on peut écrire d'après la formule (4) sous la forme
$^1/_3\Sigma n(n+1)\,(n+2)=(1.2)+(1.2+2.3)+(1.2+2.3+3.4)+$
$\ldots\ldots\ldots+(1.2+2.3+3.4+\ldots\ldots n(n+1)$.

Cela posé, soit Fig. 6 un rectangle ABCD ayant, par hypothèse, pour base $AB=1.2+2.3+3.4\ldots\ldots+n(n+1)$ ou $\frac{n(n+1)(n+2)}{3}$ unités de longueur et pour hauteur $BC=(n+3)$ unités.

La surface du rectangle est égale à $\frac{n(n+1)(n+2)(n+3)}{3}$ et la seule inspection de la fignre montre qu'elle est partagée en deux séries de rectangles, comme dans la proposition précédente, et que l'on a l'identité

$$\Sigma n(n+1)(n+2)+{}^1/_3\Sigma n(n+1)(n+2)=\frac{n(n+1)(n+2)(n+3)}{3}$$

d'où l'on tire en faisant les réductions :

$$(9)\qquad \Sigma n(n+1)\,(n+2)=\frac{n(n+1)\,(n+2)\,(n+3)}{4}$$

Corol. 1. En désignant par $\Sigma.\Sigma n(n+1)$ la suite $(1.2)+(1.2+2\ 3)+(1.2+2.3+3\ 4)+\ldots\ldots\ldots(1.2+2\ 3+3.4+\ldots\ldots n(n+1)$, on a d'après la proposition précédente :

$$(10)\qquad \Sigma.\Sigma n(n+1)=\frac{1}{3}\Sigma n(n+1)\,(n+2)=\frac{n(n+1)\,(n+2)\,(n+3)}{3.4}$$

PROP. VI. *Trouver la somme des* n *premiers produits des nombres pris* m *à* m *dans l'ordre naturel.*

Nous avons démontré successivement les formules :

(1) $\Sigma n = \frac{n(n+1)}{2}$

(4) $\Sigma (n)(n+1) = \frac{n(n+1)(n+2)}{3}$

(9) $\Sigma n(n+1)(n+2) = \frac{n(n+1)(n+2)(n+3)}{4}$

La loi de formation de ces formules est facile à saisir, et je dis que l'on a la formule générale :

$$\Sigma n(n+1)(n+2).....(n+m-2)(n+m-1) = \frac{n(n+1)(n+2)...(n+m)}{m+1}$$

Pour le démontrer il suffit de prouver que si cette formule est vraie pour les produits de $(m-1)$ facteurs, elle est encore vraie pour les produits de m facteurs.

Considérons le rectangle ABCD (Fig. 6) et admettons par hypothèse qu'il ait pour base $AB = 1.2.3.....(m-1) + 2.3.4.....(m-1)m + ... n(n+1)(n+2).....(n+m-2)$ ou bien

$$AB = \Sigma n(n+1).....(n+m-3)(n+m-2) = \frac{n(n+1).....(n+m-2)(n+m-1)}{m}$$

unités de longueur et pour hauteur $BC = n+m$ unités.

La surface du rectangle est égale à

$\frac{n(n+1).....(n+m-1)(n+m)}{m}$ et la seule inspection de la figure montre que l'on a, comme pour le théorème précédent :

$$\Sigma n(n+1)\ldots.(n+m-1)+\frac{1}{m}\Sigma n(n+1)\ldots(n+m-1)$$
$$=\frac{n(n+1)..(n+m-1)(n+m)}{m}$$

d'où l'on tire en faisant les réductions :

(11) $$\Sigma n(n+1)\ldots..(n+m-1)=\frac{n(n+1)\ldots\ldots.(n+m-1)(n+m)}{m+1}$$

Or la formule précédente est vraie pour $m=2$, $m=3$; la formule générale est donc également vraie C.Q.F.D.

Scolie. Des formules particulières (1), (4), (9), nous avons déduit les formules correspondantes :

(5) $$\Sigma\Sigma n=\frac{n(n+1)(n+2)}{2.3}$$

(10) $$\Sigma.\Sigma(n)(n+1)=\frac{n(n+1)(n+2)(n+3)}{3.4}$$

On déduit de même de la formule (11) la formule générale :

(12) $$\Sigma.\Sigma n(n+1)(n+2)\ldots(n+m-2)=\frac{n(n+1)\ldots..(n+m)}{m(m+1)}$$

Prop. VII. *Trouver la valeur de la somme :*

$$\Sigma\Big(1+2+3+\ldots(n-1)\Big)=n\ 1.2+(1+2)\ 3+(1+2+3)$$
$$4+\ldots..(1+2+3+\ldots..(n-1)\ n.$$ Soit (Fig. 7) un carré ABCD, ayant pour côté $AB=1+2+3+4+\ldots..\ n$ unités de longueur. L'inspection de la figure décomposée en rectangles et en carrés, montre que l'on a :

$$(1+2+3+\ldots.n)^2=(1^2+2^2+3^3\ldots.n^2)+2\Big(1.2+(1+2)$$
$$3+\ldots..\Big(1+2+3+\ldots(n-1)\Big)n\Big)$$ ou

$$\Sigma^2 n=\Sigma n^2+2\,\Sigma\Big(1+2+3+\ldots..(n-1)\Big)n$$

On tire de là

$$\Sigma\Big(1+2+3+\ldots.(n-1)\Big)n=\frac{1}{2}\Sigma^2 n-\frac{1}{2}\Sigma n^2$$

En remplaçant les Σ connues par leur valeur (1) et (7) et en faisant les réductions on trouve :

$$\Sigma\Big(1+2+3+\ldots(n-1)\Big)n=\frac{1}{2}\Big(\frac{n(n+1)}{2}\Big)^2-\frac{1}{2}\,\frac{n(n+1)(2n+1)}{2.3}$$

d'où (13) $$\Sigma\Big(1+2+3+\ldots.(n-1)\Big)n=\frac{(n-1)n(n+1)(3n+2)}{24}$$

Corol. On sait que $1+2+3\ldots..(n-1)=\frac{(n-1)n}{2}$, la formule précédente peut donc être mise sous la forme

(14) $$\Sigma(n-1)n^2=\frac{(n-1)\,n\,(n+1)\,(3n+2)}{12}$$

Ex. Faisons $n=11$, la formule (14) donne

$$1.2^2+2.3^2+3.4^2+\ldots.10.11^2=\frac{10.11.12.35}{12}=3850$$

PROP. VIII. *Trouver la somme des cubes des* n *premiers nombres.*

Si dans un carré ayant pour côté $1+2+3+\ldots..n$ ou Σn unités de longueur, on construit la suite des carrés ayant pour côtés les longueurs $1,\ 1+2,\ 1+2+3+\ldots.n-1$, de manière à former la fig. 8, chaque compartiment est équivalent au cube du nombre qui lui sert de base.

En effet : BCDD'C'B'=C'ECF+2B'BC'E. Or C'ECF= n^2 et 2 B'BC'E$=2n\Sigma(n-1)=2n\frac{(n-1)n}{2}=n^2(n-1)$

par conséquent

$$BCDD'C'B'=n^2+n^2(n-1)=n^3$$

On a donc l'identité :

$$1^3+2^3+3^3+\ldots\ldots n^3=(1+2+3+\ldots\ldots n)^2$$

ou (15) $$\Sigma n^3=\frac{n^2\,(n+1)^2}{4}$$

Corol. 1. $\Sigma\, n^3=(\Sigma n)^2$

Corol. 2. Si l'on multiplie par 8 les deux membres de cette identité, on trouve

(16) $8\,\Sigma n^3=\Sigma\,(2n)^3=2n^2\,(n+1)^2$

formule qui donne la somme des cubes des n premiers nombres pairs.

Corol. 3. La somme des cubes des 2n premiers nombres étant $\frac{(2n)^2\,(2n+1)^2}{4}=n^2\,(2n+1)^2$

la somme des cubes des n premiers nombres impairs est

$$\Sigma(2n-1)^3=n^2\,(2n+1)^2-2n^2\,(n+1)^2$$

ou en effectuant les calculs et en réduisant :

(17) $\Sigma(2n-1)^3=n^2(2n^2-1)$.

Prop. IX. *Trouver la somme* $\Sigma.\Sigma n^2$ *par laquelle nous désignons la suite.*

$$1^2+(1^2+2^2)+(1^2+2^2+3^2)+\ldots\ldots(1^2+2^2+3^2+\ldots n^2).$$

Considérons le rectangle (Fig. 6) et admettons par hypothèse qu'il ait pour base

$$AB=1^2+2^2+\ldots\ldots n^2 \text{ ou } \Sigma n^2=\frac{n(n+1)\,(2n+1)}{6}$$

et pour hauteur CD$=n+1$. La surface du rectangle est égale à $\frac{n(n+1)^2\,(2n+1)}{6}$, et l'inspection de la figure montre que cette surface est partagée par la ligne brisée EFGH, en deux séries de rectangles

$$AEFGHB=1^3+2^3+3^3+4^3+\ldots\ldots n^3=\Sigma n^3 \text{ et}$$

$$DEFGHC=1^2+(1^2+2^2)+(1^2+2^2+3^2)+\ldots(1^2+2^2+3^2+\ldots n^2)=\Sigma\Sigma n^2\,;$$

On a donc l'identité :

$$\Sigma.\Sigma n^2 = \frac{n(n+1)^2(2n+1)}{6} - \frac{n^2(n+1)^2}{4}$$

d'où l'on tire en faisant les réductions :

$$(18) \qquad \Sigma\Sigma\, n^2 = \frac{n(n+1)^2(n+2)}{12}$$

Ex. : Soit n=5, la formule donne

$$\left.\begin{array}{r} 1^2 \\ 1^2+2^2 \\ 1^2+2^2+3^2 \\ 1^2+2^2+3^2+4^2 \\ 1^2+2^2+3^2+4^2+5^2 \end{array}\right\} = \frac{5.6^2.7}{12} = 105$$

Prop. X. *Trouver la somme* $\Sigma n(n+1)^2(n+2)$.

Considérons le rectangle ABCD (Fig. 6) et admettons par hypothèse qu'il ait pour base $AB = 1.2.3+2.3.4+3.4.5 + \ldots\ldots n(n+1)(n+2) = \frac{n(n+1)(n+2)(n+3)}{4}$ et pour hauteur $CD = n+2$. La surface du rectangle est égale à $\frac{n(n+1)(n+2)^2(n+3)}{4}$. Cette surface est partagée par la ligne brisée EFGH en deux séries de rectangles, savoir :
$AEFGHB = 1.2^2.3+2.3^2.4+ \ldots\ldots n(n+1)^2(n+2) = \Sigma n(n+1)^2(n+2)$, et $DEFGHC = 1.2.3+(1.2.3+2.3.4) +$ etc. $= \Sigma.\Sigma n(n+1)(n+2)$;

On a donc l'identité :

$$\Sigma n(n+1)^2(n+2) = \frac{n(n+1)(n+2)(n+3)(n+4)}{4} - \frac{n(n+1)(n+2)(n+3)(n+4)}{4.5}$$

d'où l'on tire, toute réduction faite :

$$(19) \quad \Sigma n(n+1)^2(n+2) = \frac{n(n+1)(n+2)(n+3)(2n+3)}{10}$$

Ex. : Soit n = 5, la formule donne

$$\left.\begin{array}{l} 1.2^2.3 \\ +\ 2.3^2.4 \\ +\ 3.4^2.5 \\ +\ 4.5^2.6 \\ +\ 5.6^2.7 \end{array}\right\} = \frac{5.6.7.8.13}{10} = 2184$$

Prop. XI. *Trouver la valeur de la somme* $\Sigma\Sigma n\,(n+1)^2$ *par laquelle nous désignons la suite* $1.2^2+(1.2^2+2.3^2)+ \ldots\ldots(1.2^2+2.3^2+3.4^2+\ldots\ldots n(n+1)^2)$

Considérons le rectangle ABCD (Fig. 6) et admettons qu'il ait pour base

$AB = 1.2^2+2.3^2+\ldots\ldots n(n+1)^2 = \Sigma n(n+1)^2$ form. (14)

et pour hauteur $AD = n+3$.

La surface totale est égale à $\frac{n(n+1)(n+2)(3n+5)(n+3)}{12}$

et en retranchant de cette surface la série des rectangles $AEFGB = \Sigma n\,(n+1)^2\,(n+2)$ form. (19), on a l'identité

$$\Sigma\Sigma n(n+1)^2 = \frac{n(n+1)(n+2)(n+3)(3n+5)}{12} - \frac{n(n+1)(n+2)(n+3)(2n+3)}{10}$$

d'où l'on tire toute réduction faite :

$$(20)\quad \Sigma\Sigma n(n+1)^2 = \frac{n(n+1)(n+2)(n+3)(3n+7)}{60}$$

Ex. : Soit n=5, la formule donne :

$$\left.\begin{array}{l} 1.2^2 \\ +1.2^2+2.3^2 \\ +1.2^2+2.3^2+3.4^2 \\ +1.2^2+2.3^2+3.4^2+4.5^2 \\ +1.2^2+2.3^2+3.4^2+4.5^2+5.6^2 \end{array}\right\} = \frac{5.6.7.8.22}{60} = 616$$

Prop. XII. *Trouver la somme*

$$\Sigma n(n+1)^3 = 1.2^3+2.3^3+3.4^3+\ldots\ldots n(n+1)^3$$

Considérons le rectangle ABCD (Fig. 6) et supposons qu'il ait pour base

$AB = 1.2^2 + 2.3^2 + 3.4^2 + \ldots . n(n+1)^2 = \Sigma n(n+1)^2$ form. (14) et pour hauteur $AD = 2+1+1 \ldots$ etc. $= n+2$.

La surface totale est égale à $\frac{n(n+1)(n+2)(3n+5)(n+2)}{12}$

et en retranchant de cette surface la série des rectangles $DEFGHC = \Sigma . \Sigma n(n+1)^2$, form. (20) on a l'identité :

$$\Sigma n(n+1)^3 = \frac{n(n+1)(n+2)(3n+5)(n+2)}{12} - \frac{n(n+1)(n+2)(n+3)(3n+7)}{60}$$

d'où l'on tire, toute réduction faite :

$$(21) \quad \Sigma n(n+1)^3 = \frac{n(n+1)(n+2)(12n^2+39n+29)}{60}$$

Ex. Soit $n=10$, la formule donne

$$1.2^3 + 2.3^3 + 3.4^3 + \ldots . 10.11^3 = \frac{10.11.12.(1619)}{60} = 35618$$

Prop. XIII. *Trouver la somme*

$\Sigma n^2(n+1)^2 = 1^2.2^2 + 2^2.3^2 + \ldots \ldots . n^2(n+1)^2$.

Considérons encore le rectangle ABCD, fig. 6, ayant pour base $AB = 1.2^2 + 2.3^2 + 3.4^2 + \ldots \ldots + n(n+1)^2 = \Sigma n(n+1)^2$ for. (14), et supposons qu'il ait pour hauteur $AD = 1+1+1+ \ldots$ etc. $= n+1$,

La surface totale est égale à $\frac{n(n+1)(n+2)(3n+5)(n+1)}{12}$

La série des rectangles AEFGHB devient $1^2.2^2 + 2^2.3^2 + \ldots . n^2(n+1)^2 = \Sigma n^2(n+1)^2$ et en retranchant de la surface totale la série $DEFGHC = \Sigma . \Sigma n(n+1)^2$, for. (20) on a l'identité

$$\Sigma n^2(n+1)^2 = \frac{n(n+1)(n+2)(3n+5)(n+1)}{12} - \frac{n(n+1)(n+2)(n+3)(3n+7)}{60}$$

d'où l'on tire, toute réduction faite,

$$(22)\qquad \Sigma n^2(n+1)^2 = \frac{n(n+1)(n+2)(3n(n+2)+1)}{15}$$

Ex. Soit n=5, la formule donne

$$1^2.2^2+2^2.3^2+3^24^2+\ldots\ldots 5^2.6^2=\frac{5.6.7.\ 106}{15}=1484.$$

Prop. XIX. *Trouver la somme des 4es puissances des n premiers nombres.*

On a l'identité $n^4=n^3+(n-1)\ n^3$ et par conséquent $\Sigma n^4=\Sigma n^3+\Sigma(n-1)n^3$

remplaçons les Σ connues par leur valeur tirée des formules (15) et (21) en substituant dans cette dernière (n—1) à la place de n, nous aurons :

$$\Sigma n^4=\frac{n^2(n+1)^2}{4}+\frac{(n-1)\ n\ (n+1)\ (12\ n^2+15\ n+2)}{60}$$

d'où l'on tire, toute réduction faite :

$$(23)\qquad \Sigma n^4=\frac{n\,(n+1)\,(2\,n+1)\,(3\,n\,(n+1)-1)}{30}$$

Ex. Soit n = 10, la formule donne :

$$1^4+2^4+3^4+4^4+\ldots.10^4=\frac{10.11.6909}{30}=25333$$

Prop. XV. *Trouver la somme*

$$\Sigma n(n+1)(n+2)(2\,n+3)=1.2.3.5+2.3.4.7+\ldots$$
$$n(n+1)\,(n+2)\,(2n+3).$$

Considérons le rectangle ABCD (Fig. 6) et supposons qu'il ait pour base

$$AB=1.2.3+2.3.4+3.4.5+\ldots.n\,(n+1)\,(n+2)=\Sigma n\,(n+1)\,(n+2)$$

for. 9, et pour hauteur

$$AD=5+2+2+2+\ldots\ldots=2n+5$$

La surface totale est égale à

$$\frac{n(n+1)\,(n+2)\,(n+3)\,(2n+5)}{4}$$

et si on retranche la série des rectangles

$$DEFGHC = 2\,\Sigma.\Sigma n(n+1)\,(n+2)$$

qui a pour valeur d'après la formule (12)

$$2\frac{n(n+1)(n+2)\,(n+3)\,(n+4)}{4.5},$$

on a l'identité

$$\Sigma n(n+1)\,(n+2)\,(2n+3) = \frac{n(n+1)(n+2)(n+3)(2n+5)}{4}$$

$$-\frac{n(n+1)\,(n+2)\,(n+3)\,(n+4)}{2.5}$$ d'où l'on tire, toute réduction faite :

$$(24)\quad \Sigma n(n+1)(n+2)(2n+3) = \frac{n(n+1)(n+2)(n+3)(8n+7)}{20}.$$

Ex. Soit $n = 5$, la formule donne :

$$\left.\begin{array}{r} 1.2.3.5 \\ +2.3.4.7 \\ +3.4.5.9 \\ +4.5\ 6.11 \\ +5.6.7.13 \end{array}\right\} = \frac{5.6.7.8.57}{20} = 4788$$

Prop. XVI. *Généraliser la formule précédente et trouver*

$$\Sigma n(n+1)\,(n+2)\ldots\ldots(n+m)\,(\alpha n+\beta),$$

dans laquelle α et β sont des nombres invariables.

Considérons toujours le rectangle ABCD, fig. 6, et supposons qu'il ait pour base

$$AB = \Sigma n(n+1)(n+2)\ldots.(n+m) = \frac{n(n+1)\ldots\ldots(n+m+1)}{m+2}$$

for. (11) et pour hauteur $AD = \beta+\alpha+\alpha+\alpha\ldots = (\beta+\alpha(n+1)$,

La surface du rectangle est égale à

$$\frac{n(n+1)\ldots\ldots(n+m+1)\left(\beta+\alpha(n+1)\right)}{m+2}$$

et si on en retranche la série des rectangles

$DEFGHC = \alpha\Sigma\Sigma n(n+1)\ldots\ldots(n+m)$ qui a pour valeur

d'après la for. (12) $\dfrac{\alpha\, n(n+1)\ldots.(n+m+2)}{(m+2)(m+3)}$

on a l'identité :

$$\Sigma n(n+1)\ldots(n+m)(\alpha n+\beta)=$$
$$\frac{n(n+1)\ldots(n+m+1)\big(\alpha(n+1)+\beta\big)}{m+2}-\frac{\alpha n(n+1)\ldots(n+m+2)}{(m+2)(m+3)}$$

d'où l'on tire toute réduction faite :

$$(25)\quad \Sigma n(n+1)\ldots(n+m)(\alpha n+\beta)=$$
$$n(n+1)\ldots(n+m+1)\frac{\big(\alpha(m+2)n+\beta m+3\beta+\alpha\big)}{(m+2)(m+3)}$$

Prop. XVII. *Trouver la valeur de* $\Sigma n(n+1)(n+2)\ldots(n+m)^2$.

Pour obtenir cette valeur, il suffit de poser dans la formule (25) $\alpha=1$ et $\beta=m$, et l'on trouve :

$$(26)\quad \Sigma n(n+1)\ldots(n+m)^2=$$
$$\frac{n(n+1\ldots\ldots(n+m+1)\big((m+2)n+(m+1)^2+m\big)}{(m+2)(m+3)}$$

Prop. XVIII. *Trouver la valeur de la somme*
$\Sigma(2n+1)\Sigma n^2= 3.1^2+5(1^2+2^2)+7(1^2+2^2+3^2)+\ldots\ldots$
$(2n+1)\Sigma n^2$

Considérons le rectangle ABCD (fig. 6) et supposons qu'il ait pour base

$AB= 1^2+2+3^2\ldots\ldots n^2=\Sigma n^2$ (for. 7) et pour hauteur
$AD=1+3+5+\ldots\ldots(2n+1)=\Sigma(2n+1)$, for. (3)

D'après les formules (7) et (3) la surface du rectangle est égale à $\frac{n(n+1)(2n+1)}{6}(n+1)^2$

Les rectangles de la série AEFGHB forment la somme
$1.1+2^2(1+3)+3^2(1+3+5)+\ldots\ldots n^2\big(1+3+5+\ldots\ldots$
$2n-1)\big)$ qui d'après la formule (3) est égale à

$$1+2^4+3^4+\ldots\ldots n^4=\Sigma n^4 \qquad \text{for. (23)}$$

En retranchant cette somme de la surface totale, on a

$$\Sigma(2n+1)\ \Sigma n^2 = \frac{n(n+1)(2n+1)(n+1)^2}{6} - \frac{n(n+1)\ (2n+1)\ (3n(n+1)-1)}{30}$$

d'où l'on tire, toute réduction faite,

$$(27)\quad \Sigma(2n+1)\ \Sigma n^2 = \frac{n(n+1)(n+2)(4n(n+2)+3)}{30}$$

Ex. Soit $n=5$, la formule donne

$$\left.\begin{array}{l} 3.1 \\ 5(1+2^2) \\ 7(1+2^2+3^2) \\ 9(1+2^2+3^2+4^2) \\ 11(1+2^2+3^2+4^2+5^2) \end{array}\right\} = \frac{5.6.7.143}{30} = 1001$$

Prop. XIX. *Trouver la valeur de*
$\Sigma n^2\, \Sigma(n-1)^2 = 2^2.1+3^2(1+2^2)+4^2(1+2^2+3^2)+\ldots\ldots$
$n^2(1+2^2+3^2+\ldots.(n-1)^2)$

Considérons le carré ABCD (Fig. 7) et supposons qu'il ait pour côté

$AB = 1+2^2+3^2+4^2+\ldots\ldots.n^2 = \Sigma n^2$ for. (7)

D'après la seule inspection de la figure on voit immédiatement qu'on a l'identité
$(\Sigma n^2)^2 = \Sigma n^4 + 2[2^2.1+3^2(1+2^2)+\ldots n^2(1+2^2+\ldots(n-1)^2)]$
d'où l'on tire

$$\Sigma n^2\ \Sigma(n-1)^2 = \tfrac{1}{2}(\Sigma n^2)^2 - \tfrac{1}{2}\Sigma n^4$$

En remplaçant les Σ connues par leur valeur for. (7) et for. (23) et en faisant les réductions on trouve

$$(28)\ \Sigma n^2\ \Sigma(n-1)^2 = \frac{n(n+1)\ (20n^4+4n^3-29n^2-n+6)}{360}$$

Corol. On a d'après la formule (7)

$$\Sigma(n-1)^2 = \frac{(n-1)n(2n-1)}{6}$$

En multipliant les deux membres de cette identité par n^2 et en prenant les Σ des produits, on a :

$$\Sigma n^2\, \Sigma(n-1)^2 = \frac{\Sigma(n-1)\, n^3(2n-1)}{6}$$

d'où l'on tire d'après la formule (28)

$$(29)\quad \Sigma(n-1)n^3(2n-1) = \frac{n(n+1)\,(20n^4+4n^3-29n^2-n+6)}{60}$$

Application. Soit $n=10$, la formule donne

$$\left.\begin{array}{r} 1.\ 2^3.\ 3 \\ +2.\ 3^3.\ 5 \\ +3.\ 4^3.\ 7 \\ +\ldots\ldots\ldots \\ +\ldots\ldots\ldots \\ +9.10^3.19 \end{array}\right\} = \frac{10.11(200000+4000-2900-10+6)}{60} = 368676$$

Prop. XX. *Trouver la valeur de*

$$\Sigma\,(n+1)\,\Sigma\Sigma n = 2.1+3\,(1+1+2)+4\,(1+1+2+1+2+3) + \ldots (n+1)\,\Sigma\Sigma n$$

On a d'après la for. (5)

$$\Sigma.\Sigma n = \frac{n(n+1)\,(n+2)}{6}$$

En multipliant par $(n+1)$ les deux membres de cette identité, et en prenant ensuite les Σ des deux membres, on a :

$$\Sigma(n+1)\,\Sigma\Sigma n = \frac{\Sigma n\,(n+1)^2\,(n+2)}{6}$$

d'où l'on tire d'après la formule (19)

$$(30)\quad \Sigma(n+1)\,\Sigma\Sigma n = \frac{n\,(n+1)\,(n+2)\,(n+3)\,(2n+3)}{60}$$

Ex. Soit $n = 5$, la formule précédente donne :

$$2.1+3\begin{bmatrix}1\\1+2\end{bmatrix}+4\begin{bmatrix}1\\1+2\\1+2+3\end{bmatrix}+5\begin{bmatrix}1\\1+2\\1+2+3\\1+2+3+4\end{bmatrix}+$$

$$6\begin{bmatrix}1\\1+2\\1+2+3\\1+2+3+4\\1+2+3+4+5\end{bmatrix}=364$$

Prop. XXI. *Trouver la valeur de* $\Sigma\Sigma n^2$.

Considérons le rectangle ABCD (Fig. 6) et supposons qu'il ait pour base

$AB = 1+(1+2)+(1+2+3)\ldots\ldots(1+2+3+\ldots\ldots n) = \Sigma\Sigma n$

et pour hauteur $AD = 1+2+3+\ldots\ldots(n+1) = \Sigma(n+1)$.

D'après les formules (5) et (1), la surface du rectangle est égale à

$$\frac{n(n+1)(n+2)}{6}.\ \frac{(n+1)\,(n+2)}{2}$$

et d'après l'inspection de la figure, on voit immédiatement que l'on a, en retranchant $\Sigma(n+1)\ \Sigma\Sigma n$ for. (30) de la surface totale :

$$\Sigma(\Sigma n)^2 = \frac{n(n+1)\,(n+2)\,(n+1)\,(n+2)}{12} - \frac{n(n+1)\,(n+2)\,(n+3)\,(2n+3)}{60}$$

d'où l'on tire, toute réduction faite,

$$(31)\qquad \Sigma(\Sigma n)^2 = \frac{n(n+1)\,(n+2)\,\big(3n\,(n+2)+1\big)}{60}$$

Corol. Il résulte de la prop. VIII, corol. 1, que $(\Sigma n)^2 = \Sigma n^3$, par conséquent on a aussi :

$$\Sigma(\Sigma n)^2 = \Sigma.\Sigma n^3$$

d'où il résulte que

$$(32) \qquad \Sigma.\Sigma n^3 = \frac{n(n+1)(n+2)\left(3n(n+2)+1\right)}{60}$$

Ex, Soit $n=5$, les formules (31) et (32) donnent

$$\left.\begin{array}{l} 1 \\ +(1+2)^2 \\ +(1+2+3)^2 \\ +(1+2+3+4)^2 \\ +(1+2+3+4+5)^2 \end{array}\right\} = \left\{\begin{array}{l} 1^3 \\ 1+2^3 \\ 1+2^3+3^3 \\ 1+2^3+3^3+4^3 \\ 1+2^3+3^3+4^3+5^3 \end{array}\right\} = \frac{5.6.7.106}{60} = 371$$

Prop. XXII. *Trouver la valeur de*

$$\Sigma n(n^2-1)(n^2-2^2)(n^2-3^2)\ldots(n^2-m^2)$$

Cette valeur se déduit facilement de la for. (11). En effet, si l'on remplace m par $(2m+1)$ et n par $n-m$, on trouve

$$\Sigma(n-m)\ldots\ldots(n-2)(n-1)\,n\,(n+1)(n+2)\ldots\ldots(n+m) = \frac{(n-m)\ldots\ldots(n-1)\,n\,(n+1)\ldots\ldots(n+m)(n+m+1)}{2m+2}$$

d'où l'on tire :

$$(33) \qquad \Sigma n(n^2-1)(n^2-2^2)\ldots\ldots(n^2-m^2) = \frac{n(n^2-1)(n^2-2^2)\ldots\ldots(n^2-m^2)(n+m+1)}{2m+2}$$

Application. Si l'on donne à m, successivement les valeurs, 1,2,3, 4, la formule devient

$$\Sigma n(n^2-1) = \frac{n(n^2-1)(n+2)}{4}$$

$$\Sigma n(n^2-1)(n^2-4) = \frac{n(n^2-1)(n^2-4)(n+3)}{6}$$

$$\Sigma n(n^2-1)(n^2-4)(n^2-9) = \frac{n(n^2-1)(n^2-4)(n^2-9)(n+4)}{8}$$

$$\Sigma n(n^2-1)(n^2-4)(n^2-9)(n^2-16) = \frac{n(n^2-1)(n^2-4)(n^2-9)(n^2-16)(n+5)}{10}$$

PROP. XXIII. *Trouver la valeur de*

$$\Sigma n^2(n^2-1)(n^2-2^2)\ldots(n^2-m^2)$$

Cette valeur s'obtient facilement au moyen de la formule (25) qui peut se mettre sous la forme

$$\Sigma(n-m)\ldots(n-1)\,n\,(n+1)\ldots(n+m)\,[\alpha(n-m)+\beta] = \frac{(n-m)\ldots(n-1)n(n+1)\ldots(n+m)[\alpha(2m+2)(n-m)+2\beta m+3\beta+1]}{(2m+2)(2m+3)}$$

En posant $\alpha(n-m)+\beta=n$, ce qui donne $\alpha=1$, $\beta=m$, la formule précédente devient

$$(34)\qquad \Sigma n^2(n^2-1^2)(n^2-2^2)\ldots\ldots(n^2-m^2) = \frac{n(n^2-1)(n^2-4)\ldots\ldots(n+m+1)(m+1)(2n+1)}{(2m+2)(2m+3)}$$

Application. Si l'on donne à m successivement les valeurs, 1, 2, 3, 4, la formule (34) devient

$$\Sigma n^2(n^2-1)=\frac{n(n^2-1)(n+2)(2n+1)}{2.5}$$

$$\Sigma n^2(n^2-1)(n^2-4)=\frac{n(n^2-1)(n^2-4)(n+3)(2n+1)}{2.7}$$

$$\Sigma n^2(n^2-1)(n^2-4)(n^2-9)= \frac{n(n^2-1)(n^2-4)(n^2-9)(n+4)(2n+1)}{2.9}$$

$$\Sigma n^2(n^2-1)(n^2-4)(n^2-9)(n^2-16)= \frac{n(n^2-1)(n^2-4)(n^2-9)(n^2-16)(n+5)(2n+1)}{2.11}$$

PROP. XXIV. *Trouver la somme des 5mes puissances des n premiers nombres.*

De l'identité

$$n(n^2-1)(n^2-4) = n^5-5n^3+4n, \qquad \text{on tire}$$

$$\Sigma n^5=\Sigma n(n^2-1)(n^2-4)+5\Sigma n^3-4\Sigma n.$$

En remplaçant les Σ connues par leur valeur d'après les formules (33) (15) et (1) on trouve :

$$\Sigma n^5 = \frac{n(n^2-1)\,(n^2-4)\,(n^2+3)}{6} + \frac{5n^2\ \ (n+1)^2}{4} - 2n\,(n+1)$$

Et en effectuant les réductions, on a :

$$(35) \qquad \Sigma n^5 = \frac{n^2\,(n+1)^2\,(2n(n+1)-1)}{12}$$

Ex. Soit $n=10$, la formule (35) donne :

$$1^5+2^5+3^5\ldots\ldots 10^5 = \frac{10^2.\ 11^2.\ 219}{12} = 220825$$

PROP. XXV. *Trouver la somme des 6mes puissances des n premiers nombres.*

Comme dans le cas précédent, on a l'identité :

$$\Sigma n^6 = \Sigma n^2(n^2-1)\,(n^2-4) + 5\ \Sigma n^4 - 4\ \Sigma n^2$$

D'où l'on tire, d'après les formules (34), (23) et (7).

$$\Sigma n^6 = \frac{n(n^2-1)\ (n^2-4)\ (n+3)\ (2n+1)}{2.7} +$$

$$\frac{n(n+1)\ (2n+1)\ \big(3n\,(n+1)-1\big)}{6} - \frac{4n\,(n+1)\,(2n+1)}{6}$$

$$\text{ou } \Sigma n^6 = \frac{n(n+1)\,(2n+1)}{2.7.3} \times$$

$$\big(3n-1)\,(n^2-4)\ (n+3) + 21n(n+1) - 35\big)$$

$$\text{ou encore } \Sigma n^6 = \frac{n(n+1)\,(2n+1)\ (3n^4+6n^3-3n+1)}{42}$$

Formule qui peut se mettre sous la forme :

$$(36) \quad \Sigma n^6 = \frac{n(n+1)\,(2n+1)[3n(n+1)(n(n+1)-1)+1]}{42}$$

Ex. Soit $n = 10$, la for. (36) donne :

$$1^6+2^6+3^6\ldots\ 10^6 = \frac{10.11.21(30.11.109+1)}{42} = 1978405$$

Prop. XXVI. *Trouver la somme des 7mes puissances des n premiers nombres.*

De l'identité

$n(n^2-1)(n^2-4)(n^2-9)=n^7-14n^5+49n^3-36n$, on tire :

$$\Sigma n^7=\Sigma n(n^2-1)(n^2-4)(n^2-9)+14\Sigma n^5-49\Sigma n^3+36\Sigma n$$

En remplaçant les Σ connues par leur valeur d'après les formules (33) (35) (15) et (1), on trouve :

$$\Sigma n^7=\frac{n(n^2-1)(n^2-4)(n^2-9)(n+4)}{8}+$$

$$\frac{14n^2(n+1)^2(2n(n+1)-1)}{12}-\frac{49n^2(n+1)^2}{4}+\frac{36n(n+1)}{2}$$

En réduisant au même dénominateur et en mettant $n(n+1)$ en facteur commun, on trouve :

$$\Sigma n^7=$$

$$\frac{n(n+1)\left[(n^2-4)(n^2-9)(n+4)(3n-3)+14n(n+1)(4n(n+1)-23)+432\right]}{24}$$

ou en développant

$$\Sigma n^7=\frac{n(n+1)(3n^6+9n^5+5n^4-5n^3-2n^2+2n)}{24}$$

Cette formule peut se mettre sous la forme

$$(37)\qquad \Sigma n^7=\frac{n^2(n+1)^2(3n^4+6n^3-n^2-4n+2)}{24}$$

ou bien encore sous la forme suivante

$$\Sigma n^7=\frac{n^2(n+1)^2\left[n(n+1)(3n(n+1)-4)+2\right]}{24}$$

Application. Soit $n=10$, la formule (37) donne :

$$1+2^7+3^7+4^7+\ldots\ldots 10^7=$$

$$\frac{10^2.11^2(30000+6000-100-40+2)}{24}=18080425.$$

Prop. XXVII. *Trouver la somme des 8mes puissances des* n *premiers nombres.*

Comme dans la proposition précédente, on a l'identité

$$\Sigma n^8 = \Sigma n^2(n^2-1)(n^2-4)(n^2-9) + 14\Sigma n^6 - 49\Sigma n^4 + 36\Sigma n^2$$

En remplaçant les Σ connues par leur valeur, d'après les formules (34) (46) (23) et (7) on trouve

$$\Sigma n^8 = \frac{n(n^2-1)(n^2-4)(n^2-9)(n+4)(2n-1)}{2.9} +$$

$$\frac{14n(n+1)(2n+1)[3n(n+1)(n(n+1)-1)+1]}{42} -$$

$$\frac{49n(n+1)(2n+1)(3n(n+1)-1)}{30} + \frac{36n(n+1)(2n+1)}{6}$$

d'où l'on tire, toute réduction faite,

(38) $\Sigma n^8 =$

$$\frac{n(n+1)(2n+1)(5n^6+15n^5+5n^4-15n^3-n^2+9n-3)}{90}$$

Cette formule peut se mettre aussi sous la forme

$\Sigma n^8 =$

$$\frac{n(n+1)(2n+1)[n(n+1)[n(n+1)[5n(n+1)-10]+9]-3]}{90}$$

Application. Soit $n=10$, la formule (38) donne

$$1+2^8+3^8.....10^8 =$$

$$\frac{10.11.21(5000000+1500000+50000-15000-100+90-3)}{90}$$

et en faisant le calcul on trouve

$$1+2^8+3^8+4^8+....10^8 = 167731333$$

Prop. XXVIII. *Trouver la somme des 9mes puissances des* n *premiers nombres.*

En multipliant par (n^2-16) l'identité

$$n(n^2-1)(n^2-4)(n^2-9) = n^7 - 14n^5 + 49n^3 - 36n$$

On trouve :

$$n(n^2-1)(n^2-4)(n^2-9)(n^2-16)=n^9-30n^7+273n^5-820n^3-576n$$

d'où l'on tire :

$$\Sigma n^9=\Sigma n(n^2-1)\ldots\ldots(n^2-16)+30\Sigma n^7-273\Sigma n^5+820\Sigma n^3-576\Sigma n.$$

En remplaçant les Σ connues par leur valeur d'après les formules (33) (37) (35) (15) et (1), on trouve :

$$\Sigma n^9=\frac{n(n^2-1)(n^2-4)(n^2-9)(n^2-16)(n+5)}{10}+\frac{30n^2(n+1)^2[n(n+1)(3n(n+1)-4)+2]}{24}-\frac{273n^2(n+1)^2(2n(n+1)-1)}{12}+\frac{820n^2(n+1)^2}{4}-\frac{576n(n+1)}{2}$$

Cette formule devient, toute réduction faite,

$$(39)\quad \Sigma n^9=\frac{n^2(n+1)^2(2n^6+6n^5+n^4-8n^3+n^2+6n-3)}{20}$$

Elle peut se mettre aussi sous la forme :

$$\Sigma n^9=\frac{n^2(n+1)^2[n(n+1)[n(n+1)[2n(n+1)-5]+6]-3]}{20}$$

Application : Soit $n=10$, la formule (39) donne :

$$1^9+2^9+3^9+\ldots\ldots 10^9=1574304985.$$

PROP. XXIX. *Trouver la somme des 10mes puissances des* n *premiers nombres.*

Comme dans la proposition précédente, on a l'identité

$$\Sigma n^{10}=\Sigma n^2(n^2-1)\ldots(n^2-16)+30\Sigma n^8-273\Sigma n^6+820\Sigma n^4-576\Sigma n^2$$

En remplaçant les Σ connues par leur valeur d'après les formules (34) (38) (36) (23) et (7) on trouve

$$\Sigma n^{10} = \frac{n(n^2-1)(n^2-4)(n^2-9)(n^2-16)(n+5)(2n+5)}{2.11}$$

$$+\frac{30n(n+1)(2n+1)(n(n+1)[n(n+1([5n(n+1)-10]+9]-3)}{90}$$

$$-\frac{273n(n+1)(2n+1)(3n(n+1)[n(n+1)-1)+1]}{24}$$

$$+\frac{820n(n+1)(2n+1)[3n(n+1)-1]}{30}$$

$$-\frac{576\ n(n+1)(2n+1)}{6}$$

Cette formule, toute réduction faite, devient :

$$\Sigma n^{10} = \frac{n(n+1)(2n+1)[3n^8+12n^7+8n^6-18n^5-10n^4+24n^3+2n^2-15n+5]}{66}$$

Elle peut se mettre aussi sous la forme :

$$(40)\ \Sigma n^{10} = \frac{n(n+1)(2n+1)[n(n+1)[n(n+1)[n(n+1)[3n(n+1)-10]+17]-15]+5]}{66}$$

Application : Soit $n=10$, la formule donne :

$$1+2^{10}+3^{10}+\ldots\ldots 10^{10} = 14914341925$$

Les sommes des puissances d'un degré plus élevé pourraient se calculer par la même méthode, mais la détermination des coefficients exigeant des calculs de plus en plus longs, nous ne ferons qu'indiquer les résultats suivants :

$$(41)\ \Sigma n^{11} = \frac{n^2(n+1)^2[n(n+1)[n(n+1)[n(n+1)\{2n(n+1)-8\}+17]-20]+10]}{24}$$

Soit $n=10$, la formule (41) donne :

$$1^{11}+2^{11}+3^{11}+\ldots\ldots 10^{11} = 142364319625$$

$$(42)\ \Sigma n^{13} = \frac{n^2(n+1)^2[n(n+1)[n(n+1)[n(n+1)[n(n+1)\{30n(n+1)-175\}+574]-1180]+1382]-691]}{420}$$

Soit $n=10$, la formule (42) donne

$$1^{13}+2^{13}+3^{13}+\ldots\ldots 10^{13}=13202860761145$$

Prop. XXX. *Prouver que l'on a l'identité*

$$\Sigma\Sigma n^{\alpha}=(n+1)\,\Sigma n^{\alpha}=\Sigma n^{\alpha+1}$$

Pour cela, considérons le rectangle ABCD (fig. 6) et supposons qu'il ait pour base

$$AB=1+2^{\alpha}+3^{\alpha}+\ldots\ldots n^{\alpha}=\Sigma n^{\alpha}$$

et pour hauteur $AD=n+1$ unités de longueur.

La surface du rectangle est égale à $(n+1)\,\Sigma n^{\alpha}$;

La série des rectangles AEFGHB forme la somme

$$1+2^{\alpha+1}+3^{\alpha+1}+\ldots . n^{\alpha+1}=\Sigma n^{\alpha+1}$$

et la série des rectangles DEFGHC forme la somme

$$1+\left(1+2^{\alpha}+3^{\alpha}\right)+\left(1+2^{\alpha}+3^{\alpha}+4^{\alpha}\right)+\ldots .$$

$$\left(1+2^{\alpha}+3^{\alpha}+\ldots . n^{\alpha}\right)=\Sigma\Sigma n^{\alpha}$$

L'inspection de la figure montre donc que l'on a :

(43) $\Sigma\Sigma n^{\alpha}=(n+1)\Sigma n^{\alpha}-\Sigma n^{\alpha+1}$

Observations. Cette formule générale donne immédiatement les formules (5) (18) et (32), calculées plus haut.

Nous allons en déduire encore quelques formules nouvelles.

Posons $\alpha=4$; la formule (43) devient :

$$\Sigma\Sigma n^{4}=(n+1)\,\Sigma n^{4}-\Sigma n^{5}$$

En remplaçant les Σ connues par leur valeur d'après les formules (23) et (35) on trouve :

$$\Sigma\Sigma n^{4}=\frac{(n+1)\,n\,(2n+1)\,(3n(n+1)-1)}{30}-\frac{n^{2}(n+1)^{2}(2n(n+1)-1)}{12}$$

Ce qui donne, toute réduction faite,

(44) $$\Sigma\Sigma n^4 = \frac{n(n+1)^2(2n^3+8n^2+7n-2)}{60}$$

Ex. Soit $n = 10$, la formule donne :

$$\left.\begin{array}{l} 1 \\ 1+2^4 \\ 1+2^4+3^4 \\ 1+2^4+3^4+4^4 \\ \ldots\ldots\ldots\ldots \\ \ldots\ldots\ldots\ldots \\ 1+2^4+3^4+4^4+5^4+\ldots\ldots 10^4 \end{array}\right\} = 57838$$

Posons $\alpha = 5$ dans la formule générale (43), elle devient :

$$\Sigma\Sigma n^5 = (n+1)\,\Sigma n^5 - \Sigma n^6$$

En remplaçant les Σ connues par leur valeur d'après les formules (35) et (36), on trouve :

$$\Sigma\Sigma n^5 = \frac{(n+1)n^2(n+1)^2(2n(n+1)-1)}{12} - \frac{n(n+1)(2n+1)[3n(n+1)[n(n+1)-1]+1]}{42}$$

d'où l'on tire, toute réduction faite.

(45) $$\Sigma\Sigma n^5 = \frac{n(n+1)(2n^5+12n^4+23n^3+12n^2-5n-2)}{84}$$

Ex. Soit $n = 10$, la formule (45) donne.

$$\left.\begin{array}{l} 1+2^5 \\ 1+2^5+3^5 \\ 1+2^5+3^5+4^5 \\ \ldots\ldots\ldots\ldots \\ \ldots\ldots\ldots\ldots \\ 1+2^5+3^5+4^5+\ldots\ldots+10^5 \end{array}\right\} = 450670$$

Remarque. On pourrait calculer de même les sommes $\Sigma\Sigma n^6$, $\Sigma\Sigma n^7$, etc.

Scolie. Les formules (44) et (45) que nous venons d'établir, étant combinées avec les formules (23) et (35), donnent les nouvelles formules suivantes :

(46) $\Sigma n(n+1)(2n+1)(3n(n+1-1) = \dfrac{n(n+1)^2(2n^3+8n^2+7n-2)}{2}$

(47) $\Sigma n^2(n+1)^2(2n(n+1)-1) = \dfrac{n(n+1)(2n^5+12n^4+23n^3+12n^2-(n-2)}{4}$

Nous n'avons guère considéré jusqu'ici que des rectangles dont les dimensions sont divisées d'après des lois ayant pour base des progressions par différence, nous allons examiner maintenant quelques rectangles dans lesquels nous supposerons que les dimensions varient suivant une loi basée sur des progressions par quotient.

Lemme. Si l'on suppose que Σa^n représente la suite $a^0+a^1+a^2+a^3+\ldots\ldots a^n$, on a l'identité

(48) $$\Sigma a^n = \frac{a^{n+1}-1}{a-1}$$

Pour le prouver, il suffit d'effectuer la division indiquée dans le second membre.

On peut vérifier de même que l'on a :

(49) $$\Sigma a^{2n} = \frac{a^{2n+2}-1}{a^2-1}$$

Prop. XXXI. *Trouver la valeur de la somme*

$$\Sigma[a^n \Sigma a^{n-1}] = a.1+a^2(1+a)+a^3(1+a+a^2)+\ldots a^n(1+a+a^2+\ldots a^{n-1})$$

Considérons le carré ABCD, fig. 7, ayant pour côté

$$AB = 1+a+a^2+a^3+\ldots\ldots a^n = \Sigma a^n$$

Sa surface est égale à $(\Sigma a^n)^2$

L'inspection de la figure montre immédiatement que cette surface contient :

1° La série des carrés

$$1+a^2+a^4+a^6+a^8+\ldots\ldots a^{2n}=\Sigma a^{2n}$$

2° Deux fois la série des rectangles

$$a.1+a^2(1+a)+a^3(1+a+a^2)+\ldots a^n(1+a+a^2+\ldots a^{n-1})=$$
$$\Sigma(a^n\Sigma a^{n-1})$$

On peut donc écrire l'identité

$$\Sigma[a^n\Sigma a^{n-1}]=\tfrac{1}{2}(\Sigma a^n)^2-\tfrac{1}{2}\Sigma a^{2n}\,;$$

et en remplaçant les sommes connues par leur valeur, d'après les formules (48) et (49), on a

$$\Sigma[a^n\Sigma a^{n-1}]=\tfrac{1}{2}\left(\frac{a^{n+1}-1}{a-1}\right)^2-\tfrac{1}{2}\left(\frac{a^{2n+2}-1}{a^2-1}\right)$$

d'où l'on tire, toute réduction faite,

$$(50)\qquad \Sigma[a^n\Sigma a^{n-1}]=\frac{a(a^n-1)\,(a^{n+1}-1)}{(a-1)\,(a^2-1)}$$

Ex. Soit $a=2$, $n=10$, la formule (50) donne

$$\left.\begin{array}{l} 2.1 \\ 2^2(1+2) \\ 2^3(1+2+2^2) \\ 2^4(1+2+2^2+2^3) \\ 2^5(1+2+2^2+2^3+2^4) \\ \ldots\ldots\ldots\ldots\ldots\ldots\ldots\ldots \\ 2^{10}(1+2+2^2+2^3+\ldots\ldots 2^9) \end{array}\right\}=\frac{2(1023)\,(2047)}{3}=1396054$$

Prop. XXXII. *Trouver la valeur de la somme*

$$\Sigma\Sigma a^n=1+(1+a)+(1+a+a^2)+\ldots\ldots(1+a+a^2+\ldots a^n)$$

En vertu de la formule (48), cette expression peut se mettre sous la forme

$$\frac{1-1}{a-1}+\frac{a-1}{a-1}+\frac{a^2-1}{a-1}+\frac{a^3-1}{a-1}+\ldots\ldots\ldots\frac{a^{n+1}-1}{a-1}$$

On a donc aussi

$$\Sigma\Sigma a^n=\frac{1+a+a^2+\ldots\ldots a^{n+1}}{a-1}-\frac{n+2}{a-1}$$

En remplaçant Σa^{n+1} par sa valeur $\frac{a^{n+2}-1}{a-1}$ on trouve

$$\Sigma\Sigma a^n = \frac{a^{n+2}-1}{(a-1)^2} - \frac{n+2}{a-1}$$

ou en réduisant au même dénominateur

$$(51) \qquad \Sigma\Sigma a^n = \frac{a^{n+2}-(n+2)\,a+(n+1)}{(a-1)^2}$$

Prop. XXXIII. *Trouver la valeur de la somme*

$$\Sigma(n+1)a^n = 1+2a+3a^2+4a^3+\ldots\ldots(n+1)a^n$$

Considérons le rectangle ABCD, fig. 6, qui a pour base

$$AB = 1+a+a^2+a^3+\ldots\ldots a^n = \Sigma a^n$$

et pour hauteur $AD = 1+1+1\ldots\ldots = n+2$

La surface totale du rectangle est égale à $\frac{(n+2)(a^{n+1}-1)}{a-1}$

Cette surface contient :

1° La somme des rectangles

$$AEFGHB = 1+2a+3a^2+4a^3+\ldots\ldots(n+1)a^n = \Sigma(n+2)a^n$$

2° La somme des rectangles

$$CEFGHD = 1+(1+a)+(1+a+a^2)+\ldots(1+a+a^2+\ldots+a^n) = \Sigma\Sigma a^n$$

On a donc l'identité, d'après la formule (51)

$$\Sigma(n+1)a^n = \frac{(n+2)\,(a^{n+1}-1)}{a-1} - \frac{a^{n+2}-(n+2)\,a+(n+1)}{(a-1)^2}$$

d'où l'on tire, toute réduction faite,

$$(52) \quad \Sigma(n+1)a^n = \frac{(n+1)a^{n+2}-(n+2)a^{n+1}+1}{(a-1)^2}$$

Corol. Si de $\Sigma(n+1)a^n$ on retranche Σa^n, il reste d'après les formules (52) et (48)

$$\Sigma na^n = \frac{(n+1)a^{n+2}-(n+2)a^{n+1}+1}{(a-1)^2} - \frac{a^{n+1}-1}{a-1}$$

d'où l'on tire, toute réduction faite,

$$(53) \quad \Sigma na^n = \frac{n\,a^{n+2}-(n+1)\,a^{n+1}+a}{(a-1)^2}$$

SÉRIES CONVERGENTES.

Nous n'avons considéré jusqu'ici que des séries divergentes, nous allons maintenant chercher, par la même méthode, la valeur de quelques séries convergentes.

Lemme. — Représentons par y_k la valeur que prend f(n) lorsqu'on remplace n par k, en sorte que $y_o = f(o)$, $y_1 = f(1)$, $y_n = f(n)$, et posons $f(k) - f(k-1) = \varphi k$.

Il est évident que l'on a la suite des identités :

$$y_1 - y_0 = \varphi(1)$$
$$y_2 - y_1 = \varphi(2)$$
$$y_3 - y_2 = \varphi(3)$$
» » »
» » »
$$y_n - y_{n-1} = \varphi(n)$$

et en additionnant membre à membre, on a :

$$y_n - y_o = \varphi(1) + \varphi(2) + \varphi(3) + \ldots . \varphi(n)$$

par conséquent on peut poser

$$(54) \qquad \Sigma \varphi n = f(n) - f(o)$$

Dans cette somme, la variable n prend toutes les valeurs depuis 1 jusqu'à n. Si l'on veut avoir $\Sigma \varphi(n)$ lorsque la variable prend les valeurs depuis o jusqu'à n, il faut remplacer f(o) par f(—1), ce qui donne

$$(55) \qquad \Sigma \varphi(n) = f(n) - f(-1)$$

Considérons par exemple la fonction

$$y_n = \frac{1}{(n+1)(n+2)\ldots(n+m)}$$

on a

$$y_0 = \frac{1}{1.2.3.4\ldots\ldots m}$$

et

$$\varphi(n) = \frac{1}{(n+1)(n+2)\ldots(n-m)} - \frac{1}{n(n+1)\ldots\ldots(n+m-1)}$$

ou en faisant les réductions,

$$\varphi(n) = \frac{-m}{n(n+1)\ldots\ldots(n+m)}$$

D'après cela, la formule (54) donne

$$(56)\ \Sigma \frac{m}{n(n+1)\ldots\ldots(n+m)} = \frac{1}{1.2.3\ldots\ldots m} - \frac{1}{(n+1)(n+2)\ldots\ldots(n+m)}$$

Application. Si on donne à m, les valeurs 1,2,3, la formule (56) devient

$$(57)\qquad \Sigma \frac{1}{n(n+1)} = 1 - \frac{1}{n+1} = \frac{n}{n+1}$$

$$(58)\ \Sigma \frac{1}{n(n+1)(n+2)} = \frac{1}{2}\left\{\frac{1}{1.2} - \frac{1}{(n+1)(n+2)}\right\} = \frac{n(n+3)}{4(n+1)(n+2)}$$

$$(59)\ \Sigma \frac{1}{n(n+1)(n+2)(n+3)} = \frac{1}{3}\left\{\frac{1}{1.2.3} - \frac{1}{n(n+1)(n+2)(n+3)}\right\}$$

$$= \frac{n(n^2+6n+11)}{18(n+1)(n+2)(n+3)}$$

Considérons pour 2[e] exemple la fonction

$$y_n = a^{n+1}$$

on a

$$y_{-1} = 1$$

et

$$\varphi(n) = a^{n+1} - a^n = a^n(a-1)$$

D'après cela, la formule (54) donne

$$\Sigma a^n (a-1) = a^{n+1} - 1$$

ou en divisant par le facteur constant $(a-1)$, on retrouve le lemme

$$(48) \qquad \Sigma a^n = \frac{a^{n+1}-1}{a-1}$$

Si l'on suppose dans cette formule $a < 1$, le terme variable a^{n+1} diminue à mesure que n augmente et la somme Σa^n tend vers la limite $\frac{1}{1-a}$ donc $\lim. \Sigma a^n = \frac{1}{1-a}$

Application. Remplaçons successivement a par $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{3}$, $\frac{2}{3}$, la formule donne $\lim. \Sigma\left(\frac{1}{2}\right)^n = 2$, $\lim. \Sigma\left(\frac{1}{3}\right)^n = \frac{3}{2}$, $\lim. \Sigma\left(\frac{2}{3}\right)^n = 3$.

Si on remplace dans la formule (48) la quantité constante a par $\frac{1}{a}$, elle devient

$$(60) \quad \Sigma\left(\frac{1}{a}\right)^n = \frac{a^{n+1}-1}{(a-1)\,a^n} \text{ et } \lim. \Sigma\left(\frac{1}{a}\right)^n = \frac{a}{a-1}$$

Application. Soit $a = 2$ et $n = 5$, la formule donne

$$1 + \frac{1}{2} + \frac{1}{4} + \frac{1}{8} + \frac{1}{16} + \frac{1}{32} = \frac{2^6-1}{2^5} = \frac{63}{32}$$

PROP. XXXIV. *Trouver la valeur de la somme*

$$\Sigma\left(\frac{1}{a^n}\Sigma\frac{1}{a^{n-1}}\right)$$

Considérons le carré ABCD fig. (9) qui a pour côte

$$AB = 1 + \frac{1}{a} + \frac{1}{a^2} + \frac{1}{a^3} + \dots \frac{1}{a^n} = \Sigma\frac{1}{a^n}$$

La surface est égale à $\left(\Sigma \frac{1}{a^n}\right)^2$ Elle contient :

1° La série des carrés

$$\frac{1}{1} + \frac{1}{a^2} + \frac{1}{a^4} + \frac{1}{a^6} + \ldots\ldots \frac{1}{a^{2n}} = \Sigma \frac{1}{a^{2n}}$$

2° Deux fois la série des rectangles

$$\frac{1}{a}(1) + \frac{1}{a^2}\left(1 + \frac{1}{a}\right) + \frac{1}{a^3}\left(1 + \frac{1}{a} + \frac{1}{a^2}\right) + \ldots =$$
$$\Sigma \left(\frac{1}{a^n} \Sigma \frac{1}{a^{n-1}}\right)$$

On peut donc écrire l'identité

$$\Sigma \left(\frac{1}{a^n} \Sigma \frac{1}{a^{n-1}}\right) = \frac{1}{2}\left(\Sigma \frac{1}{a^n}\right)^2 - \frac{1}{2} \Sigma \frac{1}{a^{2n}}$$

et en remplacement les sommes connues par leur valeur, d'après la formule (60), on a :

$$\Sigma \left(\frac{1}{a^n} \Sigma \frac{1}{a^{n-1}}\right) = \frac{1}{2}\left[\frac{a^{n+1} - 1}{(a-1)a^n}\right]^2 - \frac{1}{2} \frac{a^{2n+2} - 1}{(a^2 - 1)a^{2n}}$$

d'où l'on tire, toute réduction faite,

$$(61) \qquad \Sigma \left(\frac{1}{a^n} \Sigma \frac{1}{a^{n-1}}\right) = \frac{(a^n - 1)(a^{n+1} - 1)}{(a-1)(a^2-1)a^{2n-1}}.$$

Remarque. La formule (61) peut se déduire de la formule (51) en remplaçant la quantité constante a par $\frac{1}{a}$.

Application. Soit $a = 2$ et $n = 5$, la formule (61) donne

$$\left.\begin{array}{l} \frac{1}{2} \\ + \frac{1}{4}\left(1 + \frac{1}{2}\right) \\ + \frac{1}{8}\left(1 + \frac{1}{2} + \frac{1}{4}\right) \\ + \frac{1}{16}\left(1 + \frac{1}{2} + \frac{1}{4} + \frac{1}{8}\right) \\ + \frac{1}{32}\left(1 + \frac{1}{2} + \frac{1}{4} + \frac{1}{8} + \frac{1}{16}\right) \end{array}\right\} \frac{31.63}{3.512} = \frac{651}{512}$$

PROPOSITION XXXV. *Trouver la valeur limite de*

$$\Sigma \frac{n+1}{a^n}$$

Considérons le carré ABCD fig. (9) et supposons qu'il ait pour base

$$AB = 1 + \frac{1}{a} + \frac{1}{a^2} + \ldots\ldots \frac{1}{a^\infty} = \lim.\ \Sigma \frac{1}{a^n}$$

La surface de ce carré égale $\left(\lim.\ \Sigma \frac{1}{a^n}\right)^2$, et il est facile de voir qu'elle contient la suite illimitée des rectangles décroissants

$$1 + \left(\frac{1}{a} + \frac{1}{a}\right) + \left(\frac{1}{a^2} + \frac{1}{a^2} + \frac{1}{a^2}\right) + \left(\frac{1}{a^3} + \frac{1}{a^3} + \frac{1}{a^3} + \frac{1}{a^3}\right)$$

$$+ \text{etc.} = 1 + \frac{2}{a} + \frac{3}{a^2} + \frac{4}{a^3} + \ldots \frac{n+1}{a^n} = \Sigma \frac{n+1}{a^n}$$

On a donc l'identité :

$$\lim.\ \Sigma \frac{n+1}{a^n} = \left(\text{limite } \Sigma \frac{1}{a^n}\right)^2$$

et en remplaçant limite $\Sigma \frac{1}{a^n}$ par la valeur d'après la formule (60) on a

$$(62) \qquad \lim.\ \Sigma \frac{n+1}{a^n} = \frac{a^2}{(a-1)^2}$$

PROPOSITION (35 *bis*). Soit à trouver la valeur limite de $\Sigma \frac{1}{a^n} \frac{1}{b^m}$ dans laquelle n et m varient de o à ∞.

Soit un rectangle ABCD fig. (10) et supposons qu'il ait pour base

$AB = 1 + \frac{1}{a} + \frac{1}{a^2} + \ldots \frac{1}{a^\infty} = \lim.\ \Sigma \frac{1}{a^n}$ et pour hauteur

$$AD = 1 + \frac{1}{b} + \frac{1}{b^2} + \ldots \frac{1}{b^\infty} = \lim.\ \Sigma \frac{1}{b^m}$$

La surface de ce rectangle contient la somme des rectangles décroissants.

$$\left.\begin{array}{l}
1+\frac{1}{a}+\frac{1}{a^2}+\frac{1}{a^3}+\ldots\ldots\frac{1}{a^n} \\
\frac{1}{b}+\frac{1}{ab}+\frac{1}{a^2 b}+\frac{1}{a^3 b}+\ldots\ldots\frac{1}{a^n b} \\
\frac{1}{b^2}+\frac{1}{a b^2}+\frac{1}{a^2b^2}+\frac{1}{a^3b^2}+\ldots\ldots\frac{1}{a^nb^2} \\
\cdot\quad\cdot\quad\cdot\quad\cdot\quad\cdot \\
\cdot\quad\cdot\quad\cdot\quad\cdot\quad\cdot \\
\cdot\quad\cdot\quad\cdot\quad\cdot\quad\cdot \\
\cdot\quad\cdot\quad\cdot\quad\cdot\quad\cdot \\
\frac{1}{b^m}+\frac{1}{a b^m}+\frac{1}{a^2 b^m}+\frac{1}{a^3 b^m}+\ldots\ldots\frac{1}{a^n b^m}
\end{array}\right\} = \lim.\ \Sigma\frac{1}{a^n b^m}$$

On a donc l'identité

$$\lim.\ \Sigma\frac{1}{a^n b^m} = \lim.\ \Sigma\frac{1}{a^n} \times \lim.\ \Sigma\frac{1}{b^m}$$

ou d'après la formule (64)

$$(64) \qquad \text{Lim.}\ \Sigma\frac{1}{a^n b^m} = \frac{ab}{(a-1)(b-1)}$$

En prenant ensuite pour base du rectangle

$$AB = \lim.\ \Sigma\frac{1}{a^n b^m}$$

et pour hauteur

$$AD = \lim.\ \Sigma\frac{1}{c^p}$$

on a la formule

$$(64) \qquad \text{Lim.}\ \Sigma\frac{1}{a^n b^m c^p} = \frac{abc}{(a-1)(b-1)(c-1)}$$

Cette formule peut se généraliser pour un nombre quelconque de facteurs.

Application. En prenant pour a, b, c..... la suite des nombres premiers, on trouve

$$\lim.\ \Sigma \frac{1}{2^n.3^o} = \frac{2.3}{1.2} = 3$$

$$\lim.\ \Sigma \frac{1}{2^n.3^m.5^p} = \frac{2.3.5}{1.2.4} = 3,75$$

$$\lim.\ \Sigma \frac{1}{2^n.3^m.5^p.7^q} = \frac{2.3.5.7}{1.2.4.6} = 4,375$$

$$\lim.\ \Sigma \frac{1}{2^n.3^m.5^p.7^q.11^r} = \frac{2.3.5.7.11}{1.2.4.6.10} = 4.8125$$

$$\lim.\ \Sigma \frac{1}{2^n.3^m.5^p.7^q.11^r.13^s} = \frac{2.3.5.7.11.13}{1.2.4.6.10.12} = 5,213541666$$

La même formule donne

$$(\alpha)\quad \lim.\ \Sigma \frac{1}{1.4^m.9^p.16^q.....(n^2)^r} = \frac{1.4.9.16...n^2}{1.3.8.15....(n^2-1)}$$

Il est facile de démontrer que l'on a aussi

$$(\beta)\quad \frac{1.4.9.....n^2}{1.3.8....(n^2-1)} = \frac{2\,n}{n+1}$$

quelle que soit la valeur de n. En effet, supposons la formule vraie pour la suite des nombres jusqu'à n, je dis qu'elle est encore vraie pour n+1, car en multipliant par $\frac{(n+1)^2}{(n+1)^2-1}$ les deux nombres de l'égalité (β) on a

$$\frac{1.4.9....n^2(n+1)^2}{1.3.8...((n+1)^2-1)} = \frac{2n(n+1)^2}{(n+1)[(n+1)^2-1]} = \frac{2\,(n+1)}{(n+1)+1}$$

Or on peut vérifier immédiatement que la formule (β) est vraie pour n=2, n=3 ; il résulte donc de la démonstration précédente qu'elle est vraie quelle que soit la valeur de n. En comparant les deux formules (α) et (β) on voit que

$$(65)\qquad \lim.\ \Sigma \frac{1}{1.4^m.9^p.16^q...(n^2)^r} = \frac{2\,n}{n+1}$$

Remarque. Si l'on suppose que n croît indéfiniment on a

$$\lim.\ \Sigma \frac{1}{1.4^m.9^p.16^q...(\infty)^r} = 2$$

PROP. XXXVI. *Trouver la valeur de la somme*

(66) $$\Sigma\Sigma \frac{1}{n(n+1)(n+2)}$$

Considérons le rectangle ABCD, fig. (10), qui a pour base

$$AB = \frac{1}{1.2.3} + \frac{1}{2.3.4} + \frac{1}{3.4.5} + \dots \frac{1}{n(n+1)(n+2)} = \Sigma \frac{1}{n(n+1)(n+2)}$$

et pour hauteur

$$AD = 3 + 1 + 1 + \dots 1 = n + 3$$

La surface de ce rectangle contient

1° Une suite de rectangles ayant pour base

$$\frac{1}{1.2.3}, \frac{1}{2.3.4}, \frac{1}{n(n+1)(n+2)}$$

et pour hauteur 3, 4, 5.....(n+2) et dont la somme est

$$\frac{1}{1.2} + \frac{1}{2.3} + \dots \frac{1}{n(n+1)} = \Sigma \frac{1}{n(n+1)}$$

2° la suite des rectangles

$$\frac{1}{1.2.3} + \left(\frac{1}{1.2.3} + \frac{1}{2.3.4}\right) + \left(\frac{1}{1.2.3} + \frac{1}{2.3.4} + \frac{1}{3.4.5}\right) + \dots = \Sigma\Sigma \frac{1}{n(n+1)(n+2)}$$

On peut donc écrire l'identité

$$\Sigma\Sigma \frac{1}{n(n+1)(n+2)} = (n+3) \Sigma \frac{1}{n(n+1)(n+2)} - \Sigma \frac{1}{n(n+1)}$$

et en remplaçant les sommes connues par leur valeur d'après les formules (57) (58) on trouve

$$\Sigma\Sigma \frac{1}{n(n+1)(n+2)} = \frac{(n+3)\, n(n+3)}{4(n+1)(n+2)} - \frac{n}{n+1}$$

d'où l'on tire, toute réduction faite :

(66) $$\Sigma\Sigma \frac{1}{n(n+1)(n+2)} = \frac{n(n+1)}{4(n+2)}$$

Application. Soit $n=8$, la formule donne :

$$\left.\begin{array}{l} \frac{1}{1.2.3} \\ +\frac{1}{1.2.3}+\frac{1}{2.3.4} \\ +\frac{1}{1.2.3}+\frac{1}{2.3.4}+\frac{1}{3.4.5} \\ \quad\vdots \qquad \vdots \qquad \vdots \\ +\frac{1}{1.2.3}+\frac{1}{2.3.4}+\ldots\ldots\frac{1}{8.9.10} \end{array}\right\}=\frac{8.9}{4.10}=1,8$$

Il résulte de la comparaison des formules (58) et (66) que l'on a aussi :

$$(67) \qquad \Sigma\frac{n(n+3)}{(n+1)(n+2)}=\frac{n(n+1)}{n+2}$$

Applicateon. Soit $n=8$, la formule (67) donne

$$\frac{1.4}{2.3}+\frac{2.5}{3.4}+\frac{3.6}{4.5}+\ldots\ldots\frac{8.11}{9.10}=\frac{8\times9}{10}=7,2$$

PROP. XXXVII. *Trouver la valeur de la somme*

$$\Sigma\frac{1}{n(n+2)}$$

Considérons le rectangle ABCD (fig. 11), et supposons qu'il ait pour base

$$AB=\frac{1}{1.2\ 3}+\frac{1}{2.3.4}+\frac{1}{3.4.5}+\ldots\frac{1}{n(n+1)\ (n+2)}=$$

$$\Sigma\frac{1}{n(n+1)(n+2)}$$

et pour hauteur

$$AD=2+1+1+\ldots=n+2$$

La surface de ce rectangle contient :

1° La suite des rectangles AEFB ayant pour bases

$$\frac{1}{1.2.3}, \frac{1}{2.3.4}, \dots \frac{1}{n(n+1)(n+2)}$$

et pour hauteurs 2, 3, ... n

et dont la somme est

$$\frac{1}{1.3}+\frac{1}{2.4}+\frac{1}{3.5}+\dots \frac{1}{n(n+2)}=\Sigma\frac{1}{n(n+2)}$$

2° La suite des rectangles DEFG$=\Sigma\Sigma\frac{1}{n(n+1)(n+2)}$

On peut donc écrire l'identité :

$$\Sigma\frac{1}{n(n+2)}=(n+2)\ \Sigma\frac{1}{n(n+1)(n+2)}\ -\Sigma\Sigma\frac{1}{n(n+1)(n+2)}$$

En remplaçant les sommes connues par leur valeur, d'après les formules (58) et (66) on trouve :

$$\Sigma\frac{1}{n(n+2)}=\frac{(n+2)\,n(n+3))}{4(n+1)\,(n+2)}-\frac{n(n+1)}{4(n+2)}$$

d'où l'on tire, toute réduction faite,

$$(68)\qquad \Sigma\frac{1}{n(n+2)}=\frac{n(3n+5)}{4(n+1)(n+2)}$$

Application. Soit $n = 10$, la formule (68) donne

$$\frac{1}{1.3}+\frac{1}{2.4}+\frac{1}{3.5}+\frac{1}{4.6}+\frac{1}{5.7}+\dots\frac{1}{10.12}=\frac{10.35}{4.11.12}$$
$$=\frac{175}{264}$$

Prop. XXXVIII. *Trouver la valeur de* $\Sigma(n+1)\Sigma\frac{1}{n(n+1)}$

Considérons le rectangle ABCD (fig. 11) qui a pour base

$$AB=\frac{1}{1.2}+\frac{1}{2.3}+\frac{1}{3.4}+\dots\frac{1}{n(n+1)}=\Sigma\frac{1}{n(n+1)}$$

et pour hauteur

AD $=1.4, (2.5-1.4), (3.6-2.5), \dots [n(n+3)-(n-1)(n-2)] = n(n+3)$

La surface de ce rectangle est égale à $n(n+3)\Sigma\frac{1}{n)n+1)}$ et on voit facilement à l'inspection de la figure qu'elle contient :

1° La série des rectangles HIKB qui ont pour bases $\frac{1}{2.3}, \frac{1}{3.4}, \frac{1}{4.5}, \dots \frac{1}{n(n+1)}$ et pour hauteur $1.4, 2.5, 3.6, \dots (n+1)(n+2)$ et dont la somme est

$$\frac{1.4}{2.3}+\frac{2.5}{3.4}+\frac{3.6}{4.5}+\dots\frac{(n-1)(n+2)}{n(n+1)}=\Sigma\frac{(n-1)(n+2)}{n(n+1)}$$

2° La série des rectangles AHIKCD qui ont pour bases $\frac{1}{1.2}, \left(\frac{1}{1.2}+\frac{1}{2.3}\right), \left(\frac{1}{1.2}+\frac{1}{2.3}+\frac{1}{3.4}\right) \dots \left(\Sigma\frac{1}{n(n+1)}\right)$ et pour hauteur

$2.2, (2.5-1.4) = 2.3, (3.6-2.5) = 2.4, \dots 2(n+1)$

et dont la somme est $\Sigma\left[2(n+1)\Sigma\frac{1}{n(n+1)}\right]$

On peut donc écrire l'identité

$$2\Sigma\left[(n+1)\Sigma\frac{1}{n(n+1)}\right]=n(n+3)\Sigma\frac{1}{n(n+1)}-\Sigma\frac{(n-1)(n+2)}{n(n+1)}$$

et en remplaçant les sommes connues par leur valeur, d'après les formules (57) et (67) on a

$$2\Sigma\left[(n+1)\Sigma\frac{1}{n(n+1)}\right]=\frac{n(n+3)n}{n+1}-\frac{(n-1)n}{n+1}$$

d'où l'on tire, toute réduction faite,

$$(69) \qquad \Sigma\left[(n+1)\Sigma\frac{1}{n(n+1)}\right]=\frac{n(n+1)}{2}$$

Remarque. Cette formule s'obtient plus rapidement de la manière suivante :

La formule (57) donne

$$\Sigma\frac{1}{n(n+1)}=\frac{n}{n+1}$$

En multipliant les deux membres de cette identité par $(n+1)$ on a

$$(n+1)\,\Sigma\frac{1}{n(n+1)}=n$$

Puis en prenant les Σ des deux membres on retrouve la formule (69)

$$\Sigma\left[(n+1)\Sigma\frac{1}{n(n+1)}\right]=\Sigma n=\frac{n(n+1)}{2}\ \text{formule (1)}$$

Application. Soit $n=5$, la formule (69) donne

$$\left.\begin{array}{l}2\left(\frac{1}{1.2}\right)\\+3\left(\frac{1}{1.2}+\frac{1}{2.3}\right)\\+4\left(\frac{1}{1.2}+\frac{1}{2.3}+\frac{1}{3.4}\right)\\+5\left(\frac{1}{1.2}+\frac{1}{2.3}+\frac{1}{3.4}+\frac{1}{4.5}\right)\\+6\left(\frac{1}{1.2}+\frac{1}{2.3}+\frac{1}{3.4}+\frac{1}{4.5}+\frac{1}{5.6}\right)\end{array}\right\}=\frac{5.6}{2}=15$$

PROP. *En combinant les formules déjà calculées, on peut en déduire un grand nombre d'autres très simples.*

Nous allons en présenter quelques exemples :

Considérons les deux formules (1) et (57)

$$\Sigma n=\frac{n(n+1)}{2}\quad\text{et}\quad\Sigma\frac{1}{n(n+1)}=\frac{n}{n+1}$$

En multipliant la 1re par la 2e, on a

$$(70)\qquad (\Sigma\, n)\times\left(\Sigma\frac{1}{n(n+1)}\right)=\frac{n^2}{2}$$

Application. Soit n = 10, la formule (70) donne

$$(1+2+3+4+\ldots 10)\left(\frac{1}{1.2}+\frac{1}{2.3}+\frac{1}{3.4}+\ldots\frac{1}{10.11}\right)=\frac{10^2}{2}$$

En divisant la formule (1) par la formule (57), on a :

$$(71)\qquad \frac{\Sigma\, n}{\Sigma\frac{1}{n(n+1)}}=\frac{(n+1)^2}{1}$$

Application. Soit n = 10, la formule (71) donne

$$\frac{1+2+3+4+5+\ldots\ldots 10}{\frac{1}{1.2}+\frac{1}{2.3}+\frac{1}{3.4}+\ldots\ldots\frac{1}{10.11}}=\frac{11^2}{2}$$

En prenant les Σ des formules (70) et (71) on a :

$$(72)\qquad \Sigma.\ (\Sigma n)\ \Sigma\frac{1}{n(n+1)}=\frac{n(n+1)(2n+1)}{12}$$

$$(73)\qquad \Sigma\frac{\Sigma\, n}{\Sigma\frac{1}{n(n+1)}}=\frac{n(n+1)(n+2)(2n+3)}{12}$$

Application. Soit n = 10, les formules (72) et (73) donnent

$$1.\frac{1}{2}+(1+2)\left(\frac{1}{1.2}+\frac{1}{2.3}\right)+\ldots\ldots(1+2+\ldots\ldots 10)\times$$
$$\left(\frac{1}{1.2}+\frac{1}{2.3}+\frac{1}{3.4}+\ldots\ldots\frac{1}{10.11}\right)=192{,}5$$

$$\frac{1}{\frac{1}{1.2}}+\frac{1+2}{\frac{1}{1.2}+\frac{1}{2.3}}+\frac{1+2+3}{\frac{1}{1.2}+\frac{1}{2.3}+\frac{1}{3.4}}+\ldots\ldots$$
$$\frac{1+2+\ldots\ldots\ldots 10}{\frac{1}{1.2}+\frac{1}{2.3}+\ldots\frac{1}{10.11}}=253$$

En divisant par $n^2(n+1)^2$ les deux membres de la formule (1) on a :

$$\frac{\Sigma n}{n^2(n+1)^2}=\frac{1}{2\,n(n+1)}$$

Puis en prenant les Σ des deux membres, on a la formule :

$$\Sigma\,\frac{\Sigma n}{n^2(n+1)^2}=\frac{1}{2}\;\Sigma\frac{1}{n(n+1)}$$

d'où l'on tire, d'après la formule (57) :

$$(74)\qquad \Sigma\,\frac{\Sigma n}{n^2(n+1)^2}=\frac{n}{2(n+1)}$$

Application. Soit $n=9$.

$$\frac{1}{1.4}+\frac{1+2}{4\,.\,9}+\frac{1+2+3}{9.16}+\ldots\ldots\frac{1+2+3+\ldots\ldots9}{81.100}=\frac{9}{20}$$

Si l'on combine de même les formules

$$(9)\qquad \Sigma n(n+1)(n+2)=\frac{n(n+1)(n+2)(n+3)}{4}$$

$$(58)\qquad \Sigma\frac{1}{n(n+1)(n+2)}=\frac{n(n+3)}{4(n+1)(n+2)}$$

On trouve, en multipliant la 1[re] par la seconde

$$(75)\qquad \left[\Sigma n(n+1)\;(n+2)\right]\left[\Sigma\,\frac{1}{n(n+1)\;(n+2)}\right]=\left[\frac{n(n+3)}{4}\right]^2$$

Application. Soit $n=5$, la formule (75) donne

$$\left[1.2.3+2.3.4+3.4\;5+\ldots5.6.7\right]\left[\frac{1}{1.2.3}+\frac{1}{2\;3.4}+\ldots\frac{1}{5.6.7}\right]$$

$$=\left(\frac{5\,.8}{4}\right)^2=100$$

En divisant la formule (9) par la formule (58) on a :

$$(76)\qquad \frac{\Sigma n(n+1)(n+2)}{\Sigma\,\dfrac{1}{n(n+1)(n+2)}}=(n+1)^2(n+2)^2$$

Application. Soit $n=5$, la formule (80) donne :

$$\left[1.2.3+2.3.4+\ldots 5.6.7\right]:\left[\frac{1}{1.2.3}+\frac{1}{2.3.4}+\cdots\frac{1}{5.6.7}\right]$$
$$= 6^2.7^2 = 1512$$

En prenant les Σ des deux membres de la formule précédente, on a :

$$\sum \frac{\Sigma n(n+1)\ (n+2)}{\Sigma\frac{1}{n(n+1)\ (n+2)}} = \Sigma(n+1)^2\ (n+2)^2$$

Or, en remarquant que n ne doit pas prendre la valeur $n = o$, on trouve, d'après la formule (22)

$$\Sigma(n+1)^2\ (n+2)^2 = \frac{(n+1)(n+2)(n+3)[3(n+1)(n+3)+1]-4}{15}$$

On a donc la formule :

$$(77)\ \sum\frac{\Sigma n(n+1)(n+2)}{\Sigma\frac{1}{n(n+1)\ (n+2)}} = \frac{(n+1)(n+2)(n+3)(3(n+1)(n+3)+1)-60}{15}$$

Application. Soit $n = 5$, la formule (81) donne

$$\left.\begin{array}{l}\left[1.2.3\right]:\left[\frac{1}{1.2.3}\right]\\ +\left[1.2.3+2.3.4\right]:\left[\frac{1}{1.2.3}+\frac{1}{2.3.4}\right]\\ +\left[1.2.3+2.3.4+3.4.5\right]:\left[\frac{1}{1.2.3}+\frac{1}{2.3.4}+\frac{1}{3.4.5}\right]\\ +\left[1.2.3+\ \ldots\ 5.6.7\right]:\left[\frac{1}{1.2.3}+\cdots\frac{1}{5.6.7}\right]\end{array}\right\} = 3244$$

Enfin si nous divisons par $(n+1)^2\ (n+2)^2$ les deux membres de la formule (9)

$$\Sigma\ n(n+1)\ (n+2) = \frac{n(n+1)\ (n+2)\ (n+3)}{4}$$

et si nous prenons les Σ des deux quotients il vient :

$$\sum\frac{\Sigma\ n(n+1)\ (n+2)}{(n+1)^2\ (n+2)^2} = \Sigma\frac{n\,(n+1)}{4(n+1)\ (n+2)}$$

d'où l'on tire, d'après la formule (67)

(78) $$\sum \frac{\Sigma n(n+1)(n+2)}{(n+1)^2(n+2)^2} = \frac{n(n+1)}{4(n+2)}$$

Application. Soit n = 5, la formule (81) donne

$$\left.\begin{array}{l} \frac{1.2.3}{4.9} + \frac{1.2.3+2.3.4}{9.16} \\ + \frac{1.2.3+2.3.4+3.4.5}{16.25} \\ + \frac{1.2.3+2.3.4+3.4.5+4.5.6}{25.36} \\ + \frac{1.2.3+2.3.4+.....5.6.7}{36.49} \end{array}\right\} \frac{5.6}{4.7}$$

Trouver la valeur de la somme

$$\Sigma\frac{1}{n(n+1)} \quad \Sigma\frac{1}{n(n+1)(n+2)}$$

Considérons le rectangle ABCD fig. ′ ısupposons qu'il ait pour base

$$\frac{1}{1.2}+\frac{1}{2.3}+\frac{1}{3.4}+\dots\frac{1}{n(n+1)} = \Sigma\frac{1}{n(n+1)}$$

et pour hauteur

$$AD = \frac{1}{2} = \left(\frac{1}{2}-\frac{1}{3}\right)+\left(\frac{1}{3}-\frac{1}{4}\right)+\left(\frac{1}{4}-\frac{1}{5}\right)+\dots$$
$$\left(\frac{1}{n+1}-\frac{1}{n+2}\right)+\frac{1}{n+2}$$

La surface de ce rectangle est égale à ½ $\Sigma\frac{1}{n(n+1)}$ et il est facile de voir à l'inspection de la figure que cette surface contient :

1° La série des rectangles AEFGHB qui ont pour bases :

$$\frac{1}{1.2}, \frac{1}{2.3}, \frac{1}{3.4}, \dots \frac{1}{n(n+1)}$$

et pour hauteurs

$$\frac{1}{3}, \frac{1}{4}, \frac{1}{5}, \ldots \frac{1}{n+2}.$$

et dont la somme est

$$\frac{1}{1.2.3}+\frac{1}{2.3.4}+\frac{1}{3.4.5}+\ldots\frac{1}{n(n+1)(n+2)}=\Sigma\frac{1}{n(n+1)(n+2)}$$

2° La suite des rectangles DEFGHC dont la somme est

$$\frac{1}{1.2}\left(\frac{1}{2.3}\right)+\frac{1}{2.3}\left(\frac{1}{2.3}+\frac{1}{3.4}\right)+$$

$$\frac{1}{3.4}\left(\frac{1}{2.3}+\frac{1}{3.4}+\frac{1}{4.5}\right)+\frac{1}{n(n+1)}\Sigma\frac{1}{(n+1)(n+2)}=$$

$$\Sigma\left[\frac{1}{n(n+1)}\Sigma\frac{1}{(n+1)(n+2)}\right]$$

On peut donc écrire l'identité :

$$\Sigma\left[\frac{1}{n(n+1)}\Sigma\frac{1}{(n+1)(n+2)}\right]=\tfrac{1}{2}\Sigma\frac{1}{n(n+1)}-\Sigma\frac{1}{n(n+1)(n+2)}$$

et en remplaçant les Σ connues par leur valeur, d'après les formules (61) et (62), on a :

$$\Sigma\left[\frac{1}{n(n+1)}\Sigma\frac{1}{(n+1)(n+2)}\right]=\frac{n}{2(n+1)}-\frac{n(n+3)}{4(n+1)(n+2)}$$

d'où l'on tire, toute réduction faite,

(79) $$\Sigma\left[\frac{1}{n(n+1)}\Sigma\frac{1}{(n+1)(n+2)}\right]=\frac{n}{4(n+2)}$$

Application. Soit $n=5$, la formule (83) donne :

$$\left.\begin{aligned}&\frac{1}{1.2}\times\frac{1}{2.3}\\&+\frac{1}{2.3}\left(\frac{1}{2.3}+\frac{1}{3.4}\right)\\&+\frac{1}{3.4}\left(\frac{1}{2.3}+\frac{1}{3.4}+\frac{1}{4.5}\right)\\&+\frac{1}{4.5}\left(\frac{1}{2.3}+\frac{1}{3.4}+\frac{1}{4.5}+\frac{1}{5.6}\right)\\&+\frac{1}{5.6}\left(\frac{1}{2.3}+\frac{1}{3.4}+\frac{1}{4.5}+\frac{1}{5.6}+\frac{1}{6.7}\right)\end{aligned}\right\}=\frac{5}{28}$$

Nous terminerons cette notice en donnant quelques autres applications de la formule (54)

$$\Sigma\, \varphi(n) = f(n) - f(o)$$

dans laquelle on a : $\varphi(n) = f(n) - f(n-1)$

Soit $$f(n) = \frac{1}{(n+1)^2}$$

En remplaçant successivement n par $n - 1$ et par o, on trouve :

$$f(n-1) = \frac{1}{n^2} \quad \text{et} \quad f(o) = 1$$

En substituant ces valeurs dans la formule (54) et en réduisant, on obtient

(80) $$\Sigma \frac{2n+1}{n^2(n+1)^2} = \frac{n(n+2)}{(n+1)^2}$$

Application. Soit $n = 9$, la formule donne

$$\frac{3}{4} + \frac{5}{4.9} + \frac{7}{9.16} + \frac{11}{16.25} + \frac{13}{25.49} + \ldots \frac{19}{81.100} = 0{,}99$$

Supposons que l'on ait :

$$f(n) = \frac{a^{n+1}}{b^n}$$

En remplaçant successivement n par $n - 1$ et par o, on trouve :

$$f(n-1) = \frac{a^n}{b^{n-1}} \quad \text{et} \quad f(o) = a$$

Si nous substituons ces valeurs dans la formule (54) elle devient :

$$\Sigma \left(\frac{a}{b}\right)^n = \frac{a^n - b^n}{a - b} \cdot \frac{a}{b^n}$$

Prenons pour 3me exemple

$$f(n) = \log.\,(n+1)$$

En remplaçant n par $n - 1$ et par o, il vient

$$f(n-1) = \log.\, n \text{ et } f(o) = \log.\, 1 = o$$

d'où

$$\varphi(n) = \log(n+1) - \log n = \log\frac{n+1}{n}$$

En substituant ces valeurs dans la formule (54) elle devient

(81) $$\Sigma \log \frac{n+1}{n} = \log(n+1)$$

Soit encore

$$f(n) = \frac{1}{z+n}$$

En remplaçant n par (n — 1) et par o, il vient

$$f(n-1) = \frac{1}{z+n-1} \text{ et } f(o) = \frac{1}{z}$$

d'où

$$-\varphi(n) = \frac{1}{(z+n-1)(z+n)} \text{ et } f(n) - f(1) = -\frac{n}{z(z+n)}$$

En substituant ces valeurs dans la formule (54), elle devient

(82) $$\Sigma \frac{1}{(z+n-1)(z+n)} = \frac{n}{z(z+n)}$$

Pour $n = \infty$, on a la formule de Stirling

$$\frac{1}{z} = \frac{1}{z(z+1)} + \frac{1}{(z+1)(z+2)} + \frac{1}{(z+2)(z+3)} + \dots$$

$$\frac{1}{(z+p)(z+p+1)} + \dots$$

ou bien

(83) $$\frac{1}{z} = \text{limite } \Sigma \frac{1}{(z+n-1)(z+n)}.$$

Si on pose $f(n) = \frac{1}{(z+n)(z+n+1)}$ on trouve de même

(84) $$\Sigma \frac{1}{(z+n-1)(z+n)(z+n+1)} = \frac{n(n+2z+1)}{2(z+n)(z+n+1)(z)(z+1)}$$

Et pour $n = \infty$, on a la formule

(85) $$\frac{1}{z(z+1)} = \text{limite } \Sigma \frac{2}{(z+n-1)(z+n)(z+n+1)}.$$

TABLEAU DES FORMULES

OBTENUES PAR LA MÉTHODE

DE L'APPLICATION DE LA GÉOMÉTRIE A L'ARITHMÉTIQUE.

---

(1) $\Sigma n = \frac{n(n+1)}{2}$.

(2) $\Sigma 2n = n(n+1)$.

(3) $\Sigma (2n-1) = n^2$.

(4) $\Sigma n(n+1) = \frac{n(n+1)(n+2)}{3}$.

(5) $\Sigma\Sigma n = \frac{n(n+1)(n+2)}{6}$.

(6) $\Sigma\Sigma 2n = \frac{n(n+1)(n+2)}{3}$.

(7) $\Sigma n^2 = \frac{n(n+1)(2n+1)}{6}$.

(8) $\Sigma\Sigma (2n-1) = \frac{n(n+1)(2n+1)}{6}$.

(9) $\Sigma n(n+1)(n+2) = \frac{n(n+1)(n+2)(n+3)}{4}$.

$$(10)\quad \Sigma\Sigma\, n(n+1) = \frac{n(n+1)\,(n+2)\,(n+3)}{3.4}.$$

$$(11)\quad \Sigma\, n(n+1)\ldots(n+m-1) = \frac{n(n+1)\ldots(n+m-1)(n+m)}{m+1}.$$

$$(12)\quad \Sigma\Sigma\, n(n+1)\ldots(n+m-2) = \frac{n(n+1)\ldots(n+m-1)\,(n+m)}{m(m+1)}.$$

$$(13)\quad \Sigma\,(1+2+3\ldots(n-1)n) = \frac{(n-1)\,n\,(n+1)\,(3n+2)}{24}.$$

$$(14)\quad \Sigma\,(n-1)\,n^2 = \frac{(n-1)\,n\,(n+1)\,(3n+2)}{12}.$$

$$(15)\quad \Sigma\, n^3 = \frac{n^2(n+1)^2}{4}.$$

$$(16)\quad \Sigma\,(2n)^3 = 2n^2\,(n+1)^2.$$

$$(17)\quad \Sigma\,(2n-1)^3 = n^2\,(2n^2-1).$$

$$(18)\quad \Sigma\Sigma\, n^2 = \frac{n(n+1)^2\,(n+2)}{12}.$$

$$(19)\quad \Sigma\, n(n+1)^2(n+2) = \frac{n(n+1)\,(n+2)\,(n+3)\,(2n+3)}{10}.$$

$$(20)\quad \Sigma\Sigma\, n(n+1)^2 = \frac{n(n+1)\,(n+2)\,(n+3)\,(3n+7)}{60}.$$

$$(21)\quad \Sigma\, n(n+1)^3 = \frac{n(n+1)\,(n+2)\,(12n^2+39n+29)}{60}.$$

$$(22)\quad \Sigma\, n^2(n+1)^2 = \frac{n(n+1)(n+2)(3n(n+2)+1)}{15}.$$

$$(23)\quad \Sigma\, n^4 = \frac{n(n+1)\,(2n+1)\,(3n(n+1)-1)}{30}.$$

(24) $\Sigma\, n(n+1)(n+2)(2n+3) = \frac{n(n+1)(n+2)(n+3)(8n+7)}{24}$.

(25) $\Sigma\, n(n+1)\ldots(n+m)\,(\alpha n+\beta) =$

$$\frac{n(n+1)\ldots\ldots(n+m+1)\,(\alpha(m+2)\,n+\beta m+3\beta+\alpha)}{(m+2)\,(m+3)}.$$

(26) $\Sigma n(n+1)\ldots\,(n+m)^2 =$

$$\frac{n(n+1)\ldots(n+m+1)\,[(m+2)n+(m+1)^2+m]}{(m+2)\,(m+3)}.$$

(27) $\Sigma(2n+1)\,\Sigma n^2 = \frac{n(n+1)\,(n+2)\,(4n(n+2)+3)}{30}$.

(28) $\Sigma n^2\,\Sigma(n-1)^2 = \frac{n(n+1)(20n^4+4n^3-29n^2-n+6)}{360}$.

(29) $\Sigma(n-1)\,n^3\,(2n-1) =$

$$\frac{n(n+1)\,(20n^4+4n^3-29n^2-n+6)}{60}.$$

(30) $\Sigma(n+1)\,\Sigma\Sigma n = \frac{n(n+1)\,(n+2)\,(n+3)\,(2n+3)}{60}$.

(31) $\Sigma\,(\Sigma n)^2 = \frac{n(n+1)\,(n+2)\,(3n(n+2)+1)}{60}$.

(32) $\Sigma\Sigma\, n^3 = \frac{n(n+1)\,(n+2)\,(3n(n+2)+1)}{60}$.

(33) $\Sigma n(n^2-1)\,\ldots\ldots\,(n^2-m^2) =$

$$\frac{n(n^2-1)\,(n^2-2)\ldots\ldots(n^2-m^2)(n+m+1)}{2m+2}.$$

(34) $\Sigma\, n^2(n^2-1)\,(n^2-2^2)\ldots\ldots\,(n^2-m^2) =$

$$\frac{n(n^2-1)\,(n^2-4)\ldots\ldots(n+m+1)\,(2n+1)}{2.(2m+3)}.$$

(35) $\Sigma n^5 = \frac{n^2(n+1)^2\,(2n\,(n+1)-1)}{12}$.

$$(36)\quad \Sigma n^6 = \frac{n(n+1)(2n+1)[3n(n+1)(n(n+1)-1)+1]}{42}.$$

$$(37)\quad \Sigma n^7 = \frac{n^2(n+1)^2[n(n+1)[3n(n+1)-4]+2]}{24}.$$

$$(38)\quad \Sigma n^8 = \frac{n(n+1)(2n+1)[n(n+1)[n(n+1)[5n(n+1)-10]+9]-3]}{90}.$$

$$(39)\quad \Sigma n^9 - n^2(n+1)^2[n(n+1)[n(n+1)[2n(n+1)-5]+6]-3].$$

$$(40)\quad \Sigma n^{10} = \frac{n(n+1)(2n+1)[n(n+1)[n(n+1)[n(n+1)[3n(n+1)-10]+17]-15]+5]}{66}$$

$$(41)\quad \Sigma n^{11} = \frac{n^2(n+1)^2[n(n+1)[n(n+1)[n(n+1)[[2n(n+1)-8]]+17]-20]+10]}{24}$$

$$(42)\quad \Sigma n^{13} = \frac{n^2(n+1)^2[n(n+1)[n(n+1)[n(n+1)[n(n+1)\{30n(n+1)-175\}+574]-1180]+1382]-691]}{420}.$$

$$(43)\quad \Sigma\Sigma n^\alpha = (n+1)\,\Sigma n^\alpha - \Sigma n^{\alpha+1}.$$

$$(44)\quad \Sigma\Sigma n^4 = \frac{n(n+1)^2(2n^3+8n^2+7n-2)}{60}.$$

$$(45)\quad \Sigma\Sigma n^5 = \frac{n(n+1)(2n^5+12n^4+23n^3+12n^2-5n-2)}{84}.$$

$$(46)\quad \Sigma n(n+1)(2n+1)[3n(n+1)-1] = \frac{n(n+1)^2(2n^3+8n^2+7n-2)}{2}.$$

(47) $\Sigma n^2 (n+1)^2 (2n(n+1)-1) = \dfrac{n(n+1)(2n^5+12n^4+23n^3+12n^2-5n-2)}{4}.$

(48) $\Sigma a^n = \dfrac{a^{n+1}-1}{a-1}.$

(49) $\Sigma a^{2n} = \dfrac{a^{2n+2}-1}{a-1}.$

(50) $\Sigma [a^n \Sigma a^{n-1}] = \dfrac{a(a^n-1)(a^{n+1}-1)}{(a-1)(a^2-1)}.$

(51) $\Sigma\Sigma a^n = \dfrac{a^{n+2}-(n+2)a+(n+1)}{(a-1)^2}.$

(52) $\Sigma(n+1)a^n = \dfrac{(n+1)a^{n+2}-(n+2)a^{n+1}+1}{(a-1)^2}.$

(53) $\Sigma n a^n = \dfrac{n a^{n+2}-(n+1)a^{n+1}+a}{(a-1)^2}.$

(54) $\Sigma \varphi(n) = f(n) - f(o).$

(55) $\Sigma \varphi(n) = f(n) - f(-1).$

(56) $\Sigma \dfrac{m}{n(n+1)\ldots(n+m)} = \dfrac{1}{1.2.3\ldots m} - \dfrac{1}{(n+1)(n+2)\ldots(n+m}.$

(57) $\Sigma \dfrac{1}{n(n+1)} = \dfrac{n}{n+1}.$

(58) $\Sigma \dfrac{1}{n(n+1)(n+2)} = \dfrac{n(n+3)}{4(n+1)(n+2)}.$

(59) $\Sigma \dfrac{1}{n(n+1)(n+2)(n+3)} = \dfrac{n(n^2+6n+11)}{18(n+1)(n+2)(n+3)}.$

(60) Limite $\Sigma\left(\frac{1}{a}\right)^n = \frac{a}{a-1}$.

(61) $\Sigma\left(\frac{1}{a^n}\,\Sigma\frac{1}{a^n-1}\right) = \frac{(a^n-1)\,(a^{n+1}-1)}{(a-1)\,(a^2-1)\,a^{2n-1}}$.

(62) Limite $\Sigma\,\frac{n+1}{a^n} = \frac{a^2}{(a-1)^2}$.

(63) Limite $\Sigma\,\frac{1}{a^n\,b^m} = \frac{ab}{(a-1)(b-1)}$.

(64) Limite $\Sigma\,\frac{1}{a^n\,b^m \cdots c^p} = \frac{abc}{(a-1)\,(b-1)\,(c-1)}$.

(65) Limite $\Sigma\,\frac{1}{1\,.\,4^m\,.\,9^p\,.\,16^q\,.\,(n^2)^r} = \frac{2n}{n+1}$.

(66) $\Sigma\Sigma\frac{1}{n(n+1)\,(n+2)} = \frac{n(n+1)}{4(n+2)}$.

(67) $\Sigma\,\frac{n(n+3)}{(n+1)\,(n+2)} = \frac{n(n+1)}{n+2}$.

(68) $\Sigma\,\frac{1}{n(n+2)} = \frac{n(3n+5)}{4(n+1)\,(n+2)}$.

(69) $\Sigma(n+1)\,\Sigma\frac{1}{n(n+1)} = \frac{n(n+1)}{2}$.

(70) $(\Sigma n) \times \left(\Sigma\frac{1}{n(n+1)}\right) = \frac{n^2}{2}$.

(71) $\frac{\Sigma n}{\Sigma\frac{1}{n(n+1)}} = \frac{(n+1)^2}{2}$.

(72) $\Sigma\,(\Sigma n) \times \left(\Sigma\frac{1}{n(n+1)}\right) = \frac{n(n+1)\,(2n+1)}{12}$.

(73) $$\sum \frac{\Sigma n}{\Sigma \frac{1}{n(n+1)}} = \frac{(n+1)(n+2)(2n+3)}{12}$$

(74) $$\Sigma . \frac{\Sigma n}{n^2(n+1)^2} = \frac{n}{2(n+1)}.$$

(75) $$\left[\Sigma n(n+1)(n+2)\right] \times \left[\Sigma \frac{1}{n(n+1)(n+2)}\right] = \left[\frac{n(n+3)}{4}\right]^2$$

(76) $$\frac{\Sigma n(n+1)(n+2)}{\Sigma \frac{1}{n(n+1)(n+2)}} = (n+1)^2 (n+2)^2.$$

(77) $$\sum \frac{\Sigma n(n+1)(n+2)}{\Sigma \frac{1}{n(n+1)(n+2)}} = \frac{(n+1)(n+2)(n+3)[3(n+1)(n+3)+1]-60}{15}$$

(78) $$\Sigma \frac{\Sigma n(n+1)(n+2)}{(n+1)^2 (n+2)^2} = \frac{n(n+1)}{4(n+2)}.$$

(79) $$\Sigma \left[\frac{1}{n(n+1)} \Sigma \frac{1}{(n+1)(n+2)}\right] = \frac{n}{4(n+2}.$$

(80) $$\Sigma \frac{2n+1}{n^2(n+1)^2} = \frac{n(n+2)}{(n+1)^2}.$$

(81) $$\Sigma \log. \frac{n+1}{n} = \log. (n+1).$$

(82) $$\Sigma \frac{1}{(z+n-1)(z+n)} = \frac{n}{z(z+n)}.$$

(83) $$\frac{1}{z} = \text{limite } \Sigma \frac{1}{(z+n-1)(z+n)}.$$

(84) $$\Sigma \frac{1}{(z+n-1)(z+n)(z+n+1)} = \frac{n(n+2z+1)}{2(z+n)(z+n+1)z(z+1)}.$$

(85) $$\frac{1}{z(z+1)} = \text{limite}\,\Sigma \frac{1}{(z+n-1)(z+n)(z+n+1)}.$$



UN CONTE & DEUX FABLES

EN VERS

Par M. Gaston ROMIEUX

Secrétaire perpétuel de l'Académie de La Rochelle

Membre correspondant de la Société de Douai.



PRESSENTIMENTS

CONTE.

A Madame Sophie Hüe.

Parfois, quand il neigeait, aux jours gris de décembre,
Que frileux écolier, prisonnier dans la chambre,
Je maudissais l'hiver, ma mère me disait :
Enfant, Dieu soit béni ! les frimas font éclore
Plus de fleurs au printemps. — Puis elle me berçait
De quelque doux récit dont je me berce encore.
C'est ainsi que j'appris, dès mes plus jeunes ans,
Des conseils maternels l'impérissable empire.
Dans mon cœur sont restés tous ces contes charmants,
Et j'y trouve celui que je veux vous redire.

A l'heure où le soleil de ses derniers rayons
Embrasait le couchant et dorait la campagne.
Fatigués de courir après les papillons,
Deux écoliers rêvaient au flanc d'une montagne.
A leurs pieds s'étendait un immense horizon :
Champs fleuris, bois touffus, verdoyantes prairies,
Au dernier plan, la mer. — Pour leur jeune raison
Tout devenait sujet de douces rêveries.
O les riants propos nés de leur souvenir ,
Que de songes sans fin, quels vœux pour l'avenir!
Diverses, cependant, ces deux âmes ardentes
Paraient cet avenir de couleurs différentes :
—Moi, je voudrais la gloire, un beau nom mérité.
Atteindre, jeune encore, à la plus haute place,
Le front ceint du laurier qui croit sur le Parnase,
M'asseoir entre les forts dans la grande cité....
Béni soit le chemin qui saurait m'y conduire !
—Des choses de là-haut, moi, je voudrais m'instruire,
Répondait le plus jeune ; à moi la vérité,
Le courage et la force, et prompt au sacrifice,
Heureux, je tremperais ma lèvre à son calice ;
Oui, porté sur les mers aux rivages lointains,
J'aimerais à braver les périlleux destins;
Je voudrais, dès demain, au sortir de l'école,
Aux humbles annoncer la divine parole....
Mais levons-nous, mon frère, il fait froid dans ces monts,
Et la nuit, je le crains, va bientôt nous surprendre;
De ces sentiers ardus hâtons nous de descendre ;
Celle que tendrement tous les deux nous aimons,
Inquiète, au logis doit déjà nous attendre.
— Et l'autre : Oh! laisse moi humer, à pleins poumons,
L'air embaumé du soir ! ne partons pas, mon frère,

Le soleil brillera quelques instants encor,
Et je veux contempler cette ardente lumière
Qui là-bas se revêt d'argent, de pourpre et d'or.
Vois ces flèches de feu, traversant les nuages,
Semer mille rubis dans les sombres feuillages;
Vois ce globe enflammé descendant vers la mer :
Quel spectacle sublime, et qu'il nous fait aimer
Le suprême ouvrier, père de toutes choses,
Qui met l'étoile au ciel, sur la terre les roses;
Frère, permets moi donc de m'attarder un peu
Pour m'enivrer, d'ici, des merveilles de Dieu!
   Ainsi ces deux enfants, écoliers en voyage,
Se plaisaient en discours au-dessus de leur âge,
Comme s'ils pressentaient, cœurs vaillants, cœurs bien nés,
Qu'à s'élever un jour ils étaient destinés.

Quand ils étaient partis pour cette promenade :
« Enfants, leur avait dit la mère un peu malade,
Près de vous sur les monts j'aurais aimé m'asseoir;
Mon cœur vous y suivra. Vous, quand viendra le soir,
Faites comme l'oiseau dont l'instinct est si sage,
Au déclin du soleil il retourne au feuillage.
Je sais combien, la nuit, les monts sont dangereux,
Et combien à votre âge on est aventureux.
Quand le jour baissera, songez qu'à votre mère
Votre trop longue absence, enfants, serait amère! »
Ils avaient bien promis d'obéir, et pourtant
Ils ont mis en oubli cet avis important.
C'est qu'ils ne savaient pas, fils des rases campagnes,
La froideur des nuits aux gorges des montagnes;
C'est que peut-être encor pour des desseins secrets
Ils subissaient d'en-haut les tacites décrets.

O trop cruels enfants, votre folle habitude
N'est-elle point aussi d'oublier nos tourments?
Quand loin de vous nos cœurs sont toute inquiétude,
Les heures dans vos jeux sont pour vous des moments!
C'est ainsi que souvent pour mieux plaider sa thèse.
Ma mère se plaisait en longue parenthèse,
Puis, quand elle avait cru toucher mon jeune esprit,
Reprenons, disait-elle en riant, le récit.
  La nuit vint. — Nos rêveurs de rechercher la route
Qu'ils ont prise, joyeux, à l'heure du matin.
Mais pour eux maintenant tout est péril et doute,
La route est incertaine et le danger certain.
Si d'un pas trop rapide ils descendent la pente,
L'abîme peut s'ouvrir sous leur marche imprudente ;
S'ils s'attardent, le froid qui déja les endort
Va jeter dans leur sens le frisson de la mort.
Pas un être vivant, pas un bruit à cette heure,
Que le bruit du torrent, ou le cri de l'oiseau
Qui jette dans la nuit comme une voix qui pleure ;
Puis dans la plaine, au loin, la cloche d'un hameau.
Ils appellent, l'écho répond seul à leur plainte ;
Dans mille étroits sentiers les voilà s'égarant ;
Par degrés l'espérance en leur cœur semble éteinte,
Quand le plus jeune enfin du danger s'inspirant,
S'écrie : Au ciel jetons notre vive prière,
Celui-là qui commande à la nature entière,
Dieu seul peut nous guider. — Et tombant à genoux :
Protecteur des petits, sauve-nous, sauve-nous!

Il parlait, quand du sein d'une lueur rougeâtre,
La Lune s'élevant pleine de majesté,

Jusqu'au fond des ravins déverse sa clarté ;
Et comble de bonheur! mené par un vieux pâtre,
Un long troupeau bêlant de ces monts coutumier,
Leur ouvrira l'accès d'un facile sentier.
Nos écoliers dès lors redescendent sans peine
Le chemin si battu qui conduit à la plaine,
Et comme ils approchaient du seuil de la maison,
Inquiets de l'accueil de leur mère anxieuse,
Une voix, à la fois et sévère et joyeuse,
Leur criait : Est-ce ainsi qu'on garde ma leçon ?

Dix ans après, nourri du doux lait de Virgile,
L'ainé s'assit au rang des poëtes vantés;
L'autre, ardent confesseur des saintes vérités,
Au plus lointain des mers annonçait l'Évangile.

Et ma mère ajoutait : « Enfant, dans ce récit,
J'ai voulu te montrer avant tout une chose :
Que Dieu peut à son gré, par la plus simple cause,
Vers un grand avenir conduire un jeune esprit.
De quelques grains tombés dans une bonne terre
Ne voit-on pas surgir une riche moisson ?
Ce beau soleil couchant, et cette foi sincère,
Comme le grain semé, furent pour chaque frère
Du laboureur divin la féconde façon.

LE DIABLE & LE CURÉ

FABLE.



Un bon curé vivait heureux
Au sein d'une modeste aisance :
Il possédait santé, tranquille conscience,
Que peut-on désirer de mieux?
Témoin d'une aussi douce vie,
Satan poussé par l'infernale envie,
Se dit un jour : En quoi pourrais-je bien
Tourmenter ce maudit chrétien ?
Et le méchant, croyant sans doute
Par la douleur le conduire au péché,
Sans avoir trop longtemps cherché,
Au saint homme envoyait la goutte.

A peine entrée en ce logis,
Sans nulle pitié ni vergogne,
La Dame se mit en besogne.
Déjà Satan de compter les hauts cris,
Les gros mots, et peut-être même,
Au gré de ses souhaits, quelque imprudent blasphème
A damner notre homme surpris ;
Et friand de faute pareille,

Ardemment de prêter l'oreille,
Lorsque à son grand étonnement,
Il vit la victime en silence,
Sans le moindre gémissement,
Subir du mal la violence.
— A peine eût-on noté quelque faible soupir.—

D'où vient cela, qui peut trahir,
Dit le Démon, ma plus chère espérance?
Sous peine de mon fier courroux,
O goutte, redouble tes coups,
Ne laisse pas ainsi braver notre puissance !
Mais une voix lui répondit :
Que peux-tu contre moi, maudit ?
Dieu veut tromper encore ta superbe arrogance !
— Qui parle ainsi ? fit le Démon.
— Une fille du ciel. — Me diras-tu ton nom !
— Vade retro, Satan, je suis la Patience !

A ces mots, s'avouant vaincu,
Le Diable décampa, sans plus, par la fenêtre.
La goutte demeura, mais en vain. — Le bon prêtre
Mourut en sainteté, comme il avait vécu.



LE
CYGNE ET LE CANARD SAUVAGE

FABLE.

Sur un étang royal glissait avec fierté
Un Cygne à l'éclatant plumage,
Quant vint s'abattre à son côté
Un oiseau voyageur, humble canard sauvage.
— Salut à vous, dit poliment,
Mais sans plus de cérémonie,
Le nouvel arrivant; en votre compaguie
Puis-je sans crainte, ici, m'attarder un moment?
Parti pour un lointain voyage,
Lasse est mon aile; et vous voyant,
Mon bel oiseau, sur cet étang
Etaler votre blanc plumage,
J'ai pensé... — Le Cygne orgueilleux
L'arrêtant court : Assez de bavardage,
Maître effronté; loin de ces lieux,
Va-t-en conter aux oiseaux de ta race
Ton odyssée; et rappelle-toi bien
Qu'entre canards et nous il n'est aucun lien
Qui te puisse excuser, chétif, de cette audace
De nager dans mes eaux, sur un étang du Roi!

En achevant ces mots, le cygne avec colère
Entrouvrit ses ailes. — Eh ! quoi !
Dit le canard railleur, vous n'avez plus la paire ;
Votre aile droite est rognée à moitié !
Au bel oiseau de cour on a voulu sans doute
Du libre ciel fermer la route...
Adieu donc, grand seigneur, de vous j'ai grand'pitié.

M. *Gaston* Romieux, de la Rochelle, lauréat et membre correspondant de la Société, est décédé dans le courant de l'année 1872.

Aussitôt que la nouvelle de cette perte regrettable eut été portée à la connaissance de notre compagnie, M. le président s'est fait l'interprète des sentiments douloureux qu'elle a causés dans notre sein.

Il a été résolu que l'expression de nos vifs regrets serait consignée dans nos *Mémoires*, à la suite du travail de notre dévoué collègue.

(*Séance générale du* 13 *juin* 1873.)

ESSAI SUR ATTILA

TRAGÉDIE DE P. CORNEILLE

PAR

M. MONTÉE, membre résidant.

Une épigramme a suffi pour faire partager à la postérité le dédain avec lequel *Attila* fut accueilli des contemporains de Corneille; mais une épigramme n'est point un jugement, et la boutade de Boileau ne doit pas nous empêcher de considérer avec quelque attention un portrait qui demeure à nos yeux un modèle, en dépit des sarcasmes dont il a eu le malheur d'être l'objet. Lorsque vous aurez lu la tragédie de Corneille, il sera vrai de dire en effet que vous connaissez Attila.

Attila est une des pièces qui nous font peut-être le mieux comprendre toute la puissance et l'étendue du génie de Corneille. Sa poésie y revêt en quelque sorte un caractère tout nouveau, qui rappelle les plus belles conceptions du génie anglais ou les scènes les plus saisissantes de la vieille épopée allemande des *Niebelungen*. Ce serait un chef-d'œuvre, si tout y répondait à l'art dont le poëte a fait preuve dans la peinture et le développement du caractère principal. C'est évidemment cette figure d'Attila, si dra-

matique et si terrible dans l'histoire, qui a attiré Corneille, et c'est elle aussi que nous devons étudier dans son œuvre. M. Lemercier a le premier, si je ne me trompe, tenté de faire voir que le personnage d'Attila est une des conceptions les plus hardies, les plus originales et les plus solides de Corneille. Nous avons le projet d'insister après lui sur ce point.

Au début de la pièce, Attila est en scène, et ses premières paroles nous le font connaître tout entier :

> Ils ne sont pas venus, nos deux rois ? qu'on leur die
> Qu'ils se font trop attendre, et qu'Attila s'ennuie ;
> Qu'alors que je les mande, ils doivent se hâter.

Quelle exposition et quel trait de caractère ! quelle vérité ! Attila seul peut parler ce langage et montrer un tel mépris pour des rois qui doivent courber leur couronne sous son obéissance. Ces premiers vers nous montrent bien que Corneille, suivant la judicieuse remarque de M. Villemain, « n'avait pas le préjugé de délicatesse qui domina plus tard (1) », et que nous ne sommes plus ici dans le sévère domaine de ce que l'on est convenu d'appeler la tragédie classique. Ce n'est plus le ton auquel nous sommes habitués partout dans la tragédie française, ce n'est plus cette admirable uniformité à laquelle Racine lui-même ne réussira jamais à se soustraire, si ce n'est peut-être dans *Athalie*. Songeons qu'*Attila* paraissait la même année qu'*Andromaque*, et nous comprendrons jusqu'à un certain point que le dix-septième siècle n'ait pu avoir d'admiration que pour le chef-d'œuvre de Racine : il lui eût fallu un trop violent effort pour dépouiller toutes ses habitudes et pour reconnaître que ces deux compositions, à des titres différents et à des degrés si inégaux d'ailleurs, pouvaient

(1) Villemain, *Tableau de la littérature au XVIIIme siècle*, IXe leçon.

être toutes les deux admirables. La vérité n'est pas toujours saluée à la première heure de son apparition : Racine n'eût pas compris le langage d'Attila, et ce n'est pas ainsi qu'il fera bientôt parler Agamemnon. C'est que le génie de Corneille était trop vaste pour être également admiré sous toutes ses faces, et ses conceptions trop diverses pour être toutes justement appréciées. Corneille ouvrait dans *Attila* une voie nouvelle à l'art dramatique, et la fantaisie de nos jours, au lieu de s'égarer à la poursuite d'un faux idéal, aurait pu y trouver à la fois des exemples et des conseils.

Voyez comment Attila se révèle à nous chez Corneille, joignant la ruse à la férocité et l'astuce à l'audace. Attila serait moins épouvantable en effet s'il allait toujours le fer et le feu à la main, car à la guerre il pouvait être vaincu, témoin sa défaite près de Châlons ; mais Corneille a voulu montrer sous toutes ses faces la physionomie de ce farouche conquérant, moins redoutable peut-être sur les champs de bataille que terrible par la profondeur et la perfidie de ses desseins : cet homme subtil, dit l'historien des Goths, combattait par l'artifice avant de recourir aux armes (1) ; jusque dans les choses de la guerre, il recherchait volontiers les conseils (2). C'est bien ainsi que l'a représenté Corneille :

> La noble ardeur (dit-il) d'envahir tant d'Etats
> Doit combattre de tête encor plus que de bras,
> Entre ses ennemis rompre l'intelligence,
> Y jeter du désordre et de la défiance,
> Et ne rien hasarder qu'on n'ait de toutes parts,
> Autant qu'il est possible, enchaîné les hasards.

(1) « Bellorum quidem amator, sed ipse manu temperans, consilio validissimus... Homo subtilis, antequam bella gereret, arte pugnabat. » (Jornandès, *Histoire des Goths*, chap. XI.)

(2) « Erat consiliorum in rebus bellicis exquisitor. » (Jornandès, chap. XII.)

Il a mandé deux des rois ses esclaves, Ardaric et Valamir, le roi des Gépides et le roi des Ostrogoths, afin d'en faire les arbitres de son hymen et de les consulter sur le choix qu'il doit faire entre Honorie, la sœur de l'empereur Valentinien III, et Ildione, la sœur du roi Mérovée. Croyez-vous que ce soit pour éclairer sa résolution et puiser dans leurs avis des raisons politiques capables d'incliner sa volonté à l'un ou l'autre choix ? Cela serait bon pour un souverain ordinaire, cela serait invraisemblable quand il s'agit d'Attila. Ecoutez-le :

J'en puis résoudre seul, Octar, et les appelle,
Non sous aucun espoir de lumière nouvelle ;
Je crois voir avant eux ce qu'ils m'éclairciront,
Et m'être déjà dit tout ce qu'ils me diront,
Mais de ces deux partis lequel que je préfère,
Sa gloire est un affront pour l'autre, et pour son frère ;
Et je veux attirer d'un si juste courroux
Sur l'auteur du conseil les plus dangereux coups,
Assurer une excuse à ce manque d'estime,
Pouvoir, s'il est besoin, livrer une victime ;
Et c'est ce qui m'oblige à consulter ces rois,
Pour faire à leurs périls éclater ce grand choix :
Car enfin j'aimerais un prétexte à leur perte ;
J'en prendrais hautement l'occasion offerte.
Ce titre en eux me choque, et je ne sais pourquoi
Un roi que je commande ose se nommer roi.
Un nom si glorieux marque une indépendance
Que souille, que détruit la moindre obéissance ;
Et je suis las de voir que du bandeau royal
Ils prennent droit tous deux de me traiter d'égal.

C'est bien ainsi que devait s'exprimer Attila, ce roi de tous les rois, comme l'appelle Jornandès, ce maître des nations, cet homme mis sur la terre pour ébranler l'espèce humaine et la terreur du monde entier (1). Il y a dans ces

(1) « Rex omnium regum... Gentium dominus... Vir in concussionem gentis natus in mundo, terrarum omnium metus. » (Jornandès, chap. XI-XIII.)

vers des traits de caractère d'une signification bien éloquente et des coups de pinceau qui nous font reconnaître la main du grand Corneille. Ajoutons, avec M. Népomucène Lemercier, que « jamais on n'a mieux défini le sentiment de la dignité monarchique et mieux dit ce que doit être un roi, dont la liberté souveraine représente en effet la liberté nationale du peuple qu'il gouverne par la volonté des lois(1). »

Les voilà maintenant en sa présence, ces fantômes de rois, auxquels Attila ne laisse la vie que pour traîner partout des rois pour ses suivants. Quel tableau que leur épouvante et leur soumission! Cet art, que M[me] de Staël admire dans l'*Attila* du poëte allemand Werner, « de faire juger les principaux personnages par l'effet qu'ils produisent sur les autres » (2), cet art n'est-il pas plus frappant encore chez Corneille? Combien je préfère au spectacle d'une ville incendiée et aux gémissements des enfants et des femmes qui s'enfuient à grand'peine le spectacle plus expressif, quoique moins lugubre, de ces rois qui observent le moindre geste d'Attila et qui, à son premier coup d'œil, frappés de crainte et d'effroi, exécutent sans murmurer les ordres qu'ils ont reçus (3)! L'aspect d'une ville en cendres a sans doute quelque chose d'horrible, mais je n'ai pas besoin de songer à Attila pour compatir à la douleur de ses habitants: n'y a-t-il pas au contraire bien de l'éloquence dans cet abaissement auquel se trouvent condamnés des rois eux-mêmes? Leur terreur me révèle Attila tout entier.

(1) Népomucène Lemercier, *Cours analytique de littérature générale*, t. I, p. 389.

(2) Madame de Staël, *De l'Allemagne*, partie II, chap. XXIV.

(3) « Nutibus Attilæ attendebant, et ubi oculo annuisset, absque aliqua murmuratione cum timore et tremore unusquisque adstabat, aut certe quod jussus fuerat exsequebatur. » (Jornandès, chap. XII.)

Ils sont rois, mais c'est tout: ce titre sans pouvoir
N'a rien presque en tous deux de ce qu'il doit avoir;
Et le fier Attila chaque jour fait connaître
Que, s'il n'est pas leur roi, du moins il est leur maître,
Et qu'ils n'ont en sa cour le rang de ses amis
Qu'autant qu'à son orgueil ils s'y montrent soumis.
Tous d'eux ont grand mérite et tous deux grands courage;
Mais ils sont, à vrai dire, ici comme en otage,
Tandis que leurs soldats, en des camps éloignés,
Prennent l'ordre, sous lui, de gens qu'il a gagnés (1).

Attila qui, dans les premiers actes du drame de Corneille, n'a manifesté par aucun signe ses préférences pour l'une ou pour l'autre des deux princesses Ildione et Honorie, prend plaisir à faire pour les deux malheureux rois, ses esclaves, un nouveau supplice de l'incertitude même où il les laisse de ses intentions: il y a comme une sorte de raffinement d'astuce et de perfidie dans la menace perpétuelle qu'il tient à cet égard suspendue sur leur tête, car le roi des Gépides ambitionne comme le plus grand des biens la main d'Ildione et le roi des Ostrogoths brûle d'amour pour Honorie.

Nous voilà bien loin des façons d'agir d'Attila dans les *Niebelungen*, lorsque « dame Helka ayant passé de vie à trépas, et le roi songeant à prendre une autre femme, ses amis lui enseignèrent la veuve superbe, qui avait nom Chriemhild, et qui vivait dans le pays de Bourgogne. » « Pars donc et va quérir la très-belle, dit le roi des Huns à son fidèle margrave Rüdiger. Que le ciel te conserve et conduise vers moi cette femme! Voyagez avec Dieu et l'honneur! Que le ciel vous aide et qu'il me rende favorable Chriemhild, la très-belle (2). » Et dame Chriemhild, « la

(1) *Attila*, acte II, scène I.

(2) *Les Niebelungen*, traduction de Mme Moreau de la Meltière, Paris, 1839, t. II, pages 1 et 4.

femme riche en tribulations, » peut oublier dans son mariage avec le « grand roi » Attila et dans les honneurs qui sont multipliés autour d'elle, ses douleurs passées et ses jours de tristesse et de deuil. Moins pacifique était dans la réalité le caractère du plus effrayant des Barbares, et moins enviable son amour; Ildione et Honorie, dans Corneille, n'en font que trop complètement la redoutable épreuve. Si chacune des deux rivales sans amour peut arriver, malgré son aversion, à souhaiter en même temps que le choix d'Attila s'arrête sur elle, ce n'est assurément point pour les séductions qu'un semblable hymen lui présente, ni pour les promesses de doux avenir qu'il lui offre ; mais Honorie ne se laisse guider à cet égard que par son ambition, et Ildione voudrait par un assassinat pouvoir venger l'univers:

J'ai ma part, comme un autre, à la haine publique
Qu'aime à semer partout son orgueil tyrannique ;
Si donc ce triste choix m'arrache à ce que j'aime,
S'il me livre à l'horreur qu'il me fait de lui-même,
S'il m'attache à la main qui veut tout saccager,
Voyez que d'intérêts, que de maux à venger !

. . . .

Assez d'autres tyrans ont péri par leurs femmes.
Cette gloire aisément touche les grandes âmes,
Et de ce même coup qui brisera mes fers,
Il est beau que ma main venge tout l'univers (1).

Nous avons dit déjà que la fantaisie contemporaine aurait pu s'amender et s'instruire en méditant *Attila*. Est-ce à dire que l'on chercherait avec quelque succès dans Corneille un ancêtre du romantisme ou du réalisme, quel que soit le nom que vous donniez à cette insurrection contre les lois éternelles de l'art qui, au nom de la liberté, n'a enfanté que le désordre et la licence ? Mais Shakspeare lui-même,

(1) *Attila*, acte II, scène VI.

dont le grand nom servait de drapeau aux novateurs du dix-neuvième siècle, n'est pas admiré comme il le mérite par ceux qui célèbrent en lui le mépris des règles, qui n'est trop souvent que le mépris de la vraisemblance et l'impuissance de conserver sa liberté en se soumettant à leur joug. S'il était possible d'établir une sorte de parallèle entre des œuvres si dissemblables, nous aimerions à comparer l'*Attila* de Corneille avec le *Cromwell* de M. Victor Hugo, car entre ces deux sombres figures il y a plus d'un trait commun, et l'on serait bientôt convaincu que ce n'est pas Corneille qu'il faut plaindre d'être resté sur les sommets de l'histoire et d'avoir développé ses caractères conformément aux traditions les plus certaines et selon les lois imprescriptibles de la vérité morale et du bon sens.

M. Villemain l'a dit avec une haute raison : « Les productions irrégulières ne plaisent point par la violation des principes, mais en dépit de cette violation, et c'est au contraire le triomphe de la nature et du goût, que quelques beautés conformes à cet invariable modèle, répandues dans un ouvrage bizarrement mélangé, suffisent à son succès, et soient plus fortes que l'alliage qui les altère (1). »

Que la fantaisie qui, dans ses justes limites, donne aux œuvres d'art un charme si pénétrant, puisse servir même à leur vérité, ce n'est pas nous qui le nierons jamais ; mais non pas la fantaisie sans frein et sans règle, qui sur un cou de cheval place une tête d'homme, *humano capiti cervicem equinam*, et qui d'un tyran raffiné fait en même temps un niais. Corneille n'eût jamais consenti à peindre l'ambitieux qui donna en Europe l'exemple hideux du

(1) Villemain, *Discours sur la critique.*

régicide, sous des couleurs qui, fussent-elles vraies historiquement, auraient encore le tort de faire absoudre trop aisément les plus grands crimes en diminuant la responsabilité de la liberté de l'homme et d'égarer ce juge infaillible que Tacite appelait il y a deux mille ans la conscience du genre humain. Si Corneille avait eu à peindre le caractère de Cromwell, il ne l'eût pas résumé dans une sorte d'antithèse puérile qui, dans un si grave sujet, ne saurait avoir le mérite même d'un jeu d'esprit inoffensif et sans portée. Libre après cela à M. Victor Hugo de faire de Cromwell « une sorte de Tibère-Dandin, à la fois grotesque et sublime : » nous ne comprenons pas, pour notre part, de semblables envies de rire en présence des Tibère, et nous avouons qu'il faut un rare courage pour jamais les trouver grotesques. Que faut-il donc pour les trouver sublimes ?

Corneille n'a cédé dans *Attila* à aucune de ces tentations qui ont entraîné M. V. Hugo, dans *Cromwell* comme dans tout son théâtre d'ailleurs, si loin de la vérité et de la moralité dramatiques. Le vrai tort de Corneille dans *Attila* est de l'avoir rendu amoureux ; mais cette erreur n'est pas devenue pour lui la source d'autres erreurs, et ce trait invraisemblable n'a pas défiguré son triste héros. C'est qu'on ne connaissait pas encore, au temps de Corneille, ce déplorable système qui a porté de nos jours tant de fruits malsains et corrompus, qui consiste à nous persuader que l'amour suffit à guérir et à purifier les cœurs les moins guérissables. Comme on se plairait aujourd'hui à nous montrer un Attila métamorphosé par l'amour, et le loup subitement transformé en agneau ! De telles invraisemblances morales ne se rencontrent pas chez Corneille, et la foi à de semblables miracles n'est arrivée qu'avec notre indifférence et notre scepticisme.

L'amour d'Attila ne change rien au fond de son caractère : Attila amoureux n'est ni moins perfide ni moins barbare qu'Attila contempteur de l'amour. Il eût mieux valu sans doute le montrer, avec Priscus, ne recherchant que la main d'Honorie pour intervenir en maître dans les affaires de l'Empire ; il fût ainsi resté fidèle aux sentiments qu'il exprimait d'abord :

L'amour près d'Attila n'est pas un bon suffrage.

Mais que voulez-vous? La mode exerce une tyrannie à nulle autre pareille, et Racine, dix ans plus tard, sera forcé de faire encore son Hippolyte amoureux.

Malgré ce défaut considérable, l'Attila de Corneille est incontestablement une figure vivante et dont les principaux traits, par le relief saisissant avec lequel ils sont exprimés, ajoute quelque chose à l'histoire elle-même, d'où ils sont empruntés. Ajoutons que la peinture que Corneille en a faite est aussi une peinture morale du plus haut intérêt, car elle nous montre avec une éloquence incomparable, avec l'éloquence des faits, jusqu'où peut s'avancer dans la voie de la perversité et du crime celui qui, ne sentant rien au-dessus de sa tête, a réussi à bannir de son cœur jusqu'au remords :

Monstrum nulla virtute redemptum
A vitiis (1).

Attila, tel que l'a représenté Corneille, est bien un de ceux à qui s'applique cette parole de Jérémie : « Si l'Ethiopien peut changer la couleur de sa peau ou le léopard ses bigarrures, et vous aussi, vous pourrez faire le bien, après avoir appris le mal (2). » Oserons-nous dire que chez Attila

(1) Juvénal, *Satire* IV, v. 2.

(2) « Si mutare potest Æthiops pellem suam, aut pardus varietates suas, et vos poteritis benefacere, cum didiceritis malum. » (Jérémie, XIII, 23.)

l'amour vient encore en aide à la férocité et lui sert d'instrument pour satisfaire sa cruauté, pour sa barbarie et ses crimes? « Que si je pouvais vous découvrir aujourd'hui, disait Bossuet, le cœur d'un Nabuchodonosor dans l'Histoire sainte, d'un Néron ou de quelque autre monstre dans les histoires profanes, vous verriez ce que peut faire dans le cœur humain cette terrible pensée de ne voir rien sur sa tête, et à proportion ce qui en approche. C'est là que la convoitise va tous les jours se subtilisant et se renviant pour ainsi dire sur elle-même. De là naissent des vices inconnus, qui n'ont point de nom (1). » N'est-ce pas là surtout ce que nous montre Corneille dans *Attila*?

Il semble que ce n'est pas dans un cœur humain que peut germer et naître cette infernale idée de vouloir, pour les forcer de se détruire l'un l'autre, se servir de l'amour que les deux rois Valamir et Ardaric ont conçu pour la sœur de Valentinien et pour la sœur de Mérovée, entre lesquelles il hésite lui-même à se prononcer pour mieux s'assurer l'empire qu'il convoite :

> Est-il plus grand honneur que de voir en mon choix
> Que je veux à ma flamme immoler de deux rois,
> Et que du sacrifice où s'expira leur crime,
> L'un d'eux soit le ministre, et l'autre la victime (2) ?

Ne cherchons plus d'autres traits pour caractériser Attila : grâce à Corneille, nous le connaissons tout entier. Sans doute le poëte pourrait s'en rapporter maintenant à notre sagacité morale pour nous laisser le soin d'apprécier à sa valeur le rôle et la destinée du plus terrible des barbares, mais sa tragédie serait incomplète, car elle n'aurait

(1) Bossuet, *Sermon sur l'ambition.*
(2) *Attila,* acte IV, scène IV.

pas sa conclusion, et nous en chercherions peut-être le dernier mot : nous aurions sous les yeux un portrait admirable, mais il manquerait à l'œuvre de Corneille sa moralité et son enseignement.

On ne peut réussir à comprendre le rôle d'Attila qu'en se rappelant, avec Corneille, que tout est prévu dans les décrets éternels et que la Providence a marqué son heure à la durée des empires. Dans cette œuvre des siècles, la liberté humaine servira de ministre à la volonté de Dieu, et il n'est pas jusqu'à la fureur de ceux qu'il réprouve qu'il ne fasse servir à ses desseins. C'est ce qui arriva pour l'empire romain quand sa dernière heure eut sonné et que le jour irrévocable et prévu de la justice se fut levé pour lui. Rome, souillée par tant de hontes et de forfaits, se trouvait sans défense contre les horreurs de l'invasion, et rien ne pouvait la garantir de ses plus redoutables fléaux ; rien, si ce n'est cette religion qu'elle avait persécutée si longtemps et dont elle avait immolé les martyrs. La mer ne dépasse point les limites que lui a imposées le Créateur ; lorsque les Francs de Mérovée se joignirent aux Romains d'Aétius, Attila éprouva la plus sanglante des défaites, et si le terrible sauvage porte le fer et le feu jusqu'aux portes de Rome, il recule devant un vieillard désarmé, devant le pape saint Léon. C'en était assez pour Rome des ravages que Genséric y avait exercés. Dieu ne semble-t-il pas dire au torrent : Tu n'iras pas plus loin? Tu es le ministre de mes vengeances, et tu n'exerceras ta rage que sur ceux-là que j'abandonne à ta fureur.

A cause, dit Bossuet (1), qu'il l'a nommé pour exécuter

(1) Bossuet, *Oraison funèbre de la reine d'Angleterre.*

ses décrets, Dieu appelle Nabuchodonosor son serviteur (1), malgré son infidélité. Fléau de Dieu, c'est donc bien là le nom qui convient à Attila. C'est dans sa bouche même que Corneille a placé ces vers qui résument tout entier son rôle redoutable :

Ce Dieu dont vous parlez, de temps en temps sévère,
Ne s'arme pas toujours de toute sa colère ;
Mais quand à sa fureur il livre l'univers,
Elle a pour chaque temps des déluges divers.
Jadis, de toutes parts faisant regorger l'onde,
Sous un déluge d'eaux il abîma le monde ;
Sa main tient en réserve un déluge de feux
Pour le dernier moment de nos derniers neveux ;
Et mon bras dont il fait aujourd'hui son tonnerre,
D'un déluge de sang couvre aujourd'hui la terre (2).

C'est bien en effet une de ces tempêtes que Dieu déchaîne au jour de sa colère, un de ces ouragans si terribles qu'ils semblent abandonnés à eux-mêmes, et qui cependant sont guidés par une main toute-puissante. « Quand ce grand Dieu a choisi quelqu'un pour être l'instrument de ses desseins, rien n'en arrête le cours ; ou il enchaîne, ou il aveugle, ou il dompte tout ce qui est capable de résistance (3). » Mais l'instrument des vengeances célestes n'aura que son jour et son heure, il sera brisé tout d'un coup comme le jouet d'un enfant, et les branches de ce grand arbre si orgueilleux et si fier se verront rompues dans toutes les vallées (4). Dieu était donc présent, et sa Providence, alors même qu'elle semblait absente, tenait toutes choses en sa main. *Numen adest*.

(1) Jérémie, XXVII, 6.
(2) *Attila*, acte V, scène III.
(3) Bossuet, *Oraison funèbre de la reine d'Angleterre*.
(4) « In cunctis convallibus corruent rami ejus. » (Ezéchiel, XXXI, 12.)

L'histoire devient féconde en grands enseignements quand elle se place à ce point de vue élevé qui, sans rien enlever à la liberté humaine, explique bien des problèmes en nous faisant voir que sur la scène du monde rien ne s'accomplit sans le consentement et la volonté de Dieu, et que, si l'homme s'agite, Dieu seul le mène. Si l'histoire s'éclaire par là d'un nouveau jour, la poésie ne fait que rester fidèle aussi à sa mission en recueillant ces graves leçons qui nous montrent jusque dans les passions humaines les ministres des desseins de Dieu. Ce n'est pas Corneille qui y manquera jamais et, en peignant Attila, il l'a jugé sans appel. Il a compris où devait aboutir la destinée de ce barbare aussi perfide que sanguinaire, et la conclusion de son drame est digne du siècle où Bossuet écrivait le *Discours sur l'histoire universelle* :

> Lorsque par les tyrans Dieu punit les mortels,
> Il réserve sa foudre à ces grands criminels
> Qu'il donne pour supplice à toute la nature,
> Jusqu'à ce que leur rage ait comblé la mesure.

Parce que la fureur d'Attila sert aux desseins de Dieu, direz-vous donc en effet qu'il est moins coupable et que sa liberté n'est plus entière ? Parce que la persécution d'un Néron sert à éprouver et à consacrer les martyrs, pensez-vous que le sang innocent ne retombe pas sur la tête du monstre qui l'a versé ? La mort d'Attila chez Corneille est une réponse péremptoire à de si vaines objections. En le faisant mourir d'un accès de colère, le poëte ajoute un dernier trait à son caractère. Il était peut-être nécessaire de donner à Attila cette mort hideuse pour achever de faire comprendre à tous que ce que l'on appelle la fatalité des passions n'est qu'un mot et qu'il n'est personne ici-bas qui ne soit responsable de ses actes.

Corneille a voulu que rien n'atténuât l'horreur qu'inspire le nom d'Attila, « ce fléau sur la terre, » que dans les régions infernales Dante a placé dans un fleuve de sang (1), et c'est pour cela qu'il ne l'a pas fait périr par une main étrangère. Car il est écrit que celui même qui tuera Caïn portera sept fois la peine de son crime (2), et il semble que la réprobation qui s'attache au meurtrier décharge d'autant la mémoire de la victime.

A l'esprit de vertige auquel il est en proie, reconnaissez sans hésiter le dernier et le plus grand des châtiments de Dieu : Attila se croit un dieu parce qu'il ne connaît pas même le remords ; fratricide, meurtrier et blasphémateur, violateur de tous les droits de l'humanité, l'insensé ne sent pas qu'à cause de ses crimes la main divine s'est appesantie sur lui en le frappant d'aveuglement et en l'abandonnant tout entier à la folie de son orgueil.

Ne nous hâtons pas cependant de conclure que le châtiment d'Attila constitue la moralité de cette tragédie : avons-nous donc besoin de le voir puni pour le détester ? Mais, par la mort d'Attila, comme par celle de Cléopâtre dans *Rodogune*, Corneille nous fait comprendre une des lois morales qui président en quelque sorte à la vie même de l'humanité. Tout sans doute est mélangé de bien et de mal sur la terre ; mais le mal, sans aucun mélange de bien, ne peut subsister et se détruit lui-même par son propre excès. De même que nous ne pourrions concevoir les ténèbres sans la lumière et la maladie sans la santé, de même il est impossible de se figurer le mal ayant une existence propre. « Le mal, dit Bossuet, n'a point de na-

(1) Dante, *Enfer*, chant XII.
(2) *Genèse*, IV, 15.

ture ni de subsistance : car qui ne sait qu'il n'est autre chose qu'une simple privation, un éloignement de la loi, une perte de la raison et de la droiture? Ce n'est donc pas une nature, mais plutôt la maladie, la corruption, la ruine de la nature (1). » Attila, comme Cléopâtre, doit mourir, car rien d'humain n'est plus en eux, et leurs crimes ont effacé jusqu'à la dernière trace de ce souffle divin par lequel vit toute créature humaine, jusqu'au dernier vestige de ce rayon de la face de Dieu qui, comme parle le Psalmiste, s'est imprimé en nos âmes (2).

Nous voudrions pouvoir insister davantage sur ces considérations qui touchent de si près à une question de morale littéraire souvent mal comprise et que Corneille lui-même avait résolue avec le sens le plus ferme et le plus droit; nous parlons de cette théorie si dangereuse et si fausse à nos yeux, d'après laquelle la moralité d'une œuvre dramatique est assez assurée, lorsque l'auteur nous fait voir au dénouement la punition des vices et des crimes qu'il a pu mettre sur la scène. Combien l'on eût étonné Racine, si on lui avait dit que l'effet moral de ses tragédies résidait dans le châtiment qui frappe le plus souvent les passions de ses personnages ! Croyez-vous donc que la moralité de la *Phèdre* moderne soit dans sa mort volontaire, cette honte suprême par laquelle elle se dérobe à la honte de son crime? Pour nous, nous ne la chercherions pas ailleurs que dans cette influence bienfaisante inséparable de l'émotion morale que la vraie poésie fait naître même en peignant les vices, dont elle n'offre jamais qu'une image idéale ; mais si l'on tenait absolument à la trouver ailleurs,

(1) Bossuet, *Sermon sur l'honneur*.

(2) « Signatum est super nos lumen vultûs tui, Domine. » (*Ps.* IV, 7.)

on ne pourrait la voir encore que dans les remords qui déchirent l'âme de Phèdre et qui sont la première vengeance du devoir violé.

C'est dans la peinture sincère de la passion et du mal lui-même que réside la moralité de cette peinture. C'est pour cela que la poésie peut tout représenter en restant fidèle à sa mission et au culte même de l'idéal. Comme le dit admirablement Corneille, « elle nous décrit indifféremment les bonnes et les mauvaises actions, sans nous proposer les dernières pour exemple ; et si elle nous en veut faire quelque horreur, ce n'est point par leur punition qu'elle n'affecte pas de nous faire voir, mais par leur laideur, qu'elle s'efforce de nous représenter au naturel(1). » C'est en cette « naïve peinture des vices et des vertus » que Corneille fait avec raison consister l'utilité de la poésie. « Pourvu qu'on les sache mettre en leur jour, et les faire connaître par leurs véritables caractères, celles-ci se feront aimer, quoique malheureuses, et ceux-là se feront détester, quoique triomphants. Et comme le portrait d'une laide femme ne laisse pas d'être beau, et qu'il n'est pas besoin d'avertir que l'original n'en est pas aimable, pour empêcher qu'on l'aime, il en est de même dans notre peinture parlante ; quand le crime est bien peint de ses couleurs, quand les imperfections sont bien figurées, il n'est pas besoin d'en faire voir un mauvais succès à la fin pour avertir qu'il ne les faut pas imiter (2). »

Voilà la vérité, et voilà la condamnation des théories contemporaines qui se manifestent dans ces œuvres malsaines où, au mépris de la nature et de la morale, c'est le

(1) Corneille, *Epître dédicatoire de Médée.*

(2) Corneille, *Épître dédicatoire de la Suite du Menteur.*

vice lui-même qui inspire l'intérêt et où nous voyons offrir à notre sympathie, sans que rien les flétrisse, les héroïnes les plus méprisables dont on poursuit, par un nouveau scandale, l'impossible réhabilitation.

Mais nous ne voulons pas en ce moment nous écarter plus qu'il ne convient de l'*Attila* de Corneille, qui est ici notre seul prétexte à de semblables réflexions, et dont il nous suffit d'avoir mis en lumière le mérite et la moralité. Au lieu de le considérer par ses qualités, on ne l'avait jusqu'ici considéré que par ses défauts. C'est là ce qui explique à son égard l'indifférence du dix-septième siècle lui-même, qui pourtant aurait dû se montrer moins sévère pour une œuvre qu'anime le sentiment de la grandeur nationale et qui renfermait en termes magnifiques l'éloge de Louis XIV. Je ne veux pas, (et c'est par là que je termine), négliger de mettre en lumière le côté national de cette originale et remarquable tragédie.

On se tromperait d'ailleurs si l'on croyait que le dix-septième siècle n'a pas reconnu son roi dans le portrait fidèle que Corneille lui en présentait sous le nom de Mérovée : « Quand le poëte est habile, dit un contemporain de Corneille, le poëme dramatique est un miroir où le prince se voit, et où les sujets voient le prince. Qui ne reconnaît dans *Attila* notre invincible monarque, sous le nom de Mérovée ? Ce n'est point là César ou Alexandre, c'est Louis-le-Grand (1). » Il n'y avait pas moyen de se méprendre en effet sur la ressemblance de ce roi magnanime,

(1) *Éloge du grand Corneille*, par M. de La Févrerie. (*Extraordinaire du Mercure galant*, avril 1685, p. 284.)

Amoureux de la gloire, ardent après l'estime,
Qui ne permet aux siens d'emploi, ni de pouvoir,
Qu'autant que par son ordre ils en doivent avoir.
Il sait vaincre et régner (1). . . .
Je l'ai vu dans la paix, je l'ai vu dans la guerre.
Porter partout un front de maître de la terre.
J'ai vu plus d'une fois de fières nations
Désarmer son courroux par leurs soumissions.
J'ai vu tous les plaisirs de son âme héroïque
N'avoir rien que d'auguste et que de magnifique;
Et ses illustres soins ouvrir à ses sujets
L'école de la guerre au milieu de la paix.
Par ces délassements sa noble inquiétude
De ses justes desseins faisait l'heureux prélude. . .
Je l'ai vu, tout couvert de poudre et de fumée,
Donner le grand exemple à toute son armée,
Semer par ses périls l'effroi de toutes parts,
Bouleverser les murs d'un seul de ses regards,
Et sur l'orgueil brisé des plus superbes têtes
De sa course rapide entasser les conquêtes (2).

Nous pourrions relever un à un tous les traits de ce portrait frappant, tous les témoignages en confirmeraient la justesse par leur unanimité. Ce serait Bossuet, faisant un juste titre de gloire à Louis XIV de ce que sous lui « la France a appris à se connaître » (3); ce serait La Bruyère, disant que Louis XIV avait « le discernement des esprits, des talents et des complexions pour la distribution des postes et des emplois, et une étendue de connaissances qui fait que le prince voit tout par ses yeux, qu'il agit immédiatement et par lui-même (4); » ce serait Bourdaloue, proclamant du haut de la chaire chrétienne que « jamais monarque n'a su si parfaitement ce qui s'appelle l'art de régner (5); »

(1) *Attila*, acte I, scène II.
(2) *Attila*, acte II, scène V.
(3) Bossuet, *Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche.*
(4) La Bruyère, *Du souverain ou de la république.*
(5) Bourdaloue, *Sermon sur la récompense des Saints.*

ce serait Racine, reproduisant trois ans plus tard les vers de Corneille dans *Bérénice* (1) ; ce serait M. de Pomponne, dont madame de Sévigné nous a conservé le témoignage, déclarant « qu'on ne peut jamais souhaiter la bataille de meilleur cœur, ni vouloir être plus résolument que le roi au premier rang (2). » Mais à quoi bon vérifier par tant de témoignages la ressemblance du portrait que Corneille a tracé du grand roi? Encore une fois tout le dix-septième siècle nous ferait à cet égard une réponse unanime (3). N'oublions pas qu'*Attila* paraissait en 1667, alors que Louis XIV, qui avait commencé à régner par lui-même, avait élevé bien haut déjà le nom de la France.

On est en général trop porté à voir de la flatterie dans des hommages qui ne sont que l'expression d'un sentiment légitime de reconnaissance et d'admiration. Nous ne tomberons pas, quant à nous, dans cet excès, et nous ne ferons pas difficulté de louer Corneille d'avoir été sensible aux splendeurs de son siècle et à la gloire naissante du roi dont

(1) Parle : peut-on le voir, sans penser, comme moi,
Qu'en quelque obscurité que le sort l'eût fait naître,
Le monde en le voyant eût reconnu son maître ?
(Racine, *Bérénice*, acte I, scène V.)

(2) Madame de Sévigné, *Lettre du 24 juillet 1675*.

(3) Il ne faudrait pas croire en effet que ces idées exprimées sur Louis XIV soient propres à Corneille, à Racine, à Boileau, à Molière. On les rencontre aussi bien chez les plus simples versificateurs que chez les plus grands esprits du siècle. Donnons cet exemple entre mille, emprunté à un écrivain bien inconnu aujourd'hui :

Dans la splendeur qui l'environne,
Voyez son auguste personne :
Que cette Majesté me plaît !
Il ne lui faut point de couronne
Pour nous apprendre ce qu'il est.

(*Poésies du chevalier d'Aceilly*, publiées en 1667, dans le *Recueil de pièces galantes en prose et en vers, de madame la comtesse de la Suze et de Monsieur Pélisson*, Trévoux, 1741, t. V, p. 264.)

la grandeur se confondait avec la grandeur de la France. Corneille, comme Bossuet, est au-dessus du reproche d'avoir flatté les puissances (1) : « Je sais, disait le grand évêque, combien les prédicateurs doivent être réservés sur les louanges ; mais se taire en cette rencontre, ce ne serait pas être retenu, mais en quelque sorte envieux de la félicité publique.... Je ne brigue point de faveur, je ne fais point ma cour dans la chaire, à Dieu ne plaise ! Je suis Français et Chrétien : je sens, je sens le bonheur public, et je décharge mon cœur devant mon Dieu (2). » Je ne vois pas pourquoi la voix du grand poëte serait restée muette au milieu du concert d'éloges qui, à cette date, retentit partout pour Louis XIV. L'historien même le moins partial en faveur de Louis XIV, Sismondi, ne sera-t-il pas forcé de reconnaître qu'il méritait « d'être rangé parmi les souverains les plus instruits et les plus accomplis qui fussent montés sur un trône (3) ? »

On objectera sans doute que l'éloge de Louis XIV et de la France ne s'aurait s'appliquer convenablement à Mérovée et à ses Francs. Sans doute cette objection repose sur un fondement solide ; mais il ne faudrait pas pour cela, même sur ce point, trop vîte condamner Corneille. Corneille nous dit lui-même, dans la préface d'*Attila*, qu'il a voulu

(1) Corneille flatteur ! Pour l'accuser, il faudrait oublier aussi ces vers remontant à 1661 et récités devant Louis XIV, où la France personnifiée prend la parole :

A vaincre tant de fois mes forces s'affaiblissent ;
L'Etat est florissant, mais les peuples gémissent ;
Leurs membres décharnés courbent sous mes hauts faits,
Et la gloire du trône accable les sujets.

(*Prologue de la Toison d'or.*)

(2) Bossuet, *Deuxième sermon pour le premier dimanche de Carême, sur les Démons.*

(3) Sismondi, *Histoire des Français*, t. XXV, p. 478.

« opposer la France naissante au déclin de l'empire. » Voltaire a pu l'en railler et se moquer à loisir de l'importance accordée par le poëte à ce roi Mérovée, « qui était à la tête d'une petite nation barbare vers Mayence, Francfort et Cologne. » Je n'en préfère pas moins le patriotisme ardent et naïf de Corneille aux railleries de son commentateur, car je ne veux pas oublier que les origines des plus grandes choses sont respectables et sacrées. L'antiquité avait un profond sentiment du respect religieux qui leur est dû, lorsqu'elle consacrait les sources mêmes des fleuves. Comme je comprends que Corneille ait saisi ou se soit créé, si l'on veut, l'occasion de parler de la France et de célébrer sa grandeur! Il y a à la fois de la justesse historique et du patriotisme dans ces beaux vers de Corneille :

> Un grand destin commence, un grand destin s'achève :
> L'empire est prêt à choir, et la France s'élève (1).

C'est bien la France en effet qui succèdera à l'Empire, et ce que Rome n'a pu faire que par la conquête et par les armes, la France le fera par l'influence souveraine de la civilisation qu'elle représente et par l'universalité même de son génie. Je ne saurais donc en vouloir à Corneille d'avoir fait, par une anticipation bien permise, la France un peu plus puissante au milieu du cinquième siècle qu'elle ne l'était en réalité.

Si cependant l'on trouve encore qu'un éloge pompeux ne saurait convenir aux commencements de la monarchie française, on n'a qu'à se rappeler qu'il ne s'écoulera guère plus d'un siècle avant que le pape saint Grégoire-le-Grand adresse au roi Childebert cette lettre si souvent citée : « Autant la dignité royale surpasse les fortunes particu-

(1) *Attila*, acte I, scène II.

lières, autant la couronne de France est au-dessus de toutes les autres couronnes du monde (1). » En nous rappelant que noblesse oblige, de pareils hommages peuvent être pour nous la source d'un légitime orgueil, car la renommée des vertus françaises, elle aussi, est aussi vieille que la France et inséparable du sentiment de sa grandeur. Ecoutez les paroles que l'auteur du vieux roman de *Berte aus grans piés* met dans la bouche de la reine de Hongrie au moment du départ de sa fille pour la France, où elle doit épouser le roi Pépin :

Vous en alez en France : de ce mon cuer s'apaie
Qu'en nul païs n'a gent plus douce ne plus vraie (2).

Il ne faut pas commenter ces mots qui, dans la bouche d'une mère, ont une incomparable éloquence. Le vieux poëte était inspiré par son amour de la France, et son cœur a servi son talent. C'est le singulier honneur de la France d'avoir excité, même à son berceau, ces sentimens d'admiration et d'amour qui semblent prophétiser son avenir et le rôle que Dieu lui réservait dans les siècles.

(1) Quanto ceteros homines regia dignitas antecedit, tanto ceterarum gentium regna regni vestri profectò culmen excellit. » (Saint Grégoire-le-Grand, *Epist.* VI, lib. VI, t. II de ses œuvres, Paris, 1705, p. 795.

(2) *Li romans de Berte aus grans piés,* publié par M. Paulin Paris, Paris, 1836, p. 13.

CHARLES IX

DEUX ANNÉES DE RÈGNE

1570-1572

CINQ MÉMOIRES HISTORIQUES

D'APRÈS LES DOCUMENTS INÉDITS.

I. La paix de St-Germain. — II. L'Amiral à Blois. — III. Les mariages. — IV. L'assassinat de Coligny. — V. La St-Barthélemy.

PAR

ABEL DESJARDINS

Doyen de la Faculté des Lettres de Douai, Membre honoraire de la Société.

CHARLES IX.

DEUX ANNÉES DE RÈGNE.

1570-1572

INTRODUCTION

Les faits accomplis pendant les deux années comprises entre la paix de Saint-Germain et la Saint-Barthelémy (du 8 août 1570 au 24 août 1572), ont été diversement appréciés, et je doute que la lumière soit entiérement faite sur cette fatale époque de notre histoire.

J'ai consulté d'un œil curieux les innombrables documents qui émanent des auteurs du temps. L'un d'eux, Blaise de Montluc, avant de déposer la plume, a écrit ces lignes : « Je ne veux pas icy dire n'y me mesler d'escrire si » ceste procédure (c'est la Saint-Barthélémy qu'il appelle » une procédure !) fust bien ou mal faicte, car il y a prou de » bien et de mal; et puis cela ne porteroit nul profict. Ceux » qui viendront après nous en parleront mieux à propos et » sans crainte ; car les escrivains d'aujourd'huy n'osent » escrire qu à demy ; de moy j'aime mieux me taire. » Le vieux Montluc a raison ; il pense que, si l'histoire contemporaine est bien difficile à faire même aux époques d'apaise-

ment, dans les jours d'agitation et de crise elle est à peu près impossible. Le mieux alors c'est d'écrire des mémoires, c'est-à dire d'amasser des matériaux pour les ouvriers à venir.

Plus d'une fois, la passion, la crainte ou l'intérêt ont obscurci la vue des acteurs ou des témoins des événements de 1572. Quant aux historiens qui sont venus après eux, ceux-là même qui se sont affranchis de tout esprit de parti n'ont pas toujours su échapper aux tentations de l'esprit de système. De là des dissentiments multipliés, souvent fort graves. Les uns inclinent à croire avec Mézérai (1), ou affirment résolument avec M. Henri Martin (2), que, à partir de la paix de 1570, s'ourdit sans relâche l'odieuse conspiration qui enveloppa dans une commune ruine tout le parti protestant au signal du tocsin du 24 août 1572.

Les autres avec Daniel (3) admettent de la part de Catherine de Médicis une longue préméditation en ce qui touche l'assassinat de Coligny, mais non en ce qui concerne le massacre, et en outre ils paraissent croire à la profonde dissimulation du jeune roi et à sa complicité.

D'autres enfin, comme M. Michelet (4), sont convaincus que la reine mère; « n'ayant nulle initiative, nulle audace » même pour le mal, » était incapable de se tracer une ligne de conduite suivie et d'y persévérer.

Dans ce conflit d'opinions, l'enquête demeure ouverte, et les nouveaux témoignages doivent être admis avec faveur.

(1) Mézérai, Hist. de Fr, T. XI. p. 164 et suiv. Edition de 1830.

(2) Henri Martin, hist. de Fr. T. X, p. 212 et suiv. Edition de 1844.

(3) Daniel, Hist. de Fr. T. V, p. 955 et 975-76. Edition d'Amsterdam, 1720.

(4) Michelet, hist. de Fr. Guerres de religion, p. 362 et suiv. Edition de 1858.

Le témoin que j'invoque est l'envoyé du duc Cosme Ier : il résidait à la cour de France depuis 1565, et, par sa conduite habile et prudente, il avait gagné la confiance de la reine mère et celle du roi. Sa correspondance éclaire les faits obscurs ou confirme les faits contestés : elle renferme une explication naturelle et concluante des clauses de la paix de Saint-Germain ; des détails intimes sur Charles IX, sur ses rapports avec sa mère, sur ses velléités d'indépendance ; des renseignements précis et authentiques sur la rentrée en grâce de Coligny et sur son séjour à Blois ; enfin elle nous révèle l'existence d'une négociation secrète, dont l'objet devait être de faire entrer la France, l'Angleterre, la Toscane, les protestants d'Allemagne et des Pays-Bas, dans une coalition formée contre les deux branches de la maison d'Autriche. C'est à ces divers titres que les extraits des dépêches de l'ambassadeur Florentin se recommandent à l'intérêt de tous les amis des études historiques.

PREMIER MÉMOIRE.

LA PAIX DE SAINT-GERMAIN;

Ses causes.—Ses suites.

§ I. — Les causes de la paix.

La paix de Saint-Germain fut signée le 8 août 1570. Elle garantissait aux vaincus de Jarnac et de Moncontour de si grands avantages (1), que la plupart des historiens l'ont représentée comme un piège tendu par Catherine de Médicis à la bonne foi des Protestants. Ce serait le premier acte du drame dont la S[t]-Barthélémy n'est que le fatal dénouement.

S'il ressortait de l'étude attentive des documents contemporains, que, en 1570, les Huguenots étaient en mesure de dicter la loi, et que, malgré ses deux stériles victoires, la cour se trouvait hors d'état de prolonger la lutte, les concessions de la reine-mère s'expliqueraient d'une façon naturelle, et nul historien impartial ne se croirait autorisé à affirmer une préméditation qu'il lui serait impossible d'établir. Le crime se démontre, il ne se suppose pas.

(1) Est-il nécessaire de rappeler ici les clauses du traité? L'oubli du passé; la liberté de conscience implicitement reconnue; l'exercice de la religion réformée toléré, quoiqu'avec restriction; la cession des villes de La Rochelle, de Cognac, de Montauban, de la Charité, comme places de sureté, etc. etc.

Or, nous avons entre les mains une correspondance diplomatique, qui nous permet d'éclairer et de contrôler jour par jour les actes et les évènements de cette époque. Quel en est l'auteur? L'ambassadeur du duc Cosme, le commandeur Pétrucci, un Italien assez bien placé pour tout voir, assez habile pour tout juger. Voici les renseignements que nous puisons dans les dépêches de l'envoyé Florentin.

Dès le mois de février 1570, Biron, au nom du roi, a ouvert des négociations avec Beauvais-la Nocle et Téligny, chargés des pouvoirs du prince de Navarre et de l'amiral.

D'abord Coligny se tient sur la réserve; pourquoi? Parcequ'il est armé et que le roi est désarmé, les Suisses et les Reitres lui refusant l'obéissance (1). Au mois d'avril, son hésitation dure encore (2).

Enfin, ému des malheurs qu'entraîne la prolongation de la guerre civile, il prête l'oreille aux propositions de paix; et dès lors il s'exécute avec autant de convenance que de bonne grâce. Par son ordre, Téligny vient se jeter aux pieds du roi, implorant le pardon du passé, et promettant pour l'avenir un inaltérable dévouement. Le cardinal de Lorraine était présent; il veut éprouver l'envoyé Huguenot, et il lui demande si l'amiral trouvera bon qu'on lui pardonne : — « Oui, répond Téligny, sans hésiter, et le roi peut

(1) Dépêche du 26 février 1570. T. III, p. 612.

« L'ammiraglio sta nelle sue, vedendo essere armato, e il re disarmato; non volendo nè gli Svizzeri nè i Ristri del re obbedire, e gli Svizzeri se ne vanno. »

(2) Dépêche du 3 avril 1570. T. III, p. 619.

« Si penetra che l'ammiraglio ha poca voglia di pace. »

compter sur sa fidélité et sur ses bons services (1). »

Ces démonstrations devaient être d'autant mieux accueillies, qu'elles paraissaient sincères, et que la situation du roi était fort critique.

Il se trouvait dans un dénuement complet de vivres et d'argent (2). Les exigences des Reitres et des Suisses allaient de jour en jour croissant. Leur insubordination devenait intolérable. On en était réduit à les congédier; mais, comme on n'avait pas les moyens de les payer, ils refusaient de partir, et vivaient sur le pays, brûlant et saccageant les provinces que leur devoir était de défendre (3).

L'anarchie régnait partout. « Chaque gouverneur, dit

(1) Dépêche du 26 avril 1570. T. III, p. 623.

« Teligny, parlando in ginocchioni con umilissime parole, supplicò in nome de' suoi principi, il re di misericordia e perdono; e offerse la loro servitù fedelissima, quanto di servitori che abbia Sua Maestà.

« Quando il cardinale di Lorena gli domandò se l'ammiraglio troverà buono gli sia perdonato, egli rispose brevemente che sì, e che il re poteva da lui sperare molta servitù. »

(2) Dépêche du 12 mars 1570. T. III, p. 614-617, 621.

« Le provvisioni del re vanno freddissime, prima per le difficoltà de' viveri, poichè niuno si vuol muovere senza denari, de' quali si mostra essercene molta carestia. »

Dépêche du 29 mars 1570.

« La somma è, che non si è obbedienza, nè ci sono denari. »

Dépêche du 11 avril 1570.

« E sicuro c'è voglia di pace; non si sono denari, E non si parla di provvisione per guerra. »

(3) Dépêche du 29 mars 1570. p. 618-619.

« I Ristri dicono volere essere pagati, comandati da' principi del sangue o da' marescialli di Francia; e li viveri volersi a un tal prezzo per tutto, altrimenti non voler muoversi. »

Dépêche du 3 avril 1570.

« I Ristri del re, che sono in Piccardia per andarsene, passano lor tempo con ruinare, bruciare e fare ogni danno possibile; e altrettanto fanno gli Svizzeri che si devono partire, non volendo partire senza paghe.

» Pétrucci, prend et fait ce qu'il veut, et obéit si il lui plaît.
» Tel est l'état des choses, et l'on ne prend nulle résolution
» qui vaille (1). »

Le désir de la paix était immense, universel; et l'on sentait qu'on était à la merci des Protestants: « *È tanto il* » *desiderio e si universale della pace*, écrit l'ambassadeur, » à la date du 19 mars, *che non vi sarà cosa che gli Ugo-* » *notti chiedano, la quale non sia loro assentita* (2). »

Force était donc de traiter, et de faire la paix à tout prix. Henri de Mesme fut adjoint à Biron, et les négociations se poursuivirent activement.

Sur ces entrefaites, l'amiral tomba malade, et cet incident remit tout en question (3); son indisposition, quoiqu'assez grave, n'eut pas de longues suites; dès qu'il fut rétabli, on ne songea plus qu'à lever les derniers obstacles.

Ces obstacles étaient de deux sortes; les uns venaient des Guise, les autres de la cour de Rome.

La plus sûre garantie qu'on pût offrir aux chefs des Huguenots, c'était l'abaissement, ou du moins l'éloignement des Guise. Par l'abus qu'elle avait fait de son crédit, cette impérieuse famille avait soulevé contre elle les plus violentes inimitiés. Dès le mois de juin, un envoyé du maréchal

(1) Dépêche du 3 avril 1570, p. 619.

« Si che l'età del re comporta che non ci sia obbedienza nè castigo; e ciascuno governatore piglia efa quello che vuole, e obbedisce se gli piace: tale è lo stato di qua, nè si fa resolutione che vaglia ».

(2) Outre la dépêche du 19 mars, on peut consulter la dépêche du 20 mai; on y lira: « In somma si crede, che, se seguirà la pace, sarà con molto vantaggio loro (degli Ugonotti.) » p. 614-627.

(3) Dépêche du 18 juin 1570, p. 630.

« Si sente la grave indisposizione dell'amiraglio; ciò ha causato la irresoluzione del negoziato della pace. »

de Montmorency-Damville déclarait au nom de son maître, qui gouvernait le Languedoc : « Que si le roi consentait à » éloigner de sa cour le cardinal de Lorraine, il répon- » dait sur sa tête que cinq-cents gentilshommes, de ceux » qui avaient pris les armes contre Sa Majesté, viendraient » d'eux-mêmes sans conditions se jeter à ses pieds, et lui » offrir leurs services comme de bons et fidèles sujets (1). »

Si Damville, qui n'était pas de la religion réformée, s'exprimait avec cette vivacité, quel devait être le langage des Protestants déclarés ?

La présence à la cour du fameux cardinal de Lorraine, et son maintien au pouvoir, leur semblaient être une sorte de défi qui les empêchait de rien conclure (2). Son frère, le cardinal de Guise, moins ambitieux et plus traitable, lui avait donné l'exemple de la résignation. Comme il hésitait à l'imiter, la reine-mère prit le parti de ne plus le consulter. Pour éviter une mortification plus complète, il se retira dans son archevêché, et fit grand bruit de son prochain voyage à Rome.

Le Saint-Siége était alors occupé par Pie V, pontife vertueux et rigide, ennemi des tempéraments et des concessions : « C'est un très saint homme, disait de lui le cardinal

(1) Dépêche du 25 juin 1570, p. 631.

« Alla regina disse obbligarle sua testa, se, quando il re facesse allontanare della corte detto cardinale, egli non faceva venire cinquecento gentiluomini, di quelli che portavano le armi contro a S. M., a buttarsegli ai piedi per il perdono, senza domandare sicurezza alcuna, ed essergli fideli e buoni soggetti. »

(2) Dépêche du 4 juillet 1570, p. 633.

(Gli Ugonotti) non potevano comportare la grandezza del cardinale di Lorena, nè che egli governasse; per le inimicizia loro antiche. E, quando si vedesse che riassumesse il pristino favore, potrebbe essere in gran parte cagione di disturbar la pace. »

» de Lorraine, mais qui n'entend rien aux affaires » d'État (1). » Comment l'amener à ne pas désapprouver trop haut les conditions auxquelles on allait être forcé de souscrire? Le duc Cosme passait pour avoir quelque ascendant sur son esprit; ce fut lui qu'on chargea de faire entendre au Saint-Père, que le royaume était dans un état désespéré ; et de le supplier en conséquence de ne pas entraver l'exécution d'un traité, « qu'on n'acceptait pas volontairement, mais qu'on subissait par nécessité (2). »

En même temps on agissait auprès du nonce. Le roi lui enjoignait d'écrire au pape: « Qu'il était forcé de condescendre à la paix; et que Sa Sainteté devait être assurée, que s'il réussissait à traiter, il contribuerait plus par cette voie que par la voie des armes à l'accroissement de la foi catholique (3). »

Ces actives démarches, ces confidences explicites devaient avoir pour effet, on l'espérait du moins, d'empêcher un éclat de la cour de Rome. D'autre part on écartait les Guise, et, en leur place, on rappelait les Montmorency, dont la présence à la cour ne pouvait manquer d'être agréable aux Protestants (4).

(1) Dépêche du 8 avril 1570, p. 620.
« Il cardinale sta in opinione, che Nostro Signore sia un santissimo uomo, ma che le cose degli Stati non se intenda punto. »

(2) Dépêche du 15 juillet 15730, p. 636.
«.... Con rimostrargli (al Papa) a che mal termine se trovi questo regno; e facci sì che questa pace, in qual modo che ella segua, non sia disturbata da Sua Santità; e la facci capace, che non succederà per volontà ma per necessità. »

(3) Dépêche du 24 juillet 1570, p. 637.
« Il nunzio mi ha detto, che il re gli ha ordinato che scrivà al papa, essere forzato a venire alla pace; e che lo assicuri, che, succedendo pace, spera aumentare la sua fede cattolica piuttosto con questa stradache con le armi, e in poco tempo.

(4) La mère de Coligny était Louise de Montmorency, sœur du connétable et tante des deux maréchaux, François de Montmorency et Damville.

Rien ne s'opposait plus à la promulgation de la paix. A la veille de ratifier les articles d'un traité qui allait paraître si dur au parti catholique, la reine-mère mande l'ambassadeur Florentin, et prend à tâche de se justifier par avance à ses yeux :

« L'argent, lui dit-elle, l'argent, ce nerf de la guerre, » nous manque absolument.

» Les principaux de ce royaume sont sous l'empire de » tant de passions mauvaises, que les ordres du roi ne » s'exécutent plus qu'avec lenteur.

» Voilà pourquoi, bien malgré nous, il nous faut con- » descendre à la paix et faire aux Huguenots beaucoup » plus de concessions que nous n'en devrions faire : » — *Che peró, per questi rispetti, sono forzati a condes- » cendere, contro loro voglia, alla pace, e concedere agli » Ugonotti molto più di quello si dovrebbe.*

» Espérons que Dieu, qui connait l'extrémité où cette » couronne est réduite, et qui sait que tout se fait à bonne » fin, nous apportera quelque remède : — *E che tutto si » faccia a buon fine, abbia a porgerci qualche rimedio*; — » et que, touché des bonnes intentions et des vertus du » roi, il permettra que peu à peu son royaume soit replacé » dans des conditions meilleures, et que ses vassaux re- » viennent à la foi catholique.

» Avec les armes on détruit le pays, et les innocents » pâtissent aussi bien que les coupables. En temps de » guerre, le nombre des Huguenots va toujours croissant, » parceque tous les vagabonds, qui n'ont pas d'autre refuge, » sans être de leur secte, se joignent à eux et grossis- » sent leurs rangs.

» Ce n'est pas notre volonté qui nous fait agir ; c'est » la nécessité qui nous presse ! »

» Et la reine, ajoute Pétrucci, s'exprimait avec tant de » chaleur, et semblait en proie à une affliction si vive, » que je ne pouvais douter de sa sincérité (1). »

Quelques jours plus tard, l'ambassadeur recevait les confidences du maréchal de Montmorency :

» Écrivez, au duc de Toscane, lui disait ce seigneur, » écrivez qu'il n'est pas un membre du conseil, qui, en » particulier comme en public, n'ait engagé le roi à faire » la paix ; et que le cardinal de Lorraine a fini lui-même » par conseiller la cession de la Rochelle (2). »

Le 8 août la paix était signée. Il était temps ! Écoutons Pétrucci : « Si la guerre se fut prolongée pendant six mois » encore, la France était entièrement perdue ! — *E, se la* » *guerra durasse ancora sei mesi , la Francia saria* » *perduta in tutto* (3).

Voilà, croyons-nous, la vérité sur la paix de Saint-Germain. Le parti royaliste était sans ressources, sans argent, sans discipline. Le traité fut une humiliation, que, malgré ses répugnances, il lui fallut subir, parcequ'il était dans la détresse ; et non pas un guet-apens qu'il dressa à loisir, pour y faire tomber deux ans plus tard ses trop confiants adversaires.

(1) Dépêche du 15 juillet 1570, p. 636.

(2) Dépêche du 6 août 1570, p. 638.

« Scrivete, che Sua Altezza debbe sapere, che, in consiglio, pubblicamente e privatamente, non ci è stato chi non abbia consigliato al re di far pace ; e che il cardinale di Lorena ha in fine consigliato se li dia La Roccella. »

(3) Dépêche du 20 août 1570, p. 640.

§ II. — Les partis après la paix. Politique de la Reine-Mère.

Pour qu'une convention politique offre quelque chance de durée, — hors le cas où l'un des contractants a pour longtemps écrasé l'autre, — il faut qu'aucune des parties ne se sente trop grièvement lésée dans ses intérêts ou dans son honneur. Cette considération était de nature à inspirer aux Huguenots de légitimes défiances. Toutefois ils avaient lieu d'être satisfaits. N'imposaient-ils pas leur conditions à ceux qui deux fois les avaient vaincus en bataille rangée ? L'amiral était arrivé à l'apogée de sa renommée ; ses ennemis eux-mêmes rendaient justice à ses talents : « C'est, dit » l'un des plus ardents, un homme de grand conseil et » d'invention merveilleuse (1). » On ne l'appelait plus que le roi de la Rochelle (2). Il ne lui restait qu'à licencier son armée prudemment et sans désordre, et à surveiller l'exécution du traité. Il avait le beau rôle.

Celui de la reine-mère était moins facile. Obligée d'avouer sa défaite, elle ne perdit pas courage; elle se remit à l'œuvre, et appliqua toutes les forces de son esprit à tirer d'une position fort compromise le meilleur parti possible. Incapable de tout sentiment généreux, de toute affection désintéressée, elle n'avait qu'une pensée, qu'une passion et qu'un bût, c'était, au milieu des factions, de sauver du naufrage sa fortune toujours menacée et son autorité précaire. Sa politique sans principes et sans portée, se réduisait à l'intrigue. Ses combinaisons étroites et mesquines, parfois même

(1) Mémoire de Claude Haton (Bourquelot), T. I, p. 318.

(2) Dépêche de Cavriana. 12 janvier 1571. — Cavriana était un agent secret des Médicis ; il est d'ordinaire très-bien informé,

puériles, n'allaient jamais ni bien haut ni bien loin. Elle ne tenait à personne : prévoyant qu'il lui faudrait éloigner les Guise, elle avait pris les devants. Dès le mois de juin, elle rompait en visière au cardinal de Lorraine, et lui parlait avec une aigreur extrême (3). Le cardinal sentit qu'on voulait l'obliger à la retraite, et il ne tarda pas à prendre congé. La Reine n'y eut aucun regret, et elle fit bon visage aux Montmorency qui revenaient.

Il lui fallait vivre avec le parti protestant ; elle ne négligea rien pour le bien connaître, cherchant à découvrir les côtés faibles par où elle pourrait l'entamer un jour. Elle ne tenait compte que des grands, persuadée, — et ce fut son erreur, — que la foule suivrait ses chefs à la messe, à peu près comme jadis les soldats de Clovis avaient suivi leur roi barbare au baptême. Comme elle n'avait elle-même aucune conviction religieuse, il n'entrait pas dans son esprit que des gens obscurs pûssent demeurer attachés à leurs croyances. Jamais femme ne comprit moins le martyre.

A la tête des Huguenots, et avant tous les autres, s'élevait Coligny, un vieillard, usé par les fatigues et les combats, et qui sans doute n'avait pas longtemps à vivre. Après lui, on distinguait le jeune Henri de Navarre, âgé de 17 ans à peine, et son cousin, Henri de Condé, qui avait à peu près le même âge. Le prince de Navarre était sous l'autorité de sa mère, la reine Jeanne d'Albert, fort attachée à la religion réformée, mais souvent en désaccord avec l'amiral. Le prince Henri était, disait-on, d'humeur légère, et fort ami du

(3) Dépêche du 25 juin 1570, p. 631.

« Il cardinale, per quello si dice, va a poco a poco ricadendo di grazia e di autorità appresso quelle Maestà ; massime che la Regina gli disse molte parole, ricordandogli molte cose passate da lui a poco servizio ed autorità di S. M. »

plaisir : le détacher de Coligny, le conquérir au parti de la cour et à la religion catholique, était assurément un coup de maître. Si l'intrigue réussissait, la discorde était dans le camp des protestants ; leurs forces divisées s'épuisaient; enfin on préludait à la ruine du parti, en lui enlevant son chef à venir. Mais ce futur chef, il fallait le séduire; comment ? En le faisant beau-frère du roi de France. Marguerite de Valois était spirituelle et charmante ; elle prendrait assez d'empire sur un époux de dix huit ans, pour l'enchaîner au pied du trône, et opérer sa conversion, ce qu'on réputait chose assez facile. Tel fut, à n'en pouvoir douter, le plan de Catherine. Elle avait de bonnes raisons pour ne pas désespérer du succès.

Vers la fin de l'année précédente, le jeune prince Henri de Navarre et son cousin Henri de Condé, avaient tenté une démarche, dont la reine mère avait dû garder le souvenir. « Le capitaine Ranty, un des fidèles du Béarnais, était venu se jeter aux genoux du roi, le suppliant, au nom des deux princes, de vouloir bien consentir à la paix, afin de mettre un terme à la désolation du royaume et d'empêcher son entière ruine. Il demandait grâce et pardon, implorant l'oubli du passé (1). »

« Les princes déclaraient à la face du monde, que, s'ils avaient pris les armes, ce n'était pas dans un esprit de

(1) Dépèche du 27 décembre 1569, p. 607.

» Li principi di Navarra e di Condé hanno inviato al re alcuni suoi; fra quali il principale, nominato M. Ranty, s'è gittato in ginocchioni a S. M. e l'ha supplicato per la pace, per finire le destruzioni e ultime ruine di questo regno. Ha domandato perdono e grazia; che S. M. non si ricordi delle cose passate; e che non domandono capitulazioni con il loro padrone. Supplicono che bene apparisca al mondo, che non hanno preso le armi per rebellione, ma per la religione; e questo si può fare, con lassarli liberi della loro coscienza e con la predico; e cosi promettono la pace durerà, e non si romperà come le passate. »

rébellion, mais pour défendre leur religion. Ils se soumettaient sans conditions à la volonté du roi leur maître, ne réclamant que la liberté de conscience et le maintien des prêches, seules garanties efficaces contre le renouvellement des hostilités. »

Le roi avait répondu qu'il ne pouvait tolérer deux religions dans son royaume, et qu'il n'y voulait que la sienne.—« *La rispota fu che, il re non conosceva poter tollerare due religioni nel suo regno, e che non ci voleva che la sua.* »

Quelques mois après, le prince de Navarre essayait, à deux reprises, d'échapper à la surveillance de l'amiral, et de venir faire sa soumission au roi (1).

Ces tentatives d'évasion avaient été déjouées par Coligny, qui se servait des princes comme d'un drapeau—« *Vedesi che » l'ammiraglio tiene l'occhio aperto addosso a' principi, » de' quali si serva per ombra* (2). »

Enfin Henri de Navarre avait déploré le pillage et la destruction des églises (3).

Ces symptômes étaient de bon augure pour la réussite des desseins de la reine. Aussi, dès le mois de juillet par-

(1) Dépêche du 15 avril 1570, p. 622-627

« Intendesi, che qualche gualantuomo faceva impresa di sviare e di rubare il principe di Navarra per menarlo al re ; ma se n'è avuto sentore. »

Dépêche du 5 mai 1570.

« Intendesi che il principe di Navarra dà qualche intenzione di fuggirsi dall' ammiraglio, e ritornare all' obbedienza del re.

(2) Dépêche du 15 avril 1570, p. 623.

(3) Dépêche du 15 avril 1570.

« L'ammiraglio ha fatto qualche bravata al governatore (del principe di Navarra), per aver saputo che quel principe s'era doluto che alcune chiese fussino così ruinate. »

lait-elle ouvertement de son intention de donner à l'héritier de Navarre la main de sa fille Marguerite (1).

Exclusive, comme le sont la plupart des femmes, elle dirigea tous ses efforts vers ce seul but. Il lui semblait que tout était sauvé, si elle parvenait à conclure ce mariage, dont elle attendait monts et merveilles (2).

L'étude scrupuleuse des faits, et la connaissance exacte du caractère et de la disposition d'esprit de Catherine, nous fournissent une explication plausible de certains passages de la correspondance, que nous avons cités plus haut, et qui paraissent se prêter à une interprétation fâcheuse. Quand elle fait dire par le roi au nonce : « Je propagerai » la foi catholique par la voie du traité plus que par la voie » des armes, et cela avant peu ; » quand elle dit elle-même à Pétrucci : « Espérons que Dieu, qui sait que tout » se fait à bonne fin, nous apportera quelque remède ; » est-ce que cela signifie qu'elle s'apprête à marquer ses victimes et à organiser le massacre ? Cela ne veut-il pas dire bien plutôt, que, se faisant illusion peut-être, elle voit dans la paix le moyen de désunir les protestants, de

(1) Dépêche du 4 juillet 1570, p. 633.

« Dicesi, che, quando la pace si concluda, sarà possibile dare madama, sorella del re, stata rinunziata dal re di Portogallo, al principe di Navarra, sperando di ritirarlo interamente da quella sinistra opinione d'eresia, e ridurlo in buona amicizia del re.

(2) Dépêche du 15 octobre 1571, p. 719-734.

« La regina bene spera col tempo, con guadagnare certi capi como è il principe di Navarra, che si potrà fare qualche frutto ; massime che la plebe senza capi sarà alla fine disciplinabile, e farà la volontà del re. »

Dépêche du 30 novembre 1571.

« Si vede che la regina madre li divide (li capi Ugonotti) bravamente ; e spera, con l'arte che si usa e con la sua buona intenzione, guadagnare la regina di Navarra ; e se il principe gli viene alle mani, si assicura di guadagnarselo del tutto. »

gagner leur jeune chef, et par surcroit de le convertir. Une fois entre ses mains, elle se croit assurée que cet adolescent ne sera plus qu'un instrument docile.

Tels étaient, à la fin de 1570, les projets de la reine-mère; telles étaient ses espérances.

Quant à son fils, quant à Charles IX, que devenait-il?

Nous voyons, dans les dépêches, qu'il était souvent malade, et toujours languissant (1). Il ne se relève que pour se livrer à sa passion pour la chasse (2).

Cependant sa mère songeait à le marier; il était alors dans sa vingt et unième année. Elle demanda et obtint pour lui la main de la princesse Elisabeth d'Autriche, fille de Maximilien II. En reine-mère bien avisée, elle prit le soin de composer à sa manière la maison de sa belle fille, plaçant à la tête de chaque service une de ses créatures (3).

La jeune reine avait le don de gagner les cœurs; elle se fit aimer du roi, qui jusque là n'aimait personne, et bénir du peuple, pour qui elle se montrait compâtissante. Au milieu d'une cour immorale et corrompue, elle resta tou-

(10) Dépêche du 31 janvier 1570.

« Il re è in letto e ammalato. »

Dépêche du 10 février 1570.

« Il re non ha febbre, ma sta in letto, lasso e disgustato. »

(11) Dépêche du 12 juin 1570.

« La corte ritarda nei quartieri d'Alençon, per la caccia, chè il re ci gode. »

(12). Dépêche du 20 août 1570, p 640.

.... « Di tutti gli uffizi, che sono necessarii alla futura reina, dà un ufficiale a suo modo.... Costoro governeranno a loro modo, come si può giudicare.

Relations des ambassadeurs Vénitiens, Tommaseo. T. II, p. 168.

Relation de J. Correro : « Vien creduto che l'intenzione della regina madre sia d'avere una figliuola, che si contenti di vivere per adesso, come si suol dire, *con la testa nel sacco.*

jours irréprochable. C'était à tous égards une femme excellente; jamais reine ne fit moins parler d'elle. (1).

Heureusement distrait, pour quelque temps du moins, par les douceurs de cette union, Charles IX ne tarda pourtant pas à reprendre ses habitudes, et il se remit à chasser le cerf à outrance (2). N'était-ce pas à peu près la seule occupation qui lui fût permise? Il avait pour sa mère une déférence poussée jusqu'à la crainte, ce qui, en l'annulant, le déconsidérait (3).

Il est vrai qu'il devait bientôt essayer de sortir de tutelle, et manifester la velléité d'agir en roi.

En attendant cet essai timide et qui dura si peu, il était tout pacifique, et, à l'exemple de son prince, le peuple s'accoutumait volontiers au régime de la paix (4).

(1) Dépêche de Cavriana, 12 janvier 1571, p. 641.

« Questa regina contenta molto tutta la corte, e più il re, suo marito, che la vagheggia e adora; e, quando andrà per il regno, consolerà molto con la sua umanissima vista questi poveri popoli afflitti; caso però che qualche spirito maligno con mali consigli e persuasioni non difformi la bellezza di quell'animo, o quel prezioso vaso non si infetti di qualche malattia, per la contagione dei corpi vicini: perciocchè questa corte sente assai del dissoluto dell'avaro e del bugiardo. »

(2) Dépêche du 18 novembre 1571.

« Il re è alla caccia del corvo, come sempre. »

(3) Voyez les relations des ambassadeurs Vénitiens, T. II. p. 160.
Jean Correro s'exprime ainsi: « Quanto alle risoluzioni, il re si riporta del tutto alla madre. Egli è vero che il tanto rispetto che porta alla madre (quale può essere anco battezzato per timore) gli leva non poco la reputazione.

(4) Dépêche du 12 janvier 1571, p. 642-731.

« Il re vuol la pace ad ogni modo nel regno... e però, poichè egli così vuole, si crede che la pace durerà.

Dépêche du 28 novembre 1571.

» Il regno è molto quieto, quanto al publico; e non si ode più: « Tu sei Ugonotto! Tu sei Papista! » ma si vive tranquillamente, se bene i principi tengono ancora qualche rancore interiormente. »

§ III. Projets de guerre extérieure. — Négociation secrète.

La paix était faite : Les protestants devaient s'y tenir, puisqu'ils en avaient dicté les conditions. La reine, qui comptait la faire tourner à son avantage, ne pouvait songer à la rompre Cependant le calme ne renaissait pas. La secrète opposition du Pape et son désaveu, les intrigues de l'Espagne, les actives manœuvres des Guise, contribuaient à entretenir dans le pays l'agitation et le malaise. Le traité était imparfaitement observé ; on en exécutait les prescriptions de mauvaise grâce et avec lenteur. Des deux côtés on hésitait à désarmer. Les ferments de discorde persistaient, et de nouveaux déchirements étaient à craindre. Comment les prévenir ? En recourant au moyen qu'avait jadis employé Charles V pour délivrer le royaume du fléau des *Grandes Compagnies*. Coligny, le premier, avait eu l'idée qu'une guerre nationale, qui réunirait, comme des frères d'armes, sous le drapeau royal, protestants et catholiques, serait la garantie la plus efficace de la réconciliation des partis. Cette idée généreuse avait fait son chemin ; répandue avec une discrétion habile, elle avait fini par être accueillie à peu près par tout le monde (1).

(1) Dépêche du 19 mars 1570, p. 614, 647, 6 7, 669.

« Pare si pensi a qualche impresa esterna per liberarsi affatto dei tumulti interni. »

Dépêche du 23 mars 1570

« Se la pace di conserto non genera qualche g erra fuori, si crede che l'ammiraglio fara ogni cosa per non l'accordare. »

Dépêche du 16 février 1571.

« Si fa ogni opera, perchè il re convenga a qualche guerra fuor di quà. »

Dépêche du 10 mai 1571.

« Si vede che si cammina a guerra straniera per quietar il regno. »

Avant de désigner l'ennemi qu'on irait combattre, il était sage de se demander si l'on était en état de supporter le fardeau d'une grande guerre. La détresse financière était telle, que, de leur autorité privée, les princes avaient imposé à chaque grand seigneur une contribution de cent écus, et une de dix écus à chaque noble. Cette taxe arbitraire avait excité les murmures des gentilshommes qui étaient ruinés, et dont un bon tiers ne pouvait disposer d'un demi-écu vaillant : — *Essendoci il terzo di quelli, che non può pure dare mezzo-scudo.* — Ce fut pour exécuter cette mesure exceptionnelle et rigoureuse, et non pas pour préparer la St-Barthélémy, que l'italien Birague, qui ne craignait pas de se compromettre, fut nommé chancelier, à la place du vieux Morvilliers, qui ne se sentait pas assez d'énergie pour affronter en cette circonstance le mécontement de la noblesse (1).

De nos jours le dénûment et le désordre des finances, suffiraient pour rendre toute déclaration de guerre insensée. Mais, au XVIe siècle, les armées vivant aux dépens du pays où elles opéraient, la guerre nourrissait la guerre. D'ailleurs les deux partis étaient encore en armes ; il n'y avait qu'à les conduire au-delà de la frontière.

A tout prendre, la guerre étrangère était donc possible(2).

(1) Dépêche de Cavriana, 12 janvier 1571, p. 643.
« I nobili accusano gravamente questi principi, che, sanza matura considerazione, opprimono la vera riputazione di Francia, che è la immunità e libertà delli nobili del regno ; finchè questo boccone sarà difficile a divorare. E, perchè vi conviene l'intervento del cancelliere, Morvilliers ha rinunziato all'officio, con ragioni della sua infermità e debol natura ; e questo carico del sigillo hanlo dato al presidente Birago.... »

(2) Dépêche d'un anonyme, 20 août 1578.
L'anonyme considère le projet d'entreprendre une guerre étrangère comme une folie : « È una pazzia o umidità di testa... » mais l'unique raison qu'il en donne c'est que la France a besoin de réserver ses forces, parceque la guerre civile va recommencer : « Perciocchè le armi saranno necessarie qui non potendo durare longo questa pace. » C'est une étrange pétition de principe.

Qui donc ira t'on battre en commun, pour se mettre d'accord? On songea d'abord à une guerre, toujours nationale, avec l'Angleterre. Une aggression contre l'Espagne n'aurait pas été alors moins populaire (1). On n'avait donc que l'embarras du choix.

Sur ces entrefaites, un incident, sans importance apparente, venait de causer en Europe une grave émotion, et semblait ouvrir un vaste champ à l'humeur guerroyante des Français.

Par une bulle du 27 août 1569, le Pape Pie V avait élevé à la dignité de Grand-Duc, le duc de Toscane, Cosme 1er, très-méchant homme, mais politique habile; le 18 février 1570, il lui avait conféré solennellement, à Rome la couronne granducale. Cette promotion, au moins imprudente, alarmait sans nécessité les petits Etats Italiens; elle portait atteinte aux prérogatives de l'Empereur, qui considérait la Toscane comme un fief de l'Empire dont lui seul pouvait disposer; elle inquiétait Philippe II, qui voyait s'élever un État puissant entre ses possessions du Milanais et son royaume des Deux-Siciles. Aussi, quoique Cosme eut longtemps passé à bon droit pour un serviteur et une créature de l'Autriche, les deux souverains de cette maison, élevèrent-ils contre l'acte audacieux de la cour de Rome de violentes protestations (2).

Les effets semblaient devoir suivre les menaces. L'Em-

(1) Dépêche du 19 mars 1570, p. 615, 669.
« V'è chi pensa che abbia a farsi l'impresa in Inghilterra. »
Dépêche du 10 mai 1571.
« Il grande e il piccolo desidera la guerra contra Spagna. »

(2) Dépêche du 15 juillet 1570, p. 635.
« Si parla del titolo di Granduca, testo avuto dal pontefice Pio V, titolo contro il quale protestano Spagna, Germania, e non pochi principi Italiani.

pereur, d'accord avec le roi d'Espagne, était sur le point de déclarer la guerre au Pape et à son protégé; et les deux princes insistaient auprès du roi de France pour le décider à se joindre à eux, lui faisant espérer, s'il consentait, de brillants avantages. Les princes d'Allemagne, de leur côté, sollicitaient leurs coréligionnaires Français d'entrer avec eux dans la lige qui se formait contre la cour de Rome (1).

Ainsi les Majestés Apostolique et Catholique n'hésitaient pas, dans leur courroux contre le Souverain Pontife, à s'allier, pour l'humilier et le dépouiller peut-être, avec les ennemis de leur foi!

Ici se place une négociation secrète, qui nous était entièrement inconnue.

Le danger était imminent, surtout pour Cosme et pour la Toscane; un Génois, Jean Galéas Frégose, homme de mérite, fort mêlé aux négociations de cette époque, fut assez habile pour détourner le coup. Il se trouvait à La Rochelle en même temps que Louis de Nassau, qui venait, au nom du prince d'Orange son frère, conclure avec les Huguenots l'alliance proposée contre le Saint-Siège.

Frégose fit observer au comte Louis : « qu'il n'était pas » à propos de concourir à une guerre lointaine, dont l'issue

(1) Dépêche du 8 mars 1571, p. 649.

Confidences de Téligny à l'ambassadeur Florentin :

« Io devo dirvi che l'Imperatore, con molti principi, persuade il re di » Francia, mio signore, a una guerra contro il Papa, e per conseguenza » contro il vostro padrone, promettendogli onori e comodi, che di questa » impresa si caverà... Quanto al re di Spagna, si lasserà faro all'Imperatore, » chè s'intenderanno insieme. »

« Li principi d'Alemagna fanno istanza a quelli di Navarra e di Condé, » che si offerischino al nostro re per questo, dimostrandoli, che con tal » guerra si assicura questo regno da nuovi tumulti. »

» était douteuse, et dont le prince son frère ne retirerait
» nul profit; qu'on pourrait aisément démontrer au roi
» de France qu'il trouverait beaucoup plus d'avantages à
» rompre avec l'Espagne dans les Pays-Bas, ce qui assu-
» rerait la fortune de la maison d'Orange; qu'enfin il était
» indubitable que les princes Allemands embrasseraient
» avec empressement ce nouveau parti, vu que les intérêts
» du prince d'Orange les touchaient beaucoup plus que
» les affaires du Pape (1) ».

Frégose parlait d'or, et on l'écouta. Après de mûres délibérations, on décida : qu'on engagerait Charles IX à attaquer les Espagnols dans les Flandres; que les Électeurs et les princes Allemands seraient invités à embrasser la cause du Grand-Duc, qui, en retour, entrerait franchement dans une ligue, dont l'objet principal était de sauvegarder sa nouvelle dignité et de défendre son État.

Jamais revirement ne fut plus subit ni plus complet, puisque ceux-là même qu'on excitait à dépouiller Cosme, allaient s'unir pour le protéger.

Avant toutes choses, il fallait obtenir l'assentiment du roi. Téligny, l'*âme de l'amiral*, vint à la cour (2). C'était un homme jeune, aimable et bon, qui avait l'art de persuader. Charles IX, qui le connaissait, aimait à le voir et se plaisait à l'entendre. En allant directement à lui, et en ne confiant qu'à lui seul une affaire de cette importance, Téligny le traitait en homme et en souverain. Le pauvre prince, tenu jusqu'alors dans la dépendance, fut sensible à

(1) Dépèche du 8 mars 1571. p. 649.

(2) id. ibid., p. 648.

« Téligny, che è quello che ha negoziato e negozia il tutto per li principi di Navarra e Condé, ed è l'anima dell'ammiraglio... »

cet acte de respectueuse déférence, qui le relevait à ses propres yeux. Il accueillit avec une ardeur extrême le plan qu'on lui soumettait, et forma le ferme propos d'être désormais le maître et d'agir en roi.

Il fut convenu que le jeune négociateur protestant, sonderait discrètement l'ambassadeur Florentin, et que, s'il le trouvait bien disposé, il l'adresserait au Roi.

Pétrucci accueillit comme il convenait l'ouverture inattendue qui lui était faite. Il répondit : « qu'il était recon-
» naissant de la confiance dont on l'honorait ; que son
» maître se montrerait toujours empressé de servir Sa
» Majesté ; mais que, dans une affaire qui touchait à la
» religion, il ne saurait apporter trop de prudence ; qu'il
» pensait qu'on ne traiterait rien sans la participation du
» Saint-Père, qui, informé de la vérité, consentirait sans
» doute à ce qu'on proposait, plutôt que d'avoir à soutenir
» une lutte inégale. En pareil cas, ajouta-t-il, le Pape
» reconnaîtra qu'il est de son devoir de prendre souci de ses
» États, autant que du reste :—*In questi casi si può conos-*
» *cere che bisogna cosi attendere alli Stati come ad altro.*»

« J'ai l'ordre, dit Téligny en terminant l'entretien, j'ai
» l'ordre formel de faire quelque chose : ou de conclure
» cette affaire avec le roi, ou de le supplier d'accueillir le
» projet qui lui est proposé par l'Empire et l'Espagne.
» Avant peu de jours, je vous informerai de ce qui sera
» résolu (9).

L'alternative ainsi nettement posée, il se retira.

(9) Id. ibid.
« Téligny mi disse « Io ho ordine di fare qualche cosa : o concludere questo con il re, o sollecitarlo al disegno cominciato. Vi darò resoluzione in pochissimi giorni. »

Le soir même Pétrucci était mandé par le roi.

Il se rendit à la cour, mais il ne s'y trouva pas seul.

Comme, après quelques paroles insignifiantes, il s'apprêtait à prendre congé, le roi, qui était adossé à la cheminée, l'attira à lui, en saisissant son habit à deux mains, et lui dit : « Ambassadeur, j'aurais à vous parler, » mais je n'ai pas le temps. Avez-vous vu Téligny ? » Sur un signe affirmatif de Pétrucci, il ajouta : « Il faut être » secret, et ne rien confier à personne. Un de ces jours, » prenez occasion de me demander audience. Alors nous » pourrons parler plus amplement. » Puis il prononça encore quelques mots, mais si bas et si vite, qu'ils étaient inintelligibles. Son visage était enflammé, son œil ardent, sa contenance embarassée L'ambassadeur protesta du dévouement de son maître, et de sa propre discrétion, « qui serait » entière, même vis à vis de la reine-mère, si Sa Majesté » l'ordonnait » : « C'est bien ainsi que je l'entends, reprit » vivement le prince. Sans doute ma mère sera plus tard » instruite de tout ; elle approuvera tout ce que j'aurai fait. » Elle pourra tout savoir, mais non pas en ce moment. » Cela vaut mieux ainsi. Avez-vous bien compris ? »

Ainsi se termina cette étrange entrevue (1).

Pétrucci fut rejoint chez lui par Frégose, qui lui dit que sa Majesté l'avait trouvé un peu froid, ce qui lui avait causé quelque surprise, qu'Elle était d'ailleurs dans les meilleures dispositions du monde, prête à diriger son prinpal effort contre les Flandres, et en même temps à voler au

(1) Dépêche du 14 mars 1571. p. 652.
Nous traduisons presque littéralement.

secours de Cosme à sa première requête (1).

Quelques jours après, l'ambassadeur était introduit auprès du roi, et l'entretien suivant s'engageait entre eux. Avant même que Pétrucci eut ouvert la bouche, le prince lui demanda avec inquiétude : « Quel prétexte avez-vous » pris pour me parler? » « Sire, la chose est bien simple; » je suis venu demander à V. M. quel rang elle comptait » m'assigner dans la cérémonie de l'entrée de la reine. »

» C'est bien, reprit Charles IX, satisfait et rassuré, » c'est très bien. Or vous devez savoir que je suis requis de » concourir à une guerre contre le Pape et le Grand-Duc ; » et qu'on me promet en retour d'importants avanta» ges. J'ai répondu que, pour cette année, je ne puis penser » qu'aux affaires intérieures de mon royaume; qu'il est » toujours mal de faire la guerre au Pape : —*Che contro al* » *Papa è male a far guerra*;—et que le Grand-Duc est » mon parent et mon ami. »

Profond salut de Pétrucci, en signe de remercîment.

« Je vois bien que d'autres veulent susciter une guerre » contre la France et l'Italie. C'est pour y mettre obstacle, » que je désirerais m'entendre avec Son Altesse, à l'effet » de seconder efficacement le prince d'Orange dans son » entreprise contre les Flandres ; et je m'assure que je » donnerai bientôt à nos ennemis assez de besogne pour » qu'ils laissent en repos et l'Italie et mon royaume. Je » vais envoyer Frégose à Florence, pour connaître les » intentions du Grand-Duc ; comme Frégose n'est pas » Français, son voyage inspirera moins de soupçons. »

(1) Id. ibid.
« S. M. attenderà alle cose di Fiandra solamente, e in Italia aiuterà Vostra Altezza in tutto quello che domanderà.

— « V. M. ne m'a pas nommé ceux qui voudraient » faire la guerre. »

— « C'est d'abord le roi Philippe II: —*Si vede che viene* » *dal re Filippo*...—Et puis, bien que l'empereur soit mon » beau-père, je puis bien vous dire en confidence, qu'il » est d'accord avec le roi Philippe. »

— « V. M. est elle résolue à soutenir Son Altesse » contre qui que ce soit ?

— » Oui. »

— » Même contre le duc de Ferrare ?

— » Assurément Ecrivez, écrivez bien tout cela. Mais dites moi; savez vous au juste quel homme est ce Frégose? »

» — Je crois, sire, qu'on peut se fier à lui. »

— » Or donc, voilà que tout va bien:—*Ecco che tutto* » *va bene* (1).

Frégose partit pour Florence, et s'acquitta de sa mission. A son retour, il passa par la Rochelle, et il put se convaincre que les Huguenots étaient prêts à se déclarer en faveur du Grand-Duc (1).

Quant il revint à la cour, il y trouva un nouveau visage: c'était André Albertani, chargé de transmettre et d'expliquer au roi l'opinion et les avis du vieux Cosme. L'Albertani se présentait comme un secrétaire, attaché récemment à l'ambassadeur. « Il fut conduit au château

(1) Ib. ibid. Presque textuel, p. 655.

(1) Dépêche du 16 juin 1571, p. 676

« È tornato Giangaleazzo dalla Roccella; e dice che la rispota del Gran Duca è stata trovata non meno da principe integro che prudente, e restano satisfatti. »

de Monceaux, où résidait la cour, et admis mystérieusement, le soir, dans la chambre du roi. Il l'entretint d'abord de la reconnaissance, de l'affection et du dévouement de son maître. Puis après ces premiers compliments, il lui exposa les difficultés pratiques que présentait en ce moment une expédition, soit en Italie, soit en Flandre. Enfin il l'engagea à ne rien entreprendre, sans avoir demandé l'avis de l'Empereur, son beau-père, et sans consulter la reine-mère. »

« A ces mots, Charles IX leva les yeux au ciel, et son visage s'assombrit (1). Cependant, il se remit aussitôt, reprit son calme, et répondit avec douceur « que, quoiqu'il advint, il n'abandonnerait jamais le Grand-Duc, qu'il tenait beaucoup de compte de ses conseils, et qu'il réfléchirait mûrement.

On nous pardonnera d'être entré dans ces détails. Ils nous ont paru curieux ; et nous avons jugé qu'ils étaient nécessaires pour donner la pleine intelligence de la situation et du caractère de Charles IX ; écolier échappé, et qui tremble d'être surpris en faute ; pauvre jeune prince qui voudrait bien régner, et qui gouverne comme on conspire !

Il était entré dans les projets d'alliance suggérés par Frégose avec une sorte d'emportement. Convaincu qu'il ne pouvait éviter la guerre, il la voulait avec l'étranger plutôt qu'avec ses sujets ; il était fort enclin surtout à la faire au roi d'Espagne, contre lequel il avait plus d'un grief, et qu'il soupçonnait d'être l'auteur de la mort de sa

(1) Dépêche du 9 juillet 1571.

« Mentre io gli nominava la regina madre e l'Imperatore, S. M. alzando gli occhi al cielo, fece un poco di viso aspro.

sœur, l'infortunée princesse, Élisabeth de France. La reine-mère commençait à partager ces soupçons (1).

Les protestants, de leur part, se montraient pleins de bon vouloir. Ils s'estimaient heureux de combattre hors de France, sous la bannière royale (2).

« Le plus léger incident, un souffle, *un oiseau qui passe*, les mettaient en émoi, tant ils craignaient que le roi ne persévérât pas dans ses belles résolutions: — *Si vede stanno ingelosia, chè ogni uccello che passa non interrompa i loro disegni, e distolga il re da un umore gagliardo nel quale si truova* (3).

Ils en étaient venus jusqu'à déclarer « que, si le Pape » voulait bien être avec leur souverain contre le roi » d'Espagne, ils s'en iraient servir le Pape : — *Dicono che,* » *dove il Papa volesse essere con il re loro contro il* » *Re Cattolico, che andrebbono a servire il Papa !* (4) »

En attendant, ils ne se lassaient pas de rendre à Cosme de bons offices, engageant secrétement, et les princes Allemands, et la reine d'Angleterre à servir ses intérêts et à embrasser sa défense (5).

(1) Dépêche du 23 mars 1571, p. 659.

« Vedo resoluto ed ardentissimo questo re per le cose di Fiandra ; non stando punto bene con il Re Cattolico, per la morte della sua sorella, per la inimicizia e poco amore originale. »

« La regina madre comincia a credere che la regina di Spagna, di felicissima memoria, sua figliuola, fosse stata veramente avvenelata, come s'erà detto. »

(2) id. ibid.

« (Gli Ugonotti) dicono volerlo (il re) aggrandire, servire ed assicurare. »

(3) Dépêche du 10 mai 1571, p. 670.

(4) Dépêche du 24 mai 1571, p. 672.

(5) Dépêches du 31 juillet, du 25 août, du 11 octobre 1571.

« Vi sono pratiche per interessare a vantaggio del Gran Duca, la regina d'Inghilterra e li principi d'Alemagna. etc,... »

Singulières surprises de la politique! Voici Coligny, Elisabeth, Guillaume d'Orange, prêts à se grouper autour du Saint-Siége pour le protéger contre le dévôt Philippe II!

Conformément à l'avis de Cosme, on se résigna enfin à tout découvrir à la reine-mère et au duc d'Anjou, qui ne firent pas d'objections; puis à Montmorency, qui accueillit cette ouverture avec joie (1).

Alors Frégose fut envoyé une seconde fois à Florence, pour mener à bonne fin cette négociation.

Le 3 octobre il était revenu, rapportant la réponse définitif du Grand-Duc; elle était toute pacifique.

Le vieux Cosme avait trop de sagacité et trop d'expérience, pour se lancer dans les aventures. Il avait accueilli les offres qui lui étaient faites, parceque, dans le premier moment d'irritation, l'Empereur et le roi d'Espagne, avaient pris à son égard une attitude menaçante. Si la Toscane eut été envahie, nul doute qu'il n'eut appelé à son aide et Catholiques et Huguenots. Les démarches secrètes qui furent tentées en sa faveur eurent pour résultat probable de rendre ses puissants ennemis plus circonspects et plus traitables. Les négociations dont nous avons rendu compte ne lui furent donc pas inutiles. Assuré de n'être pas dépossédé, il conseilla la paix à tout le monde.

Selon l'expression pittoresque de Pétrucci, la volonté du

(1) Dépêche du 10 août 1571, p. 694.

« Il re ha scoperto tutto il negozio alla regina madre; e le cose sono accomodate in modo che tutto è stato trovato buono da S. M. »

« Ho comunicato tutto con monsignore d'Anjou, il quale mi ha fatto cera grandissima. »

« Tutti li negozii se sono participati col duca di Montmorency, e si ha sentito piacere grande. »

jeune roi était encore en herbe: —*Io vedo la volontà del re buona, ma in erba* (1).

Le royaume était sans ressources. L'adhésion du duc d'Anjou et de la reine-mère semblait équivoque (2). Catherine, rompue à toutes les intrigues, accoutumée aux ménagements et aux artifices, habile à balancer les influences opposées, était incapable d'embrasser résolument un grand parti (3). Ce qui la caractérise surtout, c'est sa versatilité. Voyez ce qu'en dit Tavannes : « La royne » fluctue entre paix et guerre; crainte de civile la penche » à l'estrangère. Comme femme elle veut et ne veut pas, » elle change d'avis et rechange en un instant (4). Au milieu de ces fluctuations, ce qui était notoire, c'est qu'elle regrettait déjà d'avoir abaissé les Guise, et qu'elle ne voulait pas rompre avec l'Espagne (5).

Aussi accueillit-elle avec de grandes démonstrations de joie le pacifique message du Grand-Duc. Elle conduisit elle-même Frégose au roi. Ses deux autres fils l'accompagnaient, ainsi que le duc de Montmorency et le comte de Retz. La

(1) Dépêche du 23 juin 1571.

(2) Dépêche du 24 mai 1571.

« A eseguire questi disegni ci sono più difficoltà : la prima è il denaro; chè non c'è un quattrino per adesso; e la seconda, la regina madre, e forse Monsignore, fratello del re, che non l'intendono tutto così. »

(3) Dépêche du 31 juillet 1571.

« Se la regina madre fusse così resoluta, come promette, nelli negozii che dice capire, senza vivere con tanto rispetto, riguardando or quà or là, per bontà e non per malizia alcuna, io sarei molto più innanzi in più cose.

(4) Mém. de Tavannes. T. III, p. 256. Collection Petitot.

(5) Dépêche du 21 avril 1571.

« La regina madre va intertenendo, e non vorrebe vedere la rottura tra il Re Cattolico e il re, suo figluolo e la total bassezza degli Guisi. »

Dépêche du 7 septembre 1571.

« Avendo ferma resoluzione la regina di stare in pace con il redi Spagna. »

scène se passait dans une galerie ; la reine-mère s'était retirée avec les deux seigneurs à un assez grande distance, pour ne pas entendre les paroles que l'envoyé adressait au roi. Mais dans son impatience elle ne tenait pas en place et intervenait à tout instant. Quand Frégose eut fait son rapport, Catherine ne se contint plus : « Sire, dit-elle, » notez bien l'affection que vous porte ce prince. C'est » bien là un vrai prince, et bien digne qu'on l'aime. » Combien il lui serait avantageux, à lui qui a tout à » craindre de l'Empereur et de l'Espagne, de vous voir » déclarer la guerre au Roi Catholique ! mais il aime » mieux faire bon marché de son propre danger, négliger » son intérêt, que de manquer à vous dire la vérité, et à » vous conseiller ce qui vous est bon. Appréciez sa géné- » rosité ; et tenez-vous en au conseil qu'il vous donne, de » demeurer en paix et de mettre l'ordre dans votre royau- » me ; c'est un bon, c'est un saint conseil. »

« Le roi, qui se tenait accoudé à l'appui d'une fenêtre, releva lentement la tête, se découvrit, posa la main droite sur son cœur, et dit : « Madame, je vous engage ma foi que » que j'agirai ainsi ; et je vous jure que je ne ferai jamais » ni guerre ni entreprise, sans prendre conseil de Son » Altesse, et sans que vous le sachiez (1). »

(1) Dépêche de J. G. Frégose, 3 octobre 1571, p. 712.

« La regina madre mi fece chiamare in una galleria, dove venne solamente essa con il re e gli altri due figliuoli, e di più il maresciallo di Montmorency e il signor conte di Retz; con li quali ultimi, si ritiró tanto lontano ch'io non potessi essere sentito parlare; e parlai. »

Nè mancò la suddetta reina venir quivi ad ogni tratto, ed a proposito dirle: « Sire, notate l'amorevolezza di questo principe ! » Poi soggiunse : « Or, » questo è principe realissimo e degno di essere amato ! Vedete quanto fa- » rebbe per lui, temendo dall'Imperatore e re di Spagna, che voi rompeste » guerra contro esso re ; ma vuole pinttosto posporre il suo pericolo ed inte- » resse, che mancare di dirvi il vero, e consigliarvi il bene vostro. Notate

Charles IX faisait amende honorable et redevenait sage. Il se sentait coupable. N'avait-il pas eu un jour la velléité d'être roi ?

Le jour même où cette entrevue avait lieu (7 octobre) se livrait la glorieuse bataille de Lépante; elle eut pour résultat de réunir, dans la joie d'une commune victoire, le Saint-Père et le roi d'Espagne. Cosme, qui était riche, trouva moyen de faire sa paix avec Philippe II, et acheta de l'Empereur la reconnaissance de son nouveau titre. La négociation, que le roi de France regardait comme son œuvre, et qu'avaient inspirée et conduite Téligny, Frégose et Pétrucci, fut désormais abandonnée.

Charles IX n'avait vu dans cette affaire qu'une occasion qui lui était offerte de s'émanciper et de se mettre hors de pages. Mais il y avait un homme qui attachait à ces desseins une toute autre importance, et qui devait insister énergiquement pour les faire adopter, en les modifiant selon les circonstances. Cet homme, c'était Coligny. Pourquoi? Parce que c'était une voie ouverte pour recommencer la grande lutte politique de la France contre l'Autriche. Tel était son plan : Le prince d'Orange et les Huguenots Français se chargeaient d'enlever les Pays-Bas au roi d'Espagne; les princes protestants d'Allemagne tenaient l'Empereur en échec ; les Turcs faisaient leur paix avec Venise, à la condition expresse que cette république s'unirait à la France et

» dunque la bontà sua, e tenetevi al suo consiglio, di stare in pace, od
» accomodare il vostro regno; chè è santo e buono. »

« Allora il re, quale stava appoggiato ad una finestra, si rizzò, e, cavatosi
» la berretta, si mise la destra mano al petto, e disse : « Madama, io vi
» prometto la fede mia di farlo; e vi giuro che mai farò guerra sanza il
» consiglio di S. A., e che voi nol sappiate. »

« E così mi licenziorno, con infinite buone parole. »

aux petits Etats Italiens, de manière à substituer au-delà des Alpes l'influence française à l'influence espagnole. Enfin l'Angleterre était prête à faire, , si elle en était requise, une diversion utile. Le plan de l'amiral eut-il réussi? Le cardinal de Lorraine avec sa longue pratique des affaires, Tavannes avec sa haute expérience militaire, auront beau jeu pour l'attaquer et le combattre. Selon les règles de la prudence vulgaire, il pouvait paraître insensé, lorsqu'on se sentait à bout de force et d'argent, de se lancer dans une guerre européenne. Mais la politique des temps de crise est-elle celle des temps ordinaires ? Quand la maison brûle, ne faut-il pas avant tout rejeter le feu au dehors, quand on peut le faire selon toute justice ? Que demandaient les Huguenots ? l'autorisation de conquérir à leurs risques et périls, les provinces flamandes, pour les donner ensuite au roi, comme un gage de réconciliation. Sans se déclarer ouvertement, il eut suffi de ne pas entraver leurs mouvements, et, au besoin, d'appuyer leurs efforts. Le projet d'abaisser, avec une armée exercée dans les guerres civiles, les deux puissantes maisons d'Autriche, était sans doute audacieux ; nous n'oserions dire qu'il fût téméraire. Catherine de Médicis n'avait pas un génie assez haut ni assez ferme pour le comprendre et s'y dévouer. A Richelieu était réservé l'honneur de le reprendre et la gloire de l'exécuter.

SECOND MÉMOIRE.

L'amiral à Blois. — 1571.

La paix était conclue, nous n'oserions dire qu'elle était faite; C'était une paix armée, menaçante, stérile : Les chefs protestants, inquiets et soupçonneux, se tenaient retranchés derrière les remparts de la Rochelle; la reine de Navarre et son fils se cantonnaient dans les montagnes du Béarn. Pour que le traité de St-Germain fût autre chose qu'une lettre morte, il fallait qu'il fût suivi d'un rapprochement sincère et d'une entente cordiale entre les partis.

Qu'une tentative de conciliation ait eu lieu en effet, et que l'amiral soit venu à Blois, c'est ce que tout le monde sait; ce qu'on sait moins bien peut-être, ce sont les circonstances qui ont précédé et les causes qui ont déterminé cette importante démarche.

Ceux qui, dans la conduite de la cour, ne veulent voir qu'hypocrisie, trahison, odieux calculs, et qui se piquent d'être bons logiciens n'hésitent pas à dénoncer la reine-mère et ses complices comme les auteurs de ce rapprochement; n'est-ce pas à l'oiseleur qui a tendu ses filets, à manœuvrer de manière à y faire tomber sa proie? Mais cette induction si grave est-elle confirmée par les faits? Nous ne le voyons pas. Les documents authentiques que nous avons sous les yeux nous permettent d'établir avec exactitude la suite et le caractère des événements : Les conciliateurs, les *apaiseurs*, en cette circonstance, ne sont autres que nos trois négociateurs, Pétrucci, Frégose et Téligny.

Voici le point de départ de toute cette affaire. Dans sa dépêche du 26 juillet 1571, l'ambassadeur Florentin s'exprime ainsi :

« Bien des fois je m'étais mis à songer, que ce qui entretient la maladie dans le corps de cet Etat, c'est le défaut d'hommes fidèles, qui n'aient pas intérêt à maintenir les choses dans la triste situation où on les voit, pour se perpétuer dans le pouvoir et se rendre nécessaires. J'ai pensé que, si le roi s'attachait les principaux chefs du parti huguenot, le reste s'en irait en fumée, que l'on viendrait à bout de la religion réformée par ce moyen plus sûrement que par les armes, et que, ne réussit-on par là qu'à arrêter la propagation de la secte, on aurait encore assez gagné. Je savais par Frégose, que, pour donner enfin la paix au royaume, l'amiral consentirait à prier la reine-mère de lui rendre ses bonnes grâces, et qu'il ne ferait nulle difficulté de lui laisser le pouvoir. J'ai donc pris le parti de confier mes réflexions à l'abbé Guadagni qui n'a pas manqué de tout reporter à la reine et au comte de Retz. Ceux-ci m'ont fait sonder pour apprendre sur quoi se fondaient mes appréciations et mes espérances. J'ai saisi alors la première occasion de faire tomber Téligny sur ce sujet : Il m'a avoué sans détours, qu'il avait la meilleure opinion du roi ; que si l'on pouvait gagner la reine-mère, on s'engagerait à la maintenir à la tête des affaires, et qu'on travaillerait de concert à rendre l'unité à ce corps trop longtemps désuni ; enfin il s'est plaint des obstacles apportés par la reine à l'exécution de l'édit de paix.

« J'ai tout communiqué à la reine-mère, qui à son tour m'a fait entendre, que j'eusse à obtenir des chefs du parti quelque démonstration de fidélité et d'obéissance dont on put tenir compte.

« Il fut décidé en conséquence, que l'amiral serait instruit de ces premières démarches, et qu'il serait prié d'envoyer ses pouvoirs. Téligny s'empressa d'agir, et un courrier fut aussitôt expédié à la Rochelle.

« La reine-mère ne se sentait pas d'aise : « Le roi et » moi, me dit elle, sommes si touchés de l'intérêt que » vous prenez à la pacification de ce royaume, que vous » pouvez compter sur notre sincère attachement. Poursui» vez, de grâce. Maintes fois cette question a été mise en » avant; mais jamais, comme aujourd'hui, on n'était » allé au fond des choses: — *E mai si è entrato tanto adden» tro.* » — Aller au fond des choses, pour Catherine, c'était lui promettre de la laisser maîtresse. — « De notre » côté, jamais nous n'avons été plus enclins au pardon; » car le roi dit, que, quand ce royaume est divisé, il n'en » fait pas grand cas; mais que, lorsqu'il est uni, il sait » tout ce qu'il peut valoir. »

« Je répliquai que j'avais pu m'avancer jusque là ; mais que j'étais catholique et voulais toujours l'être ; que j'espérais avant peu rejoindre à Rome monseigneur le cardinal de Médicis, dont j'étais la créature ; et que je ne voulais pas avoir à m'accuser d'être entré en rapport avec des protestants sans l'ordre exprès de Sa Majeste.

« Poursuivez, dit-elle vivement, poursuivez. Le Pape » doit être content de voir la paix renaître dans ce » royaume ; et le Grand-Duc ne trouvera pas mauvais que » vous vous employiez pour notre service »

» Et voilà où nous en sommes.

» On attend la réponse de la Rochelle, et, en l'attendant, on recherche quelles sûretés on doit offrir à l'amiral, à

l'effet de garantir sa vie. Ce point une fois réglé, il se rendra à la cour ; et alors, comme je l'ai dit à la reine, on ne négociera plus par procureur, toujours obligé de se fier à autrui, et Dieu sait à qui ! — *Trattasi della vita dell' ammiraglio; la quale accordata, egli verrà in corte; e non negozieranno, come ho detto alla regina, per cerbottana, avendosi a fidar sempre, e Dio sa di chi.*

« La reine a donné audience à Téligny, et lui a fait grand accueil ; elle lui a rendu compte de tout notre entretien. Monseigneur d'Anjou ne l'a pas reçu moins bien.

» Il est convenu que c'est à moi que les propositions seront faites, que je les transmettrai, et que monseigneur d'Anjou les ratifiera. J'ai déclaré que j'agissais en ceci comme simple particulier ; que je me conduirais en médiateur fidèle, qui ne prétend avoir recours qu'à la persuasion ; mais que si, par le fait d'une des deux parties, j'échouais dans mon entreprise, je n'entendais pas être tenu pour responsable de ce mauvais succès. La reine a consenti à tout, et m'a donné de tels encouragements, qu'il pourrait bien se faire qu'il sortit de tout ceci quelques heureux effets ; car de part et d'autre les dispositions me semblent excellentes (1). »

Si nous avons traduit et cité presque *in extenso* la dépêche du 26 juillet 1571, c'est qu'elle éclaire toute cette affaire. On y voit par qui elle fut engagée, comment et dans quel dessein. L'initiative en revient à Pétrucci, ce qui lui fait le plus grand honneur ; c'est l'acte d'un homme de

(1) Dépêche du 26 juillet 1571. P. 686.

Notre traduction est presque littérale. Nous disons *presque*, parce que çà et là nous abrégeons, sans rien changer au sens, pour éviter la prolixité, le *défaut italien*.

bien, d'un vrai chrétien. Il ne doutait pas de la sincérité de l'amiral, et il allait droit à lui. Sa confiance était justifiée.

Coligny aimait son pays ; il avait horreur de la guerre civile, des désordres et des maux qu'elle entraîne. On peut en croire la parole d'un homme qui n'a jamais menti : « M. l'amiral, dit La Noue, aimait la police et haïssait le » vice ; il a dit plusieurs fois qu'il désireroit plus tost » mourir que de retomber dans ces confusions, et voir » devant ses yeux commettre tant de maux (1). » Cet imposant témoignage est confirmé par Brantôme : « M. de La » Noue, dit-il, m'a juré cent fois qu'il n'y avait rien au monde » qu'il détestât tant que la guerre civile, et que M. l'admi- » ral la détestoit bien autant, et que jamais plus il n'y » retourneroit que par force... Il se fondoit toujours sur ce » grand poinct de la religion ; car, disoit-il, après la paix » de 1570, puisque nous avons nostre religion, que nous » faut-il davantage ? (2) » Agrippa d'Aubigné écrit à son tour : L'amiral déclare que, « après les tourments qu'il » avoit reçus, il aimoit mieux se laisser traîner par les » boues de Paris qu'à la guerre civile. »

Sous l'empire de ces sentiments, Coligny était tout disposé à bien accueillir les ouvertures qui lui étaient faites; mais encore fallait-il lui laisser le temps d'y répondre. Pendant ce délai, le roi et la reine-mère songeaient à prévenir les objections probables de la cour dé Rome. Par leur ordre, Pétrucci écrivait au Grand-Duc, pour le prier d'intervenir auprès du Saint-Père : « Que Son Altesse, disaient-

(1) Mémoire de La Noue. Ch. XXX.

(2) Brantôme. Hommes illustres et grands capitaines Français. XXX. M. l'admiral de Chastillon.

(3) Agrippa d'Aubigné. Histoire Universelle. T. II livre Ier ch. 3.

ils, fasse entendre au Pape qu'il est bon que l'amiral vienne à la cour, ce qui amènera l'union du royaume, ce qui enlèvera aux Huguenots l'appui de leur chef et celui des princes, et rendra à notre religion une nouvelle vigueur(1).»

Le zèle de l'ambassadeur était constamment excité, et Frégose se donnait beaucoup de peine pour entretenir Téligny dans ses bonnes dispositions (2).

On reçut enfin des nouvelles de la Rochelle ; elles étaient toutes favorables.

Une convention préliminaire fut proposée, examinée, puis acceptée par les deux partis. Ce document, que nous avons retrouvé dans les archives de la Toscane, renferme les clauses suivantes :

I. *Des places de sûreté :* L'amiral a l'intention, non seulement d'en rendre une, mais de les restituer toutes les quatre. Toutefois il ne peut le faire, qu'avec l'assentiment de ses coréligionnaires ; il demande donc qu'un délégué de chaque province lui soit adjoint à cet effet.

— Le roi consent à ce que les délégués des seize provinces soient nommés. Le nombre seize ne sera pas dépassé.

II. *Des garanties réclamées par l'amiral :* L'amiral se rendra immédiatement auprès du roi, seul ou accompagné, selon le bon plaisir de Sa Majesté. Pour toute sûreté, il ne

(1) Dépêche du 10 août 1571.
« Che il Gran Duca facci officio col Papa, che trovi buono che l'ammiraglio venga a corte; perchè da questo ne succederà l'unione di questo regno; è, levando agli Ugonotti questo capo con li principi, ancora quella religione non guadagnerà nulla, e la nostra piglierà vigore.» P. 695.

(2) Id. Ibid. Il re e la regina m' hanno pregato e comandato che tiri innanzi questo negozio ; il che s'è fatto con la sollecitudine e gran fatica del signor Giangalcazzo in fare officio appresso di M. di Téligny.

demande que la parole du roi, celles de la reine-mère, du duc d'Anjou et du duc d'Alençon. Dès que tous quatre lui auront écrit de leur main, il se mettra en route. Montmorency, Danville, Strozzi, et les capitaines des gardes recevront l'ordre de veiller sur sa personne, et de le préserver de toute injure.

— Le roi répond que cela se fera.

III. *Des rapports de l'amiral avec la reine-mère* : L'amiral prie la reine-mère de le recevoir en sa bonne grâce et en sa protection; d'assurer autant qu'il est en elle, l'observation de l'édit de pacification, et de faire droit à toute réclamation légitime des protestants, afin de lui épargner à lui-même l'obligation d'en importuner Sa Majesté. Il s'engage à se montrer le serviteur très obéissant de la reine-mère, à mettre en oubli les anciennes injures, et à avoir pour amis les amis de la reine.

La reine mère est reconnaissante de ce bon vouloir; elle fera en sorte que l'édit soit exécuté, et que les réclamations soient l'objet d'un prompt examen. Son plus ardent désir est de voir tous les serviteurs du roi unis et réconciliés.

IV. *Du séjour de l'amiral à la cour :* L'amiral demeurera à la cour autant qu'il plaira à la reine-mère, et non davantage; après quoi il se retirera dans sa maison, pour y vivre en repos.

— Le roi et la reine-mère seront toujours heureux de l'avoir en leur compagnie, et de l'employer selon les circonstances.

V. L'amiral déclare que rien ne doit se conclure qu'avec l'assentiment de la reine de Navarre.

— Le roi y consent; la reine de Navarre est sa proche

parente, et il s'assure qu'elle ne désire pas moins que lui même l'entière pacification de ce royaume (1).

On est frappé du ton de modération et de parfaite convenance qui règne dans cet acte diplomatiqne, et de l'esprit de conciliation qui l'a dicté. Il en résulte, avec une entière évidence, que Coligny était de bonne foi, et qu'il n'hésitait pas à faire les avances. On ne l'attire pas par un stratagème ; il vient de lui même, et on le reçoit volontiers.

Telle est du moins notre impression.

Rien ne s'opposait plus à son voyage. Dès le 6 septembre on l'attend à Blois (2). Il n'y arrive que le 12.

Par une coïncidence toute fortuite, ce jour-là même la reine-mère et le duc d'Anjou tombaient malades. Le duc s'était mis au lit avec la fièvre, et un de ces dérangements de corps auxquels, on le sait, il était fort sujet. Deux jours après il était guéri (3). Quant à la reine-mère, c'était une formidable mangeuse, qui ne se ménageait guère, et qui parfois portait la peine de son intempérance. Le mal qu'elle ressentait alors, d'après les détails donnés par Pétrucci, nous semble tout bonnement présenter les symptômes d'une prosaïque indigestion (4). Elle n'eut garde d'en mourir.

(1) Proposte dei capi ugonotti e rispote del re.
Nous n'oserions affirmer que ce document n'ait jamais été publié. Nous ne le connaissions pas p. 6?8.

(2) Dépêche du 3 septembre 1571.
Qui si dice che l'ammiraglio sarà à Blois li vi, non con molta compagnia.

(3) Dépêche du 19 septembre 1571.
Monsignore, il di stesso che arrivò l'ammiraglio, si messe in letto con febbre e flusso di corpo; e oggi si trova benissimo. P. 701

(4) Id. Ibid. La regina si messe in letto, con grandissimo dolore di stomaco, vomito, e flusso di corpo estraordinario, che l'hanno lassata assai debola, con la testa un poco enfiata. Ma vanno rimediando a tutto, e massime con la regola del vivere, la quale a lei è difficile, *per esserre di gran pasto*. Oggi sta bene, levata, e si crede non abbi altro.

Rien de plus naturel que ces deux indispositions ; cependant la malignité les interpréta de la façon la plus odieuse et la plus fausse (1).

Comment l'amiral fût-il accueilli ? Voici à cet égard ce que nous apprend notre ambassadeur. Coligny arriva le 15 septembre avec une suite de cinquante gentilshommes. Conformément à ses intentions, personne ne vint à sa rencontre. Il fit son entrée dans le château avec le maréchal de Cossé, qui l'avait accompagné dans son voyage. Ayant appris que le roi était auprès de la reine-mère, alors indisposée, il s'en alla tout droit à la chambre de Sa Majesté, où il entra avec le seul maréchal. Il fit ses premiers compliments, qui furent reçus convenablement, mais avec une sorte de réserve. Il se rendit ensuite chez monseigneur d'Anjou, qui était au lit, et qui lui fit un froid accueil. Cette réception ne le satisfit pas, et lui donna fort à penser. Une altercation assez vive qu'il eut avec le duc de Montpensier acheva de le mécontenter; il forma donc le dessein d'abréger son séjour, et de se retirer sans faire aucune proposition. Mais le roi intervint ; il enjoignit à Montpensier de se montrer plus circonspect, lui rappelant que les rois, ses prédécesseurs, s'étaient servis de l'amiral, et lui déclarant qu'il comptait s'en servir comme eux, puisque celui-ci s'était engagé à se conduire en homme de bien. La conversion de Montpensier fut prompte et complète :—*Si vede detto Montpensier tutto*

La réputation de Catherine, comme grande mangeuse, était établie depuis longtemps ; dès 1560, l'ambassadeur Vénitien Jean Michiel écrivait : « È donna molto disordinata nel vivere, *che mangia e beve assai.* » En 1569, son successeur, Jean Correro, disait à son tour : « *La regina mangia assai* e d'ogni cosa indifferentemente. » L'Italienne était douée d'un appétit digne des hommes du Nord.

(1) Id. Ibid. Queste due così subito malattie causorno che si dicesse per tutta la corte, che tutto fussi fatto ad arte ; se bene la verità è in contrario.

volto;—nous n'oserions ajouter qu'elle fût désintéressée. On le flattait de l'espoir de donner la main de sa fille, qui était veuve, au jeune prince de Condé.

« Les manières simples et franches de Coligny, sa respectueuse déférence pour le roi et pour la reine-mère, ses égards sans affectation pour les seigneurs de la cour, le rendirent bientôt maître du terrain et lui assurèrent un véritable ascendant. Le roi lui fit bon visage ; la reine-mère et le duc d'Anjou lui parlèrent avec une entière ouverture.

» Je sais bien, lui dit la reine, que vous ne pouvez
» trop vous fier à moi, ni moi à vous, parce que vous
» m'avez offensée en prenant les armes contre le roi
» mon fils. Et pourtant, si, rejetant bien loin le passé,
» vous voulez être un bon serviteur du roi, j'irai à vous les
» bras ouverts, et vous ferai toutes sortes de faveurs; et
» vous pouvez croire que je dis vrai :— *Che ella l'abraccierà*
» *e gli farà ogni sorta di favore*; *e che puo credere dica da*
» *vero*. —Quant à Monseigneur, il lui dit : « Que dans le
» passé, en servant le roi, son frère, il avait fait son devoir,
» et que l'amiral ne devait en garder aucun ressentiment ;
» qu'à l'avenir, puisqu'il s'engageait à se conduire en sujet
» fidèle, il lui promettait et lui donnait sa foi de le
» défendre contre qui que ce fut au monde :—*Che gli pro-*
» *mette e dà la fede sua di defenderlo da qualsivoglia*
» *persone del mondo*. »

» On vit le prince se promener familièrement avec lui dans les jardins, le consultant sur le gouvernement du royaume, sur la politique extérieure et sur les finances.

On ne tarda pas à lui communiquer la plupart des affaires, et à l'appeler à presque tous les conseils (1) »

(1) Dépêche du 20 septembre 1571.
Traduction presque littérale, p. 724.

Tel est le récit de Pétrucci ; il est de point en point conforme à la vraisemblance ; et nous avons les meilleures raisons de le croire parfaitement exact (1). Nous tenons donc sa version pour la plus authentique.

L'amiral arrivait la tête pleine de grands projets.

Il veilla d'abord à l'exécution de l'édit de paix.

Ensuite il entama la grave question des finances. Il découvrit au roi, que récemment, dans plusieurs villes du royaume, sans ses ordres et sans son aveu, on avait levé plus de deux millions de francs. Il se réservait de proposer un système, qui permettrait d'acquitter en trois ans la dette de l'État, sans toucher aux biens de l'Église, et sans trop charger le peuple (1).

La perte de ce plan financier est assurément fort regrettable.

Il songeait à préparer la fusion des deux Églises. Il n'était pas éloigné d'admettre : la *confession*, *l'intercession des saints* invoqués sous une forme générale, *la messe* même, à la condition qu'on n'en célébrerait qu'une seule dans chaque église, et que, toujours et partout, elle serait absolument gratuite. Il est évident que le trafic des choses saintes lui répugnait plus que le reste, et qu'il aspirait à chasser les marchands du temple. Il demandait en outre, que la plupart des églises fussent constituées en collégiales,

(1) Six jours après l'amiral, Pétrucci arrivait à Blois. Il était donc témoin de la plupart des faits qu'il raconte. Sa qualité d'étranger lui rendait l'impartialité facile. Enfin, comme médiateur, il avait intérêt à se rendre un compte fidèle des faits qui avaient à peine précédé son arrivée, et de ceux qui se passaient sous ses yeux.

(2) Dépêche du 19 septembre 1571.

Dicesi proporrà un modo di pagare il débito di questo re in tre anni sanza toccar le cose della chiesa, e sanza molto gravare li popoli. P. 706.

voyant dans cette organisation une garantie d'ordre et de moralité. Il voulait que les prêtres fussent pris au sein de la noblesse, ce qui peut sembler peu conforme à l'esprit de l'évangile ; et qu'ils possédassent au moins un modeste patrimoine, qui leur assurât une sorte d'indépendance (1).

Nous ne discutons pas la valeur de ces réformes ; mais, tel qu'il est, ce projet de conciliation émané d'un grand esprit, est digne de tout l'intérêt de l'historien.

Quant à ce qui concerne les affaires extérieures, nous avons fait connaître dans un précédent mémoire, les idées de Coligny, et son vaste plan d'attaque contre les deux maisons d'Autriche.

L'amiral ne déguisait pas sa satisfaction. Le roi lui avait fait don d'une somme de cent cinquante mille livres,... et d'une abbaye ! — C'était, hélas ! la monnaie du temps, monnaie qui, paraît-il, avait cours même en pays protestant. — L'abbaye en question représentait vingt mille francs de revenu (1). On parlait encore de lui donner le pas sur tous les maréchaux, ce qui était une nouveauté (1).

Lui de son côté répondait à ces bons procédés en s'occu-

(1) Id. ibid. Di già è sentore che l'ammiraglio s'accorderà alla confessione all' invocazione generale per la intercessione de' santi ; e si crede si consentirà a una messa per chiesa per tutto il regno, non volendo in modo alcuno si permetta che per messe i sacerdoti piglin danari. Anzi si mette in campo che la più parte delle chiese sieno collegiate, e li preti sieno tutti nobili, e abbino d'entrata di patrimonio al meno cinque cento franchi.

(2) Id. ibid. All ammiraglio dicono è stato fatto donativo da queste Maestà di cento cinquanta mila franchi in denari, e un' abbazia di venti mila d'entrata.

(3) Dépêche du 29 se.tembre 1571.
Si dice che all'ammiraglio è stato assegnato il luogo sopra il marescialto di Francia, il che, essendo vero, gli sarà di segnalatissimo favore, non essendoci fino ad ora costumato, p. 711.

pant activement de la restitution des places de sûreté. Il proposait même de laisser entièrement à la discrétion du roi le choix si important du gouverneur de la Rochelle (1). Pour que la bonne harmonie fut entièrement rétablie, il ne restait plus qu'à réconcilier les Châtillon avec les Guise. Plusieurs démarches furent tentées à cet effet (2).

Tout allait donc bien, mais l'accord dura peu. Les rapports de la reine-mère avec l'amiral se refroidirent, puis s'altérèrent. Elle eut voulu tout obtenir à la fois, et sans attendre

Peu de jours après son arrivée, elle lui dit : « Qu'il dépendait de lui, de lui seul, de rendre la paix au royaume, et de tout conclure. » Coligny répondit, avec beaucoup de tact : « Que, pour sa part, il avait la ferme volonté de servir le roi et d'obéir à ses ordres, mais que ses pouvoirs étaient limités, et qu'il se croyait, dans bien des cas, tenu d'en référer aux princes. » La reine-mère s'emporta : « Elle savait bien, dit-elle, que les princes n'étaient que de vains fantômes, esclaves de toutes ses volontés ; que s'il tenait à leur faire honneur, il se donnât la peine de les consulter, mais qu'il ne manquât pas de les faire parler à propos (3). »

Un pareil langage n'était-il pas imprudent et inhabile ? Dans son impatience, elle s'en prenait à l'ambassadeur : « Ceux de la religion et nous, lui disait-elle, n'avons d'au-

(1) Dépêche du 11 octobre 1571...
Volendo di più l'ammiraglio che il governo della Roccella si dia a gusto di queste Maestà, p. 718.

(2) Dépêches du 19 septembre, du 4 octobre, du 19 novembre 1571.

(3) Dépêche du 24 septembre 1571.
Replicolli la regina madre, che sa bene, che s'era servito dell'ombra de' principi, e che fanno tutto quello che lui vuole ; e che però, se vuole che li principi abbino questo onore, dichiarino loro la sua voluntà; che è ben contenta, ma che non manchi di farlo fare, p. 709.

» tre garant que votre parole. Les articles que vous nous » avez apportés restent tels qu'ils sont ; aucun des deux » partis ne les a signés. Pourtant, il faut en finir ! (1) »

Il était trop facile à Pétrucci de se justifier et de dégager sa responsabilité.

Les choses en vinrent au point que l'amiral crut devoir laisser percer sa défiance.

Dans l'audience du 15 octobre, il avoua à Catherine que la reine de Navarre l'avait vivement détourné de venir à la cour, et qu'elle l'avait taxé de témérité, parce que les compagnies de la Garde étaient réunies au grand complet auprès du roi. La reine-mère l'interrompit vivement : « Vous » et moi sommes vieux, s'écria-t-elle, et nous jouerions à » nous tromper l'un l'autre ! — *Voi ed io siamo vecchi; e ei faremo a ingannare l'un l'altro* ! (2). »

De part et d'autre on dut garder de cet échange de propos un assez fâcheux souvenir.

A l'occasion de l'entrevue de Blois, des chansons et des vers satiriques avaient couru, dirigés contre le roi, la reine-mère et l'amiral (3).

Catherine n'était nullement sensible à ces sortes d'attaques. Mais elle était vulnérable par bien d'autres côtés. La terreur perpétuelle qu'elle avait d'être supplantée, et de voir

(1) Dépêche du 20 septembre 1571.

« Quelli della religione e noi stiamo sulla vostra parola ; perchè quelli capi che ci portaste stanno di così; non sono sottoscritti da nessuna delle parti ; e bisogna finire.

(2) Dépêche du 16 octobre 1571, p. 721.

(3) Dépêche du 19 septembre 1571. Vanno attorno sonetti e canzoni contro il re, la regina e l'ammiraglio ; tutti mandati fuorà artifiziosamente e per malignità.

une autre autorité s'élever au-dessus ou même auprès de la sienne, la rendait instinctivement hostile à tout homme dont le mérite pouvait être apprécié du roi. De plus, elle était accoutumée à temporiser, à louvoyer sans cesse, à jouer je ne sais quel misérable jeu d'équilibre et de bascule ; suivre une ligne droite, prendre un parti et s'y tenir était pour elle chose impossible. Comment se serait-elle jamais décidée, par exemple, à rompre avec l'Espagne ? Retz, son âme damnée, vendu à Philippe II, l'entretenait dans ces sentiments pusillanimes (1). Elle prétendait bien ne jamais pousser à bout le Roi Catholique : il semblait qu'il lui inspirât une sorte de crainte superstitieuse.

Ce fut bien pis, quand éclata la grande nouvelle de la de la victoire de Lépante. Les Espagnols et leurs créatures, enivrés par le succès, se signalèrent par leur insolence et par leurs bravades (2).

Les Guise, qui, par l'organe du nonce et du cardinal d'Este, n'avaient cessé d'exercer une influence inaperçue sur l'esprit de la reine (3), avaient mis à profit le temps de leur retraite. Ils reparaissaient après Lépante, liés d'une amitié étroite avec l'Empereur et le roi d'Espagne; entourés de nombreux partisans, tant Italiens que Français; parlant bien haut de leur crédit auprès du Saint-Siége : on sentait

(1) Dépêche du 7 octobre 1571.

.... Avendo ferma resoluzione la regina di stare in pace con il re di Spagna..... Oltre alli Guisi, Retz e Morvilliers sono bene acconci per il re di Spagna, e sanno mantenere la regina in tale opinione.

(2) Dépêche du 28 novembre 1571.

(Du chevalier Cavriana). Gli nomini, fatti insolenti dalle cose prospere, sono per pensare à qualche altra impresa... Di già i fautori di Spagna parlano in modo di bravare.

(3) Dépêche du 14 octobre 1571.

Conosco che, per conto de' Guisi, il nunzio s'è unito col cardinale da Este,.... La regina crede a quel sente da lui.

qu'il fallait compter avec cette ambitieuse famille, dont la puissance avait pris, dans l'ombre, des proportions menaçantes (1).

Le vent avait donc tourné. Catherine tourna comme lui. Plus décidée que jamais à ménager l'Espagne, elle ne songea plus qu'à éconduire doucement l'amiral.

Ce revirement ne pouvait échapper à la sagacité de Coligny. Il demanda une dernière audience secrète au roi, à la reine-mère et à monseigneur d'Anjou, afin de leur parler avec une entière ouverture de cœur (2). Cette entrevue, dont les détails nous sont inconnus, eut lieu le 15 octobre. Quelques jours après l'amiral quittait la cour, et se retirait dans sa terre de Châtillon, en Bourgogne.

La nouvelle de son départ causa à Rome un profond étonnement ; on y paraissait convaincu que le roi ne l'avait fait venir que dans la bonne intention de l'assassiner ; on ne concevait pas qu'il fût sorti vivant de Blois. Charles IX passa pour un pauvre esprit et un faible cœur (3).

(1) Dépêche du 30 novembre 1571.

Li Guisi sanno molte bene far discorrere che sono più grandi che mai, avendo seguito grande in questo regno, amicizia stretta con il Re Cattolico e con l'Imperatore; affermando che con il Papa hanno buona parte, ed amicizia grande con più principi d'Italia; e questo per mostrare, come è da vero, che si deve tener conto di loro. P. 735.

(2) Dépêche du 15 octobre 1571.

Avanti che il re parta, l'ammiraglio domanda una audienza secreta da Sua Maestà, dalla regina, e da monsignore insieme, per aprir loro liberamente l'animo suo. P. 720.

(3) Dépêche du 28 novembre 1571.

(Du chevalier Cavriana). Il Papa credeva, che la pace fatta, e l'aver consentito il re che l'ammiraglio venisse in corte, fussi con disegno di ammazzarlo; ma accortosi come passa il fatto, non ha creduto che nel re nostro sia quella brava resoluzione.

Nous ferons observer que la dépêche n'émane pas de l'ambassadeur, mais d'un agent secret des Médicis, et de plus que le Pape est le rigide Pie V. Nous n'admettons donc ce propos si grave qu'avec une extrême réserve. C'était trop déjà que de pareils bruits fûssent accrédités. P. 732.

La paix, qu'on avait entrevue, semblait s'éloigner et fuir : l'hiver s'annonçait mal.

Le jeune roi avait bien bonne envie de tout raccommoder : — *Il povero re vorrebbe rappezzar tutto* ; — mais il n'était obéi ni suivi de personne.

On ne reprenait pas encore les armes, mais c'était l'effet de la nécessité, non de la volonté : — *Vedo che la necessità ritiene indietro il ripigliar le armi più che la voluntà* (1).

Si la guerre n'était pas déclarée, l'anarchie était partout.

A Paris, à Toulouse, en cent autres lieux, on faisait ouvertement des levées d'argent, ici pour les Guise, là contre eux.

La reine de Navarre. qui n'aimait pas l'amiral, mais qui pressentait le commun danger, lui mandait, au nom des princes, qu'elle tenait à sa disposition deux mille cavaliers et huit mille hommes de pied.

Montmorency, gouverneur de Paris, écrivait au roi, que dans cette ville, les catholiques s'assemblaient la nuit, et organisaient secrètement des dépôts d'armes. Il ajoutait qu'il se tenait prêt, à la première nouvelle d'une attaque, à voler au secours de l'amiral (2).

Sur ces entrefaites, le duc de Guise fit son entrée à Troyes, capitale de son gouvernement de Champagne ; il y trouva une foule de gentilshommes en armes, qui étaient accourus pour lui faire honneur. A cette nouvelle ; les seigneurs Huguenots affluent de toutes parts à Châtillon, afin de mettre leur chef à l'abri d'un coup de main. L'alarme se répand de proche en proche, et Orléans rap-

(1) Dépêche du 19 novembre 1571.

(2) Dépêche du 24 décembre, p. 743.

pelle à grand cris d'Entragues, son gouverneur, qui alors était absent. La sagesse de Coligny étouffa cet incendie naissant. Il déclara que le danger n'était pas imminent, et il licencia son monde.

La paix fut donc encore maintenue, mais cet incident prouvait qu'il faudrait bien peu de chose pour susciter de nouveaux troubles dans le royaume : — *Cosi pare che bisogni poco per fare suscitare nuovi tumulti in questo regno* (1).

Il ne nous reste qu'à conclure.

Le voyage de l'amiral à Blois, et son séjour de quelques semaines à la cour, n'eurent pas les heureux résultats qu'on en pouvait attendre ; avant même que le contre-coup de la bataille de Lépante eut fait tout échouer, la déplorable versatilité de Catherine avait tout compromis.

La tentative qui fut faite pour rendre le calme à la France épuisée, quel qu'en ait été le succès n'en est pas moins une noble et généreuse entreprise. Les hommes qui s'y sont dévoués sont dignes d'estime et d'éloge. Le pays a contracté une dette envers eux ; comment cette dette a-t-elle été acquittée ?

Un seul d'entr'eux, Jean-Galéas Frégose, reçut le prix de ses services. Il fut créé gentilhomme de la chambre du roi ; on lui assigna une pension de cinq mille livres, et on lui promit le gouvernement d'une place (2).

Pétrucci se vit mal payé de sa peine. Son titre d'ambassadeur étranger, représentant d'une puissance catholique rendait sa position fort délicate ; il le comprenait, et il

(1) Dépêche du 4 décembre, p. 738.
(2) Dépêche du 11 octobre 1571.

n'en agit pas moins, — ceci soit dit à son honneur. En vain il avait fait les plus sages réserves, et pris toutes les précautions que dictait la prudence, ne communiquant avec Téligny que sur l'ordre exprès de la reine (1), évitant de se faire présenter à l'amiral, et s'esquivant de son mieux quand par hasard il le rencontrait : — *Al quale voltai le spalle destramente* (2); — tout fut inutile. On ne l'en accusa pas moins, lui commandeur de Malte, d'avoir trahi les intérêts de sa religion, et d'avoir engagé témérairement son maître dans une alliance étroite avec les ennemis de sa foi (3). Enfin on lui suscita tant de dégoûts et tant d'ennuis, qu'il n'aspirait qu'à se voir déchargé de son ingrate mission, et à se réfugier à Rome, auprès de son patron, le cardinal de Médicis (4).

Quant au bon et aimable Téligny, on sait quel fut son salaire ; il devait le recevoir de la main d'un obscur fanatique dans l'exécrable nuit de la Saint-Barthélemy.

(1) Dépêches du 26 juillet; du 16 octobre 1571.
(2) Dépêche du 29 septembre 1571.
(3) Dépêches du 28 septembre, et du 1er novembre 1571.
(4) Dépêche du 7 octobre 1571.

TROISIÈME MÉMOIRE

Les Mariages. — 1571-72.

Après la paix de Saint Germain, Catherine de Médicis semble vouloir multiplier les gages qu'elle offre au parti protestant : Elle négocie à la fois le mariage du duc d'Anjou son fils bien-aimé, avec la reine Elisabeth, et celui de sa fille Marguerite avec le prince de Navarre.

L'histoire hésite à prendre au sérieux tout ce qui se rapporte à la première de ces alliances. La reine d'Angleterre comptait trente-huit printemps, et le duc d'Anjou avait vingt ans à peine. Le rapprochement de ces deux dates provoque involontairement le sourire. Il n'en est pas moins avéré que des négociations furent entamées à ce sujet, et qu'elles furent poursuivies de part et d'autre avec une impertubable gravité. Dans les premiers jours du mois de juin 1571, deux lords anglais, dont l'un était lord Robert Dudley, comte de Leicester, arrivaient à Paris avec mission de tout conclure. Les choses alors étaient si avancées qu'aucune des deux parties ne pouvait se retirer sans offenser l'autre :—*Essendo tanto innanzi, che non si puó sanza querela romper il parentado* (1). — Cette union n'était pas à dédaigner ; sans doute, le prince Français n'eut été que l'époux de la reine, mais, dans cette condition même, l'époux, s'il a quelque mérite et s'il réussit à se faire aimer, ne régnera pas sans doute, mais à coup sûr il gou-

(1) Dépêche du 10 juin 1571, p. 674.

vernera. Cette perspective avait naguère séduit l'Empereur Charles-Quint, et la curieuse correspondance de Simon Renard nous révèle le secret des efforts qu'il a tentés pour assurer à son fils Philippe II la main de Marie Tudor. Malgré ce grand exemple, le vaillant vainqueur de Jarnac et de Moncontour, au moment de se prononcer, sentit faillir son courage. Ce n'était pas par scrupule religieux ; sous ce rapport, il était de l'école de sa mère ; mais ses amis lui représentaient avec force, qu'il allait compromettre et perdre peut-être sa position de chef du parti catholique, position qui l'élevait presqu'au niveau du Trône. Tavannes, l'auteur de ses deux victoires, par une raillerie cynique et mordante, acheva de le déterminer (1). Son dessein fut arrêté, et il refusa, ne manquant pas de faire valoir la vivacité de ses sentiments religieux. Grand fut l'embarras de la reine-mère. Elle s'en ouvrit à Pétrucci, auquel elle demanda conseil :

« Je vous confesse, lui dit-elle, que Monseigneur n'a jamais eu beaucoup de goût pour ce mariage, ce qui me met dans une grande peine. J'ai agi envers lui comme peut agir une mère qui aime vraiment son fils ; mais lui n'a jamais montré en ceci beaucoup d'empressement : — *Ed in effetto non ci viene di buone gambe* — Maintenant j'ai grand peur que cette dame ne se fâche : — *Dubito questa donna si sdegnerà*, — et qu'elle ne s'allie contre nous à l'Espagne ou aux princes Allemands. Si je lui proposais mon troisième fils, qui a quelques deux ans

(1) Collect. Petitot. Mémoires de Tavannes, T. III, p. 194 :

L'ambassadeur (Anglais) couchoit avec la reyne sa maitresse. Tavannes dit à Monsieur : « Le millort Robert vous veut faire espouser son amie ; faictes luy espouser Chasteauneuf qui est la vostre ; vous lui rendrez le pennache qu'il vous veut donner. »

» de moins que Monseigneur, et qui ne regarderait pas de
» si près aux choses de la religion ? — *Che non guarde-*
» *rebbe cosi alla sottile le cose della religione ?* — Que
» vous en semble ? La reine, qui n'a jamais voulu se ma-
» rier, dans la crainte de ne pas garder le gouvernement,
» aurait ainsi un mari, resterait maîtresse et gouvernerait
» à son gré : — *Potrebbe aver marito, e impadronirsene*
» *a suo modo, e governar sempre.* Je n'ai qu'une peur.
» c'est que nous ne prêtions à rire à la reine, ou qu'elle ne
» s'offense de cette proposition (1). »

L'offre en effet était risible : le duc d'Alençon avait dix-sept ans !

Elisabeth ne rit pas trop haut, et ne se fâcha pas trop fort. Sur cette délicate question de l'hymen, temporiser était sa tactique. Un enfant de dix-sept ans ne lui était donc pas désagréable. Pendant qu'il grandirait et deviendrait un homme, elle jouirait de quelque répit. On sait que désormais le duc d'Alençon fut auprès d'elle le prétendant en titre. L'année suivante il envoyait officiellement son portrait à la reine, portrait infiniment flatté. Elisabeth reçut ce gage, et ne se sentit pas trop compromise (2).

Quant au duc d'Anjou, sa mère songea successivement pour lui à une alliance polonaise, puis à une alliance espagnole (3); il la laissa faire, et ne prit femme que quand il fût roi.

Le mariage de ses fils n'était pas ce qui préoccupait le plus la reine-mère; sa grande affaire, nous l'avons dit dans notre premier mémoire, c'était de réussir à se donner pour

(1) Dépêche du 31 juillet 1571, p. 689.
(2) Dépêche du 17 avril 1572.
(3) Dépêches du 16 octobre et du 28 décembre 1571.

gendre, docile, reconnaissant et converti, le futur chef du parti huguenot, le jeune prince Henri de Navarre.

Ce n'était pas chose aisée, et dans aucune autre circonstance de sa vie, Catherine ne fit preuve d'autant de persévérance et d'obstination. C'est, à ce titre, une des pages les plus curieuses de son histoire.

Elle avait deux sortes d'obstacles à combattre : Les uns venaient de la cour de Rome, les autres de la reine de Navarre (1).

Le Pape Pie V n'était pas l'homme des tempéraments : ses principes sévères, son caractère rigide, ses scrupules de conscience, contrastaient avec la souplesse trop souvent blâmable de Catherine, à qui le sens moral faisait absolument défaut. La question à traiter se réduisait à des termes fort simples. Les futurs époux étant parents au degré prohibé, une dispense de la cour de Rome était nécessaire La reine la sollicitait, en disant : « Marions d'abord le « prince, et puis je le convertirai. » A quoi le Pontife répondait : « Qu'il se convertisse d'abord, et après je le marierai. » Mais, comme rien ne lui semblait moins assuré que cette conversion, le parti le plus sage n'était-il pas de renoncer à cette alliance ? Tel était le sentiment du Saint-Père , et il agit en conséquence.

Quelque temps auparavant la reine elle-même, prenant l'initiative, avait offert la main de sa fille au jeune roi de Portugal. Sous l'inspiration hautaine et jalouse de la cour d'Espagne, cette démarche avait été froidement accueillie.

(1) L'amiral demeura absolument étranger à ces négociations et à ces intrigues. On sait qu'il n'était pas partisan du mariage, parce qu'il entrevoyait le but secret de la reine-mère, qui était la conversion du prince. Protestant convaincu, il désapprouvait de toute son âme des démarches qui ne tendaient qu'à amener une éclatante abjuration.

Pie V donna l'ordre à son nonce apostolique de sonder Catherine, pour savoir s'il serait possible de reprendre les négociations abandonnées. Le nonce était un homme plus violent qu'habile, à l'entière dévotion du Roi Catholique, ce qui le rendait suspect. Il proposa de prime-abord d'unir le jeune roi et la princesse, se portant garant du consentement du Portugal et de l'Espagne; et, trouvant la reine-mère peu favorable à ce dessein, il s'écria : « J'écrirai donc » au Pape qu'il n'ait pas à intervenir dans cette affaire, » parce que vous n'en voulez pas entendre parler. » » Vous ne devez pas écrire ainsi, répondit la reine. Si Sa » Sainteté veut bien se rappeler comment les choses se sont » passées; que nous-mêmes avons recherché cette alliance » qui nous a été refusée d'une façon blessante pour notre » dignité; Elle ne blâmera pas notre conduite présente. » Le nonce insista, mais en vain. La diversion tentée par le Saint-Père n'eut donc aucun succès (1).

Les négociations ne portèrent plus, au moins pendant un temps, que sur le mariage de Navarre. Catherine résolut de tout mettre en œuvre pour vaincre la résistance du Saint-Siège. Ne pouvant faire aucun fonds sur le nonce, elle se retourna vers Pétrucci. Son maître, le vieux Cosme, n'était-il pas l'ami de Pie V ? — Amitié assez compromettante pour le vertueux Pontife. — Le nouveau grand-duc était mieux placé que personne pour mener à bien cette périlleuse affaire; on lui en remit tout le soin.

Obtenir la dispense, c'était le vœu, c'était le rêve de la reine-mère; incessamment elle interrogeait l'ambassadeur Florentin à ce sujet : avait-il écrit, l'avait-il fait d'une manière assez vive, assez pressante ? Impatiente et agitée,

(1) Dépêche du 26 juillet 1571, p. 689.

elle paraissait parfois décidée à passer outre sans plus attendre, et aussitôt après elle proposait les plus étranges accommodements : « Le mariage, disait-elle à la date du 4 octobre, » le mariage se fera de toutes façons. Nous trouverons en » France des prélats investis des pouvoirs nécessaires. » Puis changeant de ton : « Dites bien que, si le Pape ne veut » pas donner la dispense, parce qu'il ne veut pas que la » chose se sache, qu'il me la concède pour la décharge de » ma conscience. — La conscience de Catherine ! — *Che* » *almeno per scarica della coscienzia mia la conceda* — » qu'il la remette aux mains du grand-duc, qui me la fera » tenir secrètement, et je ne la montrerai jamais : — *Io* » *non la mostrerò mai.* (1) »

Nous doutons que Pie V ait été fort touché d'un tel langage ; et nous affirmons qu'en aucune circonstance il ne se serait prêté à de pareils arrangements. Mais, sur ces entrefaites, s'accomplissait un grand événement. Quand le Pape eut à répondre aux inquiètes sollicitations de la reine, il avait reçu la nouvelle de la victoire de Lépante, qui, en rehaussant son autorité, l'engagea plus que jamais à se montrer inébranlable.

Les dépêches que reçut Pétrucci, lui semblèrent si fâcheuses, et les termes en étaient si durs, qu'il n'osa pas les communiquer de vive voix à Catherine.

Voici donc ce qu'il lui écrivit, à la date du 1er novembre :

« Ce que je puis dire en quelques mots à Votre Majesté, » c'est que le Pape, malgré les plus instantes démarches » du grand-duc, est résolu à ne jamais accorder la dispense qu'elle sait. Sa Sainteté a donné l'ordre au nonce

(1) Dépêche du 4 octobre 1571, p. 715.

» de vous désabuser, si vous vous flattiez d'obtenir cette » dispense un jour ; parce que, dût-Elle perdre, non-seu- » seulement l'obédience de la France, mais sa propre tête, » elle ne l'accorderait pas :— *Perchè non la darebbe mai,* » *se credesse perdere, non solo l'obbedienza di Francia,* » *ma la propria testa ancora.* (1). »

Cependant le cardinal Alexandrin, neveu du Pape, et son légat, quittait l'Espagne et se rendait en France, où il avait mission de tenter un dernier effort en faveur du mariage de Portugal. Il déclara que le pontife ne s'adoucissait pas, et qu'il était allé jusqu'à dire : « Quand bien même » une armée française camperait sur la grande place de » Rome, je ne consentirais pas à ce que la princesse Mar- » guerite épousât le prince de Navarre ; et si, au mépris » de l'Eglise, cela se fait, je déclarerai les fils bâtards et » inhabiles à succéder : — *Dichiarerò bastardi li figli,* » *inabili alla successione* (2). »

Ces paroles altières et menaçantes ne déconcertèrent pas la reine-mère ; elle n'était pas fière, et devant l'orage elle savait plier. Elle n'ignorait pas que le plus cher désir du Saint-Père était de former une sainte ligue, destinée à donner le coup de grâce au Turc, encore étourdi de sa récente défaite. C'est par là qu'elle le tenta : Elle lui fit représenter que le roi, son fils, était disposé à prendre à cette pieuse entreprise la part qui convenait à la grandeur de la France, à l'unique condition que Sa Sainteté l'aiderait à pacifier son royaume, ce qui ne pouvait se faire que si la dispense était accordée (3).

(1) Lettre de Pétrucci à la reine, 1er novembre 1571, p. 724.
(2) Dépêche de Cavriana, 28 novembre 1571, p. 730.
(3) Dépêche du 30 novembre 1571, p. 735-737.

Quelques jours après, Catherine revenait à la charge (1).

Enfin, un peu plus tard, elle s'en prenait, dans son dépit, au grand-duc, qu'elle accusait de soutenir mollement sa cause : « Comment se peut-il que le Pape refuse, disait-elle, » si le grand-duc y va de tout cœur ! — *Come può essere,* » *se il gran duca vi va di buone gambe?* — Ne sait-on pas » qu'il peut tout auprès du Saint-Père, et qu'il obtiendrait » de lui *et plus et davantage ? — Che debba avere e più e* » *davvantaggio ?* » — Puis, se laissant emporter : « Que » le grand-duc rappelle au Pape que l'Angleterre a été » perdue pour le refus d'une dispense semblable ! » Et, comme si elle sentait qu'elle était allée trop loin, elle ajoutait : « Non pas que cela soit à craindre pour ce royaume, » parce que le roi et mes autres fils sont bons catholiques. » Mais c'est la paix que nous demandons à mains jointes, » la paix qui nous permettra de penser à la Sainte-» Ligue (2).

La négociation ne faisait pas un pas. Le cardinal Alexandrin, abandonnant l'idée du mariage de Portugal, proposa, en désespoir de cause, de donner la main de madame Marguerite au fils aîné de l'Empereur (3). Cette ouverture ne fut pas accueillie. Alors le légat répéta hautement que la dispense ne serait jamais concédée, et il quitta le royaume. Salviati, désigné pour succéder au nonce, fit ressortir les nombreux inconvénients qu'entraînerait le mariage célébré sans la dispense, et dont le plus grave serait l'illégitimité déclarée des enfants à naître (4).

(1) Dépêche du 4 décembre 1571, p. 735-737.

(2) Dépêche du 24 décembre 1571, p. 740.

(3) Dépêche du 14 février 1572.

Il legato ha offerto per Madama il primogenito dell' Imperatore. p. 748.

(4) Dépêche du 23 février 1572, p. 750.

Que faire en présence d'une si indomptable résistance? On consulta la Sorbonne : « Le mariage de Madame peut-il » se conclure catholiquement ? » lui demanda-t-on : — *Se il parentado di Madama si poteva cattolicamente concludere.* » Plusieurs théologiens se prononcèrent pour l'affirmative ; mais le plus grand nombre adopta l'avis contraire (1).

L'embarras allait croissant.

Après de longues et cruelles incertitudes, on s'arrêta à ce parti : huit ou dix jours avant la célébration du mariage, on prierait le grand-duc de demander officiellement la dispense à la cour de Rome; et, le mariage une fois célébré, un envoyé extraordinaire serait chargé d'informer Sa Sainteté de ce qui s'était passé, et de solliciter encore une fois la concession de la dispense. On comptait sur l'éloquence toute puissante du fait accompli (2).

Il ne restait plus qu'à faire l'apologie de la reine-mère et à justifier sa conduite ; un prélat Italien accepta cette tâche. Le Florentin J.-B. Alamanni occupait le siège de Mâcon. Le 15 avril, il écrivit à Salviati. Sa lettre est curieuse, et vaut qu'on s'y arrête. Nous citerons les principaux passages.

Après avoir décrit le cérémonial adopté pour la solennité du mariage (3), l'évêque continue en ces termes :

(1) Dépêche du 24 mars 1572.

(2) Dépêche du 9 avril 1572, p. 761.

(3) Tel est le cérémonial décrit par le prélat :

Le cardinal de Bourbon en habits pontificaux, attendra les époux à la porte de l'église; après les prières et les cérémonies prescrites par le culte catholique, le cardinal introduira les époux dans l'intérieur de l'église et les conduira devant le maître-autel où il célèbrera la messe nuptiale. Avant que la messe commence, le prince de Navarre, se tournant vers un des frères du roi, lui dira : « Monseigneur, je vous prie d'assister pour moi à la messe », et il se retirera dans un oratoire voisin, sans sortir de l'église. La messe terminée, il reviendra prendre sa place devant l'autel; puis les deux époux seront reconduits au palais.

« Que d'éloges mérite la reine, pour être parvenue, en réglant ainsi les détails de cette auguste cérémonie, à donner satisfaction aux justes exigences des catholiques ! Combien ne lui a-t-il pas fallu d'habileté et de patience pour vaincre l'obstination des ministres protestants et l'opposition de la reine de Navarre, dont on connaît l'humeur altière et mobile : — *L'alterigia della regina di Navarra, e la sua instabilità !* — Ce premier succès n'est-il pas de bon augure? L'exemple du roi, de ses frères, surtout de sa royale compagne, tous animés d'un zèle si fervent pour notre sainte religion, ne touchera-t-il pas le jeune prince, et ne le ramènera-t-il pas infailliblement dans le sein de l'Eglise? Ce sera le but constant où tendra la reine-mère, qui tient à cette conversion plus qu'à la vie:—*Che più a cuore ha questo fatto che la vita stessa.* — Notre Seigneur lui donnera la grâce d'accomplir ce pieux dessein. Il n'est pas jusqu'à la reine de Navarre qu'elle n'ait l'espoir de convertir ; et, pour commencer, elle va la conduire un de ces jours à l'église, pour y entendre les vêpres, — *gran principio, Certa e buona speranza di ottimo fine !*

» Le rétablissement de la paix exigeait sans doute de durs sacrifices. Mais cette paix une fois assurée, la religion catholique sera peu à peu remise partout en honneur, et la justice reprendra tous ses droits. Il était nécessaire d'enlever aux Huguenots leur plus noble chef. Or ce qui ne pouvait se faire par la guerre, le mariage l'a fait. C'est au mariage encore que le roi devra de rentrer en possession des places de sûreté, qu'il était malaisé, pour ne pas dire impossible, de reconquérir par les armes. D'après ces considérations comment ne pas attendre de cet hymen les plus heureux fruits.

« Par la grâce de Dieu, on verra bientôt la reine-mère réaliser la très-sainte intention qu'elle a toujours conservée, ferme et fixe, au fond de son cœur, — *ferma e fissa nel cuore*, — de replacer tout ce royaume sous les auspices de la religion catholique et sous l'obéissance du Saint-Siége Apostolique, de dissiper toutes les factions, et de rendre son règne glorieux et respecté : — suo *regno glorioso e padrone*.

« Lorsque ses fils étaient au berceau, elle a dû les protéger contre le fer et les plus cruelles embûches, en exposant sa vie mille fois le jour aux périls les plus évidents. Jamais les menaces des grands, jamais la perspective de la mort, ne l'ont détournée de la religion catholique. Ses actions, nous en avons l'assurance, ont toujours été chères et agréables à Notre Seigneur Jésus-Christ. N'auraient-elles pas dû amollir le cœur de tous ceux qui l'ont méconnue, et qui ne l'ont pas jugée telle qu'elle est, telle qu'elle sera, par la grâce de Dieu, jusqu'au jour où elle remettra son âme entre les mains du souverain juge. En vain on s'est efforcé d'exciter contre elle les soupçons de Notre Seigneur le Pape ; des calomnies diaboliques ne peuvent trouver accès dans l'âme angélique d'un aussi saint pontife. (1) »

Ce morceau d'éloquence eut-il persuadé le Saint Père ? Nous ne le savons pas. Peu de jours après qu'il fut écrit, Pie V rendait son âme à Dieu (1er mai 1572). Jusqu'au bout il était resté inflexible.

Tant de difficultés auraient suffi pour lasser un courage ordinaire. Ce n'étaient pourtant pas les seuls obstacles que Catherine devait rencontrer.

(1) Lettre de l'évêque de Mâcon à Msgr Salviati, 15 avril 1572, p. 763.

Il lui fallut encore surmonter les répugnances instinctives et obstinées de la reine de Navarre.

Dans les derniers jours de septembre, Biron et Beauvais-Lanocle se rendaient auprès de Jeanne d'Albret, pour lui faire agréer les propositions et les principales conditions du mariage (1).

Au commencement de novembre, la cour était en Anjou, attendant le retour de M. de Biron, qui précédait la reine de Navarre. Cette princesse venait sans son fils, afin de tout examiner par elle-même avant de prendre aucun engagement (2).

Quand même le prince eût eu la volonté d'accompagner sa mère, il en eût été empêché par une chûte de cheval qui ne fut pas sans gravité (3).

Les dispositions de Jeanne d'Albret étaient peu rassurantes. Elle entendait conserver la couronne de Navarre, et elle s'opposait à ce que son fils prit le titre de roi. Elle déclarait que, si la paix était faite, elle s'en ressentait moins que les autres, car, malgré les ordres du roi, les commandants des garnisons royales se maintenaient en possession de ses places et refusaient de retirer leurs hommes, en disant qu'ils savaient bien ce qu'ils faisaient: — *E chi ha a uscire, non vuole obbedire, dicendo che sa quello fa* (4). — Ces procédés irritaient la reine, qui s'en plaignait amèrement.

(1) Dépêche du 20 septembre 1571.

M. de Beauvais, uomo principale della regina di Navarra e M. de Biron, molto stimato da queste Maestà, si partono fra pochi dì per trovare la regina di Navarra, alla quale portono il modo e la conclusione del parentado di Madama, p. 706.

(2) Dépêche du 4 novembre 1571.

(3) Dépêches du 19 et du 30 novembre 1571.

Il principe orinava e sputava sangue.

(4) Dépêche du 20 novembre 1571, p. 727.

Jean Galéas Frégose avait été envoyé récemment auprès d'elle. On comptait sur les ressources de son esprit habile et souple, pour la convaincre et l'adoucir. Il revint vers la fin de novembre, assez mal satisfait.

« L'humeur de cette princesse, disait-il, est très fantasque — *molto fantastico;* — il faut beaucoup de patience et d'adresse pour la joindre et la fixer — *per giungerla e fermarla.* — A tout moment elle vous échappe. Elle craint et espère tour à tour. Elle ne voudrait pas faire obstacle à la grandeur de son fils ; et pour un rien elle menace de tout rompre. On lui voit écrire beaucoup de lettres fort brutales, qu'elle brûle aussitôt pour ne pas les envoyer. Le comte Louis de Nassau est auprès d'elle. Il l'a menacée de la laisser là, et de venir sans elle à la cour. La crainte d'être abandonnée de lui, comme elle l'a été de tant d'autres, la décidera. Elle viendra donc, mais seule. Le prince, son fils, attendra qu'elle l'appelle ; alors il la rejoindra avec une suite nombreuse et brillante. Auparavant, elle veut connaître madame Marguerite et la sonder. Ce dont on ne s'inquiète guère, car celle-ci est bien avertie, et sait ce qu'elle doit répondre.

« Les ministres des Huguenots se sont d'abord élevés contre le mariage, mais le comte de Nassau et M. de Biron en ont gagné plusieurs, — *n'hanno subornati e corroti alcuni,* — et ils ont fait volte-face — *e cosi si sono rivoltati,* — et ils accordent que cette alliance est possible, pourvu que chacun reste dans sa religion, et que le prince jure de ne pas se faire catholique (1). »

(1) Dépêche du 30 novembre 1571, p. 733.

Dès l'année 1563, l'ambassadeur Vénitien M. A. Barbaro écrivait, au sujet de la reine de Navarre : « Ella, che ha un animo perverso e un ingegno acuto,

La reine de Navarre se mit enfin en route; mais elle s'acheminait lentement, s'arrêtant à tout propos, toujours indécise et méfiante, et fort peu sensible, du moins en apparence, à l'insigne honneur que Leurs Majestés voulaient bien faire au prince, son fils (1).

Elle n'arriva à Tours que le 10 février (2). Catherine alla l'attendre au château de Chenonceaux, où devait avoir lieu leur première entrevue.

La reine s'avança à la rencontre de la reine de Navarre jusqu'à la porte de sa chambre, et non plus loin. Après s'être embrassées l'une l'autre, la reine-mère donna le baiser à la jeune princesse de Navarre, et la reine de Navarre à madame Marguerite. Après quoi on fit venir de quoi manger, — *subito domandorno da magnare.* — Après le repas, les deux reines se retirèrent seules dans un cabinet. On rapporte que la reine de Navarre dit, qu'elle rendait grâce à Dieu de l'honneur que le roi daignait faire à son

e che è molto astuta, tenea (il re, suo marito,) continuamente persuaso e combattuto, quando vedeva che, per qualche estraordinario accidente potesse mutarsi. Egli amava molto la regina, sua moglie, e le stava come soggetto.

Il faut remarquer que ce ne sont pas précisément les amis de Jeanne d'Albret, qui nous ont laissé d'elle ces portraits peu flattés.

Agrippa d'Aubigné, Hist. univ. T. II. L. 1er ch. 2 en parle autrement : « Ainsi mourut ceste princesse, n'ayant de femme que le sexe, l'âme entière ès choses viriles, l'esprit puissant aux grandes affaires, le cœur invincible ès adversités. »

(1) Dépêche du 24 décembre 1571.

La regina teme, spera, vaga con la mente, e non sa assicurarsi, non conoscendo l'onore che fanno queste Maestà al principe, suo figliuolo, e la grandezza che gliene può venire; dovendo un giorno pentirsene più lei che loro, se non succede il parentado, come sperono quelli che non vorrebbono, p. 743.

(2) Dépêche du 11 février 1571.

La regina di Navarra arrivò ieri à Tours.

fils; qu'elle voulait dire ouvertement sa pensée à Sa Majesté, et que sous peu de jours elle irait à la cour (1).

Elle s'y rendit en effet, et y trouva le comte de Nassau, M. de Biron et Frégose.

Tavannes raconte que, la reine-mère lui ayant demandé « comment elle saurait le cœur de la reine de Navarre ; » il lui répondit en se riant : « Entre femmes, mettez la pre- » mière en colère et ne vous y mettez pas ; vous apprendrez » d'elle, non elle de vous (2). »

Nous ne savons si Catherine usa du procédé, ou si la chose se fit d'elle-même, ce qui n'était, hélas ! que trop facile ! toujours est-il, que, le 6 mai, la reine de Navarre s'emporta et faillit tout rompre. Voici le fait :

La reine-mère avait dit : « Vous ne sortez pas des pro- » positions vagues. Et dès lors je ne veux pas m'expliquer »

— « Si l'on ne fait pas tout ce que je demande, je ne » consens plus à rien. »

— « Il n'en faut donc plus parler. Si vous restez à la cour, » vous y serez bien vue ; si vous y appelez le prince, on » lui fera le meilleur accueil : — *Sarà accarezzato*. »

— « Le prince ne viendra que quand tout sera fait, je » l'affirme. »

— « C'est bien. Tenez ; il sera à propos, si nous vou- » lons conclure, que cette affaire se traite par députés ; dési- » signez donc deux ou trois personnes de confiance, et je » ferai de même. »

— « Je ne veux me fier à âme qui vive. Je veux moi- « même tout traiter, tout ! »

(1) Dépêche du 18 février 1572, p. 760.

(2) Coll. Petitot. Mémoires de Tavannes. T. III, p. 196.

Biron, qui voyait le train que prenaient les choses, s'interposa; il dit que ce n'était pas bien fait de ne pas s'accorder ; il parla le langage de la raison, et finit par amener la reine-mère à désigner M. de Morvilliers, M. de Foix et un autre. Quant à la reine de Navarre, elle prit tout un jour pour réfléchir (1).

Après quoi elle alla trouver le roi ; elle lui dit qu'elle ne se refusait pas à remettre ses intérêts à des personnes de confiance ; mais qu'elle n'en avait aucune. Le roi lui proposa, entr'autres, l'amiral. Elle consentit à prendre son conseil, et aussitôt un message lui fut adressé. Un autre fut expédié au prince de Navarre, pour le prier d'envoyer au plus vite M. de Francourt, homme sûr et dévoué, qui vint en effet se mettre au service de sa maîtresse. Le roi saisit cette occasion pour dire à la reine de Navarre, avec un visage sévère : « Qu'il se lassait , et qu'il n'entendait plus qu'on se jouât de lui, — *che non volevo più esser aggirato* (2). »

Jusqu'à présent, écrit Pétrucci, tout ceci est tenu fort secret. La reine-mère devient pensive ; elle commence à craindre d'être dupe des Huguenots, qui ne chercheraient qu'à gagner du temps, et à l'amuser sans vouloir rien conclure. (3).

Peu à peu les esprits se calmèrent. La reine de Navarre était sortie de son isolement, et s'était entourée d'hommes

(1) Dépêche du 7 mars 1572, p. 752.

(2) Dépêche du 16 mars 1572, p. 754.

(3) Dépêche du 7 mars 1572.

Questo sin' a ora è assai secreto, e di più la regina ha detto, che alla fine bisognerà dire al re che pensi a' casi suoi; inferendo che si è sotto disegno ed inganno, perchè, se l'ammiraglio vuol secondar questa regina, ed ella sia tale, che non conosca la grandezza del suo figliuolo, è segno che se ne serve per occasione.

de bon conseil, à qui assurément elle pouvait se fier : son chancelier Francourt, le comte de Nassau et le brave La Noue. Du côté de la cour, on avait adjoint à Biron, d'abord le duc d'Uzès, puis le comte de Retz, le président de Birague et M. de Bellièvre (1). En outre, il ne manquait pas de gens officieux, qui intervenaient et faisaient valoir leurs services. Cette affluence de conseillers, plus ou moins autorisés, apportait le trouble dans les négociations, et compromettait le succès. (2) Nassau s'en aperçut, et coupa court à toutes ces intrigues. Il alla droit à la reine-mère, déterminant avec netteté les concessions qu'on pouvait faire de part et d'autre. Il partagea avec Frégose, qui le seconda activement, l'honnenr de mener à fin cette laborieuse entreprise, et de conclure le mariage (3).

Ce ne fut pourtant pas sans peine. Les prétentions de la reine de Navarre allaient croissant. Elle réclamait la surintendance de la Guyenne, du comté d'Armagnac et d'une grande part de la Gascogne ; et de plus, comme dot de Madame, tout le littoral compris entre La Rochelle et Bayonne. Ces divers pays, unis à la Navarre, auraient assuré au prince la possession de la partie du royaume la plus riche, la plus industrieuse, la plus féconde en ressources

(1) Dépêches du 16 mars et du 30 mars 1571.

(2) Dépêche du 4 avril 1572.

È cosa certa che questo negozio è stato per dar in nulla, perchè molti si intromettevano, e mettevono garbuglio, dando speranza di accomodar tutto. E, nel particolare, chi ha domandato venti cinque mila franchi, chi trenta mila, chi un' abbazia, chi una cosa, chi un' altra ; facendone una viziosa bottega.

(3) id. ibid. p. 760.

Il conte Ludovico n'ha auto l'onore ; ed anco il Fregoso ha fatto assai etc. — Le comte Louis de Nassau fut récompensé par le roi, qui lui assigna sur le champ, une pension de 12,000 livres, et lui fit en outre de brillantes promesses.

et en hommes de guerre (1). N'était-ce pas trop exiger! Longtemps elle n'en voulut pas démordre; et plus d'une fois Nassau dût désespérer du succès.

Un jour, la terrible reine, se trouvant seule avec Madame, lui dit : « Que, le mariage devant se faire, elle voulait savoir, si elle consentirait à embrasser la religion du prince, son époux. » Madame répondit sagement : « Que, s'il plaisait à Dieu que cette union s'accomplit, elle ne manquerait jamais d'obéir à elle et au prince en tout ce qui serait raisonnable ; mais que, quand bien même le prince serait le monarque du monde, elle n'abandonnerait jamais la religion dans laquelle elle avait été élevée ! » « Alors, » s'écria la reine, le mariage n'aura pas lieu ! » « Je suis, » répliqua Madame, dans la dépendance du roi et de la » reine ma mère, et j'agirai selon leur volonté. »

Madame se retira ; et, se disant malade, pendant quelques jours elle ne parut plus. (2) La reine de Navarre était outrée.

A force de patience, de bonnes raisons et d'adresse, Nassau et Frégose la firent enfin condescendre à des conditions convenables; et, le 4 avril on était d'accord. Deux jours après, la reine de Navarre faisait à Madame ses présents de bijoux (3). Le 11 avril, le roi et elle signaient le contrat. Un exprès en donnait avis au prince, et Biron partait en poste pour le ramener à la cour. On l'attendait vers le milieu du mois de mai. Chacun prit alors un peu de repos. Le roi se retira à Chambord, la reine-mère à Chenonceaux, et Jeanne d'Albert à Vendôme (4).

(1) Dépêche du 19 mars 1572, p. 756.
(2) Dépêche du 24 mars 1572, p. 758.
(3) Dépêche du 6 avril 1572.
(4) Dépêche du 17 avril 1572.

Voilà donc le mariage résolu, presqu'accompli. Arrivé à ce point, n'est-il pas à propos de nous demander ce qu'en pensaient les deux futurs époux ?

En ce qui touche madame Marguerite, une chose est évidente et avouée, c'est qu'on lui avait fait la leçon, leçon qu'elle répétait avec une imperturbable docilité. Cette alliance lui agréait-elle ? Si l'on écoute Tavannes on serait tenté de le croire : « Sans Madame, sœur du roi, dit-il, qui » y avoit inclination, le mariage se deslioit (1). » Il faut se rappeler toutefois qu'on avait beaucoup parlé déjà de son goût pour le jeune duc de Guise, ce qui avait excité contre ce seigneur tout le courroux du roi. Les mémoires qu'a laissés cette princesse nous permettront-ils d'éclaircir nos doutes ? Non, parce que malheureusement ils sont écrits sans abandon et sans sincérité. Tout bien considéré, nous sommes porté à croire que Madame avait peu d'inclination pour cet hymen, et qu'elle ne le contractait que par obéissance.

Quant au prince, il n'avait pas encore paru. Sa mère seule avait tout conduit ; il souscrivait à ce qu'elle avait décidé sans empressement et sans répugnance. Ce mariage, où l'amour n'était pour rien, était de nature à satisfaire son ambition et son amour-propre.

Voici ce que nous lisons dans les mémoires de Claude Haton : « Et fut le bruict commun quelquefois par la » France, que ledit roy de Navarre s'estoit accordé de » prendre la religion catholicque plus tost que de quitter ce mariage, tant il avait amour à ladicte dame et elle » à luy. Et véritablement l'eust, faict si l'admiral ne

(1) Coll. Petitot. Mémoires de Tavannes. T. III, p. 10.

» l'en eust empesché, et faict empescher par les prédi-
» cans (1). »

Ce n'était là qu'une opinion populaire, un bruit public, que la reine-mère elle-même faisait peut-être répandre à dessein. On ne saurait s'en autoriser pour apprécier les véritables sentiments du prince.

Une sorte de fatalité semblait présider à toute cette affaire. A l'instant de partir, le jeune prince tomba malade, à la grande mortification de la reine-mère, fort impatiente de le voir venir. Au bout d'un mois il était convalescent, mais une rechûte le mit une fois encore hors d'état d'entreprendre le voyage (2).

Sa mère le précéda donc à Paris, où elle se trouvait dans les premiers jours de juin. Elle y apporta les germes du mal, qui éclata tout à coup avec une extrême violence, et qui l'emporta presque subitement. Le 10 juin elle était morte. Tavannes apprécie ce fatal événement : « La reine
» de Navarre, dit-il, vient hastivement mourir à Paris. La
» colère, le chaud, l'appréhension dans un esprit subtilisé,
» causent sa fin, sans aucun poison, quoiqu'on ait soup-
» çonné le parfumeur du roy, maistre René (3). »

Nous partageons l'opinion de Tavannes, et nous repoussons absolument l'idée d'un crime commis par l'ordre de

(1) Mémoires de Claude Haton. (Bourquelot). T. II. p. 661.

(2) Dépêche du 28 avril 1572, p. 771-774-781.

Il principe di Navarra sarebbe a questa ora in cammino, se non fussi assalito da un poco d'indisposizione. Verrà non dimeno fra un mese, sendo massime sollicitato da queste Maestà.

Dépêche du 12 mai.

Il principe è infermo di terzana nel suo paese.

Depêche du 28 mai.

Il principe è ricaduto, ma non con pericolo della vita

(3) Coll. Petitot. Mémoires de Tavannes, T. III, p. 200.

Catherine ; et cela pour trois raisons, qui nous semblent péremptoires : d'abord, les médecins qui firent l'autopsie du corps constatèrent la présence d'un abcès au côté, et ne découvrirent nulle trace de poison ; ensuite la mort subite de Jeanne d'Albret pouvait entraîner la rupture, et devait tout au moins causer l'ajournement du mariage, à la prompte conclusion duquel la reine-mère, on le sait, attachait le plus haut prix ; enfin, si Henri de Navarre eut pu soupçonner un instant l'empoisonnement de sa mère, qui ne sent combien son silence eut été coupable et sa conduite ultérieure odieuse ?

La mort de la reine de Navarre, qui fut une mort naturelle, menaçait de tout remettre en question. Le prince s'était rendu à Vendôme, lieu de sépulture de sa famille. Qu'allait-il faire ensuite ? se rapprocherait-il de l'amiral, ou viendrait-il rejoindre le roi ? Il se décida pour ce dernier parti.

Dans la première quinzaine de juillet, il arrivait à Paris, accompagné du prince de Condé. Monseigneur le duc d'Anjou, les ducs de Montpensier et de Nevers, le cardinal de Bourbon et l'amiral allèrent à sa rencontre jusque dans les faubourgs (1).

La célébration du mariage subit un nouvel ajournement; on attendait le duc et la duchesse de Lorraine

On sait le reste. Ce fut le dimanche 18 août que les deux époux furent unis solennellement dans l'église de Notre-Dame par le cardinal de Bourbon, dont on avait réussi à vaincre les scrupules, en lui faisant croire qu'on avait enfin

(1) Dépêche du 15 juillet 1572.

reçu du nouveau pontife, Grégoire XIII, la fameuse dispense si longtemps attendue (1).

Nous sommes arrivé au terme de notre tâche. De l'examen scrupuleux auquel nous nous sommes livré, que devons-nous conclure?

Le mariage de la princesse Marguerite avec le prince Henri de Navarre a été l'objet des plus vifs désirs de Catherine, qui en a poursuivi l'accomplissement avec une sorte de passion; ce point est hors de doute. Quel sentiment l'animait? quel but se proposait-elle? A cet égard, les jugements diffèrent.

Le cours des événements, qui, au lendemain des noces, amena le massacre de la Saint-Barthélémy, a fait croire à une connexité entre ces deux faits. Cette connexité, nous ne saurions l'admettre. Le mariage de Navarre, non plus que le retour de l'amiral à Blois, n'a à nos yeux le caractére d'un guet-apens.

Il faut songer qne les négociations se sont prolongées pendant un an; que les Biron, les Nassau, les La Noue, les Frégose, les Francourt, les Beauvais-Lanocle, c'est-à-dire les hommes les mieux intentionnés et les plus clairvoyants, y ont pris part; et que tous en ont approuvé la conclusion.

Le concours extraordinaire des Huguenots à Paris, à la fatale époque des noces, n'est pas le résultat des artifices de

(1) Dépêche du 20 août 1572.
Il cardinale di Bourbon era stato commosso da questi Sorbonisti e da altri, perchè non intervenissi, come ecclesiastico a questi atti, e quasi l'avevono volto; ma, con le persuasioni fattegli, e con la nuova datagli, forse con arte, che Sua Santità aveva accordata la dispensa, vi si condusse allegramente, p. 804.

la reine-mère, qui en fut presque intimidée ; il fut surtout motivé par les opérations militaires dont la Flandre était le théâtre, et auxquelles l'amiral et les siens se proposaient de prendre part.

Les appréhensions de Jeanne d'Albert et ses perplexités trouvent leur explication naturelle dans la vivacité et l'énergie de ses croyances religieuses : elle avait constamment devant les yeux l'abjuration possible et prochaine de son fils.

Quant à l'ardeur de la reine-mère et à sa persistance inaccoutumée, quelle en est la cause, sinon la conviction, peut-être erronée mais sincère, que la conversion du prince suivrait le mariage, et que la ruine du parti huguenot suivrait la conversion ? Ainsi l'entendait notre ambassadeur Florentin (1), et nous l'entendons comme lui.

Le devoir de l'historien est de respecter la justice et la vérité partout et toujours ; et de se montrer scrupuleux, même à l'égard des personnages, qui, comme Catherine de Médicis, ne sont dignes ni de son intérêt, ni de son estime.

(1) Dépêche du 23 février 1572.

Queste Maestà credono quietar il regno con tal mariaggio : con guadagnar quel principe alla religione cattolica; disunir gli Ugonotti, e, per questa strada, fare quel che non s'è potuto con altri mezzi, p. 750.

QUATRIÈME MÉMOIRE.

L'assassinat de l'amiral.

Nous nous proposons, d'apprécier les derniers actes de la vie de l'amiral Coligny, les motifs qui ont dirigé sa conduite, et les événements qui ont amené sa fin tragique.

Pendant l'hiver de 1572, l'amiral vécut retiré dans son château de Châtillon ; rappelé par le roi, vers le printemps de cette année, il arrivait à Paris dans le courant du mois de mai. Dès lors il ne cessa de poursuivre l'exécution du grand dessein qu'il avait conçu ; ce dessein se résumait en ces deux mots : Guerre à l'Espagne ; délivrance des Pays-Bas.

Cette entreprise, dont nous ne dissimulerons pas la gravité et le péril, n'était inspirée ni par l'esprit de parti ni par le goût des conquêtes, mais par la nécessité des temps et par l'amour de la patrie ; c'est ce que nous essayerons d'expliquer.

Les guerres de religion, en se perpétuant, avaient entrainé dans les mœurs du peuple une révolution dont il faut tenir compte. Le peuple, écarté jusque là de la profession des armes, s'était vu appelé tout à coup sur les champs de bataille, et ses instincts militaires s'étaient manifestés avec une extrême énergie. Il est curieux d'interroger à ce sujet les relations des ambassadeurs Vénitiens, et de mettre leurs jugements en regard des déclarations si précises de Duplessis-Mornay.

Voici comment s'exprime, en 1561, le Vénitien Jean Michieli : « Le royaume, pour l'ordinaire, fournit très peu » de soldats, et, si l'on excepte les Gascons, il ne faut » tenir nul compte de l'infanterie française (1). »

Pourquoi cette exception unique en faveur des Gascons? Les autres provinces ne produisaient-elles donc pas leur contingent d'hommes robustes et braves ? L'ambassadeur Michel Suriano pose la question et la résout ainsi : « Si le » peuple était armé, dit-il, il se soulèverait contre les » nobles et contre les grands, aussi bien par envie, que » pour se venger de l'opposition dont il souffre ; il aban» donnerait ses métiers et le labeur des champs, au grand » détriment du pays. De plus, on a remarqué que, quand » un homme du peuple a été soldat, il devient insolent, et » veut commander dans la maison à son père et à ses » frères, et disposer en maître de tout (2) »

Laissons s'écouler quelques années : En 1569, le Vénitien Jean Correro peut juger déjà de l'effet produit par les premières guerres religieuses : « Jusqu'ici, écrit-il, les gens » du peuple étaient tenus pour vils ; et, les Gascons excep» tés, il ne comptaient pour rien dans les armées. Aujour» d'hui il n'en est plus ainsi ; car dans les guerres de » religion, qui durent depuis si longtemps, et dans les-

(1) *Relations des ambassadeurs Vénitiens. Tommasco. T. I*er*, p. 396.*
Il regno fa per l'ordinario molto pochi soldati, e le fanterie francesi sono state sempre tenute in poco o nessuno conto, eccetto le Guascone.

(2) *Id. Ibid p. 494.*
Le cause sono molte, ma questa fra le altre, che, quando la plebe fosse armata, si solleveria contro li nobili e grandi, così per invidia come per vendetta dell' oppressioni che patisce. Lasseria le sue arti e il lavorare della terra, con pregiudicio universale ditutti... E vedesi per esperienza, che, come uno di questi tali è fatto soldato, diventa insolente, e vuol comandare in casa al padre e ai fratelli, ed esser padrone d'ogni cosa.

» quelles tous sont engagés et ont pris les armes, chacun
» s'est trouvé vaillant et homme de cœur (1).

Ecoutons maintenant Duplessis-Mornay, écrivant au nom du parti, son fameux mémoire au roi en 1572 : « Dedans le pays, dit-il, au lieu que jadis le peuple » fuioit les armes, il les suit ; qu'il frémissoit, il saute au » son du tambour. L'espée du gentilhomme est aiguisée, » du bourgeois desrouillée, le soc du laboureur forgé en » cousteau ; autant que Vostre Majesté a de bourgades, au- » tant de garnisons et pépinières de soldats, et non bisognes, » mais très aguerris, aians plus veu de sièges, routes, » escarmouches, surprises en un an de guerres civiles, » qu'en dix ans auparavant..... Vostre roiaume fourmille » de gens qui ne demandent que : *Où est-ce ?* et ne feut » oncques la France tant chargée d'hommes, soit pour la » cavalerie soit pour l'infanterie (2). »

Voilà qui est clair. Dans le triste apprentissage des guerres religieuses le peuple a pris le goût des armes, et il répugne à les déposer.

Ce ne pas tout. A côté des hommes convaincus, des puritains du parti, qui combattent pour la liberté de leur culte et le triomphe de leurs croyances, sont venus se placer en foule ces gens sans foi et sans aveu, aventuriers de bas étage, qui semblent éclore et se multiplier au souffle des discordes civiles.

(1) *Id. T. II, p. 148.*
Il popolo di Francia è sempre stato vile, da poco e quasi da niente nelle cose delle armi, eccettuati i Guasconi ; adesso non si potria dire già così, perchè, in questa guerra di religione, durata tanti anni e pertinente ad ognuno, tutti hanno l'arme in mano ; così hanno fatto animo e cuore.

(2) *Duplessis-Mornay. Mémoires et correspondance. T. I, p. 25-32. Paris 1824.*

La présence de ces éléments impurs dans les armées, rendait la discipline impossible et le licenciement dangereux : « M. l'admiral, dit Brantôme, (qui ne distinguait pas » les mauvais d'avec les bons), M. l'admiral voyoit bien le » naturel de ses Huguenots ; que s'il ne les occupoit et » amusoit au dehors, ils recommenceroient à brouiller au » dedans, tant il les congnoissoit brouillons, fretillans et » amateurs de la picorée (1). »

Si l'on n'avait recours à quelque diversion puissante, on retombait fatalement dans l'abîme des guerres civiles, de ces guerres qui, selon l'honnête et forte expression de La Noue, « sont les boutiques de toutes les meschancetés, qui » font horreur aux gens de bien ! »

Nous avons déterminé la situation qui était faite à l'amiral ; il nous sera désormais facile de juger les derniers actes de sa vie.

Coligny était aussi clairvoyant qu'il était brave. Voici le portrait que nous a laissé de lui une main ennemie : « C'estoit l'homme tenu le plus fin en guerres et aultres » affaires qui fust en France ; homme de grand conseil et » d'invention merveilleuse (6). »

Le moyen de supposer qu'un pareil homme, mûri par une longue expérience, pût être dupe des misérables intrigues de la cour, des odieux petits manèges de la reine-mère et de ses Italiens ? En quittant volontairement sa retraite de Châtillon, pour venir habiter, aux portes du Louvre, l'hôtel de la rue de Béthisy, le généreux vieillard n'igno-

(1) *Brantôme. Hommes illustres et grands capitaines Français. M. l'admiral de Chastillon.*

(2) *Mémoires de Claude Haton. (Bourquelot). T. II, p. 276.*

rait pas qu'il aurait à compter avec la haine des Parisiens, avec les menées de l'Espagne, avec la jalouse inimitié du duc d'Anjou et de son parti, avec les artifices de Catherine. Il avait envisagé les obstacles, et il les affrontait; les périls, et il les méprisait. Il ne voyait qu'une chance, une seule, d'éviter le fatal retour des guerres civiles qu'il détestait, et cette chance, il la tentait sans illusion comme sans faiblesse.

Tout son espoir reposait sur le roi ; et pour se l'attacher, il lui donnait un gage éclatant de sa sincérité : Il s'engageait à lui restituer les places de sûreté occupées par les Huguenots (1).

Le roi, en effet, lui fit grand accueil. Toutefois, quand il exposa devant le conseil ses plans de guerre et ses projets de campagne dans les Pays-Bas, il rencontra une vive opposition de la part de Tavannes, l'âme et le bras droit du parti d'Anjou :

« Reste le seul seigneur de Tavannes, amateur de l'Estat,
» qui s'oppose aux desseins du sieur admiral de Chastillon
» pour la guerre d'Espagne ; monstre un royaume épuisé
» d'hommes et d'argent par les guerres civiles, opposé à un
» florissant Estat, fortifié de l'argent des Indes et d'une lon-
» gue paix ; regrette, se plaint et ne veut que les prison-
» niers et vaincus à Jarnac et à Moncontour conduisent les
» victorieux selon leurs desseins (2). »

(1) *Négociations de la France et de la Toscane. T. III, Pétrucci. Dépêche du 12 mai 1572.*

E già un valetto di camera del re è ito a tutti i luoghi tenuti dagli Ugonotti, per farli rendere al governatore da Sua Maestà postovi ; al che gli Ugonotti condescendono volentieri. Onde a questo modo Francia, poste giù l'armi, sarà pacifica e tranquilla.

La Rochelle seule résista. P. 774.

(2) *Mémoires de Tavannes, (Collection Petitot), T. III, p. 197.*

Il était facile à l'amiral de rétorquer ces arguments. Les récriminations des vainqueurs de Moncontour et de Jarnac ne méritaient pas même une réponse, puisque les vaincus s'étaient trouvés assez forts, l'année suivante, pour dicter les conditions de la paix de Saint-Germain.

La situation florissante de l'Espagne n'était qu'apparente, et l'on savait que le duc d'Albe, pour se soutenir dans les Pays-Bas, en était réduit aux plus tristes expédients (1).

La France était-elle épuisée d'hommes ? L'important mémoire de Duplessis-Mornay, que nous avons cité plus haut, fait justice de cette vaine allégation.

Quant aux finances, il n'était que trop vrai qu'elles étaient dans un état alarmant; et l'on avait à faire face à des dépenses urgentes : il fallait payer les Reîtres, constituer une dot à Madame, sœur du roi, construire des galères, fortifier nombre de places (2). Mais Coligny ne réclamait aucun subside. Il allait même jusqu'à offrir au roi une petite armée de dix mille hommes aguerris et tout équipés, ce qui indignait Tavannes : « Sire, s'écriait-il, » celui qui vous porte telles paroles, vous luy devez faire » trancher la teste. Comment vous offre-t-il ce qui est à » vous ? C'est signe qu'il les a gagnés et corrompus, et est » chef de party à vostre préjudice ; il a rendu ces dix mil » vos subjects à luy, pour s'en ayder à un besoin contre » vous (3). »

(1) *Pétrucci. Dépêche du 17 avril 1572.*
.... In Fiandra grande apparecchio di guerra, di gente assoldata, e molto più di denari, cavati, parte dal pubblico, parte da' privati, parte da parsimonie del vivere, e parte da nuove imposizioni.... P. 769.

(2) *Id. Ibid.*
Dovendosi pagare Ristri, dar dote à Madama, fabbricare galere, e fortificare alcuni luoghi di Provenza....

(3) *Mémoires de Tavannes. T. III, p. 280.*

C'était mal raisonner. Si le malheur du temps avait réduit l'amiral au triste rôle de chef de parti, son offre, d'accord avec sa conduite, prouvait assez qu'il ne voulait plus l'être.

La prise de Briel (1er avril) par les *Gueux de mer*, encouragés par l'Angleterre et secondés par nos Huguenots, indiquait quel succès on pouvait attendre d'une attaque vigoureuse dirigée contre les provinces maritimes des Pays-Bas. Aussi Coligny songeait-il à opérer de ce côté une diversion puissante. Une flotte qui devait porter six mille hommes déterminés s'équipait à la hâte dans le port de Bordeaux ; en politique consommé, l'amiral en avait fait donner le commandement à Philippe Strozzi, vaillant capitaine, et parent de la reine-mère, dont on espérait, par cet acte de déférence, désarmer l'opposition (1).

Il importait que le but de cette expédition fût un mystère pour tout le monde. Le secret fut en effet bien gardé. Vers le 15 avril tout était disposé , et le public se perdait en conjectures. Strozzi débarquerait-il en Ecosse ou en Portugal, à Alger ou dans le Nouveau-Monde? On ne le savait pas (2).

Ce qui était certain, c'est que l'entreprise, quelle qu'elle fût, était accueillie avec grande faveur. La plus brillante jeunesse du royaune et les vieux capitaines Gascons offraient à l'envi leur concours, sans exiger ni solde ni récompense.

(1) *Id. ibid.* « Le roy, pour mieux gagner sa mère, emploie Strosse, son parent, qui, sous feinte d'aller aux Indes, devoit descendre en Flandre. L'amiral desseigne son embarquement de six mille hommes à Bordeaux. »

(2) *Pétrucci, dépêche du 22 avril.*

Strozzi già aveva posto in assetto tutto. Dove ella (armata) vada non si sà di certo; altri vogliono in Iscozzia, altri in Portogallo, altri il Algieri, ed altri al Mondo Nuovo...

Un tel empressement inspirait au Portugal et à l'Espagne de légitimes appréhensions Interrogé par les envoyés de ces deux puissances, le roi répondait imperturbablement qu'aucun des deux pays n'avait rien à craindre, et l'armement poursuivait son cours (1).

Charles IX cédait, presqu'à son insu, à l'ascendant de l'amiral. Il semblait vouloir rompre avec la pauvre politique de sa mère, et s'affranchir de sa tutelle. Il manifestait enfin la volonté de gouverner par lui-même. Retz s'éloignait, sous un prétexte, pour laisser passer l'orage, et Montmorency, en fin courtisan, se tenait à l'écart, afin de ne pas compromettre sa fortune à venir (2).

Le plan de Coligny avait séduit le roi; il était aussi simple que bien ordonné : on pouvait compter sur le bon vouloir de l'Angleterre et des princes Allemands. Le prince d'Orange était prêt à attaquer les provinces du nord des Pays-Bas, qui se soulèveraient à son approche. La flotte de Bordeaux survenant à l'improviste pour appuyer l'effort des Gueux

(1) *Id. Dépêche du 12 mai.*

I primi cavallieri del regno giovanni vi vanno, i capitani vecchi di Guascogna, e tutti senza premio, di modo chè Spagna e Portogallo hanno paura; ed ogni dì protestano e dimandano come sicurtà al re di questa armata; al che moltelvolte si è da sua Maestà risposto, che non va per dannificare nè l'uno nè l'altro, e che ciò le promette, p. 772.

(2) *Id. Dépêche du 17 avril.*

Io so ci sono strani umori, e che si cammina a disunire il re dalla regina madre, e con fargli perdere l'autorità. Ma ella s'aiuta assai, e spera guadagnare il re per ogni modo. Io so, che, contra la voluntà della regina, il re ha deliberato qualche cosa e comandatola.

Il partire di corte così presto del maresciallo Montmorency può essere per non volere intervenire a sentire malagevolezza alcuna dal re e della regina, poichè corre voce che il maresciallo detto si assicura molto della buona grazia del re, e che il re vorrà in breve governare.

Il conte di Retz è partito per Nantes; il colore è per visitare le sue galere; può essere abbia fuggito qualche burrasca o rabuffo del re; perchè egli fa professione d'essere mediatore tra il re e sua madre, p. 760.

de mer, entraînerait les pays maritimes. Le comte de Nassau et les Huguenots Français feraient cependant la conquête des provinces méridionales. Le roi ne sera pas tenu de faire une guerre ouverte à l'Espagne. Ne lui sera-t-il pas toujours loisible d'alléguer qu'il est sans action sur la conduite que tiennent au dehors des sujets, que, dans son propre royaume, il n'a pu réduire à l'obéissance? S'il le faut même, il fera une démonstration significative, en déclarant rebelles les quelques chefs Huguenots les plus compromis dans l'affaire (1).

La Noue avait pris les devants; un coup de main hardi l'ayant rendu maître de Valenciennes (15 mai), le comte de Nassau quitta Paris en grand secret, et quelques jours après il entrait à Mons (2).

Ces premiers succès ne se soutinrent pas. Valenciennes, avant que La Noue eut pu la mettre en état de défense, retomba sous le joug des Espagnols, restés en possession de la citadelle ; la malheureuse ville fut noyée dans le sang (3).

(16) *Id. Dépêche du 28 mai, p. 778.*
Oggi gli Ugonotti ed il conte Lodovico hanno fermentato tutte le pratiche vecchie. Il principe d'Orange attenderà a' Paesi Bassi, ed il conte a fare sollecitare questi della Fiandra alta. Si crede che questo re sappi tutto, e che speri bene, potendosi sempre saltare, con dire, come fa all' ambasciatore di Spagna, che questi hanno preso l'armi contro di lui, e che appena l'ha potuti far mettere a basso; e che, non avendo obbedienza, come si saperia fare altro. E, perchè si veda non è di sua voluntà, far fare ribelli e confiscar beni a tutti quelli che vi anderanno, che saranno quattro o cinque capi, come M. La Noue, genero dell' ammiraglio, bravissimo uomo, e Genlis. »

(17) *Id. Dépêche du 23 mai.*
Il conte Lodovico se n' è partito molto secretamente, per una impresa, che, se le riuscisse, sarà da fare assai in Fiandra ; se non, sarà stata gran leggerezza.

(18) *Ib. Dépêche du 31 mai.*
In Valenciennes hanno morti donne, putti, ed ogni sorte di gente, con spavento grandissimo.

Assiégé dans Mons, Nassau fit bonne contenance, et résista pendant longtemps.

L'amiral ne négligeait rien pour lui venir en aide. Il voulait lui-même monter à cheval, mais le roi s'y opposa (1). Le chagrin qu'il en ressentit fut tel, qu'il ne tarda pas à tomber malade, ce qui ne l'empêcha pas de renouveler ses instances (2). Il résolut enfin d'envoyer à tous risques en Flandre un renfort de trois ou quatre mille hommes sous la conduite de Genlis, avec l'ordre de pénétrer dans Mons. Mais Genlis fut battu et fait prisonnier, le 9 juillet, avant d'arriver sous les murs de cette ville (3).

Coligny a donc échoué dans sa grande tentative contre les Pays-Bas espagnols. Est-ce à dire qu'il ait manqué ou de vigueur ou de prudence? Nous ne le pensons pas. On peut assigner trois causes à ce mauvais succès, toutes trois indépendantes de sa volonté: 1° la trahison; 2° l'incurable faiblesse du roi; 3° la perfidie du duc Cosme.

I. La fameuse flotte de Strozzi ne quitta pas le port de Bordeaux.

Les Espagnols étaient informés d'avance de tout ce qui se préparait contre eux. C'est ainsi que Genlis, qui comp-

(1). Id. Dépêche du 10 juin.
Sono avvertito che l'ammiraglio fa ogni cosa per aver licenza di montare a cavallo per Fiandra, ma sua Maestà non ne vuole intender nulla.
(2) Ib. Dépêche du 24 juin.
L'ammiraglio si trova qui in Parigi, malato, nè lassa con tutto ciò procurare, come ha fatto sempre, che il re pigli questa impresa di Fiandra.
Dépêche du 26 juin.
Gli Ugonotti non cessano di far ogni sforzo, per cavar resoluzione del re, acciò si dichiari, o che secretamente li presti aiuto.
(3) *Id.* Dépêche du 15 juillet.
Qui si tiene per certo, che quattro mila (3,000, selon Tavannes) soldati Francesi, chiamati disubbidienti del re, siano andati a fare spalla al principe d'Orange.

tait à bon droit les surprendre, les trouva en force, prêts à lui barrer le chemin (1).

II. La reine-mère prétendait régner absolument et toujours. Son fils n'avait été entre ses mains qu'un instrument de pouvoir. Or l'amiral, en le fortifiant et en l'éclairant, avait tenté d'en faire un homme et un roi. C'était agir contre Catherine, dont les desseins et la fortune se trouvaient ainsi renversés. Elle répéta une fois de plus la pitoyable scène qui ne manquait jamais de produire son effet, se retirant à Monceaux comme une mère offensée, y attirant son fils après elle, employant à propos les tendres reproches, les larmes, les insinuations, le désespoir. Le prince maladif, violent, pusillanime, sans suite dans les idées, et incapable de toute application, courba de nouveau la tête, et l'astucieuse Italienne ressaisit sa proie (2).

III. Tout ceci est connu; Voici qui l'est moins : Le duc d'Albe était à bout de ressources ; il en était réduit à recourir aux mesures financières les plus dangereuses, parce qu'elles exaspéraient les populations ; Coligny le savait, et il calculait sur sa détresse. Or voici que tout à

(1) *Mémoires de Tavannes, t. III, p. 198.*
« L'admiral lève 3000 hommes sous Genlis, qu'il envoye au secours de Mons. Les Espagnols, bien advertis par les ennemis des Huguenots qui estoient en France, les rencontrent à trois lieues de Mons. »

(2) *Petrucci. Dépêche du 1er juin 1572.*

La regina ha lasciato la corte, per cinque o sei giorni ; e se n'è andata a Monceaux con ordine che nessuno la vada a trovare.

Mémoires de Tavannes, t. III. p. 290-292. « MM. de Sauve et de Retz advertissent la royne des secrets conseils, desseins et paroles du roy ; que si elle n'y entendoit, les Huguenots le posséderoient. La jalousie du gouvernement de son fils et de l'Estat, ambition démesurée, enflamme la royne, la brûle dehors et dedans; et tient conseil de se défaire de l'admiral. »

« Le roy, chasseur, va à Montpipeau ; la royne le rejoint. Scène de désespoir. Elle se retire à Monceaux, où le roy vient la trouver. La royne se contente d'avoir disposé le roy, sans lui en dire davantage. »

coup il apprend que le duc Cosme, auquel il avait rendu plus d'un bon office (1), sans même informer son ambassadeur en France, a mis une somme considérable à la disposition du duc d'Albe, qui peut dès lors lever des troupes, réparer ses pertes et prendre l'offensive (2).

Cet acte déloyal du vieux Cosme fut, pour les Huguenots engagés dans les Pays-Bas, comme le coup de grâce. Aussi la conduite du duc excita-t-elle chez tous les protestants les plus vifs ressentiments :

« Le duc Cosme, s'était écrié l'ambassadeur Anglais, s'est
» montré bon parent du duc d'Albe, mais les princes d'Al-
» lemagne sauront que, sans cette somme, Albe n'aurait pu
» faire à temps sa levée de Reîtres ; et, comme ils en éprou-
» veront un grand dommage, leur bonne volonté pour le
» duc de Toscane se convertira en haine (3). »

Coligny avait dit avec tristesse : « Vous voyez ce que
» nous avons fait pour ces deux princes de Médicis ; nous
» les avons préservés de la guerre, en leur leur offrant le
» secours de nos forces, et voilà la reconnaissance qu'ils

(1) On se rappelle la vive opposition que l'Empereur et le roi d'Espagne avaient faite à Cosme, à propos de son nouveau titre de Grand-Duc. Coligny agissait en sa faveur auprès des princes Allemands. — *Pétrucci*. Dépêche du 28 mai.

(2) *Pétrucci*. Dépêche du 4 juillet, p. 788.

Qui si è sparsa voce, che voi avete servito di denari il duca d'Alva, si no alla somma di trecento, altri dicono ottocento mila scudi, e che con questi egli si è mantenuto in piedi contro i disegni de' ribelli fuorusciti ; cosa che a molti piace, ed a me sommamente ha dato noia.

(3) *Id. Ibid.* In questi rumori dell' imprestito, l'ambasciatore d'Inghilterra mi ha mandato a dire, che, se questa nuova è vera, che Vostra Altezza arà mostro esser buon parente al duca d'Alva, ma che li principi d'Alemagna conosceranno molto bene che, senza questa provisione, il duca d'Alva non poteva così presto far la levata de' Ristri che farà ; e che, essendo tanto a lor pregiudizio, convertiranno in odio ogni buona disposizione che cominciavano avere verso Vostra Altezza.

» nous témoignent ! Ce n'est pas assez de ne pas nous ser-
» vir, ils nous nuisent (1). »

Ainsi tout tournait contre l'amiral. Alors il remit sous les yeux du roi la fatale alternative qui se posait devant lui, sans qu'il lui fût possible de s'y soustraire : la guerre étrangère, ou la guerre civile (2). »

Ce n'était pas, comme on l'a cru, le langage menaçant d'un homme prêt à la révolte, mais la douloureuse déclaration d'un bon citoyen qui voulait à tout prix prévenir le retour des discordes civiles.

Mais déjà le roi ne l'écoutait plus ; il était retombé sous l'empire de sa mère ; « fatigué du bruit des tambours et » des trompettes (3), » il semblait résigné à ne pas faire la guerre au roi d'Espagne (4).

L'amiral insistait, parce que sa conviction était profonde. En ceci il ne se montrait ni crédule ni aveugle, comme l'ont prétendu ses ennemis ; mais en vérité, quelle autre conduite eut-il pu tenir ? (5).

(27) *Id. Ibid.* So che l'ammiraglio ha detto : « Vedete quel abbiamo fatto » per quei principi; che gl'abbiamo levato una guerra da dosso, con offerirgli » ogni nostro potere; e la poca rimconoscenza che ne abbiamo, chè non basta » il non aintarci, che ci disainta. »

(28) *Pétrucci* Dépêche du 28 mai.

L'ammiraglio dice, che bisogna il re vada molto pensato, perchè, se questi cose di Fiandra riuscissero vane, si tirerebbe una guerra adosso presto e facilmente.

Dépêche du 24 juin.

L'ammiraglio assicura la Maestà Sua, che, se non aintava questi maneggi, necessariamente avrebbe guerra nel suo regno.

(29) *Pétrucci.* Dépêche du 4 juillet.

Il re e reina sono stracchi di tamburi e di trombe, p. 788.

(30) *Pétrucci.* Dépêche du 19 juillet.

Il re non vuole però guerra col cognato, p. 798.

(31) *Mémoires de Tavannes, t. III, p. 280.*

« L'admiral maintient ses prétentions. Il ne s'aperçoit pas que la royne s'esloigne de ses advis ; ne congnoit la légèreté du roi Charles, la puissance que ladicte royne a sur ses enfants par ses créatures qu'elle leur a donnés pour serviteurs dès leur enfance. »

De longue main il connaissait Catherine, et ne pouvait pas se méprendre sur ses secrètes intentions. Elle avait eu plus à faire cette fois pour ramener son fils sous son obéissance. La mobilité d'esprit de ce prince, impatient du joug, lui inspirait de perpétuelles inquiétudes. Elle sentait que, tant que l'amiral vivrait, elle ne serait jamais à l'abri d'une disgrâce, qui pourrait être définitive. Elle jura donc la perte de ce redoutable homme de bien, et elle chercha dans l'ombre des assassins et des complices.

Il y avait à la cour une Italienne, qui nourrissait contre Coligny d'implacables ressentiments ; c'était madame de Nemours, la veuve de François de Guise, la mère du jeune Henri. Les deux femmes se rapprochèrent, et s'unirent dans un commun sentiment de haine et de vengeance. On les vit s'enfermer seules, et prolonger leurs entretiens bien avant dans la nuit. Enfin, vers le milieu de juillet, on put remarquer que le fils de madame de Nemours, le duc de Guise, expédiait secrètement un courrier à son oncle, le cardinal de Lorraine, qui se trouvait à Rome (1).

Avant de faire entrer les Guise dans le complot, Catherine, dans un conseil intime, où ne furent admis, avec le duc d'Anjou, que deux affidés — sans doute Retz et Birague, — avait arrêté la mort de l'amiral, « croyant, dit » Tavannes, tout le parti Huguenot consister en sa teste,

(1) *Anonyme.* Dépêche du 19 juillet.

Madama di Nemours è qui ; lavora da valente e ci fa testa. In fatti vuò dire il vero ; ci sono alcune donne che valgono per molti uomini, p. 798.

Pétrucci. Dépêche du 23 juillet.

Madama di Nemours travaglia assai, ed a ore estrordinarie, con la regina madre ; ed il duca di Guisa, suo figlio, spedì un corriere, pochi giorni sono, a Roma, al cardinale, suo zio, p. 798.

» espérant par le mariage de sa fille avec le roy de Navarre
» rhabiller tout (1). »

Tavannes, dans cette horrible circonstance, fait encore trop d'honneur à la reine-mère, en la supposant inspirée par la raison d'Etat. C'est à la satisfaction mesquine de son ambition personnelle qu'elle sacrifiait cette illustre victime.

Au commencement du mois d'août, Leurs Majestés, et les principaux seigneurs des deux partis se trouvaient à Paris, où devait se célébrer le mariage de Navarre. Deux grands conseils furent tenus, auxquels assistèrent des gens de robe et de noblesse d'épée. A l'instigation de la reine, on y rejeta tout projet de guerre. Les Huguenots, poussés à bout, se répandirent en plaintes, et déclarèrent, que, puisqu'on ne voulait pas la guerre étrangère, on aurait la guerre civile (2).

La situation était tendue et devenait critique. On apprenait que le prince d'Orange se préparait à faire une pointe vers le midi du Pays-Bas, ce qui l'amenait à la frontière de la France. A l'occasion du mariage du jeune prince de Condé avec Marie de Clèves, l'amiral, le roi de Navarre et les chefs du parti se réunissaient hors de Paris. Quels étaient leurs desseins? Avaient-ils pris quelque résolution décisive? On l'ignorait. Ce qu'on sut bientôt, c'est qu'au retour ils avaient déclaré, qu'ils ne se tiendraient pour satis-

(1) *Mémoires de Tavannes, t. III, p. 292.*

(2) *Pétrucci.* Dépêche du 6 août.

Arrivate Loro Maestà in Parigi, si sono fatti due consigli di principi, persone di robba longa e di spada; e s'è risoluto, dicesi, per determinata voluntà della regina madre, a non voler, non solo rompere, ma intender nulla della guerra. Di che smarriti gli Ugnotti, fanno sapere, come bisogna ne segua civile, poichè la straniera si esclude, e che penseranno a' casi loro. p. 801.

faits, que si le conseil du roi était réformé et son entourage écarté. Ces prétentions hautement avouées ne présageaient-elles pas de nouveaux troubles (1)?

La reine-mère était clairement désignée. Qu'attendait-elle encore pour accomplir son crime? Fallait-il tant de temps pour faire choix d'un assassin ? N'était-il pas là, sous sa main ? A coup sûr elle n'hésitait plus ; mais trop de précipitation pouvait faire manquer le mariage de Navarre, le suprême espoir de Catherine. Il fallait tout faire avec ordre : aujourd'hui la noce, à demain l'assassinat !

Les noces furent en effet célébrées à Paris, le dimanche 17 août. Il semble que ce mariage ait inspiré à l'amiral une invincible répugnance.

Quel était le but où tendait la reine-mère? C'était la prompte et éclatante abjuration de son gendre ; il n'était pas impossible qu'elle réussit. Coligny le pressentait, et il s'en affligeait. La nature flexible et trop accommodante du jeune prince ne le laissait pas sans appréhensions : aussi, pendant les longues négociations préliminaires, s'était-il tenu à l'écart. Toutefois, si Henri de Navarre n'abandonnait pas les siens, son alliance avec une fille de France fortifiait son parti ; aussi l'amiral se laissa-t-il aller à concevoir une dernière espérance. Voyant aux murailles de Notre-Dame les drapeaux de Jarnac et de Moncontour ; il dit : «Nous en » mettrons d'autres à la place, plus agréables à voir » ; parlant des drapeaux espagnols.

Mais il ne lui fut pas donné de combattre les ennemis de

(1) *Pétrucci* Dépêche du 12 août.
Loro non intendono restare satisfatti, se prima non si riforma il consiglio ed il governo appresso la persona del re. Dio voglia che non ci si facci nuovi tumulti! p. 802.

son pays. Son heure était marquée et l'assassin était à son poste.

Voici ce qu'écrit, à la date du samedi, 23 août, le commandeur Pétrucci :

« Hier, au sortir du palais, j'ai appris que l'amiral, en passant par une rue, a été frappé d'un coup d'arquebuse parti d'une fenêtre. La balle lui a emporté le pouce de la main droite, le doigt annulaire de la main gauche, et lui a traversé le bras gauche. Si l'on soupçonne que la balle ait été empoisonnée, on lui coupera la main droite et une partie du bras gauche. Jusqu'au soir, il a été sans fièvre ; il a conservé toute sa fermeté d'âme, et a demandé lui-même qu'on fit l'amputation. Les uns doutent qu'il survive, à cause de sa vieillesse et des souffrances qui peuvent survenir ; d'autres croient qu'il échappera. Il règne dans la ville une grande agitation. Le roi de Navarre et le prince de Condé sont aussitôt allés le voir ; et ils ne voulaient plus retourner au Louvre. Alors on a offert au blessé de le transporter lui-même au palais, mais il n'y a pas consenti. Leurs Majestés ont donné à Téligny l'autorisation de monter à cheval, et de donner les ordres qu'il voudra pour atteindre les meurtriers. L'on voit un très grand concours de Huguenots, et l'on craint quelque nouveauté. »

« On a arrêté une femme dans la maison d'où est parti le coup d'arquebuse. Interrogée, elle a répondu, que, la veille au soir, un inconnu lui avait amené deux gentilshommes, et lui avait dit: « Ce sont les seigneurs pour qui » on ce retenu ce logement. » Cet inconnu, jusqu'ici n'a pas été retrouvé. Quant aux assassins, ils ont pu s'échapper par une issue secrète. Des relais, disposés de distance en distance, ont facilité leur fuite. »

« Après-dîner, le roi et monseigneur d'Anjou sont allés visiter l'amiral, pour l'encourager et le consoler. »

Post-scriptum. « L'assassinat de l'amiral est un fait concerté de longue main. Les uns croient qu'il a été exécuté par l'ordre de M. de Guise ; d'autres qu'il émane de la cour, mais à l'insu du roi ; d'autres que ni M. d'Aumale ni M. de Guise n'en ont rien su, mais que l'auteur est le cardinal de Lorraine, de concert avec le duc de Savoie ; et que les principaux agents ont été ici le comte de Retz et les ministres du roi d'Espagne. »

« La maison d'où a été tiré le coup d'arquebuse appartient à un prêtre, qui tient son bénéfice du cardinal de Lorraine. L'homme qui a installé les meurtriers est un ancien maître-d'hôtel de la maison du roi, aujourd'hui maître-d'hôtel de la maison de Guise. Quant aux assassins, on dit qu'ils appartiennent à madame de Nemours qui était instruite de tout. »

« Le comte de Retz est au mieux avec le duc de Savoie, qui ne pardonne pas à l'amiral son second mariage. Giuliano del Bene a donné du crédit à l'opinion qui désigne Savoie et Retz, en disant tout haut que ce qui est arrivé n'est pas un grand mal, parce qu'on n'en pourra pas tirer vengeance. Comme on lui objectait que Dieu et le prince d'Orange pourraient bien atteindre les coupables, il répondit « Bah ! Dieu aime les catholiques (1). »

Tel est le résultat des premières informations prises par l'ambassadeur. Quelques jours après, le chevalier Cavriana, agent secret des Médicis, donne sur ce sujet les détails les

(1) *Pétrucci.* Dépêche du 23 août.
Traduction presque littérale.

plus circonstanciés et les plus précis. Son récit nous a paru digne d'être reproduit.

« Vendredi dernier, 22 août, l'amiral, en sortant de la porte Bourbon, située devant le Louvre, fut atteint à la main droite, et au bras gauche à trois endroits, par une arquebusade. On ne sait pas positivement quel est l'assassin, mais on dit tout bas qu'il appartient à la garde de la reine. Placé à une fenêtre grillée, caché par une draperie, et armé d'une longue arquebuse du calibre d'une once environ, il a frappé l'amiral, pendant qu'il se rendait à sa demeure à pied et à peine accompagné. Il lisait une lettre. Celui qui a fait le coup avait pris habilement ses mesures pour frapper l'amiral en pleine poitrine. Mais le hasard a voulu qu'il fut chaussé de mules qui tenaient mal à ses pieds; comme il venait de frapper la terre du pied droit pour fixer sa chaussure, il se recula un peu pour faire la même chose du pied gauche, et reçut ainsi dans les bras la charge, qui sans cela lui eut traversé le corps. Quand il se sentit blessé, il dit. « Voilà comme on traite les gens de bien en France ! » Et, sans manifester d'émotion, il dit à haute voix : « Le coup est parti de cette fenêtre, où l'on voit « encore de la fumée. » Beaucoup de Huguenots coururent au lieu indiqué, les épées nues ; mais, ne trouvant personne, ils se retirèrent en menaçant. »

« La blessure reçue au doigt de la main droite était telle, qu'il fallut l'amputer net. Le bras gauche était percé de part en part à la jonction du *cubitus* et du *radius*. On délibéra pour savoir si l'amputation du bras ne serait pas nécessaire ; l'amiral était de cet avis, et insistait pour qu'on fit l'opération, ce qui pourtant n'eut pas lieu. La balle se retrouva dans le mur; elle était en bronze et fort grosse ; comme on remarquait à l'entour quelques trous fort rap-

prochés les uns des autres, on jugea, qu'outre la balle; l'arquebuse contenait plusieurs *carreaux*. »

« L'accident arriva vers onze heures du matin, une heure avant le dîner. On se mit à faire des conjectures; les uns accusèrent les Guise, les autres le cardinal de Lorraine. Mais les plus avisés jugèrent que monseigneur, frère du roi y avait mis la main; d'autres enfin estimèrent que madame de Nemours avait tout disposé, et que Salì, maître-d'hôtel du roi, dont le frère était majordome du cardinal Pellevé, propriétaire de la maison d'où l'arquebusade était partie, avait dirigé l'éxécution. Mais jusqu'à présent on n'a à cet égard aucune certitude, parce que le meurtrier a fui par une porte de derrière, laissant sur un lit l'arquebuse avec sa mèche encore allumée; il avait pris soin d'écarter sous quelque prétexte l'hôtesse de la maison, afin qu'il n'y eût personne dont on pût invoquer le témoignage contre lui. »

« Cet événement exaspéra les Huguenots, qui allèrent jusqu'à dire, que, si le roi ne leur faisait pas justice, ils sauraient se la faire eux-mêmes. Ils ajoutérent d'autres paroles plus menaçantes, qui devaient causer leur perte, car la menace devient une arme aux mains de celui qui est menacé. »

« Le roi, averti après son dîner, vint visiter l'amiral. Il était accompagné de sa mère, de ses frères et de sa sœur, en un mot de toute la cour, à l'exception de M. de Guise et de sa femme, de mesdames de Nevers et de Nemours. Sa Majesté ordonna à ses médecins et à ses chirurgiens d'assister le blessé, qui n'avait voulu recevoir les soins d'aucun catholique. »

« Le roi l'entretint quelque temps, et lui offrit des consola-

tions. Il le pria de se faire transporter au Louvre, pour qu'il lui fût plus facile de le voir à toute heure. Le malade s'en excusa, comme il l'avait déjà fait, deux heures auparavant auprès de M. de la Châtre, envoyé à cet effet par Sa Majesté : « Je rends, avait-il dit, de très humbles actions » de grâces au roi, mon maître, de l'invitation qu'il daigne » me faire ; mais qu'il se contente de ce que j'ai, et qu'il ne » désire pas davantage :—*Ma contentisi di quello che io ho,* » *e non ne desideri più*».—Il comprenait que cette invitation pouvait avoir d'autres motifs que la cure de sa blessure, et il ne voulait pas se trouver enfermé dans le Louvre, résidence royale.

« Le roi, de retour au château, donna l'ordre à son fourrier principal de loger tous les grands du parti huguenot dans le voisinage de l'amiral, afin qu'ils pussent veiller sur sa personne et lui tenir compagnie. Il fit en outre placer vingt-cinq arquebusiers de sa garde aux portes de l'hôtel, pour empêcher le tumulte, et pour prévenir toute aggression du peuple. »

« Les dernières paroles de l'amiral au roi eurent pour objet de lui demander justice de l'attentat dont il était victime. Puis il le supplia de croire que ce qu'il allait lui dire n'était inspiré par aucune animosité de sa part contre l'Espagne, mais par son attachement pour son roi et par les tristes nécessités des temps. Alors il ajouta, que de toutes façons le roi devait faire la guerre à l'Espagne ; qu'autrement il aurait bientôt la guerre civile plus terrrible que jamais ; que lui même enfin se sentait impuissant à retenir dans le devoir une noblesse qui ne parlait que de recourir aux armes. (1) »

(1) *L'anonyme.* Dépêche du 27 août. Traduction littérale, p. 812.

Voilà les renseignements que nous avons puisés dans les dépêches confidentielles de nos Florentins.

Nous croyons que Pétrucci et Cavriana sont très bien informés, et nous sommes frappés de la modération et de l'impartialité de leur langage.

En contrôlant et en complétant leur témoignage, à l'aide des mémoires du temps, nous arrivons à ces conclusions :

L'assassinat était prémédité.

Les deux grands coupables sont: la reine-mère et madame de Nemours.

Les complices sont : le cardinal de Lorraine et les Guise; peut-être encore le duc de Savoie et le roi d'Espagne.

Le duc d'Anjou est dans la confidence.

L'agent le plus zélé est le comte de Retz.

L'assassin est le détestable Maurevert ; sa main ne tremblait pas, comme on l'a dit : le coup bien ajusté devait être mortel. Un léger mouvement en arrière sauva l'amiral.

Il est malaisé de s'arrêter dans la voie du crime. Le coupable perd peu à peu jusqu'à l'usage de sa volonté ; une fatalité inexorable s'empare de lui et le pousse à l'abîme. L'assassinat manqué entraîna le massacre.

CINQUIÈME MÉMOIRE

La Saint-Barthélémy.

Avant d'essayer de jeter quelque lumière sur le sombre événement de la Saint-Barthélemy, nous croyons à propos d'indiquer à quel degré de démoralisation était tombée la société au sein de laquelle s'accomplit ce fait, le plus monstrueux de notre histoire.

« La religion, écrivait en 1561 l'ambassadeur Vénitien » Jean Michiel, est entre toutes les choses, celle qui con- » serve et augmente le plus les Etats, quand elle est bien » administrée, et, quand elle l'est mal, c'est celle qui con- » tribue le plus à leur affaiblissement et à leur ruine. » Or, il faut que Votre Sérénité sache que, si Dieu n'y » pourvoit et n'y met la main, ce royaume sera réduit à la » dernière extrémité. Il n'est pas de province qui ne soit » souillée par l'hérésie ; en mille endroits on vit à la façon » et selon le rite de Génève, sans se soucier des ordres du » roi (1). »

Qui avait amené cette situation fâcheuse ? Avant tout, le Concordat, qui attribuait au roi la nomination aux évêchés et aux bénéfices. Telle est au moins, en 1569, l'opinion de l'ambassadeur Jean Correro : « François I[er], dit-il, libéral » et bon compagnon, se mit à distribuer les évêchés » sur la recommandation des dames, et à donner les ab- » bayes en récompense aux gens de guerre. Vint après lui » le roi Henri II, qui ne s'y prit pas mieux. C'est la grande

(1) *Relations des ambassadeurs Vénitiens. Tommaseo*, t. I[er], p. 410.

» et large porte par où les hérésies entrèrent en France :
» — *Questa fu la porta, questo fu l'adito spazioso, per
» il quale entrorno le eresie in Francia.* — Le rôle de
» ceux de Genève devint facile, ils n'avaient qu'à comparer
» la vie des prêtres à la vie de leurs propres ministres (1).»

Sous les fils de Henri II, les abus ne firent que s'accroître : « On en est venu à ce point, dit encore Correro, qu'à
» la cour on fait le trafic des évèchés et des abbayes comme
» on fait ailleurs celui du poivre et de la canelle : — *Che
» si fa cosi bene mercanzia di vescovati e d'abbazie a
» quella corte, come si fa qui di pevere e di canella.* —
» On confère les bénéfices avant même qu'ils soient va-
» cants, et je sais tel homme d'église qui a eu grand peine
» à prouver qu'il était encore en vie (2). »

L'autorité du Pape en France déclinait de jour en jour. On s'indignait de voir sortir du royaume tant d'argent exigé pour l'expédition des bulles ; « comme si, disait l'archevê-
» que de Vienne, la cire et le plomb du roi, qui ne coûtent
» rien, ne valaient pas autant que la cire et le plomb de
» Rome, qui nous coûtent tant ! (3). »

Enfin un fervent catholique faisait cette déclaration :
« Aulcuns des ecclésiastiques estoient fort vicieux pour
» lors ; et les plus vicieux estoient ceulx qui plus résistoient
» aux Huguenotz, jusques à mettre la main aux cousteaux
» et aux armes (4). »

Le clergé était donc désorganisé, et les plus graves désordres éclataient dans son sein. C'était pourtant à lui qu'in-

(1) Id. T. II, p. 128.
(2) Id. Ibid. T. II, p. 134.
(3) *Id.*, T. Ier, p. 428.
(4) *Mémoires de Claude Haton (Bourquelot)*, t. II, p 129.

combait la mission de moraliser et d'éclairer le peuple : « Car. quand bien même, dit Jean Correro, les peuples » seraient poussés à la messe avec le bâton, si on ne les » instruit pas dans la religion, ils deviendront athées et » pires que des brutes : — *Deventeriano ateisti. e, si può* » *dire, peggio che bestie* (1). »

Les parlements avaient beaucoup perdu de leur ancien prestige : « Qu'on aille, dit ce même ambassadeur, qu'on » aille dans ces parlements, dont les membres étaient consi- » dérés comme autant d'Aristides ; la plupart du temps on » y rend la justice par faveur et à prix d'argent : — *Per il* » *più si fa giustizia per favori e per danari* (2). »

Les grands ne valaient pas mieux. L'expression que Correro emploie pour les juger est si forte et si dure, que nous répugnons à la traduire : — « *I grandi si servono della religione per Ruffiana* (3) »

Tel était l'abaissement des caractères que tous les regards se portaient vers l'étranger : « Les vœux des prélats et des » catholiques s'adressent au roi d'Espagne, car ils ne sau- » raient attendre leur salut d'ailleurs : — *Che non sanno* » *aspettare la sua salute da altra banda* (4). »

Le parti huguenot était loin d'être homogène ; il renfermait, selon Jean Correro (qui à la vérité est catholique), trois sortes de personnes : les grands qu'animaient l'ambition et l'espoir de venir à bout de leurs adversaires ; la

(1) *Relations des ambassadeurs Vénitiens*, t. II, p. 132.

(2) *Id. ibid.*, t. II, p. 130.

(3) *Id. ibid*, t. II, p. 112. Il s'agit surtout dans ce passage des grands du parti protestant ; quant aux catholiques, ils étaient à la dévotion de l'Espagne.

(4) *Id. ibid.*, T. Ier, p. 360. *Relation de Michel Suriano.*

classe moyenne, que séduisait une liberté plus grande et la perspective de s'enrichir de la dépouille des églises ; le menu peuple enfin, ignorant et de bonne foi (1).

A la tête de cette société en dissolution était placé un gouvernement qui, depuis douze ans se personnifiait en Catherine de Médicis, cette femme sans conscience et sans cœur, pour qui l'art de diviser était l'art de régner, aveugle qui s'obstinait, et ne s'apercevait pas, selon la forte expression de Tavannes, « que vouloir maintenir la paix par divi-» sions, c'est vouloir faire du blanc avec du noir (1). »

Après une longue et douloureuse période de discordes civiles, les deux partis se retrouvaient en armes, plus irréconciliables que jamais ; et la reine était à la veille de se voir atteinte et convaincue d'avoir commis un assassinat aussi odieux qu'inutile.

Telle était la situation morale et politique du pays en 1572.

Cette situation désordonnée et violente nous aide à comprendre comment l'idée d'un massacre a pu se produire, sans inspirer aussitôt un sentiment de répulsion et d'horreur.

Ce n'était pas la première fois qu'on songeait à recourir à des exécutions sanglantes.

En 1563, l'ambassadeur Vénitien, Marc Antoine Barbaro, louait ouvertement le feu roi François Ier d'avoir fait brûler vifs des hérétiques, et il ajoutait : « Plût à Dieu qu'on eut » continué jusqu'à ce jour d'appliquer ce remède ! — *Volesse*

(1) *Id.*, t. II, p 112. *Relation de Jean Correro.*
(2) *Mémoires de Tavannes*, p. II, p. 132.

» *Dio che questo remedio si fosse fin ora in questo modo*
» *continuato!* (1) »

« C'est l'opinion commune, dit, en 1569, Jean Correro, » que dans d'autres temps il aurait suffi de couper cinq ou » six têtes, et non plus; parce que les pauvres gens, man- » quant d'autorité, et privés de la direction de leurs chefs, » auraient été tous chassés à la messe avec le bâton, comme » des troupeaux de bêtes: — *Come pecore col bastone sareb-* » *bono stati cacciati tutti alla messa.* — C'était là un bon » remède, mais pour l'appliquer il eut fallu un roi plein de » feu et de décision, qui eut fait le coup avant qu'on s'en » doutât; et non pas un roi tout de glace, qui n'ose dire ni » oui ni non, qu'après avoir été soufflé par sa mère. — *La* » *dove si vedeva un re tutto freddo, che non ardiva dire* » *si o nò, se non quanto era imboccato dalla madre* (2). »

Ce que Jean Correro, homme impartial et désintéressé, écrivait de sang-froid, devait être incessamment répété et commenté par les adversaires passionnés des Huguenots, et par les complaisants familiers du duc d'Anjou ou de la reine. Comme l'ambassadeur étranger, ils insinuaient sans doute qu'on n'en était déjà plus au temps où il eu suffi de moissonner les têtes les plus hautes.

Enfin il semble très probable, que, dès 1565, à la fameuse entrevue de Bayonne entre les reines de France et d'Espagne, on avait sérieusement agité la question de savoir si l'on exterminerait les protestants (3).

(1) *Relations des ambassadeurs Vénitiens*, t. II, p. 48.

(2) *Id.*, t. II, p. 116.

(3) *Mémoires de Tavannes*, t. II, p. 413. Les roynes de France ét d'Espagne, à Bayonne, assistées du duc d'Albe, résolvent la ruine des hérétiques en France et en Flandre.

Les esprits, nous avons honte de le dire, étaient donc préparés à de pareilles extrémités.

Nous ajouterons, que, s'il y avait une ville où l'on pût impunément donner le signal du massacre, cette ville était Paris. Paris, quoi qu'on ait pu dire, avait depuis longtemps voué aux Huguenots une haine implacable, et était disposé à se livrer contre eux aux plus détestables excès.

Interrogeons à cet égard les témoignages les plus irrécusables, ceux des ambassadeurs de Florence et de Venise, exempts de toute prévention.

En juin 1562, c'est Niccolo Tornabuoni qui écrit au duc Cosme: « A Paris on a chassé les Huguenots de porte en » porte, et ils ont pris le parti de sortir de la ville, où l'on » aime peu la nouvelle religion (1). »

En 1563, c'est Marc Antoine Barbaro qui est encore plus explicite: « A Paris, dit-il, le nombre des catholiques est » immense, et s'ils avaient eu des armes, et qu'on leur eut » permis d'en user, il ne serait pas resté un seul hérétique » vivant dans la ville: — *Non ci sarebbe restato in quella* » *città vivo pur un eretico* (2). »

Or peu de temps après Paris était armé.

C'est Pétrucci, qui écrit le 8 octobre 1567 : « Six ou huit » mille Huguenots sont sortis de Paris, sachant bien que » le peuple veut en finir avec les troubles et les désordres » qui affligent le royaume ; et, s'il se soulève une fois, il » sera impossible aux Huguenots de s'échapper de ses

(1) *Négociations de la France avec la Toscane. Niccolo Tornabuoni.* Dépêche de juin 1562, p. 480.

(2) *Relations des ambassadeurs Vénitiens*, t II, p. 70.

» mains : — *In una furia è impossibile a scampare dalle* » *loro mani* (1). »

En 1569, c'est le Vénitien Jean Correro, qui affirme « que le peuple de Paris est si hostile aux Huguenots, » qu'il n'est pas de ville en Italie où l'indignation soit » poussée aussi loin contre les ennemis de la foi (2). »

En 1571, l'ambassadeur Florentin cite un acte d'intolérance, qui permet d'apprécier la disposition du peuple de Paris. A la fête du S[t]-Sacrement, quelques présidents du parlement, de la religion réformée, s'étaient abstenus de tapisser la façade de leurs maisons. Quand la procession fut passée, le peuple se précipita dans ces maisons, les livra au pillage, et se mit à les démolir (3).

A ces témoignages ajouterons-nous celui de Claude Haton? « Le mot de Huguenot estoit alors au dict Paris en » si grande haine, que pour faire tuer un homme par les » rues et le massacrer, il ne fallait que dire aux massa- » creurs: Voilà un Huguenot! Tout à l'instant, sans en » enquérir davantage, le pauvre homme estoit mort. Et se » trouva cinq ou six bons catholiques avoir esté tués en » ceste façon (4). »

Nous voulons bien faire la part du fanatisme, mais cette part était la moindre.

Les discordes civiles prolongées avaient tari les sources

(1) *Négociations de la France avec la Toscane. Pétrucci.* Dépêche du 8 octobre 1567, p. 537.

(2) *Relations des ambassadeurs Vénitiens*, t. II, p. 106.

(3) *Négociations de la France avec la Toscane. Pétrucci.* Dépêche du 23 juin 1551.

L'Espagne n'était pas étrangère à ces excès, car l'ambassadeur ajoute : E Spagna non dorme, a mio parere. p. 679.

(4) *Mémoires de Claude Haton*, t. II, p. 27.

du commerce. Les bourgeois, qui voyaient leurs ateliers oisifs et leurs comptoirs déserts, s'en prenaient aux Huguenots, et ils les haïssaient.

La populace poussait au désordre, espérant le pillage.

Les parisiens étaient guidés par des intérêts mesquins ou par de vils instincts, encore plus que par les passions religieuses.

Le feu couvait sous la cendre, et l'Espagne veillait à ne pas le laisser s'éteindre. En soufflant sur cette cendre ardente, on était sûr d'exciter un immense incendie.

Nous croyons avoir établi qu'il était alors possible en France de délibérer sur le massacre des Huguenots ; et que l'on avait tout lieu de compter sur Paris pour prêter main-forte aux meurtriers et pour leur désigner les victimes. Il savait où les trouver, il avait des armes, et se tenait prêt à frapper.

Après ces préliminaires, nous sommes en mesure de raconter et de juger les événements qui vont suivre.

Il est avéré pour nous que la reine-mère avait voulu la mort de l'amiral, et que c'était elle qui l'avait fait assassiner. Qu'elles durent-être sa perplexité, quand elle apprit que le coup était manqué, et que le noble vieillard survivait à ses blessures. Ses terreurs augmentèrent, quand elle apprit ce qui se passait à l'hôtel de la rue Béthisy.

« Les seigneurs Huguenots, dit Cavriana, avaient obéi aux ordres du roi, quoiqu'ils fussent de nature à leur inspirer de graves soupçons. Ils s'étaient donc laissé loger dans le voisinage de l'amiral. Une fois réunis, ils ne s'entretinrent que de leurs projets de vengeance. Téligny lui-même avait donné mission à un gentilhomme de la cour de signi-

fier à la reine, qu'autant il avait aimé et recherché la paix, autant il s'emploierait avec ardeur à la rompre, si une justice prompte, éclatante et complète n'était pas faite des assassins » (1).

Si Téligny parlait ainsi, quel devait être le langage des de Piles, des Monin, des Briquemaut, beaucoup moins circonspects et bien autrement exaltés ?

Ce n'était là que des propos ; mais, en les rapportant, on les envenimait. On prêtait aux Huguenots les desseins les plus sinistres : « Ils avaient écrit à la hâte à leurs Églises, et ils attendaient, pour le mardi 26, un renfort de quatre mille cavaliers ; se trouvant alors en état de prendre l'offensive; ils devaient s'emparer du Louvre, où quatre-vingts des leurs étaient installés déjà à la suite de Condé et du roi de Navarre. Ils feraient main basse sur tous les auteurs et sur tous les complices de l'arquebusade (2). »

Dans le trouble de sa mauvaise conscience, Catherine se voyait déjà dénoncée, convaincue, et perdue, ainsi que monseigneur d'Anjou, le fils de sa prédilection. Ce fut sous l'obsession de ces pressentiments qu'elle prit, dans la soirée du samedi 23 août, la résolution d'en finir, en frappant à la fois tous les chefs du parti protestant. Peut-être crût-elle sincèrement que la cour se trouvait dans le cas de légitime défense, et elle le persuada aisément au mobile et violent Charles IX.

(1) *Négociations de la France avec la Toscane. L'anonyme.* Dépêche du 27 août.

Téligny pregò più volte un gentilissimo amico nostro a significare alla reina, che, dove egli più d'ogni altro aveva procurato od amato pace, farebbe ogni opera per romperla, se non si faceva di questo assassinamento giustizia, p. 814.

(2) *Id. ibid.* Dovevano impadronirsi del Louvre ; ed ivi insanguinarsi le mani di coloro che erano stati consiglieri, complici ed autori della archibugiata.

Il faut lire dans Tavannes, le mieux informé des écrivains catholiques, le récit de ce qui se passa au Louvre avant que le signal fut enfin donné. Les conseils se succèdent coup sur coup ; on délibère précipitamment et sans ordre. Le lecteur sent qu'on s'est réuni à l'improviste ; qu'on n'a pris d'avance aucun parti : c'est du moins notre impression.

Que, depuis l'entrevue de Bayonne, la reine, Anjou et leur entourage, aient conçu plus d'une fois le dessein vague et indéterminé de se défaire des protestants, nous ne le nions pas ; mais, à l'instant même où va sonner le tocsin de la St-Barthélémy, nous ne voyons nulles traces d'un plan mûri et arrêté, d'un système coordonné et suivi. Tavannes lui même fait cette remarque judicieuse : « Ce conseil, » nay de l'occasion, ne se fût pu exécuter sans estre dé- » couvert, s'il eust esté prémédité (1). »

La reine-mère jusqu'au bout resta indécise : « Si elle se » fust pu parer de la source de l'arquebuse, malaisément » eust-elle achevé ce à quoy l'événement la contrainct. » Au dernier moment elle se fust volontiers dédite, sans » le courage qui lui fût redonné des capitaines (2). »

Enfin le forfait s'accomplit.

Nous ne saurions mieux faire que de donner la parole au chevalier Cavriana. Sa relation de la saint Barthélémy est la meilleure que nous connaissions (3).

« Toute la nuit on tint conseil au Louvre. Les gardes étaient doublées ; et, pour ne pas donner l'éveil à l'amiral,

(1) *Mémoires de Tavannes*, t. III, p. 294.

(2) *Id. ibid.* p. 294-295.

(3) Nous n'empruntons rien aux dépêches de Pétrucci, qui ne renferment d'intéressant que quelques détails concernant la position des ambassadeurs étrangers pendant ces terribles journées. Dépêche du 27 août.

on ne laissa sortir que ceux qui étaient porteurs d'un ordre exprès du roi.

« Toutes les dames étaient rassemblées dans la chambre de la reine ; et, dans l'ignorance de ce qui se préparait, elles restaient à demi-mortes d'effroi. A la fin, quand on en vint à l'exécution, la reine leur apprit, que des traitres avaient résolu de la tuer, le mardi suivant, elle, le roi et toute la cour, ainsi qu'en faisaient foi des lettres qu'elle avait reçues. Les dames à cette nouvelle furent frappées de stupeur. Le roi ne se déshabilla pas ; mais, tout en riant — *ridendo !* — il prenait les avis de ceux qui formaient le conseil, tels que Guise, Nevers, Montpensier, Tavannes, Retz, Bizague et Morvilliers. Quand Morvilliers, qu'on avait fait relever, et qui arrivait tout troublé d'être mandé par le roi à pareille heure, eut appris de la bouche de Sa Majesté le sujet de ce conseil nocturne, il se sentit le cœur saisi d'une telle frayeur, qu'avant même que le roi l'eut consulté, il s'affaissa sur son siége, hors d'état de proférer une seule parole. Lorsqu'il se fut un peu remis, Sa Majesté lui demanda d'exprimer son opinion. « Sire, répondit-il, c'est » une affaire bien grave et de grande importance, et qui » peut faire renaître la guerre civile plus implacable » que jamais. » Puis, comme le roi le pressait, et lui montrait le danger imminent, il finit, après beaucoup d'hésitation et de détours, par conclure, que, si tout ce qu'on lui disait était vrai, il fallait faire la volonté du roi et de la reine, et mettre à mort les Huguenots : Et, en parlant, il ne pouvait retenir ses soupirs et ses larmes.

« Le roi manda sans retard le roi de Navarre et le prince de Condé ; et, à cette heure extraordinaire, ils se rendirent dans la chambre du roi, accompagnés des

hommes de leur suite. Lorsque ceux-ci voulurent entrer, et parmi eux se trouvaient Monin et Piles, la porte leur fut défendue par les soldats de garde. Alors le roi de Navarre, se tournant vers les siens avec un visage affligé, leur dit : «Adieu, mes amis, Dieu sait si je vous reverrai ! »

« Au même instant Guise sortit du palais, et alla trouver le capitaine des bourgeois de la ville, pour lui donner l'ordre d'armer deux mille de ses hommes, et de cerner le faubourg St-Germain où habitaient plus de quinze cents Huguenots, afin qu'en même temps le massacre eut lieu sur les deux rives du fleuve. »

« Nevers, Montpensier et les autres seigneurs s'armèrent aussitôt, et, en compagnie de leurs gens, partie à pied, partie à cheval, se rendirent aux divers postes qui leur étaient assignés, prêts à agir avec ensemble. »

« Le roi et ses frères ne quittèrent pas le Louvre. »

« Cossein, maître de camp des Gascons, l'Allemand Besme, ancien page de M. de Guise, Hautefort, les Italiens Pierre Paul Tosinghi et Pétrucci (1), avec une troupe nombreuse, se rendirent à l'hôtel de l'amiral, qu'ils avaient ordre d'égorger. Ils jetèrent bas la porte et montèrent l'escalier. Au haut, ils trouvèrent une sorte de barricade improvisée, faite avec des coffres et des bancs entassés à la hâte. Ils pénétrèrent dans l'intérieur, y rencontrèrent huit ou dix serviteurs qu'ils tuèrent, et aperçurent l'amiral, debout au pied de son lit et revêtu d'une robe fourrée. L'aube commençait à paraître et l'on distinguait à peine les objets. Ils lui demandèrent : « Es-tu l'amiral ? » Il répondit que oui. Alors ils s'élancèrent sur

(1) Il ne faut pas confondre ce misérable avec notre ambassadeur Florentin, le commandeur Pétrucci.

lui et l'accablèrent d'outrages. Besme saisit son épée et se prépare à la lui plonger dans la poitrine. Mais lui : « Ah ! jeune soldat, dit-il, ayez pitié de la vieillesse ! » Parole vaine ! D'un coup, Besme l'étend à ses pieds ; on lui décharge deux pistolets en plein visage, et on le laisse gisant et sans vie. Tout l'hôtel est livré au pillage. Cependant quelques-uns de ces hommes paraissent au balcon, et disent : « Il est mort ! » Ceux qui sont en bas, Guise et les autres, ne veulent pas le croire. Ils demandent qu'on le leur jette par la fenêtre, ce qui est fait. On dépouille le cadavre, et, quand il est nu, on en arrache des lambeaux.

« La Rochefoucauld fut tué par un capitaine Basque, auquel il offrit en vain seize mille écus pour racheter sa vie.

« Téligny s'était sauvé; il fut repris et égorgé.

« Lui et les autres, attachés à des cordes étaient traînés par les rues, comme bêtes mortes, puis jetés à la Seine, d'où leurs cadavres furent retirés depuis.

« Piles, en sortant de la chambre du roi de Navarre pour s'élancer hors du palais, fut tué par un Suisse. Avant d'expirer il s'écria par deux fois : « Voilà la paix jurée ! voilà » la foi promise ! » Ses compagnons subirent le même sort.

« On n'entendait que ce cri : « Tue ! Tue ! » Il s'élevait une grande rumeur, et le massacre allait croissant.

« Au faubourg Saint-Germain habitaient Montgommery et le vidame de Chartres. Réveillés par le bruit, ils sautent à cheval, et, suivis d'une soixantaine des leurs, ils les rangent en bataille dans le Pré aux Clercs. Le Provençal Vins, au service d'Anjou, vient pour les reconnaître. Il leur demande ce qu'ils veulent et ce qu'ils font. Ils répondent par

le cri de « Paix ! » et ils se plaignent d'être trahis. Vins décharge sur eux son arquebuse. Guise survenant avec une grosse bande, les soixante Huguenots prennent la fuite. Montgommery doit son salut à la vitesse de son cheval, qui a des ailes ; il gagne, avec le vidame et huit ou dix autres, la forêt de Montfort. Tout le reste est tué.

» Nevers et Montpensier parcouraient la ville avec des troupes de fantassins et de cavaliers, pour veiller à ce qu'on n'attaquât que des Huguenots. On n'en épargna aucun (1). Leurs maisons furent saccagées au nombre de quatre cents environ, sans compter les chambres louées et les hôtelleries. Quinze cents personnes furent tuées en un jour, et autant dans les deux jours suivants (2). »

» On ne rencontrait que des gens qui fuyaient, et d'autres qui les poursuivaient en criant : « Tue ! tue ! » Il y avait des hommes et des femmes qui, le couteau sur la gorge, et sommés d'abjurer pour sauver leur vie, s'obstinaient, perdant ainsi l'âme avec le corps. Ni le sexe ni l'âge n'obtenaient merci. C'était bien véritablement un massacre. Les rues étaient jonchées de cadavres nus et mutilés ; le fleuve en était couvert. »

« Les meurtriers portaient une manche de chemise au bras gauche. Leur mot d'ordre était : « Vive Dieu et le roi ! »

» Lorsque le jour fut venu, monseigneur d'Anjou monta à cheval, et s'en alla par la ville et les faubourgs avec huit cents cavaliers, mille hommes d'infanterie et quatre pièces de

(1) On semble avoir dépassé les ordres de la cour : Tous Huguenots indifféremment sont tués sans faire aucune défense. Paris semble une ville conquise, au regret des conseillers, n'ayant esté résolu que la mort des chefs et factieux. Tavannes, t. III, p. 298.

(2) Tavannes compte 2000 victimes. Claude Haton au moins 7000.

campagne destinées à abattre les maisons qui résisteraient. Il n'en était pas besoin. Assaillis à l'improviste, les Huguenots ne songeaient qu'à fuir.

» Aucun rire ne se mêlait aux cris. Les vainqueurs ne laissaient pas, comme de coutume, éclater leur joie, tant le spectacle qu'ils avaient sous les yeux était navrant et horrible.

» Dans la journée du dimanche 24, le roi et lareine exposèrent à la cour, comment ils avaient été contraints de châtier l'amiral et ses complices ; ils déclarèrent que Navarre Condé se conduisaient en hommes de bien et en sujets fidèles. Ils parlèrent du détestable complot que les Huguenots avaient ourdi contre Leurs Majestés et Leurs Altesses. Le roi ajouta, que, le royaume étant délivré de leur insolence, il commençait de ce jour à être vraiment roi. »

« Navarre et Condé étaient atterrés. Condé ayant voulu parler, le Roi l'interrompit avec beaucoup d'aigreur. On donna des gardes aux deux princes. Le Louvre resta fermé ; tout y était dans la terreur et le silence. Le roi demeura dans sa chambre ; il faisait bon visage, il plaisantait et se moquait : — *Faceva però il re buon viso e burlavasi del mondo !* — La cour fut longtemps à se remettre et à retrouver un peu de calme. Aujourd'hui, chacun est attentif à profiter, de l'occasion, et à solliciter soit des places, soit des bénéfices. Jusqu'ici on n'a fait autre chose que de donner au marquis de Villars la position d'amiral. Le Roi est craint, et l'on voit qu'il veut être obéi. »

« On dit que Coligny, s'entretenant il y a huit jours avec son gendre Téligny de la prédiction d'un astrologue qui avait dit qu'il serait pendu, s'en était moqué et avait dit : « Voyez s'il y a apparence que la chose se vérifie ; à moins

» qu'on ne veuille entendre que je serai pendu en effigie, » comme je l'ai été il y a quelques mois. » Or l'astrologue avait dit vrai, car son cadavre, traîné par les rues et en butte aux derniers outrages, fut décapité et suspendu par les pieds au gibet de Montfaucon, pour y devenir la pâture des corbeaux (1).

« Telle fut la fin misérable de celui qui naguères était le maître de la moitié de la France. On trouva sur lui une médaille sur laquelle étaient gravés ces mots : « Ou une » victoire entière, ou une paix assurée, ou une mort hono- » rable. » Aucun de ces vœux ne devait être exaucé.

« La tragédie a duré trois jours entiers au milieu de transports de rage. Elle commence à peine à se ralentir. Le butin a été immense ; on l'évalue à un million et demi d'écus d'or (2). Plus de quatre cents gentilshommes des plus braves et des meilleurs capitaines du parti périrent. Le plus grand nombre était venu bien pourvu de vêtements, de bijoux et d'argent, pour faire belle figure aux noces du roi de Navarre. La populace s'enrichit de leurs dépouilles. »

« Le peuple de Paris est content ; il se sent soulagé ; hier il détestait la reine ; aujourd'hui il la proclame : LA MÈRE DU ROYAUME ET LA CONSERVATRICE DU NOM CHRÉTIEN : — *Il popolo è restato tanto consolato*,

(1) *Mémoires de Claude Haton*, t. II, p. 680. Arrêt du Parlement du 26 août. Cette sentence estant rendue, fut le corps lavé de la rivière, comme indigne d'estre viande de poissons, et fut par le bourreau traîné par les rues, et de là mené au gibbet de Montfaucon pendre, pour estre viande et charogne des vers et des corbeaux pendant quelques quinze ou vingt jours.

(2) *Id. ibid.*, p. 678. Les maisons des Huguenotz dudit Paris furent toutes mises et abandonnées au pillage, qui dura l'espace des ditz trois jours ; où s'enrichirent maintes pauvres gens dudit Paris, tant crocheteurs, maraux de grève, que aultres.

che, dove odiava la reina madre, ora la chiama madre del regno e conservatrice del nome cristiano ! »

Ainsi, au lendemain de la S[t]-Barthélémy, Catherine a été populaire! Qu'elle demeure la grande coupable; mais qu'il soit avéré qu'elle a eu pour complice le peuple de Paris, qui volontiers eut devancé ses ordres, qui les a exécutés, qui les a dépassés. Le peuple a voulu le massacre, il s'y est associé, il y a applaudi !

Poursuivons :

« Ce qui a assuré le succès, c'est la rapidité de la résolution et de l'exécution, ce qui n'a pas permis aux ennemis de se reconnaître. Les Espagnols triomphent; et Dieu veuille que nous ne les fassions par trop grands au prix de notre sang! (1) »

Cette dernière parole se retrouve quelques jours plus tard, et encore dans la bouche d'un Italien. Consulté par la reine-mère sur le fait des Huguenots, son astrologue Ruggieri, lui répondit: « Cela a fait plus de bien à un ami qu'au roi. » — Quel est cet ami? « — Le roi d'Espagne. » —« Et de quelle façon? » L'astrologue ne répliqua pas (2).

Nous avons découvert dans les archives de Toscane un document qui porte ce titre : — *Relazione d'un cattolico appassionato.* Relation d'un fanatique. En voici le préambule :

« Que peut-on attendre encore de ce roi Charles, bien digne d'être appelé Charles-le-Grand, de sa très-glorieuse mère, des deux Césars, ses dignes frères? Que désirer de plus de ces princes du Sang, de ces Guise,

(1) *Négociations de la France avec la Toscane. L'anonyme.* Dépêche du 27 août. — On remarquera, que, pour se mieux cacher, Cavriana parle comme s'il était Français, p. 812-822.

(2) Id. *Pétrucci.* Dépêche du 2 septembre 1572, p. 836

de ces seigneurs, qui avec autant de valeur que de prudence ont éxécuté les très saints commandements de leurs rois ? Qui n'admirerait cette populace de Paris, qui, avec tant d'ardeur et tant d'entrain a mis en pièces et a noyé tous ceux qu'elle savait être rebelles à Jésus-Christ et au prince ? Jusqu'ici on disait : *Les Vêpres Siciliennes;* désormais on pourra dire : *Les Matinées Parisiennes !!* Soit mille fois loué le Dieu Tout Puissant, qui me donne l'occasion de vous transmettre d'aussi célestes nouvelles ! Et soit mille fois béni le triomphant S[t]-Barthélémy, qui, le jour de sa fête, a remis aux mains des siens son couteau si bien affilé, pour accomplir un si beau sacrifice ! (1) »

C'est assez ; c'est trop peut-être. Il est des cas où le ridicule est odieux, et ne provoque que le dégoût (2).

(1) *Id. Anonyme.* Dépêche du 26 août, p. 822.

E che si desidera ora da questo Carlo, veramente Magno, e dalla gloriosissima sua madre, con li altri due Cesari, suoi fratelli ? Che si vorrebbe davvantaggio da questi principi del Sangue, signori di Guisa ed altri signori, che con tanto valore e prudenza hanno eseguito li santissimi comandamenti del lor buon re ? chi è quello che non si contenti di questo popolazzo Parigino, che con tanta alacrità ha messo in pezzi e affogato chiunque egli ha saputo rinvenire delli rebelli di Cristo e del loro re ? Soleva dirsi : *Vespro Siciliano*; si può dir ora : *Mattutin Parigino*. Sia laudato l'Omnipotente Iddio, che mi porge occasione di scrivervi sopra così celeste nuove ; e sia benedetto il trionfante san Bartolommeo, che, nel giorno della sua festa, si è degnato prestare alli suoi devoti il suo taglientissimo coltello in così salutifero sacrifizio.

(2) Nous avons retrouvé dans les archives de Florence les réponses inédites du roi et de la reine-mère aux lettres de félicitations du grand-duc ; les voici :

RÉPONSE DU ROI.

Paris, 15 septembre 1572.

« Mon cousin, j'èstois sur le poinct de vous faire entendre, comme l'exécution advenue en la personne de l'amiral et de ses adhérens est passée, lorsque j'ay receu vostre lectre du IV de ce moys, par laquelle j'ay congneu que vous estiez jà adverty de la vérité du faict. Et avez très-bien considéré la fin et intencion qui m'a acheminé à telle nécessité; laquelle n'a regardé autre chose que la gloire de Dieu, le rétablissement de son service et le

Le grave historien de la guerre du Péloponèse remarque qu'un des effets des discordes civiles, alors qu'elles se prolongent, est d'altérer jusqu'au sens et à la portée des mots; qu'ainsi l'audace insensée prend le nom de courage, la modération celui de faiblesse, la prudence celui de lâcheté.

Combien cette observation s'applique avec justesse à l'époque des derniers Valois!

C'est par un étrange abus de langage qu'on a cherché à la Saint-Barthélemy des motifs religieux ou politiques.

repos et tranquillité de mon royaume. Aussi n'ay-je jamais doubté qu'elle ne fut louée et approuvée de tous les bons et vertueux, et spécialement de vous, qui avez tousjours eu une singulière dévocion à la restauration de l'Église de Dieu. Lequel j'espère, me fera la grâce de parfaire et accomplir ung œuvre si sainct, et que j'ay tousjours tant désiré. Vous remereyant au surplus de la favorable démonstration que vous m'avez faict en cest endroict, respondant à la singulière dévocion que je scay vous avez au bien de mes affaires; à laquelle je ne manqueray jamais de l'amityé et bienveillance que vous pouvez désirer de moy. Priant Dieu, etc. »

RÉPONSE DE LA REINE-MÈRE.

Paris, 15 septembre 1572.

« Mon cousin, je vous ay de tout temps congneu si affectionné au service et à la gloire de Dieu et particulièrement au bien de ceste couronne, que je me suys tousjours assurée que vous recevrez singulier plaisir d'entendre l'heureux succez de l'exécution de l'amyral et ses adhérans, comme voz lettres du xv de ce moys l'ont suffisamment témoigné. De quoy le roy, M. mon fils, reçoit très-grand contentement, se voiant loué et conforté des bons vertueulx en une si saincte et recommandable résolution, de laquelle il espère que Dieu lui fera la grâce de tirer le fruict nécessaire à la restauration de son Église et repos universel de la chrestienté. Et, comme je say que vous lui estes voué d'une parfaicte affection, vous feray aussi cognoistre l'amityé et faveur que vous vous pouvez promectre de ceste couronne; priant sur ce le Créateur, mon cousin vous avoir en sa saincte et digne garde, etc. »

(Ce qui suit est de la propre main de Catherine).

« Mon cousin, je ne doucte de vostre bonne volonté en nostre endroict, et que ne vous réjouissiez de tout ce qui intéresse à la gloyre de Dieu et conservation de nos âmes et seureté de ceste couronne. Car aussi nous pouvons vous asseurer que nostre conservation sera tousjours pour vous ayder et favoriser, plus que de autre prince que vous vous puissiez asseurer.

Votre bonne cousine, CATHERINE. »

Grâce à Dieu, la religion et la politique sont ici hors de cause. Si l'on y regarde de près, au premier rang on découvre des ambitions et des intérêts froissés ; des vengeances longtemps comprimées et qui éclatent; tout un monde enfin d'obscures et misérables intrigues ; et, plus loin, comme pour former le fond du tableau, une désorganisation de la société et une dépravation morale, qui permettent aux pervers de tout faire et de tout oser. Le fanatisme n'occupe pas la scène, ou du moins il n'y joue qu'un rôle effacé. Il paraît au dénouement pour s'attribuer la victoire. Pendant la Ligue, il exercera une toute autre influence.

On a taxé les Huguenots d'aveuglement et de témérité. Mais ils n'ont été sérieusement en danger qu'après l'arquebusade du 22 août ; et, dès ce moment, ils ne pouvaient sans lâcheté abandonner leur chef.

Coligny, dira-t-on, pouvait fuir Paris avec eux. Mais se trouvait-il en état de le faire? Sa blessure était fort grave. Et puis, il avait dit qu'il aimait mieux mourir que de rentrer dans les guerres civiles. S'il eût vécu, il n'eût pu se séparer de ses compagnons fidèles, de ses amis éprouvés. Il lui eût encore fallu combattre à leur tête. La mort le dégagea de ces liens, et mit en évidence sa grandeur d'âme et sa vertu (1).

Quant à Catherine, sa honteuse popularité dura un jour et s'évanouit ; elle vieillit longuement dans la haine et dans le mépris.

Le massacre du 24 août n'amena pas même une

(1) A mesure que notre histoire s'éclaire, l'amiral semble grandir ; en le connaissant mieux, on l'admire et on le vénère. Il en est tout autrement de Catherine de Médicis; toute clarté lui est funeste. Aujourd'hui on lui dénie à bon droit jusqu'à cette habileté dans le mal qu'on lui a longtemps attribuée.

trêve. Ainsi que l'avait prévu le vieux Morvilliers, on vit aussitôt renaître la guerre plus implacable et plus acharnée.

On peut affirmer que tout empira.

Avec Charles IX la royauté glisse dans le sang; avec Henri III, elle tombe dans la fange : on ne saurait descendre plus bas, on touche le fond de l'abîme. La fortune et l'honneur du Béarnais furent de tirer la France de cette hideuse impasse, de lui ouvrir une issue, et de lui faire respirer un air moins impur. Avant lui la France semble perdue; avec lui et par lui elle sera sauvée !



L'ÉVÊQUE D'ARRAS.

MOULLART

ET SA FAMILLE

CORRECTIONS A L'ARTICLE DE SAINT-ALLAIS [1]

PAR

Le Chevalier **Amédée de Ternas**, ancien Elève de l'Ecole des Chartes, Membre résidant.

Qu'un généalogiste fasse remonter bien haut la noblesse d'une famille, nous n'y voyons aucun inconvénient, cela ne change pas l'histoire et ne peut être qu'agréable aux descendants actuels de cette maison ; mais quand, parmi ses membres, il se rencontre un personnage qui occupe une place dans l'histoire, le généalogiste doit être plus soigneux, afin de ne pas induire en erreur les biographes.

Il est difficile de ne pas se tromper lorsqu'on écrit sur ces matières, et nous ne trouvons pas étonnant que les généalogistes, qui ont produit un grand nombre de volu-

(1) Nobiliaire universel de France ou recueil général des généalogies historiques des maisons nobles de ce royaume, tome 20, pages 133 et suivantes. Paris 1841.

mes, aient par cela même commis beaucoup d'erreurs. Ils ne doivent donc être consultés, qu'avec de grandes précautions par les hommes sérieux ; la plupart de ces auteurs impriment, sans contrôle, les généalogies fournies par les familles ; et comment pourraient-ils du reste vérifier de Paris, si les notices qu'on leur communique sont bien établies, alors que les titres sur lesquels s'appuient ceux qui les ont rédigées reposent en province : aussi nous pouvons attester, si nous en jugeons par les généalogies de nos pays que nous connaissons, et que nous avons eu l'occasion d'examiner, qu'il y en a bien peu qui résistent à un examen approfondi.

Il en est cependant beaucoup, qui s'appuient sur des déclarations signées et revêtues du cachet des hérauts d'armes qui, avant 1789, jouaient un grand rôle et étaient par leurs fonctions mêmes des personnages importants, choisis assez souvent parmi les familles nobles. Sans refuser complétement d'accorder quelque autorité aux pièces émanées de ces officiers qui font trop facilement remonter l'origine de la noblesse des familles à une haute antiquité, nous devons dire que beaucoup de ces lettres ont été dressées pour des maisons anoblies depuis peu de temps(1);les souverains

(1) On pourrait citer ici les frères *de Launay*, qui délivrèrent beaucoup de certificats qui servent aujourd'hui encore de base aux prétentions héraldiques de plusieurs familles de nos provinces. Jean *de Launay* fut condamné et étranglé dans la prison de Tournai, le 17 mai 1687, à cause de ses faux. (On peut consulter sur ces deux habiles faussaires la brochure publiée par M. Galesloot. Bruxelles 1866.)

De même les hérauts d'armes d'Irlande, qui suivirent l'infortuné Jacques II en France, se montrèrent si faciles dans les attestations d'ancienne noblesse, qu'ils délivrèrent à des Français, que le Conseil du Roi dût tracer des règles pour obvier aux inconvénients qu'il y aurait d'accorder ou de refuser inconsidérément sa confiance à ces sortes de pièces et d'agréer ainsi au corps de la noblesse des familles roturières (Chérin p. 430.)

n'attachaient aucune importance à ces actes, que nous qualifierons de pièces de complaisance, ils remplissaient leurs coffres et ne changeaient rien à la position de la famille de l'impétrant, puisque par le fait d'un anoblissement récent, ou d'une charge nouvellement acquise, il se trouvait en possession des priviléges et des exemptions de la noblesse.

Il existe, dans nos provinces, un moyen presque infaillible de savoir si la noblesse d'une famille remonte à une époque reculée; c'est d'avoir recours aux registres de la bourgeoisie; ces registres, que l'on retrouve encore dans plusieurs villes, soigneusement conservés avant la révolution, relataient la position et les qualités de celui qui demandait à se faire inscrire pour jouir des privilèges de la bourgeoisie.

Comme ceux qui présidaient à l'enregistrement étaient généralement les échevins, appartenant pour la plupart à la classe roturière, ils ne permettaient pas au nouvel impétrant, on le conçoit sans peine, de prendre une qualité qui l'aurait placé au dessus d'eux, s'il ne pouvait en justifier (1).

(2) C'est ainsi qu'à plusieurs reprises dans les registres des réceptions à la bourgeoisie de la ville de Douai, on voit effacée la qualification d'écuyer qui accompagne le nom du nouveau bourgeois; en voici deux exemples presque contemporains de l'évèque *Moullart:* Nicolas *Dewred* est reçu bourgeois, le 21 juin 1631, le mot écuyer est barré sur le registre, original en parchemin. Guillaume *de Pouvillon*, natif de Lille, ayant été reçu le 6 août 1612, la qualification d'écuyer est également barrée sur le registre avec cette mention explicative: « Ce mot d'écuyer a été traché pour n'avoir » led[t] *Pouvillon* fait suffisamment aparoistre de ceste qualité, selon que » luy estoit ordonné de fère. »

D'autres fois encore les échevins faisaient prudemment des réserves; ainsi le 1[er] juin 1689, Jean-Baptiste Michel *de Schutteleur, soi disant escuier*, fils de Michel *aussi se qualifiant escuier*, natif de Rexpoude, châtellenie de Bergues, et de d[elle] Marie-Madeleine *Démoulin de Bernau* fut reçu bourgeois.

En sens contraire, lorsque l'on inscrit sur les registres officiels de la

C'est en consultant les registres de ce genre, aujourd'hui déposés à la mairie d'Arras, que nous allons établir que Saint-Allais, dans l'article consacré à la famille Moullart, s'est trompé en donnant à Mathieu *Moullart*, évêque d'Arras, une origine que celui-ci n'a même pas réclamée, alors qu'il était au faîte des honneurs.

Dans son testament du 13 janvier 1596 (1), cet évêque nous apprend qu'il est né à St-Martin sur Cojeul : « Je » donne à l'église de St-Martin sur Cojeul, lieu de ma » naissance, écrit-il, la maison, héritage, ensemble les » terres en dépendantes qu'ay acheté des héritiers de feu » mon oncle et parrain Aleaume *Pronnier*, à charge de » faire dire une messe, etc., etc. »

Maintenant que nous connaissons le lieu de sa naissance, nous allons donner, sur deux colonnes en regard l'une de l'autre, le fragment de la généalogie, par Saint-Allais, et celui que nous avons dressé, afin que le lecteur puisse saisir facilement les erreurs commises par cet auteur.

Généalogie par Saint-Allais.

I. Pierre *Moullart*, écuyer, sg[r] de Waregnies, de St-Martin en partie, épousa Barbe *de Mouchy*.

Généalogie véritable.

I. Jean *Moullart*, fermier à St-Martin sur Cojeul, épousa Antoinette *Pronier*, et se fit recevoir bourgeois d'Arras le 22 octobre 1546.

commune Jean-Baptiste *Le Sellier*, docteur ès-droits, seigneur de Baralle, nommé, le 7 mai 1671, échevin de Douai, « le seigneur de Baralle proteste » de non préjudice de la qualité d'écuyer qu'il maintient lui appartenir et » pour quoi il a procès à l'encontre du procureur fiscal de la gouvernance » et quand il a été déclaré noble par sentence du magistrat en 1675, on a soin d'en faire mention en marge de la liste échevinale. (Communication de M. A. Preux, de Douai)

(1) Je dois la communication d'une copie certifiée de cet acte, à l'obligeance de M. Becquet de Mégille, propriétaire à Douai.

Ils laissèrent les 6 enfants qui suivent.

1° Pierre *Moullart*, écuyer, sg[r] de Waregnies et de Wavrechin à cause de sa femme Jeanne de *Monchcau*, fille et héritière de Jean, sg[r] de Wavrechin, et de Madeleine *Miroul*.

Ils laissèrent les 9 enfants qui suivent.

1° Adrien *Moullart*, né à St-Martin sur Cojeul, d'abord homme d'armes du duc d'Arschot, puis échevin d'Arras et enfin lieutenant du s[r] de Marles en la cité d'Arras. Il fut reçu gratis, bourgeois d'Arras, le 9 août 1583 en faveur de son frère l'évêque. Il était veuf de Madeleine *du Jardin*, veuve de Ferry *du Flos*, procureur au conseil d'Artois, et fille de Nicolas *du Jardin* et d'Anne *Crespin*. Il fonda avec sa femme deux obits à St-Géry le 2 septembre 1601 (1).

(1) Depuis la rédaction de notre notice sur l'évêque *Moullart*, ayant trouvé quelques nouveaux détails, sur la famille de ce personnage, dans l'histoire de la ville de Saint-Ghislain par l'abbé Petit, curé de Baudour, publiée tome VII 3e série des Mémoires de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, Mons, 1872, in-8°, nous avons pensé qu'il serait utile d'en faire mention afin de compléter notre article.

L'abbé Petit nous apprend 1° page 120 : qu'Adrien *Moullart*, frère de l'abbé de Saint-Ghislain, se qualifiait d'écuyer et qu'il fut bailli de cette petite ville du 23 février 1567 au 28 octobre 1582 ; 2° page 106 : que ce bailli était un grand brûleur de sorciers et d'hérétiques ; 3° page 129 : qu'il avait un frère du nom de Guillaume qui, soit en son absence, soit comme bailli portatif, fit les fonctions de bailli l'an 1567.

2° Mathieu *Moullart*, 74° évêque d'Arras, etc.	2° Mathieu *Moullart*, évêque d'Arras, sur lequel nous donnerons une notice biographique ci après.
3° Antoine *Moullart*, archidiacre de N. D. d'Arras, bienfaiteur des dames de la Thieuloy où il fut inhumé l'an 1581.	3° Antoine *Moullart*, archidiacre de N. D. d'Arras, ne mourut pas en 1581, comme le dit Saint-Allais, puisqu'il est cité dans le testament de son frère en 1596.
4° Jacques *Moullart*, lieutenant-colonel, au service de l'empereur en la guerre contre les Turcs, où il est mort l'an 1598, laissant postérité de sa femme Isabelle *Van Hardunch*.	4° Jacques *Moullart* sur lequel nous n'avons aucun renseignement.
	5° Jean *Moullart*, fermier de Messire Jean *de Lameth*, sur lequel la terre de St-Martin fut confisquée par le roi d'Espagne Philippe II, parceque ce seigneur était français. Jean *Moullart* fut reçu bourgeois d'Arras en 1585, gratis, en faveur d'Adrien *Moullart*, son frère, alors échevin. Il était marié à Adrienne *Poullain*, dont il avait

5° Isabelle *Moullart*, dame héritière de Wasmes, mariée à Jean *le Natier*, baron de Boués.

6° Marguerite *Moullart* qui épousa : 1° Jean *Lambert*, s^{r} de Vandelicourt ; 2° Jean *Grebert*, fils de Claude et de N... *Le Mesureur*.

alors 3 enfants qui furent reçus à la bourgeoisie d'Arras avec leur père.

6° Marie *Moullart*, mariée à Jean *Théry*, fils de François, drapier.

7° Antoinette *Moullart*, à laquelle l'évêque laissa par son testament les deux châtellenies de cité d'Arras, qu'il avait achetées à M. *du Biez*. Elle épousa Hues *de Gouy*.

8° Robert *Moullart*, cité dans le testament de son frère, l'évêque.

9° Marguerite *Moullart*, également citée dans le testament de son frère l'évêque.

Comme on peut le voir par le tableau généalogique qui précéde, l'évêque *Moullart* n'appartenait pas à une famille noble, bien que Saint-Allais l'ait voulu faire croire ; mais il n'était pas non plus le fils de pauvres cultivateurs, comme l'a dit M. Achmet d'Hericourt, page 145 de son ouvrage, ayant pour titre « Les siéges d'Arras. » Comment admettre qu'un pauvre cultivateur ait pu faire étudier ses enfants, leur donner assez d'instruction, pour leur permettre d'arri-

ver dans les ordres et dans les charges civiles, et marier ses filles à des fils de riches bourgeois? Nous pouvons donc dire, sans risquer de nous tromper, que les parents de l'évêque Moullart étaient sinon de riches fermiers, du moins des fermiers aisés, comme il y en avait beaucoup alors en Artois.

Nous croyons devoir terminer cet article par une notice biographique sur Mathieu *Moullart* qui joua un rôle important dans les événements politiques de son temps, et qui peut à juste titre être mis au nombre des bienfaiteurs de la ville de Douai, où il fonda le séminaire qui porta son nom et qui subsista jusqu'à la Révolution française.

Mathieu *Moullart* eut pour professeur le fameux Martin Rythove (1), se livra avec ardeur à l'étude et fut même jugé digne de faire le cours de théologie dans la célèbre université de Louvain, où il prit son grade de licencié. Entré dans les ordres, il devint prieur de l'abbaye de Saint-Ghislain, puis en 1563 codadjuteur de l'abbé Charles de Croy mort le 11 décembre 1564, et remplaça ce dernier en 1565 (2). Nommé député pour les états de Hainaut, il se rendit auprès de Philippe II, roi d'Espagne, alla ensuite visiter le pape Grégoire XIII, et, le 23 avril 1577, assista aux États généraux des Pays-Bas, assemblés à Bruxelles (3).

Le premier octobre de cette même année, Mathieu *Moullart* fit son entrée à Arras dont il avait été nommé évêque depuis 1575; en 1578, nous le voyons prêcher contre le prince d'Orange et faire tous ses efforts pour

(1) Voir le dictionnaire de Moréri, tom. VIII, page 842.

(2) Voir tom. VII 3e série des Mémoires de la Société des Sciences, des Arts et des lettres du Hainaut. Mons, 1872, in-8°.

(3) Mémoires de Frédéric Perrenot, publiés par M. de Robaulx de Soumoy page 71.

détourner les Artésiens du parti de ce prince (1); forcé peu après de quitter Arras, il chargea l'abbé de St-Vaast, *Sarrazin*, de le remplacer dans l'administration de son diocèse ; il se retira alors à l'abbaye d'Anchin et ensuite à Amiens, attendant que les partisans du prince d'Orange, qui étaient maîtres d'Arras, fussent calmés et lui permissent de rentrer dans sa ville épiscopale.

Alexandre Farnèse, prince de Parme, qui le choisit pour député, l'envoya défendre les intérêts du roi d'Espagne aux États d'Artois, assemblés à Arras, et il n'eut qu'à se louer de son choix, car ce prélat parvint par sa prudence à faire rentrer dans l'obéissance cette province, prête à tomber sous le joug du prince d'Orange, ou à embrasser le parti du duc d'Alençon.

Henri IV, après la prise d'Amiens en 1597, s'étant dirigé vers Arras, dont il croyait pouvoir s'emparer par surprise, fut repoussé par les habitants de cette ville, avertis à temps, et animés par la présence de leur évêque qui n'abandonna les remparts qu'après la retraite des Français.

Mathieu *Moullart* fit son testament le 15 janvier 1596, et, parmi les dispositions qu'on y rencontre, nous croyons devoir mentionner celle-ci, qui a rapport à la fondation du séminaire de son nom à Douai. « Item, je donne et » legate au collège que j'entend ériger à Douay à ma » maison dudit Douay nommé d'Achicourt, selon qu'elle » se comprend, et huit cens florins de rente au denier » seize qu'ay acheté et entend paracheter sur les états » d'Artois jusqu'à concurrence de huit cens cinquante

(1) Mémoires de Pontus Payen, publiés par M. Henne, tome II, pages 70-83-87.

» florins par an, pour avoir à vingt boursiers dudit collège
» chacun quarante florins en argent, et outre ce, chacun
» dix rasières d'avoine et dix rasières de bled tel qu'il
» croit à Vitry sur les terres que j'ai acheté à ces fins, ou
» que l'on paie sur la haute mairie dudit Vitry, chargeant
» laditte haute mairie, lesdittes terres et moulins dudit
» Vitry de 200 mencauds ou rasières de bled et 200
» rasières d'avoine, pour fournir aux dits boursiers la
» mesureque dessus, chacun an à la saint Andrieu et Chan-
» deleur, en laditte maison de Douai, comme le tout
» s'éclaircira par l'érection dudit collége plus amplement » ;
en marge de cet article était écrit : « j'entend don-
» ner mille florins au lieu de huit cens qu'ay sur les
» États d'Artois. Item je donne ma librairie et bibliothèque
» toute entière, sans rien diminuer, au dit collége. »

Mathieu *Moullart*, député aux États généraux, tenus à Bruxelles par l'archiduc Albert, mourut dans cette ville le 2 juillet 1600; son corps, ramené à Arras, fut inhumé au milieu du chœur de la cathédrale, et on lui dressa un magnifique mausolée à côté du maître autel, avec l'inscription suivante.

D O M

Ad reverendissimi in Christo patris ac D. D. Mathæi *Moullart* quondam Atrebaten. Episcopi memoriam, ob sedulam ecclesiarum administrationem et præclara illius in remp. christiana meritam prudentiæ, pietatis, justitiæ, charitatis et zeli incomparabilis dotes, hoc piis grati animi monumentum hæredes posuere. Obiit 2 julii 1600.

Jacet in medio hujus chori
Grati estote lectores.

L'évêque ***Moullart*** ne portait pas pour armes, comme le dit Saint-Allais (tom : 20 page 136) : D'or au lion de vair lampassé et armé de gueules ; mais bien ; Coupé, au premier d'argent à 2 têtes et cols de chevaux de sable affrontés, au deuxième, d'azur, à la herse d'or, et sur le tout une fasce d'or brochant ; ces armes parlantes, qu'il avait prises lors de son élévation à l'épiscopat, rappellent l'origine de sa famille et sont une preuve de l'humilité de ce célèbre prélat qui ne croyait pas avoir à rougir de ses ancêtres.

Monsieur Auguste Delaby, propriétaire à Douai, possède un petit tableau représentant l'évêque ***Moullart***, revêtu de ses habits pontificaux et couché sur son lit de mort. Dans le fond on aperçoit un Christ en croix, de chaque côté duquel se trouve un cierge allumé portant un écusson aux armes du défunt, qui sont : Tiercées en fasce, au premier d'argent chargé de 2 têtes et cols de chevaux de sable affrontés, au deuxième d'or plein, au troisième d'azur à une herse d'or. On y lit l'inscription suivante :

Obyt z IVLY 1600.



LA

CROIX DE PROCESSION

DE MOUCHIN (NORD)

PAR

M. A. FAVIER, membre résidant.

L'amateur qui, pour apprécier les richesses artistiques du Nord de la France, ne considérerait que les objets d'art déposés dans nos musées et les grandes collections particulières, ne pourrait s'en faire qu'une idée bien imparfaite. Il existe encore en effet au sein de nos campagnes, et quelquefois même dans les plus humbles bourgades, des objets précieux dont on ne soupçonne pas l'existence et qui certes, ne dépareraient pas le cabinet des plus riches collectionneurs.

L'Orfévrerie, cette branche de l'industrie que les artistes de la Renaissance semblaient choisir de préférence pour lui confier le secret de leurs plus hautes inspirations, a fourni à nos églises, à nos oratoires, à nos maisons religieuses, un grand nombre d'objets d'art, qui malheureusement ont disparu presque tous, avec les monuments qui les ont con-

tenus. Quelques-uns pourtant, échappés au naufrage font encore de nos jours l'admiration des connaisseurs et des archéologues.

Il y a quelque temps le hasard nous ayant conduit à Mouchin, petit village qui forme, du côté de la Belgique, la limite de notre département, nous fûmes étonné de découvrir dans une église de la plus modeste apparence, et dont la construction ne remonte pas au-delà de la fin du siècle dernier, une croix renaissance qui, par sa richesse et son cachet artistique, contrastait d'une manière frappante avec la simplicité de l'édifice.

Cette croix que nous avons pu depuis examiner plus à loisir, grâce au bienveillant intermédiaire d'un de nos amis, M. Warocquier, notaire à Orchies, possesseur lui-même d'une belle collection de tableaux et d'objets d'art, et à l'obligeance de M. Deleporte, curé de la paroisse, nous a paru assez intéressante pour être tirée de l'oubli où elle est restée jusqu'à ce jour.

Elle est en cuivre doré, rehaussée de moulures, de médaillons et d'ornements en argent. Cette grande richesse de détails et son cachet particulier nous permettent de la rattacher à la fin du seizième siècle ou au commencement du siècle suivant.

Elle mesure 0,84 centimètres de hauteur, y compris le pommeau et la gaîne, et 0,55 centimètres de largeur.

Ce qui frappe d'abord dans cette œuvre d'art, c'est le Christ. C'est sur le Christ que l'artiste semble avoir concentré tous ses efforts, comme sur la partie la plus importante de la croix. Le Rédempteur vient de rendre le dernier soupir ; ses membres sont déjà raidis par la mort ; le torse, les

jambes et les bras sont d'une longueur et d'une maigreur qui rappellent le type archaïque, choisi par les sculpteurs du moyen-âge pour dépeindre en Jésus l'*Homme des douleurs*. Sa tête retombe sur le côté droit de la poitrine, et, bien que l'expression de l'agonie soit encore empreinte sur ses joues creuses et dans les rides de son front, il conserve, même dans le trépas, la majesté d'un Dieu.

Les deux pieds superposés sont attachés par un seul clou, conformément à l'opinion de Saint Anselme qui veut que trois clous seulement aient servi au crucifiement.

Au-dessus du Christ, à l'intersection des branches, se trouve une tête entourée de rayons qui rappelle le soleil; nous sommes assez porté à croire que cet ornement sculpté avec moins de soin que le reste, date d'une époque postérieure.

Un peu plus haut, à la naissance du fleuron supérieur, s'aperçoit un cartouche également en argent, portant le monogramme du Christ, et entouré de quatre têtes d'ange très finement ciselées.

Les quatre extrémités de la croix sont traitées avec un grand luxe d'ornement. Leur motif principal est un médaillon en argent, à double face, offrant d'un côté l'un des quatre évangélistes, et de l'autre l'un des quatre docteurs de l'Eglise latine. Quatre chérubins aux ailes déployées et quatre roses en argent entourent ces médaillons. Sept fleurons aussi en argent, les uns à deux et les autres à quatre branches, complètent cette ornementation déjà si brillante.

Les évangélistes offrent les symboles que l'art chrétien leur a toujours attribués. Saint Mathieu est accompagné de l'Ange, saint Marc du lion, saint Luc du bœuf, et saint Jean de l'aigle ; ils sont exécutés en pied, écrivant le livre

sacré. L'artiste semble avoir traité ces médaillons avec un soin tout particulier.

Les autres médaillons ne présentent que le buste des quatre grands docteurs de l'Eglise. Saint Ambroise porte pour attribut un fouet qui rappelle la pénitence imposée à Théodose ; près de saint Jérôme se trouve le lion, symbole du désert qu'il habita, et le chapeau de cardinal, allusion à une dignité que les artistes du moyen-âge lui ont faussement attribuée. Saint Grégoire-le-Grand est reconnaissable à la tiare et à la croix à triple branche des souverains pontifes, et nous croyons ne pas nous tromper en distinguant saint Augustin dans l'évangéliste accompagné d'un enfant ciselé sur le quatrième médaillon. C'est ainsi, comme on le sait, que le représentaient les peintres espagnols (*).

Le revers de la croix est malheureusement privé aujourd'hui du sujet principal correspondant au Christ.

Un nœud doré, à six pans, ouvragé à jour, et orné de ces têtes d'anges entourées d'un collier que l'artiste a reproduites sur les quatre fleurons de la croix, relie la gaîne à l'extrémité de la branche inférieure. Chacun des pans est formé par deux sirènes en argent, en saillie, et offre pour motif milieu un médaillon ovale également en argent, reproduisant divers épisodes tirés de la vie, de la mort et de la résurrection du Christ.

Le premier médaillon représente *la Trahison de Judas, au Jardin des Olives.*

Le deuxième : *Jésus-Christ livré aux soldats, dans la maison de Caïphe.*

(*) Malgré la place occupée actuellement par ces médaillons, il nous paraît évident qu'une interversion malheureuse a eu lieu, et que les quatre évangélistes représentés en pied et beaucoup plus soignés dans leurs détails ont été destinés par l'artiste à orner la face principale de la croix.

Le troisième : *l'Ecce Homo.*

Le quatrième : *la Descente du calvaire.*

Le cinquième : *Jésus déposé dans le Sépulcre.*

Le sixième : *Jésus ressuscité délivrant les âmes du Purgatoire.*

Chacun de ces médaillons, qui n'a pas plus de 34 millimètres de hauteur sur 27 millimètres de largeur, présente six à sept personnages ciselés avec une finesse et une perfection qui rappellent le burin des grands maîtres.

Entre les moulures en saillie qui s'élèvent sur le rebord des quatre branches de la croix, se déroulent des rinceaux d'argent, ornés de fleurons, de feuillages, de roses et de marguerites, ciselés avec plus de finesse encore peut-être que tous les autres ornements. Il est à regretter que plusieurs parties de la croix soient dégarnies aujourd'hui de cette élégante ornementation.

Une crête à jour formée de fleurons et de fleurs de lys alternés, borde extérieurement chacune des branches et se trouve rattachée dans les angles, par un motif qui paraît malheureusement avoir beaucoup souffert du temps. Ce gracieux ornement que la ciselure n'a pas retouché, se dessine comme une dentelle d'argent autour de la croix, et contribue encore à en augmenter l'élégance et la légèreté.

Enfin une partie en argent uni, relie la gaîne à la hampe.

Telle est en quelques traits cette œuvre d'art dont nous avons essayé de donner une idée et que l'on pourra bien mieux apprécier par la lithographie ci-jointe.

Abandonnée à une humble église de village où les soins artistiques ont dû parfois lui manquer, cette croix a perdu évidemment de sa splendeur primitive, mais si l'on tient

compte des ravages inévitables du temps ; on peut se faire encore facilement une idée de l'effet, qu'avec ses moulures à facettes, ses ornements en haut relief, ses détails si riches et si variés, ses tons enfin d'or et d'argent savamment combinés, elle devait produire sur le peuple des campagnes, lorsqu'on la portait solennellement en tête des processions.

Au point de vue de l'art, cette pièce révèle selon nous, de la part de son auteur, un véritable talent. Conçue avec élévation et exécutée dans des proportions assez grandioses pour être vue à distance, elle plaît d'abord par la parfaite harmonie de son ensemble, et ne craint pas un examen plus minutieux, lorsqu'en l'observant de près, l'œil cherche à apprécier la finesse des détails et la délicatesse des ciselures.

Peut-être les amateurs trouveront-ils dans la richesse même de sa décoration une certaine surabondance d'ornements ; mais ce défaut, s'il existe, a le mérite, du moins à nos yeux, de prouver que l'artiste chrétien, dans ces siècles de foi, lorsqu'il s'agissait de rendre à Dieu l'hommage de son talent, savait trouver dans son génie de merveilleuses ressources.

Nous aurions voulu pouvoir découvrir l'origine de cette croix, mais c'est en vain que nous avons compulsé les archives communales, aucune pièce ne nous a renseigné à ce sujet. M. le curé de Mouchin, lui-même, à qui nous nous sommes adressé, nous a dit qu'on en avait toujours ignoré la provenance. Il sait seulement qu'elle a appartenu à l'ancienne église, depuis longtemps détruite ; un ostensoir du même style et de la même époque accompagnait au-

trefois cette croix, mais il a été volé à la paroisse, il y a quelques années.

Le voisinage des riches abbayes de Vicoigne, de Saint-Amand et de Marchiennes, pouvait faire supposer, jusqu'à un certain point, que cette croix était une riche épave, échappée aux pillages des bandes révolutionnaires de 1793. Sauvée de la destruction, des mains pieuses l'auraient abritée dans cette modeste église de village.

On pouvait penser aussi que quelque riche famille seigneuriale, celle par exemple qui, dans les premières années du dix-septième siècle, a fait bâtir le château fort de Bercu, maintenant en ruines, avait peut-être fait don de cette croix à l'église de la paroisse.

Nous sommes plus porté à croire, pour notre part, qu'elle provient plutôt de l'abbaye de Saint-Amand, dont relevait directement l'église de Mouchin. — Nous voyons en effet dans un ancien cartulaire que la cure de Mouchin fut conférée par un abbé de Saint-Amand. N'est-il point tout naturel qu'une église placée sous le patronage d'une si riche abbaye, ait pu se ressentir un peu de sa libéralité ?

Nous laissons à d'autres plus versés que nous dans les sciences historiques le soin de rechercher plus minutieusement cette provenance. Ce que nous avons voulu avant tout, c'est tirer de l'obscurité un objet qui ne nous a point paru dépourvu de tout intérêt et qui avait jusqu'ici échappé aux investigations des amateurs.



Douai. Soc. d'Agr. Sc. et Arts. 2e Serie. Memoires. T. XI.

CROIX DE PROCESSION DE MOUCHIN (Nord)

NOTICE NÉCROLOGIQUE

DU PRÉSIDENT

AUGUSTE CAHIER

Par M. Alfred ASSELIN,

Membre résidant.

Le 20 octobre 1871, après plusieurs années de lutte contre les progrès d'une paralysie qui nous privait du concours actif d'un des membres les plus laborieux de notre compagnie, nous apprenions la mort du président Cahier. Auguste-Louis-Jean Cahier qui venait de s'éteindre dans une modeste maison de la rue de l'abbaye-des-Prés était né à Paris le 7 mai 1801. Issu d'une honorable famille bourgeoise habitant le Marais, il avait eu dès sa jeunesse sous les yeux l'exemple du labeur persévérant. Son oncle, conservait religieusement, dans sa profession d'orfèvre, les grandes traditions qui ont porté si loin la haute réputation de l'art français. Il était orfèvre du roi quand Charles X fut sacré à Rheims et le trésor de la cathédrale de cette ville possède encore aujourd'hui plusieurs pièces importantes sorties des ateliers de cet artiste habile et consciencieux. Une éducation libérale que favorisaient les plus heureuses aptitudes avaient ouvert au père de notre collègue la noble carrière du barreau. Devenu avocat-

général à la Cour de cassation le père d'Auguste Cahier eut le rare mérite de traverser les orages sanglants de 1793 sans rien perdre de l'indépendance de ses convictions. A une époque où le courage civil pouvait devenir le signal d'un arrêt de mort, il prononça un discours courageux qui est encore conservé dans sa famille comme le témoignage d'une mâle énergie et la part la plus précieuse d'un héritage qui ne devait pas être répudié par ses enfants. Sorti de ce milieu dont il pouvait être fier, Auguste Cahier n'eut pas la consolation de conserver son père au-delà de l'âge mûr. Ce magistrat fut emporté subitement par le choléra en 1832 avant d'avoir pu récolter le fruit d'une carrière brillante qui pouvait contribuer à assurer l'aisance à sa famille. Quand il eut la douleur de perdre prématurément son père, Auguste Cahier comprit que le souvenir de celui qu'il considérait comme son plus ferme appui devait le soutenir dans la carrière du palais que lui aussi venait d'embrasser. Il ne se découragea pas, devint le protecteur naturel de toute une famille éplorée et préluda aux sérieux travaux qui lui permirent de révéler ses aptitudes de légiste dans plusieurs postes du parquet et de la magistrature avant de lui mériter la présidence d'une des chambres de la Cour d'appel de Douai

L'amour du travail qui n'a cessé de distinguer Auguste Cahier, était entretenu par une verve gauloise que ses amis n'oublieront jamais, et qui assaisonnait ses moindres écrits d'un sel qui en relevait particulièrement l'intérêt. M. le docteur Maugin, dans l'éloquent discours prononcé sur la tombe de notre ancien et regretté collègue, a parfaitement défini le causeur aimable, le lecteur intelligent, dont le merveilleux talent savait mettre en communication parfaite

l'auditoire et celui qui parlait. M. Montée, dans le rapport lu en séance publique en novembre dernier, n'a pas oublié de jeter un coup d'œil rétrospectif sur les vides ouverts par la mort dans les rangs de notre Société. Il a rendu justice avec l'élévation de sentiment que vous lui connaissez, à votre ancien président, dont l'ardeur presque juvénile, n'avait pas été refroidie par l'âge et ne devait s'arrêter que devant les cruelles atteintes d'une longue et implacable maladie.

Il n'y aurait rien à ajouter à ces portraits finement touchés si conformément à nos traditions je n'avais à m'étendre quelque peu sur l'individualité même du travailleur associé si longtemps à nos recherches et à nos études. C'est ce que je vais essayer de faire aussi brièvement que possible, en réclamant votre indulgence, pour le décousu de ma narration.

Parcourir les contrées inconnues, contempler d'harmonieux paysages, saisir de pittoresques points de vue, examiner de curieux monuments, étudier des mœurs, des habitudes étrangères, voyager enfin dans le monde matériel a bien sans doute son agrément; mais c'est chose non moins curieuse et aussi attachante que de se trouver en présence des idées qui germent dans tel ou tel pays, d'en saisir les développements, d'en reconnaître les applications et de se voir en rapport avec les esprits qui les fécondent et les mettent en œuvre. Telle est la pensée qu'Auguste Cahier développe, en tête d'un rapport qui porte la date du 1er décembre 1843, et qui semble le point de départ d'une longue suite d'études, sur les mémoires des sociétés qui correspondent avec notre compagnie.

En nous tenant au courant presque jour par jour du mouvement du monde savant, Auguste Cahier nous don-

nait un exemple méritoire qui devra conserver d'opiniâtres imitateurs. Quoi de plus instructif en effet que cette revue intellectuelle ? Ici l'industrie et le commerce sont l'objet d'un culte spécial. Là c'est l'agriculture, notre mère nourrice, devant laquelle s'incline la majorité, ailleurs la philosophie trouve un modeste asile; autre part le domaine de l'histoire et les profondeurs du passé sont fouillés avec persévérance et non sans succès. Et la poésie, qui aujourd'hui est bien un peu comme ces beautés devant lesquelles les hommages s'arrêtent à l'admiration et au respect, trouve encore assez d'adeptes pour éviter la prescription. Une science qu'on peut encore appeler nouvelle a surgi depuis un certain nombre d'années ; elle a ses professeurs, ses livres spéciaux, elle est cultivée par de nombreux disciples, vous avez déjà nommé l'archéologie. Nul mieux qu'Auguste Cahier ne comprit les jouissances que procure ce tendre et religieux attachement pour tout ce qui vient des anciens jours, sentiment qui est comme une vague réminiscence d'un autre âge, comme un regret mélancolique qui nous reporte sur nous-mêmes, en songeant qu'à notre tour nous tomberons dans le passé, ignorés peut-être dans nos œuvres et dans nos monuments. Pour suivre cette voie, Auguste Cahier avait trouvé dans sa famille des motifs puissants d'émulation. Nous connaissons tous, au moins de réputation, les savants écrits du Père Cahier, le digne émule du Père Martin, qui est souvent cité comme un des écrivains les plus autorisés de l'archéologie religieuse. Notre collègue avait conservé avec son cousin de très fréquentes relations. En classant comme exécuteur testamentaire les papiers de notre regretté collaborateur, j'ai retrouvé plus d'une lettre de l'érudit Jésuite, guidant l'antiquaire dans l'interprétation de monuments ou de textes qui rentraient

dans le domaine de l'iconographie chrétienne. Je n'ai jamais pu toucher à la volumineuse cerrespondance d'Auguste Cahier sans admirer son incroyable fécondité. Lorsque le parent ou l'ami avait satisfait aux aimables causeries de l'intimité, le chercheur reprenait la plume et n'hésitait pas à s'adresser directement aux publicistes pour obtenir un complément de renseignements abstraits sur des travaux qu'il désirait commenter ou approfondir. C'est ainsi que se complétaient patiemment les substantielles provisions dont se nourrissait notre collègue, et si je vous énumérais aujourd'hui la simple nomenclature des sujets variés traités par lui soit en commission soit en réunion générale, vous comprendriez toute l'étendue du vide que nous laisse sa mort.

Mais Auguste Cahier n'était pas seulement épris des problèmes intéressants que nous pose l'histoire et l'archéologie. Il avait le sentiment du beau si rare dans notre siécle de froid positivisme; il se plaisait à s'élever dans les régions sereines de l'idéal et aimait passionnément les beaux-arts. Après avoir épuré son goût d'amateur par l'étude comparée des chefs-d'œuvre conservés dans nos musées, notre collègue s'était senti animé de ce feu sacré qui devient le privilége de quelques organisations d'élite. Convaincu, il voulait convaincre et je n'ai pas besoin de rappeler avec quelle finesse d'appréciation il faisait la description des moindres beautés d'un marbre ou d'un tableau. Parcourant souvent moi-même des études qui n'étaient pas sans analogie avec celles que poursuivait notre collègue, j'étais toujours frappé de sa judicieuse intuition et de l'éternelle jeunesse de ses émotions. On a bien raison de dire que le cœur et l'esprit ne vieillissent pas. Auguste Cahier en était la preuve vivante.

En terminant cette notice, trop courte assurément pour honorer la mémoire d'un des membres les plus distingués de notre Société, mais qui suffira pour évoquer son souvenir au milieu d'un groupe sympathique aux choses de l'esprit, je me disais parfois que ces considérations empruntaient un intérêt tout particulier aux circonstances que nous traversons.

La vieille Europe est arrivée à une de ces heures solennelles, où, divisée elle-même et incertaine de sa marche, elle voit se poser devant elle le redoutable programme de son avenir avec la nécessité absolue de le résoudre sans retard. Quelle sera cette solution? Les émotions du présent ne nous engagent-elles pas à reporter de plus en plus nos regards vers le passé qui rappelle tant de grandeurs, malgré tant d'inévitables misères, et qui en nous découvrant les origines de la société moderne, en nous faisant assister à sa naissance et à ses progrès, nous donne l'explication de son état actuel, au moment critique où va s'opérer une transformation profonde universelle.

Reprenons avec courage le sentier si bien frayé par Auguste Cahier, que le souvenir de notre laborieux collègue reste vivant parmi nous et nous serve à la fois d'exemple et de puissant encouragement.



PROGRAMME

DES LECTURES PUBLIQUES

ORGANISÉES A DOUAI

PAR LA SOCIÉTÉ (1).

6e session (1870).

5 mars 1870. — * M. FLEURY (2), *recteur de l'Académie.*

De l'Université.

7 mars. — * M. CORNE père.

Étude sur Lamartine, considéré comme penseur et comme moraliste.

12 mars. — M. JEANVROT, *avocat.*

Étude biographique sur Merlin (de Douai).

14 mars. — * M. CORNE père.

Étude sur Lamartine, etc., (suite).

(1) Les conférences avaient lieu à l'Hôtel-de-Ville, le lundi et le samedi, à 7 heures 1/2 du soir.

(2) Le signe * indique les membres de la Société.

19 mars. — M. GRANGEDOR, *secrétaire de l'Union des Arts à Paris.*

Des Beaux-Arts appliqués à l'Industrie.

21 mars. — M. GRANGEDOR.

Des Beaux-Arts, etc., (suite).

26 mars. — * M. CORNE fils, *avocat.*

Les octrois.

2 avril. — * M. CORNE fils.

Les associations ouvrières et les grèves.

4 avril. — * M. le *docteur* MAUGIN.

Des moyens pratiques d'alimenter la ville de Douai d'eaux potables.

DE L'OBLIGATION

DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE.

En vertu d'une délibération de la Société, la lettre suivante a été adressée, le 1er juin 1870, aux députés du département du Nord.

Monsieur le Député,

La Société impériale d'agriculture, sciences et arts de Douai, centrale du département du Nord, entrant dans les vues de la ligue de l'enseignement fondée à Mulhouse et désireuse de mettre son influence au service de la cause du développement de l'instruction primaire, a décidé de s'adresser à vous pour vous demander votre concours.

Elle est profondément convaincue de l'impérieuse nécessité où se trouve la France de faire un nouvel effort afin de rejoindre dans la voie du progrès les nations qui nous y ont devancées, il faut qu'aucun électeur ne soit incapable de choisir son bulletin, et qu'on ne laisse stérile et improductive aucune des forces intellectuelles qui font la richesse d'un pays. Notre compagnie croit que les progrès ne seront vraiment décisifs que quand l'instruction primaire sera devenue obligatoire et que nul ne pourra se soustraire au devoir de donner à ses enfants le pain de l'intelligence avec celui du corps.

La Société n'entend pas quant à présent s'expliquer sur le principe de la gratuité absolue de l'enseignement pri-

maire. Mais si elle désire voir l'obligation de l'instruction primaire introduite dans nos lois, elle repousse formellement aujourd'hui l'idée de la gratuité absolue de ce même enseignement. Sans doute elle entend que nul ne puisse être exclu, faute de ressources de l'école primaire, elle voudrait que des instructions prescrivissent et que des subsides permissent aux autorités communales de se montrer très larges dans l'inscription sur les listes de gratuité, mais elle ne comprendrait pas que l'instruction fût gratuite même pour ceux qui peuvent la payer, alors que tant d'autres besoins plus urgents, tels que la construction de maisons d'école et l'amélioration du sort des instituteurs réclament les fonds que le budget peut mettre à la disposition de l'instruction primaire.

Si ces vues, Monsieur le Député, étaient d'accord avec les vôtres, la Société serait heureuse de vous voir introduire, en temps utile, la question de l'obligation de l'instruction primaire devant le Corps législatif, soit lors de la discussion de la prochaine loi sur l'instruction primaire ou de la discussion du budget, soit en vertu de votre droit d'initiative parlementaire; ou du moins l'appuyer de votre vote, si un autre député avait déjà formulé la proposition.

En envoyant notre adhésion à la ligue de l'enseignement de Mulhouse, nous comptons lui communiquer une copie de cette lettre.

Veuillez agréer, Monsieur le Député, l'expression de notre considération la plus distinguée et des sentiments respectueux avec lesquels

J'ai l'honneur d'être

Votre très devoué serviteur.

Le Président de la Société,

A. PREUX.

Douai, le 1er juin 1870.

RENSEIGNEMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

SUR

LES PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Depuis l'année 1806

PAR

M. BRASSART, archiviste de la Société.

Avant de publier des *Mémoires* paraissant à des époques périodiques, la Société a fait imprimer les procès-verbaux de trois séances publiques, sous la forme de trois brochures in-8°, dont voici les titres :

1° *Séance publique de la Société d'Agriculture, sciences et arts du département du Nord, séant à Douai, tenue le 24 juillet 1806, au local des ci-devant Capucins, lieu ordinaire des séances*; 36 pp. — Épuisé.

2° *Séance publique de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts, du département du Nord, tenue le 29 novembre 1812*; 1813, 132 pp.

3° *Précis analytique des travaux de la Société, etc., pendant les années 1812 et 1813*; 1814, 95 pp. — Épuisé.

A ces trois brochures in-8°, s'en joint une autre, de 30 pp., plus le titre : *Société centrale d'Agriculture*,

Sciences et Arts du département du Nord. Procès-verbal de la séance du 13 juillet 1827. Distribution des prix obtenus par les élèves du cours de géométrie et de mécanique appliquées aux arts, professé à Douai par M. Chenou. — Épuisé.

I. Mémoires. — In-8°.

1re SÉRIE

Les XIII volumes se distribuent et se composent de la manière suivante :

I. — 1826. — Première partie, 110 pages; seconde partie, 322 pages. — Epuisé.

II. — 1827-1828. — 265 pages.

III. — 1829-1830. — 303 pages.

IV. — 1831-1832. — 406 pages.

V. — 1833-1834. — 510 pages.

VI. — 1835-1836. — Il n'a été distribué que 450 pages; le surplus devait contenir le compte-rendu du secrétaire-général et la table, mais ces travaux n'ont jamais été terminés. Toutefois le secrétaire-général de ces années-là a fait imprimer quelques fragments de son compte-rendu, pages 451 à 464 et 481 à 560. Le tome VI est donc resté incomplet.

VII. — 1837-1838. — Première partie, 375 pages; seconde partie, 596 pages; une table pour chacune des parties.

VIII. — 1839-1840. — 498 pages et 2 pages de table; 15 planches. — Epuisé.

IX. — 1841-1842. — 499 pages, plus titre et faux titre; une planche, — Épuisé.

X. — 1843-1844. — 474 pages ; 2 planches.

XI. — 1845-1846. — 639 pages ; 18 planches.

XII. — 1847. — 499 pages ; 2 planches.

XIII. — 1848-1849. — 530 pages, plus titre et faux titre ; 3 planches. — Ce volume renferme la table générale de la 1re série.

2e SÉRIE.

I. — 1849-1851. — 632 pages. plus titre et faux titre ; 5 planches. — Épuisé.

II. · 1852-1853. — 348 pages, plus titre et faux titre ; 14 planches. — Épuisé.

III. — 1854-1855. — 448 pages ; 5 planches. — Epuisé.

IV. — 1856-1857. — 486, plus 47 pages d'appendice ; 2 planches. — Épuisé.

V. — 1858-1859. — 1re partie, 368 pages ; seconde partie, 441 pages, plus titre et faux titre ; 11 planches. — Épuisé.

VI. — 1859-1861. — 510 pages, plus une notice de 61 pages ; une planche.

VII. — 1861-1863. — 480 pages ; un plan.

VIII. — 1863-1865. — 575 pages ; un tableau.

IX. — 1866-1867. — 717 pages ; 5 planches et un fac-simile.

X. — 1867-1869. — 606 pages ; plan et planche.

XI. — 1869-1872. — Le présent volume.

II. Documents historiques. — In-8°.

Premier volume, publié en 1849 : *Recueil d'actes des*

XIIe et XIIIe siècles en langue romane-wallonne du nord de la France, publié avec une introduction et des notes par M. Tailliar. — CCCXXVIII et 528 pages, plus titre et faux titre.

En préparation : un second volume d'actes en langue romane, comprenant les *Bans sur les métiers de Douai* ; — quatre volumes consacrés à l'*Histoire du château et de la châtellenie de Douai*, par M. Brassart, membre résidant ; — etc.

III. Publications agricoles. — In-8°.

(Voir page 262 du *Bulletin* de 1870-1872.)

1er volume. — 1845-1848. — 1re partie, 28 pages et faux titre ; 2e partie, 212 pages ; 3e partie, 132 pages. — Epuisé.

2e volume. — 1849-1850. — 488 pages.

3e volume. — 1851-1853. — 500 pages ; deux planches. (Erreur de pagination après la page 374, qui est immédiatement suivie de la page 377.) — Epuisé.

4e volume. — 1854-1856. — 604 pages ; planche, légende et tableau.

5e volume. — 1857-1860. — 274 pages, plus titre et faux titre. — Epuisé.

6e volume. — 1861-1865. — 522 pages, plus titre et faux titre, plus 18 pages. (Les chiffres 109 à 126 ont été employés deux fois pour la pagination.) — Epuisé.

7e volume. — 1866-1869. — 368 pages, plus titre et faux titre, plus 112 pages (total 484 pages) ; l'erreur de pagination est indiquée à la note I de la page 365.

8e volume. — 1870-1872. — 269 pages, plus titre et faux titre. — Epuisé.

JUBILÉ CENTENAIRE

DE LA

FONDATION DE L'ACADÉMIE ROYALE

DE BELGIQUE.

COMPTE-RENDU

PAR

M. Henri HARDOÜIN. (1)

Honoré de la mission de représenter notre Compagnie à la fête littéraire, nationale et cosmopolite tout ensemble, par laquelle l'illustre académie étrangère, notre proche voisine, a voulu inaugurer la centième année de son existence, je viens m'acquitter du devoir, ou plutôt me procurer la vive satisfaction d'entretenir, quelques instants, mes honorables collègues, de cette solennité hospitalière et splendide entre toutes. J'ai hâte, en effet, d'attester combien profondément, pour ma très modeste part, je resterai touché et

(1) Gracieusement invitée à déléguer l'un de ses membres à l'effet de prendre part aux solennités du centième anniversaire de la fondation de l'Académie, la Société avait désigné le second de ses vice-présidents.

reconnaissant de l'accueil ménagé par l'académie de Belgique, et par le souverain lui-même, aux étrangers, leurs hôtes improvisés : et je ne saurais remercier assez, à cette occasion, notre Compagnie, de l'honneur dont j'ai été redevable à sa bienveillance accoutumée. Dans la causerie qui va tenir lieu d'un compte-rendu , l'effusion de ma mémoire ne risquera-t-elle point de dégénérer en prolixité ? Tout le premier j'en ai quelque crainte ; aussi m'empressé-je de réclamer un double bénéfice : l'indulgence de mes collègues, et un ordre du jour sur lequel ma communication ne rencontre aucune concurrence. A quelques préliminaires purement anecdotiques succéderont , si la Société veut bien m'y autoriser, un rapide coup d'œil sur la très intéressante histoire de l'académie de Belgique , et diverses remarques sur ses travaux. Je n'ai pas besoin d'ajouter qu'il ne s'agit nullement d'anticiper en quoi que ce puisse être, sur le compte-rendu officiel qui bientôt sera publié. Ce document fera connaître, indépendamment des deux séances et des solennités des 28 et 29 mai 1872, les noms des délégués accourus d'Allemagne, d'Amérique, d'Angleterre, d'Autriche, d'Espagne, de Hollande, d'Italie, de Norwège, de Portugal et de Russie. Quant à la France, je dois immédiatement noter en passant, qu'en dehors des cinq classes de l'Institut, le nombre des Compagnies invitées, comme la nôtre, à se faire représenter au centenaire, a été fort restreint. (1).

(1) Depuis la lecture de ce compte-rendu, notre Société et son délégué ont reçu un exemplaire des deux magnifiques volumes contenant la narration des solennités du jubilé et les discours prononcés ou les mémoires lus. *Bruxelles*, Hayez, 1872, grand 8o.

I

La grande salle ou galerie du palais ducal avait été choisie, et avec beaucoup de goût décorée comme local des séances.

Immédiatement au-dessus de l'estrade destinée aux membres de l'Académie et aux délégués nationaux ou étrangers, hospitalièrement confondus dans les mêmes rangs, avait été placé, sous la direction de ses plus savants maîtres, l'orchestre tout entier et si justement renommé, du Conservatoire de musique. Presque de plain-pied avec la même estrade, se trouvaient les galeries ou loges occupées, d'un côté, par le roi accompagné du digne lieutenant-général Van den Straten Ponthoz et de M. Delecour l'un des membres du cabinet, et, de l'autre, par les ministres étrangers, par les membres du parlement ou par les autorités civiles et militaires tant de la province de Brabant que de Bruxelles.

Une allocution royale inaugura la première des deux séances du jubilé. Quelques passages de cette allocution seront bientôt reproduits, mais je dois auparavant rappeler à son sujet, que tout récemment, pour venir, en pleine république des lettres, quoique ce fût dans la capitale du Royaume-Uni, présider l'une des séances annuelles du *Litterary found* (1), S. M. Léopold II, n'avait point hésité à momentanément délaisser et son sceptre et sa patrie.

(1) Sous cette dénomination se maintient, comme on le sait, une ancienne et très-illustre association fondée pour venir en aide aux savants et aux artistes nécessiteux. Fugitif et manquant de pain, à Londres, Chateaubriant fut par elle secouru. Lorsque à l'apogée de sa renommée, l'honneur lui advint d'être appelé à présider l'une des réunions annuelles, il se fit un devoir, pour révéler le bienfait reçu, de déroger à l'inviolable secret jusque-là et depuis lors gardé sur le nom de toute personne assistée.

En Belgique, terre de libertés laborieusement conquises, et, — trop rare privilège, — depuis plus de quarante ans conservées sans intermittence, de même qu'accrues sans révolution, nulle susceptibilité monarchiste ne s'était alarmée de cette éclipse partielle de l'autorité royale. Est-il besoin d'ajouter que de toutes parts, sans distinction de nationalités ou d'opinions, il avait été cordialement applaudi et à l'éclatant témoignage de haute sympathie dont la littérature et la bienfaisance furent ainsi honorées, et au succès avec lequel, dans le cours du banquet d'usage, le président-roi improvisa, en excellent anglais, cinq répliques consécutives à autant de toasts formidables? En non moins excellent français, cette fois, S. M. souhaita aux invités étrangers de l'Académie, la toute hospitalière et gracieuse bienvenue à laquelle j'emprunterai immédiatement les paroles suivantes: « S'il me fallait trouver une preuve de » l'intérêt qui s'attache au dehors à notre académie, je » la trouverais dans la présence parmi nous de tant de » savants et d'artistes qui ont voulu s'associer à cette » solennité. Ils me permettront de les remercier de cette » marque d'estime et de sympathie... Que notre académie » continue à former un noble lien entre la Belgique et le » reste du monde éclairé. Que vos travaux constituent » toujours un titre nouveau et un titre de plus à cette » bienveillance que l'étranger accorde avec tant d'unani- » mité à notre pays, et dont, en cette circonstance, je suis » heureux et fier de recueillir les témoignages. »

A l'exemple des municipalités, des provinces et de la nation entière, l'académie Belge s'administre elle-même avec la plus grande indépendance. Aussi, loin d'être comprimée par les pompes officielles du centenaire et par la

présence du chef de l'état et des ministres, la manifestation des vœux, des doléances, voire des remontrances de chacune des classes, en fait d'intérêts scientifiques, artistiques ou littéraires, se donna-t-elle d'autant plus volontiers carrière. — J'ajoute que, sur tout ceci, la franchise de plus d'un savant rapporteur, sans un seul instant déroger aux exigences du tact et du langage académique, n'en dédaigna pas moins le luxe des précautions oratoires, des allusions étudiées ou de la causticité voilée qui, ailleurs, trop souvent s'imposent en pareille circonstance.

Durant deux journées entières de réceptions et de séances prolongées, un président presque nonagénaire, M. d'Omalius d'Halloy, géologue éminent, et un secrétaire perpétuel bientôt octogénaire, M. Quetelet, l'une des illustrations de la science astronomique en même temps que littérateur distingué, rivalisèrent de zèle, et je serais tenté d'ajouter d'ardeur juvénile, comme d'affabilité, pour veiller à la scrupuleuse exécution du programme des cérémonies. Jamais du reste succès plus complet ne couronna de plus méritoires efforts. Jamais en effet, on ne saurait trop hautement le redire, solennité littéraire ne fut et ne sera tout à la fois plus hospitalière et plus brillante.

Au début de la première séance, l'histoire de l'Académie et de ses travaux durant le siècle révolu, fut à grands traits retracée par la plume élégante et facile de son digne secrétaire perpétuel.

Dans M. le professeur Van Beneden, de Louvain, naturaliste de grand renom, la classe des sciences trouva ensuite un interprète dont la parole ferme, précise, et, souvent, d'autant plus éloquente, fut fréquemment applaudie.

A la séance du lendemain 29 mai, furent entendus

tout d'abord, au nom de la classe des lettres, M. le procureur-général près la Cour de cassation, Faider, appelé à substituer pour la lecture du rapport, son docte collègue M. Thonissen, député et professeur de droit à l'Université de Louvain, ensuite, au nom de l'Académie des beaux-arts, M. Edouard Fétis, qui, dans la science musicale, a conquis le rang que chacun connaît.

Ces deux séances ne furent pas exclusivement consacrées à des lectures. — Au commencement et à la fin de chacune, l'orchestre entier du Conservatoire, avec ses professeurs, dirigé successivement par MM. Bosselet, Vieuxtemps et Gevaert, membres de l'Académie, fit admirer une fois de plus, en interprétant les œuvres d'aussi savants maîtres, son remarquable talent d'exécution.

Parmi les mémoires dus à la plume de savants étrangers, et dont il a été fait mention avec éloge dans le rapport de la classe des lettres, ont figuré d'intéressants travaux de notre savant et vénéré collègue M. le président Tailliar, personnellement connu de la plupart des membres de la même classse. Le nom de M. l'abbé Dehaisnes n'a pas non plus été oublié.

Ces préliminaires anecdotiques ne sauraient mieux finir qu'en rappelant et qu'en réitérant les félicitations dues par tout délégué étranger, à l'éminent président de l'Académie impériale d'Autriche, M. le chevalier d'Arneth, à qui avait été d'un commun accord dévolue la mission de devenir, auprès de l'Académie de Belgique, l'interprète de l'unanimité des remerciements des hôtes par elle honorés d'un si cordial et si splendide accueil. Il était impossible de s'acquitter avec un tact plus exquis, d'une tâche rendue plus délicate par les récents et cruels événements connus

de chacun. Est-il besoin de rappeler qu'au nombre des groupes divers dont se composaient les délégations étrangères, il en était deux entre lesquels tout lien, voire tout signe, même purement extérieur, d'une confraternité quelconque, devenait impossible? Hommes très doctes, assurément, et, pour la plupart, en possession d'une légitime renommée, les représentants des académies et sociétés notables de l'empire Germanique né d'hier, n'en associaient pas moins, à l'amour de la science, la haine et le mépris de notre patrie, en tout temps et naguère encore si propice aux érudits et aux lettrés d'outre-Rhin. Cette antipathie s'exaspérait d'ailleurs du très naturel enivrement causé par les succès inouis d'une guerre faite à la race et au sol, bien plus encore qu'aux armées et aux forteresses. L'autre groupe comptait un petit nombre d'enfants de la France vaincue, de la France encore occupée militairement, de la France humiliée, ruinée, démembrée. C'est attester que membres éminents de l'Institut, ou délégués modestes de Sociétés de province, indissolublement unis, confondaient en quelque sorte leurs rangs, sous l'étreinte d'une solidarité née des inénarrables douleurs de la patrie. Après avoir, de son côté, imposé silence à de navrants souvenirs, M. le chevalier d'Arneth prit la parole en Français. Avec un rare bonheur d'expressions au service d'aperçus ingénieux et de nobles pensées, l'orateur félicita tout particulièrement l'Académie de Belgique, d'avoir voulu imprimer un caractère international aux solennités commémoratives de son institution séculaire. L'Académie ne pouvait rappeler, avec plus d'éclat, ni avec plus d'opportunité, les bienfaits dont la civilisation et l'humanité ne cesseront jamais d'être redevables au pacifique et libre développement de la culture des Sciences, des lettres et des arts.

II.

L'Histoire de la docte compagnie depuis 1830, présente en effet un exemple mémorable entre tous, de l'influence qu'une association savante, franchement libérale, peut exercer sur la prospérité d'un État.

Même en pleine seconde moitié du XVIII[e] siècle, et jusqu'au règne de Marie-Thérèse d'Autriche, une véritable torpeur en fait de travaux scientifiques ou littéraires, avai dominé dans les provinces unies. En pouvait-il être autrement sous l'étreinte des inquisitions de police, des censures et de la violence qui naissaient fatalement d'un régime absolu ?

Aussi ce ne fut que vers 1769, qu'une tentative quelque peu sérieuse de formation d'une société scientifique et littéraire se manifesta. Quoique demeurée sans succès, cette tentative n'en devint pas moins un acheminement vers les lettres patentes, datées de mai 1772, par lesquelles Marie-Thérèse, autorisa la fondation en Belgique, d'une académie impériale et royale. La première séance fut tenue le 13 avril 1773, à la bibliothèque royale, sous la présidence du chancelier de Brabant, M. de Crumpipen. Alimentée, s'il est permis de s'exprimer ainsi, beaucoup plutôt par les travaux de savants étrangers, que par ceux de savants Belges, trop peu nombreuse d'ailleurs, l'académie, durant la période qui s'écoula jusqu'à 1794, date de sa suppression par la conquête française, ne laissa pas de publier quelques volumes de mémoires. Au reste, dès l'origine, son organisation et ses statuts avaient porté l'empreinte d'un libéralisme relatif, d'autant plus remarquable qu'il constrastait davantage avec le régime alors presque partout usité. Ainsi, par exemple, — honneur sans précédents, — toute censure

préalable des publications de l'académie fut interdite, et son imprimerie déclarée libre. Or, si par impossible, un pareil privilège eût été octroyé, en France par exemple, vers cette même date de 1772, à quelque compagnie scientifique ou littéraire que ce pût être, il y eût infailliblement suscité outre un refus d'enregistrement, une véritable explosion de remontrances et d'effroi au sein de la plupart des cours souveraines. D'après leur jurisprudence, en effet, ou plutôt d'après la législation de l'époque, nulle Académie ne pouvait exister que sous la condition de demeurer rivée à des règlements stéréotypés, d'obtention longue et difficile, autoritaires et méticuleux au point d'enjoindre, entr'autres minuties, la tenue de registres cotés, paraphés, sans blancs, sans ratures, sans interlignes (1). Il n'est pas besoin, d'ailleurs, de remonter jusqu'au XVIIIe siècle, pour rencontrer plus d'une trace de méfiance officielle à l'endroit de la publicité des mémoires académiques, peu ou point laudatifs des idées de l'administration régnante...

Restaurée par arrêté royal du 7 mai 1816, mais, il faut le dire, sous des auspices bien moins libéraux qu'en 1772, l'Académie, tout le temps que dura le patronage forcé de la souveraineté néerlandaise, imposée par la Sainte Alliance, ne put reprendre son essor. Les sympathies, à la fois nationales et libérales de la presque universalité de ses membres belges, n'étaient un mystère pour personne en Europe. Publicistes éminents, on vit plusieurs d'entr'eux expier par des rigueurs judiciaires, l'influence et la popularité de leur talent. Mais leur chère Belgique une fois affranchie, et son académie redevenue nationale et libre, ils se trouvè-

(1) Tels furent notamment les statuts imposés à l'Académie créée en 1721, à Pau, capitale du Béarn, et qui s'est récemment reconstituée.

rent avoir conquis d'autant plus facilement leur place dans les premiers rangs de ses fondateurs. Depuis lors, au sein de l'illustre Compagnie, l'expansion des études scientifiques, artistiques ou littéraires n'a plus connu d'autres limites que celles de l'activité des esprits. Cette activité, remarquablement secondée par la création d'une classe des beaux-arts en 1832, a redoublé tout naturellement sous l'influence du régime de plus en plus libéral, dont la consécration a fait l'objet des arrêtés royaux de 1845, de 1847, de 1848 et de 1871. Il faut, d'ailleurs, renoncer à décrire l'accroissement de prospérité auquel la Belgique est parvenue grâce au double bienfait de ses franchises et d'une paix non interrompue de plus de quarante années. Pour le maintien des mêmes libertés, le sang français coula, non sans gloire alors, on se le rappelle, sous les murs d'Anvers.

III.

De 1831 à 1872, la rapidité du progrès dans le domaine soit des sciences physiques et naturelles, soit des arts de la musique, de la peinture et du dessin, a été remarquable au plus haut degré. L'Académie de Belgique peut avec d'autant plus de raison, se féliciter de ce résultat, qu'elle n'a pas cessé un seul instant d'y contribuer plus largement par l'exemple comme par le précepte. Même énergie de vitalité quant aux travaux d'histoire et d'érudition. La littérature proprement dite et la poésie, sans être dédaignées, ont-elle prospéré au même degré que les autres spécialités d'études ? Cette question ne pouvait guère être discutée dans des rapports lus en d'aussi solennelles séances. Tant s'en faut toutefois qu'elle ait été négligée chez nos voisins.

Elle a tout au contraire, défrayé la verve de l'un de ces

esprits rares qui savent au besoin, faire sentir à l'indolence de leurs contemporains, précisément parce qu'ils les affectionnent, l'aiguillon d'une critique dépourvue d'amertune mais non de vivacité. Voici donc, puisqu'il ne s'agit, encore une fois, que de causerie, un court fragment emprunté à des pages publiées il y a quelques années, sous le voile de l'anonyme, mais sous un voile assez transparent néanmoins, pour laisser deviner la plume de l'un des vétérans les plus distingués de la haute magistrature, ainsi que du Sénat et de l'Académie de Belgique. « Il y a, écrivait-il naguère, une » classe de producteurs qui est fort en souffrance. Ce sont » les écrivains, les littérateurs, dont le nombre et les » productions, quelqu'en soit le mérite, excédent de beau- » coup les besoins de la consommation. Autrefois, dans la » plupart de nos bonnes maisons particulières, et sans » aucune exception dans tous les châteaux, il y avait une » pièce consacrée spécialement à l'esprit, et qui s'appelait » la bibliothèque ; aujourd'hui, dans les châteaux surtout, » la bibliothèque disparaît pour faire place à la tabagie, » parfois encore pour agrandir la salle à manger, si bien » que les marchands de cigarres, comme les marchands » de comestibles, deviennent infiniment plus nombreux, et » font beaucoup mieux leurs affaires, que les marchands » de livres. Aussi nos auteurs, pour avoir des lecteurs, » sont-ils généralement obligés de se lire les uns les au- » tres; et encore j'en soupçonne plus d'un de manquer au » devoir de réciprocité. Dans cet état de choses on se » demande comment le mouvement littéraire ne s'arrête » pas tout court, et ce qui peut encore déterminer les » gens à écrire et publier des livres (1).

(1) *Voyages et aventures de M. Alfred Nicolas.* Liège, Renard. 1858 3 vol. in-18.

» Il faut, ajoutait le même écrivain, des hôtels splendi-
» des, des meubles somptueux, des banquets magnifiques..
» Il faut les chances de l'industrie, les jeux de bourse, tous
» les hasards de la spéculation. »

Ce contraste, qui chaque jour davantage s'accentue, entre les destinées de la littérature du meilleur aloi, et celles des travaux scientifiques ou des arts industriels, ne viendrait-il point surtout de ce que la première s'obstine presque autant à s'isoler de la foule, que les seconds à s'y répandre? Loin de rétrograder dans ses doléances, jusqu'à l'ère à tout jamais disparue, des Mécènes urbains ou ruraux, ainsi que des salons ou des bureaux d'esprit, l'instruction littéraire ne devrait-elle pas s'étudier à devenir, elle-aussi, accessible à tous, en un mot, usuelle? A quelles merveilleuses conquêtes dans le domaine des arts et de l'industrie, la science appliquée n'a-t-elle pas conduit, et ne conduit-elle pas chaque jour, depuis que, franchissant, une à une, les digues séculaires suscitées à ses progrès par l'esprit de système, par la routine et par les préjugés, elle a cessé d'être confinée dans un enseignement officiel, et limitée par d'inflexibles programmes? Grâce aux écoles professionnelles, aux cours d'un ordre supérieur, aux laboratoires qui jamais assez ne se multiplieront : grâce en un mot à toute l'activité de l'initiative publique ou privée, la connaissance ou l'usage des procédés et des instruments les plus ingénieux, tendent incessamment à descendre des hauteurs de la spéculation la plus savante, jusqu'à la rencontre de l'atelier le plus humble. Quelque effort analogue n'est-il point à tenter dans l'intérêt, non moins sacré, d'une initiation populaire, tout au moins aux rudiments de l'art de parler et d'écrire, ainsi qu'à l'étude des modèles ? et désormais, à cet endroit, le rôle des sociétés littéraires ne se

dessine-t-il pas nettement à l'horizon de l'avenir du pays comme de leur propre avenir?

Retraçant éloquemment dans son tant remarquable rapport, les services dont les arts et l'industrie sont de plus en plus redevables à la vraie science, à la science qui pas un instant ne quitte son poste d'exploration, à la science désintéressée et sans parti pris : n'est-ce donc, s'est écrié M. le professeur Van Beneden, qu'à l'amélioration du bien-être matériel, et qu'à l'accroissement de la richesse que doivent profiter et les veilles et les progrès? Un but tout autrement important et plus noble encore, a-t-il ajouté, à savoir la protection de la vie des hommes, le soulagement de leurs infirmités corporelles, la lutte incessante contre les ravages des maladies ou de la mort, ne lui est-il pas assigné? ne convient-il point que ce but soit, désormais, poursuivi sans relâche, en assignant un rôle tout autrement important que jusqu'à présent, à la physique, à la chimie et à l'histoire naturelle, dans l'enseignement et dans la pratique de la médecine et de la pharmacie? Nulle vérité plus manifeste, assurément, que celle-là : mais, à son tour, et au même degré ou plutôt à un degré plus haut encore, l'initiation à la culture littéraire et morale de l'esprit, n'a-t-elle pas, elle aussi, ses droits, ses exigences, ses inéluctables nécessités?

Une remarque, suggérée par le rapport de la classe des beaux-arts, terminera cette trop longue causerie. Le gouvernement Belge a été saisi de pétitions assez nombreuses de peintres (plus ou moins en renom), indignés de la facilité laissée au crayon et au pinceau du premier venu, sous prétexte d'étude ou de copie, de donner carrière dans les musées royaux, à d'horribles profanations des œuvres des plus grands maîtres, voire d'étaler, par suite, aux

angles des carrefours ou sur les façades d'échoppes, les plus monstrueuses débauches de dessin et de couleur. Tout en gémissant de pareils excès, l'académie consultée a résolument été d'avis qu'il fallait à tout prix éviter de porter, en haine d'abus semblables, quelque atteinte que ce pût être à la liberté du travail. L'académie a pensé que les œuvres-modèles, à commencer par les plus précieuses, avaient été créées, acquises et exposées non seulement pour être regardées, mais encore pour être reproduites, et même, parfois, injurieusement défigurées, en attendant fortune meilleure. Notre Société pourrait, comme on le voit, s'autoriser de ce précédent pour continuer de solliciter dans l'intérêt du public studieux, la liberté de reproduire les manuscrits et les dessins dont ils sont ornés.

Je terminerai cette trop longue causerie comme elle a commencé, c'est-à-dire par l'expression du souvenir le plus reconnaissant de mon assistance au jubilé centenaire de l'Académie de Belgique, ainsi que de l'accueil auquel j'ai participé comme délégué de notre compagnie et en sa considération.

Daigne la providence continuer de détourner de la tant hospitalière et tant florissante Belgique, les discordes civiles, les crises sociales, leurs sanguinaires excès ! Puissent être détournés aussi de son territoire convoité, l'invasion, l'incendie des villes et des campagnes, l'humiliation de la défaite en permanence, le carnage, les captivités, le *væ victis* enfin et ses exactions sans merci au retour de la paix comme durant la guerre !

J'ai l'honneur de prier la Société d'autoriser le dépôt dans ses archives, de la médaille commémorative dont un exemplaire a été remis à chacun des délégués présents au jubilé.

Douai. Juillet 1872.

TABLEAU

DES TRAVAUX PARTICULIERS

DES

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

Depuis le 7 Novembre 1869.



A. ASSELIN.

Études etnographiques sur les Gaulois, leurs monuments, leur littérature.

Causerie sur l'exposition internationale de Londres.

Notice nécrologique de M. Cahier. (Voir page 511.)

Les artistes des XV[e] et XVI[e] siècle, d'après les comptes et les archives des villes de Cambrai et d'Arras.

BARBIER-DELAYENS.

Projet d'établissement d'une école pratique d'horticulture.

Cours publics de culture et de taille des arbres fruitiers, professé durant l'année 1872, dans les locaux de la Société.

BOULANGER.

Etude chimique de la bière. (Voir page 263.)

Procédés d'analyse des sucres.

BRASSART.

Note sur Antoine Prouveu, orfèvre douaisien, auteur des célèbres châsses de Marchiennes, 1537.

Notes sur d'anciens artistes douaisiens et sur leur famille.

Note sur l'*Ordre du Paon* qui existait à Douai au XIVe siècle entre les damoiseaux ou jeunes gens des familles riches de la bourgeoisie.

Documents du XIIe et du XIIIe siècle sur la présence, dans les couvents d'hommes, de femmes appelées converses.

Rapport sur une réforme nécessaire du règlement de la Bibliothèque publique de Douai.

CARPENTIER.

Du droit des combats.

Le droit hébraïque envisagé au point de vue de la légitime défense de soi-même et de ses biens.

La défense des combats tant par la loi mosaïque que par la loi chrétienne.

Les principales antiquités du droit.

Histoire de la législation sous le paganisme.

Le droit de prostitution chez les anciens avant Jésus-Christ.

CORNE père.

Etude sur Lamartine considéré comme penseur et comme moraliste.

(Conférences publiques des 7 et 14 mars 1870.)

CORNE fils.

Les octrois. (Conférence publique du 26 mars 1870.)

Les associations ouvrières et les grèves. (Id., 2 avril 1870.)

COURTIN.

Rapport sur l'ouvrage de M. Deloynes, relatif aux octrois.

Le *Médecin malgré lui* mis en vers.

ABEL DESJARDINS,

Doyen de la Faculté des lettres.

Charles IX. Deux années de règne, 1570-1572. (Voir page 371.)

Notice nécrologique sur M. A. Corne, membre résidant.

ERNEST DESJARDINS,

Membre correspondant.

Notice sur les monuments épigraphiques de Bavai et du musée de Douai. (Voir page 79.)

FABRE.

Rapport sur les actes de l'Académie de Bordeaux, 1868.

FAREZ.

Rapport sur les champs d'expérience de 1870. Installa-des essais de 1871. (Voir *Bulletin agricole*, 1870-1872, page 121.)

De la présence du nitre dans les produits de la betterave. (Voir page 257 de ce volume.)

Note sur le blé hybride Galland.

Des engrais chimiques.

FAVIER.

Remarques sur les arènes de Senlis et sur leur déblaiement.

Un Bethléem dans la Flandre-Wallonne.

FLEURY, *recteur.*

De l'Université. (Conférence publique du 5 mars 1870.)
Rapport sur les travaux de l'Académie de Reims.

FREY.

De l'emploi des eaux d'égout en agriculture.

GOSSELIN.

Cours publics de botanique professé, durant l'année 1872, dans les locaux de la Société.

HARDOUIN.

Considérations sur le règlement en vigueur de la Bibliothèque publique de Douai.

De la contrainte par corps.

Essai sur l'abolition de la contrainte par corps.

Rapport sur l'Exposé de la législation coutumière de l'Artois, par M. Lecesne père.

Rapport sur le jubilé centenaire de l'Académie royale de Belgique. (Voir page 525.)

Rapport sur un ouvrage de M. Waternau, traitant du régime pénitentiaire.

MAUGIN.

Des moyens pratiques d'alimenter la ville de Douai d'eaux potables. (Conférence publique du 4 avril 1870.)

Notes sur un voyage en France.

Impressions de voyage. La ville de Tournai.

De l'assistance publique dans les campagnes; discours d'ouverture de la séance publique de 1872. (Voir page 8.)

MAURICE fils.

Rapport sur l'Instruction obligatoire.

MONTÉE.

Rapport sur les travaux de la Société. (Voir page 22.)

Biographie morale de Corneille et caractère général de ses œuvres.

De l'amour dans Corneille.

Étude sur l'Attila de Corneille. (Voir page 348.)

Examen de la Sophonisbe de Corneille.

Étude sur Polyeucte.

Rapports sur des travaux de l'Académie des sciences morales et politiques et de l'Académie des sciences d'Amiens.

Analyse du traité d'économie politique d'Antoine Montchrétien, auteur du XVII[e] siècle.

OFFRET.

Rapport sur le Moniteur scientifique du docteur Quesneville, année 1869.

PREUX fils.

Note sur le peintre Kimly, auteur du portrait du docteur Majault, né à Douai; ce petit tableau est conservé au Musée.

Le peintre Brenet, auteur des panneaux qui ornent la grande salle du palais de justice de Douai.

Compte-rendu sur l'exposition artistique et archéologique de Valenciennes en 1872.

ROMIEUX,

Membre correspondant.

Un conte et deux fables en vers. (Voir page 339.)

E. TAILLIAR.

Recherches sur l'histoire du droit criminel.

État de notre législation pendant la période révolutionnaire qui suivit 1789.

Les premières incursions des Allemands.

Étude sur les plus anciennes voies romaines du centre et du nord de la Gaule.

DE TERNAS.

L'évêque d'Arras Moulart et sa famille. (Voir page 493.)

VASSE.

Réponses au questionnaire concernant l'agriculture, adressé par la commission d'enquête parlementaire. (Voir *Bulletin agricole*, 1870-1872, page 17.)

Une promenade à la suite de nos produits agricoles. (*Id.*, page 128.)

Les cultures de l'année 1869 dans l'arrondissement de Douai. (*Id.*, page 1.)

La récolte de 1870. (*Id.*, page 102.)

Compte-rendu du concours agricole de 1872. (*Id.*, page 176.)

Le colza et les œillettes dans nos cultures et sur le marché de Douai. (*Id.*, page 246.)

WATELLE.

Rapport sur la question de l'assistance publique.

LISTE

DES OUVRAGES REÇUS

DEPUIS LE MOIS DE JANVIER 1870.

DATES des séances générales.	
1870.	
14 janvier.	Etudes sur les institutions dans leurs rapports avec les monuments. — 2e étude. Domination Romaine ; période antérieure à 284, par M. le président Tailliar, membre honoraire.
id.	Notice sur la Craie de Lezennes, par M. Gosselet, professeur à la Faculté des sciences de Lille, membre correspondant.
id.	Du crédit agricole, moyens de le créer, par M. Er. Deusy, d'Arras.
11 février.	Histoire populaire de Bavay, par M. Delhaye, de Bavay.
id.	De la réforme des Monts-de-Piété, par M. D Dubois, économe des Hospices de Douai.
25 février.	Distribution des récompenses accordées aux Ecoles municipales professionnelles de la ville de Douai, par l'Union centrale.

11 mars. Catalogue méthodique des imprimés de la Bibliothèque publique de Douai. Droit.

id. Les tombeaux de la cathédrale d'Amiens. Monument de Pierre Burry, par M. J. Garnier, membre correspondant.

id. Les insectes dans l'antiquité et au moyen-âge, par le même.

id. Histoire généalogique de la famille Du Bus de Gisignies, par M. Gœthals.

id. Archéologie des familles de Belgique, 2e livraison, par le même.

25 mars. Cie des mines d'Aniche. Prix décernés aux ouvriers en 1869. Hommage de M. Vuillemin, membre de la Société.

22 avril. Compte-rendu de la Société de bienfaisance pour l'enseignement des bègues, par M. Terme, député du Rhône.

id. Près des tisons, ballade. — Sur le sentiment du devoir, épître, par M. G. Romieux, membre correspondant à la Rochelle.

22 avril. Esquisse historique, archéologique, etc., sur la commune d'Aubers (Nord). Hommage de M. Blondel d'Aubers, membre correspondant à Vendin (Pas-de-Calais).

13 mai. Étoiles filantes du mois d'août 1869. — Orages observés en Belgique, 1868-69. — Aurores boréales et bolide en 1869. — 4 brochures par M. Quetelet, membre correspondant à Bruxelles.

id. Histoire de l'ancienne confrérie d'amateurs de fleurs établie aux Récollets-Anglais à Douai, sous le vocable de Ste-Dorothée, par M. A. de Ternas, membre résidant.

27 mai. L'église catholique est-elle infaillible? par M. Félix Le Ruste.

id. Entretiens familiers sur l'agriculture, par M. Th. Soulice.

10 juin. La Serbie. L'empire du Maroc. L'Égypte, par M. A. Meulemans, 3 brochures.

id. Comptabilité du sol, tableau par M. A. Dudoüy.

24 juin. Les Glaneuses, poésies. La Flèche de Diane, par M. Paul Demeny.

id. Le congrès international d'archéologie préhistorique de Copenhague en 1869, par M. A. Demarsy.

id. Observations à propos des projets de loi sur les comices agricoles, par M. de Norguet.

8 juillet. Les herbes de Saint-Jean et les croix de St-Jean, par l'abbé Pardiac.

22 juillet. Agronomie pratique à l'usage des écoles primaires, par M. B. Véret.

26 août. Rapport sur la découverte de 184 coins de l'atelier monétaire d'Arras, par M. Dancoisne, membre correspondant.

9 septembre. Chroniques de Douai recueillies et mises en ordre par M. E Tailliar, membre honoraire.

1871.

24 mars.	Hôpital et Couvent de Saint-Jean à Bourbourg, par M. E. De Coussemaker, membre correspondant à Lille.
id.	Documents historiques sur la Flandre Maritime, 1er fascicule, par le même.
14 avril.	Id., 2e fascicule, id.
id.	Etudes Saint-Quentinoises, par M. Ch. Gomart, membre correspondant, à Saint-Quentin.
id.	L'origine des noms de Bruxelles et de Louvain, attribuée à d'anciens appareils de chasse à la haie, par M. Peigné-Delacourt, membre correspondant, à Ourscamp.
id.	Le Vélocifère employé dans le moyen-âge en Belgique pour le transport des fardeaux, par le même.
12 mai.	Les Octrois et les Budgets municipaux, par M. P. Deloynes, professeur agrégé, chargé du cours de droit administratif à la faculté de Douai.
9 juin.	Catalogue de la Bibliothèque de la Société des Sciences de Lille.
23 juin.	Exposé de la Législation coutumière de l'Artois, par M. Lecesne.
id.	Souv'nirs d'un homme d' Douai, par M. Dechristé, tome III.
27 octobre.	Recherches sur la Seigneurie de Cantin lez-Douai, 1065-1789, par M. Brassart, membre résidant.

10 novembre. Procédés de Culture, par M. Goetz, agriculteur alsacien, brochure.

24 novembre. Suppléments aux Recherches historiques sur La Puisaye-en-Auxerrois etc., par le docteur De Smyttère, membre correspondant, brochure.

1872.

9 février Etude sur le Portus Itius, par M. C de Laroière, membre correspondant, brochure.

id. Séance de rentrée des Facultés, 16 novembre 1871, brochure.

id. Anatole Corne, Nécrologie. Offert par M. Corne père, membre honoraire, brochure.

8 mars. La Philosophie de Socrate, par M. Montée, docteur ès-lettres, membre résidant.

id. Les Annales de Saint-Bertin et de Saint-Vaast, éditées pour la Société de l'Histoire de France, par M. l'abbé Dehaisnes, ancien membre résidant.

id. Note sur un procédé simple et peu coûteux pour l'amélioration des fosses à fumier, par M. Vandercolme, brochure.

22 mars. Définition réelle du dogme de l'Immaculée Conception de la Vierge Marie, par M. F. Labrusse.

12 avril. Notice de M. Chevreul sur les prairies, brochure.

id. L'Extrait de viande Liebig, par M. Joffroy, brochure.

10 mai. La question des chemins de fer, par M. Nouette-Delorme, brochure.

id. Chemins de fer. De la Contre-Vapeur employée comme frein. Déclaration avec avant-propos, par M. l'ingénieur Ricour.— Notice sur le tube d'inversion ; par le même. — Tube d'inversion. Critique scientifique et historique ; par le même. 3 brochures.

24 mai. Anatole Corne. Notice nécrologique par M. Abel Desjardins, doyen de la Faculté des lettres, membre honoraire de droit.

id. Société de l'industrie minérale. District du Nord de la France. Enquête sur les habitations, etc. Rapport de M. Vuillemin, membre résidant.

id. Vie de Saint Bertin en vers, publiée par M. François Morand.

14 juin. De la pression du gaz d'éclairage, par M. H. Giroud.

id. Aperçus financiers, 1868-1872, par M. A. Neymarck.

id. Examen du traité des devoirs de Cicéron, par M. P. Montée, docteur ès-lettres, membre résidant.

28 juin. Le Droit payen et le Droit chrétien, par M. Ch. Carpentier, membre résidant.

12 juillet. Abrégé de l'histoire d'Angleterre, par M. Fleury, recteur de l'Académie, membre honoraire de droit.

26 juilllet. De quelques réformes à 'apporter dans le règlement de la bibliothèque communale de Douai. Brochure offerte par M. Brassart, membre résidant.

id. Mémoire sur un point important de l'histoire de Douai. Établissement de la collégiale de Saint-Amé, par le même.

id Insuffisance des pensions accordées aux militaires blessés ; moyen de les augmenter sans accroître les charges du Trésor , par le comte de Riencourt.

id. Manuscrits de la bibliothèque de Saint-Omer, avec le supplément au catalogue et les additions et corrections.

9 août. Administration du cardinal de Granvelle dans les Pays-Bas, par M. Lecesne, d'Arras, membre correspondant.

id. Rapport sur l'enseignement agricole à Toulouse, par M. Lafosse.

23 août. La Politique d'un provincial, par M. de Marcère, député du Nord à l'Assemblée nationale, membre résidant.

id. La République et les Conservateurs, par le même.

id. Compost animalisé des Ecoles. Réponse à la Société d'Agriculture de Douai, par M. Ach. Dumont, instituteur à Auberchicourt.

13 septembre. Di un' antica misura di biade, denominata il rasiere. Nota di Cesare Paoli.

id. Œuvres complètes du trouvère Adam de de La Halle, publiées par M. De Coussemaker, de Lille, membre correspondant.

11 octobre. Note sur les Variations d'Algol. — Observation de l'occultation de Jupiter. — Note sur l'apparition de Omicron de la Baleine en 1857. — Des ferments organisés qui peuvent se trouver dans le bicarbonate de soude du commerce. — Note sur les granulations moléculaires de diverses origines. — Conférence sur quelques merveilles de la création chez les êtres organisés, par M. Le Ricque de Monchy.

id. Symbolique des monuments chrétiens aux premiers siècles de l'Église. — Notice sur l'autel de St-Guillem du désert. — Jeanne d'Arc ; étude historique et physiologique, par M. Le Ricque de Monchy.

id. Mémoire sur les effets de la compression de l'air appliquée au creusement des puits à houille, par feu B. Pol, ex-chirurgien de la compagnie de Douchy, et le docteur Watelle, membre résidant.

25 octobre. Quelques mots sur le système pénitentiaire français et spécialement sur les prisons départementales, par M. Ch. Waternau.

id. Prima sed ultima. — La Charmeuse, par Jean d'Heurs. Hommage de M. Alfred Billet, de Cantin.

8 novembre. Note sur quelques objets trouvés en 1864 dans les Tourbières de Dours (Somme). — Notice sur M. Breuil.— Notice sur M. Voillemier. — Une séance du Comité de Senlis. — Rapport sur les Bibliothèques des Ecoles primaires. — Notice nécrologique sur M. Le Roy. — Notice sur M. Pannier. — Note sur un dessin de Blasset. — Notice sur M. G. Souquet, d'Étaples, par M. J. Garnier, membre correspondant à Amiens.

id. Œuvres de Ch. Gomart. Plans, vues, reproductions, par M. Gomart, membre correspondant à Saint-Quentin.

id. Instruments de l'époque quaternaire. Considérations sur les âges dits anté-historiques, par M. Terninck, membre correspondant à Bois-Bernard.

13 décembre. La bibliothèque de la ville et l'imprimerie à Rennes en 1872; brochure imprimée au Mans; par le chevalier Emmanuel Michel, membre correspondant à Rennes.

27 décembre. Leçon d'ouverture du cours de philosophie à la Faculté des lettres de Douai, lue le 3 décembre 1872, par M. Tissandier, membre résidant.

id. Réflexions sur le gisement de la houille dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais. 2e article, par M. J. Gosselet, membre correspondant à Lille.

id. Observations au sujet des travaux géologiques de MM. Cornet et Briart sur la meule de Bacquegnies, par le même.

PROGRAMME

DES CONCOURS

ARRÊTÉ PAR LA SOCIÉTÉ

Dans les séances générales des 24 mai et 12 juillet 1872

POUR LES ANNÉES 1874 & 1876

Agriculture.

Sciences exactes et naturelles.

1874.

Une médaille, dont la valeur pourra s'élever à 200 fr., sera décernée en 1874 à l'auteur de la meilleure *Étude hygiénique sur l'insalubrité des communes rurales, tant au point de vue de l'hygiène publique que de l'hygiène privée des populations*; *et des moyens d'y remédier*.

La Société verrait volontiers un travail abrégé qui pourrait affecter la forme d'un manuel à la portée des populations des campagnes.

Sans vouloir imposer un programme, la Société croit devoir signaler comme questions principales à traiter au point de vue hygiénique :

L'état de la voirie dans les villages.

Les cours d'eau, les souillures qu'ils reçoivent et leur état d'entretien.

Les habitations, au point de vue du sol, de l'humidité des murs, de la lumière, du cube d'air, etc.

Les étables. La dernière épizootie a montré l'influence désastreuse de leurs mauvaises conditions hygiéniques.

Les fumiers, les infiltrations qu'ils produisent, les pertes que subit l'agriculture par le fait de leur mauvaise conservation.

Les canditats trouveront dans l'hygiène privée des populations de nombreux desiderata.

Les fosses d'aisance, qui laissent infiltrer les liquides dans les puits voisins, qui deviennent ainsi le véhicule des épidémies, est encore un point sur lequel la Société croit devoir appeler l'attention des concurrents.

Les cimetières pourraient être examinés au point de vue de leurs infiltrations et de leur situation par rapport aux habitations.

Les lois et ordonnances qui régissent l'hygiène publique devront être rappelées.

1876.

Une médaille, dont la valeur pourra s'élever jusqu'à 400 fr. sera décernée en 1876 à l'auteur du meilleur mémoire sur le sujet suivant :

Étude et comparaison des sols arables dans le territoire d'une commune appartenant à l'arrondissement de Douai ou dans une exploitation agricole de cette commune.

Les anciennes définitions des sols arables ont fait leur temps. On demande à grands cris des définitions plus précises et la chimie doit intervenir. Les cultivateurs ont pris le chemin des laboratoires pour leurs engrais et ils n'ont pas à s'en plaindre. Ils apporteraient des échantillons de leurs sols avec le même avantage, si on pouvait les renseigner utilement et mesurer leur dépense d'engrais aux nécessités des sols.

Les concurrents devront recourir à l'expérience d'un cultivateur entendu pour être dirigés dans leurs études. Une pièce de terre n'a pas besoin d'être bien étendue pour présenter des variations de sol que le cultivateur connait parfaitement. C'est sur de pareilles terres que les études devront être commencées, parce que toutes leurs parties ont participé depuis longtemps aux mêmes cultures. Le travail se bornerait, pour plusieurs pièces de terre, à une pareille étude bien faite, qu'il aurait déjà son grand mérite.

Une médaille, dont la valeur pourra s'élever jusqu'à 400 fr., sera décernée en 1876 à l'auteur de la meilleure *Étude d'un plan d'ensemble pour la canalisation souterraine des égouts de la ville de Douai.*

Cette étude devra comprendre : 1° La recherche des moyens propres à assurer le bon état des égouts, soit au moyen d'une distribution d'eau potable, soit au moyen des eaux de la Scarpe ;

2° Les moyens de débarrasser la ville des eaux vannes et des immondices.

La Société verrait volontiers discuter par les concurrents l'opportunité d'admettre dans les égouts les matières des fosses d'aisance.

Sciences morales.

1876.

Une médaille, dont la valeur pourra s'élever à 300 fr., sera décernée en 1876 à l'auteur du meilleur mémoire sur le sujet suivant :

Étude sur la vie et les œuvres philosophiques d'Antoine Legrand, né à Douai au XVIIe siècle, supérieur des Récolets-Anglais de cette ville. — Cette étude devra être précédée d'un aperçu sur l'enseignement philosophique dans l'Université de Douai.

Histoire et Archéologie.

1874.

Une médaille, dont la valeur pourra s'élever à 200 fr., sera décernée en 1874 à l'auteur du meilleur travail sur la question suivante :

Composer, pour les écoles primaires du département du Nord, une petite Histoire populaire de la Flandre, qui, sans faire oublier aux enfants la grande patrie, leur apprenne à connaître et à aimer la petite.

Le mot Flandre sera compris dans son sens le plus étendu, pour tout ce qui est antérieur à Louis XIV. A partir de ce règne, se restreindre à la Flandre française.

Une médaille de la valeur de 400 fr. sera décernée en 1874 à l'auteur du meilleur *Recueil des inscriptions monumentales et funéraires de l'arrondissement de Douai*, tant de celles encore existant que de celles rapportées dans les manuscrits et dans les imprimés, avec la description ou le dessin des armoiries, emblêmes, ornements, etc., et avec la représentation des monuments les plus remarquables.

Un Appendice au Recueil devra comprendre les inscriptions concernant des personnages douaisiens inhumés hors de l'arrondissement.

Pour les inscriptions des monuments détruits, les concurrents devront surtout étudier très-soigneusement les manuscrits des villes de Douai, d'Arras, de Lille et de Valenciennes.

On ne relèvera pas les inscriptions postérieures à 1789.

Au surplus, les concurrents devront se régler sur les méthodes suivies par les épigraphistes modernes, et qui ont été employées pour les recueils des inscriptions gantoises et anversoises.

1876.

Une médaille, dont la valeur pourra s'élever jusqu'à 400 fr., sera décernée en 1876 à l'auteur du meilleur mémoire se rattachant aux études historiques, archéologiques ou artistiques, et intéressant particulièrement la ville ou l'arrondissement de Douai.

Comme cet arrondissement renferme un grand nombre de villages qui en 1789 dépendaient de l'Artois, du Hainaut, etc., la Société serait disposée à récompenser des recherches historiques ayant trait aux anciennes châtellenies de Lens, de Bouchain, d'Oisy, etc., mais à la condition qu'une large part y serait faite à l'histoire des localités comprises aujourd'hui dans notre arrondissement.

Les concurrents devront puiser aux sources et notamment dans les archives départementales à Lille et à Arras, dans les archives nationales à Paris et dans celles de la ville de Douai.

Dispositions générales.

La Société se réserve de modifier, sur chacun des concours indiqués ci-dessus, les récompenses promises, et d'y ajouter, s'il y a lieu.

Ne pourront concourir les ouvrages qui auraient été publiés ou présentés à d'autres sociétés académiques.

Les travaux récompensés deviendront la propriété de la Société ; toutefois les auteurs pourront toujours en faire prendre copie à leurs frais.

Les mémoires devront être adressés, francs de port, au secrétariat de la Société, (rue d'Arras, 8 *bis*, au Jardin des plantes,) avant le 15 juillet 1874, terme de rigueur, pour les concours ouverts en 1874, et avant le 15 juillet 1876, pour les concours de l'année 1876.

Les concurrents ne se feront pas connaître.

Les ouvrages porteront une sentence ou devise qui sera reproduite sur un billet cacheté renfermant le nom et l'adresse des auteurs ; ce billet ne sera ouvert que dans le cas où le concurrent aura remporté le prix ou une mention, et, dans le cas contraire, il sera brûlé séance tenante.

Les membres résidants et les membres honoraires de la Société ne peuvent prendre part aux concours ouverts par le présent programme.

Les primes et récompenses seront décernées dans les séances publiques de novembre 1874 et novembre 1876.

LISTE CHRONOLOGIQUE

DES PRÉSIDENTS & DES SECRÉTAIRES-GÉNÉRAUX

DEPUIS LA FONDATION DE LA SOCIÉTÉ.

(1799-1873.)



Liste des Présidents.

MM.

1. Daoust, ex-conventionnel. 1799. 1800. 1801. 1802.
2. Le docteur Taranget. 1803. 1804. 1805. 1806. 1809. 1811. 1815. 1817. 1819. 1823. 1825. 1827. — Président honoraire, 1828-1837.
3. Le chevalier Michel, procureur-général. 1807. 1814, mort le 16 janvier.
4. Le premier président De Forest. 1808.
5. Le président Lenglet. 1810. 1812. 1816.
6. Thomassin. 1813.
7. Le conseiller Taffin de Sorel. 1814. 1818. 1820.
8. Ducellier, capitaine du génie. 1821. 1824.
9. Lambert, avocat-général. 1822. 1826. 1828.
10. Le colonel Plazanet. 1829.

11. LAMBRECHT. 1830.
12. Le baron LOUIS DE LA GRANGE, colonel d'artillerie. 1831.
13. PREUX père, procureur-général. 1833. 1836. 1850. 1859.
14. BECQUET DE MÉGILLE, maire de Douai. 1834.
15. Le recteur GRATET-DUPLESSIS. 1835.
16. Le conseiller QUENSON. 1837. 1841.
17. Le docteur MAUGIN. 1838. 1843. 1846. 1854.
18. Le conseiller TAILLIAR. 1839. 1844.
19. LEROY (de Béthune), avocat. 1840. 1842.
20. BLAVIER, ingénieur des mines. 1845.
21. DELEDICQUE, avocat. 1847.
22. Le conseiller LAGARDE. 1848.
23. Le colonel PASTEY. 1849.
24. Le conseiller MINART. 1851.
25. VASSE, professeur de chimie au Lycée. 1852.
26. Le président PETIT. 1853.
27. A. DUPONT, avocat. 1854. 1860. 1865. 1871.
28. Le conseiller CAHIER. 1856. 1862.
29. Le conseiller MALOTAU, comte de GUERNE. 1857.
30. Le colonel MARTIN. 1858. 1864.
31. NUTLY, juge de paix. 1861.
32. MAURICE, ancien maire de Douai. 1863. 1866. 1869.
33. H. CORNE, ancien député. 1867.
34. Le recteur FLEURY. 1868.
35. PREUX fils, avocat-général. 1870.
36. Le docteur MAUGIN fils. 1872.
37. Le conseiller HARDOUIN. 1873.

Liste des Secrétaires généraux.

MM.

1. Saladin, professeur de mathématiques. 1799. 1800.
2. Thomassin. 1801. 1802. 1803. 1804. 1807. 1809. (P.) (1)
3. Liégeard, professeur au Lycée. 1805. 1806.
4. Le conseiller Delegorgue. 1808.
5. Lagarde, greffier en chef de la Cour. 1810. 1811.
6. Thirion, professeur à la faculté des lettres. 1812.
7. Boinvilliers, inspecteur des études. 1813. 1814.
8. Ducellier. 1815. 1816. 1817. 1818. (P.)
9. Bonnal. 1819. 1820.
10. Lambert. 1821. (P.)
11. Duthilloeul. 1822.
12. Le conseiller Fougeroux de Campigneulles. 1823. 1824. 1826. 1827.
13. Preux. 1825. (P.)
14. Frémont, capitaine du génie. 1826.
15. H. Corne. 1828. (P.)
16. Bruneau, avocat. 1829.
17. Lagarde fils. 1830. 1838. 1839. (P.)
18. Pronnier. 1831. 1832. 1833. 1834. 1835.
19. Minart. 1835. 1836. 1837. (P.)
20. Parmentier, avocat. 1840. 1841 1842. 1843.

(1) Signe indiquant les secrétaires-généraux qui sont devenus présidents de la Société.

21. Deledicque. 1844. 1845. 1846. (P.)

22. Cahier. 1847. 1848. 1849. 1850. 1851. 1852. 1853. 1854. 1858. 1859. 1860. 1861. (P.)

23. Martin. 1855. 1856. (P.)

24. Denis, avoué à la Cour. 1857.

25. Offret, professeur de physique au Lycée. 1862. 1863.

26. Preux fils. 1864. 1865. 1866. 1867. 1868. (P.)

27. Maugin fils. 1869. 1870. (P.)

28. Le conseiller Deshayes de Marcère. 1871. (Nommé député à l'Assemblée nationale le 8 février.)

29. Montée, docteur ès-lettres. 1872. 1873.

LISTE DES MEMBRES

COMPOSANT

LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES & ARTS DE DOUAI.

(JUIN 1873.)



MEMBRES HONORAIRES DE DROIT.

MM.

L'archevêque de Cambrai.

Le premier président de la Cour d'appel.

Le procureur-général près la même Cour.

Le président du tribunal de première instance.

Le procureur de la République.

Le préfet du Nord.

Le sous-préfet de l'arrondissement de Douai.

MM.

Le Maire de la ville de Douai.

Le général d'artillerie.

Le recteur de l'Académie de Douai.

Le doyen de la Faculté de droit de Douai.

Le doyen de la Faculté des lettres de Douai.

Le doyen de la Faculté des sciences de Lille.

MEMBRES HONORAIRES ÉLUS.

MM.

Quenson, O. ✻, président honoraire du tribunal de St-Omer.

Preux père, O. ✻, premier président honoraire de la Cour.

Bagnéris père, docteur en médecine.

Danel, O. ✻, président honoraire à la Cour.

Lagarde, ✻, conseiller honoraire.

Tailliar, ✻, président honoraire à la Cour.

Dubois, Auguste, O. ✻, sous-intendant militaire en retraite.

MM.

Bigant, ✻, ancien magistrat.

Corne, député du Nord à l'Assemblée nationale.

Foucques de Vagnonville.

Vasse, chimiste.

Bagnéris fils, ✻, docteur en médecine.

Courtin, ✻, conseiller honoraire.

Talon, avocat, professeur à la Faculté de droit.

Petit, ✻, président honoraire à la Cour.

Leroy, E., ancien maire de Douai.

MEMBRES RÉSIDANTS.

MM.

Minart, ✻, conseiller honoraire.

Fiévet, A., ✻, conseiller.

Delplanque, médecin-vétérinaire.

Paix, Edm., négociant.

De Guerne (le comte), ✻, président à la Cour.

MM.

Dupont, Alfred, avocat, député du Nord à l'Assemblée nationale.

De Guerne, Frédéric.

Asselin, A., ✻, ancien maire de Douai.

Delannoy, docteur en médecine.

MM.

Offret, professeur de physique au Lycée.

Tarlier, maire de Lambres.

Preux fils, ✻, avocat-général.

Luce, maire de Courchelettes.

Maurice fils, substitut du procureur-général.

Maugin, docteur en médecine.

Maurice père, ✻, député du Nord à l'Assemblée nationale.

Moy, professeur de rhétorique au Lycée.

Brassart, archiviste de la Société.

Frey, pharmacien de 1re classe.

Montée, docteur ès-lettres.

Decaudaveine, ✻, président à la Cour.

Favier.

Legrand, Louis, avocat, conseiller général du Nord.

Carpentier, ✻, premier avocat-général.

Farez, ingénieur civil.

De Ternas.

MM.

Vuillemin, ✻, directeur des mines d'Aniche.

Fiévet, C., O. ✻, maire de Masny, conseiller général du Nord.

Pilat, ✻, maire de Brebières.

Varlet, fermier à Monchecourt.

Briant, O. ✻, colonel d'artillerie, directeur de l'arsenal.

Cambier, fabricant de sucre à Lambres.

Hardoüin, conseiller.

Fabre, avoué au tribunal, licencié en droit.

Picot, fabricant de sucre à Somain.

De Boisset, ✻, directeur des mines de l'Escarpelle.

Mille, négociant.

Gruson, ingénieur des ponts-et-chaussées.

Tissandier, professeur à la Faculté des lettres.

Giroud, raffineur de sucre.

Taillar, Ch.

De Marcère, conseiller, député du Nord à l'Assemblée nationale.

MM.
Boulanger, ingénieur civil.
De Mot, fabricant de sucre à Arleux.
Dubrulle, architecte.
Barbier-Delayens.
Asselin de Williencourt, industriel.
Delcourt, avocat.
Grimbert, avocat.
Gosselin, ingénieur civil.

MM.
Watelle, docteur en médecine.
Billet, fabricant de sucre à Cantin, conseiller général du Nord.
Le Ricque de Monchy.
Waternau, ancien notaire.
Charles, proviseur du Lycée.

FONCTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ POUR L'ANNÉE 1872.

MM.
Maugin, président.
Dupont, 1er vice-pr.
Hardoüin, 2e vice-pr.
Montée, secrétaire-général.

MM.
Boulanger, 1er secr.-adj.
Farez, 2e secr.-adj.
Paix, trésorier.
Brassart, archiviste.

FONCTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ POUR L'ANNÉE 1873.

MM.
Hardoüin, président.
Maugin, 1er vice-pr.
A. Asselin, 2e vice-pr.
Montée, secrétaire-général.

MM.
Boulanger, 1er secr.-adj.
Farez, 2e secr.-adj.
Paix, trésorier.
Brassart, archiviste.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

PLANCHES.

AVIS

La suite du Mémoire de M. l'abbé DANCOISNE sur les établissements religieux qui ont existé à Douai avant 1790, dont une partie a été publiée dans les tomes IX et X, paraîtra dans le tome XII.

DOUAI. — L. CRÉPIN, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ.

